Thèse de doctorat en Droit public soutenue le 25 juin 2007 à l'Universtité de Reims Champagne-Ardennes par Pierre-Paul DIKA ELOKAN

La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud : les défis de la conciliation entre intérêt national, intérêt continental et mondialisation

Sommaire

Liste des principaux sigles…….…….2

Introduction…….6

Première partie : La reconstruction d'un substrat national: les prémices d'une puissance utile à l'Afrique……..... 32

Titre 1: Gouverner la politique étrangère : des acteurs entre continuité, rupture et innovation p.33

Titre 2: Le creuset sociopolitique en mutation, la Renaissance africaine et le NEPAD comme fondements de la politique étrangère……..…….. …129

Deuxième partie : Des ambitions à l'épreuve de la réalité une puissance moyenne émergente face à ses objectifs globaux……227

Titre 1 : La construction d'un environnement continental stabilisé ou la place stratégique de l'Afrique pour l'économie sud-africaine……...…….….230

Titre 2 : L'Afrique du Sud face aux institutions de la mondialisation: la contribution à la démocratisation du système politique, financier et commercial multilatéral international…… …….....339

Conclusion générale…….....413

Bibliographie……...415

Table des figures……..……...487

Index…….. 488

Table des matières……... ..491

Principaux sigles

AASROC	Asian African Sub-Regional Organisations Conference
AISA	Africa Institute of South Africa
AMIB	African Mission in Burundi
ANC	African National Congress
ARMSCOR	Arms Corporation
ASAS	Association of South African States
AZAPO	Azanian People's Organisation
BEE	Black Economic Empowerment
CBN	Commission bi-nationale
CEA	Communautés Economiques Africaines
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale
CITA	Commission for International Trade Administration
CODESA	Confederation for a Democratic South Africa
COSATU	Confederation of South African Trade Union
CSSDCA	Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique
DFA	Department of Foreign Affairs
DFAT	Australian Department of Foreign Affairs and Trade
DFI	Defense Forecast International
DHA	Department of Home Affairs
DOD	Department of Defense
DTI	Department of Trade and Industry
ECOMOG	Economic Community of West African States Cease fire Monitoring Group
EO	Executive Outcome
FAR	Forces Armées Rwandaises
FAZ	Forces Armées Zaïroises
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FPR	Front Populaire Rwandais

FSTI	Foreign Service Training Institute
GAOMC	Groupe Africain à l'OMC
GEAR	Growth Employment and Redistribution Strategy
GES	Global Economic Strategy
GNU	Government of National Unity
GPE	Groupe de Personnalités Eminentes
ICD	Independant Complaints Directorate
IDC	Industrial Development Corporation
IDSC	Interstate Defense and Security Committee
IFP	Inkhata Freedom Party
IMS	Integrated Manufacturing Strategy
ISPDC	Interstate Politics and Defense Committee
ISS	Institute for Security Studies
ITED	International Trade and Economic Development
JCPS	Justice Crime, Prevention and Security
JMCC	Joint Military Coordinating Council
JSC	Joint Standing Committee
JSCD	Joint Standing Committee of Defense
MDC	Movement for a Democratic Change
MNA	Mouvement des Non Alignés
MONUC	Mission des Nations Unies au Congo
MPGRC	Mécanisme pour la Prévention, la Gestion et le règlement des conflits
MPLA	Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola
MPRI	Military Professional Ressource Incorporated
NCACC	National Committee of Arms Conventional Control (Comité national sur le contrôle des armes conventionnelles)
NCOP	National Council of Provinces
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NIA	National Intelligence Agency
NICOC	National Intelligence CoordinatingCommittee
NIS	National Intelligence Service
NNP	New National Party
NP	National Party
NSMS	National Security Management System

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
OOTW	Operation Other than War
OPDS	Organ for Politics and Defense Security
OPDSC	Organ for Politics and Defense Security Council
PAC	Pan African Congress
PD	Pays développés
PFMA	Public Finance Management Act
PMC	Private Military Companies
PMSC	Politic and Military Strategic Commission
PSP	Private Security Providers
PVD	Pays en voie de développement
RA	Renaissance Africaine
RDC	République Démocratique du Congo
RDP	Reconstruction and Development Programme
RISDP	Regional Indicatif Strategic and Development Plan
RSA	République Sud-africaine
SABCM	South African Black Consciousness Movement
SACP	South African Communist Party
SADC	Southern African Development Community
SADCC	Southern African Development Coordination Conference
SADF	South African Defense Force
SAIIA	South African Institute of International Affairs
SANAI	South African National Academy of Intelligence
SANDF	South African National Defense Force
SAPS	South African Police Service
SARPCCO	Southern African Regional Police Chief Conference Organisation
SASS	South African Secret Service
SPLM/A	Sudanese People's Liberation Army/Movement
SWAPO	Southern African People Organisation
TICAD	Tokyo International Conference on Africa's Development
TISA	Trade and Investment South Africa
TSD	Traitement Spécial et différencié
TVBC	Transkei, Venda, Bophuthatswana Ciskei

UA	Union Africaine
UDF	United Democratic Front
UNAVEM	Mission des Nations Unies en Angola
UNITA	Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola
ZANU –PF	Zimbabwean African National Union- Popular Front

Introduction

« *L'Afrique du Sud ne peut échapper à sa destinée africaine. Si nous ne consacrons pas notre énergie à ce continent, nous serons aussi victimes des forces qui l'ont mené à la désolation dans son ensemble* »[1] (Nelson MANDELA, 1993)

La mutation de la politique étrangère de l'Apartheid vers celle de la nouvelle Afrique du Sud (NAS) post-Apartheid est liée à la redéfinition de son rôle sur le continent africain et dans la communauté des nations. En effet, de l'isolement international par la rupture avec le Commonwealth en 1961, au positionnement, pendant la guerre froide - notamment pendant les années 1970- dans le camp occidental[2], et la mise en place, à partir de 1978 de la stratégie totale[3] par PW BOTHA, l'ancien régime a mis en oeuvre une politique étrangère reposant sur la défense de l'Apartheid.

Depuis 1994, date des premières élections démocratiques et de la réintégration du pays dans le concert des nations et dans les instances internationales, la nouvelle Afrique du Sud en qualité de puissance régionale, doit faire non seulement face à un contexte international en mutation politique, économique et sociale, mais également à ses responsabilités régionales

[1] "*South Africa cannot escape its african destiny. If we not devote our energies to this continent, we too could fall victim to the forces that have brought ruin to its various part*" Nelson MANDELA., "South Africa's Future Foreign Policy", *Foreign Affairs*, nov./dec. 1993, p. 89.

[2] La guerre froide devint le cadre de référence, dans le sens où le pays se fit le rempart de l'occident en Afrique australe, afin de juguler l'expansion du communisme. La communauté blanche se positionnant à l'Ouest et ses opposants (principalement l'ANC) d'obédience marxiste. Lire par exemple, Pierre HASKY, L'Afrique blanche :histoire et enjeu de l'Apartheid, Seuil , Paris, 1977.

[3] Cette stratégie visait la reconquête d'une suprématie régionale contestée, et signifiait la militarisation de la société et du pouvoir sud-africain, toutes les ressources du pays devant être mobilisées en vue de la défense des intérêts du pays. S'inscrivant dans le cadre d'un nouveau neutralisme, cette politique avait comme objectif la création d'une « constellation d'Etats », dans le but de générer une contre idéologie face au communisme, avec en prime un traité de non agression avec ses voisins. Ce projet s'avéra être un échec, entraînant l'élaboration d'une doctrine de déstabilisation régionale pour combattre les menées impérialistes soviétiques. En 1989, suite aux bouleversements intervenus dans l'ordre international relatifs à la chute de l'empire soviétique, et à la défaite cuisante de l'armée sud-africaine à Cuito-Canavale en Angola, fut mise en œuvre la *New Diplomacy* de Neil VAN HEERDEN, dont l'objectif était d'ouvrir la région au commerce sud-africain.Se référer pour plus de détails à Rosalinde NAKALE, « Analyse de la politique régionale sud-africaine sous le régime de P.W BOTHA (1978-1989) : enjeux, stratégies et implications », mémoire de DEA (non publié) Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, 1991, p. 79-93, ainsi que Rob DAVIES & David O'MEARA, « La stratégie totale en Afrique australe : la politique régionale de l'Afrique du Sud depuis 1978 », *Politique Africaine*, n°19, l'Afrique australe face à Pretoria, Karthala, Paris, septembre 1985, p. 7-28.

ainsi qu'à la construction d'une politique étrangère dans laquelle l'Afrique tient une place de choix. Aspirations nationales et engagements continentaux et globaux constituent donc la matrice de la redéfinition d'une politique étrangère pour la nouvelle Afrique du Sud[1].

La présentation par Alfred NZO, le premier homme politique à occuper le poste de ministre des Affaires étrangères du pays[2], des grandes lignes de la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud au Parlement sud-africain les 8 et 11 aout au Cap, a mis en lumière les principaux engagements sud-africains autour de six axes essentiels: les droits de l'homme, la liberté et la démocratie, le respect de la justice et du droit international dans les rapports entre les Nations, paix et mécanismes internationalement convenus pour résoudre les conflits, la défense des intérêts de l'Afrique dans les affaires mondiales, et enfin une coopération économique accrue sur le plan régional et international[3]. La réintégration de ce pays dans le concert des Nations porte donc en elle nombre d'intérêts mais aussi de questions.

Toute politique étrangère suppose une action tournée vers l'extérieur, laquelle relève principalement du domaine de l'Etat, donc de la puissance publique. Toutefois, la définition de la politique étrangère n'est pas chose aisée et recouvre plusieurs significations et interprétations. Selon la définition de James ROSENEAU, c'est « *l'effort d'une société nationale de contrôler son environnement externe par la préservation des situations favorables et la modification des situations défavorables* »[4] . Cette définition recoupe celle de Walter LIPPMANN, selon laquelle « *la politique étrangère consiste à mettre en équilibre les engagements d'une nation et sa puissance tout en gardant en réserve un surplus confortable de force »*[5]. La définition de Philippe MOREAU-DEFARGES apparaît au mieux illustrer la position sud-africaine : « *c'est la capacité de l'Etat-nation à maîtriser ses choix, grâce à une évaluation correcte des ressources et une articulation de ses engagements… C'est l'harmonie entre les aspirations intérieures et les engagements extérieurs »*[6].

Ainsi, si la politique étrangère se fonde sur les relations entre Etats souverains dans les relations internationales, elle met également en jeu la diplomatie. Cette dernière, dont la

[1] Lire par exemple, Robert Haydn DAVIES, South African Foreign Policy in a Changing Global Context, Centre For Southern African Studies, Bellville, 1995.

[2] Premier ministre des Affaires étrangères de la NAS, il occupa ce poste tout au long de la présidence de Nelson MANDELA, de 1994 à 1999, et remplacé par l'actuelle ministre des Affaires étrangères, Mme Nkozasana DLAMINI-ZUMA.

[3] Pour un résumé en français, *Marchés Tropicaux*, 16 septembre 1994, p. 1934-1936. D'autres extraits de ses discours sont disponibles dans les n°244 du 15 janvier 1997, (p.1, 4), et 272 du 20 mai 1998, (p.1, 4). Se référer aussi pour une analyse globale, à Rob DAVIES, *South African Foreign Policy Options in a Changing Global Context*, Centre for Southern African Studies, Bellville, 1995.

[4] Cité par Charles ZORGBIBE., Dictionnaire de politique internationale, PUF, Paris, 1988, p. 586.

[5] Cité par Philippe MOREAU-DEFARGES, La politique internationale, Hachette, Paris, 1990, p. 193. Se référer aussi à Walter LIPPMANN, « America and the World", *Foreign Affairs*, vol. 66, n°3, 1987/1988, p. 453-477.

[6] Philippe MOREAU-DEFARGES, ibid., p. 194. Enfin, voir aussi Pierre DE SENARCLENS et Yohan ARIFFIN, La politique internationale, théories et enjeux contemporains, Armand Colin, Paris, 2006.

définition n'est pas universellement admise, présuppose trois conditions : la puissance et son rayonnement, une volonté politique et sa traduction institutionnelle, et enfin l'adhésion des citoyens[1].

La politique étrangère englobe en outre les relations extérieures de l'Etat, qui constituent sa principale variante, et dont la conception dominante repose une approche essentiellement économique[2]. Les relations économiques et commerciales d'un pays avec l'intervention des acteurs privés, comme les grandes entreprises, peuvent être considérées comme faisant partie des relations extérieures.

Ainsi donc, politique étrangère, diplomatie et relations extérieures doivent donc être prises en compte dans les rapports qu'un Etat entretient avec les autres acteurs internationaux, lesquels se diversifient de plus en plus.

Depuis la fin de la guerre froide, à la transformation des relations internationales, s'est greffée l'apparition de nouveaux acteurs que sont les Etats, les grandes multinationales[3], les organisations internationales[4] et enfin la société civile, qui illustrent les transformations intervenues. Diplomatie économique, diplomatie multilatérale, apparition d'un monde transnational dialectique entre la société civile et les médias, les transformations intervenues sont profondes. L'Etat et ses principaux représentants que sont les diplomates ne sont plus qu'un acteur parmi d'autres de la scène internationale.

---

[1] Les trois façons d'envisager la diplomatie s'inscrivent chacune dans une certaine approche des relations internationales. Dans une perspective d'ordre international, la diplomatie est la conduite pacifique des relations entre entités politiques. Elle traduit un choix politique en faveur du dialogue. Dans une vision réaliste dominée par la logique de compétition entre Etats, la diplomatie est un instrument de politique étrangère, l'art de faire avancer les intérêts nationaux par l'échange continu d'informations entre les peuples et les nations. Son but est de changer les dispositions d'esprit et les comportements. C'est la persuasion d'Etat à Etat. Enfin, dans le prisme des relations internationales comme interaction d'appareils publics, la diplomatie est une branche de l'administration publique spécialisée dans les relations avec l'étranger. Se référer à Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON, Dictionnaire des relations internationales, Dalloz, Paris, 2003, p. 132-144. Pour une vision générale de la diplomatie lire en particulier Keith HAMILTON et Richard LANGHORNE, *The practice of diplomacy*, Routhledge, Londres, 1995 ; Louise DIAMOND, John.W. McDONALD, *Multi-track diplomacy : a System Approach to Peace*, West Hartford, conn., Khumarian Press, 1996. En ce qui concerne la pratique, Henry KISSINGER, Diplomatie, Fayard, Paris, 1996, et pour un historique, Lucien BELY, L'invention de la diplomatie : Moyen Age, les temps modernes, PUF, Paris, 1998.

[2] En se référant à P. MOREAU-DEFARGES, « elle peut consister en un ajustement plus ou moins subi, plus ou moins voulu, aux réalités internationales. Cette politique produit des compromis toujours insatisfaisants entre le souhaitable et le possible », op.cit., p. 193.

[3] Le secteur privé multinational, les compagnies transnationales, ainsi que la plupart des grandes entreprises des pays industrialisés constituent le moteur principal du processus de mondialisation, nouvel ordre mondial, et l'essence même de son paradigme fondamental. Se référer à ce propos à Maxime LEFEBVRE, Le jeu du droit et de la puissance : précis de relations internationales, PUF, Paris, 1997, p. 99-113.

[4] Le rôle des Etats, en particulier ceux des pays du Sud, est de s'appuyer sur les grands forums et conférences internationales, sur les effets et règlements de la mondialisation pour défendre leurs intérêts. Au-delà des Nations, le rôle des organisations politiques et financières internationales comme le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, devient incontournable. Voir Vladimir ANDREFF, Les multinationales globales, La découverte, Paris, 1996 ; Jean-Louis MUCCHIELLI, Multinationales et mondialisation, Seuil, Paris, 1998 ; et enfin Virginia HAUFLER, *Public Role for the Private Sector : Industry Self-Regulation in a Global Economy*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2001.

Dans ces conditions, un Etat s'appuie aussi bien sur ses composantes publiques[1] que privées pour demeurer un acteur de la scène mondiale, elle-même de plus en plus complexe. Les nouveaux acteurs ainsi surgis ont induit une nécessaire redéfinition de l'approche interétatique des relations internationales.

Cette transformation des relations internationales a coïncidé avec la venue au pouvoir d'un gouvernement majoritairement noir en Afrique du Sud, dont la politique étrangère se devait d'être façonnée et reconstruite. L'analyse de ce rapport entre la transformation des relations internationales et la démocratisation de la République Sud-Africaine (RSA), à travers sa politique étrangère, est d'une importance capitale. En effet, il faut parfois tenir compte de l'environnement interne et externe pour expliquer la politique étrangère et l'intérêt national.

Il paraît ainsi indéniable que toute politique étrangère est conditionnée par la situation interne. Elle est ainsi au service des intérêts nationaux qui sont à la fois d'ordre économique, social et politique. Le développement économique du pays constitue donc la priorité de la politique étrangère de la RSA et l'intérêt national du pays, en construction, le commande, parce qu'il existe une articulation entre l'identification par ce pays de ses intérêts nationaux et le rôle de puissance politique qu'elle croit devoir jouer.

Trois concepts, dans le cadre de la sécurité (collective) et de la richesse, sous-tendent la notion d'intérêt national en Afrique du Sud : ce sont la notion d'identité, celle d'intérêt, et enfin la perception du danger extérieur.

L'idée d'« intérêt national », par opposition à celle d' «intérêt du prince », a fait son apparition avec le sentiment national et a pris toute sa vigueur avec le développement des institutions démocratiques. Si, en apparence, elle correspond à la croyance que dans une situation donnée, on peut déterminer objectivement les buts, lointains et proches que la Nation doit s'assigner, la réalité est moins simple. En effet, les sociétés humaines sont infiniment complexes et diversifiées, divisées non seulement en classes, mais aussi en groupes d'intérêts dont les aspirations peuvent être contradictoires[2].

---

[1] Dont les acteurs sont principalement le Président de la République, le Premier ministre, celui des Affaires étrangères, de la Défense, du Commerce, voire du Renseignement.

[2] Voir à cet égard, Pierre RENOUVIN et Jean-Baptiste DUROSELLE, Introduction à l'histoire des relations internationales, Armand Colin, 4ème édition, Paris, 1991, p. 314-354. Une approche de l'intérêt national, proche de celle des auteurs déjà cités est développée par M-C SMOUTS et al, op.cit., p. 280-285. Se référer aussi à Raymond ARON, Paix et guerre entre les nations, 1964, Calmann-Levy, Paris, 8ème édition, 1984 ; Hans.J MORGENTHAU, *In Defense of the National Interest*, Knopf, New York, 1951 ; James ROSENAU, « National Interest », in D. L. SILLS, (ed.), International Encyclopedia of the Social Sciences, Free Press, New York, vol.XI, 1968, p. 34-39.

A l'intérieur d'un même Etat, la contradiction entre les intérêts des groupes et des individus implique que l'idée d'un intérêt national « *objectif* » soit difficile à admettre. Les responsables politiques, en particulier les hommes d'Etat, doivent opérer des choix entre les objectifs possibles de leur politique étrangère et extérieure. Et c'est le résultat de leurs choix qu'ils appellent « intérêt national », d'où l'ambiguïté de ce concept[1] dont deux principales significations émergent : la sécurité et la richesse.

La sécurité, l'un des concepts fondamentaux des relations internationales, en constitue la première, relative à la survie des Etats apparaît être la forme la plus essentielle de l'intérêt national. Très souvent, un homme d'Etat place la sécurité au premier rang de ses préoccupations, principalement si son Etat est un Etat-nation. Ce concept implique le maintien de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité du territoire et de la vie des habitants. Cela peut prendre la forme d'une alliance avec une grande puissance, un statut de neutralité, ou encore un jeu subtil de balance, en tenant compte de la rivalité des puissances[2]. Tout compte fait, il n'existe pas de consensus autour d'une définition objective de la sécurité nationale. En somme, ce terme couvre le processus par lequel un Etat gère la perception du danger[3].

Par ailleurs, la sécurité, qui est un thème incontournable et multidimensionnel, peut aussi être collective, par opposition à la sécurité traditionnelle. A ce propos, la paix, par ce biais, apparaît être la pierre angulaire, le socle de toute action d'un homme d'Etat. Maintenir la paix est le vœu de tous les Etats «satisfaits comme insatisfaits »[4], mais avec des nuances[5].

---

[1] Lire en ce sens Stephen D. KRASNER, *Defending the National Interest*, Princeton University Press, Princeton, 1978. Par ailleurs, plusieurs manifestations de l'intérêt national ont été mis en exergue par divers auteurs : a ainsi été mis en lumière l'intérêt national définit en termes de puissance (Kenneth WALTZ., Theory of International politics, MacGraw-Hill, New York, 1979), celui issu des préférences sociétales (Raymond ARON, Paix et guerre entre les nations, op.cit.). Ce dernier établit un lien entre intérêt national et politique intérieure, et enfin l'intérêt national construit par la culture internationale, c'est-à-dire façonné par les normes et valeurs qui structurent la vie politique internationale, Alexander WENDT, *Social Theory and of International Politics*, Cambridge University press, Cambridge, 1999.

[2]Voir particulièrement Marcel SINKONDO, Introduction au droit international public, Ellipses, Paris, 1999 et du même auteur, Droit international public, Ellipses, Paris, 1999.

[3] Barry BUZAN, *People, States and Fear,* Lynne Rienner Publishers, Boulder, 1992, p. 18 définit la sécurité comme une absence de menace. Ce concept a aussi été définit de façon plus approfondie comme « une absence de menace sur les valeurs centrales, par Arnold WOLFERS, « National Security As Ambiguous Symbol », in Arnold WOLFERS, *Discord and Collaboration*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1962, p. 147-165. Marcel SINKONDO, idem.

[4] P. RENOUVIN et J.B. DUROSELLE, op.cit., p. 339.

[5] Aucun homme d'Etat ne peut se permettre de placer la paix au sommet absolu de l'échelle des valeurs. Le gouvernement doit, avant toute chose, assurer la sécurité. Pour certains auteurs, comme P. RENOUVIN et J-B DUROSELLE, l'idéal de sécurité ne coïncide pas forcement avec l'idéal de paix. L'intervention de la RSA au Lesotho, et la participation de la Namibie et de l'Angola dans la deuxième guerre en RDC en 1998 l'attestent. De même, au début du XXe siècle, le pacte Briand-Kellog n'aboutissait à la renonciation de la guerre que comme instrument de la politique nationale. La guerre restait possible si elle était décidée par la SDN. La législation américaine de neutralité de 1935 à 1937, en obligeant le Président ROOSEVELT à proclamer l'embargo sur les armements à destination des belligérants effectifs, essayait de rendre la guerre moins probable.

Néanmoins, il apparaît que si un homme d'Etat ne peut vraiment être un pacifiste et qu'il doit de prime abord songer à la sécurité, la préoccupation essentielle est de trouver (historiquement) le moyen d'avoir à la fois la sécurité et la paix[1]. C'est la raison pour laquelle c'est autour de ce thème, que se sont, au début du siècle, et de manière objective, créées les nouvelles formules d'intérêt national.

La sécurité collective, dont le Président américain Woodrow WILSON (1913 à 1921) a été le promoteur, peut être le propre de l'intérêt national, dans le prisme de la promotion des valeurs humanistes. Il s'agit de rompre avec le système traditionnel et néfaste des alliances européennes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle-la triple alliance et la triple entente-, lesquelles ont été pour les partisans de la sécurité collective, ont conduit à la Première Guerre mondiale. La sécurité a un but précis, empêcher l'usage arbitraire et agressif de la force armée, dissuader ou contrer une action militaire[2]. A cet égard, le concept de *new diplomacy,* fondé par Woodrow WILSON, a eu pour postulat une société des Nations. Influencé par la tradition moraliste des Etats-Unis et par les courants libéraux britanniques et français[3], ce dernier rêve d'un monde ou la vie internationale serait transformée en un nouveau type de sécurité, dite collective.

Pour lui, il s'agit d'établir «le règne du droit, fondé sur le consentement des gouvernés et soutenu par l'opinion organisée de l'humanité[4]. En plus de l'opinion, le fait que le droit soit appuyé par la force « *La force, la force jusqu'à l'extrême, la force sans réserve ni limite, la force juste et triomphante qui fera du droit la loi du monde et fera mordre la poussière à toute domination égoïste* »[5]. Cette force que les Etats-Unis utilisent pendant la Première Guerre mondiale aurait du appartenir à la Société des Nations (SDN)[6], créée en 1919- dont les

[1] Démonstration faite par P. RENOUVIN & J-B DUROSELLE, op.cit., p. 340.

[2] Ainsi, la guerre peut être prévenue par l'effet dissuasif de l'union de tous contre un puisque la clarté morale de la crise internationale est un postulat. On peut donc identifier un agresseur et une victime. A cet effet voir, M-C SMOUTS et al, op.cit., p. 455-458 ; Jean BARREA, « La sécurité collective : ses origines, ses fondements et son institutionnalisation », *Stratégique*, 54, 2ème trimestre 1992, p. 209-226; Marie-Claude SMOUTS, « La sécurité collective : histoire et bilan d'une doctrine équivoque », in Secrétariat général de la défense nationale, Sécurité collective et crises internationales, Paris, SGDN, 1994, p. 175-186 ; enfin, Roland N. STROMBERG, « The Idea of Collective Security », *Journal of the History of Ideas*, vol.17, n°2, avril 1956, p.250-263.

[3] Arno MAYER, *The political origins of the New Diplomacy, 1917-1918*, New Heaven, 1959.

[4] R.S BAKER, *Woodrow Wilson and World Settlement*, T1 p. 12, Discours du Mount Vernon, 4 juillet 1918. Et aussi cité par P. RENOUVINet J.B. DUROSELLE, op.cit., p. 341-342.

[5] *The Ultimate Papers of Colonel House*, T.III, p.439, Discours du 6 avril 1918.

[6] Non en tant que force internationale autonome, mais comme coalition des peuples du monde contre les agresseurs. Dans un grand discours de janvier 1917, (année de l'entrée des Etats-Unis dans la Première Guerre mondiale), il montre qu'il conçoit cette force collective comme « tellement plus grande que celle de n'importe quelle Nation engagée dans n'importe quelle alliance .Qu'aucune Nation, aucune éventuelle combinaison de nation ne pourrait lui résister », cité par P. RENOUVIN et J.B. DUROSELLE, op.cit., p. 341-342.

Etats-Unis ne feront pas partie- et qui était sensée incarner cette sécurité collective, en ce qu'il considère comme « *un concert bien établi de puissance* »[1].

L'universalisme Wilsonien est aussi associé, et cela est somme toute logique et réaliste, aux intérêts de son pays : *« L'Amérique est née dans le monde pour rendre service à l'humanité* »[2]. « *Mon rêve est que lorsque le monde connaîtra mieux l'Amérique,il se tournera vers elle pour ces inspirations morales qui sont à la base de la liberté ; que le monde ne craindra jamais l'Amérique que s'il sent qu'il est engagé dans quelque entreprise incompatible avec les droits de l'humanité ; et que l'Amérique apparaîtra en pleine lumière lorsque tous sauront qu'elle place les droits de l'homme au-dessus de tous les autres droits, et que son drapeau est non seulement celui de l'Amérique, mais aussi celui de l'humanité* »[3].

La richesse de la Nation constitue l'autre forme de l'intérêt national. Selon ses préférences, un homme d'Etat peut rechercher pour son pays la puissance ou la richesse. Les relations entre puissance et richesse sont multiples. On peut chercher à accroître sa richesse pour devenir plus puissant (car avec elle on peut financer de plus fortes armées), c'était par exemple la politique du roi de Prusse Frédéric II et, dans une large mesure, celle de COLBERT)[4]. A l'inverse, on peut aussi chercher à accroître sa puissance pour devenir riche, la puissance permettant par exemple d'acquérir des territoires pleins de ressources ou, sur le plan économique, créer des marchés par l'entremise de la diplomatie économique.

La sécurité collective et la richesse forment ainsi les deux principales facettes de l'intérêt national. Aussi, la sécurité collective, incarnée par la *New diplomacy* américaine, bien qu'ayant connu une fortune ambivalente[5] et une évolution avec la société d'information actuelle de l'après septembre 2001[6], apparaît être la nouvelle donne des relations

[1] P. RENOUVIN et J.B. DUROSELLE, op.cit. Le président américain considérait que la SDN pouvait permettre la création d'une telle force et qu'elle assurerait la sécurité, et le désarmement qu'il envisage dans le quatrième de ses quatorze points n'aura donc lieu que dans la mesure où une telle force peut subsister.

[2] Discours de Pittsburgh, 29 janvier 1916, *Public Papers New Democracy*, T.II, p. 26.

[3] Woodrow WILSON and World Settlement, T.I, p.18, discours du 4 juillet 1914.

[4] P. RENOUVIN et J-B. DUROSELLE., op.cit., p. 328.

[5] Cette conception normative de l'ordre international n'a jamais été entièrement acceptée, ni définitivement rejetée. Elle n'a pas non plus été appliquée effectivement, ni complètement abandonnée. Le Sénat des Etats-Unis refusa de ratifier le traité parce qu'il devait permettre aux officiels de la SDN d'appeler les forces armées de la grande puissance sans l'autorisation du Congrès. L'ONU, créée en 1945 devait, à travers le Conseil de sécurité, assurer la paix et la sécurité dans le monde. Se référer sur l'évolution de la sécurité collective à Pierre BRUGIERE, La sécurité collective, 1919-1945, Pedone, Paris, 1946 ; Pierre GERBERT, Marie-Rénée MOUTON et Victor-Yves GHEBALI, Le rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU, Editions Imprimerie Nationale, Paris, 1996 ; enfin, Thomas G. WEISS (dir), *Collective Security in a Changing World*, Lynne Rienner, Boulder, 1993.

[6] Les traditionalistes opposent aujourd'hui une politique étrangère fondée sur les valeurs (démocratie, droits de l'homme), et celle basée sur les intérêts. Ils décrivent comme vitaux les intérêts qui vont affecter la sécurité du pays et rendent nécessaire l'usage de la force. A titre d'exemple, la prévention des attaques terroristes sur les Etats-Unis, la prévention des puissances hégémoniques hostiles dans ce pays en Asie ou en Europe, la prévention des puissances hostiles sur les frontières du pays ou le contrôle des mers et assurer la survie des alliés du pays. Lire à cet *égard America's National Interests. A Report from the Commission on America's National Interests*

internationales et le cadre d'action effectif de la RSA. Sa traduction en est le pacifisme, doublé de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, lesquels constituent la principale caractéristique de la nouvelle Afrique du Sud.

Ainsi, dans ce pays, la notion d'intérêt national, issue des préférences sociétales[1], s'articule autour de la sécurité et de la richesse, dans un contexte socioéconomique interne en mutation, soulignant l'identification des impératifs internes aux objectifs de politique étrangère[2]. La nouvelle Afrique du Sud, en vertu des objectifs fondamentaux qui ont été soulignés par le président MANDELA en 1994 et de ceux de la question nationale (création d'emplois, croissance économique et sécurité), a fait de la stratégie nationale un intérêt national[3]. Le président MBEKI s'en est fait l'écho, en affirmant que les programmes et politiques gouvernementaux *« sont sous- tendus par la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, et ciblent la première et la seconde économie »*[4]. Cette mise en avant du

(co- présidée par Robert ELLWORTH, Andrew GOODPASTER & Rita HAUSER), 1996, p. 13.

[1] D'après la tradition libérale en relations internationales, l'acteur fondamental de la politique est l'individu. Elle a pour base la dépendance de l'Etat par rapport à la société civile, dont il est le mandataire. Cet intérêt évolue selon les capacités, elles-mêmes évolutives des différents acteurs sociétaux, à faire prévaloir au sein de l'appareil étatique leurs préférences respectives.Cela se traduit par des politiques étrangères poursuivant des combinaisons variables de puissance, de sécurité, de bien-être et même d'éthique, selon les demandes et les valeurs exprimées par les groupes sociaux dominants. Pour une analyse de cette conception de l'intérêt national, se référer à A.WENDT, op.cit..

[2] En 1998, le Livre blanc du gouvernement sur les conditions de la participation du pays aux missions de paix internationales a esquissé les contours de l'intérêt national sud-africain : «les intérêts nationaux naissant sont l'expression de la constitution qui englobe la sécurité de l'Etat et des citoyens, la promotion du bien être social et économique, la dévotion à la paix globale et à la stabilité et la participation au processus de paix, de stabilité et de développement régional ».

[3] Aujourd'hui encore, passer d'un développement séparé à un développement commun s'avère extrêmement difficile. Les traces de l'apartheid qui subsistent sont essentiellement économiques. En 2000, le ministère des Finances expliquait que « l'Afrique du Sud restait un des pays au monde où les inégalités sont les plus grandes, 40% des ménages vivent en dessous du seuil de subsistance, et 65% des habitants en dessous du seuil de pauvreté. La difficulté majeure à laquelle se heurte le pays est une croissance économique fluctuante. Le ministre des Finances, Trévor MANUEL, a néanmoins indiqué, lors de son discours sur le budget devant le Parlement sud-africain à la mi-février 2006, que la croissance du PNB devrait atteindre 4,9% en 2006 et que les économistes prévoient une moyenne de 5% par an jusqu'en 2009. La dévaluation du rand (qui a regagné plus de 40% de sa valeur en un an après sa dégringolade suite aux attentats du 11 septembre aux Etats-Unis) un taux de chômage flirtant avec les 42%, la violence concentrée dans les grandes agglomérations avec un taux de meurtre de 114,84 pour 100 000 habitants loin devant le Ghana (2,31), la fuite des cerveaux, le déficit d'éducation malgré un taux d'analphabétisation en baisse (entre 1980 et 2003,le taux d'analphabétisme des hommes est passé de 22,4% à 13%, celui des femmes de 25,2% à 14,3%.) et le VHS Sida qui touche 11% de la population. Sur les chiffres donnés par le ministre T. MANUEL, Bulletin d'Afrique du Sud, avril 2006, p.1 ; sur ceux du chômage en baisse, se reporter à South African Institue of Race Relations (SAIRR.), South Africa Survey 2003/04, SAIRR, Pretoria, 2003, p. 133, et le secteur informel (avec une forte surepresentation des Noirs de l'ordre de 89,1%, par rapport aux Blancs 5,1%, les Indiens 1,6% et les métis 4,1%°, p.149). Sur la violence concentrée dans les grandes agglomérations, SAIRR., ibid., p. 395 et 458 ;Thierry VIRCOULON, L'Afrique du Sud démocratique ou la réinvention d'une nation, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 203-233. Pour ce qui est du taux d'analphabétisme SAIRR., ibid., p. 221-280 ; l'Etat du monde 2006, La découverte, Paris, 2005, p. 182. En ce qui concerne le chiffre sur le Sida, *Statistic South Africa 2006*, Mid Year POpulation Estimates, p. 1 ; et Judith AYEM., «Sida en Afrique du Sud 1990-2004 : logique gouvernementale et mobilisations sociales », In Guillaume PEJOUT et al, op.cit., p. 299-325 ; enfin Olive SHISANA et al, South African National HIV Prevalence, HIV Incidence Behaviour and Communication Survey, HSRC Press, Cape Town, 2005.

[4]« *Informed by struggle against poverty and underdevelopment and it will respond by adressing the first and the second economy* ». Ce discours se réfère à la situation de la société sud-africaine ou la richesse côtoie l'extrême

développement économique, illustration de la richesse, atteste du passage entre les valeurs morales affichées à partir de 1994 et l'orientation économique néolibérale de la politique du pays. Dans cette perspective, la présidence de T. MBEKI est marquée par la mise en avant de la reformulation de la notion d'intérêt national, le renforcement de la solidarité parmi les pays développés du Sud et la création de partenariats avec les pays développés du Nord[1].

C'est le programme stratégique 2003-2005 qui a replacé la création de la richesse et la sécurité dans le prisme de l'intérêt national du pays et de ses valeurs.

S'agissant de la richesse, si l'ère de N. MANDELA a consacré la reconstruction politique de la Nation sud-africaine, T. MBEKI a pour objectif la reconstruction économique et sociale du pays. Aussi, la tâche de ce dernier s'annonce difficile parce qu'il doit répondre aux aspirations légitimes des Sud-Africains à un mieux être économique et social, tout en ménageant les attentes de ses partenaires africains et occidentaux, dans un contexte régional instable. Sur le plan interne, passer d'un développement séparé à un développement commun s'avère extrêmement difficile. En effet, les traces de l'Apartheid qui demeurent sont essentiellement économiques. En 2000, le ministère des Finances expliquait que « l'Afrique du Sud restait l'un des pays au monde où les inégalités sont les plus grandes, 40% des ménages vivent en dessous du seuil de subsistance, et 65% des habitants en dessous du seuil de pauvreté »[2].

La réduction des inégalités et l'amélioration du niveau de vie de la majorité de la population nationale constituent ainsi les défis du gouvernement sud-africain, à l'instar du Japon en 1945[3].

Toujours au vu du programme stratégique du DFA 2003-2005, l'identification de l'intérêt national sud-africain est aussi liée à la sécurité, bien qu'il n'existe pas de document officiel contenant une définition précise ni d'engagements politiques à cet effet.

Dans l'ensemble, la stratégie sécuritaire a été conceptualisée de manière globale. Deux textes en sont l'illustration. Tout d'abord, le Livre blanc de la défense de 1996 affirmait que : *« Dans la nouvelle Afrique du Sud, la sécurité nationale n'est plus perçue uniquement sous*

---

pauvreté (l'exemple du quartier d'Alexandra et de Sandton (centre des affaires) à Johannesburg est inédit). C'est durant le discours sur l'etat de la Nation sud-africaine que le président a élaboré ce concept. Il annonça que son gouvernement va se concentrer sur la croissance, le développement et la modernisation de la première économie et répondre aux défis de la seconde par le lancement d'une variété de programmes, dont celui des travaux publics. T. MBEKI, Discours sur l'etat de la Nation à la session conjointe des chambres du Parlement, Le Cap, 21 mai 2004.

[1] DFA., "*Annual Report 2002/2003*", DFA, Pretoria, 2003, p.18-29.

[2] Le township d'Alexandra à trois kilomètres de Sandton, le centre des affaires de Johannesburg en témoigne.

[3] La situation sociale est particulièrement préoccupante. Malgré la construction de logements, plusieurs millions de Sud-Africains vivent toujours dans des cabanes (*shacks)*. Pour un état des lieux complet, voir SAIRR., op.cit, et enfin, *Marchés Tropicaux*, Dossier Afrique du Sud, 30 avril 2004, p. 974-985.

un point de vue militaire et policier. Il s'en est greffé les questions politiques, économiques sociales et environnementales. La préoccupation primordiale, qui est au cœur de cette nouvelle approche, est la sécurité du citoyen. La sécurité est la condition générale dans laquelle tout citoyen vit en liberté, dans la paix et la sûreté »[1].

Cette approche multidimensionnelle de la sécurité a été réaffirmée par les services consultatifs de coordination de la politique de l'Etat, s'agissant de la mise en œuvre de la politique. Les services en question ont pris en compte la vulnérabilité mutuelle et la pléthore de nouveaux dangers incluant le terrorisme, l'afflux de migrants illégaux et des réfugiés, les syndicats du crime internationaux, le commerce illégal des petites et moyennes armes, le blanchiment d'argent, le trafic de narcotiques, la dégradation de l'environnement, la propagation des maladies et le crime transfrontalier[2].

Ensuite, le second texte est le Livre officiel de l'année de la RSA, *The South Africa Yearbook 2003/04* qui contient une indication sur le fondement du processus de la stratégie nationale : «*La stratégie de sécurité nationale dans le prisme de l'intérêt national des objectifs du Comité interministériel composé du ministère des Affaires étrangères, le Comité interministériel de la justice, la sécurité et de la prévention du crime»* [3]. Se dégage dès lors une volonté de coordination dans le prisme de l'intérêt national, des objectifs de politique étrangère et de défense nationale.

En définitive, à la lumière du programme stratégique du DFA 2003-2005, il existe ainsi une convergence entre les cinq priorités de politique étrangère que sont la promotion de la Renaissance africaine, la paix et la sécurité, le développement durable, les relations stratégiques bilatérales et les conférences internationales, en l'occurrence qui en ont découlé[4], et les défis de l'Afrique.

Mais ce projet se heurte aussi à la matérialisation d'un discours africaniste et nationaliste. Le concept de destinée africaine est au cœur de la politique étrangère sud-

---

[1]"*In the new South Africa national security is no longer viewed as a predominantly military and police problem. It has broadened to incorporate political, economic, social and environmental matters. At the heart of this new approach is the paramount concern with the security of the people.Security is an encompassing condition in which individual citizen live in freedom, peace and safety"*.Department of Defense,*(*DOD), "White Paper on National Defense for the Republic of South Africa: Defense in a Democracy", DOD, Pretoria, 1998.

[2] *Policy Coordination and Advisory Services*, op.cit., p.58-59.

[3]"*National security strategy is derived from implied national interests, the Department of Foreign Affairs and the Justice, Crime Prevention and Security (JCPS) Cluster Objectives*". Delien BURGER (ed.), *South Africa Year Book 2003/4*, Government Communication and Information Services (GCIS), Pretoria, 2003, chap. 17, Safety and Security, p. 500.

[4] http://www.dfa.gov.za/department/stratplan03-05/stratplan09.pdf, (Accédé le 12/09/ 2005).

africaine, dans un paradigme économique néolibéral[1], un contexte international qui est celui de la mondialisation et de la mauvaise intégration de l'Afrique dans le système international.

La mondialisation[2] dans son assertion la plus large, est un phénomène qui a conduit à de rapides mutations sociales, politiques et économiques qui transforment les Etats, les sociétés et les relations internationales. Ces dernièrs s'adaptent de différentes manières aux connections de plus en plus étroites, dont le socle est économique[3]. En définitive, dans l'économie politique internationale, la mondialisation concerne principalement l'interdépendance économique, laquelle entraine dans les pays développés des croissances de toute nature (scientifique, technologiques, démographiques, économiques), à l'inverse des pays en développement. C'est pourquoi elle provoque des distorsions, produit des differences

---

[1]Toute puissance du marché et une continuité entre courant libéral et néolibéral, en ce qu'elle est l'adaptation à la mondialisation économique. Cette notion est entendue ici comme une version moderne du capitalisme, qui prône la liberté du commerce par la négociation. Le FMI, l'OMC, la Banque mondiale et l'Union européenne en sont les principaux réceptacles, les politiques de développement en témoignent. Voir François HOUTARD, Délégitimer le capitalisme. Recréer l'espérance, Colophon, Bruxelles, 2005. La nature exacte du néolibéralisme divise la doctrine et nourrit un long débat sur l'évolution et de nouvelles formes du capitalisme. Le néolibéralisme désigne originellement des écoles telles l'école autrichienne et celle de Chicago monétariste. Ces principaux théoriciens sont Milton FRIEDMAN, *Capilalism and Freedom*, The Chicago University Press, Chicago and London, 1963, et Friedrich HAYEK, La constitution de la liberté, Litec, Paris, 1994, et « La route de la servitude », PUF, Paris, 1946, p. 56-57. Pour ce dernier, l'individu est l'élément fondamental de la société. Aussi, l'Etat, le marché et le pouvoir en sont les domaines d'exercice. Aussi, le véritable libéral est celui qui est convaincu que la libre négociation entre les hommes est le meilleur moyen d'arriver aux arrangements les plus satisfaisants et que les solutions imposées par une autorité centrale seront toujours moins satisfaisantes, faute de pouvoir tenir compte des désirs individuels dispersés et à peu près indénombrables. Sur cet auteur, voir Gilles DOSTALIER, Le libéralisme de HAYEK, La Découverte, Paris, 2001. Le néolibéralisme a été utilisé, ce qui n'était qu'une de ses facettes pour qualifier les politiques économiques des années 1980 de Ronald REAGAN, Margaret TATCHER, voire d'Augusto PINOCHET au Chili, qui considéraient le politique et l'économique comme deux sphères autonomes et indépendantes. Ce terme n'échappe pas non plus à la critique s'agissant de sa portée. En effet, ce terme est surtout utilisé par des personnes de gauche ou de la droite conservatrice. Pierre BOURDIEU, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatiqu*e, mars 1998, évoque un terme utopique. Selon lui, c'est l'expression d'une chaîne de contrainte liant les agents économiques, d'où un système économique conforme à la description théorique. Pour des éléments de définition, lire Bernard GUERRIEN, Dictionnaire d'analyse économique, La Découverte, Paris, 1996.

[2] Par traduction littérale de l'anglais *Globalization*, notion apparue en 1961.

[3] Sur la mondialisation économique, voir Jacques ADDA, La mondialisation de l'économie, tome 1, Genèse, tome 2, Problèmes, Paris, 2001, et Robert REICH, L'économie mondialisée, Dunod, Paris, 1993. Trois positions se distinguent sur le caractère inédit ou non de la mondialisation. Pour les hypermondialistes, la mondialisation est un phénomène inédit, caractérisé par des technologies comme Internet. Les sceptiques estiment au contraire que ce n'est pas un phénomène nouveau, puisqu'il ne s'agit que d'une conjoncture qui a déjà existé entre la deuxième moitié du XIXe siècle et 1914, laquelle s'est traduite par la liberté du commerce, les migrations et les mouvements des capitaux notamment. Enfin, les transformationistes considèrent que sans être nouvelle, la mondialisation est une force qui conduit à de rapides mutations sociales, politiques, économiques qui transforment les Etats, les sociétés et les relations internationales. La traduction est le libéralisme économique qui destructurent les régions dont le marché intérieur est faible, l'Afrique en l'occurrence. Sur le caractère inédit ou non de la mondialisation, voir David HELD & A. McGREW (dir), *The Global Transformation Reader*, Cambridge, The Polity Press, 2000, ensuite à Michael ZURN, « From Interdependance to Globalization », in Walter CARLNAESS, Thomas RISSE & Beth SIMMONS (eds.), *Handbook of International Relations*, London, Sage, 2002, p. 235-254. De même, David HELD et al, *Global Transformations. Politics, Economics and Culture*, Stanford, CA, Stanford University Press, 1999, Pierre DE SENARCLENS, La mondialisation, théories enjeux et débats, Armand Colin, 4ème édition, Paris, 2005, et enfin, Zaki LAIDI, La grande perturbation, Fayard, Paris, 2004.

à tous les niveaux et l'intégration parfois déstructurante[1] aux différentes trajectoires des économies et des sociétés à l'échelle planétaire, et c'est précisément le cas l'Afrique.

En dépit de sa prétendue marginalisation[2], l'Afrique peut être considérée comme ayant toujours été (mal) intégrée dans le système (commercial) mondial. Historiquement, l'intégration réelle de l'Afrique dans le système mondial, date de plusieurs siècles et s'est faite en deux phases.

La première phase eut lieu dès le début de la construction de celui-ci, au cours de la période mercantiliste du premier capitalisme (XVIe, XVIIe et XVIIIe), par ce qu'on a appelé la traite négrière[3] , une diminution de la population[4] et le démantèlement d'organisations

---

[1] A cet effet, voir Jean-Claude FRITZ, « Mondialisation et destructuration des conditions de vie », *Revue Française de Santé publique*, vol.4, 2002, p. 425-464. De même que Olivier DOLLFUS, La mondialisation, Presses de Sciences Po, 2ème édition, Paris, 2001.

[2] Ce continent, dit marginalisé, est le laboratoire des politiques de développement et le théâtre privilégié de plus de la moitié des conflits qui secouent la planète. L'expression « marginalisé » implique que le continent africain, à l'exception de l'Afrique du Sud, est extérieur au système de mondialisation. En réalité, le continent a toujours été intégré dans le système commercial mondial. En 2005, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales ne représentait que 296 milliards de dollars, dont 52 pour la seule Afrique du Sud, sur un total de 10 121 milliards. Ces pourcentages n'ont pas connu d'évolution notable tout au long du XXe siècle. Si le continent noir semble marginalisé, c'est sans aucun doute lié à la faible proportion du commerce mondial que représente le continent. C'est précisément la raison pour laquelle ce continent est considéré à tort comme étant marginal. En réalité, une région est dite marginalisée si elle est en dehors du système, en repli sur elle- même et autarcique. C'est pourquoi toutes les régions du monde, l'Afrique comprise, sont intégrées à part égale dans le système commercial mondial mais de manière différente. Sur le débat à ce sujet, lire Samir AMIN, « L'économie politique de l'Afrique et la mondialisation », *Alternatives Sud*, n°3, vol.XIII, 2001, p. 37-48, et sur les chiffres, OMC, Rapport sur le commerce mondial, 2006, p. 12.

[3] Voir aussi, Wolfgang REINHARD, Petite histoire du colonialisme, Belin, Paris, 1997, p. 94-101. De même que Jacques MARSEILLE, Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce, Albin Michel, Paris, 2005 ; Jean MARTIN, L'empire triomphant : 1871/1936, Maghreb, Indochine, Madagascar, Iles et comptoirs, Denoel, Paris, 1990, David ELTIS, Stephen D. BEHRENDT, David RICHARDSON & Herbert S. KLEIN, *The Transatlantic Slave Trade 1527-1867,* Cambridge, Cambridge University Press, 1999, et enfin, Jean-Claude FRITZ, Frédéric DEROCHE, Gérard FRITZ et Raphaël PORTEILLA (sld), La nouvelle question indigène : Peuples autochtones et ordre mondial, L'Harmattan, Paris, 2006, notamment, l'article de J.C FRTIZ et Myriam FRITZ-LEGENDRE, « Les mutations de la question indigène : de l'indigène à l'autochtonie : mise en perspective historique », p. 23-46.

[4] L'Afrique a seulement retrouvé aujourd'hui la proportion de la population mondiale qu'elle avait probablement dans les années 1500 après J-C. Sur un territoire peu étendu constitué de l'Amérique des plantations, dont faisait partie le Brésil, le septième de l'Amérique espagnole, la moitié de celle de l'Amérique du Nord), la population était constituée pour 85% au moins d'esclaves africains. En s'appuyant sur des sources datant de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, on a estimé à quinze millions le nombre d'Africains vendus en Amérique, chiffre qui continu d'être colporté aujourd'hui. Les conclusions de Philip D. CURTIN, dans son ouvrage publié en 1969 *The Atlantic Slave Trade,* a résisté aux discussions menée sur ce thème. Il parle de 9 566 000 esclaves importés en Amérique. Joseph E .INIKORI, plaide en faveur des chiffres plus élevés. Paul E. LOVEJOY annonce le chiffre de 1 164 200 esclaves déportés d'Afrique par les Européens et les Américains du Nord. De plus, selon lui, du XVIe au XIXe siècle, 5,15 millions d'esclaves ont été vendus dans les pays islamiques, où les femmes et les enfants se vendaient le mieux (la différence extrême entre ces deux régions l'explique). En conséquence, les dommages subis par les sociétés africaines, quant à la reproduction de la population, n'étaient pas nécessairement proportionnels à l'hémorragie démographique. Wolfgang REINHARD, op.cit., p. 94-95. Se référer aussi à Philip D.CURTIN, *The Atlantic Slave Trade,* Madison WC, University of Wisconsin Press, 1969. Joseph E. INIKORY et Stanley L. ENGERMAN (eds.), *The Atlantic Slave Trade Ef cts on Economics Society and People in Africa, the Americas and the People,* Durham, NC, Duke University Press, 1992.

étatiques importantes, héritées du passé ; celles-ci remplacées par de petites unités militaires et par un état permanent de guerres entre elles[1].

La deuxième phase d'intégration de l'Afrique dans le système mondial fut la période coloniale, en général de 1880 à 1960, en mettant au service des puissances coloniales. Trois modèles de colonisation vont être mis en œuvre sur ce continent. Le premier s'analyse en une économie commerciale qui introduit les petits paysans sur le marché mondial des produits tropicaux. Le second consistait en l'économie des réserves de l'Afrique méridionale qui s'articule autour des mines où l'on envoie une main-d'œuvre bon marché, obtenue par des migrations forcées en provenance des réserves[2]. Le troisième modèle caractérisé par l'économie du pillage dans laquelle se sont engagées les sociétés concessionnaires en taxant sans contrepartie les produits provenant des régions ayant pour but de pourvoir une main-d'œuvre abondante[3]. Le bassin conventionnel du Congo, l'Afrique du Sud et la Rhodésie relevaient en grande partie de cette troisième catégorie[4].

---

[1] Dans le continent américain lui même, la forme mercantiliste de l'intégration dans le système mondial a presque détruit, du moins retardé, tout espoir de développement futur. Pendant cette phase du premier capitalisme, les taux de croissance les plus élevés ont été obtenus dans des régions comme la Caraïbe, le Nord-Est du Brésil et les colonies britanniques (au nombre de 13) d'Amérique du Nord. Samir AMIN, op.cit., p. 40.

[2] Le cas des Indiens, en provenance de la région de Madras et de Calcutta, venus travailler dès 1860 dans les plantations de canne à sucre de la colonie britannique du Natal à l'ouest de l'Afrique du Sud, aujourd'hui province du Kwa-zulu Natal, l'atteste. Après la durée de leur contrat initial (cinq ans), la majorité d'entre eux s'installa définitivement dans la région. A l'heure actuelle, les Indiens qui représentent 3% de la population totale sud-africaine sont à 78% installés dans cette région. Voir à cet égard, Hélène MAINET, «De la résistance passive à la participation active : les Indiens de Durban face à la redéfinition des pouvoirs locaux en Afrique du Sud » in Dominique DARBON (sld), L'Après Mandela : Enjeux sud-africains et régionaux, Karthala (Paris), MSHA (Talence), 1999, p. 77-84. De plus, en Afrique australe, dans les mines de cuivre, étaient embauchés des travailleurs itinérants venant du pays, main-d'œuvre noire et blanche bon marché et des pays voisins, Lesotho, Mozambique etc… Dans l'union minière du Haut Katanga (Congo actuel), le même système prévalait. Pour l'Afrique australe voir à cet égard, Aurélia WA KABWE–SEGATTI, « Reformer la politique d'immigration dans l'Afrique du Sud post-Apartheid » in Philippe GUILLAUME, Nicolas PEJOUT, Aurélia WA KABWE SEGATTI (sld.), L'Afrique du Sud, dix ans après, transition accomplie, p. 249-254. Voir aussi A.J.H LATHAM, *Old Calabar 1600-1891 : The Impact of the International Economy on a Traditional Society*, Oxford, Oxford University Press, 1973.

[3] Pour une perspective contemporaine sur les conséquences actuelles et qui allie questions foncières et exploitations économiques, voir Frédéric DEROCHE, « Les peuples autochtones et leur relation à la terre et aux ressources naturelles », in J.C FRITZ (sld.) et al., La nouvelle question indigène, op.cit., p. 275-303, ainsi que Karine CHAUVIN, Véronique CLAEREBOUT, Frédéric DEROCHE et J.C FRITZ, « Les peuples autochtones et l'ordre économique mondial », idem, p. 363-399.

[4] Régions riches en matières premières (Bassin du Congo et Afrique du Sud), et terres agricoles (Rhodésie, actuels Zimbabwe et Zambie). Comme dans presque tous les cas, l'économie coloniale en Afrique fut d'abord une économie de rapine, sorte de pillage à grande échelle qui atteignit son maximum dans les colonies du Congo et en Afrique australe. Il s'agissait de tirer au plus vite profit des richesses naturelles comme l'ivoire et le caoutchouc en exploitant les Indigènes et sans faire le moindre investissement dans le pays. Du point de vue de l'économie mondiale, l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Nord (cuivre), le Katanga au sud de l'Etat du Congo (cuivre, or, diamant) occupaient la position maîtresse. De 53,5% à 55,9% des exportations africaines en 1913 provenaient de l'or du cuivre et du diamant contre 20,2% provenant de l'arachide, du cacao, de l'huile de palme, du maïs, de la laine et du caoutchouc. Les profits de certaines compagnies bénéficiant de concessions pouvaient parfois s'élever jusqu'à 1400%. A cet égard, voir Wolfgang REINHARD, ibid., p. 270-274.

Ce mode d'insertion dans le capitalisme mondial préfigurait la situation actuelle de l'Afrique, en retardant le début de toute révolution agricole, et en instaurant les fondements d'un commerce mondial vertical en défaveur des pays du Sud[1].

Aussi, les mouvements de libération nationale, les stratégies capitalistes de développement du début des années 1960 se sont traduites par une collusion entre les classes au pouvoir et ces dites stratégies de développement imposées par les pays riches et les organisations financières internationales[2].

Cette situation inédite du continent noir fonde la politique étrangère post-Apartheid, qui est indiscutablement le pays le plus développé du continent. Il est ainsi un pôle magnétique de l'Afrique australe avec la possibilité d'y exercer un leadership régional, et 40% de toute l'Afrique subsaharienne[3] ; cette constatation ne souffre d'aucune contestation[4]. Le Nigeria (Afrique de l'Ouest[5]), ainsi que l'Egypte (Afrique du Nord-Est)[6], sont aussi considérés comme des puissances régionales africaines. (Néanmoins, à l'échelle mondiale, la RSA pèse peu, avec un PIB équivalent à 6% de celui de l'Etat allemand).

La démocratisation de la RSA a en effet coïncidé avec la mutation de l'intérêt national et le débat interne sur sa construction. Une prise de position globale et l'identification à

[1] Un surplus pouvait être extrait du travail des paysans et de la richesse offerte par la nature sans les investissements de la modernisation (sans machines ni engrais), sans vraiment payer pour le travail (il se reproduisait lui-même, dans le cadre de l'autosuffisance traditionnelle), sans garantir le maintien des conditions naturelles de reproduction de la richesse (pillage des sols agraires et des forêts). Le cas actuel du peuple Ogoni au Nigeria qui lutte pour jouir de la production du pétrole par l'entreprise SHELL atteste de cette donne. A ce propos, lire Al GEDICKS (ed), *Resource Rebels. Natives Challenges to Mining and Oil Corporation*, Cambridge, South End Press, 2001, p. 41-51. Oronto DOUGLAS & Ike OKANTA, « Ogoni People of Nigeria vs Big Oil », in Jerry MANDER & Victoria TAULI-CORPUZ (eds.), *Paradigm War. Indigenous Peoples Resistance to Economic Globalization,*,San Francisco International Forum on Globalization, Committee on Indigenous People, 2005, p. 129-132. Se référer aussi, pour une perspective contemporaine, à Serge LATOUCHE, Les dangers du marché planétaire, Presse de Sciences Politiques, Paris, 1998.

[2] L'échec du plan d'ajustement structurel mis en œuvre par les organisations financières internationales au début des années 1980 pour sortir le continent africain de son prétendu sous-développement en témoignent.

[3] Force est de constater que la place de la RSA en Afrique australe a toujours été singulière et l'était encore plus en 1994 au sortir de l'Apartheid. Voir Philippe DECRAENE (avec la participation de Bénédicte CHATEL) Onze leçons sur l'Afrique Australe, Notes Africaines, Asiatiques et Caraïbes, Paris, 1995, Jean-Louis ROY, Une Nouvelle Afrique à l'aube du XXIe siècle, Maisonneuve et Larose, Paris 1999, p. 65-75., Olivier CUREAU, «L'intégration commerciale dans la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) », in Dominique DARBON (sld.), op.cit, p. 427-542 ; M. FOUCHER et D. DARBON, L'Afrique du Sud,……., op.cit., p. 99-115.

[4] Néanmoins, il est à noter que la puissance sud-africaine, dans le cadre mouvant du concept de puissance, peut être considérée comme imposée de l'extérieur sur la base des capacités d'actions passées du pays. Cet état de puissance peut être le produit d'une image externe qui attribue au pays un rôle majeur dans la sous-région et sur la continent, aussi bien dans le règlement des conflits que dans l'amélioration et la création d'institutions régionales et continentales.

[5] Puissance démographique (128,7 millions d'habitants), économique (premier exportateur de pétrole africain) diplomatique et militaire régional. Voir *Jeune Afrique l'Intelligent, hors série n°8,* « L'Etat de l'Afrique 2005, p.188-190, et l'Etat du monde 2006, op.cit., p. 127-131.

[6] Pays qui regarde plus vers le Proche-Orient que vers l'Afrique et allié des Etats Unis. Puissance démographique (74 millions d'habitants), économique (ayant les Etats-Unis et Israël comme grands partenaires commerciaux, puisque 50% des exportations du textile du pays sont dirigés vers le géant d'outre-Atlantique). Voir l'Etat du Monde 2006, idem, p. 162-166.

l'Afrique restent au centre de la définition de l'intérêt national sud-africain, dont les contours demeurent flous. Néanmoins, le service consultatif et de la coordination des politiques est arrivé en 2003 à la conclusion selon laquelle «*la volonté de discerner l'intérêt national et le mettre en œuvre de manière créative fait partie du défi de la gouvernance et du leadership étatique dans l'actuelle arène mondiale* »[1].

En 1994, N. MANDELA affirmait dans un discours devant l'Assemblée Générale des Nations Unies que «*le défi majeur qui se pose à nous est de savoir, compte tenu de l'interdépendance du monde actuel, ce que nous pouvons faire et ce que nous pourrons faire pour asseoir partout la démocratie, la paix et la prospérité* ».[2] Ce discours était la confirmation de celui du ministre des Affaires étrangères les 8 et 11 août au Cap, sur la présentation de la nouvelle diplomatie sud-africaine[3].

L'intérêt national sud-africain s'articule ainsi avec celui du continent africain et peut s'analyser en un intérêt national construit par la culture internationale[4]. Ce positionnement, à la suite du discours de N. MANDELA en 1994, a été souligné par le ministre des Affaires étrangères, N. DLAMINI ZUMA en 2004 : « *Au cours des dix dernières années, notre implication dans les affaires internationales s'est fondée sur la vision selon laquelle la puissance (force) de notre nation dépend de la force de notre continent entier»*[5].

Ce lien entre la RSA et l'Afrique est depuis 1994 le socle de la politique étrangère sud-africaine[6]. A ce titre, si l'identification et la formulation de l'intérêt national sud-africain ont évolué depuis une dizaine d'années, l'acteur de sa détermination est sujet à débat[7]. En

---

[1] " *Thus adeptness at identifying the national interest and pursuing it in a creative way is part of the challenge of governance and state leadership in the current global arena".* Policy Co-ordination and Advisory Services (PCAS.), «Towards a Ten Year Review :Syntesis Report on Implementation of Government Programmes », *The Presidency,* 2003, p. 9.

[2] Cité *par* Bulletin d'Afrique du Sud, 23 novembre 1994.

[3] Pour un résumé en français de ce dernier, lire *Marchés Tropicaux,* 16 septembre 1994, p. 1934-1936.

[4] D'après les constructivistes, l'intérêt national d'un pays est un construit social qui trouve son origine dans l'identité des Etats, c'est-à-dire de la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes, d'autrui et du système international. En ce sens, l'intérêt national est donc moins construit par l'Etat qu'il n'est façonné par les normes et valeurs qui, partagées internationalement, structurent la vie politique internationale et lui donnent signification. Et lorsque ces valeurs évoluent, l'intérêt national est susceptible d'être re-généré et transformé avec pour conséquence l'émergence possible d'un intérêt national défini de façon altruiste. Voir à cet effet, Martha FINNEMORE, National Interest in International Society, Cornell University Press, Ithaca, 1996.

[5] « *Over the past ten years, our involvement in world affairs has been premised on the view that the strength of our nation depends of the entire continent* ». N. DLAMINI ZUMA, présentation du Budget du ministère des Affaires étrangères, Le Cap, 3 juin 2004.

[6] Le DFA l'a justement rappelé : « L'Afrique reste le domaine central de la conduite de notre politique étrangère », *ANC Today*, vol.4, n°24, 18-24 juin 2004, p. 5.

[7] Voir par exemple Anthoni VAN NIEUWKERK, « South Africa's national interest », *African Security Review,* 13 (2), 2004, p. 89-101.

premier lieu, le document de discussion du DFA de 1996 a mis en lumière sept principes à valeur morale qui prennent en compte l'Afrique et l'interdépendance mondiale[1].

Les principes énoncés par le DFA peuvent exprimer cette culture. La démocratie, les droits de l'homme, le développement durable, la paix et la justice peuvent en être les corollaires et l'essence d'un intérêt international.

Il découle du programme stratégique du DFA 2003-05, qui a replacé la création de la richesse et la sécurité comme fondements de l'intérêt national, une convergence entre les cinq priorités de politique étrangère que sont la promotion de la Renaissance africaine, la paix et la sécurité, le développement durable, les relations stratégiques bilatérales et les conférences internationales en l'occurrence[2] et les défis de l'Afrique.

Ces priorités de politique étrangère ont été reprises par le Cabinet *Lekgotla* et décomposées en quatre grands thèmes que sont la gouvernance globale (l'ONU, le commerce, les objectifs du développement du millénaire, la sécurité, le Moyen-Orient et le crime transfrontalier), la consolidation de l'agenda africain (démocratie et stabilité, résolution des conflits, le développement socio-économique, et l'intégration dans l'économie mondiale), la coopération Sud-Sud, et enfin le renforcement des relations bilatérales stratégiques[3]. Il ressort ainsi, pour ce qui a trait aux objectifs de politique étrangère, une construction extensive de la notion d'intérêt national dans le cadre de la politique étrangère, par un destin commun avec l'Afrique, bien qu'il y ait un rapprochement avec la conceptualisation de ces buts développée par Kavely Jaakko HOLSTI[4] .

---

[1] La promotion de la démocratie et des droits de l'homme, la prééminence de la paix, la justice et le droit international, dans les relations entre les nations, un engagement au développement du continent africain, et l'Afrique australe en particulier, et la croyance que le développement durable du pays dépendra de la coopération régionale et internationale dans un monde interdépendant, et surtout le fait que les relations extérieures devraient refléter la consolidation de la démocratie dans le pays. *South African Foreign Policy Discussion Document,* DFA, Pretoria, 1996.

[2] http://www.DFA.gov.za/department/stratplan03-05/stratplan09.pdf, (Accédé le 12/09/ 2005).

[3] *Government Programme of Action: InternationalRelations, Peace and Security Cluster,* http://www.info.gov.za/issues/poa/irps.htm , (Accédé le 30/08/ 2004).

[4] La hiérarchie des objectifs de politique étrangère est la suivante : tous les Etats poursuivent des objectifs clés et des valeurs, qui sont relatifs à la préservation de l'élément politique ; ce sont des objectifs de moyenne portée parce que d'autres buts ne peuvent être atteints, à moins que l'élément politique qui les poursuit ne maintienne sa propre existence. L'objectif principal et essentiel de toute politique étrangère est d'assurer l'indépendance et la souveraineté du territoire national et d'y perpétuer un système politique, social économique. Trois types d'objectifs de moyenne portée ont été mis en exergue par l'auteur : ce sont la promotion des intérêts des affaires à l'étranger, les atteintes pour accroître le prestige étatique dans le système (militaire, mais aussi l'augmentation du niveau de développement et celui des compétences technologiques et scientifiques), et enfin les différentes formes d'auto-extension ou l'impérialisme. Beaucoup d'Etats voient un avantage dans les pays voisins, l'accès aux matières premières, aux marchés et aux routes commerciales qu'ils ne peuvent atteindre sans passer par le commerce ordinaire ou la diplomatie. Cela s'est fait par le biais des colonies, des protectorats ou des sphères d'influence. Par ailleurs, il existe une myriade d'objectifs que les gouvernements épousent : le soutien des alliés et des amis, la promotion des droits de l'homme, la régulation de l'environnement, le développement des institutions internationales, des valeurs et des projets d'intégration régionale, la collaboration en matière de sécurité. Les buts de portée globale consistent en des projets, visions, concernant l'organisation idéologique ou

La transformation du contexte international, doublée des facteurs extérieurs[1], explique cette volonté de bâtir une cohésion en matière de politique étrangère et cette prégnance à la filiation avec l'Afrique.

L'ambivalence de la notion d'intérêt national, laquelle greffée dans le paradigme de la mondialisation, évolue au gré de la perception qu'ont les Etats de l'environnement international et des stratégies mises en œuvre. Aussi, la politique étrangère de l'Afrique du Sud post-Apartheid constitue le réceptacle des défis de la conciliation et de l'articulation entre intérêt national, intérêt continental et mondialisation dans le prisme du dédoublement fonctionnel, qui est issu de la théorie inspirée de la conception solidariste de Léon DUGUIT[2].

La loi du dédoublement fonctionnel, développée par Georges SCELLE, part du principe que le droit se fonde sur la solidarité et étend la conception solidariste de DUGUIT à la société internationale. Aussi, cette dernière ne comporte pas d'organe législatif, judiciaire et exécutif à compétence générale. Ces fonctions sont exercées par les gouvernements nationaux qui agissent à la fois pour leur compte et pour celui de la Communauté internationale, en établissant le droit, en le vérifiant et en l'exécutant[3].

La mise en œuvre de ces défis par la nouvelle Afrique du Sud est ainsi au cœur de notre approche et l'ancien ministre sud-africain des Affaires étrangères, A. NZO, en 1995, les

---

politique du système international. Kavely Jaakko HOLSTI, *International Politics : a Framework for Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1977.

[1] Les rapports avec les pays développés, les institutions internationales, les multinationales, doublés de l'Etat des lieux des engagements du pays au plan international (l'UA, l'ONU, l'OMC, le MNA, le Commonwealth), et les relations stratégiques avec le Brésil, l'Inde, la Chine et le Nigeria.

[2] Pour ce dernier en effet, la base du droit est le fait de la solidarité et de l'interdépendance des hommes. De ce fait, naissent des règles sociales nécessaires, car sans elles la vie en commun ne serait pas possible. De caractère économique et moral, elles deviennent des règles juridiques lorsque les individus estiment que le bon fonctionnement de la société doit emporter la sanction de leur application. Ainsi, la fonction du droit se rapporte à l'individu et non à l'Etat, séparé et soumis au droit, et dont la solidarité s'étend au-delà des limites de l'Etat. Alors se forme le droit international (inter social), lequel a le même fondement que le droit interne, un droit qui n'est pas crée, mais qui repose sur le « fait» extérieur à toute volonté humaine de la solidarité et de la justice. Ses principaux écrits sont les suivants; « Des fonctions de l'Etat moderne », *Revue Internationale de Sociologie,* 1894; L'Etat, le droit positif et la loi positive, Paris, A. Fontemoing, 1901, Réed, Dalloz, Paris, 2003; Traité de droit constitutionnel, Paris, Boccard, 1ère édition, 1911, Traité de droit constitutionnel. Tome 1: La règle de droit, -Le problème de l'Etat, Paris, Boccard, 1923, 2ème édition, Traité de droit constitutionnel. Tome 2 et 3: La théorie générale de l'Etat, Paris, Boccard, 1923.

[3] Auteur de la théorie de l'école sociologique appliquée au droit, Georges SCELLE développe la thèse selon laquelle la société internationale résulte non pas de la coexistence et de la juxtaposition des Etats, mais au contraire de l'interpénétration des peuples par le commerce international (au sens large). Pour lui, il serait bien curieux que le phénomène de sociabilité, qui est la base de la société étatique, s'arrêtât aux frontières de l'Etat. Il en arrive ainsi à une conception du droit international compris comme l'ordre juridique d'une société universelle des peuples, des gens. La loi du dédoublement fonctionnel est une des deux lois qui, selon G. SCELLE, caractérise le droit international. La première étant celle de la hiérarchie des normes, selon laquelle les ordres juridiques étatiques, puisqu'ils ne sont pas souverains, sont subordonnés à l'ordre juridique international. Se référer notamment à ses principaux travaux parmi lesquels, Le sens international, Bibliothèque du peuple, vol. 55, PUF, Paris, 1942, Droit international public, Domat-Montchrétien, Paris, 1943, Manuel de droit international public, Domat-Montchrétien, Paris, 1948, « Règles générales du droit de la paix », RCADI, 1933, IV, p.331-697; « Le concept de société internationale », JDI (*Journal de droit international*), 1935, p.7-35.

a mis en lumière : « *La situation sud-africaine se caractérise par une situation duale, un mode développé et un monde sous-développé. Le pays est à l'intersection des deux mondes, un Etat industriel du Sud qui peut communiquer avec le Nord en des termes égaux et prendre en compte les besoins, les intérêts et les craintes du monde en développement. Inversement, nous pouvons percevoir les appréhensions du monde développé* »[1].

Quatre vecteurs, que sont le pacifisme, une articulation étroite des théories des relations internationales, la doctrine *Yoshida* et le statut de puissance régionale de la RSA, paraissent en constituer les fondements.

Le pacifisme sud-africain sert de fondement à sa réintégration dans la Communauté internationale. En ce sens, le démantèlement de son arsenal nucléaire aux fins militaires - qui était devenu un fardeau -[2] est l'expression de son engagement en faveur de la non prolifération des armes de destruction massive[3], du désarmement, de la paix et de la sécurité dans le monde.

Aussi, le XXIIe sommet France-Afrique, qui a réuni les 20 et 21 février 2003 à Paris cinquante deux Etats africains et la France, a mis en lumière ce pacifisme. En effet, le 19 février 2003, la réunion préparatoire des ministres des Affaires étrangères, à laquelle participait la Sud-Africaine Mme NKosazana DLAMINI-ZUMA avait essentiellement porté son attention, en plus de la priorité accordée au développement de l'environnement et du développement durable, sur la paix et la sécurité[4].

La paix et les mécanismes, internationalement reconnus pour résoudre les conflits, apparaissent ainsi être les vecteurs de l'action sud-africaine, la paix par le désarmement et la démocratie en l'occurrence, dans la lignée du pacifisme.

La compréhension des buts de guerre et de la manière dont ils sont atteints ou manqués, détermine en grande partie les stratégies de conduite de la paix. Elle se définit aussi en aval par la qualité de la situation qui s'établit, en considérant la capacité de l'Etat de paix à

---

[1] "*Nevertheless, the position in which South Africa finds itself is that it has featured both of the developed world. It is truly that the point of intersection between both world-an industrialized state of the South which can communicate with the North in equal terms to articulate the need, the concerns and the fears of the developing world*". A. NZO, *Port folio Committee on Foreign Affairs*, 14 mars 1995.

[2] Plusieurs raisons ont conduit le gouvernement de l'Apartheid à mettre fin à son programme nucléaire à la fin des années 1980 : ce sont la volonté de faire partie de la Communauté internationale, à être membre l'AIEA et du traité de non prolifération nucléaire (ce qui a été fait le 10 juillet 1991). Se réferrer à J.W DEVILLIERS, Roger JARDINE & Mitchell REISS, « Why South Africa Gave up the Bomb », *Foreign Affairs*, nov/dec 1993, p. 99-109. Le pays a aussi été à l'origine du Traité de Pelinbala signé au Caire le 11 avril 1996, qui fait de l'Afrique une zone dénucléarisée. A cet effet, voir Zondi MAZIZA & Christ LANDSBERG, *Fissions for Compliments. SA and the Non Extension of Nuclear Proliferation,* Centre for Policies Studies, Johannesburg, 1996.

[3] Le pays a déjà signé un grand nombre de conventions en ce sens, dont celle sur les armes chimiques à Paris le 14 janvier 1993. Voir Bulletin d'Afrique du Sud, 8 septembre 1993. Et aussi *Weekly Mail*, 5 mai 1995.

[4] Bulletin d'Afrique du Sud, mars 2003.

s'enraciner dans la durée[1]. C'est pourquoi, l'action sud-africaine, qui milite pour la paix en Afrique, doit être adaptée à la réalité sociopolitique continentale et conforme à ses moyens.

La mise en oeuvre d'une politique étrangère post-Apartheid laisse un espace au pacifisme, dont la paix est le vecteur dans le paradigme de la sécurité collective, laquelle laisse la place à plusieurs manières de conduire la paix ; la paix par les Etats, qui est une des voies ordinaires ; la paix par les organismes multinationaux, mondiaux[2], régionaux[3], par les réseaux[4], et enfin par les ONG[5].

Trois courants de pensée, le libéralisme, l'idéalisme et le réalisme, guident l'activité diplomatique et les relations internationales. Le libéralisme a pour principe que « les acteurs fondamentaux sont les individus et les groupes privés, rationnels et répugnants au risques »[6]. L'idéalisme et le réalisme ont toujours été considérés comme les deux seuls moyens de gérer le problème de la paix[7]. Leur développement donne lieu aujourd'hui à deux modes de traitement des conflits internationaux : L'activisme pacifiste, fondé sur un idéal intransigeant, mais démuni de moyens, de plus en plus sujet à de multiples manipulations. Ce courant paraît perméable à l'influence des Etats-Unis parce qu'il y trouve un appui important. Ensuite, le réalisme politique ou « *real politik* »[8], qui est fondé sur des concepts traditionnels d'équilibre de puissance et de rapport de force[9]. Il inspire les calculs de puissance régionale. Cette

[1] La paix peut se définir en amont par les conditions et modalités de cessation des hostilités, d'une victoire, voire d'une défaite, rapportées aux buts originels des acteurs. Voir François GERE, La société sans la guerre: Desclée de Brouwer, Paris, 1998. Pour les différentes conceptions de la paix et ses enjeux, voir aussi Raymond ARON, Paix et guerre entre les Nations, Calman Levy, 1984, p. 691 à 750, ainsi que Henry KISSINGER, Le chemin de la paix, Denoel, Paris, 1972.

[2] L'Organisation des Nations Unies.

[3] L'Union Africaine (UA), l'Organisation des Etats Américains (OEA), l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE). Les organisations régionales visent à étendre et à renforcer les aires de paix. Cette mission entre dans la logique de la stratégie de paix par élargissement spatial.

[4] Un réseau peut s'entendre comme une complexité de relations, issues de milieux aussi divers que possibles, dont l'action est unifiée par un même objectif. Cette modalité caractérisa la stratégie de MONNET qui utilisa la méthode de relations et d'affinités. Les Etats-Unis savent aussi activer des réseaux d'influence, ce qui convient parfaitement à la nature de sa société. La question de la cohérence et de la puissance des réseaux se pose. Les cultures nationales, les idéologies, leur rapport vis-à-vis des Etats sont en effet des écueils à éviter.

[5] Elles se sont constituées pour remédier, de manière réaliste, aux manquements des Etats et aux insuffisances des organisations internationales. Voir Jean Luc MARRET, La fabrication de la paix: nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes, Ellipses, Paris, 2001, p. 9 à 13, et p. 99 à 110, et p. 153 à 155.

[6] Cité par Frédéric CHARILLON (sld.), Politique étrangère, nouveaux regards, Presses de Sciences Politiques, Paris, 2002, p.15. Se référer aussi à Andrew MORAVCSIK, « Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics », *International Organization,* 54, (4), autumn 1997, p. 513-553.

[7] Dans le monde occidental, depuis plus de trois siècles, la pensée politique a installé puis conforté cette dichotomie. Ces deux courants continuent de se développer.

[8]Pour comprendre ce qu'est aujourd'hui le programme de recherche réaliste dans l'étude des relations internationales, il faut se référer à deux ouvrages: le premier est celui de Edward H. CARR, *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939. An introduction of the Study of International Relations,* 1ère édition., 1939, Harper Torchbook, New York, 1964; ensuite Hans J. MORGENTHAU, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace,* 1ère édition 1948, McGraw-Hill, New York, 1993.

[9] Plusieurs postulats forment le socle du réalisme : les acteurs les plus importants de la politique internationale sont des entités politiquement organisées, à l'heure actuelle les Etats. Pour les réalistes, d'autres acteurs existent (institutions internationales, entreprises multinationales ou acteurs transnationaux), mais dérivent leur existence

conception peut être amenée à favoriser la paix par l'empire[1], fer de lance de l'influence américaine.

Ainsi, un savant dosage de ces trois courants des théories de relations internationales peut constituer le mode d'action le plus adapté à la puissance sud-africaine qui se présente ni dominatrice ni hégémonique, encore moins protectrice ou impérialiste. En effet, la redéfinition des relations de la RSA avec son environnement proche (régional) et lointain (continental), laisse la place à une politique étrangère guidée par des principes moraux ; la doctrine *Yoshida* en témoigne.

Historiquement, la doctrine *Yoshida* peut constituer un exemple inédit d'intérêt national guidé par la richesse et la sécurité dans un paradigme pacifiste, et un exemple pour la

---

des Etats ; les Etats coexistent dans l'anarchie internationale : aucune autorité politique supérieure aux Etats n'est en mesure de veiller à leurs droits et à leur protection ? et l'existence de l'ONU ne modifie en rien ce constat : se référer à H. KISSINGER, pour qui « l'homme d'Etat est capable de mener une politique étrangère quasi-scientifique » «libre de tout impératif moral », et « pleine de sang froid », Diplomatie, Fayard, Paris, 1998, p. 62-63 et 130. Voir aussi R. ARON, op.cit., p. 719, et à Hans. J. MORGENTHAU, op.cit. ; les Etats s'efforcent de maximiser leur sécurité ou leur puissance. Sur le premier point, se référer à R. ARON, op.cit., S. D KRASNER, op.cit. Sur la maximisation de la puissance, John J. MEARSHEIMER, *The Tragedy of Great Power Politics*, W.W. Norton & Company, New York, 2001, ainsi que Fareed ZAKARIA, *From Wealth to Power. The Unusual Origins of America's World Role,* Princeton University Press, Princeton, N.J, 1998; le système international, notamment la distribution de la puissance, affecte l'action des dirigeants politiques. La puissance et sa distribution sont ainsi des variables. A cet effet, se référer à R. ARON, idem, p. 108, Kenneth N. WALTZ, *Theory of International Politics*, McGraw-Hill, inc, New York, 1979 ; enfin, les dirigeants politiques adoptent le plus souvent des politiques instrumentales et rationnelles pour obtenir la puissance ou la sécurité. A cet effet, S.D. KRASNER, op.cit.

[1] Pour plus de précisions sur ce terme, voir Raymond ARON, op.cit., p. 157 à 161. Il distingue trois types de paix que sont la paix par l'équilibre, par l'hégémonie et par l'empire.

RSA. Cette doctrine, du nom du Premier ministre japonais[1], qui gouverna la politique étrangère du Japon dès la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1972[2], peut être la référence, voire un modèle pour la RSA, si l'on tient compte du contexte international actuel[3]. Pendant les années 1950 et 1960, les dirigeants japonais ont en effet jeté les bases de la mise en œuvre d'une super puissance économique, alors que leur politique étrangère était caractérisée par une absence d'engagement politique et militaire des problèmes internationaux. La passivité de Tokyo peut partiellement être expliquée comme un produit de l'expérience du pays de la guerre, une constitution pacifiste et une bureaucratie bienveillante[4].

En somme, la réussite de la doctrine *Yoshida* a eu pour fondement l'intérêt national : la défense du pays, assurée par un accord de sécurité mutuel avec les USA[5], permettant ainsi la mise en œuvre de l'intérêt vital, qui était le développement économique, avec pour socle cinq principes : éviter toute implication dans les conflits politico-militaires, limiter les dépenses de l'armée, éviter de vendre des armes dans des zones de conflits, nouer des relations d'ouverture avec toutes les nations (principe d'universalité), adopter un profil bas sur le plan international, la poursuite avec détermination et dévouement du développement économique[6].

---

[1] YOSHIDA Shigeru naquit en 1878. Diplômé de l'Université de Tokyo en 1906, il passa onze années en Chine comme diplomate. Pour lui, l'alliance anglo-japonaise entre 1904 et 1921, constitue la période la plus glorieuse de l'histoire diplomatique de son pays. Néanmoins, il était convaincu que les intérêts du Japon en Asie étaient similaires à ceux des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Il s'opposa à l'expansionnisme japonais dans le nord de la Chine, ce qui lui valut l'absence de promotion dans les affaires étrangères par les militaires. Il démissionna en 1939, et coopéra avec les anti-militaristes dans le but d'empêcher la guerre du Pacifique et plus tard en négociant la fin de ce conflit. Garth L. SHELTON, «The Yoshida Doctrine: a foreign model for South Africa», Working paper Series, International Relations Department, Unversity of the Witwatersrand, Johannesburg, 1993, p. 3.

[2] Cette doctrine, qui a pris fin officiellement en 1973 à la suite de la crise pétrolière, peu être couronnée de succès puisque les dépenses militaires furent limitées au cours des années 1960 à 1% du PIB. Pendant les années 1960 et 1970, l'armée japonaise resta en dehors des conflits par la promotion du concept de « défense défensive » (senshu boei), en vertu duquel les armes japonaises ne devaient pas avoir de capacité offensive, exclusion faite des opérations de maintien de la paix de l'ONU. En 1992, néanmoins, le pays décida de prendre part aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, décision prise après un long débat dans le pays. Voir Masuko YASUHIKO, "Moving Forward on International Contribution", *Journal of Japanese Trade and Industry*, vol.12, n°5, 1993, p. 36-38. En somme, une constitution interdisant le réarmement et l'implication dans une guerre par le biais de l'article 9, une politique pacifiste et de non prolifération nucléaire, doublée d'une coopération politique et économique avec les Etats-Unis ont été les bases de cette doctrine. Se référer sur le caractère pacifiste de l'armée japonaise, à Nagai YONOSUKE, US-Japan Relations in the Global Context, document non publié, 1983 ; J. SCARELA, Japan's Role in the World, in M. KAPLAN, *Japan, America, and the Future World Order*, Free Press, New York, 1976, p. 199-223 ; W.Scott. NORTON, Japan, *Its History and Culture*, McGraw-Hill, New York, 1984 ; YOSHIDA n'a jamais considéré, en dépit du point de vue américain que l'ex-URSS représentait un danger pour son pays. Position confirmée le 27 janvier 1951 « Nous n'avons pas la moindre peur que les pays communistes envahiront le Japon », Voir Reinhart DRIFTE, *Japan's Foreign Policy*, Chatham House Papers, Routledge, 1990, p. 7, et aussi William J. JORDEN, "Japan's Diplomacy Between East and West", in Hugh BORTON, (dir), *Japan Between East and West*, Harper, New York, 1957, p. 240-297, et enfin Edwin O. REISCHAUER, *The United States and Japan*, Harvard, Cambridge, USA, 1950.

[3] Marqué par la volonté d'un nouvel ordre mondial caractérisé par la lutte contre la pauvreté et les inégalités, doublée de la résurgence politique et économique des puissances moyennes du Sud, telles que le Brésil, l'Inde.

[4] Voir John W. JOHNSON, *MITI and the Japanese Miracle*, Stanford, Californie, 1992, p. 44.

[5] Permettant de ce fait un équilibre de force régionale.

La doctrine *Yoshida* peut dès lors, par le biais de trois des cinq principes que sont la non vente d'armes dans des zones de conflits, le principe d'universalité et la poursuite avec force du développement économique, constituer un modèle pour la nouvelle Afrique du Sud. La transposition ou l'influence de cette doctrine au cas sud-africain de l'après Apartheid peut être source d'intérêt[1].

Trois éléments en sont les vecteurs. Le premier est le statut de puissance régionale des deux pays : le Japon à la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui malgré sa défaite, était un géant régional, une puissance militaire et économique, statut que les Etats-Unis ont contribué à préserver, particulièrement sur le plan économique. L'Afrique du Sud était (et est toujours) dans le même cas de figure.

Le deuxième point de similitude entre les deux nations est le passé militariste de leur politique régionale, à travers notamment le système de colonie, premier point commun entre les deux Etats. En effet, le Japon annexa en 1910 la Corée et Taiwan qui resteront ses colonies jusqu'en 1945[2]. La RSA, pour des raisons économiques et stratégiques[3], annexa la Namibie[4], colonie allemande (Sud-Ouest africain) en 1915 jusqu'à son indépendance en 1989.

On peut, à côté de cette expansion japonaise, mettre en lumière la « stratégie totale » sud-africaine mise en place par P.W. BOTHA[5] à partir de 1978. Le troisième point commun entre les deux nations est l'urgence de la réintégration dans le concert des Nations et d'une reconstruction sociale, économique et politique dont le point de départ ont été la capitulation japonaise du 2 septembre 1945 et l'élection de Nelson MANDELA le 10 mai 1994 (scellant ainsi de manière formelle le régime d'Apartheid).

---

[6] Voir à cet effet, Pierre-Paul DIKA, «La doctrine *Yoshida* : un modèle inédit de réussite de l'intérêt national dans un paradigme pacifiste », *Les Cahiers de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la paix,* (IDRP), Ivry Sur Seine, avril 2006. .http://www.institutidrp.org.

[1]Garth L. SHELTON a en 1993 activé le débat sur la doctrine Yoshida comme modèle pour l'Afrique du Sud. «The Yoshida Doctrine : a Foreign Policy Model for South Africa», op.cit.

[2] A la fin du XIXe siècle, le régime du Japon était soumis à la pression d'une obligation de succès en politique intérieure comme extérieure. Autour de 1900, pour être sur un même pied d'égalité avec les grandes puissances, il fallait pratiquer une politique d'expansion impérialiste, conviction également partagée par l'Allemagne. En 1876, le pays « ouvrit » la Corée, pays voisin, en prenant modèle sur l'action des pays occidentaux en Chine, qui revendiquait sa souveraineté sur la Corée. En 1895, suite à une défaite militaire face au Japon (1894), la Chine céda Taiwan et la presqu'île de Liaodong dans le sud de la Mandchourie, décision annulée sous la pression des Occidentaux et de la Russie contre une déclaration japonaise garantissant l'indépendance de la Corée. Après la défaite de la Russie, sa principale rivale en 1905, le Japon obtint non seulement Liaodong et une zone d'influence en Mandchourie méridionale (Chine), mais aussi la moitié de l'île de Sahkaline (aujourd'hui russe et dont elle continue de revendiquer la souveraineté). La Corée devint dès lors dans la foulée protectorat avant d'être annexée en 1910, ainsi que Taiwan. Voir à cet égard Wolfgang REINHART, op.cit., p. 294-298.

[3] L'approvisionnement en matières premières, la volonté d'avoir un régime allié et la protection de son environnement.

[4] Nom donné à ce territoire en 1966 par l'ONU.

[5] Premier ministre puis Président de 1978 à 1989.

La doctrine *Yoshida*, laquelle aujourd'hui est soumise à adaptation face au nouvel ordre mondial[1], souligne ainsi l'expression de l'intérêt national et continental qui constitue le fer de lance de la reconstruction nationale dans son ensemble, dans un paradigme pacifiste.

Enfin, ce paradigme pacifiste s'arrime à la volonté du pays de prendre appui sur son statut de puissance régionale et continentale. Ce statut de puissance régionale est soumis aux mutations qui se greffent sur la nature volatile des rapports de force internationaux, bien qu'il apparaît, pour sûr, être une donnée majeure de la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud et le vecteur d'un intérêt transnational.

Ce statut de puissance régionale du pays est au cœur de la politique étrangère. Du fait de la complexité de la nation de puissance, la RSA réunit les conditions objectives d'une puissance régionale, c'est pourquoi les aspects civilo-militaires pouvent constituer ses facteurs principaux. Aussi, les concepts de puissance douce et structurelle peuvent être les corrolaires du cadre d'évolution de l'interaction du pays avec sa région et le continent.

La puissance est dans ce cadre une donnée incontournable, puisqu'elle sert de fondement à la *New diplomacy*. Elle peut, dans ses grandes lignes, être analysée comme la capacité d'un pays à agir face à son environnement. C'est un moyen grâce auquel on peut agir. C'est la capacité, le pouvoir, l'influence qu'on exerce ou que l'on peut exercer sur un territoire donné à un moment donné afin d'atteindre un but précis. Aussi, elle est difficilement mesurable avec précision. Comme l'écrit Joseph S. NYE Jr, *« la puissance est comme le climat. Tout le monde en dépend et en parle, mais peu le comprenne. Tout comme les fermiers et les météorologistes tentent de prévoir le temps, les hommes et analystes politiques tentent aussi de prédire et décrire les changements dans les relations de puissance* »[2].

La puissance des pays peut ainsi être classée en plusieurs niveaux : pays très puissants (les Etats-Unis), pays puissants (France, Chine, Grande-Bretagne, Russie, Inde), puissances moyennes (Australie, Brésil, Espagne, RSA-14ème rang, et pays très peu puissants[3].

Ainsi, à la lumière de l'hégémonie américaine, il apparaît que le ressort principal de la puissance est multidimensionnel[4]. Deux déterminants de la puissance peuvent ainsi être résumés, lesquels sont socio-économique et militaire. L'approche socio-économique associe

[1] L'article 9 de la constitution japonaise, expression du pacifisme du pays est depuis 2005 au centre d'un débat national quant à sa modification.

[2] « *Power is like weather. Everyone depends on it and talk about it, but few understand it. Just as farmers and meteorologist try to forecast the weather, political leaders and analysts try to describe and predict changes in power*". Joseph S. NYE Jr, Soft Power : The Means to Success in World Politics, Public Affairs, New York, 2004, p. 1.

[3] Jean-Yves CAROT, « Structures de la puissance: pour une méthode quantitative », *AFRI 2000*, Bruylant, Bruxelles, p. 106.

[4]Puissance technologique, militaire, économique, la puissance douce, et le centre névralgique des communications transnationales.

de prime abord le niveau technologique (indicateur de développement) d'un pays et sa population. Le poids des deux déterminants socioéconomiques de la puissance peut varier d'un pays à l'autre[1] dans la production de puissance des grands pays occidentaux. Ensuite, en ce qui concerne l'approche militaire , sont concernées les capacités nucléaires, les effectifs des armées, et la dotation globale de la défense divisée par le nombre d'hommes dans les forces[2].

C 'est pourquoi, la puissance douce et la puissance structurelle renouvellent l'approche de la puissance. La puissance douce ou *soft Power*, opposée au *Hard Power*- puissance de commandement, de contrainte-, a été mise en lumière par Joseph S. NYE Jr. Elle consiste en l'habilité d'un pays à définir l'agenda politique, de manière à façonner les préférences des autres. Selon Joseph S. NYE Jr*, « La puissance douce se distingue de l'influence : après tout, l'influence peut résulter de la puissance du danger. La puissance douce est plus qu'une persuasion, ou l'habilité de fédérer par des arguments…* »[3]. Il résulte de l'attirance pour les valeurs idéologiques et surtout de la culture d'un pays[4]. La puissance peut aussi regrouper aussi bien les aspects civils que militaires. En effet sont regroupés les déterminants socio-économiques et militaires en une seule fonction de puissance. Sont pris en compte la technologie, le PNB, les capacités nucléaires, les effectifs militaires, le budget global de la dépense par homme. Dans le cas de l'approche civilo-militaire, l'influence du militaire apparaît prépondérante par rapport à l'aspect civil.

A l'inverse, la puissance structurelle « *structural Power* », opposée au « *relational Power »,* se définie comme la capacité de « *façonner et de déterminer les structures de l'économie politique globale au sein de laquelle les autres Etats, leurs institutions politiques, leurs entreprises, leurs scientifiques et autres professionnels doivent opérer* »[5]. Cette puissance structurelle détermine la façon dont sont satisfaits les quatre besoins de toute société que sont la sécurité, la production, la finance et le savoir[6].

---

[1] Dans le cas de la France, l'influence du développement économique est cinq fois supérieure à celle de la population. S'agissant par exemple de la Chine, la contribution du développement économique n'est approximativement égale qu'à la moitié de celle de la dimension de la population.

[2] Jean-Yves CAROT, ibid., p .87-109.

[3] "*Soft power is not merely the same as influence. After all, influence can also rest on the hard power of threats or payments. And soft power is more than just a persuasion or the ability to move people by argument*s" Joseph S.NYE Jr.,op.cit.., p .6.

[4] Le cas américain l'atteste au plus haut point. En cela, se référer à Joseph NYE Jr., ibid., p. 33-71, (chapitre deux). A'instar de Woodrow WILSON et de Franklin Delano ROOSEVELT, John F. KENNEDY avait compris que l'habilité d'attirer les autres et fédérer une opinion était un élément de puissance. Lors d'une réunion avec John F. KENNEDY, John J. McCLOY explosa de colère à propos de la popularité et de l'attraction : « L'opinion mondiale ? Je ne crois pas en l'opinion mondiale, la seule chose qui compte c'est la puissance ». John McCLOY et Arthur SCHLESINGER Jr, cité par Mark HAEFELE, « John F. KENNEDY, USIA, and World Public Opinion », *Diplomatic History*, vol. 25, n°1, hiver 2001, p. 66.

[5] Cité par M-C. SMOUTS et al., op.cit., p. 414.

[6] Se référer pour une analyse de ce type de puissance à Susan STRANGE, States and Markets, 1988, Pinter, Londres, 2ème édition, 1994.

Si, en définitive, la puissance est *« l'aptitude à imposer sa volonté en dehors des limites de sa souveraineté »*[1], elle apparaît relative[2] ; dans l'ensemble, elle est liée à courte échéance aux forces dont un pays dispose, à longue échéance au « potentiel », c'est-à-dire l'aptitude à accroître ses forces[3], elle dépend surtout du contexte dans lequel s'opère le rapport de force[4]. En somme, la puissance peut être visible (mobilisation), utile (influence, pression), faible (conditionnée), ou émergente.

Le statut de puissance émergente régionale de la RSA apparaît ainsi être une réalité. En effet, ce pays est, indiscutablement, le plus développé du continent et dispose d'une population de 47 400 680[5] habitants, une superficie de 1 219 912 km², de l'armée la plus puissante de la sous-région, d'une économie disposant d'infrastructures financières et physiques comparable aux pays développés. Ce pays est ainsi de ce fait le plus développé du continent, moteur de la sous-région et celui du continent africain dans son ensemble.

Ainsi, l'intérêt national et continental de la RSA, en vertu du développement économique[6] et de la sécurité s'articule autour des facteurs économiques, sociaux, culturels et géostratégiques.

---

[1] P. RENOUVIN et J. B. DUROSELLE, op.cit., p. 328

[2] Pour le cas américain, lire Joseph S. NYE Jr, *The Paradox of American Power : why the World Only Superpower Can't Go it Alone*, Oxford University Press, New York, 2002.

[3] Immédiatement après *Pearl Harbour* le Japon était plus fort que les Etats-Unis. Mais l'énorme potentiel de ce dernier lui a permis d'acquérir en deux ans une écrasante supériorité militaire.

[4] David BALDWIN, «Power Analysis and World Politics: New Trends Versus Old Tendencies», *World Politics,* vol. 31, n°2, janvier 1979, p. 161-194.

[5] *Statistic South Africa 2006*, op. cit., p. 1.

[6] Entendu au sens de réduction des inégalités et d'amélioration du niveau de vie, lesquelles passent par l'investissement privé et le commerce extérieur. Le terme développement est indissociable de la notion de sous-développement, notion inédite inventée le 20 janvier 1949 par le président américain Harry TRUMAN (au pouvoir de 1944 à 1952), lors du discours sur l'état de l'Union. Deux raisons expliquent cette innovation sémantique : la première est diplomatique, puisque l'expression « régions sous-développées » permet de désigner l'ensemble des zones pauvres de la planète sans faire de distinctions entre les territoires indépendants et les nombreux territoires qui, en 1949, sont encore sous la domination des puissances européennes. Aussi, pour les Américains, ils s'agit d'éviter, pour ne pas froisser ses alliés occidentaux, d'aborder le problème de la décolonisation. Par ailleurs, les Américains, ont intérêt à replacer les relations internationales sous l'angle essentiellement économique. La deuxième explication est d'imposer le modèle de société industrielle occidentale comme référence universelle. Car, on ne peut parler de région « sous-développées » que par opposition aux « régions développées », composées de pays riches et puissants. Dès lors, il s'agit de s'inspirer du chemin parcouru au XVIIIe et XIXe siècle par la Grande-Bretagne, puis par les autres grandes puissances industrielles. La construction du *take off* (phénomène de modernisation), a été élaborée par Whitman ROSTOW au début des années 1960 qui propose un schéma selon lequel toutes les sociétés humaines sont appelées à passer par cinq phases: la société traditionnelle (correspondant au prétendu sous-développement), la période où se réalisent les conditions préalables au décollage, la phase de décollage (installation de la croissance dans l'économie), la période de progrès vers la maturité (transformation de la société afin de s'adapter aux nouvelles structures productives), et l'ère de la consommation de masse (aboutissement du processus). W. ROSTOW donne ainsi une caution scientifique à la politique engagée par H. TRUMAN en 1949. Ces recettes forment l'ossature du consensus de Washington, recettes économiques imposés par le FMI et la Banque mondiale. Le développement économique sud-africain s'inscrit ainsi dans ce paradigme. Voir particulièrement Whitman ROSTOW, Les étapes de la croissance économique, Economica, Paris, 1960, 1990, Seuil, Paris, 1963, pour la traduction française.

En définitive, la mauvaise intégration de l'Afrique au commerce international, la notion ambiguë et mouvante de l'intérêt national - préférences sociétales et culture internationale et de celle de puissance - douce et structurelle, à la *doctrine Yoshida,* l'exercice de la puissance constituent les cadres d'action de la RSA, dans un contexte international marqué par la géoéconomie qui peut se définir comme le primat de la logique économique sur toute autre[1].

Le concept de destinée continentale sud-africaine occupe ainsi une place de choix dans la politique nationale et étrangère du pays. A la différence du Zimbabwe et de la Namibie, deux pays qui ont recouvré la souveraineté après une domination blanche, l'ambitieux objectif sud-africain de lier le destin de son pays à celui de l'Afrique dans un contexte de construction d'une société égalitaire, fait face à la réalité socio-économique nationale et au statut de nouvelle puissance émergente. La reconstruction économique, l'africanisme affiché, le caractère d'exceptionnalité du pays et la participation à la construction d'une société internationale structurée autour des valeurs fondamentales illustrent cette volonté sud-africaine d'exister au plan international.

Aussi, l'ampleur de ce défi, l'articulation entre le discours et la capacité sud-africaine à matérialiser les attentes nationales et internationales -africaines notamment- conduit à étudier, dans une première partie, la construction d'un substrat national, prémisse du statut de puissance utile à l'Afrique, par la rupture avec l'ancien régime, puis dans un second temps, de mettre en lumière les ambitions sud-africaines confrontées aux réalités d'une puissance moyenne dans le cadre de la mondialisation.

[1] En effet, la géoéconomie est en effet une nouvelle donnée dans les relations internationales. La mondialisation croissante de l'économie amène une transformation du rôle des Etats. A un niveau plus global, l'ouverture des frontières et la libéralisation des échanges ont favorisé l'apparition des firmes multinationales dotées de stratégies planétaires. Les Etats se sont engagés aux côtés de leurs entreprises nationales dans des politiques de conquête de marchés extérieurs, de prise de contrôle des secteurs d'activités considérés comme stratégiques. Au service des ambitions nationales, les diplomates doivent aujourd'hui avoir la double casquette diplomatique et économique, puisque dans un monde en train de devenir global, les politiques des nations se soumettent à leurs intérêts économiques. Ce glissement est l'expression de la géoéconomie. Ce concept a été développé par Edward LUTTWAK, dans son ouvrage, Le rêve américain en danger, Odile Jacob, 1995. Ce dernier annonçait le début d'un nouvel ordre international où l'arme économique remplaçait l'arme militaire comme instrument au service des Etats dans leur volonté de puissance et d'affirmation sur la scène internationale. Lire aussi Pascal LOROT, « La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *AFRI* 2000, p. 110-122.

Première partie : La construction d'un substrat national ou les prémices d'une puissance émergente utile à l'Afrique

Toute politique étrangère se greffe sur le creuset social et politique national. La Nouvelle Afrique du Sud atteste encore plus de cette donne. En effet, la transition entre l'ancien et le nouveau régime politique reste marquée par la construction d'une société égalitaire et unie, doublée d'une politique étrangère lisible. Ces deux forces opposées, l'empreinte du passé et les ambitions du nouveau pouvoir, continuent de s'affronter et caractérisent la société sud-africaine actuelle.

De même, ces deux forces opposées conditionnent la politque étrangère. En effet, il n'y a pas de politique étrangère sans vision, adaptation et imagination. Ces deux facteurs, construction socio-politique nationale et d'une identité internationale, peuvent être considérés comme le propre de la nouvelle Afrique du Sud. C'est précisément cette identité nationale, à la croisée des chemins qui se doit de faconner et de conditionner la politique étrangère.

Dès lors, ce pays, qui est la puissance régionale la plus développée du continent, occupe une place de choix dans la mise en œuvre et la réactivation des intérêts du continent africain, à travers, justement, de ses composantes politiques, sociales, idéologiques et économiques.

Cela implique, à ce titre, au sein de l'Etat, des structures et des facteurs qui tendent à consolider et à illustrer le caractère utile et dynamique de sa propre nature. Aussi, la « nouvelle Afrique du Sud », de par sa nature et ses défis tant nationaux qu'internationaux, dans un contexte international marqué par la prise en compte du développement économique

des pays du Sud et d'une interrogation sur le rôle futur de l'ONU, apparaît être dans une configuration pragmatique.

Ainsi, la gestion du creuset des controverses se caractérise par la gouvernance de la politique étrangère par les bases institutionnelles et structurelles de l'Afrique du Sud post-Apartheid des acteurs internationaux (Titre 1), et par des facteurs et intruments ambivalents (Titre 2).

TITRE 1 : Gouverner la politique extérieure : les bases institutionnelles et structurelles de la nouvelle Afrique du Sud : des acteurs entre continuité, rupture et innovation

Depuis la fin de la guerre froide, on assiste à une multiplication des acteurs en matière de politique étrangère. En effet, en plus des Etats[1] et des organisations internationales, qui peuvent être techniques et politiques, les organisations internationales gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les sociétés transnationales (STN), ou firmes internationales en sont en effet les principales composantes.

« L'Etat nation est devenu trop petit pour les grandes choses et trop grand pour les petites choses ». Diplomatie économique, diplomatie multilatérale, apparition d'un monde transnational dialectique entre la société civile et les médias, les transformations intervenues sont profondes[2]. L'Etat et ses représentants, les diplomates, ne sont plus qu'un acteur parmi d'autres[3]. Dans ces conditions, l'action d'un Etat s'opère à travers toutes ses composantes aussi bien publiques que privées.

[1] Jusqu'au XIXe siècle, l'Etat était le seul acteur des relations internationales.

[2] A cet égard, voir particulièrement Antoine GAZANO., Les relations internationales, Gualino Editeur, Paris, 2001, p.69-108, Pascal BONIFACE, Les relations internationales depuis 1945, Hachette, Paris, 1997, p.137, et aussi, Dominique MOÏSI, "*La politique étrangère à l'épreuve de la mondialisation" ,Politique Etrangère*, 3-4/2000, p. 625-630.

[3] La prolifération des Etats depuis la fin de la guerre froide a donné naissance à des Etats trop petits, de micros Etats dont certains n'exercent qu'une souveraineté fictive. De cinquante Etats, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, on est passé à plus de cent quatre-vingt, et tous membres de l'ONU. P. BONIFACE., ibid., p.136.

La nouvelle Afrique du Sud obéit à ce schéma. En effet, l'Etat[1] sud-africain est en concurrence avec la société civile[2], qui a tiré sa force et sa puissance de la lutte contre l'apartheid, et avec les firmes multinationales puissantes comme *De Beers* et *Anglogold*. Néanmoins, l'Etat reste le principal acteur et protagoniste de la politique internationale[3], en raison de sa légitimité internationale, et surtout parce que, d'une manière générale, les relations internationales sont depuis les XVe et XVIe siècles organisées par les relations inter étatiques[4].

De ce fait, le caractère particulier, voire unique du cas sud-africain, qui réside dans les mutations et la restructuration de l'appareil socio-politique de la politique étrangère, eu égard au retour du pays dans le concert des nations, apparaît être une donnée fondamentale.

C'est pourquoi la nécessité de jouer un rôle international, qui place le continent africain au centre de la politique étrangère du pays, amène une nécessaire cohésion de l'action gouvernementale, dont l'ambition internationale se conjugue à l'urgence des défis internes.

Aussi, le noyau décisionnel et mouvant des acteurs de la politique étrangère est constitué d'acteurs institutionnels politiques et économiques (Chapitre 1). A ces derniers se greffe la place incontournable des acteurs secondaires constituant la force coercitive (Chapitre 2), auxquels s'ajoute l'irruption du Parlement et de la société civile (Chapitre 3).

---

[1] L'Etat sud-africain, ou gouvernement se situe à deux niveaux. A u niveau national, le pouvoir législatif (Parlement), le pouvoir éxécutif (Cabinet composé du Président, du vice-président, des ministres et des vices-ministres), le pouvoir judiciaire (Court Constitutionnelle, Court Suprême d'Appel, Haute court, tribunaux d'instance, Commission du service judiciaire), et enfin des instituions d'Etat qui soutiennent la démocratie (Procureur national, commission des droits de l'homme, commission pour la promotion et la protection dees droits culturels, religieux et linguistiques des communautés, commission pour l'égalité des genres, l'auditeur général et l'autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud. Au niveau provincial, le Conseil National des provinces (NCOP composé de 90 délégués) qui représente les gouvernements provinciaux au nombre de neuf, et l'autorité éxécutive (Executive Council composé du Premier et des membres de l'Executive Council). Au niveau local enfin, les conseils municipaux (metropolitan, local et districts councils). SA Yearbook 2003/2004, p. 349, in www.gov.za.

[2] Associations et Instituts de recherche.

[3] Conjonction entre politique étrangère et relations extérieures.

[4] Sa naissance correspond à une réponse historique à un problème intemporel, celui de quitter l'ère féodale pour entrer dans la modernité politique.

Chapitre 1 : Un noyau décisionnel en mutation

La reformulation de la place du pays sur la scène internationale, ses ambitions internationales du pays, les gages donnés à la Communauté internationale, les choix et le caractère novateur des objectifs de politique étrangère[1], impliquent que les principaux acteurs, dans le processus de restructuration qui est le leur, soient de nature politique et économique. En outre, ce derniers, de part les ambitions internationales du pays, à laquelle s'ajoute les impératifs internes, se trouvent dans une dynamique de restructuration.

Si le gouvernement (Cabinet) est en effet le principal acteur étatique pour ce qui est de la politique internationale, les principaux centres de décision ont pour socle le président de la République (Section 1), assisté du ministre des Affaires étrangères doublé du ministère de Tutelle (Section 2), et par le ministre du Commerce et de l'Industrie (Section 3).

Section 1: L'affirmation du rôle de Président de la République (P.R)

Selon le Chapitre cinq de la nouvelle constitution Sud-africaine de 1996, le PR est le chef de l'Etat et le chef de l'Exécutif national[2] (Section 83), dans un système qui peut s'analyser comme un mélange de régime présidentiel et parlementaire. Il est de ce fait le chef

[1] La démocratie et les droits de l'homme principalement.
[2] Section 83 du chapitre V.

du Cabinet ministériel (Section 90), constitué du vice-président (Députy Président) et de ministres, qu'il nomme et démet de leurs fonctions. Ainsi le chef de l'Etat, détient l'ensemble du pouvoir exécutif et cumule ses fonctions avec celles du chef de gouvernement.

Le mode d'élection du Président lui confère une grande légitimité. En effet, il est nommé par l'Assemblée nationale parmi ses membres (section 86), et au sein du parti majoritaire. Selon l'acte 108 de la Constitution de 1996, le Président est responsable des Affaires étrangères et des relations internationales de l'Afrique du Sud. C'est en ce sens qu'il nomme les chefs de mission et conduit (gère) les relations inter étatiques, en vertu de son autorité. Si le Président de la République n'a pas toujours été un acteur principal en matière de politique étrangère, l'évolution de son rôle (§1), le rôle de coordination du bureau de sa Présidence (§2) en font un personnage politique central (§3).

§1 : L'évolution du rôle du président de la République : l'empreinte de l'ancien régime

Le pouvoir actuel du Président de la République semble résulter de la réorganisation et de la centralisation du pouvoir afrikaner pendant l'Apartheid à la fin des années 1980, initié par P.Willem BOTHA[1]. Après son élection le 28 septembre 1978 comme Premier ministre, ce dernier a mis l'accent sur l'ébranlement que le régime a connu depuis 1974[2], et élabora de ce fait un nouveau programme d'action, différent de celui de son prédécesseur, John VORSTER. Le régime de BOTHA s'est ainsi engagé dans une voie de réformes sur tous les plans (constitutionnel, réforme de l'appareil d'Etat, politique d'Apartheid), qui devait lui permettre de maîtriser parfaitement la situation interne et externe à laquelle la RSA était confrontée. P.W BOTHA et son équipe critiquaient les méthodes utilisées par le régime de VORSTER, en les trouvant mal coordonnées et dépassées[3].

---

[1] Premier ministre puis Président de la République de 1978 à 1989.

[2] Années sombres dont les plus marquantes sont la déclaration en 1971 par la Cour Internationale de Justice, de l'illégalité de l'occupation sud-africaine de la Namibie, le coup d'Etat de 1974 au Portugal qui déclencha la décolonisation de l'Angola et du Mozambique et qui mit fin au "Glacis Protecteur blanc", la défaite durant les années 1975-76 des troupes sud-africaines face aux troupes cubaines en Angola, les insurrections internes en RSA (révolte des écoliers de Soweto) et en Namibie (grèves de travailleurs de 1972 à 1976). La mort en prison de Steve BIKO en 1976 (militant de la conscience noire), qui a suscité une intense émotion dans la Communauté internationale avec pour conséquence, l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Voir Vincent HOTTON, Comment Pieter Botha applique la « stratégie totale » du Général Beaufre en Afrique du Sud,*Revue Esprit*, Juin 1989, p. 32.

[3] Selon P.W BOTHA, le régime de VORSTER n'avait pas amélioré les méthodes dans la lutte contre les troubles internes, discrédit international, isolement militaire. L'administration était mal organisée et inefficace et de nombreux services faisaient double emploi. L'armée et les services de renseignement étaient mal équipés, faute de moyens. Enfin VORSTER, avait échoué quant à l'élimination des aspects les plus choquants de l'apartheid (exclusion des autres communautés de la gestion du pouvoir), et à mettre en place un système politique et

Dans le but de se départir de l'héritage de J.VORSTER (Premier minstre de 1966 à 1978), les réformes de P.W. BOTHA ont tout d'abord porté sur la réorganisation de l'Etat, par la réorganisation rigoureuse du gouvernement et d'une administration. Le contrôle d'Etat, extrêmement centralisé, en fut l'illustration. Le pouvoir a été concentré autour du chef de l'Etat, fonction créée avec la mise en place de la Constitution de 1983[1].

Cette constitution, qui est entrée en vigueur le 03 septembre 1984, a marqué une rupture avec le passé, puisque depuis le début du siècle, un régime parlementaire du type britannique était en place et comportait depuis la proclamation de la République Sud-africaine en 1961, un Président qui avait une fonction symbolique (honorifique), et un Premier ministre responsable devant le parlement. Ce dernier, à partir du moment où il dirigeait le NP, parti majoritaire à l'Assemblée avait une autorité incontestable sur les affaires du pays.

Cette réforme a supprimé la dualité qui pouvait exister entre les deux hommes à la tête du régime. Le Premier ministre est devenu le Chef d'Etat (*Head of State*), et détenteur l'ensemble du pouvoir exécutif[2]. Aussi, la nature actuelle des pouvoirs du chef de l'Etat de la Nouvelle Afrique du Sud semble ainsi être issue de l'ancien régime.

Cette réforme a permis au Président de détenir l'ensemble du pouvoir exécutif, puisqu'il cumule ses fonctions avec celles du chef de gouvernement. Il est élu pour cinq ans, durée du mandat parlementaire par l'Assemblée nationale, et en tant que chef du parti majoritaire. Aussitôt élu président, il cesse d'être membre du parlement (section 87 de la constitution sud- africaine) et est assisté d'un bureau, qui par son rôle, devient incontournable.

§2: Le bureau du Président : un rôle de coordination de la politique gouvernementale

Le rôle politique et la puissance du Président de la République Sud-africaine sont issus, dans l'ombre de la réforme élaborée par P. W. BOTHA, de la stature de celui qui occupa cette fonction dès le 10 mai 1994, N. MANDELA. En effet, sa stature, son prestige

---

constitutionnel associant les autres communautés africaines. A cet égard, Philippe BAS et Denis TERSEN, L'Afrique australe dans la tourmente. La forteresse de l'apartheid, *Notes et Etudes documentaires*, Documentation Française, n°4848, 1987, p.34-35.

[1] La réforme constitutionnelle a été mise en considération dès 1976, avec la création de la Commission THERON. Cette commission a travaillé avec toutes les parties intéressées. Le débat sur la réforme constitutionnelle s'étant déroulé au sein du parti majoritaire, le Parti National où s'est manifesté une forte opposition menée par Andries TREURNICHT, à la tête de la fédération la plus importante du PN au Transvaal. Cette opposition a aboutit à une scission par le départ en 1981 d'une minorité conservatrice qui donnera naissance en 1982, au Parti Conservateur, sous la direction de Andries TREURNICHT.

[2] Voir particulièrement, B.POTTINGER, *The Imperial Presidency : P.W BOTHA – the first ten years,* Southern Books, Johannesburg, 1988.

international et la valeur morale qu'il incarne marquent la place privilégiée de ce poste aussi bien en Afrique du Sud que sur la scène internationale.

Cet état de fait a mis en lumière la faible influence du ministère des Affaires étrangères (DFA)[1] et l'expression de la puissance du chef de l'Etat. Ce dernier est en effet assisté d'un bureau qui assure la mise en œuvre de la politique nationale et internationale et qui reflète l'extrême centralisation du pouvoir, mise en œuvre sous le régime de P.W. BOTHA. Sous ce régime et jusqu'à la fin de l'Apartheid, sa structure sera réorganisée dans le sens d'un renforcement. En effet, pendant la période 1985-1988, le développement des crises internes et externes, exigera la mise en place de structures bien coordonnées.

Ce bureau se composait du ministre de l'Information, des membres du Service National du Renseignement (NIS), du comité de coordination avec environ 86 conseillers et experts (techniciens militaires, civils, avocats, intellectuels, etc). En effet pour BOTHA" *plus on a de conseillers, plus les décisions prises sont efficaces et sages"* [2] . L'autre personnage influent de ce bureau a été le directeur général, conseiller le plus proche du président[3].

Ce bureau de la Présidence a été largement restructuré sous le nouveau régime en place à compter de 1994. Sous la présidence, MANDELA ce bureau a eu une faible influence dans la formulation de la politique nationale et internationale, eu égard aux deux vice-présidents[4] dont les rôles étaient d'assister le Président. L'année 1996 marque un tournant puisque le prédécesseur de N. MANDELA, désormais seul vice-président, a entrepris une vaste restructuration de la vice-présidence, illustrant son statut de successeur désigné et surtout des prérogatives de la fonction[5]. En 1994, en effet, la vice-présidence ne se composait que d'un personnel de cinquante personnes[6], contre trois cent[7] aujourd'hui, assisté

[1] Victime de la politique sécuritaire de BOTHA, qui privilégia pendant la stratégie totale le rôle des militaires dans la prise de décision.

[2] *Centre for Policy Studies* " South Africa at the end of the Eighties", University of Witwatersrand, Johannesburg, 1989, p.39.

[3] Jamie ROUX, Directeur général du bureau du président BOTHA.

[4] Thabo MBEKI et F. DE KLERK. Ces derniers (en vertu de la Constitution intérimaire), pouvaient être consultés par le président de la République sur les questions ayant droit à la formulation et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement. La gestion du Cabinet, la nomination des ambassadeurs et diplomates ainsi que le personnel consulaire (section 82). Par ailleurs, ces derniers pouvaient, sur instruction du président, diriger la réunion du Cabinet (sorte de Conseil des ministres), toute décision prise devant être ratifiée par le Président. F. DE KLERK n'eut qu'un rôle mineur à cause de l'influence grandissante de Thabo MBEKI et parce que c'est l'ANC a qui prit le dessus sur le Parti National en ce qui concerne les décisions importantes, ce qui entraina en 1996, le départ de DE KLERK du gouvernement d'unité nationale.

[5] L'autre événement majeur qui a servit les desseins de Thabo MBEKI a été la fin du Programme de Recontruction et de Développement consécutive à la démission du ministre des Finances, Christ LIEBENBERG.

[6] FARUK Chothia et Sean JACOBS, « Remaking the présidency : The tension between co-ordination and centralisation », in Sean JACOBS et Richard CALLAND, *Thabo Mbeki's World : The Politics and the Ideology of the South African président,* University of Natal Press (Pietermaritzburg), Zed Books LTD (London et New York), 2002, p. 148.

[7] Cité par Essop PAHAD, ministre à la Présidence. Interview dans *Global Dialogue*, vol.10.3, november 2005, p.12.

administrativement par le personnel de la Présidence, avec un budget inférieur à la majorité des ministères[1].

En 1996, une vaste restructuration de l'appareil gouvernemental, résultant de la fin du RDP (Programme de reconstruction et de développement), a fait de la vice-présidence une structure plus grande, dotée d'importants moyens financiers et de prérogatives, en particulier la création et la gestion du Service de la Communication et de l'information du Gouvernement[2]. La coordination de la politique gouvernementale devenait, dès lors, une des attributions du vice-président et le symbole de la place grandissante de T. MBEKI. Son bureau s'est engagé dans une série de consultations avec un comité consultatif dirigé par le révérend Franck CHIKANE (alors conseiller du vice-président MBEKI). Ce comité s'est inspiré de la Grande Bretagne et d'autres pays et est arrivé à la conclusion selon laquelle la Présidence se devait d'être harmonisée et intégrée.

Aussi, la structure actuelle de la présidence de la République, a ainsi pour origine le renforcement de la vice-présidence, doublé en 1998 de la présentation au President MANDELA du rapport de la Commission de révision de la Présidence, qui a mis en avant la faiblesse de ses moyens par rapport à son rôle et propose son renforcement[3]. Cette structure résulte, dès lors, des recommandations de cette commission, expression du renforcement du rôle du président de la République dans la formulation et la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

---

[1] En 1996, le budget était de 9,3 millions de rands (au 1er septembre 2005 : 1 euros=8,11 rands.), soit 6% supérieur aux années précédentes. Le budget 1997/1998 prévoyait une augmentation de 29%, alors que celui de la présidence était de 11% inférieur. Faruk CHOTHIA et Richard CALLAND, idem.

[2] GCIS, dont le directeur était Joel NETSHITENTZHE, mais c'est Essop PAHAD qui en assumait la responsabilité politique. En 1997, le bureau de la vice-présidence était composé d'un personnel de 96 personnes. D'autres bureaux et programmes furent, en plus du GCIS, mis sous la responsabilité de la vice-présidence, en particulier, au mois de juin de la même année, l'Unité de coordination et de mise en œuvre (CIU), unité économique et socio-économique. Sur la restructuration de la vice-présidence, voir Farouk CHOTHIA et Richard CALLAND, op.cit., p.145-149. Sur le CIU, voir G. DAVIS, «The shaping of gouvernance : the Deputy President». Research Report prepared for the Centre for Development and Enterprise, 1999.

[3] *South African Government Commission* (2001). Integrated *Democratic Gouvernance : a restructured Presidency at Work*, 2000/2001. http://www.gov.za/reports/2001/presidency01.pdf. Publication attribuée à Franck CHIKANE, directeur de la vice-présidence en 1994. Selon la Commission, le bureau du président n'était pas suffisamment adapté à ses missions, la formulation et la mise en œuvre des décisions étaient insatisfaisantes, parce qu'elles étaient prises sans la coordination entre les différents départements ministériels, et entre ces derniers et leurs structures provinciale et proposa une Présidence qui serait « le cœur du système de gouvernance ».

Parmi les principales réformes[1], c'est la réunion des deux bureaux présidentiels et vice-présidentiels en une seule entité, « La Présidence », un ministre à la Présidence[2], et surtout la création du Service du Conseil et de la politique de coordination, composé de cinq sections, dont celle des relations internationales, dont fait partie le ministère des Affaires étrangères et de la Défense[3], qui marque la restructuration et la rationalisation de cette instance civile.

Si cette présidence renforcée, qui est la conséquence de l'affirmation du rôle du chef de l'Etat comme chef de gouvernement, est somme toute logique, la question centrale posée est d'analyser cette puissance qui oscille entre centralisation et coordination. En effet, ce renforcement peut être interprété sous deux aspects : la Présidence au service de T. MBEKI[4], ou au service d'une meilleure coordination de l'action gouvernementale.

Cette restructuration de la Présidence n'échappe donc pas à la logique du renforcement et est liée à la construction d'un système destiné à rationaliser l'action de la nouvelle Afrique du Sud. Son statut de centre de pouvoir donne induit une filiation avec le chef de l'Etat en exercice, qui implique une personnalisation du pouvoir. Par ailleurs, cette personnalisation du pouvoir est au service d'une meilleure gestion de l'action du cabinet. Cette double fonction de la puissance de la présidence est le propre de tous les centres de pouvoir et implique à la fois la centralisation et la coordination.

---

[1] Trente huit membres du personnel, portant le total à 334 personnes, un vice-président (Jacob ZUMA), puis Phumzile MLAMBO NGCUKA depuis le 22 juin 2005 avec des fonctions limitées, agissant sous la direction du président et en tant que leader de l'activité du gouvernement (Cabinet) au Parlement, un ministre sans portefeuille à la présidence, sous la direction du président et responsable des communications du gouvernement, un bureau du Cabinet destiné à faire des recommandations au gouvernement, basé sur le modèle britannique, qui supervise et coordonne la mise en œuvre des politiques et élabore les stratégies parmi les ministères, réunion des ministres en comité interministériels par groupes thématiques, des directeurs généraux placés sous la responsabilité du Président. Voir Farouk CHOTHIA et Sean JACOBS, op.cit. p.151, et aussi Sean JACOBS, « An Imperial presidency », *Siyaya*, Summer, 1999, p.4-5.

[2] C'est Essop PAHAD qui assume ces fonctions depuis 1999. Le ministre à la Présidence est chargé de la gestion d'unites tranversales et a un rôle de coordination. Il a donc en charge le bureau des droits de l'enfant (*Office of the Rights of Children*), celui du statut des handicapés (*Office of the Status of the Disabled*), du droit des femmes et de la commission nationale de la jeunesse (*Office of the Rights of Women and the National Youth Commission*). IL a aussi sous sa responsabilité lesystème d'information et de communication du gouvernement (GICS). Du fait de la place prépondérente de la Présidence, il est chargé d'établir la connexion entre l'Etat sud-africain et des ONG et des groupes d'affaires aussi bien en Afrique du Sud qu'à l'extérieur du pays. Essop PAHAD, Interview in *Global Dialogue,* op.cit., p.12.

[3] *Policy Co-ordination and Advisory Services* (PCAS). Les autres se composent du Comité économique (finance, commerce, travail et l'eau), celui des affaires sociales (éducation, santé, logement, et des services sociaux), celui des relations intergouvernementales (province et gouvernement local), celui de la justice criminelle (sureté et sécurité, justice, services correctionnels). Sur le role du PCAS, voir Farouk CHOTHIA et Sean JACOBS, op.cit., p. 150-154.

[4] Voir à cet égard, Marianne SEVERIN et Pierre AYCARD, «Qui gouverne la Nouvelle Afrique du Sud ? Elites, réseaux, méthodes de pouvoir (1985-2003) », in Philippe GUILLAUME, Nicolas PEJOUT et Aurelia WA KABWE-SEGATTI, (sld.), L'Afrique du Sud …….., op.cit., p. 17-51.

L'autre aspect non négligeable du rôle de la Présidence, a trait à la réunion des comités interministériels, qui confèrent à la Présidence de la République et au Président la gestion et la coordination de la politique nationale et internationale, ce qui a fait défaut lors du début de la présidence MANDELA en 1994[1].

Tous ces facteurs font du Président de la République Sud-africaine le personnage politique central et un acteur majeur de la poiltique étrangère de la RSA.

§ 3: Le personnage politique central : le poids de l'ANC ou le lien délicat entre Etat et parti

La vie politique de l'Afrique du Sud accumule paradoxes, contrastes et contradictions. Le Président, acteur politique central, chef de l'ANC (African National Congress, parti majoritaire de la nouvelle Afrique du Sud), semble gérer un système qui peut s'apparenter à une confusion entre Etat et parti, et par là même, à demeurer l'otage d'un passé non démocratique.

Deux faiblesses ou particularités semblent subsister au sein de la Constitution sud-africaine. Tout d'abord, la Présidence bénéficie d'une autonomie vis-à-vis du Parlement. En effet, le Président, n'étant pas membre du Parlement, ne se présente et ne s'adresse à l'Assemblée que pour autant qu'il le souhaite. Ensuite, les députés de la majorité, faute d'un mode électoral reposant sur la circonscription, pour une partie d'entre eux, sont responsables devant le parti et la Présidence avant de l'être devant leur électorat, en ce sens, la fidélité au pouvoir prime donc pour eux[2]. En effet, la démocratie sud-africaine a donné lieu à un parti puissant et à une opposition éclatée et hétéroclite[3]. Aussi, l'expression a été la puissante victoire lors des élections nationales d'avril 2004 avec 69% des suffrages[4].

Ce lien suscite quelques interrogations sur le rôle du parti majoritaire, l'ANC en matière de politique étrangère, qui est ainsi un acteur incontournable de la vie politique sud-africaine. Le principe d'universalité, fer de lance de la politique étrangère de Nelson MANDELA, s'est manifesté par l'établissement de liens diplomatiques avec la Libye, Cuba,

[1] L'intervention militaire ratée au Lesotho (Opération Boléas) le 22 septembre 1998 l'atteste, et a été le résultat du manque de coordination entre le ministère de la Defense et celui des Affaires étrangères.

[2] A cet égard, Tim HUGHES & Greg MILLS, « Afrique du Sud: une démocratie précautionneuse », *Afrique Contemporaine*, n°200, 4ème trimestre 2001, p. 51-58.

[3] A cet effet, Raphaêl PORTEILLA, « Afrique du Sud : Dix ans de démocratie, entre rêves et réalités », Les cahiers de l'IDRP, mai 2005, p. 2-5.

[4] Soit 279 sièges à l'Assemblée nationale. L'Alliance démocratique avec 50 sièges et l'Inkhata Freedom Party (IFP) 28 sièges sont loin derrière. En outre l'ANC remporté la même année les neuf provinces. Thierry VIRCOULON, « Les élections de 2004, les enseignements d'un scrutin gagné d'avance », *Afrique Contemporaine*, n° 210, été 2004, p.13-24.

qui ont soutenu l'ANC pendant l'Apartheid, et qui sont sous le coup des sanctions économiques et diplomatiques des Etats-Unis, ainsi que par le silence face à la répression indonésienne au Timor Oriental[1]. Néanmoins, c'est la politique économique néolibérale conduite par l'actuel Président qui crée des dissensions en son sein, et surtout au sein du Gouvernement d'Unité Nationale, composée de l'ANC, du COSATU, et du Parti Communiste.

Si le Président de la République est le personnage central, l'acteur clé dans la formulation et la mise en œuvre en matière de politique étrangère, elle est exécutée par des acteurs bureaucratiques, le DFA, le DTI, voire le DOD[2] en l'occurrence, dont la coordination s'avère nécessaire dans l'application de la politique étrangère du pays et qui met en lumière le nouveau statut du DFA.

Section 2: Les nouveaux défis du Ministère des affaires étrangères (DFA)

Le nouveau contexte international découlant de la fin de la guerre froide, la rupture avec l'ancien régime, les objectifs de la politique étrangère de la RSA ainsi que sa restructuration, ont fait de ce ministère un acteur à part entière de la politique étrangère du pays. Ainsi, ce statut n'est que l'aboutissement de sa revitalisation qui s'est avérée nécessaire et indispensable dans l'optique des ambitions internationales du pays.

Si son rôle et son influence en matière de politique étrangère furent limités pendant la période d'Apartheid (régime de P.W BOTHA-1978-1989) (§1), son processus de rationalisation et de transformation a conduit à la lente reformulation de son rôle dans un soucis de transparence (§2).

§1 : Un rôle amoindri pendant le régime de P.W. BOTHA (1978-1989)

[1] Voir Raymond LOUW, "*Is SA's foreign policy being influenced by donations to the African National Congress?*", *Southern Africa Report*, february 16, 1996, vol.14, n°7, p.1-2.
[2] Respectivement, ministère des Affaires étrangères, celui du Commerce et de l'Industrie, et celui de la Défense.

De 1948 à 1994, la mise en œuvre de la politique étrangère relevait du Premier ministre, puis du Président de la République depuis 1983, sous la direction du Parti National (PN). De 1948 à 1966, le Premier ministre était aussi celui des affaires étrangères, D.F MALAN s'étant arrogé ce droit. A partir de 1966, avec l'arrivée au pouvoir de John VORSTER, la formulation et la mise de œuvre de la politique étrangère a été transférée au Conseil de Sécurité d'Etat.

Pendant la période de l'après Seconde Guerre, mondiale, l'élaboration de la politique étrangère était considérée comme relevant de la responsabilité du Parlement. Le secret l'une des caractéristiques de cette politique[1] parce que les responsables des gouvernements successifs de ce pays ont cru en la nécessité de garder confidentiel tout ce qui touchait à la politique étrangère. Cette croyance découlait de l'impossibilité qu'il y avait à défendre la politique d'Apartheid dans le monde.

C'est en particulier pendant le régime de P.W. BOTHA, dans un contexte de reconfiguration de la politique régionale du pays, la « stratégie totale »[2] en l'occurrence, que la culture du secret (A) et, qui a conduit à la place importante de l'armée et à la militarisation de la politique étrangère (B) ont été les manifestations les plus criantes de la mise en retrait de ce ministère.

A)**La prégnance de la culture du secret**

La politique régionale de la RSA, en particulier la "Stratégie totale", était très coordonnée et organisée. C'était un programme dans lequel toutes les ressources disponibles devaient être mobilisées en vue de la défense des intérêts sud-africains, et qui a révélé l'influence déterminante des militaires dans sa mise en œuvre. La réforme de l'appareil d'Etat sud-africain sous le régime de BOTHA, a renforcé le rôle du chef de l'Etat et celui des militaires dans le processus de prise de décision, et a amoindri de ce fait celui du DFA.

Cette culture du secret marqua en effet la bureaucratie sud-africaine pour ce qui avait trait à la formulation et à la mise en œuvre de cette politique. Cela a eu des conséquences politiques très importantes, en particulier lors de l'invasion hasardeuse de l'Angola en 1975 par l'armée sud-africaine (SADF), - devenue SANDF en 1994- provoquée par l'échec de

[1] Centre for Policy Studies, " *South Africa at the End of the Eighties*, op.cit., p.63.
[2] Rob DAVIES et David O'MEARA, « Total stratégy in southern Africa : An analysis of South African Regional Policy since 1978, *Journal of Southern African Studies*, vol.11, n°12 1985, p. 121-183.

l'accord d'Alvar de janvier 1975, qui était la base de la stratégie de décolonisation du Portugal[1].

C'est également le secret qui a prévalu dans le soutien apporté par la RSA au Mouvement National de Résistance du Mozambique (RENAMO)[2]. Sous le régime de J. VORSTER, les décisions en matière de politique étrangère se faisaient sans la consultation du DFA, qui n'était pas au courant de l'invasion de l'Angola, et qui n'apprit la nouvelle qu'après que le gouvernement portugais eut envoyé une note de protestation à l'ambassade sud-africaine à Lisbonne[3].

La faible influence du DFA dans le dispositif de définition de la politique étrangère, le NSMS, [4]illustre cette culture du secret. Cette structure avait vocation à mieux suivre les questions de sécurité, et était surtout une instance de concertation, regroupant à la fois des civils, des policiers et des militaires chargés d'analyser la politique nationale, et internationale, et de proposer des actions et d'organiser l'information.

Propulseur d'un processus plus régulier dans l'élaboration de la politique étrangère, cette structure était considérée comme le meilleur moyen de coordonner l'action du gouvernement en matière de politique étrangère. Or, les avis que le DFA, qui était présent dans les organes de décision, pouvait formuler n'étaient pas nécessairement adoptés par l'Etat. Le DFA était seulement un des départements participant au processus et à qui il revenait uniquement de fournir des « *inputs* » (données de départ) au système de prise de décision. La

---

[1] La révolution des œillets du 25 avril 1974, qui mit fin à la dictature militaire au Portugal a entrainé la fin du glacis protecteur, composé de la présence coloniale portugaise, et a conduit à l'indépendance des pays voisins de la RSA qui étaient sous la domination de la ouissance coloniale européenne, dont l'Angola. Ce pays en 1974 était le troisième producteur de pétrole. L'échec de l'accord d'Alvar en mars1975 internationalisa le conflit et donna lieu dans le pays à une guerre entre le MPLA (parti marxiste) et l'UNITA (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola dirigée jusqu'en 2002 par Jonas SAVIMBI). Conforté dans l'assurance de recevoir un soutien des Etats-Unis d'Amérique, le gouvernement sud-africain déploya entre 2 000 et 3 000 soldats dans le territoire angolais. Selon le gouvernement angolais, les forces sud-africaines avaient violé la frontière angolaise 529 fois durant les six premiers mois de 1980.

[2] La protection de l'apartheid commandait ce soutien puisque ce mouvement rebelle (crée par le gouvernement Ian SMITH de Rhodésie, l'actuel Zimbabwe) combattait le FRELIMO (Front de libération du Mozambique) d'obédience marxixte leniniste au pouvoir depuis 1975. Dans le but de sécuriser le flot de travailleurs mozambicains vers ses mines et de maintenir la fourniture d'énergie en RSA de Cahora Bassam, le gouvernement sud-africain a reconnu et établi une relation avec le FRELIMO au pouvoir au Mozambique. Les détails concernant ces opérations ont été gardés secrets, voire niés.

[3] W. Grundy KENNETH, *The militarisation of South Africa politics*, IB Tauris et C° Ltd Publisher London, 1986, p. 89.

[4] Le National Security Management System est une structure qui fait partie du bureau du chef de l'Etat, tout comme le Parlement tricaméral et l'administration civile. Mis en place en août 1979, le NSMN est devenu opérationnel en 1983 après l'insurrection dans les Townships qui a obligé le gouvernement à développer sa politique de défense à l'intérieur du pays. Cette structure a aussi été renforcée en raison des infiltrations des membres de l'ANC qui ont entraîné le sabotage de certains sites stratégiques (le 20 décembre 1982, l'ANC a commis un attentat contre la centrale nucléaire de Koeberg construite par la France à partir de 1976). Voir particulièrement pour plus de détails sur cette structure, Rosalinde NAKALE, Analyse de la politique régionale sud-africaine sous le régime de P.W.BOTHA, (1978-1989): Enjeux, Stratégies et implications, Mémoire de DEA, Université de Bordeaux 1, IEP, CEAN, 1991, p. 23-35.

faible influence DFA était soumise à l'approche générale adoptée par l'ensemble des organes d'Etat engagés dans le mécanisme de définition de la politique et la prise de décision, dont l'armée était le socle.

B) La place importante de l'armée et la militarisation de la politique régionale

Les principaux acteurs de la prise de décision étaient la SADF, le NIS *(National intelligence Service*), le DFA en troisième position, puis le *Military Intelligence Service* (MIS). L'influence du DFA était donc très restreinte au sein de la structure décisionnelle. En effet, les informations passent par le SSC (Conseil de sécurité de l'Etat)[1], organe supérieur qui les transmet au Cabinet[2] du Président pour décision finale. Dès lors, le DFA se retrouvant en infériorité numérique et était en position de faiblesse dans ce processus de définition de la politique régionale. De surcroît, la concurrence en ce domaine avec la SADF et le NIS était d'autant plus vive que les questions stratégiques et de sécurité dominaient largement.

Néanmoins, dans ce système, le DFA et son ministre Roelof Frederik « Pik » BOTHA (de 1978 à 1994) avait des pouvoirs spécifiques. Le ministre et son directeur pouvaient présenter des propositions au cabinet, court-circuitant le Conseil de sécurité de l'Etat et sa domination par les militaires. Cette faculté est certainement à l'origine de la présentation et de la défense d'un projet de coopération économique entre la RSA et ses voisins, appellé constellation d'Etats[3], projet qui a permis au DFA d'exister au sein des militaires pendant les

[1] Dominé par la SADF (56% des membres), et dans une moindre mesure par les services de renseignement (16%).De plus, le secrétariat de ce conseil était composé pour 70% de fonctionnaires de la SADF, et de 10% de fonctionnaires du DFA. Le Conseil de sécurité a été crée en 1972 et avait à l'origine pour mission unique de conseiller le gouvernement dans la définition d'une stratégie et d'une politique nationale, de préciser les priorités surtout en matière de renseignement et de coordonner les affaires de sécurité, et c'est la seule instance dont le chef d'Etat assurait la présidence. A cet égard, lire R.NAKALE, idem, p.25-29, 42.

[2] Structure assistant le chef de l'Etat, sorte de gouvernement composé en moyenne de vingt ministres. Avec la réorganisation, cette instance est devenue une institution chargée des « *affaires communes ou générales* » (questions qui n'entrent pas dans la définition des affaires propres à un groupe de population ou si elles y entrent, ont des répercutions sur les intérêts des autres groupes). Le 4 septembre, il était composé pour la première fois de deux ministres non blancs (métis et indien, mais sans portefeuille particulier) à côté de leurs collègues blancs. NAKALE Rosalinde, idem, p.18-19.

[3] Stratégie visant à créer des liens formels avec les voisins régionaux, à travers la mise en place d'une *« alliance régiona »* ou constellation d'Etats, voie médiane par laquelle la RSA entendait mettre fin à son isolation régionale et internationale. En effet, en novembre 1979, P.W. BOTHA a exprimé son intention d'établir une constellation d'Etats, une initiative en réalité inspirée de la volonté de VOERVOED d'établir une hégemonie régionale sud-africaine. Cette initiative reposait sur trois bases : la mise à contributiondu secteur privé pour une Banque de Développement de l'Afrique australe destinée à financer les projets d'infrastructure et mettre en place un cadre pour lacroissance et le développement régional. La seconde base fut politique et consistait au soutien de l'indépendance du Zimbabwe sous la direction de MUZOREWA, en lieu et place de Robert MUGABE. Un Zimbabwe allié, devait permettre avec le Malawi et le Swaziland (ayant des liens économiques avec le pays) de créer une coopération régionale. Enfin, le but de BOTHA était créer une constellation interne avec les Bantoustans qui ont accepté l'indépendance : le Transkei en 1976, le Bophuthatswana en 1977, le Venda en 1979 et le Ciskei en 1981. La défaite de MUZOREWA et l'établissement de la SADCC (Coordination de conférence

années 1978-1980. L'échec de cette politique, rejetée par les pays de la région par la création de la SADCC (Conférence pour la coordination des Etats de l'Afrique australe) en 1979, remit, en 1980 les militaires en scène, qui, soutenus par le chef de l'Etat, réussirent à faire adopter et à appliquer la politique de déstabilisation sélective de la région[1].

Le chef de l'Etat, par le fait que tous les généraux participant au fonctionnement du SSC étaient proches de lui, soutenait et privilégiait les positions des militaires, ayant lui-même exercé les fonctions de ministre de la Défense, portefeuille qu'il a détenu jusqu'en 1980.

Cette place prépondérante des militaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique régionale ne sont pas allés sans conflit avec le DFA. La définition des stratégies et l'adoption des mesures de sécurité ont été les principales sources de tensions entre le DFA et le ministère de la Défense (DOD), avec des conséquences politiques qui ont pu s'avérer contradictoires. Trois cas en sont révélateurs.

Le cas mozambicain l'est plus que tout autre. En effet, le DFA préconisait un règlement négocié des conflits entre ce pays et la RSA, alors que le DOD soutenait le MNR afin d'obliger le gouvernement mozambicain à négocier et à former une coalition avec ce mouvement, soutien qui continuait bien après les accords de Nkomati entre les deux pays qui avaient été signés le 16 mars 1984, mettant fin aux hostilités entre les deux pays. Cet accord a été considéré par les universitaires Rob DAVIES et David O'MEARA comme le début d'une « *pax prétoriana* »[2] qui se heurta à la résistance des pays de la région.

---

de dévelopment de l'Afrique australe) par les pays limitrophes dans le but de réduire leur dépendance économique vis-à-vis du géant voisin, ont contribué à enterrer les aspirations de BOTHA. De ce fait, la constellation d'Etats se limita à une relation institutionnelle avec les Etats TVBC (Bantoustans).

[1] Selon Rob DAVIES et David O'MEARA, si dès 1980, la destabilisation fut généralisée, au début de l'année 1982, elle fut sélective. Le régime d'Apartheid divisa les pays de la région en trois catégories. La première était constituée d'Etats conservateurs considérés comme collaborateurs potentiels (le Swaziland, avec lequel le gouvernement sud-africain signa un pacte secret de non-agression en 1982 et qui devint public en 1984. Il consistait à sevir contre l'ANC et sur le plan économique à exporter du sucre et les autres produits d'exportations de *Richards Bay* en Afrique du Sud au lieu de Maputo par la construction d'une ligne de chemin de fer reliant l'Est duTransvaal à *Richards Bay* passant par le Swaziland. La seconde catégorie d'Etats était considérée comme non coopératives et vulnérables aux mesures de destabilisation (le Lesotho et le Zimbabwe). La troisième catégorie d'Etats était celle dont les systèmes politiques et les stratégies de developpement correspondaient aux yeux du gouvernement de Pretoria, à un défi au capitalisme d'Apartheid (Angola, Mozambique). Lire Rob DAVIES, et David O'MEARA, « Total Strategy in Southern Africa : An analysis of South African Regional Policy since 1978 », *Journal of Southern African Studies*, Vol.11, n°2, 1985, p. 121-183. Des mêmes auteurs, « The State of Analysis : Issues Raised by South African Strategy», *Review of African Political Economy*, Summer 1984, p. 64-76.

[2] Cet accord engageait le gouvernement mozambicain à contenir les activités de l'ANC et le gouvernement sud africain à cesser son soutien à la RENAMO. Sur le plan économique, les entreprises du secteur privé sud-africain se voyaient offrir le marché mozambicain. Le signal que voulait donner par cet accord la RSA aux puissances occidentales était celui d'une puissance régionale avec laquelle on pouvait composer. R. DAVIES et D. O'MEARA, idem.

La question de la libération de MANDELA fut aussi un point d'achoppement entre les deux structures après que le Groupe de Personnalités Eminentes (EPG)[3] du Commonwealth, présidé conjointement par l'Australien Malcolm FRASER et un Nigérian, le Général Olesugun OBASANJO, eut informé Pretoria que l'ANC était prête à négocier si N.MANDELA était libéré. Le chef de l'Etat fut ainsi confronté à deux groupes au sein du SSC, présentant deux stratégies différentes à adopter. D'un côté le DFA, favorable à la négociation, et de l'autre, les *faucons* (militaires) favorables à l'allongement de la durée de détention de N. MANDELA. Cela eut pour conséquence le sabotage de la mission de l'EPG avec les raids lancés par la SADF dans la capitale Botswanaise, en Zambie et au Zimbabwe le 19 mai 1986, contre les bases de l'ANC, sous le contrôle du chef de l'Etat.

Le dernier exemple majeur de la place cardinale de l'armée est la décision, qui a été prise par le chef de l'Etat et les généraux de l'armée de de détruire le 4 mai 1978, le quartier général de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-ouest africain –Namibie) à Cassinga en Angola[2]. Cette attaque est survenue au moment où des négociations, en vue du règlement de la question namibienne, se déroulaient à New-York entre le ministre des Affaires étrangères sud-africain Pik BOTHA, la SWAPO et le groupe de contact[3]. En conséquence, la SWAPO a rompu la négociation, favorisant de ce fait l'escalade vers la guerre entre la SWAPO et la SADF.

L'action de la SADF dans la région fut soutenue par l'opinion publique blanche du pays. Une enquête menée en 1982 par le *Market and Opinion Survey*, afin de sonder l'opinion publique blanche sur la politique étrangère sud-africaine, a montré que 80% des blancs (dont une majorité d'Afrikaners) se prononçaient en faveur de la destruction de bases terroristes (SWAPO et ANC) dans les pays voisins. Ainsi, 70% d'entre eux soutenaient l'embargo sur les produits alimentaires exportés vers les pays qui accueillaient les mouvements de libération. En ce qui concerne la question namibienne, 70% de Blancs étaient convaincus que la SADF pouvait gagner la guerre contre la SWAPO, 60% étant opposés aux négociations directes de Pretoria avec ce mouvement de libération namibien[4]..

---

[3] Groupe du Commonwealth mandaté par la conférence de NASSAN aux BAHAMAS en 1986. Ce groupe a entrepris une mission de bons offices dans la région de l'Afrique australe et en RSA. Ses membres ont successivement rencontré les autorités sud-africaines, puis Nelson MANDELA en prison. Voir *Africa Confidential*, 21 juin 1988.

[2] Alors ministre de la Défense en décembre 1977, en présence de VORSTER.

[3] Groupe né en 1978 (USA, Canada, FRANCE, UK, et RFA) et qui avait élaboré un plan de règlement du problème namibien avec la participation de la RSA, des pays de la ligne de front et de la SWAPO.

[4] Deon GELDENHUYS, *The diplomacy of isolation, South Africa Foreign policy making*, SAIIA, Johannesburg, 1984, p. 193-199.

La militarisation de la politique régionale dans le but de protéger un régime chancelant, bien quelle ait été un échec, fut donc l'expression de la mise à l'écart du DFA.

L'arrivée au pouvoir de la majorité noire en 1994 a ouvert une nouvelle ère dans la place du DFA dans la formulation et l'impulsion de la politique étrangère du pays. Mais en plus de l'héritage de l'Apartheid, sa restructuration et l'intégration du personnel des TVBC – anciens bantoustans- et des membres de la branche internationale de l'ANC, allait une fois de plus marquer par le soucis de lisibilité, sa place dans la formulation de la nouvelle politique étrangère sud-africaine.

§ 2 : Le DFA post -Apartheid ou l'adaptation au nouveau contexte international

Le caractère élitiste et bureaucratique de cette structure a résisté aux changements induits par le nouveau contexte national. La difficile mise en place de son rôle, la question de l'intégration ou de l'assimilation et enfin le processus de transformation, ont marqué les premières années « du nouveau DFA ».

Depuis les élections de 1994, le DFA s'est engagée dans la multiplication des représentations à l'étranger et à forger une image du pays basée sur la transparence. Des relations bilatérales et unilatérales ont été conclues avec le pays[1]. La traduction de cet engagement a été la gestion de la nouvelle période (A), le choix de la transparence et de l'ouverture (B) et enfin un processus de transformation de l'administration (C).

A)La nouvelle période : Une nécessaire mutation

En 1994, le DFA, était naturellement confronté aux attentes de la Communauté internationale, dans le contexte du nouvel ordre mondial[2]. Cette structure était aussi, en plus

[1] La nouvelle période a vu la réadmission de la RSA dans la plupart des organes des Nations Unies. On peut citer l'Organisation Internationale du Travail (OIT) le 26 mai 1994, l'OMS en mai 1994, la réintégration dans le Commonwealth le 1er juin 1994, l'OUA le 23 mai 1994, la SADC le 29 août 1994, et le Mouvement des Non-Alignés le 31 mai 1994. De plus, au cours de la même période, le pays a établi des relations diplomatiques avec plus de 35 pays, et plus de 160 délégations commerciales étrangères ont visité le pays. Voir *Business Day*, 04 janvier 1995, et aussi Raymond SUTTNER., "*Some problematics Questions in Developing Foreign Policy After April 27 1994",* Centre For Southern African Studies, (CSAS) University of the Western Cape, june 1995, n°44, p. 2.; et enfin, CSAS, *"South Africa Evolving Foreign Policy: Speeches, treaties and agreements*,CSAS, n°14, 1995, p. 22-35.

[2] Le nouvel ordre mondial, synonyme de la fin des années 1980 a vu la transformation des relations internationales, qui est passé d'un monde bipolaire à un monde unipolaire, en témoigne l'hégémonie américaine. Cette expresion a été utilisée pour la première fois en 1988 par M. GORBATCHEV aux Nations unies. Mais

de sa réorganisation, confrontée à l'aura du nouveau chef de l'Etat, N. MANDELA. Cela explique sans doute pourquoi le département n'a pas pu immédiatement agir avec une totale cohérence, clarté et indépendance, surtout vis-à-vis de la Présidence de la République.

Le lourd héritage de l'ancien régime marqué par le secret, le manque d'adaptation du nouveau personnel et la gestion du nouveau contexte international, sont en effet les défis que ce ministère a eu à faire face en 1994. Le pays n'a eu en effet que six ministres des Affaires étrangères avant avril 1994, dont Eric LOUW, Hilgrid MULLER et Pik BOTHA. Cela a accentué le caractère élitiste de la mise en œuvre de la politique étrangère, héritage de seize années de domination de l'ancien ministre sous l'Apartheid, R.F BOTHA.

La gestion du nouveau ministre des Affaires étrangères, Alfred NZO fut en effet aussi pointée du doigt, puisqu'il lui a été reproché d'avoir choisi 90% de son staff y compris le directeur général Rusty EVANS, en dehors des membres de l'ANC[1]. Les anciens diplomates avaient conservé leur poste. En conséquence, le DFA était composé de personnes qui s'y trouvaient déjà avant 1994, à coté d'un nombre restreint de diplomates issus des forces de libération. Ceci était du à l'affectation de la plupart des membres du « *Department of International Affairs* » de l'ANC dans les missions diplomatiques à l'étranger. L'autre explication, plus crédible cette fois, a été le processus de transformation bureaucratique en cours. L'universitaire Peter VALE a fait une analyse pertinente en affirmant affirma que la nouvelle politique étrangère était assurée par ceux qui ont fait l'ancienne politique étrangère[2]. En effet, la gestion du DFA, dès les premières années de la NAS, a été ralentie par les nominations des membres de l'ANC dans les représentations diplomatiques du pays à l'étranger. Aussi, le travail de gestion interne à Pretoria a été effectué par les anciens cadres.

La multiplicité des acteurs nationaux a aussi été à l'origine du manque de coordination de la politique étrangère. La Présidence a parfois donné l'impression d'avoir initié des actions sans réelle explication. Si d'autres ministères, ceux du Commerce et de l'Industrie, de la

---

c'est au début de la nouvelle guerre du golfe que le Président américain Georges H. BUSH a formulé les premiers principes d'un nouvel ordre international, avec un projet américain essentiellment politique et sécuritaire. En 1992, le Secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros GHALI (1992-1997) a voulu dépasser le projet américain et insister sur le développment solidaire. Le nouvel ordre mondial au-dela de ses transformations politiques a conduit à un monde dont les transformations sociopolitiques, économiques et culturelles qui bouleversent les relations internationales, la mondialisation e est l'expression marquante . Sur ce thème se référer à Pascal CHAIGNEAU, Dictionnaire des relations internationales, Economica, 1998, p. 303-307. Bertrand BADIE, Qui a peur du XXIe siècle ?. Le nouveau système international, La Découverte, Paris, 2006, ainsi que Yves LE DIASCORN et Didier BLONDEEL, Le nouveau désordre économique mondial, Ellipses/Marketing, Paris, 1995.

[1] Voir Rehana ROSSOUW, "*Foreign Affairs Department under fire*", *Weekly Mail*, 09 avril 1995, et Raymond SUTTNER, "some problematics……", op.cit., p.4.

[2] Peter VALE, «Prisoner of the past?: The new South Africa Abroad », *Southern Africa Report*, Vol.10, n° 5, july 1995, p.7.

Défense et de l'Intérieur en l'occurrence, prennent des décisions qui ont des implications sur la politique étrangère, l'action du DFA manquait de clarté et de lisibilité.

Un autre facteur du manque de coordination de l'appareil gouvernemental est l'héritage par le DFA de plusieurs relations et partenariats extérieurs divers et variés. Le ministère a en effet hérité de relations diplomatiques et d'accords formés par l'ancien régime, et parfois, pour des raisons différentes, des buts du nouveau gouvernement. De ce fait, il lui fallait reconstruire ces relations et en former des nouvelles, conformes aux nouveaux objectifs de politique étrangère du pays.

L'expérience passée de la pratique de l'ancien régime, qui a été caractérisée par la culture du secret, a souligné la force de l'élitisme et du manque de démocratisation au sein de cette structure. Le défi fondamental était de passer de la diplomatie de l'isolation de l'ancien régime[1] à une diplomatie marquée par la transparence et l'ouverture.

B) Les prémices d'une nouvelle diplomatie

Le nouveau DFA en 1994 était l'expression de la rencontre de deux traditions distinctes, marquée par l'opposition entre deux types de diplomatie: celle qui soutenait le régime d'Apartheid et défendait ses crimes et la destabilisation, et celle qui promouvait la libération[2]. Ces deux diplomaties poursuivaient deux buts différents, celle de l'ANC consistant en l'isolation de l'Apartheid, et la diplomatie d'Etat de l'Afrique du Sud de l'Apartheid mise en œuvre par le Parti National en la consolidation de la survie d'un système mis au banc de la Communauté internationale.

L'ANC, en vertu de son activisme passé, correspond à ce schéma de la diplomatie de libération, puisque pendant la période de son bannissement et de celui du Parti Communiste (PC), cette diplomatie a atteint une aura aussi grande et comparable à celle du gouvernement précédent au point d'avoir une représentation plus grande que ce dernier à l'étranger. Aussi,

---

[1] Lire Tom WHEELER & Donna WYCKOFF-WHEELER, *The History of the South African Department of Foreign Afrairs 1927-1993*,, SAIIA, Johannesburg, 2005. David O'MEARA, *Forty lost years : The apartheid state and the politics of the national Party, 1948-1994,* Ravan Press and Ohio University Press, Johannesburg et Athens, 1996. Aussi, Deon GELDENHUYS, *The diplomacy of Isolation*……. , op.cit.

[2] La diplomatie de la libération remonte au XIXe siècle, avec la tentative par les chefferies traditionnelles africaines de s'assurer un soutien extérieur pour résister à la conquête occidentale. Cela se manifesta par plusieurs formes de pétitions et l'envoi de délégations dans les premières décennies du XXe siècle. Voir Raymond SUTTNER, « Some problematics…. », op.cit., p.4.

l'ANC et le PC ont été soutenus par des organisations anti-Apartheid, des forces socio-politiques en Afrique du Sud comme l'UDF (*United Democratic Front*).

C'est après le massacre de Sharpeville en 1960 significatif de l'échec de l'approche non-violente de l'ANC et de son interdiction que cette organisation a commencé à dépêcher ses diplomates à l'étranger. (T. MBEKI quitta le pays cette année là) pour s'assurer un soutien international. La stratégie qui avait alors été d'appeler aux consciences éclairées, à nouer des liens avec des groupes informels de soutien s'est alors radicalisée. La constitution de nouvelles alliances et la volonté sensibiliser la communauté internationale vis-à-vis de l'atteinte aux droits de l'homme du régime d'Apartheid en était l'expression. Le but était de faire de ce régime un crime contre l'humanité et de faire de la RSA un Etat paria. Le mouvement créa alors ses propres structures et un service diplomatique (le département des relations internationales) destiné à concurrencer le DFA.

La diplomatie de libération a été pour beaucoup dans la transition pacifique. En effet, à l'origine de la déclaration de Harare du 20 octobre 1991[1] qui a tracé la voie de la négociation, l'activisme de l'ANC peut être considéré comme ayant été à l'origine de la fin de l'Apartheid[2].

En 1994, ces deux types de diplomatie, avec des objectifs différents, des moyens différents, des soutiens différents, des compétences et styles différents, ont dû être intégrés dans un même département. Le défi a dès lors été de rompre avec le système de l'ancien régime et de créer un service représentatif de la nouvelle donne politique. L'agenda international et les questions multilatérales n'étaient pas, à cet égard, la priorité encore moins les fondements de l'action de l'ANC, d'où une certaine prudence dans ses actions en matière de politique étrangère[3]. Ce processus se manifesta par l'intégration des membres de l'ANC et des diplomates des TVBC, et par leur formation, en vue de la démocratisation.

C) Un processus de transformation et de démocratisation administratif en cours

[1] *The Harare Commonwealth Declaration*. Cette déclaration (dans le contexte du nouvel ordre mondial) dont le socle était de faire de la démocratie l'une des valeurs fondamentales du Commonwealth comportait dix principes fondamentaux : la proctection des valeurs politiques du commonwealth, l'égalité des femmes, la promotionde l'accès universel à l'éducation pour toutes les populations, l'élimination de l'Apartheid et la création d'une Afrique du Sud libre, démocratique, non raciale et prospère, la promotion d'un développement durable et l'allègement de la pauvreté dans les pays du Commonwealth, étendre les bienfaits du développement sans sacrifier les droits de la personne, proteger l'environnement, prendre des mesures pour combattre le trafic de drogue, aider les petits pays du commonwealth à resoudre leurs problèmes économiques, enfin appuyer les Nations Unies et les autres organismes internationaux qui travaillent pour la paix, le désarmement et le contrôle des armements. Le texte en anglais est consultable sur le site http://www.thecommonwealth.Org/shared_asp_files/uploadedfiles, de même que http://www.dfuit.maeu.gc.ca/foreign_policy/commonwealth/imoc310-fr.asp.

[2] Raymond SUTTNER, «Some problematics…», op.cit.

[3] Voir à cet égard sur la transition, Greg MILLS, *The Wired Model: South Africa, foreign policy and globalisation*, SAIIA and Tafelberg, Cape Town, 2000, p. 256-257.

Le passage d'un style de diplomatie à un autre ne va pas sans difficultés, et le cas du DFA n'a pas dérogé à la règle[1]. Pendant les premières années du gouvernement MANDELA, le DFA était composé pour beaucoup de diplomates de l'ancien régime, d'où la nécessaire formation d'un personnel diplomatique compétent, inhérent à toute administration destinée à s'adapter à ses nouvelles missions.

1) La nécessaire réforme de l'administration bureaucratique

Suite la requête de la Commission du Service Public[2], le DFA a ainsi dû intégrer les 1917 membres de l'ancienne équipe, les 417 diplomates des anciens bantoustans de Transkei Venda, Bophuthatswana, et Ciskei (TVBC), et les 139 cadres du département des relations internationales de l'ANC[3]. Du fait que la politique d'incitation au départ des anciens cadres, ou leur choix délibéré de quitter l'administration rendaient de nombreux postes vacants, le DFA ne disposa finalement que de 1875 membres alors que la *Public Service Commission* avait fixé à 2 166 le nombre de postes à pourvoir[4]. A la fin de l'année 1999, la composition totale du DFA était de 1 740 personnes, comprenant 494 membres transférés[5].

La diminution générale des compétences suite au départ de nombreux cadres qualifiés était une réalité. Aussi, en 1995, sur les 620 personnes des TBVC intégrées, seules 80 avaient une formation politique, 170 étaient des assistants généraux et 280 faisaient partie du personnel administratif[6]. Ajoutée à cela, la politique *d'affirmative action*[7] en faveur des

[1] *Foreign Affairs commitee*, 24 octobre 2001, *transformation in de department, briefing.*

[2]Public Service Commission, corps indépendant et impartial crée par la Constitution de 1996 (sections 195 et 196). Cette commission, qui se compose de 14 membres (5 basés à Pretoria et nommés sur recommandation de l'Assemblée nationale, et 9 élus représentant chacune des provinces du pays) , et qui se doit de faire des rapports annuels à l'Assemblée nationale et dans chaque province, dispose de pouvoirs conséquents. En effet, elle es t chargée de faire des enquêtes et d'évaluer l'organisation et la gestion du service public. Elle a été reformée le 1er juillet 1999. Pour plus de détails, consulter le site http://www.psc.gov.za

[3]A l'origine, il était prévu que 695 diplomates des TVBC intègrent le DFA, mais 174 furent transférés dans d'autres départements et 133 prirent leur retraite. Chiffres donnés par Michel FOUCHER, Dominique DARBON, *L'Afrique du Sud , puissance utile?*, Belin, Paris, 2001, p. 59-60. Et aussi, Greg MILLS, ibid, p.290.

[4] Chiffres donnés par M. FAUCHER et D. DARBON, op.cit, p.60.

[5] Greg MILLS, *The Wired Model*.....op.cit., p. 290. Et aussi, Alfred NZO, *Parliamentary media briefing*, 8 février 1999.

[6]Alfred NZO, *Statement to Parliamentary Committee on foreign Affairs*, Cape Town, march 1995, in Center for Southern African Studies, *South Africa Evolving Foreign Policy……* , op.cit.., p. 6.

[7] Ancêtre de la Black Economic Empowerment (BEE) destinée au secteur privé, cette politique a pour objectif un service public équitable et représentatif, et la construction d' un environnement destiné à aider, soutenir ceux qui ont été historiquement désavantagés par la discrimination et de sorte que le service public tire profit de leurs potentialités et compétences. Les textes de références sont les suivants, l'article 9 de la constitution, et le cadre d'action sont *l'Employment Equity Bill* (dec 1997) et *The White Paper on Human Ressources Management in the Public Service* (Dec 1997), consultables sur le site http://www.polity.org.za/html/govdocs/bills/1997/equity. Enfin le livre blanc (*White paper of Affirmative Action in the Public Service*, march 1998, *Government Gazette* , vol.394, 23 april 1998, n° 1880, consultable sur le site

personnes insuffisamment formées, la nécessité d'une nouvelle approche dans les relations internationales, et surtout le souci de faire du DFA la vitrine du pays ont conduit à la création en 1994 du *Foreign Service Training Institute* (FSTI) pour renforcer la formation du personnel diplomatique.

2) Le FSTI ou l'impératif de la formation des diplomates

Cette formation des diplomates est inhérente à toute structure administrative dotée de responsabilités grandissantes et le DFA ne déroge pas à la règle, du fait de l'intégration de la RSA dans le concert des nations et de la construction d'une nouvelle politique étrangère. Le FSTI a été crée en 1994, et destiné à développer et à enrichir le potentiel humain dans le domaine la diplomatie et des relations internationales. Il est ainsi chargé de la formation des fonctionnaires des services extérieurs (fonction politique), des fonctionnaires administratifs (gestion des missions) et des assistants. En outre, cet institut de formation était chargé de la formation en matière de technologie de l'information et de la communication[1]. D'un séminaire par semaine, la formation évolua vers un programme de six mois qui consistait en une évaluation de la politique extérieure.

En effet, les diplomates de l'ANC et des TVBC n'avaient pas de formation diplomatique pour leurs nouveaux postes[2]. L'origine des nouveaux diplomates a en effet joué un rôle minime dans la formulation de la politique extérieure. Exception fut faite dans le cas des liens internationaux des neuf provinces, limitrophes de plusieurs pays d'Afrique australe, qui ont mis en lumière un certain régionalisme. Certaines provinces ont en effet pris la liberté de créer des bureaux de liaison internationales, voire de conclure des accords internationaux[3].

Cette période erratique fut marquée par une lutte d'influence entre l'ancien personnel du DFA, celui l'ANC et du personnel issu des TVBC. En effet, l'ancien personnel du DFA essaya de mettre en orbite des idées et agendas, auxquels s'ajoutaient la mise en place de

---

http://www.polity.org.za/html/govdocs/white_papers/affirmative.HTML?.rebookmark=1. Se référer enfin à ANC., ANC Conference on Affirmative Action, octobre 1993, Port Elisabeth, L. HUMAN., Affirmative Action and the Development of People, Cape Town, Juta, 1993, et pour finir P.M MADI, Affirmative Action in Corporate South Africa, Cape Town, Juta, 1993.

[1] De 1995 à 1997, six mois de cours avaient lieu, en janvier et juin. A partir de 1998, les cours furent annuels, débutant au mois de mars. De 1995 à 1997, il y eut un total de six cours diplomatiques, avec un total de 146 personnes formées, dont 18 n'ont pas réussi. Greg MILLS, *TheWired Model……*, op.cit., p. 294-295.

[2] Les diplomates des TVBC, en particulier, n'avaient pas ou très peu de compétences et d'expérience pour leurs nouveaux postes à l'étranger, ce qui n'était pas le cas pour certains membres de l'ANC, dotés de leur expérience internationale. Cette prédominance de l'ANC sur le personnel issu des TVBC, n'allait pas sans créer une suspicion de discrimination à leur égard.

[3] A titre d'exemple, l'accord entre la province du Mpumalanga avec le Mozambique. Voir précisément Deon GELDENHUYS, *The foreign Relations of South Africa's provinces.* Johannesburg: SAIIA Reports, 1998.

groupes de surveillance, ce qui eut un certain succès auprès de l'ancienne garde du DFA et des membres de l'ANC, mais pas auprès des diplomates des TVBC, mal équipés.

En dépit de toutes ces difficultés, le DFA en 2007, est une structure à part entière, qui a atteint un haut degré de compétence, bie que l'action du FSTI sit en déca des espérances[1], avec un budget conséquent. En 2002, le personnel du DFA est devenu mieux formé, au point qu'il n'y a plus d'employés «fantôme». Au cours de la même année, les objectifs du DFA ont été mis en œuvre à travers cinq programmes que sont l'Administration, les Affaires étrangères, la diplomatie et le protocole, les propriétés à l'étranger et les services associés, pour un total de 2,4 millions de rands[2].

Cette restructuration du DFA a coïncidé avec le défi à s'affirmer et à formuler des objectifs de politique étrangère, surtout pendant la présidence de MANDELA (1994-1999)[3].

§ 3 : La reformulation du rôle du DFA en organe central de la mise en œuvre de la politique étrangère ou le soucis de la transparence

La restructuration du DFA n'est pas sans lien avec la construction erratique de sa place au sein de l'appareil de décision dans la conduite de la politique étrangère du pays. Une explication vient de la longue mutation de l'ANC en parti de gouvernement (A), qui a été le prélude à la construction de la formulation de la place du DFA dans la mise en œuvre de la politique étrangère (B).

A) **La transformation de l'ANC en parti de gouvernement**

En effet, la politique étrangère de l'ANC en exil consistait à isoler la RSA, en dénonçant les abus du régime par un appel à l'instauration des sanctions, ainsi qu'a forger une alliance politique et idéologique avec les Etats (Cuba, l'ex-URSS et le Mozambique notamment) et les mouvements de libération amis pouvant apporter leur aide à sa lutte armée.

En 1969, le mouvement formalisa son association avec la *South African Communist Part*y (SACP) et dû adopter les principes léninistes pour la structure de l'organisation, la prise

[1] Au debut de l'année 2004 le FSTIétait dans ue phase de repositionnement. Par ailleurs, Près de 175 diplomates ont été recrutés ou connu une promotion interne au sein du DFA. 300 postes étaient dans l'optique d'être crées à la fin de l'année 2004. Ms Sue VAN DER MERVE, vice-ministre des Affaires étrangères, à l'occasion du vote du budget du ministère des Affaires étrangères, Parlement, juin 2004.

[2] A cet égard, voir DFA, *Annual Report 2002/2003,* Department of Foreign Affairs, South Africa, part 2, *Human Ressources Management*, p. 34-65.

[3] Exception faite de sa prise de position ferme sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire.

de décision, la stratégie militaire et l'idéologie (le soutien à l'URSS). Cette alliance fut la marque de l'intégration dans la guerre froide (de la lutte du socialisme contre les forces impérialistes).

Pendant les vingt années suivantes, les positions de l'ANC ont reflété ce concensus entre la SACP et l'ex-URSS. Ce rapprochement idéologique sera la base de l'action de l'ANC, qui, en 1988, était devenu un acteur significatif de la Communauté internationale. Le bouleversement idéologique du début des années 1990 a rendu la politique étrangère socialiste radicale de l'ANC anachronique. Le rapprochement entre Moscou et Pretoria en juillet 1990, signifia la fin de la prédominance de l'ANC dans la politique étrangère de la RSA. Aussi, avec les premières levées des sanctions en 1990, le mouvement a connu une crise d'identité, en cause, la nécessité de reformer sa politique étrangère. En juillet 1991, l'ANC a annoncé son renoncement à la politique de libération, le seul vestige de son passé restant la politique de non alignement.

En 1994, le consensus sur la mutation de l'ANC en parti de gouvernement ne faisait plus de doute. En témoigne l'affirmation de Graham EVANS selon laquelle, en 1994, la RSA sur le plan de la politique étrangère, était devenue un acteur étatique unitaire[1]. A cette date, l'approche néo-réaliste de la politique étrangère de l'ANC devint réalité, puisqu'en 1994 le document politique sur les relations extérieures de l'ANC avait mis en lumière les grandes lignes sur sa politique, en particulier les avantages que peut tirer le pays de la mondialisation[2].

Cette mutation ne s'est pas concrétisée par une formulation par le DFA d'une politique étrangère claire. En effet, les premières années du GNU (Gouvernement d'Unité Nationale), que l'on peut appeler « zone grise » ont été celles d'une lutte d'influence bureaucratique, et d'une certaine posture héritée de la guerre froide. Cet état de fait a conduit à un manque de coordination entre le ministère, les autres services, et la Présidence.

Deux cas sont à souligner. Le dilemme sino-taiwanais[3], qui a mis en lumière la difficulté d'une réelle cordination entre le DFA et la Présidence, et l'intervention militaire au Lesotho en septembre 1998 qui a révélé le manque de coordination entre le DFA et le ministère de la Défense (DOD). C'est pourquoi l'universitaire David O'MEARA, s'est

[1] Graham EVANS, «South Africa in remission : the foreign policy of an altered state», *The Journal of Modern African Studie*s, vol.34, n°2, 1996, p. 259.
[2]ANC., «Developing a Strategic Perspective On South African Foreign Policy». http://www.anc.org.za/ancdocs/discussion/foreign.html. (consulté le 23/05/03).
[3]La RSA, après moultes hésitations, a fait le choix, en 1997, de reconnaître la Chine et de rompre ses relations diplomatiques avec Taiwan, ancien allié de l'ANC. Lire Cyril BELAUD., «La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud : les dilemmes sino-taiwanais », mémoire de DEA, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Bordeaux, 1996.p. 35-61.

interrogé sur la capacité de l'ANC au pouvoir à gérer les nouveaux défis. Pour lui, la politique étrangère du pays « *était gelée par des positions héritées de la guerre froide* »[1].

Le manque de clarté du DFA et la culture du secret, fondement de l'ancien système, se sont dissipés de manière notable et progressive à partir de 1999. En effet, si les responsables politiques, N. MANDELA, A. NZO, et Aziz PAHAD (vice-ministre des Affaires étrangères), en l'occurrence, avaient, par leurs déclarations, établi les principes de la politique étrangères du pays[2] le document de discussion de 1996 et le plan stratégique 2002-2005 du DFA illustrent ce changement.

B) **La dynamique de la construction d'une formulation d'un rôle dans le processus de formulation de la politique étrangère**

Le document de discussion du DFA de 1996[3] a timidement ouvert la voie d'une tentative de formulation claire de la politique étrangère. Ce document illustre la place croissante du DFA dans sa formulation et sa mise en œuvre. La rupture avec la culture du secret de l'ancien régime est ainsi mise lumière par le soucis de transparence, par le biais d'une collaboration avec les autres ministères (bien que cela n'ait pas empêché le manque de coordination avec le DOD lors de l'intervention armée au Lesotho en 1998), et les acteurs de la vie commerciale et économique du pays[4].

Partant du principe selon lequel la politique étrangère a un aspect multidimensionnel en matière de politique, d'objectifs, de principes et de projets qui ne peuvent être condensés en une formule claire[5], le document en question a émit une ébauche de programme de « perspectives stratégiques, priorités et objectifs » en terme « d'engagements » variés, « piliers » et « pierres angulaires ». Plus clairement, les buts fixés sont la réduction de la pauvreté sur le plan interne par l'incitation à l'investissement étranger, les droits de l'homme et

[1] Dan O'MEARA, « South Africa Foreign Policy : what is the problem ? », *Southern Africa Report*, Vol.11, n°2, Janvier 1996, p. 25. Lire aussi Raymond LOUW., «Is SA foreig Policy being influenced by donation to the African National Congress ? », *Southern Africa Report*, Vol.47, n°7, february 16, 1996, p.1-2. Et enfin, Tendai DUMBUTSHENA, « Focus on South Africa's Foreign Policy », *Southern Africa Political and Economic Monthly,* september/october 1998, p. 9-10.

[2] Présentation de la nouvelle diplomatie du pays par le Ministre NZO devant l'assemblée et le Senat les 8 et 11 août 1995, discours d'Aziz PAHAD à l'Institut sud-africain des relations internationales (SAIIA) le 2 novembre 1994.

[3] DFA, *South Africa Foreign Policy Discussion Document*, DFA, Pretoria, 1996. En anglais à l'adresse suivante http://www.info.gov.za.greenpapers/1996/foraf1.htm, (accédé le 12/11/05). Ce document est un recueil des discours des responsables de la politique étrangère, dans la foulée du document politique des affaires étrangères de l'ANC, pose les bases de la politique étrangère du pays.

[4] Paragraphe 10 : *Inter-departemental Cooperation.*

[5] Paragraphe 5.2 : *Principles and cornerstones.*

de la démocratie, le principe d'universalité, avec une prime accordée à l'Afrique et à l'Afrique australe en priorité, maintenir et améliorer les relations commerciales avec les pays développés et les pays du Sud[1].

La personnalité des hommes a aussi joué un rôle important dans ce processus. En effet, un hommage doit être rendu au directeur général du DFA Jackie SELEBI (1996-1999)[2] dont l'activisme a permis de mettre sur orbite son administration. En 1999, avec l'arrivée au pouvoir de T. MBEKI, une mission claire fut définie pour le DFA avec notamment la formation d'un comité inter-ministériel des Affaires étrangères, la Paix et la Sécurité (IRPS Cluster). Le but est d'accroître la position internationale de l'Afrique du Sud, d'assurer sa souveraineté et sa sécurité, promouvoir la Renaissance africaine (RA), la création de la richesse et l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens sud-africains. A la lumière de ces objectifs, il se dégageait les prémices une vision claire et un glissement vers un pragmatisme à connotation économique qui reflétaient les fondements de la politique étrangère de T. MBEKI.

C'est le projet stratégique du DFA 2002-2005[3] qui nous éclaire sur son rôle en matière de politique étrangère et extérieure. Le 14 mars 2000 à l'Assemblée nationale sud-africaine, lors de son premier discours en qualité de ministre des Affaires étrangères, N. DLAMINI ZUMA a fait de la transformation du DFA l'une des priorités de son mandat. La mise en place d'un projet ministériel stratégique entrait dans cette optique. Pour le Ministre, «*l'objectif sera de nous assurer que nous avons la capacité d'accomplir notre mandat »* [4].

Ce projet stratégique du DFA est ainsi issu des objectifs généraux de politique étrangère du gouvernement tel qu'il ressort des grandes lignes de son programme dans le domaine des relations internationales, la paix et la sécurité, ainsi que des lignes directrices énoncées par le ministre le 14 mars 2000. Il dégage le rôle, la vision, valeurs et objectifs du pays qui les mettra en œuvre, sous la direction du Président et du ministre des Affaires étrangères. Ce plan établi les objectifs stratégiques pour un développement durable, les voies à atteindre pour la paix et la sécurité, la promotion de la stabilité et la coopération. Il se

---

[1] Voir Greg MILLS, *The Wired Model……* , op.cit., p. 286, et Donald G.Mac NEIL, jr, "*Tracks Foreign policy: no derailment yet in South Africa*, *International Herald Tribune.*

[2] Il a pris la suite de Rusty EVANS, puis a été remplacé à ce poste en 1999 par Sipho PITYANA, après la prise des fonctions de Thabo MBEKI. C'est Ayanda NTSHALUBA qui occupe depuis 2005 cette fonction.

[3] DFA, *Strategic Plan 2002-2005*: Department of Foreign Affairs. 2001. http://A\DFAStrategic Plan 2002-2005.htm. (10/12/2001). Voir aussi le programme d'action du gouvernement de 2005, le comité interministériel des relations internationales, de la paix et de la sécurité. *IRPS Cluster*.

[4] DLAMINI-ZUMA, *Foreign Affairs Budget Vote, National Assembly* , 14 march 2000, Cape Town. Discours en anglais sur le site http://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/speeches/dlaminiZuma/2000, (consulté le14/02/04).

dégage ainsi quatre grands objectifs: le développement durable, la paix et la sécurité, la stabilité et la coopération.

Ce plan stratégique souligne aussi le mandat du DFA. En effet, le ministère des affaires étrangères est responsable du développement, de la promotion et de l'exécution de tous les aspects de la politique étrangère dévolus au ministre des affaires étrangères. Ce dernier a ainsi, tout naturellement, en accordance avec la pratique diplomatique, la responsabilité de la politique étrangère sud-africaine non seulement par rapport aux aspects politiques, déjà mentionnés, mais aussi de la supervision des activités économiques, commerciales, financières, militaires, agricoles, sociales et culturelles du pays qui ont un impact avec les autres pays.

Ainsi, le DFA est par conséquent en charge de la gestion de tous les aspects de la politique étrangère sud-africaine confiés au ministre par le Président.[1] Ce plan stratégique constitue l'aboutissement de tout le processus de restructuration et de démocratisation mis en œuvre dès le début des années 1990 et marque une rupture avec le passé. L'adaptation de l'appareil central de politique étrangère aux nécessités de la mondialisation et surtout aux objectifs de politique étrangère que sont le développement économique et les droits du Sud, en particulier ceux de l'Afrique est ainsi mis en lumière[2].

Par ailleurs, le recours à ce projet qui est tri-annuel est le reflet de la politique de transparence ainsi que la volonté d'associer les autres ministères à la promotion de l'Afrique du Sud. L'annonce par le ministre du travail de coordination avec les acteurs économiques et la société civile reflete cette politique d'ouverture. De même, l'établissement du programme « *Imaginating and Branding South Africa* »,avec le soutien du Système de Communication et d'information du gouvernement (GICS) de concert avec le comité international présidé par le ministre des Affaires étrangères entre dans cette optique.

Le DFA devient en somme, l'organe central et la pierre angulaire de la mise en œuvre de la politique étrangère sud-africaine dans son ensemble[3], dont le rôle se conjugue avec celui du ministère du Commerce et de l'Industrie.

---

[1] La Constitution sud-africaine en effet, le prévoit en son article 5, section 83, en tant que chef de l'Etat et chef de l'exécutif national, et par ricochet, du cabinet (section 91 du même article).

[2] Nous avons insisté sur l'aspect bureaucratique et surtout sur la place du DFA dans la mise en œuvre de la politique étrangère, les objectifs et les lignes directrices si elles sont décidées par le président, sont mises en œuvre par le DFA pour ce qui concerne en particulier le NEPAD et l'Union africaine.

[3] Le récapitulatif du Comité des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (*Foreign Affairs National Assembly Committee*) du 24 août 1999 au 25 février 2004 l'atteste: Plusieurs thèmes furent abordés comme le budget, la réception d'hôtes, le protocole de la SADC, sur la coopération politique et la sécurité, le protocole sur l'établissement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, la situation au Zimbabwe, la RSA et le Sud, le G8 et le sud, les relations entre le pays et l'UE, l'accord de commerce de coopération et de développement signé en 1999.

Section 3 : Le ministère du Commerce et de l'Industrie ou le défi de la construction d'une politique commerciale extérieure

Le document de discussion du DFA de 1996 a mis en lumière la coordination politique ,économique et le développement[1]. En effet, en 1994, l'accent a été mis, au sein des missions étrangères du pays, sur la Politique de Reconstruction et de Développement (PRD) qui avait déjà mis en œuvre au début des années 1970 en Malaisie. A ce titre, le DFA, à travers la dimension internationale du PRD, a joué un rôle important dans la promotion de ce programme auprès des gouvernements, des ONG, et du secteur privé.

L'apport de ce programme, dont le DFA était au coeur de la facilitation des contacts entre les donnateurs internationaux et le gouvernement, a justement, en 1995, été rappelé par le vice-ministre des Affaires étrangères A. PAHAD : « *l'Afrique du Sud est dépendante de ses relations d'affaires et économiques avec le monde, en particulier le monde industrialisé, pour répondre à la demande croissante de notre peuple pour une vie meilleure et pour assurer la mise en œuvre du Programme de Reconstruction et de Développement* »[2].

Le DFA est aussi le moteur de la promotion du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), et l'organe central de l'influence et de la promotion du pays dans les relations économiques internationales. C'est pourquoi la coordination avec le DTI, dans le cadre de la coopération inter-ministérielle, place justement ce ministère en première ligne en qualité de support de l'influence économique du pays dans la mondialisation actuelle. D'une manière générale, les objectifs de politique étrangère en font un des acteurs incontournables de la politique étrangère et extérieure du pays.

A ce titre, si le DTI ne contrôle pas tous les leviers de la formulation de la politique commerciale du pays[3], la réforme tarifaire, la participation pleine et entière aux négociations commerciales multilatérales, la recherche de partenaires commerciaux, la réintégration de l'Afrique dans l'économie mondialisée, et enfin le développement régional, constituent de prime abord les principales caractéristiques de ce ministère.

---

[1] Paragraphe 10.2.

[2] « *South Africa is critically dependent on its business and econoimic relations with the outside world , particularly the industrialised world, to meet the growing demands of our people for a better life, and to ensure the successful implementation of the Reconstruction and Development Programme*". Discours au Sénat le 25 mai 1995.

[3] Ce ministère s'est engagé avec une échéance en 2014 à assurer un haut niveau de développement économique, réduire le chômage, la pauvreté et tendre vers plus d'équité.

Or, dans le prisme de la copération interministérielle, la place du DTI dénote d'une construction d'une politique commerciale autonome. En dix ans, le DTI, par un rôle stratégique dans le défi de la compétitivité internationale du pays (§1), la présence de missions étrangères (§2), et enfin la gestion de l'agenda économique du NEPAD[1] (§3), a affirmé une volonté d'affirmation comme acteur de la politique étrangère du pays.

§ 1 : Vers un rôle stratégique dans le défi de la compétitivité internationale du pays

La hausse des investissements et des exportations, le développement, la création des marchés pour les produits sud-africains à l'étranger, revitaliser la SADC par une intégration économique durable et efficace, et enfin soutenir la promotion du NEPAD en coordination avec le DFA, sont en effet l'une des missions dévolues au DTI.

En 2004, le nouveau ministre des Finances, Mandisi MPAHLWA, qui a succédé à Alec ERWIN (en charge maintenant des Entreprises Publiques), a effectué un bilan de dix années de démocratisation et du rôle accompli par le DTI dans la dynamisation de l'économie du pays. *« Aujourdhui, nous avons une économie plus vigoureuse et plus robuste, une économie capable d'être en compétition dans le marché mondial »*[2].

Ces propos du ministre attestent de la place et du rôle du DTI dans le développement de l'économie du pays, et dans son influence internationale, continentale en particulier. Le 12 avril 2005, il dressait un portrait positif de l'économie sud-africaine : « *Aujourdhui, l'économie sud-africaine est plus forte et plus flexible qu'elle ne l'a jamais été. Notre économie a connu une croissance de 3,7% en 2004.Nous prévoyons une croissance de 4,3% en 2005. Notre taux de croissance a augmenté de 2-3% il y a quelques années à 3-4%. Notre taux d'investissement est passé de 14 à 17% du PNB. La confiance dans les affaires est au plus haut* »[3].

D'une taille considérable, avec un personnel de 5500 personnes, ce ministère fonctionne avec budget annuel 3,076 milliards de rands pour l'année 2005/2006[4], stable par

[1] Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NOPADA) en francais. Programme socioculturel de l'Union africaine lancé à Abuja (Nigeria) en octobre 2001, et dont la RSA est l'un des artisans.

[2] « *Today, we have a more vibrant and more robust economy , an economy capable of competing in a global market* ». Discours à l'Assemblée nationale sud-africaine, le 14 juin 2004, à l'occasion du vote du budget du DTI. Disponible sur le site http://www.pmg.za.org, rubrique *Ministry Media Briefing*. (Consulté le 10/11/05).

[3] « *Today the South African economy is stronger and more resilient tha ever before. Our economy grew by 3,7% in 2004. We forecast that we will grow even more in 2005, by 4,3%. Our growth rate range has increase from 2-3 a few years ago to 3-4%. Our investment rate has increase from 14% to 17% of GDP. Business confidence is at record highs* ». Discours du Ministre à l'Assemblée Nationale sud-africaine à l'occasion du vote du budget.

[4] 385 millions d'euros.

rapport à l'année précédente, mais qui a connu une croissance de 13% en trois ans[1]. Le DTI est divisé en quatre groupes d'agences (au nombre de 19[2]), dont le rôle stratégique a été mis en lumière par le ministre le 14 juin 2004.

Si les objectifs dévolus au DTI sont dans la ligne droite de ceux dévolus d'une manière générale à ce type de département ministériel, la rationalisation et la mise en place de structures adéquates ont ainsi été d'un intérêt majeur. En effet, depuis 1994, le DTI est entré dans une phase d'adaptation liée au contexte interne et externe et surtout aux objectifs nationaux et internationaux[3]. L'une des innovations dans la rationalisation de ses activités est la recherche de l'efficacité pendant l'année fiscale 2002-2003[4].

L'international, avec un budget de 15%[5], du fait de l'impact sur l'économie du pays et sur la conduite de l'économie politique, occupe une place de choix dans l'armature du DTI. Les activités du DTI sont divisées en sept programmes opérationnels, illustrés dans le tableau ci-dessous.

Programmes	Répartition budgétaire
Division des entreprises et du développement industriel (EIDD)	38,4%
Division de l'organisation des entreprises(TEO)	32,1%
Commerce et Investissement Afrique du Sud	11,6%
Administration	8,1%
Division des consommateurs et des entreprises	3,8%
Commerce international et Développement économique (ITED)	3,3%
Marketing	2,6 %

Source : PMG, Discours du Budget du Ministre du Commerce et de l'industrie, 12 avril 2005.

[1] *Report of the Portfolio Committee on Trade and Industry on budget vote 32, 15 march 2005.*

[2] Le développement financier des institutions, les agences de régulation, les agences spécialisées dans la délivrance des services, et enfin celles du soutien technologique.

[3] *Trade and Industry NA Commitee: 19 sept 2000, Restructuring the Department: minister briefing.* http://www.pmg.org.za/Minutes.Php?q=2§comid=24, (consulté le 18 / 05/04, en anglais).

[4] En avril 2002, a été mis en place une stratégie de construction intégrée (Integrated Manufacturing Strategy), pour le dialogue et une nouvelle division du Marketing. L'IMS sertde plate-forme pour les programmes et projets du ministère contenus dans le plan stratégique à moyen terme. Des dispositons institutionnelles ont été introduites afin de promouvoir l'alignement stratégique et opérationnel des différentes divisions du département. De plus, les entités publiques comprenant le ministère avec les objectifs de l'IMS de la seconde génération est en cours. La division du Marketing quant à elle, a été mise en place pour développer une stratégie de promotion, conformement aux engagements du ministère vers la promotion et de l'efficacité. Elle a été mise en place lors de l'exercice 2003/2004 et dotée de 2,6% du budget du DTI.

[5] *Report of the Portfolio Committee on Trade and Industry*, op.cit.

Ce sont celui de la division du Commerce international et du développement économique (ITED)[1], ilustration de l'adaptaton aux règles de l'Organaisation mondiale du commerce (OMC) (A), et Commerce et investissement en Afrique du Sud (TISA), réceptacle de la nécessité d'une promotion des exportations et des investisements étrangers(B), qui témoignent des ambitions internationales du DTI, acteur de la politique étrangère.

A) **l'adaptation aux regles de l'OMC**

Dans le prisme de la *Global Economic Stratégy* (GES)[2], le ministre du Commerce et de l'Insdustrie l'a justement affirmé, « *l'Afrique du Sud est une économie relativement petite, et si nous voulons accroître notre production nous devons exporter nos biens et services dans le reste du monde »* [3].

Bien que pourvue d'une dotation budgétaire de seulement 3,3% qui la place en sixième position dans le budget du DTI, elle a connu, par rapport au budget 2001-2002, une hausse de 20%. A ce titre, cette division (programme 2) occupe une place en hausse dans l'ossature du DTI. La fonction de cette division est d'accroître les marchés sud-africains à l'étranger en négociant les accords commerciaux internationaux, si possible en termes préférentiels. Par ailleurs, l'ITED doit faire en sorte que les engagements du pays sont assurés dans le système commercial multilatéral conformément aux éxigences des règles de l'OMC.

La base de la stratégie globale de l'ITED est la croissance durable qui fait partie de la stratégie industrielle globale de l'Afrique du Sud. Cette Stratégie a été formulée à la lumière des relations du pays avec la SADC et le reste de l'Afrique, dans le cadre du NEPAD, et les partenaires commerciaux du Nord et du Sud.

Depuis 1994, des exportations et des importations des produits manufacturés a cru de manière régulière. La base des exportations s'est diversifiée avec succès avec un hausse dans les produits agricoles, le secteur de l'automobile et l'équipement industriel. Comme pour les autres économies, la réussite sud-africaine est liée à celle de la région[4] et du continent auquel le pays fait partie. L'ITED est ainsi impliquée dans l'accès aux marchés pour le pays dans

[1] *International Trade and Economic Development.* Pour un aperçu de cette division, D.BURGER, *South Africa Yearbook 2006/07*, Government Communication and Information System (GCIS), chapter 7, Economy, p.167.
[2] DTI, *South Africa's Global Economic Strategy*, Pretoria 2001. Ce document est une ébauche d'une direction coordonnée de la politique commerciale extérieure du pays. Il met l'accent sur la diversification commmerciale du pays.
[3] « *South Africa is a relatively small economy and if we are to expand production we need to export our goods and services to the rest of the world*". Discours à l'Assemblée nationale sud-africaine, 14 juin 2004, op. cit.
[4] Dans le cadre de l'intégration régionale.

l'intégration régionale et continentale, ainsi que dans l'engagement stratégique et positif au sein de l'OMC.

La politique et le programme de cette division dénotent d'une dynamique somme toute incontournable. L'importance de cette division est en effet mise en lumière par sa politique et son programme ambitieux, illustrés par une spécialisation. Son champ d'action couvre de vastes domaines comprenant d'une part la poursuite des négociations avec l'Inde, le Brésil et le Nigeria, trois puissances commerciales du Sud, avec lesquelles les relations commerciales ont été marquée par une augmentation de 25% des exportations de la RSA vers l'Inde et dont le commerce bilatéral s'élévait en 2005 à 14,42 milliards de rands[1] et la poursuite des négociations avec les pays du Mercosur, le marché commun du cône Sud qui regroupe six pays latino-américains d'autre part[2].

En sus de la poursuite des négociations avec les grands ensembles cités plus haut, l'ITED est engagée dans l'administration des diverses commissions binationales du pays avec les autres gouvernements[3], la mise en place du nouvel accord de la SACU[4], conclu en septembre 2001, dans lequel elle joua un rôle pivot, le renforcement des capacités commerciales de la SADC, la préparation et la participation aux négociations commerciales sous les auspices de l'OMC, l'analyse sur les dangers commerciaux et les opportunités, le réajustement du tableau des tarifs et du commerce avec la nouvelle commission pour l'administration du commerce international (CITA)[5] qui va gérer le régime tarifaire et jouer un rôle central au sein de la SACU sur ces questions cruciales.

L'action de cette division du Commerce international se conjugue avec celle de Commerce et Investissement en Afrique du Sud (TISA)[6], qui joue un rôle crucial dans le domaine des relations économiques extérieures du pays, en termes de promotion des exportations et de l'investissement.

---

[1] D. BURGER,*South Africa Yearbook,2003/04*, 2003, (GCIS), Economy, p.169, sur le chiffre du commerce bilatéral ave cl'Inde et les relations avec l'Asie, D. BURGER, *South Africa Yearbook 2006/07*, Chap 7, op.cit., p. 171-172.

[2] l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay.

[3] Ces commissions binationales sont un forum de dialogue que la RSA a instauré avec certains de ses partenaires stratégiques tels que les Etats-Unis, le Brésil, l'Allemagne l'Egypte.

[4]*Trade and industry N.A committee*, 19 novembre 2003*, S.A.C.U Agreement, Annexes, Hearing. and Administration Bill* . L'Union douanière d'Afrique australe regroupe la RSA et les pays BNLS, Botswana, Namibie, Lesotho et Swaziland, avec pour monnaie commune le rand sud-africain. La SACU, qui a par ailleurs déjà signé un accord commercial avec l'UE, négocie actuellement le même type d'accord avec les Etats-Unis et le Mercosur, et devraient suivre dans ce sillage l'Inde, la Chine et le Nigeria. En outre, avant la fin de l'année 2004, un accord du même type devrait être signé avec l'Association européenne de Libre Echange (AELE) dont le volume d'échange commercial atteint déjà 1,4 milliards de dollars. DITABA, le Bulletin mensuel de l'Ambassade de la République d'Afrique du Sud, avril 2004, p. 3.

[5] *Commission for International Trade Administration.* Instaurée lors de l'exercice 2003/2004, c'est une agence de régulation indépendante.

[6] *Trade and Investment South Africa.*

B) La necessité d'une promotion des exportations et des investissements étrangers

Pourvu d'une dotation budgétaire de 11,6% pour l'année 2005-2006, bien qu'en légère baisse par rapport à l'année 2004-2005 (12,2%)[1], ce programme 6 arrive en troisième place de la dotation budgétaire du DTI, et occupe de ce fait une place de choix dans l'ossature du DTI[2].

C'est le secteur de l'industrialisation, particulièrement important depuis 1994 dans le cadre de l'adaptation de l'économie sud-africaine aux réalités de la mondialisation, qui constitue la mission principale de cette division. Il n'en a pas toujours été ainsi puisqu'elle était, jusqu'en 2002, en charge de l'investissement et de la promotion des exportations[3], fonction dévolue maintenant à l'ITED. Cette nouvelle mission a donné lieu à sa restructuration.

Cette réorientation de ces activités, par une décision de 2002 de changer son statut de section en division entière et complète, illustre particulièrement la dynamique mise en place au sein du DTI. En effet, ce changement de statut a donné lieu à un large processus de restructuration et de transformation pour plus d'efficacité. Ce département est actuellement en mesure de traiter de manière efficace tout ce qui a trait au secteur du développement, ce, dans le sens de la coordination, du développement et de la promotion des exportations et des investissements, de la mise en œuvre et du changement de politique.

A ce titre, ce département au vu de ses responsabilités de plus en plus croissantes se compose des unités du secteur des affaires, le soutien aux services, la gestion des exportations, l'assistance aux investissements (EMIA), et la gestion des opérations internationales et du service étranger. Commerce et Investissement en Afrique du Sud constitue dès lors une division importante dans le dispositif international du DTI, et a géré, lors de l'exercice 2003-2004, des investissements d'un montant de 5,8 milliards de rands et facilité 305 projets[4].

Sur le plan politique, les questions liées à l'investissement et à l'économie donnent lieu deux fois par an à la réunion, sous la direction du Président de la République au Conseil

[1] Le budget de cette division a baissé de moitié entre 2000-2001 (650 milions de rands) et 2006-2007 (391,1 millions de rands). Cela est dû principalement au transfert de fonds vers d'autres programmes notamment les missions du DTI à l'étranger. Chiffres tirés de *: Report of Ad Hoc Committtee of Trade and Industry on vote 32 of the 2004/5 Budget*, 4 june 2004. http://www.pmg.za.org/docs. (Accédé le 17 /09/ 2004).
[2] D. BURGER, *South Africa Yearbook 2006/07*, op.cit., p. 174.
[3] Avec l'établissement des bureaux à l'étranger.
[4] *Report of Ad HocCommittee on trade and Industry*, 4 june 2004, op. cit.

pour l'investissement international (IIC). Le but de cette réunion est d'informer, et de conseiller le président. Cet état de fait illustre la place importante de l'économie nationale et internationale, de surcroît, pour l'exécutif sud-africain[1].

La capacité du DTI d'influer sur le commerce international et de défendre les intérêts commerciaux internationaux de la RSA, nécessite une présence internationale à l'extérieur des frontières du pays. A ce titre, les missions et postes commerciaux à l'étranger répondent à cette exigence.

§ 2 : La défense des intérêts commerciaux à l'étranger : les missions économiques

Les missions étrangères du DTI, situées dans des régions qui présentent des opportunités économiques pour le pays, sont rattachées aux ambassades et consulats. En effet, le document de discussion du DFA de 1996 a clarifié le statut de la représentation sud-africaine à l'étranger en précisant que « les ambassades et consultats ne sont pas les bureaux du DFA »[2]. Les ambassadeurs représentent le gouvernement et tous les ministères. C'est à ce titre que le DTI, à l'instar d'autres ministères dont celui de la Défense (DOD) sont représentés à l'étranger.

Les missions économiques à l'étranger sont dès lors l'expression de la rationalisation bureaucratique et de la coordination entre le DFA et le DTI. Ce dernier dispose de 48 missions à l'étranger, dont 12 sur le continent africain, ce qui fait montre d'un intérêt en hausse pour ce continent[3].

(Le tableau ci-dessous représente les bureaux africains du DTI)

Afrique de l'Est et SADC	Afrique de l'Ouest et Nord Est
Addis Abeba, Dar Es Salam, Harare, Gaborone, Luanda, Maputo, Nairobi,	Accra, Alger, Le Caire, Lagos, Dakar.

Source: *DTI Annual Report 04-05*, p.45-46.

[1] En 2003, les deux réunions ont eu lieu d'abord en mars à coté de Kleinmond dans la province du Western Cape, réunion consacrée à la croissance économique et la création d'emplois. Le conseil décida surtout d'internationaliser le renforcement des capacités économiques des Noirs (*Black Economic Empowerment BBE*). La seconde réunion a eu lieu en septembre à Port Elisabeth (Nelson MANDELA Metropolitan City), au Cap Oriental. La dixième réunion s'est tenue en mai 2006 au Cap. Les sujtes abordés ont été le programme d'action du gouvernement, la perception internationale de la RSA, les initiatives du G7 et de l'UE vis-à-vis de l'Afrique et par rapport au renforcement du NEPAD, le climat général d'investissement en Afrique du Sud.

[2] Paragraphe 9.5.

[3] Celles situées en Algérie, au Nigeria, au Ghana, en Angola et au Sénégal étant récentes. Les autres missions sont établies dans des régions qui présentent des opportunités économiques pour le pays. Il en existe trois au Moyen-Orient, treize en Asie, quatorze en Europe et six en Amérique. *DTI Anual Report 04-05*, 2005, p .45-51.

C'est le Comité inter-ministériel des relations commerciales extérieures, réunisant les deux directeurs généraux, qui est l'organe de coordination. Cette représentation à l'étranger illustre la problématique de la diplomatie économique[1], c'est-à-dire la subordination ou non de l'économie au politique, et surtout celui de l'autonomie ou non des structures étatiques liées au commerce, ce, par rapport au ministères des Affaires étrangères, le ministère du Commerce ou de l'Economie en l'occurence[2].

En effet, à l'instar de la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre de la promotion des exportations, certaines régions du monde comme l'Afrique, l'Amérique Latine, le Proche et le Moyen-Orient et dans une certaine mesure, l'Asie du Sud-Est sont d'une importance stratégique.

Or, sagissant de la RSA, si au niveau des compétences respectives il existe une bonne coordination, il s'avère difficile au niveau de la définition de la politique à impulser. Ceci se traduit par l'ambivalence des rôles respectifs du DFA et du DTI (A), dont l'aspect politique reste primordial (B) et qui se traduit par l'esquisse d'une fonction dévolue au DTI qui est l'agenda économique du NEPAD (C).

A) La répartition des compétences entre le DFA et le DTI dans la promotion des exportations : entre conflit d'intérêt et complémentarité

A l'instar des autres grandes puissances, la RSA n'a pas échappé à la problématique du lien et des rapports interministériels dans le cadre de la rationalisation de son appareil bureaucratique, à la définition de la politique commerciale extérieure[3]. Ces deux structures sont en effet impliquées dans les affaires extérieures de par leur importance. Traditionnellement, les « affaires du dehors » sont du domaine de la diplomatie avec son bras le ministère des Affaires étrangères, chargé de la gestion des activités internationales et vitrine du pays.

[1] Cette diplomatie continue de donner lieu à un débat doctrinal important. Voir l'article particulièrement éclairant à ce sujet de Christian CHAVAGNEUX, «La diplomatie économique: plus seulement une affaire d'Etats », *Revue POuvoir*, n°88, 1999, p. 33-42. Se référer aussi à Eric ROULEAU et Jacques ANDREANI, « A l'heure de la mondialisation, à quoi servent encore les diplomates », *Revue Internationale et Stratégique*, automne 2000, n° 39, p. 23-30.

[2] Les relations économiques entre Etats ont été dans une large mesure dans le sillage de leurs relations politiques. En témoigne les cas des Etats-Unis avec la Russie et celui des Etats de l'Union européenne en Europe de l'Est suite à l'entrée de dix d'entres eux dans l'Union européenne. Les délocalisations de l'industrie automobile française, en particulier en Slovénie l'attestent particulièrement. Sur une plus grande échelle, suite à son entrée au sein de l'OMC, la Chine est devenue le plus grand atelier du monde avec un taux de croissance annuel de 10% en moyenne.

[3] Le budget 1999 du *Foreign Office* britannique, annonçait la fermeture de plusieurs ambassades et consulatsau profit d'une réaffectation des moyens vers les postes diplomatiques des «pays émergents», pays en croissance rapide et aux marchés prometteurs d'Asie.

Le rôle dévolu au DTI, en vertu de l'urgence du développement économique, a entrainé un glissement vers une concurrence avec le DFA[1]. En effet, l'augmentation du nombre des missions commerciales est en effet allée de pair avec celui des missions diplomatiques. La corrélation entre le déploiement des missions et ambassades sud-africaines, qui se greffe sur la mise en place des relations diplomatiques s'est accompagnée, dans le prisme des nouvelles priorités commerciales, de la présence de missions commerciales dans les mêmes zones[2].

La seconde source de conflit d'intérêt est lié au rôle croissant du DTI dans le cadre des négociations commerciales internationales, puisque ces dernières sont gérées par des ministères differents, par des équipes et des visions différentes, avec des budgets indépendants, dont le socle est le Comité des relations commeciales externes.

Si la fusion entre le DFA et le DTI a été à l'ordre du jour, elle a été très vite abandonnée, le choix d'une coordination à travers le Comité ayant vite pris le dessus. Cette coordination n'est pas allée sans difficultés, puisque la culture et les objectifs, bien que similaires, n'ont pas mis en veilleuse les divisions en matière de gestion.

C'est le document de discussion de 1996 qui a clarifié la situation dans le sens d'une coordination sous-tendue par une politique extérieure intégrée avec une reconnaissance au rôle dévolu au DTI[3]. En 1996, son projet stratégique économique global[4] identifia les pays avec un marché croissant, pays cibles pour la promotion des investissements, avec en vue la conclusion de partenariats, les accords de libre-échange notamment.

Le point marquant fut une différence de conception entre les deux départements. Une concurrence somme toute légitime (luttes intestines) a terni le processus de coordination. La différence de personnalités et de culture stratégique ainsi que les allocations budgétaires illustrent cet état de fait. Sur le plan budgétaire, le personnel du DTI exprimait un certain désappointement vis-à-vis des crédits accordés au DFA en 1994, qui constituait un ratio de sept à un en sa faveur[5]. De plus, la différence de personnalités à la tête de ces deux départements rendait le processus de coordination difficile. L'autre point d'achoppement entre les deux départements ministériels était du aux éléments qui nécessitaient ou pas une

[1] La rationalisation de la gestion des affaires internationales a donné lieu à la fin des années 1990 à une nécessité de coordination entre le DFA et le DTI, avec pour corollaire une adaptation budgétaire à ces objectifs.
[2] L'Afrique le Moyen-Orient, l'Asie constituent en fait des zones dans lesquelles la RSA entend promouvoir ou augmenter ses exportations.
[3]Depuis 1994 l'approche de DTI était centrée sur deux objectifs précis dans le cadre de ses bureaux à l'étranger. Réduire les coûts et surtout œuvrer dans le sens d'une rationalisation par le redéploiement et une réorientation de ses activités.
[4] Dans la même lignée de celle de 2001.
[5] Greg MILLS, The *Wired Model*....., op.cit., p. 283.

coordination. La question de la gestion de la promotion des investissements et celle de l'industrie était particulièrement cruciale[1].

L'aspect particulièrement important était celui des objectifs de la représentation à l'étranger. Du point de vue du DFA, les missions étaient considérées sous le prisme des relations bilatérales[2], alors que les officiels du DTI avaient avaient en considération l'aspect global (la politique internationale économique sud-africaine dans son ensemble) avec en prime une certaine spécialisation et une connaissance approfondie du commerce et des affaires commerciales. A cet égard, la gestion des négociations commerciales l'atteste. Au regard des aspects techniques, il serait juste de considérer que le DTI doit jouer un rôle majeur eu égard à la formation et à la compétence de son équipe de négociateurs.

On peut opposer à ce principe le fait que le rôle des équipes (DTI et DFA) peut varier d'une négociation à une autre. En effet, dans le cadre des négociations en vue d'un accord de libre échange avec l'Union européenne, les deux structures ont joué chacune un rôle important puisque les aspects techniques furent confiés au ministre alors en charge du DTI (Alec ERWIN) et les aspects politiques au DFA. Par contre, dans le cadre des négociations pour le protocole de commerce de la SADC, c'est le DFA qui a joué un rôle important.

Deux raisons peuvent être avancées à cet état de fait. La première est l'aspect politico-stratégique de la région vis-à-vis de la RSA, doublée de l'aspect politique des négociations économiques multilatérales, la seconde est la répartition des compétences au sein de l'organigramme du DFA. Selon le rapport annuel des affaires multilatérales, le directeur général (*chief Directorate*) est responsable des départements, dans le cadre de l'interaction avec les autres départements ministériels, en particulier économiques dans le domaine du multilatéralisme économique. Pour ce qui a trait à la promotion des exportations, à l'investissement, au transfert de technologie et au tourisme, le DFA travaille en collaboration avec le DTI, le ministère de l'environnement (Department of Environmental Affairs- DEA) et celui du Tourisme[3].

Les critères matériels et territoriaux sont alors les plus envisageables. Sur le plan de la compétence propre, en vertu de la formation et de la spécialisation du personnel dans le domaine commercial, celui du DTI est le mieux armé pour gérer les affaires commerciales. En ce qui concerne le critère territorial, c'est le DFA qui peut être considéré comme compétent du fait de l'aspect politique puisqu'il est en charge de tout ce qui a trait aux affaires

[1] Pour la place du DFA dans la diplomatie économique, voir particulièrement Marie MULLER, « Some observations on South Africa's economy diplomacy and the role of the Department of Foreign Affairs », IGD occasional paper n°27, *Institute for global dialogue*, October 2000.
[2] Puisque la formation du personnel du DFA est plutôt généraliste.
[3] Marie MULLER, op.cit., p. 24.

extérieures du pays, eu égard à la sacro-sainte place des Etats dans les relations internationales[1]. L'aspect politique l'emporte ainsi puisque les affaires commerciales aussi techniques et spécialisées soient-elles répondent à une vision générale de la politique étrangère impulsée par le Président de la République et mise en œuvre par le DFA et son ministre de tutelle.

B) La direction par le DFA des missions étrangères: la primauté du politique

La problématique de la gestion des missions étrangères varie selon les pays et leur politique globale à impulser. A l'instar du *Foreign Office* Britannique qui , en 1999 a décidé de fermer plusieurs ambassades et consulats, au profit d'une réaffectation des moyens vers les postes diplomatiques des pays émergents, la RSA a sensiblement poursuivit la même politique, notamment en ce qui concerne les organismes économiques spécialisés[2].

Concrètement, le déploiement des missions du DTI s'est fait, d'une part, au sein des pays dans lesquels le DFA était déjà présent (Ambassades et consulats), mais surtout et cela s'avère somme toute logique, dans les pays ou les opportunités économiques et commerciales sont importantes en terme, notamment, de promotion des exportations et d'opportunités commerciales. Sur les cent missions étrangères du DFA (ambassades et consulats), seuls quarante étaient pourvues d'un bureau du DTI[3].

Les bureaux du DTI sont ainsi affiliés à celui du DFA (les représentants commerciaux du pays étant sous l'autorité du chef de mission, ce qui répond à une logique, pour un soucis de rationalisation de l'action, et aussi du fait du statut sud-africain de puissance moyenne, les allocations budgétaires et la pratique diplomatique ne permettent pas une certaine indépendance entre les deux acteurs et imposent dès lors, surtout à l'étranger une certaine union.

L'autre aspect majeur et non négligeable est le plan stratégique du DFA 2002-2005 qui lui confère la conduite et la régulation de tout ce qui a trait à la représentation et à l'action sud-africaine à l'étranger. Ceci répond à un certaine logique, puisque le pays, une nouvelle démocratie, les objectifs d'intérêt national doivent être dans la ligne directrice d'une logique gouvernementale. Par ailleurs, l'impulsion se doit d'être coordonnée, surtout dans le domaine économique puisque le développement du pays et la réduction du niveau de pauvreté sont

[1] L'érosion du rôle des Etats dans la mondialisation actuelle n'a pas vraiment terni son influence et son rôle de régulateur.
[2] Le DTI a un bureau dans la mission sud-africaine à l'Union européenne (Belgique), et à l'OMC.
[3] Marie MULLER, op.cit., p. 19.

d'une importance capitale. Enfin, élément non moins négligeable, l'économie et tout ce qui y a trait, fait partie intégrante des fonctions régaliennes de l'Etat et en particulier celui de l'Afrique du Sud.

Or, des interrogations subsistent quant au statut de modèle de la RSA et de l'analyse de la position sud-africaine aujourd'hui à la pratique générale de la diplomatie économique. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande servent parfois de modèle, notamment à cause de leur statut de puissance moyenne[1] et aussi par rapport à leurs objectifs sont somme toute identiques à ceux de la RSA. L'organisation de la machinerie étatique de ces pays, dans le domaine des affaires étrangères et du commerce international, est source d'intérêt. En effet , elle varie d'un hémisphère à l'autre. Pour ce qui est de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, les Affaires étrangères et le Commerce sont groupés dans un même département ministériel, ***le Department of Foreign Affairs and Trade*** (DFAT**)** pour l'Australie et le *New Zeland Ministry of Foreign Affairs and Trade* dans le cas de la Nouvelle Zélande.

En ce qui concerne le Canada, c'est la voie inverse qui a été mise en œuvre, puisque le 12 décembre 2003, le Premier ministre annonça la restructuration du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités. La première, Affaires Etrangères Canada (AEC) chargé de la promotion de la paix et de la prospérité et des valeurs canadiennes sur la scène internationale, et la seconde, « Commerce International Canada » (CIC),chargé de positionner le pays comme chef de file du commerce au XXIe siècle.

L'autre acteur majeur à prendre en considération sont les Etats-Unis dont le rôle et l'action dans la diplomatie économique est une composante de sa politique étrangère. En effet au-delà de sa puissance diplomatique et commerciale, ce pays n'est pas à l'abri des méfaits de la mondialisation, en particulier les technologies de l'information

Il apparaît ainsi que la structure ministérielle est un choix éminemment politique et stratégique qui répond aux objectifs et aux moyens de chaque gouvernement. Le choix de deux départements distincts, en ce qui concerne la RSA, peut répondre à plusieurs logiques parmi lesquelles, le résultat d'une certaine lutte d'influence au sein même de l'administration et la volonté d'une meilleure gestion des activités extérieures.

Le Département d'Etat américain n'est pas mieux armé que le DFA en ce qui concerne la gestion totale de la machinerie de la politique étrangère. Le rôle ambigu de l'administration américaine en matière diplomatie commerciale est analysé comme médiateur,

[1] Plusieurs auteurs, dont Greg MILLS et Marie MULLER (documents cités) ont pris ces pays comme modèles de comparaison, et au-delà des aspects inhérents à leur gestion de la diplomatie économique, le fait que ces pays aient été des colonies anglaises et de peuplement de surcroît, qui plus est des puissances moyennes ayant vocation à jouer un rôle important sur le plan international, à l'instar de la RSA ont été pour beaucoup dans ce choix.

modérateur, et facilitateur[1]. Il serait opportun de transposer à la RSA ce modèle, puisque nonobstant la différence d'influence diplomatique entre les deux Etats, le DFA en concentrant son action dans cette voie, agira dans le sens d'un plus grand pragmatisme.

En effet, à l'heure actuelle, vu les objectifs de la RSA et le contexte actuel de mondialisation, c'est à travers le respect des compétences dévolues à chaque département ministériel dans un but d'intérêt général d'une part, les forums et organisations financières internationales qui sont de véritable symbole de l'interdépendance que la RSA peut jouer un rôle majeur et déterminant, d'autre part, nonobstant la différence d'approche, un consensus s'est fait jour entre la DTI et le DFA, en ce qui concerne le NEPAD.

C) L'esquisse d'une fonction dévolue au DTI : le repositionnement sur l'Afrique ou l'agenda économique du NEPAD

Le Ministre de l'Economie et des Finances l'a affirmé à juste titre : *« la renaissance du continent africain est la priorité du gouvernement sud-africain »*[2]. A ce titre le DTI, comme les autres ministères, est amené à y œuvrer. Le gouvernement a décidé de confier au DTI la coordination des opérations du NEPAD en liaison avec le DFA. L'unité du développement économique de l'Afrique, avec un budget annuel de 17,7 millions de rands[3], est l'organe central dédié à cette fin.

En 2004, vingt missions commerciales et d'investissement dans des pays d'Afrique ont eut lieu. Dix accords bilatéraux de coopération et de protection des investissements ont été signés et des bases de travail ont été établies pour la conclusion de plusieurs accords supplémentaires en 2005. Le soutien aux entreprises, qui investissent dans le continent, a été accentué, dans un contexte de bonne conduite de ces dernières[4]. Celles qui sont installées en Afrique australe s'intègrent de manière progressive dans les économies locales[5].

A cet égard, le DTI va en 2005 accentuer ses efforts dans le développement d'une approche exhaustive en ce qui concerne les infrastructures, l'investissement des entreprises

[1] *Reinventing Diplomacy in the information age*, A Report of the CSIS Advisory Panel on Diplomacy in the Information age, Washington: *Centre for Stratégic and International Studies*, 1998, p. 7.
[2] Discours à l'Assemblée Nationale sud-africaine,14 juin 2004, op.cit.
[3] 2,21 millions d'euros.
[4] Lire Peter DRAPER ,*Reconfiguring the Compass-South Africa's African Trade Diplomacy,* SAIIA, Pretoria, 2005. Hany BESADA, «Glimpse of hope in West Africa : the experience of south african Firms Doing Business in Ghana, *Business in Africa report* 4, SAIIA, Pretoria, 2005. Dianna GAMES, «An Oil Giant Reforms :The experience of South African Firms Doing Business in Nigeria », *Business in Africa Report* 3, SAIIA, Pretoria, 2004. Dianna GAMES, «A Preliminary Survey : the experience of south african Firms doing business in Africa», *Business in Africa Report* 1, SAIIA, Pretoria, 2003.
[5] Lire Neuma GROBBELAAR & Kaemete TSOTETSI, «Africa First Welfare State : the experience of south african Firms doing business in Botswana», *Business in Africa Report* 5, SAIIA, 2005.

sud-africaines dans d'autres pays d'Afrique, augmenter le niveau du commerce entre les Etats africains, y soutenir le développement du secteur privé, construire la capacité institutionnelle et de gouvernance de la SADC et la SACU[1]. Forte de ces réalisations et programmes, la coordination de l'agenda économique du NEPAD, en coordination avec le DFA lui a été dévolue.

Cette coopération interministérielle, qui est valable pour le DTI, l'est aussi pour d'autres ministères qui ont des responsabilités dans le domaine des affaires externes du pays. En effet, si le DFA est l'organe central de la mise en œuvre de la politique étrangère, d'autres ministères lui sont associés (sous la forme de groupes)[2] du fait de leurs rôles et de leurs activités, dans la formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère et des relations internationales, en particulier le recentrage sur l'Afrique. Ce sont le ministère de la Défense, celui de la Sureté et de la Sécurité, et enfin celui des Renseignements qui, disposant d'un bureau de liaison dans les missions diplomatiques sud-africaines, constituent en effet, de par leur rôle nouveau, des acteurs de poids à la disposition du Président de la République.

[1] Lire *South Africa Foundation* (SAF)., «South African Business Presence in Africa », *Occasional Papers*, SAF, June 2004. South Africa Foundation, «Business and Economic Policy-SA and three other African States Cases», *Occasional Papers*, SAF, mars 2002.
[2] Clusters.

Chapitre 2 : Le nouveau visage des ministères de la Défense et la Sécurité à l'œuvre du défi continental

Si le document de discussion du DFA de 1996 fait du DFA le cœur du dispositif de la formulation de la politique étrangère, une collaboration étroite entre les différents ministères, par le biais du Comité inter-ministériel témoigne de la transparence et la prise en compte du gouvernement sud-africain du caractère complexe et multidimentionnel des relations internationales.

Le document de discussion du DFA, en son paragraphe 10.3, est sans équivoque : « *Le rôle international de ces deux ministères est précisement déterminé et ne devrait pas empieter sur les responsabilités du ministre des Affaires étrangères. Il y a un nouveau défi pour ces deux services, spécialement dans le contexte africain. On attend de l'Afrique du Sud qu'elle joue un rôle au sein de l'OUA (UA) et dans les efforts de maintien et de construction de la paix en Afrique. Ces ministères, de concert avec le DFA, doivent jouer à cet effet un rôle sans cesse croissant dans la formulation et l'exécution de la politique gouvernementale* »[1].

Cette coopération interministérielle est en phase avec la mondialisation qui a résulté du nouvel ordre mondial, expression de nouvelles tendances et de nouvelles contraintes . Elle est aussi en rupture avec le secret qui a prévalu sous l'ancien régime. Aussi, les principaux acteurs bureaucratiques et politiques sont associés à la mise en œuvre des objectifs de politique étrangère.

C'est d'une part à un ministère de la Défense au service de la paix (section 1), et d'autre part l'adaptation des services de police et du renseignement à la complexité des relations internationales (section 2) qui en temoignent.

[1] "*The international role of these two Departments are precisely determined and they may not encroach on the responsabilities of the Minister and the Department of Foreign Affairs. [ ] There is a new challenge for these two Services, especially in the African context. South Africa is expected to play a role in the OAU and UN peace-keeping and peace-making efforts in Africa. These Department, together with the Department of Foreign Affairs, have to play an increasingly important part in drafting and executing the Government policy in this regard*"

Section 1 : Un ministère de la Défense (DOD)[1] au service de la paix

Dans la Nouvelle Afrique du Sud, la place du DOD, avec un budget représentant 1,6% du PNB[2] dans le nouveau dispositif de formulation et d'execution de la nouvelle politique étrangère de la Nouvelle Afrique du Sud se veut en rupture avec le passé. Elle se veut aussi coopérative et porteuse de nouvelles valeurs qui correspondent à sa nouvelle mission qui est d'assurer la défense du territoire et de participer aux missions de maintien de la paix sur le continent africain.

La Défense, d'une manière générale, a depuis toujours été considérée comme un vecteur important de la politique étrangère pendant la guerre froide, à cause de l'affrontement Est-Ouest. La sécurité primaient sur tout autre domaine, l'économie et la diplomatie en l'occurrence

La République sud-africaine n'a pas dérogé à la règle puisque pendant l'apartheid, le ministère de la défense jouissait d'une place importante au sein de l'appareil de formulation de la politique étrangère, le *National Security Management System*[3]. La militarisation de la politique étrangère sur la plan régional du régime de P.W BOTHA illustrée par la stratégie totale et la constellation d'Etats avait de ce fait renforcé le rôle des militaires. Le DOD avait ainsi été un élément important dans la stratégie de la politique de destabilisation régionale de l'ancien régime.

Depuis1994, ce ministère est dans ce nouveau dispositif considéré comme un acteur à part entière de la politique étrangère sud-africaine, de part sa nouvelle structure organisationnelle (§1), son homogénéisation raciale (§2) et enfin par la base légale et doctrinale de sa projection à l'extérieur des frontières sud-africaines (§3).

§1 :Un nouvel esprit : une clarification des rapports bureaucratiques civilo-militaires ou le souci de la transparence

Ce sont la Constitution, en son chapitre 11 (sections 200 à 204), « *The Defense Act* » 2002 (loi n°42 de 2002), le livre blanc sur la défense nationale[4] et la revue de la Défense

[1] Department of Defense.
[2] *GCIS Media Briefing, 9 september 2003, Defense Ministry.*
[3] Voir R. NAKALE, «Analyse de la politique régionale sud-africaine……. », op.cit., p.23-35.
[4] *White Paper on National Defense for the Republic of South Africa : Defense in a Democracy.*

« *Defense Review »,* qui établissent les fonctions du ministère de la Défense. Sa mission est de défendre et de protéger l'Afrique du Sud, l'intégrité de son territoire et son peuple conformément à la Constitution et des principes internationaux régissant l'usage de la force.

Le succès du DOD se base sur l'identification des facteurs clés qui sont un consensus national sur la défense, une bonne direction stratégique, une bonne gestion des ressources, des forces de combat et de soutien effectifs (opérationnels), le professionnalisme dans la conduite des opérations, et enfin la réussite de la mise en œuvre du processus de transformation[1] . Ces facteurs augurent du nouvel esprit du DOD et de la SANDF[2] .

Le point marquant du nouveau visage de l'armée sud-africaine, est sans doute la clarification de ses rapports avec la société civile, un contrôle par des autorités civiles élues, le pouvoir politique[3], par le biais d'une redéfinition des rapports entre l'exécutif, le Parlement et les forces armées. Fort justement, les militaires ne constituent plus l'essentiel de la direction du DOD, comme ce fut le cas dans l'ancien régime, puisque ce ministère est sous la direction de personnalités issues de la société civile. C'est la Constitution de 1996 qui pose les bases des relations civilo-militaires.

A ce titre, la sécurité nationale est sous le contrôle politique de l'éxécutif. Le Président de la République, autorité civile, et en qualité de commandant en chef des armées détient le pouvoir suprème[4]. Avec l'accord du Parlement, il peut déclarer l'état de défense nationale[5], et nomme le chef de la SANDF[6]. La seconde autorité civile, sous la direction du Président, est le ministre de la Défense, Mosiuoa LEKOTA[7] qui est à la tête du ministère de la Défense, ce dernier étant responsable devant le Parlement[8], qui est la seconde autorité dans l'ordre hiérarchique laquelle agit à travers le comité conjoint de la défense (JSCD)[9] pour le contrôle parlementaire. Enfin, le secrétariat[10] pour l'administration et la coordination du processus stratégique. A cet effet, plusieurs mesures légales ont été prises telles que le projet de loi sur

---

[1] *South Africa Yearbook*, *2006/07*, op.cit., p. 460. Dans la même lignée, la Human Ressource Strategy 2010 (HR Strategy 2010) vise à permettre un meilleur rendement des personnelsmilitaires et civils de la SANDF, p.463.

[2] *South African National Defense Force* (armée sud-africaine). A ce sujet, soulignons que le 29 avril 2003, un nouvel emblème de la SANDF a remplaçé l'ancien, E et a été présenté par le général Siphiwe NYANDA. Le nouvel emblème est composé de neuf étoiles représentant le soleil sud-africain, et les neuf provinces représentant le symbole d'une identité commune.

[3] *White Paper on National Defense, chapter 3 : civil- military relations*.

[4] Section 82 (4)(a).

[5] Section 82 (4)(b) (i).

[6] Section 225.

[7] A ce poste le 24 avril 2004. Avait remplacé Joe MODISE, qui était général à la SANDF.

[8] Section 228(1).

[9] *Joint Standiing Committee on defense*, compétent pour faire des enquêtes, des recommandations sur le budget, le fonctionnement, l'armement, la poltique, l'état de préparation morale de la SANDF et d'assurer toutes les autres fonctions incombant au Parlement en cas d'usage de la force.

[10] Avec à sa tête le secrétaire à la défense.

la Défense, sur le comité national sur le contrôle des armes conventionnelles (NCACC), sur la compagnie d'armement d'Afrique du Sud (ARMSCOR) remplaçant la loi de développement et de production des armes de 1968 *Act 57 de 1968*), sur la discipline militaire, et celle sur l'interdiction des mines anti-personnelles[1].

Ce nouvel esprit[2] s'est traduit par une refonte entière de l'armée pour l'adapter à ses nouvelles missions[3].

§ 2 :La dynamique du processus de transformation et de restructuration de l'armée

Ce processus, qui a pour fondement le livre blanc sur la transformation du service public, par la consolidation de la démocratie et la mise en œuvre de *l'Affirmative action* [4]qui a débuté en 1996 , avait été rendu indispensable à cause de la démocratisation du pays, de l'intégration de toutes les composantes de la population sud-africaine, et surtout pour créer une armée représentative du pays, reflétant les nouvelles valeurs de paix et de dignité, aux antipodes de ce qu'avait été cette armée pendant l'Apartheid. Le tableau ci dessous en est l'illustration.

FORCES	Prévisions	1998
SADF	90 000	57 053
MK	22 000	11 738
APLA	6 000	3 713
TVBC	11 000	7 243
KZP		1 788
SANDF		10 600
Total	129 000	93 324

Source DOD, 1998, p.70.

[1] Ce projet de loi sur ces mines anti-personnelles revêt une importance particulière puisqu'il est conforme au traité sur l'interdiction et l'éradication des mines, dont le pays est partie de puis la fin des années 1990. En 1996 déjà, le pays avait interdit l'exportation de ces mines, en 1997 leur utilisation, leur production et leur stockage. Et en 1998, 312 000 de ces mines détenues par le DOD furent détruites. Pour plus de détails sur ces différents projets de lois, voir D. BURGER *South Africa Year Book 2003/2004*, GCIS, 2003, p. 497-498.

[2] Pour un bilan d'ensemble, lire Len LE ROUX & Henri BOSHOFF, « The State of the Military », in John DANIEL, Roger SOUTHALL & Jessica LUCHTMAN, *State of the Nation,: South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 177-200.

[3] A cet égard, le budget de la SANDF est particulièrement en hausse puisqu'il a augmenté de plus d'1 milliard de rands, passant à 20,05 milliards de rands pour l'année financière 2003-04, à 22,5 milliards pour l'année 2004-05. Pour l'année en cours (2003/04), la répartition des crédits s'est effectuée de la manière suivante: l'armée de Terre, 3,1 milliards, de l'Air (SAAF) 2,1 milliards, Service de Santé (SAMHS), 1,2 milliards, la Marine 1,05 milliards, et enfin le Renseignement militaire 153 millions de rands. Sur ces chiffres,*SA Year book*, idem. Plus concrètement cela équivaut à 1,5% du PNB: *Budget Briefing*, 13 mai 2003, *Portfolio committee*. Ce chiffre est similaire à ceux des autres grands Etats du Commonwealth, l'Australie, 1,9%, la Nouvelle Zélande, 1,1 %, le Canada, 1%., L'Etat du monde 2006., op.cit.

[4] Voir particulièrement à cet égard, Ivor CHIPKIN, « Les nouveaux futuristes: transformer les machines étatiques », *Politique Africaine*, n°88, décembre 2002, p.153-167.

Néanmoins, une révolution ne s'avérait pas nécessaire puisqu'il ne fallait pas « casser l'outil sud africain » par excellence[1].

Au lendemain de la libération de Nelson MANDELA, les dirigeants de Pretoria ont en 1999 mis sur pied le *Joint Military Coodinating Council (JMCC),* composé de groupes de travail et qui, après plusieurs années de débats animés a établi la liste du personnel devant composer la nouvelle force de défense sud-africaine, la SANDF. Le processus de transformation et de rationalisation de la SANDF, a pour objectif de rendre la gestion de la défense afin de maximiser ses capacités dans le but de l'adapter à ses nouvelles missions[2]. Des valeurs que sont le professionnalisme militaire, la dignité humaine, l'intégrité, le leadership, la responsabilité, ont de ce fait été mis en exergue:

A l'instar de celui du DFA, ce processus s'est traduit par une baisse des effectifs[3] (*downsizing),* et surtout par une homogénéisation raciale des forces armées, caractérisée par une intégration progressive des Noirs dans des postes de commandement (*Rightsizing*)[4] Cette homogénéisation se heurte à des difficultés puisque des actes de racisme continuent d'être perpétrés à l'encontre des Noirs, minoritaires au sein du commandement, ce qui rend délicate cette entreprise[5].

---

[1] Voir par exemple, Geoffrey WOODS, «South African Military in Transition*», Australian Journal ofPolitical Science*, vol.31, n°3, 1996, p.387-400.

[2] Maximiser ses capacités défensives par une structure durable, réduire les coûts, l'instauration de pratiques, d'une philosophie, des principes de direction, de commandement et de gestion appropriées, l'alignement de la politique de défense, des programmes, de la gestion avec le processusde transformation de l'Etat et à la réfoem de l'administration. Enfin, s'assurer de la conformité avec la loi sur les finances publiques (*Public Finance Management Act*) de 1999. *South Africa Yearbook 2003/04*, p. 503

[3]A travers la réintégration dans la société civile par le biais, avec un fort débat, de la *Rationalization Strategy* proposée par le DOD. Cela s'est fait avec l'accord du ministre de tutelle Mr LEKOTA et mis en œuvre par *l'Employment Initiated Retrenchment Package* (EIR), avec un rôle important pour le *Department of Public Service and Administration (* DPSA). De 183 000 hommes en 1990, l'armée sud-africaine est passée à 61 000, pour des dépenses estimées à 1,9 milliard de dollars. Les chiffres sur le nombre exact de membres de la SANDF varient d'un document à un autre. Néanmoins, l'officier financier en chef de la SANDF, Mr Grundling, a annoncé le chiffre de 74 906 et de 73 000 , à l'horizon 2004-2005. A cet égard, voir *Defense Porfolio Committee, D.O.D Budget Briefing, 13 mai 2003.* Pour les chiffres cités, Marc AICARDI DE SAINT PAUL, « *L'Afrique du Sud Géant de l'Afrique*? » Afrique Contemporaine, n°65, 1er trimestre 1993, p.29, et Anatole AYISSI, « L'Afrique du Sud, une puissance régionale? *», Questions Internationales*, n°4, novembre-décembre 2003, p.99.

[4] Intégration des armées suivantes: APLAC (*Azanian People Libération Army*), M.K (*Umkhonto Wesizwe*), SAFF, armée des anciens Bantoustans (BTC), exception faite de la SACC (*South African Cape Corps*), suite au refus de DE KLERK et de Nelson MANDELA. *Defense Portfolio Committee*, 20 octobre 2001, *Demobilisation Amendment Bill, termination of integration intake Bill Hearing* .http://www.pmg.org.za/docs/2001/viewminutes.php. (en anglais, accédé le 18/05/ 2004).

[5] Ces derniers souffrant de la haine et de la discrimination, les Blancs leur reprochant d'être icompétents et indisciplinés. Près de 15 000 hommes, dont 12 000 anciens combattants de l'ANC et plus de 3 000 du PAC, ont été intégrés dans la nouvelle armée sud-africaine forte de 100 000 hommes en 2000, et composée de 60% de noirs et de 30 % de blancs, le reste étant composé de Métis et d'Asiatiques. Sur ces chiffres, Abdoulaye NDIAYE, « Afrique du Sud, frères (d'armes) ennemis », *Jeune Afrique Economie*, n°319, 06 -19 novembre 2000, p.80-81. Et aussi dans le même registre, Rachel SWARMS, «South Africa hunts white extremits in military», *The New York Time*, november 01, 2002; Sabine CESSOU, « Malaise dans l'armée sud-africaine », *Libération*, 11 juillet 2001, et enfin *International Institute for Stratégic Studies:* The South African military,

Le but du DOD est d'arriver à 65% de Noirs, 10% de Métis, 0,75% d'Asiatiques et 24% de Blancs[1], commele montre le tableau ci dessous.

Race	1994	1998	2003
Noirs	38%	57%	62%
Asiatiques	1%	1%	1%
Métis	16%	12%	12%
Blancs	45%	30%	25%

Source DOD : Annual Report 2002-2003, p.23.

Cet objectif à plus ou moins court terme est sur le point d'être atteint, puisqu'aux dires du ministre de la Défense, « *les nouvelles recrues viennent de la communauté noire en grand nombre, et que la totalité des forces de défense sera bientôt composée exclusivement de noirs »*[2].

L'adaptation au nouveau contexte national et international a ainsi été une des priorités du nouveau gouvernement. Ce nouveau visage de l'armée sud-africaine, dont les objectifs militaires stratégiques sont de défendre le pays contre toute agression, assurer la sécurité, et soutenir le peuple, reflète aussi les obligations internationales du pays. En effet, la promotion de la sécurité consiste à vitaliser la sécurité régionale à travers la coopération à la défense dans le cadre de la SADC, promouvoir la sécurité internationale par la coopération militaire en soutient à la politique étrangère du pays, entrent dans cette optique. Enfin l'aspect le plus marquant est de fournir les capacités militaires afin de participer aux missions régionales et internationales de maintien de la paix[3].

§ 3 : L'esquisse d'une doctrine d'une doctrine de participation de l'armée sud-africaine (SANDF) aux opérationx de maintien de la paix sur le continent africain

Le DOD et par extension l'armée, constitue le bras armé, voire le support du gouvernement sud-africain dans sa politique étrangère. Le livre blanc de la Défense nationale

racism and restructuring", vol.6, 10 décembre 2000. Se référer aussi à Geoffrey WOODS, «Organisational Change and Continuity Within the South African National Defense Force », *Journal of Comonwealth and Comparative Politics* , vol..38, n°2, 2000, p. 98-104.

[1]*Parliamentary Media Briefing by the Minister of Defense*, Mosiuoa LEKOTA, MP, 9 september 2003.En mars 2003, la composition raciale de la SANDF était de 62% de Noirs, 12% de Métis,1% d'Asiatiques et 25% de Blancs, avec un total de 15% de femmes.

[2] "*New Recruits to the force are coming from the black community in huge numbers….The entire Defense force may soon be almost entirely black*". Idem. Lire aussi Len LE ROUX et Henri BOSHOFF, op.cit.

[3] Commandement, contrôle, communications, un service informatique,le renseignement, l'infrastructure, la reconnaisance et la surveillance, des unités légères, et le soutien. Dans le cadre de la SADC, l'UA (AMIB), l'ONU. Pour les fonctions et missions de la SANDF, voir à ce sujet, D. BURGER, *South Africa yearbook 2003/04*, op.cit., p. 461-462.

de 1996 est sans équivoque : « *L'Afrique du Sud n'a pas en ce moment , et n'aura pas dans le futur d'intensions aggressives envers un Etat »*[1]. Ce document, qui est un véritable programme du gouvernement, est un signal de bonne volonté donné à la Communauté internationale, l'Afrique australe en particulier. Aux antipodes de ce qu'avait été son rôle de déstabilisateur régional pendant l'Apartheid, la nouvelle armée sud-africaine devra agir dans le cadre des missions de paix en respect des objectifs du gouvernement sud-africain, en particulier la paix, la stabilité et la sécurité du continent africain dans le cadre de la RA.

C'est le livre blanc de la Défense de 1996, qui est la doctrine de la participation de l'Afrique du Sud aux missions internationales de paix illustre sa doctrine à cet égard. En Premier lieu, il faut que toute projection de force se fasse dans un cadre légal, celui d'un mandat international, compétence des Nations Unies, dans le cadre du chapitre VII de la charte, et à travers deux organes, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En second lieu, le cadre d'action doit être celui du mandat régional et sous-régional, mieux approprié pour cause de flexibilité, rapidité d'intervention et de mobilisation des troupes[2]. Enfin, il est mis en lumière la philosophie sud-africaine sur sa participation aux missions de paix, qui constitue un soutien à la résolution des conflits internationaux, le lien entre ces missions et l'intérêt national (droits de l'homme, démocratie) qui, en pratique, est d'assister les populations souffrant de la famine, de répression politique, et du poids des conflits violents.

La contribution sud-africaine, mise aussi en exergue par le Livre blanc, se fera à trois niveaux. Le premier a trait à la participation d'un contingent civil composé de diplomates et d'experts et permettra au DFA de sélectionner et de faciliter la participation de civils aux missions de paix. Le second est l'implication dans ces opérations de la police sud-africaine, qui est l'une des mieux formées en Afrique. Le troisième, sera celui de la participation de l'armée, dont le mandat est spécifié dans la revue militaire "*Defense Review".*

L'armée est dès lors garante des objectifs de paix, de sécurité et de stabilité dans le continent, qui sont la pierre angulaire de la politique étrangère sud-africaine incarnée par la Renaissance africaine. Mais, force est aussi de constater que cete doctrine sud-africaine est a

---

[1] *"South Africa does not now, and will not in the future, have aggressive intentions towards any state". White paper on National Defense for the Republic of South Africa : Chapter 4,The Global Context*, paragraphe 3.

[2] En effet, selon Kofi Annan, les Nations Unies n'ont pas, au point de vue de leur histoire, la capacité institutionnelle de mettre en œuvre des forces militaires sous les hospices du chapitre VII. Rapport sur la réforme des Nations Unies, 16 juillet 1997. En effet, depuis 1945, plusieurs organisations régionales ou continentales se sont engagées dans la prévention ou la résolution des conflits. C'est le cas de l'OTAN, l'Organisation des Etats américains (OEA), l'OUA à travers le concept de diplomatie préventive, et surtout par le mécanisme de résolution de prévention et de gestion des conflits institué en 1993 par la déclaration du Caire, et aujourd'hui le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine.(U.A) Dans le cadre sous-régional, et en ce qui concerne la RSA, c'est l'organe politique de défense et de sécurité qui est la pierre angulaire des missions de maintien de la paix.

lier au processus de restructuration et d'adaptation de la structure institutionnelle du pays. De même, elle marque la volonté sud-africaine de baliser et d'encadrer le déploiement de son armée à l'étranger. Aussi, trois règles guident les principes de participation de la SANDF.

Le premier est la taille et le niveau de contribution, un mandat international clair, des moyens suffisants, un mandat national et un budget, le volontarisme, des critères d'entrée et de retrait des zones d'opérations, la coopération régionale et enfin l'assistance étrangère. Le déploiement des 17 observateurs militaires de la SANDF aux Comores, en soutien de la mission d'observation de l'UA, pour un coût total de 1 592 437 rands, afin d'assurer la bonne tenue des élections législatives de mars et d'avril 2004, entre dans cette optique[1]. A ce titre, l'armée, instrument de la politique régionale et continentale sud-africaine, dont le DFA assure la coordination et l'aspect politique, doit avoir la capacité d'agir en dehors de ses frontières.

La formation constitue le second principe de participation. Elle est dans ce cadre un élément important, puisque les opérations de paix sont des opérations spécifiques appelées « *Soft missions* » ou OOTW « *Opérations other than war* » qui nécessitent un personnel formé. A cet égard, plusieurs types de formations sont dispensées au sein de l'armée sud-africaine: ce sont l'éducation, la formation et le développement (ETD) restructuré en 1996[2]. Ensuite les exercices de maintien de la paix dans la région tels que *Blue Hungwe* au Zimbabwe en 1997, *blue Crane* à l'école militaire de la SANDF en RSA en Avril 1999[3], et ceux du 25 juin au 1er août 2003 qui se sont déroulés entre la SANDF et l'armée des Etats-Unis, l'exercice *Flintlock*. Sur le plan logistique aussi, une partie de la réserve militaire sera employée dans les opérations de maintien de la paix.

Le troisième principe de participation constitue la capacité à agir en dehors des frontières. L'armée sud-africaine est depuis 2001 déployée sur le théâtre des opérations. D'abord, par la présence des officiers de liaisons militaires[4] depuis 1999 en Ouganda, en Ethiopie et en Erythrée (7 observateurs militaires depuis décembre 2002), ensuite, par la présence de troupes au Burundi depuis 2001 (900 hommes dans le cadre de l'AMIB depuis 2003), en RDC depuis 2003 (1350 à l'est du pays dans le cadre de la MONUC III (Mission des Nations-Unies au Congo, à la date de 2006), 318 observateurs militaires au Soudan dans

[1] *Employment of the South African National Defense Force in compliance with the Internatinal obligations of the Republic of South Africa towards the African Union*. La contribution humaine de la RSA se composait de sept observateurs militaires,et onze personnes en soutien de la police sud-africaine. La logistique se composait de deux avions militaires de soutien, un C130 et un *Casa 212 Aircraft.*
[2] Par le livre blanc de la défense de 1996, et la revue de l'armée *Defense Review.*
[3] A cet effet, voir Lindy HEINECKEN, "Preparing for operations other than war: how equipped is the SANDF to deal with "soft misions*?", Strategic Review For Southern Africa*, vol. 24, n°1, june 2002, p.63-89.
[4] MLO.

le cadre de l'AMIS[1]. Depuis 1990 l'armée sud-africaine avait offert un soutien logistique par des sauvetages aériens et la présence de spécialistes.

L'armée sud-africaine a en effet fourni une assistance électorale sous la forme de transport dans le cadre de l'UNAVEM II en Angola et de l'ONUMOZ au Mozambique. Elle a aussi agit dans le cadre de UNAVEM III par un support logistique sous forme de tentes et d'équipements ; au Burundi sous la forme d'une assistance humanitaire médicale, et a aidé les autorités angolaises par la formation des équipes de déminage. Le 2 septembre 2005, 859 soldats sud-africains étaient déployés en RDC dans le cadre de la mission de paix de l'ONU, 28 membres de la SANDF conseillers du gouvernements sur l'intégration des forces armées. 924 soldats au Burundi dans le cadre de la mission de l'ONU, et 378 chargés de la protection des personnalités civiles et politiques[2]. Pour ce qui a trait au Burundi, le mandat sud-africain a été modifié pendant l'année 2002-2003 dans l'optique d'assurer un climat favorable en vue des élections dans le pays.

Ces éléments font montre de la volonté du gouvernement sud-africain de projeter son armée sur le théâtre des opérations, dans un but de paix de sécurité et de stabilité, ce avec la police (SAPS) dans le cadre du crime organisé et la surveillance des frontières[3], qui n'est pas sans lien avec des intérêts économiques.

Possédant une expérience logistique, technique et humaine sans précédent, et bien que confronté à des défis que sont le SIDA qui constitue 40% de maladies dans ses rangs[4]et le racisme, l'armée sud-africaine constitue un acteur de la politique étrangère sud-africaine, dont le budget, soit 1, 6% du PNB, est à la hauteur de ses ambitions.

§ 4 : Une volonté politique d'accroître la capacité opérationnelle de la SANDF

Le secteur de la défense sud-africaine, qui a constitué pendant l'année financière 2003-2004 6,9% des dépenses de l'Etat sud-africain, soit 20,84 milliards de rands, en augmentation de 10% par rapport à l'année précédente, témoigne de l'importance et de l'intérêt accordé au

[1] D. BURGER, *South Africa year book ,20O6/07*, op.cit., p.567.
[2] Aziz PAHAD, au point presse du comité inter-mistériel des Affaires étrangères, de la paix et de la sécurité (IRPS Cluster), 2 novembre 2005. Texte entier en anglais sur le site du DFA. En ce qui concerne le Burundi, le mandat sud-africain pendat l'année 2002-2003 a été modifié afin d'assurer le bon déroulement des élections dans le pays.
[3] Surveillance des frontières qui sera en 2009 sous l'entière responsabilité de la SAPS.
[4] "*It seems unavoidable that our country must consider seriously raising defense expenditure*", cité par Lindy HEINECKEN, op.cit., p. 84.

gouvernement à ce secteur[1]. Cependant, pour remplir ses obligations internationales, en particulier en Afrique, le ministère de la Défense, se doit afin d'avoir une logistique adaptée, d'avoir un budget adapté à ses missions.

Le ministre de la Défense en a fait l'amère constatation, en exprimant la volonté d'une rallonge financière de 2 milliards de rands, en plus du budget. « *Il est inévitable que notre pays doit augmenter ses dépenses en matière de défense»*[2]. Pour ce dernier, des dépenses de l'ordre de 2% du PNB seraient de nature à faire face aux défis continentaux. Des experts militaires, qui prévoient une augmentation des missions de maintien de la paix sud-africaines, ainsi qu'une évolution en construction de la paix qui nécéssitera plus d'hommes et plus d'équipements. Trois mille hommes de la SANDF sont déployés sur le continent africain, en RDC, au Burundi et entre l'Erythrée et l'Ethiopie en l'occurrence.

Le programme stratégique de la défense 2004-2007, qui mis en avant l'insuffisance de moyens humains, logistiques et de maintenance[3], s'est aligné sur la volonté gouvernementale de doter l'armée d'outils conformes à ses ambitions. Aussi, le gouvernement a mis en œuvre de nouvelles acquisitions d'équipements. Aux corvettes acquises en 2003, vont s'ajouter des hélicoptères (Augusta 109) livrés entre 2004 et 2006, des sous marins entre 2005 et 2007, des avions d'entraînement (Hawk) entre 2005 et 2006, et enfin de nouveaux avions de combat entre 2008 et 2009[4].

Cette nécessité d'adapter les moyens aux obligations internationales est fondée puisque le pourcentage du PIB de la dépense publique en terme de défense est inférieure à celles des pays occidentaux qui participent aux opérations de maintien de la paix, comme le montre le tableau ci-dessous.

Etats-Unis	4,7%
Royaume Uni	2,3%
France	2,6%
Afrique du Sud	1,6%
Australie	1,1%

Chiffres de 2004. Source : L'Etat du monde 2006.

[1] *Statistic South Africa 2004*, Pretoria, total expenditure from the National Revenue Fund for the 2002/2003 and 2003/2004 financial years according to the type of service. http://www.statssa.gov.za, (Accédé le 1er /11/ 2005).
[2] Mosiuoa LEKOTA, *GICIS Media Briefing*, op.cit.
[3] Lire Bredan BOYLE, « *Lekota wants more money*», *Sunday Times*, june 13, 2004, p.17, et Wally MBHELE, « *….And More weapons* », idem.
[4] Defense Vote (Vote 22): http://www.treasury.gov.za/: 582&583. Se référer aussi à Len LE ROUX & Henri BOSHOFF, op.cit., p. 193.

La dépense publique sud-africaine en terme de défense est aussi inférieure à celle des principales puissances militaires africaines, exception faite du Nigeria, comme l'atteste le tableau ci-dessous :

République Démocratique du Congo	21,2 %
Angola	4,9%
Egypte	2,2%
Nigeria	0,8%

Chiffres de 2004 : Source : L'Etat du monde 2006.

Ces chiffres illustrent de manière fondamentale le retard pris dans ce domaine par la RSA. La dépense en matière de défense sud-africaine pour sûr, apparaît des lors insuffisante pour un pays aux ambitions internationales. Une note d'optimisme est à mettre à jour, puisque, dès 2009, en plus des nouvelles acquisitions, l'armée sera déchargée de la surveillance des frontières du pays. Ces dernières seront sous l'entière responsabilité de la police sud-africaine (SAPS) dont le rayonnement international est de plus en plus croissant.

Garants de la sécurité nationale et de la protection du territoire, la police et les renseignements (qui ont été adaptés au nouvel environnement international et aux objectifs de politique étrangère du gouvernement) constituent un outil important en matière de politique étrangère. A cet effet, leur refonte respective en témoigne.

Section 2 : La Refonte des ministères de la sécurité nationale et du renseignement

La Sécurité et le Renseignement prennent appui deux niveaux. Le premier est la qualité de puissance régionale de la RSA dans le cadre du complexe régional de sécurité, lequel est définit comme « *un groupe d'Etat dont les soucis primordiaux de sécurité sont si étroitement liés que la sécurité d'entre eux ne saurait être séparée de celle des autres »* [1].

[1] Marie-Claude SMOUTS et al. (sld.), op.cit., p.451. Se référer aussi à David LAKE et Patrick.M MORGAN, *Regional Order : Building Security in a New World*, University Park, PA, The Pennsylvania University Press, 1997.

La sûreté et les renseignements constituent aussi bien des données que des pièces maîtresses importantes au service de la nouvelle Afrique du Sud. En effet, toute puissance désireuse de jouer un rôle dans le domaine multilatéral se doit de posséder des outils nécessaires à l'ajustement de son rayonnement international et de sa vision diplomatique.

Force est de constater que la sécurité, donnée importante eu égard à l'intérêt national, est un facteur inhérent au monde en perpétuelle transformation dont la multiplication de nouveaux dangers (terrorisme, renseignement économique, trafic de drogue, filières clandestines d'immigration) témoigne de la structure anarchique des relations internationales et partant, de nouvelles contraintes auxquelles doivent faire face les gouvernements. Ces raisons augurent dès lors de l'importance de ces deux concepts de protection d'un Etat.

A l'instar des régions d'Amérique du Sud, du Proche et du Moyen-Orient arabo-musulman, du sous-continent indien, d'Asie du Sud-Est, des Balkans, du Caucase, de l'Afrique des grands lacs et de l'Ouest[1], ce concept s'applique aussi à l'Afrique australe. Le second est le continent africain qui constitue, de par la RA l'objet principal de la politique étrangère du pays.

Une interaction existe dès lors entre la sécurité interne, externe et les engagements extérieurs sud-africains. C'est pourquoi le ministère de la Sécurité et la Sureté est aux prises entre les défis internes et les obligations internationales (§1), et le Renseignement un outil dans la formulation de la politique étrangère (§2).

§1er Le ministère de la Sécurité et de la Sûreté : entre défis internes et obligations internationales

La sécurité interne et la prévention du crime sont en effet de la responsabilité de la SAPS (Services de la police sud-africaine). De plus, dans le contexte régional marqué par l'immigration illégale, le trafic transfrontalier de drogue et d'armes, ce département ministériel est amené à jouer un rôle international non négligeable sous la responsabilité du DFA.

De par ses compétences et surtout l'aspect régional et international de ses prérogatives, ce ministère est un acteur de la politique étrangère de la RSA. Aussi, le souci de

[1] Sur l'Afrique de l'Ouest lire la thèse de N. BAGAYOKO-PENONE, op.cit., p. 43-55.

la transparence (A), l'épreuve de la criminalité interne (B), et les obligations internationales (C) en témoignent.

A)Le souci de la transparence

A l'instar du ministère de la Défense, ce ministère a fait l'objet d'une restructuration. C'est la Constitution de 1996 et le Livre blanc sur la Sûreté et la Sécurité qui en fixent règles[1]. A ce titre, c'est le ministre de la Sûreté et de la Sécurité qui est chargé de la gestion de ce ministère et qui doit rendre compte au Cabinet et au Parlement[2]. L'une des caractéristiques les plus importantes de ce ministre est la détermination de la politique nationale de police ainsi que la recherche de civils. Trois structures sont sous sa responsabilité: le secrétariat national de la Sûreté et de la Sécurité[3], la direction indépendante des réclamations (ICD)[4], et les services de police (SAPS).

Pour assurer sa fonction, qui est de pourvoir à la sécurité du pays, quatre objectifs ont été mis en lumière[5] en accord avec les objectifs du système intégré de justice (IJS), et surtout du JCPS (groupe du Cabinet sur la justice, la prévention du crime et la sûreté[6]qui coordonne les initiatives conjointes de prévention du crime), dans lequel siège avec d'autres ministres, celui des Affaires étrangères.

La place cardinale du Comité interministériel de la justice, de la prévention du crime et de la sécurité est ainsi le socle de l'action gouvernementale. Activé en 2000, ce groupe est présidé par la SAPS et dans lequel participent les ministères de la Justice et du Développement constitutionnel, des services correctionnels, de l'Intérieur, du développement social, des Affaires étrangères, de l'armée et des services de renseignements. Ce groupe est donc le lieu de coordination des politiques du cabinet. La présence du DFA est liée au fait que

---

[1] *White Paper on Safety and Security : Inservice of Safety : september 1998: Section 4, Institutional Reform at National Level*.

[2] *White Paper on Safety and Security, op.cit., Departemental Structure : Role and Responsability* .Voir aussi D. BURGER, *South Africa year book 2006/07*, Chapter 17, Safety, Security and Defense, p.449-460.

[3] Dont le rôle principal est de determiner et de mettre en œuvre la politique de la police. Plusieurs pays développés ont manifesté un intérêt accru pour la méthode de travail de ce secrétariat, en particulier la direction britannique des polices, au sein de laquelle le sécrétaire national sud-africain et son équipe ont collaboré.

[4] *Independent Complaints Directorate*. Voir particulièrement à cet égard, *White Paper on Safety and Security*, ibid, et aussi *Safety and Security NA Committee,*, 24 avril 2002, ICD, Budget, Annual, Annual programme, scope of functions, et aussi SAPS : ICD briefing, 14 nov 2001. http://www.pmg.org.za/docs/2002/viewminutes.php (en anglais, Accédé le 27/05/ 2004)

[5] Sur un mandat législatif, ce ministère a mis en lumière quatre objectifs clés: accroître la sûreté et la sécurité des Sud-Africains, assurer l'enquête propre des cas criminels et pourvoir au renseignement du crime, protéger les personnalités importantes et gérer la police, y compris ses ressources, son développement et ses opérations de manière plus efficace. D. BURGER, *South Africa Year Book 2006-05,* ibid., p. 449.

[6] *Justice, Crime preventionand Security Cabinet Cluster*.

c'est ce ministère qui est en charge de la mise en œuvre et de la coordination des actions en matière de politique étrangère.

Dans la lignée du comité interministériel, la même année (2000) a été initiée une revue des priorités stratégiques, concrétisée par un programme à moyen terme 2000-2005. La nécessaire redéfinition des priorités internes : le programme stratégique 2000-2005, qui s'est doublé de celui couvrant la période 2005-2010, ou la tentative d'orientation de l'action de la police. Quatre priorités stratégiques couvrent ce plan[1]. La première, est la lutte contre le crime organisé et toutes ses composantes, en vue d'une meilleure coordination parmi les unités les plus isolées, notamment les unités spécialisées, avec une affectation de 1 476 membres de la police à ces unités[2] . La seconde concerne les niveaux du crime dangereux et violent. La troisième se focalise sur le développement des stratégies destinée à réduire l'incidence des crimes contre les femmes et les enfants. La quatrième priorité est d'améliorer l'accueil et le service au sein des postes de police.

Ce ministère dispose donc de solides dispositifs et structures lui permettant de subvenir à ses missions. La police a donc été adaptée et restructurée à cet égard. La SAPS a remplacé la SAP en 1994, suite à la fusion de onze polices indépendantes qui existaient avant la démocratisation du pays[3]. C'est la section 205 de la Constitution qui énonce les buts et objectifs de la police nationale sud-africaine. Cette police, qui se compose (mars 2006) de 155 532 membres, devrait atteindre à l'horizon 2009 178 910 hommes[4], est une structure bien organisée en programmes et divisions, avec pour point d'orgue le recrutement et le déploiement de réservistes correspondant à 70 à 80 000 commandos et 50 000 actifs[5].

Les programmes se composent de la gestion (administration), de la prévention du crime, le service opérationnel, le service d'enquête et celui du renseignement, le service de la protection et de la sécurité. Cette police est aussi composée de divisions parmi lesquelles le service d'évaluation nationale, celui de la protection, financier et administratif, logistique, gestion de la carrière, juridique, celui du personnel, de la formation, de la prévention du

[1] D.BURGER, *South Africa year book 2006/07*, op.cit., p. 449.
[2] *Media Briefing*, 05 mars 2003.
[3] *Safety and security Portfolio Committee: Security and constitutional affairs select committee joint meeting,* 30 mai 2001, SAPS transformation, NCPS: http://www.pmg.org.za/docs/2001/viewminutes.php. (en anglais).
[4] D.BURGER, *South Africa Yearbook*, ibid., p. 452. Et aussi *Employment Equity Act* (EEA), sur la hausse de la représentation de noirs, de femmes etc.
[5] *Media briefing*, op.cit.

crime, d'urgence, d'action rapide, de la négociation des otages, la brigade canine et équestre, le service d'enquête et le renseignement criminel[1]. Ces données augurent ainsi des défis face à la criminalité interne.

B) Entre restructuration et défis internes

La police sud-africaine doit faire face à une criminalité de plus en plus croissante. Le ministre sud-africain du minstère de tutelle, Charles NQAKULA en a fait l'amère constatation : *« Plusieurs d'entre nous dirons, je crois, que tous les membres de la police n'ont pas été capables de gérer l'importance de l'agenda de notre transformation »*[2]. Thierry VIRCOULON brosse un portrait peu envieur de la société sud-africaine : *« L'Afrique du Sud est devenue synonyme de délinquance ultra-violente….Le développement de la délinquence, a été pour beaucoup de Sud-Africains la mauvaise surprise de la démocratie »*[3]. 1 570 membres de la SAPS ont été tués depuis 1994. Les statistiques sont parlants : avec environ 15 000 meurtres par an et 21 000 tentatives pour une population de 46 millions d'individus, le pays se place au premier rand mondial de l'homicide[4].

Les armes à feu sont l'instrument majeur de la commission des crimes. 207 959 armes à feu sont enregistrées. Les Sud-Africains possèdent 3 696 089 licences d'armes. Le pays compte 554 vendeurs d'armes à feu, 160 armuriers et 19 fabricants. En 2000, 9 108 armes à feu ont été volées ou perdues par leurs propriétaires, entre janvier et mai 9 951 en 2002[5].

L'explication de cet état de fait, aux dires des experts sud-africains, vient de l'utilisation de la violence comme tradition culturelle. Selon Mark SHAW, l'actuelle vague de criminalité fait de l'Afrique du Sud *« un laboratoire criminologique »*[6].

Le 22 juin 2004, le ministre de tutelle, lors de son discours sur le vote du budget de la police à l'Assemblée Nationale, s'est livré à un état des lieux de l'action de la police et a annoncé d'une serie de mesures destinées à doter la SAPS de moyens pour accomplir sa mission. En ce qui concerne les crimes sociaux, l'accélération de la mise en œuvre de la loi

---

[1] Section importante puisque le budget est en augmentation de 36% pour les laboratoires. *Safety and Security Portfolio Committee, consideration of Party views on SAPS Budget*, 28 mai 2003.
[2] Discours sur le vote 25 du budget et le vote 23 direction indépendante des réclamations, 22 juin 2004. http://www.pmg.org.za
[3] Chiffres tirés de Thierry VIRCOULON, L'Afrique du Sud……, op.cit., p.203. Pour plus de détails et une analyse approffondie, lire les pages 203-233.
[4] Idem, p.207.
[5] Le ministre de la Sureté et de la Sécurité, 22 juin 2004, op.cit.
[6] Mark SHAW, « *Policing the transformation, futher issues in South Africa's crime debate* », Rapport de l'ISS n°12, (Institut d'Etudes et de Securité) Pretoria, avril 1997.

sur la violence domestique va être initiée. Pour ce qui du contrôle des armes à feu, à la confiscation de 25 975 armes illégales, l'arrestation de 5590 pour détention illégale, la baisse des crimes de 8,3% et de 17,9% de tentatives de meurtre, s'est ajoutée une allocation de 63, 199 millions de rands[1] au projet de contrôle des armes à feu.

En outre, l'accent sera mis sur la sécurité dans les écoles comme zone d'exclusion d'armes à feu. Le contrôle des frontières sera de la compétence totale de la SAPS en 2009. En qui concerne les ressources humaines, 100 000 réservistes seront recrutés dont 35 000 dans les communes rurales[2].

Le budget, en hausse depuis 2001, constitue sans aucun doute une réponse à ces défis. En effet, le budget de cette police a augmenté de 10,7% depuis l'année financière 2000-2001, où il était de l'ordre de 15,6 milliards de rands. Sur cette base, il sera de 28,7 milliards de rands pour l'année financière 2005-2006. Des allocations financières supplémentaires ont été attribuées, et qui s'élèvent à 240 millions de rands pour l'année 2004-2005, qui seront en nette augmentation (plus de 60%), puisque qu'elles s'éleveront à 800 millions en 2006/2006.

Cette augmentation du budget s'est accompagnée d'une hausse des effectifs. Le processus de recrutement, qui a débuté en 2002, a vu les effectifs croître de 119 000 à 140 000 à la fin du mois de mars 2004. Selon les objectifs du ministre, le nombre de policiers sera de 148 000 pour l'année financière 2004-2005, et de 152 000 au mois de mars 2006[3]. La SAPS est, au vu de ces chiffres et du fait de ses défis, dans une dynamique constructive.

Si la sécurité intérieure constitue au regard de ces éléments la mission principale de la SAPS, les obligations internationales de la RSA, en particulier les opérations de maintien de la paix sur le continent africain, amènent, du fait de sa restructuration, ce service à faire bénéficier à divers pays de sa compétence dans certains domaines spécialisés.

C) Un rôle international en affirmation

Si les services de police sud-africains ont l'obligation d'assurer la paix et la sécurité des Sud-Africains, ils participent à travers des obligations internationales et des accords de coopération avec divers pays (1), à des missions internationales (2), qui, du fait de ses défis internes, soulignent néanmoins l'ambiguïté de sa mission (3).

---

[1] Taux de parité au mois d'octobre 2005 : un euro = 8,01 rand.
[2] Le ministre de la Sureté et de la Sécurité, 22 juin 2004.
[3] Idem. Le chiffre en mars 2006 sera de 155 532, dépassant les prévisions. (*South Africa Yearbook 2006/07,* op.cit., p. 452.

1)Des obligations internationales et des engagements en Afrique

Ces obligations découlent des conventions internationales et des partenariats forgés avec les organisations en charge de la sécurité. Les compétences de la SAPS dans certains domaines spécialisés ont déjà été reconnues par divers pays dans le monde. A titre d'exemple, il lui a été demandé de subvenir à une formation accélérée des opérations à haut risque de la police des Emirats Arabes Unis et d'Oman.

Des partenariats ont été forgés et renforcés avec des institutions policières d'Afrique en vue de pourvoir aux objectifs du NEPAD et de l'Union Africaine (UA). A ce titre, le ministère est impliqué dans des missions de paix en RDC et au Burundi, il a participé à la surveillance des élections législatives aux Comores en 2004 et a reçu des demandes de formation de divers pays, parmi lesquels le Mozambique, le Kenya et le Nigeria.

Des opérations conjointes entre les services de police en Afrique australe, coordonnées par la SARPCCO[1], ont eu un grand impact sur le crime transfrontalier[2]. A ce propos, la police, dans ce cadre, pourra travailler en étroite coopération avec l'armée[3]. Toujours dans le même cadre, ces efforts vont être complétés par une analyse intégrée du danger criminel, et la mise en œuvre de projets conjoints et opérations basés sur l'analyse en question, dans le prisme des accords internationaux.

2) L'existence d'accords de coopération internationaux

La SAPS a des accords de coopération avec plusieurs pays dont la France, l'Argentine, le Chili, le Brésil, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Egypte, la Chine, le Nigeria et le Swaziland. Des négociations sont en cours pour inclure d'autres pays dans la liste des partenaires internationaux contre le crime organisé[4].

La coopération dans le cadre de la SARPCCO, qui est un accord de coopération régional incluant douze pays d'Afrique australe, est un vecteur important de lutte contre le

---

[1] *South African Regional Police Chief Conference Organisation*

[2] *Safety and Security Portfolio Committee*. Briefing du ministre: vision 2003 des missions et buts du département, 05 mars 2003 : http://www.pmg.org/docs/2003/viewminutes. (en anglais, accédé le 18 mai 2004).

[3] Avec pour l'armée un plan de retrait de six ans, 2003-2009, idem, et aussi Defense Commitee, 09 mai 2003, *SANDF when in support of SAPS* : http://www.pmg.org.za/minutes.php. (en anglais, accédé le 18 mai 2004).

[4] D.BURGER, *South Africa Yearbook 2006/07*., op.cit., p.458.

crime organisé. La RSA figure parmi les 182 pays dont les structures policières sont affiliées à INTERPOL, ont douze officiers de liaison, basés dans les missions sud-africaines à l'étranger, pour interagir dans une base continue avec ses homologues dans la détection du crime international[1].

La police sud-africaine participe aussi aux activités des Nations Unies telles, le programme des Nations-Unies pour la prévention du crime et de justice criminelle en l'occurence. Le commissaire principal de la SAPS, Jackie SELEBI[2], est à ce titre le rapporteur du gouvernement à la commission de l'ONU sur la prévention du crime et de la justice criminelle. Toujours dans le cadre de sa participation aux activités de l'ONU, la SAPS participe aux négociations sur la convention contre le terrorisme, sur la mise en œuvre de la résolution 1373 du Conseil de Sécurité, en particulier les travaux sur le comité d'observation du terrorisme à New York.

Sur le plan régional, la RSA a signé et ratifié le protocole de la SADC sur le trafic de drogue[3], et signé le protocole sur le contrôle des armes à feu et des armes légères. Enfin, la SAPS a des accords avec six donateurs internationaux pour une valeur de 500 millions de rands[4], pour des projets variés allant des initiatives opérationnelles aux ressources humaines (formation, développement des compétences), assistance technique et ressources physiques. De plus, la participation aux missions de paix, en particulier dans le cadre du maintien de l'ordre, aspect essentiel et généralement occulté, en soutien aux opérations des nations unies et de l'UA témoigne de la position de la SAPS.

Cependant, du fait de ces engagements internationaux, la SAPS se doit de faire concilier ses obligations internes avec ses défis internationaux.

3) Entre défis internes et défis internationaux

La stabilité politique de l'Afrique, fer de lance de la politique étrangère sud-africaine, dans un contexte de facteurs multidimentionnels, et dans un souci de rationalisation et de transparence de l'appareil de décision en matière de politique étrangère, met en première ligne la Police sud-africaine. A ce titre, cette unité doit répondre aux défis de la sécurité intérieure qui se doit d'être alerte et flexible.

De ce fait, ses défis peuvent paraître contradictoires puisque cette unité doit assurer la sécurité des Sud-Africains et répondre aux obligations internationales du gouvernement. Il se

[1] Idem.
[2] Ancien directeur général du DFA.
[3] En septembre 2003, ce, parmi douze autres.
[4] 62,5 millions d'euros. D. BURGER, *South Africa Year Book 2003/04*, *Chapter 17*, op.cit.

pose des lors la question de son efficacité par la conciliation entre les obligations nationales et internationales. Le point positif des obligations internationales, en particulier les accords de coopération, consiste en un échange de savoir-faire et de techniques de combat contre le crime. L'augmentation de son budget et de ses effectifs, qui rappelons le, est de 10% par an et pour un effectif de 155 532 hommes en mars 2006, est une donnée à prendre en compte dans la volonté du gouvernement sud-africain de doter cette police de moyens suffisants pour remplir sa mission dans le pays et hors de ses frontières.

Le renforcement de la présence de la SAPS au Soudan de 42 membres (portant le total à 85) dans le cadre de la mission de l'UA atteste de cette donne. Ce groupe avec ceux issus d'autres pays, sera sous le commandement du sud-africain Anand PILLAY, commissaire de la mission de l'UA au Soudan. Dès lors, la mission de la SAPS, en vertu de ses compétences techniques, sera de superviser les services de police du pays et de mettre en œuvre un service de proximité entre les populations et ces forces de l'ordre.

Si la police sud-africaine est sollicitée à l'extérieur des frontières sud-africaines, c'est sans aucun doute grâce à son savoir-faire et à sa compétence technique. Pour ce faire, elle se doit, tout comme les autres responsables des autres départements ministériels, d'avoir une perception réelle et juste des enjeux par le renseignement. C'est précisément le rôle imparti au ministère des Renseignements.

§ 2 : Le ministère des Renseignements comme outil dans la formulation de la politique étrangère

Les services de renseignements constituent un outil important pour tout pays afin d'assurer sa sécurité[1]. Le Renseignement civil est un acteur de la politique sud-africaine et se place en qualité de vecteur privilégié de la politique étrangère. En effet, le Livre blanc de la Défense de 1995 et le document de discussion du DFA, mettent en lumière la place du renseignement en matière de politique étrangère. La doctrine sud-africaine de la Sécurité est

[1] La DGSE en France, le MI6 britannique et la CIA aux Etats-Unis, pour ne citer que ces exemples.

issue du livre blanc sur les renseignements : « *l'agenda de la sécurité internationale est multidimentionnel, et recouvre l'économie, le militaire, le social, le religieux, le technologique, l'ethnique pour ne citer que cela. La sécurité est définie moins en termes militaires qu'en termes de liberté globale face à la vulnérabilité d'une société moderne »*[1].

Cette définition de la doctrine sud-africaine, dans un monde contemporain en perpétuelle transformation, est l'expression de la place cruciale de l'information au service des artisans de la politique Intérieure et étrangère. Dans cette lignée, le document de discussion du DFA de 1996 précise le rôle international et l'indépendance de ce service, ainsi que la necessaire coordination avec les responsables du gouvernement (cabinet), en particulier le Président de la République et le ministre des Affaires étrangères[2].

Les obligations internationales du gouvernement sud-africain mettent ainsi les renseignements au centre du processus de décision (A), expression de la volonté d'en faire un appareil adapté aux défis et enjeux du XXe siècle (B), qui est impliqué dans le développement de la coopération en Afrique (C).

A) L'imminence d'une réciprocité entre le renseignement et la formulation de la politique étrangère

Le livre blanc des renseignements est sans équivoque : *« Les rapports entre le renseignement et la formulation de la décision sont réciproques. Le renseignement est un outil dans la mise en œuvre de la politique Intérieure et étrangère »*[3]. A ce titre, le Livre blanc définit le but des services de renseignements comme devant *« détecter les opportunités du cadre international, et préparer le gouvernement à faire face à des concurrents dans les domaines politiques, militaires, technologiques, scientifiques, économiques et commercial en particulier…et dire au gouvernement ce qu'il doit savoir et non pas ce qu'il aimerait savoir »*[4]. Ces précisions, sont d'une importance capitale puisqu'elles tracent la voie d'une coordination étroite et nécessaire avec le pouvoir politique.

---

[1] « *The international security agenda is shifting to the full range of political, economic, military, religious, te, social, technological,ethic and ethnical factors that shape security issues around the world*", *White paper on Intelligence 1995*, paragraphe 3.3 «*Towards a new security doctrine»*, sur le site d'information du gouvernement sud-africain, http://www.info.gov.za/ whitepapers/1995.intelligence.htm. (Accédé le 15/07/2005).

[2] *Discussion document*, op.cit., paragraphe 10.3. *Defense and Intelligence*

[3] " *The relationship between Intelligence and Policy-making is a dynamic reciprocal one*". *White Paper on Intelligence*, paragraphe 3.2.2. *Intelligence and policy-making.*

[4] " *Identify Opportunities in the international environment, through assessing real or potential competitors intentions and capabilities. This competition may involve the political, military, technological, scientific and economic spheres, particularly the field of trade…should tell government what they ought to know and not what they have to know". White Paper on Intelligence*, paragraphe 3.2.3, *The Purpose of Intelligence.*

C'est le mécanisme interministériel de coordination du renseignement, le Comité national de coordination du renseignement (NICOC), crée le 1er janvier 1995[1] et présidé par un coordinateur responsable devant le Président qui fera le lien entre la structure de renseignement et les décideurs politiques. Le 23 juin 2004, le ministre des Renseignements Ronnie KASRILS, a rappelé la fonction de ce comité : «*le NICOC coordonne et accroît l'information, ainsi que les données analytiques alimentées par nos services de renseignements internes et externes. Il fourni des renseignements au cabinet et à d'autres gouvernements clients et vise à atteindre un haut niveau de perfection dans le sens d'une parfaite compétence dans des domaines prioritaires et dans la prévision des résultats »*[2].

Cette volonté de transparence dans l'action gouvernementale est en rupture avec l'ancien régime. La période de transition s'est avérée particulièrement sensible et délicate pour le pouvoir en place puisqu'il fallait gérer la question du renseignement, activité protégée par un écrin de secrets que les anciens hauts responsables blancs ne souhaitaient ouvrir qu'avec doigté et circonspection. Il s'agissait de filtrer les informations à transmettre au nouveau gouvernement noir. L'une des questions les plus délicates avait trait à la protection des membres du bataillon *Buffalo*, une unité d'élite de l'armée sud-africaine, composée de transfuges angolais, encadrés par des Blancs qui a infligé de lourdes pertes aux mouvements d'opposition noirs en RSA et en Namibie[3].

Pour éviter des actions de représailles à l'encontre de ces « *Harkis »* [4] d'Afrique du Sud qui avaient combattu durement leurs frères de race, les autorités blanches ont mis en place, au moment de la transition démocratique, des mesures de camouflage de noms et d'éloignement des familles. Ce phénomène de dissimulation d'informations s'est accompagné d'une hémorragie des cadres blancs qui ont privé les nouveaux maîtres de Pretoria d'un réservoir important d'informations.

Ces facteurs, conjugués d'une part au changement de régime et, d'autre part, aux défis internes et internationaux ont rendu nécessaire la création d'un appareil de renseignement au service du pouvoir noir, et de l'adapter aux défis et enjeux du XXe siècle.

---

[1] *National Intelligence Coordinating Committee.*

[2] « *NICOC coordinates and enhance the information and analytical products supplied by our domestic and foreign intelligence services, including the identification of possible threats. It provides intelligence estimates to cabinet and other government clients and is seeking to attain higher levels of excellence in identifying strategic intelligence tasks in priority areas and in predicting outcomes*". Discours à l'Assemblée Nationale l'occasion du débat sur les services secrets, Le Cap. *South African Intelligence Services : towards meeting the challenges of the 21st century* .http://www.pmg.za.org. (Accédé le 17/09/2004).

[3] Voir Michel KLEIN, « L'Afrique du Sud dix ans après », *Défense Nationale*, mars 2004, p.119-134.

[4] L'expression est de Michel KLEIN, op.cit., p. 126.

B) La volonté politique d'un nouvel appareil de renseignement adapté aux défis et enjeux du XXIe siècle

Le début de la présidence MANDELA, qui a été marquée par des hésitations sur la politique régionale, est allé de pair, à l'instar celle de l'armée nationale, avec la restructuration des services de renseignements et par un déficit d'information [1] qui en découlait. De plus, l'attitude amicale de Pretoria envers certains Etats comme Cuba et la Libye, a amené au tarissement progressif d'informations cruciales fournies par les satellites espions de la CIA américaine et de la MI6 britannique. En effet, ces pays étaient les alliés de la RSA dans la lutte contre le communisme puisque ce pays était le seul îlot de résistance occidental en Afrique australe[2].

Ces facteurs internes et externes ont ainsi conduit à un remaniement, à une restructuration et adaptation de l'appareil du renseignement. Ce processus de restructuration de cet appareil a toujours été conditionné soit au nouveau contexte interne et externe, soit à une inflexion de la politique, même pendant le régime d'Apartheid. En effet, en 1978, un an après la nouvelle constitution renforçant les pouvoirs du Président de la République, le service national de renseignement de l'époque (*National Intelligence Service*), au même titre que plusieurs autres instances[3] a été remplacé par le bureau de la sécurité de l'Etat.

Aussi, le nouveau pouvoir noir a procédé au moyen d'actes réglementaires à une vaste refondation de l'appareil du renseignement. Le 1er janvier 1995, en conformité avec le *National Stratégic Intelligence Act* de 1994 (acte 39 de 1994), ce même NIS fut définitivement remplacé par le *National Intelligence Coordinating Committee (NICOC*) placé sous le contrôle du Parlement par le biais d'une commission conjointe permanente du renseignement, le *JSCI* .

La création d'un ministère des renseignements le 1er septembre 1996, sous la direction d'un ministre [4], illustre la volonté sud-africaine de démocratiser et d'organiser cette branche sensible de l'activité étatique. En effet, le rôle de ce ministère est de superviser et de gérer cette activité, formuler sa politique, diriger le processus de transformation et la conduite

[1] L'intervention militaire ratée au Lesotho l'atteste.

[2] A ce sujet, voir Trevor HARIS, « *South Africa's foreign policy vacuum* », SAPEM, (Southern African Political and Economic Monthly) October 1998, p.11. Et aussi Philippe TRIAY-KONE, « Afrique du Sud: une politique étrangère en panne », *Jeune Afrique Economie*, 19 octobre-1er novembre (1999) p.96-98. Se référer aussi à Jeffrey HERBST, «Analysing Apartheid: How Accurate Where US Intelligence Estimates of South Africa, 1948-1994 ? », *African Affairs*, vol.102, n°406, january 2003, p.81-107.

[3] Dont les départements ministériels qui ont vu leur nombre réduit, passant de 39 à 22, et les comités ad hoc de 20 à 4.

[4] Mme Lindiwe Nonceba SISULU, puis Ronnie KASRILS depuis le 27 avril 2004.

générale des renseignements. C'est la *National Strategic Intelligence Amendment Act* de 1998 qui est l'outil juridique en ce sens.

Cet acte donne toute latitude au ministre pour assurer la coordination et la coopération entre les services de renseignements civils (NIA et SASS), la SANDF et la SAPS, en consultation avec les ministres respectifs. En outre, ce ministre siège au *NICOC* et doit rendre des comptes au cabinet par le biais du comité sur la sécurité et le renseignement (*Cabinet Committee on Security and Intelligence Affairs CCSIA).*

L'élément majeur de la restructuration et de la rupture avec l'ancien service de Renseignement est la dualité des services de renseignements. Deux services civils de renseignement, l'un destiné au recueil d'informations sur le sol sud-africain, la *National Intelligence Agency* (NIA), en particulier contre le terrorisme[1], et l'autre destiné à la sécurité extérieure du pays la *South African Secret Service* (SASS) en sont issus. Cette organisation fait montre d'une prise en compte des dangers issus de la mondialisation, d'une spécialisation, d'un professionnalisme et d'une expertise dans le domaine considéré[2].

C'est donc la SASS qui est l'acteur principal en ce qui a trait à la collecte de données externes[3]. Ce service de renseignement, conformément au *National Stratégic Intelligence Amendment Act* de 1998, a ainsi mandat pour tout ce qui touche à la sécurité extérieure du pays. En l'espèce, la SASS est habilitée à gérer et à recueillir des informations et données extérieures ayant un rapport avec ce qui peut menacer le pays. Cette dichotomie, et partant,la spécialisation d'un service dans le recueil de données sur l'extérieur est le symbole de la contribution à la formulation de la politique étrangère du pays.

La restructuration de ces services s'est accompagnée de la nécessité de formations spécifiques, qui constituent aussi un facteur essentiel dans la voie d'un service de Renseignement puissant et efficace. La *South African Academy of Intelligence (SANAI),* l'académie sud-africaine du renseignement, a été mise en service le 28 février 2003, à Mafeking, en remplacement de celle de Pretoria. Elle est destinée à la formation des membres du Renseignement et des autres départements qui y sont liés, ainsi qu'aux ressortissants des

---

[1] Défense de la Constitution et des intérêts de l'Etat, renforcement de la sécurité nationale, bien-être du peuple sud-africain . Voir Intelligence Community, http://www.nia.org.za. La NIA est le fruit de l'intégration de l'ancien service de renseignement, des services des anciens Bantoustans, du service de renseignement de l'ANC.

[2] En plus de ces deux services civils, l'ossature du renseignement sud-africain se compose de la NICOC, du Centre National de Communication (NCC), de l'Académie nationale sud-africaine du renseignement SANAI), du Conseil des renseignements (ISC), du renseignement contre le crime et du renseignement de défense. *White Paper on Intelligence*, op.cit.

[3] Le ministre des Renseignements, à l'occasion d'une session sur la SASS le 10 mars 1996 a fait état de son rôle crucial. Pour les commentaires du ministre, Mickael HOUGH & Anton DU PLESSIS, *Strategic Intelligence : selected Official South African Perceptions : 1992-2002*, 2003, p. 120-122.

pays africains amis[1]. Pour l'ancien vice-président Jacob ZUMA, qui inaugurait le centre, le renseignement est devenu un outil important dans un monde complexe, et un facteur clé dans le processus de décision des gouvernements dans le monde. En outre, selon le vice-président, le Renseignement doit-être, au-delà de l'espionnage, la clé de la collecte de l'information et l'assistant du gouvernement[2].

La formation d'un personnel adéquat va de pair avec la communication laquelle aussi a fait l'objet d'une réglementation. Dans le but de sécuriser ce secteur, la compagnie de sécurité des communications électroniques a été mise en place pendant l'année budgétaire 2002-03[3]. De plus, dans le but de lutter contre la cyber criminalité, le bureau des interceptions va être établi en conformité avec la *Interception of communication and provision of Communication-Related Information Act* de 2002 (Act 70 of 2002), laquelle lui donne une plus grande latitude dans le contrôle des moyens de communication modernes lors des enquêtes relevant de la sécurité nationale.

Le Renseignement sud-africain est ainsi au centre des attentes du gouvernement, en vue de faire face aux défis externes du monde actuel, qui se traduit par le développement de la coopération internationale.

C) Le développement de la coopération en Afrique et avec les partenaires internationaux : outil de l'influence sud-africaine

Cet objectif constitue l'une des dix priorités d'action du renseignement sud-africain, ainsi que l'a souligné le 23 juin 2004, le ministre Ronnie KASRILS, lors du débat sur les services secrets[4]. Ce débat revêt une importance capitale, puisqu'il a mis en lumière non seulement les ambitions de ce service, mais aussi la place qu'il occupe dans la politique étrangère sud-africaine. Pour preuve, le ministre, lors de son discours du 23 juin 2004, a souligné les défis auxquels est confronté le pays, en particulier l'UA, le NEPAD et la RA,

[1] Pour les fonctions de cette academie, M. HOUGH & A.DU PLESSIS,.op.cit., p. 40-44.
[2] JACOB ZUMA., discours à l'occasion du lancement de l'académie nationale sud-africaine du renseignement, Mafikeng, 28 février 2003. Accessible sur le site du DFA.
[3] Mars 2002-mars 2003.
[4] Les autres mesures consistant en un renforcement et en une utilisation optimale des ressources, le recrutement et la formation. op.cit.

ainsi que l'impact de la mondialisation. Ce dernier a aussi souligné le fait que le pays, compte tenu du fait que le Président américain, G.W BUSH, a fait état d'une future économie de l'hydrogène, dispose de 86% de la nouvelle source d'énergie dans le monde[1].

Le développement des services de Renseignement sud-africain apparaît ainsi être une adaptation afin de faire face à ces défis nouveaux. Pour le ministre, « *le savoir c'est le pouvoir* », le pouvoir de faire face aux menaces, en particulier terroristes. Pour ce faire, le développement d'un partenariat national et international est indispensable pour y parvenir. La base coopérative est à ce titre le socle d'une gestion globale des dangers.

Ce partenariat existe déjà sur le plan régional, puisque la reconceptualisation du centre national d'alerte en vue de le lier avec un centre régional de la SADC à Gaborone est en cours. Si le ministre n'a pas donné plus de détails sur les partenaires internationaux de la RSA, ce qui peut constituer un appel, il est opportun d'affirmer que ces derniers feront partie de la famille des Etats démocratiques, dans lesquels règne une stabilité politique, en particulier les Etats partenaires occidentaux, asiatiques, les grandes puissances africaines, et du Sud. La coopération des services américains (CIA) et britanniques (MI6) comme par le passé peut être de mise. La collecte d'informations, ainsi que l'a souligné le ministre en charge des renseignements, sera concentrée sur les zones de conflits sur le continent africain. Cet appel pour un partenariat global ne doit pas s'assimiler à une assistance étrangère, ce qui serait contraire aux objectifs sud-africains d'un service de renseignement autonome.

Le rôle international de ce service de Renseignement, par une coopération accrue avec la Défense dans le dispositif gouvernemental, est mis en œuvre de deux manières. La première consiste au maintien de liaisons internationales dans les représentations sud-africaines à l'étranger. La seconde est la distinction entre le renseignement national (NIA) et externe (SASS). Cette dualité a son importance dans la capacité sud-africaine de mettre en œuvre un partenariat africain.

Le développement de la coopération dans le domaine du Renseignement, qui se veut en rupture avec la culture du secret de l'ancien régime, constitue ainsi le socle du statut d'acteur de ce service de la politique étrangère du gouvernement sud-africain. Cette donnée est confortée par les objectifs de politique étrangère, que sont les objectifs de la RA, incarnés par le NEPAD, et surtout l'implication dans la résolution des conflits du continent africain.

Si les objectifs sont ambitieux, ils doivent s'accompagner d'un service adéquat à même de les réaliser. Le ministre des renseignements, le 22 juin 2004, la souligné[2]. Si les

[1] Ronnie KASRILS, 22 juin 2004, op.cit.
[2] Débat sur les services secrets, op.cit.

promesses d'un ministre sont des garanties accessoires, elles illustrent un choix politique qui est la base de toute action gouvernementale.

La hausse du budget depuis 2001 est l'illustration de l'adaptation aux défis internationaux de ce ministère. Le budget 2004-2005 s'élève à 1,978 milliards de rands, a cru de 115% depuis cette période, bien qu'il ne représente que 0,53% du budget total du gouvernement et 0,14% du PIB. Cette hausse illustre la reconnaissance du rôle crucial de ces services depuis 2001, puisque entre 1995 à 2000 il s'élevait à 820 millions de rands, consacrés principalement à la restructuration de la NIA[1]. Une explication de cette hausse du budget sont les évènements dramatiques du septembre 2001 qui ont remis en orbite le renseignement civil sud–africain par une présence accrue à l'étranger.

En somme, le renseignement civil sud-africain est un acteur de la politique sud-africaine qui, par la volonté d'un partenariat avec la société civile qui fera l'objet d'une révision du livre blanc des renseignements. Il se place ainsi, à l'instar des autres ministères, comme un acteur privilégié dans la formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère.
Le renseignement sud-africain, depuis 1994, s'est adapté et a créée des structures lui permettant d'avoir à sa disposition des outils efficaces relatifs à la sécurité nationale et de permettre ainsi au gouvernement de pouvoir faire face au nouveau contexte international.

La restructuration des acteurs gouvernementaux, à travers la coordination inter-ministérielle, est un élément important dans la nouvelle structure étatique sud-africaine. Elle est l'expression d'une démocratie naissante. Elle nous a surtout parut, au-delà de leur rôle et fonction, être la base et les fondements de la nouvelle politique étrangère sud-africaine. Une politique étrangère efficace doit répondre à une bureaucratie et à une structure stable aux fondements solides. A cet égard, la nouvelle Afrique du Sud, de par son processus de restructuration qui est loin d'être achevé répond à cette exigence. La diversité des acteurs avec une prime accordée au DFA, auréolée de sa fonction cardinale de gestion, de régulation, de vitrine et de représentation du pays, est tout simplement en phase avec le nouveau contexte international, marqué par une grande interrogation sur la place et le rôle de l'Etat sur la scène mondiale.

L'activité internationale du gouvernement sud-africain, en plus de la coopération inter-ministérielle, prend aussi appui sur la société civile. Cette interaction se veut le propre de la politique de transparence dans la formulation de la politique étrangère. C'est pourquoi le

[1] Ronnie KASRILS, 23 juin 2004, op.cit.

Parlement, les universités et instituts de recherche sont ainsi appelés avec le DFA à servir les intérêts du peuple sud-africain[1].

Chapitre 3 : la participation du Parlement et de la société civile au rayonnement international de la RSA : entre reconnaissance et tentative d'affirmation

En effet, le pouvoir exécutif, sud-africain, en particulier, n'est plus ainsi le seul acteur des relations internationales. Le ministre des Affaires étrangères de la présidence MANDELA, Alfred NZO, lors d'un discours au Parlement sud-africain en août 1994 sur les relations internationales du pays a souligné le rôle que devait jouer l'ensemble des Sud-Africains dans ce processus : « *Sans une interaction internationale telle que le commerce, les échanges scientifiques et technologiques, les Sud-Africains et l'Afrique du Sud seront les plus*

[1] Le document de discussion du DFA en son paragraphe 5.6 (*Interaction with civil society and interest groups),* en énonce les principes.

pauvres. A ce titre, le ministère des Affaires étrangères , les universités, les instituts et les médias ont la responsabilité particulière de stimuler un débat sur nos relations internationales, d'informer le public et d'impliquer le peuple de l'Afrique du Sud dans la promotion de nos relations internationales » [1]

Ces propos du ministre ont illustré l'esprit d'ouverture et de transparence dans lequel le gouvernement sud-africain, le DFA en particulier, va conduire son action. Cette interaction marque aussi la volonté du gouvernement, à travers toutes les composantes du peuple sud–africain, d'être en phase avec le nouvel ordre mondial.

La fin de la guerre froide a vu surgir de nouveau acteurs, en particulier ceux de la société civile[2], et les entreprises multinationales. L'irruption de la société civile est liée, en plus de la fin de la guerre froide et du nouveau contexte international, à la nouvelle vision des relations internationales, marquée par l'aspiration à la paix, aux droits de l'homme et au développement économique[3].

L'autre acteur, dont le rôle reste ambigu, c'est le parlement, qui symbolise la démocratie et de la représentation populaire. Acteur, collaborateur, contrôleur, son rôle varie selon les pays, et la complexité est source d'intérêt.

La RSA n'échappe ainsi pas à la variété ni à la complexité des acteurs non étatiques, qui ont acquis une place de choix dans la société. Le sentiment démocratique a en effet ouvert un brèche dans laquelle se sont engouffrées les différentes composantes de la société civile.

---

[1] « *Without international interaction such as trade, scientific and technological exchange and cultural exchange, South Africans and South Africa would be much poorer. In this regard, the Department of Foreign Affairs, universities, institutes and the media have a particular responsibility to stimulate a debate on our international relations, to inform the public and involve the people of South Africa in the promotion of our international relations".*Cité par le document de discussion du DFA, paragraphe (5.3 *South Africa's International Priorities).*

[2] La notion de société civile, utilisée depuis longtemps dans la philosophie occidentale, a connu une évolution au gré des siècles. De ARISTOTE à HEGEL, elle a désigné la « société politique », soit un ensemble d'individus réunis dans un ordre politique légitime. HEGEL a été le premier à opérer une distinction entre Etat et société civile. Aussi, la société civile a été assimilée aux marchés et aux élites dirigeantes.Pendant les années 1950 et 1960, de par la science politique américaine, elle s'inscrivait dans une logique de revendication militant pour une plus grande autonomie des citoyens face à la présence de l'Etat, jugée excessive. En Europe, l'introduction de la société civile a eu pour socle l'attention portée aux mouvements de contestation plus ou moins clandestins qui réagissaient contre le totalitarisme communiste en Europe centrale, contre les dictatures militaires en Amérique du Sud dans les décennies 1970-1980. Se référer à MC SMOUTS et al., op.cit., p. 459, de même qu'à Sudipta KAVIRAJ & Sunil KHILNANI, *Civil Society : histories and possibilities*, New York, Cambridge University Press, 2001.

[3] Le concept de société civile a été transposé au niveau international dans les années 1990 et a donné lieu à un débat doctrinal. La montée des mouvements de défense des droits de l'homme, de l'environnement, de la paix, des femmes, et l'impact planétaire de leur activité laissent penser que de nouvelles perspectives mondiale se déssinent autour des droits de la personne humaine et que l'on assiste à une société « civile globale ». A cet égard, se référer à Richard FALK, *On Human Governance : Toward a New Global Politics*, Cambridge, Polity Press, 1995. Par contre, Michael. J. SCHECHTER., *The Revival of Civil Society : Global and Comparative Perspectives*, New York, St. Martins Press, 1995, estimait prématuré l'existence d'une société civile globale.

La RSA est ainsi traversée par la montée de la société civile qui s'investit dans des débats d'intérêt public. ONG, Instituts de recherche, associations diverses en sont l'illustration.

Si le Parlement n'est pas une composante de la société civile, il peut être considéré comme un acteur non gouvernemental, et son rôle dans le domaine des relations internationales appelle quelques interrogations (section 1), à l'instar des think tanks, lesquels sont au centre du débat public (section 2).

Section 1 : Le rôle en construction du Parlement sud-africain

Dans la nouvelle Afrique du Sud, l'opportunité a été offerte au Parlement de jouer un rôle de coordination et de collaboration avec le pouvoir politique porté par l'esprit de transparence et d'ouverture dans la conduite des affaires étrangères.

Si aux Etats-Unis l'action du Parlement dans le domaine de la politique étrangère est incontournable[1], elle pose en général le problème du rôle de l'autorité législative, en particulier dans le domaine des affaires extérieures. Chambre d'enregistrement, contrôle du gouvernement, avalisation des décisions du gouvernement, sa fonction a évolué au gré des périodes, et le Parlement sud-africain ne déroge pas à la règle.

La démocratie, les droits de l'homme, le renforcement de la structure institutionnelle continentale, la transformation économique du continent par le NEPAD, attestent des défis sur lesquels s'engage le gouvernement sud-africain. A ce titre, l'implication de toutes les composantes socio-politiques du pays à cette entreprise, si elle est déjà effective, la devient encore plus. Le document de discussion du DFA sur la politique étrangère de 1996, avait ouvert la voie d'une interaction de la société civile et d'autres institutions dans la politique étrangère et le rayonnement du pays, en particulier[2]. C'est sur ce fondement que le Parlement sud-africain est amené à jouer, aussi bien avec le gouvernement qu'avec la société civile, un rôle dans la politique étrangère.

Cependant, la répartition des pouvoirs, à laquelle s'ajoute le rôle crucial de l'ANC continue de conférer au cabinet une place non négligeable dans la tentative du Parlement de s'immiscer dans la politique étrangère et d'y jouer un rôle qui sied à son nouveau statut. A ce

[1] Le système présidentiel américain de séparation stricte des pouvoirs donne au Congrès un rôle influent, de contrôle, surtout d'acteur puisque selon l'article I section 8 de la constitution de 1787, il a entre autres le pouvoir de déclarer la guerre, de réglementer le commerce avec les Nations étrangères et selon l'article II, de ratifier les traités. A titre d'exemple, le Congrès américain avait refusé de ratifier le traité de Versailles. Voir Charles-Phillipe DAVID, Louis BALTHAZAR et Justin VAISSE, (sld.), La politique étrangère des Etats-Unis, fondements, acteurs, formulation, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, p .249-284.

[2] *South African Foreign Policy : discussion document,*op.cit., paragraphe *5.6 : Interaction with civil society and interest groups.*

titre, l'onction institutionnelle (§1), un rôle en construction en matière de politique étrangère (§2), et enfin l'agenda africain comme formulation du rôle du Parlement (§3) témoignent du rôle en construction de cette institution.

§ 1 : Le Parlement dans la structure étatique : Un collaborateur de l'éxecutif

Symbole de la démocratie et encore plus en Afrique du Sud, le Parlement sud-africain occupe une place de choix dans le système étatique national[1]. Autorité législative[2], elle est composée de deux chambres : l'Assemblée nationale, dont le nombre de députés varient de 350 à 400 et qui sont élus pour cinq ans, et depuis 1996, le Conseil National des Provinces (NCOP) représentant les provinces, et composé de 54 membres permanents et de 36 délégués.

Le Parlement, en qualité d'autorité législative, dispose en effet des pouvoirs qui incombent à toute représentation populaire. Aussi, au terme de l'article (section) 44(a) de la Constitution, l'Assemblée Nationale a le pouvoir d'amender la Constitution, voter les lois dans toutes les matières dans sa sphère fonctionnelle de compétence, exclusion faite des matières entrant dans le domaine réservé à l'exécutif, et d'assigner ses pouvoirs législatifs, sauf celui d'amender la Constitution, à tout corps législatif dans l'Etat.

Les pouvoirs du Conseil National des Provinces article 44 (b) sont de participer à l'amendement de la Constitution en conformité avec la section (Article) 74 sur les projets de loi amendant la constitution ; voter (adopter) en conformité avec l'article 76 sur les projets de loi touchant aux provinces la législation dans les limites de sa compétence et n'importe quelle matière requise par la constitution en conformité avec l'article 76, examiner en conformité avec l'article 75 (Projets de loi ne touchant pas les provinces) n'importe quelle loi adoptée par l'Assemblée nationale. Par ailleurs, le Parlement peut intervenir en adoptant une loi en conformité avec l'article en question (1) ; sur les projets de lois ordinaires touchant les provinces, eu égard aux matières liées à l'exécutif national (Cabinet), quand c'est nécessaire, et dans le but de maintenir la sécurité nationale, l'unité économique, les principes essentiels nationaux ; établir les normes minimales de service public, prévenir toute action déraisonnable prise par une province, qui peut être contraire ou préjudiciable à une autre province ou à l'ensemble du pays.

---

[1] Raymond SUTTNER, *Parliament and the Foreign Policy Process*, in Mills ,The SA Yearbook of International Affairs, SAIIA, Johannesburg, 1996. Aussi Richard CALLAND, *The First Five Years: a review of South Africa's Democratic Parliament*, IDASA, *Political Information Monitoring Service*, Le Cap, 1999.

[2] Articles 43 et 44 de la Constitution. http://www.gov.za/constitution/1996/96cons4.htm. (Accédé le18/05/04).

Enfin, au terme de l'article 44(3), le Parlement est compétent pour adopter toute loi dans l'exercice effectif de ses pouvoirs dans les matières de sa compétence (chapitre IV), et pour tout but ou raison, une loi concernant n'importe quelle matière dans le cadre du chapitre en question.

Si sa fonction de voter les lois ne souffre d'aucune contestation[1], sa place dans la formulation de la politique étrangère et les relations avec l'autorité exécutive peuvent être analysées comme l'illustration de la transparence par la collaboration entre le gouvernement et les autres institutions.

Cependant, le Parlement souffre d'un manque latent de marge de manœuvre, puisque les rapports sur le plan politique sont à l'avantage de l'exécutif. En effet, les membres du Cabinet, bien que responsables individuellement et collectivement devant le Parlement[2] et représentés par le Président, bénéficient d'une autonomie vis-à-vis du Parlement. En effet, les députés de la majorité, élus au scrutin proportionnel, faute d'un mode électoral reposant sur la circonscription, sont responsables devant le parti et la Présidence avant de l'être devant leur électorat[3]. La confusion entre l'Etat (l'exécutif) et le parti au pouvoir (l'ANC), analysée comme une certaine centralisation du pouvoir en est l'illustration. Tous ces facteurs concourent ainsi à nous interroger sur l'influence du Parlement dans la mise en œuvre de la politique nationale et internationale.

En effet, dans le domaine de la politique étrangère, le Parlement sud-africain, à l'instar de tout pouvoir législatif, souffre de la répartition des compétences qui attribue à l'exécutif le domaine de la formulation et de la mise en œuvre de la politique étrangère. Cependant, l'autorité législative en matière de politique étrangère a un rôle à élaborer, notamment par le biais des comités

§ 2 : Un rôle à définir en matière de politique étrangère

[1] Depuis son établissement en 1994, il est devenu de plus en plus accessible dans le sens de la participation populaire dans la procédure législative. Au cours de l'année 2002-2003, plus de 85 projets de lois furent introduits et 69 lois votées. Un total de 4 202 questions furent posées avec 2 321 motions. De plus, près de 21 806 personnes ont visité le Parlement. Voir *South Africa Year Book 2003/04*, Chap 12, *Government System,* p.341-342.

[2] Article 95 al 2 du Chapitre V de la Constitution sud-africaine de 1996. Les membres du Cabinet doivent aussi régulièrement faire des rapports au Parlement sur les activités relevant de leur contrôle.

[3] Bien que l'article 59 (1) de la Constitution prévoit des mécanismes institutionnels de participation du public dans la procédure. Mieux encore, en ce qui concerne les rapports entre le Parlement et l'exécutif, lire Judith FEBRUARY, « More than a Law-Making Production : Parliament and Its Oversight Role », in John DANIEL et Jessica LUCHTMAN, *State of the Nation : South Africa 2005-2006*, HSRC Press, Cape Town, 2006, p. 123-142.

Traditionnellement, c'est à l'exécutif qu'incombe la responsabilité de formuler et d'élaborer la politique étrangère, domaine sensible qui est lié à la Sécurité et la Défense et aujourd'hui le développement économique. C'est le chef de l'Etat qui en est le dépositaire. La nouvelle constitution sud-africaine avalise cette tradition, car, selon les articles 83, 84 et 85 du chapitre V de ladite constitution, c'est le chef de l'Etat et (ou) celui de l'exécutif, qui détient tous les pouvoirs inhérents à sa fonction, la promulgation des lois, la nomination des ambassadeurs notamment.

La formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère sont donc du domaine de l'exécutif, inspiré par le chef de l'Etat et appliquée par les ministères adéquats dont principalement, celui des Affaires étrangères.

Dans ce contexte, la question cruciale est de déterminer la marge de manœuvre du Parlement, puisqu'en qualité de symbole de la démocratie et de la participation populaire, il se doit d'être un acteur actif des affaires de la nation aussi bien sur le plan interne et externe. A bien y voir, le Parlement, l'Assemblée nationale, principalement, malgré un cantonnement dans le rôle de discuter et de voter les lois, intervient dans le contrôle de l'activité du cabinet (A), le vote du budget[1], mais avec un rôle en matière de contrôle de vente d'armes qui est en construction (B), et sur laquelle se greffe l'agenda africain comme facteur d'implication progressive du Parlement en matière de politique étrangère (C).

A) Un pouvoir de contrôle des activités du cabinet

Le pouvoir est exclusivement législatif, l'examen des projets de loi en l'occurrence et c'est le chapitre IV de la Cconstitution de 1996 en ses articles 55, en ce qui concerne l'Assemblée Nationale et 68 pour le Conseil National des provinces, qui attribue au Parlement sud-africain ses pouvoirs.

Selon l'article 92 al 3 du chapitre V de la Constitution, les membres du cabinet doivent régulièrement faire des rapports sur leurs activités au parlement. L'analyse de ces contrôles s'avère particulièrement opportune. Le contrôle est en effet l'acte qui lie le parlement au cabinet, acte par excellence, lequel représente le peuple qui est à l'origine du cabinet. L'expression de la séparation des pouvoirs est l'outil naturel du parlement. Il est ainsi opportun de nous interroger sur le contrôle qui fait du parlement un acteur de la vie politique

[1] Lire Warren KRAFCHIK & Joachim WEHMER, *The Role of Parliament in the Budget Process*, IDASA, Budget Information Service, 1999.

sud-africaine et par ricochet de la politique étrangère. La théorie de l'influence peut ainsi être mise en lumière à cet effet, et ce, à travers la place incontournable des comités (1) dont l'effectivité est une réalité (2).

1) La place incontournable des comités

C'est en effet le Parlement qui est dépositaire du contrôle de l'action du Cabinet sud-africain, par le biais des comités ou groupes de parlementaires[1]. Il existe un comité par département ministériel, système qui, pour sûr, confère à la représentation populaire, qu'est l'Assemblée nationale, un moyen démocratique d'action et de débat.

La place importante du Parlement sud-africain dans l'armature gouvernementale sud-africaine s'illustre en effet à travers sa dotation d'une infrastructure constitutionnelle et politique lui permettant d'assurer sa fonction de contrôle. Depuis 1997, les comités ont changé d'orientation et se chargent désormais de contrôler de façon plus efficace l'exécutif plutôt que de se consacrer exclusivement à l'examen des projets de loi, et cela aussi bien au niveau national que provincial, où les comités sont considérés à la fois comme les moteurs de la démocratie et le maillon ultime de la chaîne de la responsabilisation.

Cette évolution a été facilitée par l'adoption d'une loi visant à renforcer les pouvoirs publics. C'est la loi sur la gestion des finances publiques[2]de 1999 qui fixe dans un cadre législatif la notion de budgets axés sur les résultats, donnant ainsi aux comités parlementaires une importance accrue en en faisant de véritables organes de contrôle.

2) Un rôle affirmé

Le nouveau parlement dispose de moyens plus importants et plus modernes que celui de l'ancien régime. En effet, l'ancien Parlement n'avait pas de connexion Internet, et ne disposait que d'un fax par étage et d'une librairie peu équipée. Le Parlement post 1994 est mieux équipé, plus moderne que le précédent[3].

---

[1] Entre 17 et 19 membres. Il existe deux sortes de comités, ceux (internes) chargés du règlement intérieur appelés «*rules committees*», en charge du règlement intérieur, du budget du Parlement, des parlementaires et de leurs privilèges, du programme des débats, de la discipline et des présidents de comités, « c*hairpersons* » ; A titre d'exemple, voir Le comité de règlement de l'Assemblée nationale, «*National Assembly rules committee, statement in the house by Mr YENGENI : sanctions, party funding* », http://www.pmg.org.za.docs/2003/viewminutes. (Accédé le 18/05/04). La seconde nomenclature de comités, est celle chargée de contrôler et de superviser l'action des départements ministériels.

[2] PFMA, cette loi créee une environnement propice à un contrôle plus efficace, avec des rôles très précis dévolus aux assemblées législatives.

[3] Information tirée de R. CALLAND, *The first five Years.....*, op.cit.,p.1.

Les fonctions et responsabilités des comités, à qui incombe l'essentiel du travail parlementaire, couvrent de vastes domaines qui illustrent leur place incontournable. En effet, les responsabilités des comités incluent l'initiative de la législation, le débat et l'amendement des lois et des documents de politique, contrôler les ministères dont ils ont la responsabilité, enquêter et faire des recommandations sur les budgets de ses départements, tenir des audiences publiques ou demander des sessions pour les lois importantes, et enfin enquêter sur le travail de n'importe quel ministre et son département ministériel, y compris la possibilité de demander à n'importe quel responsable ministériel un supplément d'information. Enfin les comités peuvent recevoir des pétitions[1]. En revanche, malgré leur grande responsabilité, ces comités ne font que des recommandations sous la forme d'un rapport.

Les comités varient selon l'enjeu et l'importance de la question. Trois types de comités travaillent au sein du Parlement sud-africain : ce sont les « *Portfolio commitees* ». Ils sont au nombre de 25[2] et supervisent les ministères au sein de l'Assemblée nationale, avec un pour chaque ministère[3]. Ensuite, les « *selects committees* » au sein du Conseil National des provinces. A côté de ces comités permanents, peuvent être crées des comités temporaires pour des questions précises, mais qui cessent d'exister une fois leur mission achevée ; ce sont les « *ad hoc committees* ». Enfin, interviennent des comités dotés de structures permanentes, de par leur importance et le sujet à débattre, appelées « *standing committees* »[4], parfois composés de membres de l'Assemblée Nationale et du Conseil National des Provinces ; dans ce cas, elle est appelée « *joint standing committees* »[5]. Pour ce qui a trait à la Défense, le terme joint standing sera bientôt remplacé par un comité conjoint des affaires de la sécurité,« *joint committee on security matters* ».

Ainsi, le Parlement sud-africain, dont le rôle nécessite une évolution, dispose d'outils constitutionnels lui permettant d'assurer sa fonction. Pour ce qui est de la politique étrangère et des départements qui y sont liés, ce sont les *Portfolio* et les *joint standing committees* à qui incombe la supervision de leur tache[6]. Ces comités assurent dès lors le rôle de contrôle et de

[1] Idem, p.31.
[2] Chiffre tiré de J. FEBRUARY, op.cit., p.128.
[3] Comité important dont le rôle est non négligeable. En effet, ce comité examine les projets de loi, discutent les budgets des différents départements, supervisent le travail des départements dont ils ont la charge, enquêtent et font des recommandations sur tout aspect sur le département en question, dont la structure, le fonctionnement, et la politique.
[4] A titre d'exemple pour les comptes public.
[5] A l'instar de la défense.
[6] Ce sont principalement le Portfolio Committee of Foreign Affairs, le Portfolio Committee of Trade and Industry, le *Porfolio Committee of Safety and Security*. Pour ce qui est du secteur de la défense, *ce sont les Portfilio Committee et les Joint Standing Committee* qui sont chargés de la supervision des activités de ce ministère.

supervision qui est le leur, ce qui leur confère une certaine marge de manœuvre[1]. Leur structure et organisation sont effet des éléments de travail parlementaire et de contrôle effectif, dont les limites dans la formulation effective de la politique étrangère sont latentes, mais dont le rôle en matière de défense et de vente d'armes témoigne d'une redéfinition de la collaboration avec l'éxécutif.

B) A la recherche d'un partage de prérogatives en matière de défense

Le nouveau Parlement sud-africain doit faire face à deux prérogatives qui témoignent de la contruction de son rôle. Le premier concerne le budget de la Défense. A ce titre, au-delà des questions inhérentes à l'organisation, au fonctionnement et à la mise en œuvre de la politique des ministères[2], le domaine le plus important à nos yeux concerne le budget avec son corollaire : la Défense. En effet, eu égard à sa fonction suprême de débattre et d'amender et de voter les projets de lois, la Constitution, le contexte international (qui découle des attentats du 11 septembre 2001), ont réactivé et conduit à une réactivation du secteur de la défense.

A ce propos, le rôle du parlement va se trouver renforcer dans le sens d'une transformation du *Joint Standing Committee* en *Joint Committee of Security Matter.* Cette évolution illustre la place importante et l'enjeu qu'est le secteur défensif et peut, de surcroit, être analysée comme une réactivation de la place du parlement dans le domaine des affaires étrangères, à l'instar des Etats-Unis.

Le vote du budget de la défense[3] ainsi que les auditions des principaux responsables du ministère de la défense[4], peuvent être considérés comme une relative influence du Parlement sur la politique étrangère, surtout en ce qui concerne la défense. Les engagements internationaux sud-africains dans le domaine du maintien de la paix, impliquent de ce fait une

---

[1] Voir Jo Ansie VAN WYCK, « Parliament and the Foreign Policy Process», *South African Yearbook of International Affairs 1998-1999*, SAIIA, p. 291-306.

[2] En ce qui concerne les affaires étrangères, sur la période de référence allant du 24 août au 24 février 2004, les comités ont eu à débattre et à auditionner les responsables du DFA sur tous les aspects de la politique extérieure, aussi bien sur les relations du pays avec ses partenaires que sur les protocoles, le budget du département, la renaissance africaine et la commission du contrôle des armes. Pour ce qui est du DTI, le comité, sur une période de référence allant du 29 août 2000 au 24 février 2004, les auditions ont couvert un large champ de matières, allant de la politique nationale (des projets de lois (loterie nationale), la restructuration du département et la politique industrielle du pays aux relations extérieures (l'accord de la SACU, le NEPAD, l'amendement du protocole de la SADC, pour ne citer que ses exemples là. Voir http://www.pmg.prg.za/Minutes.php?q=2§comid. (accédé le 18/05/04). Les comités en charge de la sécurité et de la défense ont reproduit le même schéma.

[3] Section 228 (2) de la Constitution sud-africaine.

[4] Le Brigadier Général R. REICH, le 07 mars 2000 sur la rationalisation de la SANDF, http://www.pmg.org.za/docs/2000/viewminutes.php?id=3605, (en anglais,accédé le 22/05/04) ; sur le budget de la défense le 08 mai 2002, le ministre Mosioua LEKOTA, le chef financier, Jack GRUNDLING : http://www.pmg.org.za/docs/2002/viewminutes.php?id=1614, (en anglais accédé à la même date).

participation plus importante du Parlement, en particuler un droit de regard dans la gestion et le contrôle de la défense nationale[1].

Le nombre des réunions du comité sur la défense l'atteste au plus haut point, puisqu'entre le 17 août 1999 et le début de l'année 2004, 23 réunions ont eut lieu. Elles couvraient des domaines allant du budget de la défense à l'utilisation des forces[2], aux capacités de la SANDF, au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux suggestions sur la mise en œuvre de la formulation de la politique de défense.

L'autre manifestation du rôle et de l'importance du secteur de la défense auxquelles s'ajoutent les travaux des comités, sont les audiences publiques et interactions avec d'autres structures à l'instar des visites d'officiels russes, indiens. La coopération entre les différentes armées alliées de la RSA, dans le cadre parlementaire illustre le rôle du Parlement dans le domaine de la politique étrangère et surtout l'importance du secteur de la défense.

La seconde prérogative du Parlement, si le contrôle du Budget est en réalité, a trait au contrôle des ventes d'armes. C'est par le biais du NCACC (Comité national des armes conventionnelles), crée en 1994, sous la houlette de Kader ASMAL, (ancien ministre de l'Education) pour la transparence dans les ventes d'armes du gouvernement, que le Parlement s'est forgé une identité, dont il a assume difficilement la pérennité. Les armes conventionelles et leurs ventes par le gouvernement en l'occurrence, ont été l'occasion d'une lutte d'influence marquée par la recherche par le Parlement d'un partage de prérogatives dans ce domaine.

En effet, à la suite de la *Regulation of Foreign Military Assistance Bill* du 30 avril 1997 destiné à contrôler l'activité des compagnies de sécurité privées à l'étranger, le Parlement, avait, en 1999 fait une proposition de loi pour réguler le commerce des armes[3]. Mais en 2002, le vote définitif de la loi a mis en retrait le Parlement[4]. Ceci témoigne de la difficile construction du rôle du Parlement, d'un rapport de force qui en l'espèce s'est avéré favorable au cabinet. Si dans ce domaine, le lent partage de prérogative est en faveur du cabinet, c'est en particulier par le biais de l'agenda africain du gouvernement sud-africain que le Parlement peut voir réactiver son rôle.

§ 3 : L'agenda africain du cabinet comme facteur d'implication progressive du Parlement en matière de politique étrangère

[1] Raymond SUTTNER., « Parliament Role in Foreign Policy », *Indicator SA*, vol .12, n°3, 1995, p. 74-78.
[2]Conformement à la section 228 (a) et (d) de la Constitution. *Annual Report 2003 : Portfolio committee on defence* : http://www.pmg.org.za/docs/2003/appendices/031125annualreport.htm, (Accédé 22/05/04, en anglais).
[3] *1999 Dratf Bill (NCAC).*
[4] Voir J. FEBRUARY, op.cit., p. 129-131, de même que Xolani SKOSANA, *The Dynamics of Post 1994 Arms Export Policy*, ISS, Pretoria, 2001.

Le Président MBEKI, lors du discours d'ouverture du Parlement le 11 février 2005, a mis en orbite l'agenda africain[1]. Cette réaffirmation de la politique africaine du pays, dont le défi est la consolidation des programmes politiques et économiques, est de nature à impliquer davantage le Parlement. Ce discours peut, pour sûr, être considéré comme un vecteur de l'implication du Parlement dans la politique étrangère du pays.

Les objectifs de cette politique africaine, sur le fondement de la renaissance africaine recouvre plusieurs domaines variés. Le soucis de transparence et de participation de tous les Sud-Africains dans le processus de formulation de la politique étrangère du pays, est le fondement de l'action du DFA, et par là, le propre de la « nouvelle Afrique du Sud ».

La construction d'un continent en zone de paix, uni, solidaire et démocratique, est un défi qui ne peut être atteint que par la participation de tous les acteurs du pays. Le Parlement sud-africain, symbole de la représentation populaire, est appellé à ce titre à y prendre à travers la mise en place des organes de l'Union africaine (A) et le mecanisme d'évaluation par les pairs du NEPAD (B).

A) La mise en place des organes de l'Union africaine

La mise en place des organes de l'Union Africaine, en particulier le Parlement panafricain, a ainsi vu le parlement travailler avec le DFA pour accueillir le siège de cette structure (inaugurée le 25 février 2004) située dans la ville du Cap. L'association étroite avec le DFA dans cette entreprise atteste du rôle déjà joué par le Parlement. Le Parlement panafricain joue un rôle dans l'accomplissement des objectifs de l'UA et du NEPAD et assure dés lors la participation du peuple africain dans le développement économique et l'intégration du continent. En outre, cette structure joue un rôle central en qualité d'institution démocratique dans le développement et la renaissance du continent[2]. Aussi, le parlement panafricain est l'objet de la participation du Parlement sud-africain à la politique étrangère et sa contribution à la réussite institutionnelle de l'UA.

L'agenda africain augure d'une interaction, avec le cabinet, du Parlement dans ses objectifs de revitalisation du continent. La participation dans la mise en œuvre des objectifs

[1] Lire le discours en francais dans le Bulletin mensuel de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, DITABA, février 2005, p.1-4.

[2] La réunion des députés africains sur le parlement Panafricain, qui s'est tenue au Cap du 30 juin au 1er juillet 2003, a solennellement reconnu la place du peuple africain dans les objectifs de l'UA.

du NEPAD peut entrer dans cette optique, à travers précisement le Mécanisme d'évaluation des pairs. Cette procédure a été décidée lors du sommet inaugural de l'UA à Durban en juillet 2002, qui a entériné le NEPAD comme programme de développement et a encouragé les Etats à adopter la déclaration sur la démocratie, la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises, et d'adhérer ainsi à ce mécanisme.

B) La participation au mécanisme africain d'évaluation par les pairs

Le mécanisme d'examen par les pairs est une procedure qui vise à permettre aux pays volontaires de s'autocontrôler en procédant à l'examen des politiques visant la stabilité politique, la croissance économique, et l'accélération de l'intégration régionale et continentale par le partage de l'expérience et de la capacité à construire[1]. L'un des cinq groups de travail du NEPAD, le groupe de travail « paix et sécurité », en l'occurrence, est en effet présidé par la RSA avec l'Union africaine[2]. Seule une quinzaine de pays ont adhéré à ce mécanisme qui constitue l'une des pierres angulaires du NEPAD.

C'est un conseil composé de 15 membres : dix sont issus de la société civile et cinq de l'executif[3]. Ce Conseil est chargé de superviser ce mécanisme. Les places allouées au gouvernement pourraient revenir aux membres du Parlement. En effet, le mécanisme d'examen par les pairs est celui de la gouvernance et non pas des gouvernements. Dans un souci d'équilibre, et surtout pour eviter que le mécanisme soit contrôlé par l'exécutif, il serait opportun d'y associer le Parlement,en vue d'un strict respect de l'équilibre des compétences avec l'executif, et surtout de tranparence.

Un institut de recherche, l'Observatoire sur la gestion des Services Publics (PSAM)[4], basé à l'Université de Rhodes dans la province de *l'Eastern Cape,*a , par son directeur général Colm ALLAN, émis cette éventualité[5]. De l'avis de l'institut, il y a un fort risque pour le Parlement d'être dominé par l'exécutif. Dans le même ordre d'idées, la présence de membres

---

[1] Pour la première fois, les dirigeants africains s'engageaient à s'autocontrôler et à mettre au pas les dirigeants corrompus. L'idée derrière cet examen des pairs est de s'arrimer au reste du monde sur la base de l'honnêteté et du respect mutuel, par une adhésion aux valeurs de démocratie, des droits de l'homme et de bonne gouvernance.Voir NEPAD, *Annual Report 2002, Towards claiming the 21st century*, p. 41-50.

[2] Le groupe *gouvernance économique des entreprises* est présidé par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (ECA), le groupe infrastructure par le Sénégal et la Banque Africaine de développement (ADB), Agriculture et accès aux marchés placé sous la responsabilité de l'UA, les Standards financiers et banquiers dirigé par l'ADB avec le Nigeria.

[3] Le ministre des Finances (Trévor MANUEL), celui du Commerce et de l'Industrie (Mandisi MPAHLWA), celui de la Justice et du Développement constitutionnel (Brigitte MABANDLA), celui chargé de la présidence Essop PAHAD, et celui du Service public et de l'Administration (Fraser MOLEKETI).

[4] *Public Service accountability Monitor.*

[5] *Mail and Guardian*, «Parliament Should occupy APRM council seats», 7 novembre 2005.

représentant le corps législatif dans le conseil serait logique dans le cadre d'un processus d'examen de la gouvernance.

L'appel à la participation du Parlement au conseil sud-africain du Mécanisme d'examen par les pairs illustre ainsi le potentiel croissant du rôle que devrait jouer le Parlement dans la politique étrangère du pays.

En définitive, le Parlement sud-africain, dans le prisme du domaine réservé de l'exécutif qu'est la formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère, peut, par l'entremise de l'agenda africain, se réactiver et instaurer un équilibre des forces dans ce sens, et être, dans cette configuration, un acteur de la mise en œuvre de la politique étrangère sud-africaine, au même titre que la société civile.

Cette dernière est constituée de groupes d'intérêts économiques, d'associations diverses, et surtout d'ONG comme des instituts de recherche ou *think-tank.* La volonté du DFA d'associer toutes les composantes du pays par des débats sur les relations internationales et les affaires étrangères, met en première ligne les think-tanks ou réservoirs de pensée[1].

Section 2 : les think tanks au centre du débat public

Le ministre des Affaires étrangères, Mme N. DLAMINI ZUMA, dans un discours à l'Institut sud-africain des relations internationales (SAIIA), a rappelé le rôle que peut jouer la société civile dans les objectifs sud-africains dans le nouveau millénaire : selon cette dernière, la construction des partenariats à plusieurs niveaux : celui du gouvernement, des affaires et de la société civile est un enjeu crucial pour le pays.

La société civile sud-africaine, dans son ensemble, tire en effet sa force de la lutte contre l'Apartheid et surtout dans le domaine du travail en terme de revendications salariales et sociales[2]. Le processus de démocratisation initié en 1994, a mis en lumière des acteurs et des réseaux qui ont surgit suite à la montée des mouvements sociaux du début des années 1970 et issus de la sphère économique, lesquels investissent le champ du politique. Ce sont principalement les syndicats, acteurs majeurs de la vie socio-économique sud-africaine[3]. Si,

[1] Le sénateur Joêl BOURDIN présente les think tanks comme des institutions privées non partisanes, sans but lucratif, indépendantes des administrations et des intérêts économiques dont l'objet serait de contribuer au débat public. Selon lui, et le conditionnel est de mise, elles joueraient un rôle important dans les décisions des politiques. « Les think tanks, un rôle surestimé ?», *Problèmes Economiques*, n° 2.730, 3 octobre 2001, p.12-17.

[2] Grandes compagnies, associations patronales, syndicats ouvriers, sont aujourd'hui des acteurs prééminents de la scène sud-africaine.

[3] Deux syndicats dominent particulièrement la vie socio-économique sud-africaine : ce sont du côté des travailleurs la COSATU (*Congress of South African trade Unions*) crée en 1985), qui est la fédération majeure englobant trente-trois syndicats et comptant plus de 460 000 membres, concurrencée par la NACTU (*National African Congress of Trade Unions)* créée en 1986 et qui proclame une position de non-alignement sur les partis politiques, avec une forte inclination pour les mouvements de la Blac*k Consciousness* et du *Pan africanist*

sur le plan interne la société civile est bien organisée et structurée autour des thèmes comme l'amélioration des conditions de travail, la lutte contre le SIDA et contre les inégalités, elle l'est aussi sur le plan international, de par des thèmes comme les relations internationales, la sécurité, voire l'économie.

La situation en Afrique australe et en Afrique a en effet fait surgir ou réactivé des instituts de recherche dont certains pluridisciplinaires, qui s'investissent dans des débats publics[1], et dont l'importance est soulignée par les autorités politiques.

C'est à travers la spécialisation des principaux think tanks (§1) et leur influence limitée sur la politique étrangère (§2) que s'illustre la place en construction de ces instituts de recherche.

§1 : **Une spécialisation des principaux think tanks**

Les centres de pensée sud-africains ont la particularité d'être antérieurs à 1994, et de n'être pas tous indépendants du pouvoir politique. Au dela de leur investissement dans des débats touchant les grands thèmes de société, il ressort des centres de pensée sud-africains une spécialisation par thèmes.

Cette spécialisation est le socle principal des activités des principaux think tanks, les relations internationales avec l'Institut sud-africain des relations internationales (SAIIA)[2] (A), la sécurité avec l'Institut sur les études de sécurité (ISS)[3] (B)la paix la prospérité de la RSA et du Continent Africain avec l'Institut Africain d'Afrique du Sud (AISA)[4] (C),enfin l'économie avec *la South African Foundation* (D).

A) Les aspects commerciaux de la mondialisation : L'Institut sud-africain des relations internationales (SAIIA)

Congress. Du côté du patronat, la *South Africa Foundation* devint au milieu des années 1990, l'organisation syndicale représentative, en lieu et place de la SACCOLA (*South African Employers Consultative Committee on Labours Affairs*), constitué en 1975 pour représenter les intérêts patronaux sud-africains au Bureau International du travail à Genève. A cet égard, voir particulièrement Eric CEDIEY,« Construction et déconstruction de la négociation dans les relations industrielles sud-africaines », in Dominique DARBON (sld.), L'après MANDELA : Enjeux sud-Africains et régionaux, p.173-194, Karthala, Paris, 1999. Nous citerons aussi l'UDF (*United Democratic Front*) fondé en 1982.

[1]Pendant l'apartheid, et plus précisément à partir des années 1970, les think tanks du parti au pouvoir, le Parti National, en particulier la *Total National Strategy* furent mis en exergue dans une stratégie globale de négociation, dans un contexte de politisation de la population.

[2] *South African Institute of International Affairs.*

[3] *Institute for Security Studies.*

[4] *Africa Institute of South Africa.*

Cette institution est, de par son ancienneté (créee en 1934) et son objet, la plus proche des décideurs politiques, en particulier le ministère sud-africain des Affaires étrangères. Chaque début d'année en effet, le ministre des Affaires étrangères, qui en est le directeur honorifique, ainsi que le directeur général, y font un discours annuel.

Située à l'Université de Witwatersrand à Johannesburg, la SAIIA peut être considérée comme le principal think tank, du fait de sa vocation première et à sa fonction. C'est une organisation non gouvernementale qui tend à insuffler un débat public et une politique d'analyse indépendante sur les questions internationales. Le directeur général du DFA, Ayanda NTSALUBA l'a souligné lors de son discours à l'occasion du soixante dixième anniversaire de sa création en affirmant que cet institut : « *a joué un rôle significatif dans la politique étrangère sud-africaine.[….] L'analyse objective la création de débats et le pôle instructif que l'Institut a adopté tout au long des années sera aussi important dans les années à venir, comme ce fut le cas par le passé »*[1].

Les travaux de cet institut sont très accessibles aux décideurs publics et privés. Depuis 1994, la SAIIA a soutenu la nouvelle Afrique du Sud démocratique dans ses nouveaux engagements internationaux, par un grand nombre de conférences, et par un programme de recherche de grande ampleur. Ces travaux sont mis en exergue par la production de publications liées essentiellement à la politique commerciale régionale et internationale[2], d'une une grande valeur, et largement diffusées dans le public.

La publication en 2004 d'un ouvrage intitulé « *Apartheid Past, Renaissance Future – ten years of South African Foreign Policy* », et en 2005, avec l'accord du directeur général, « *The History of the South African Department of Foreign Affairs 1927-1993* », illustre l'apport de cet institut dans le débat et la mise en lumière des priorités du gouvernement. La SAIIA a aussi à travers le *NEPAD Projet,* contribué au développement d'une position nationale, mais aussi, stimulé le débat et la compréhension de ce programme parmi la société civile et le secteur privé. Le NEPAD, il faut le rappeller, dont la coordination est de la responsabilité du DFA.

Le rôle et les activités de la SAIIA, sont ainsi à la mesure de son ambition. Quatre rôles principaux lui sont en effet dévolus ; la formation du public à travers les publications,

---

[1] *« has played a significant role in South African Foreign Policy […..] The objective Analysis, the stimulation of debates and the educational role that the Institute has adopted over the years, will be as important In the years to come, as it has been in the past*". Ayanda NTSALUBA, à l'occasion des célébrations du 70ème anniversaire de la SAIIA, 20 mai 2004.

[2] *eAfrica, SADC Barometer, SA Foreign POlicy Monitor,Trade Policy Briefing and reports, Demining debate. Business in Africa Project.*

réunions, groupes d'études, conférences[1], programmes scolaires, le travail médiatique et télévisuel, et enfin sa formation interne à la recherche ; la recherche spécialisée par une librairie doublée d'une bibliothèque bien fournie, comprenant plus de 250 titres de journaux et d'un centre d'Internet à la disposition de plus de 3000 membres et diplomates ; la coopération internationale : à juste titre, la SAIIA est liée aux organisations internationales et autres gouvernements à travers des projets de recherches conjoints, publications et la participation aux évènements locaux et internationaux.

Enfin, le développement du Leadership s'opère à travers son plan interne, ses programmes scolaires, la relation avec les institutions tertiaires, et en particulier le département des relations internationales de l'Université de WITS, et ainsi que les liaisons en cours avec les départements ministériels. La formation des aspirants diplomates avec le soutien de KOnrad-Adenauer-Shiftung, et une d'école d'été annuelle diplomatique, en conjonction avec tous les membres de la SADC, et le soutien de l'Agence suédoise de développement international entre aussi dans cette optique.

La composition de l'équipe dirigeante illustre le rôle et la place importante de la SAIIA et le rapport étroit qu'elle entretien avec le ministère des Affaires étrangères. En effet, c'est le ministre des Affaires étrangères qui en est le patron honoraire ; Il s'agit de N. DLAMINI ZUMA, le Président est celui de British Petroleum Africa, Fred PHASWANA, assisté de Elisabeth BRADLEY et de Moeletsi MBEKI, frère de Thabo MBEKI. C'est le Dr Elisabeth SIDIROPOULOS qui en est le directeur national.

Le budget de la SAIIA est aussi à la hauteur de ses activités. En effet, il est de 6 701 971 rands[2] et provient de plusieurs sources dont les prêts bancaires, et aussi du *Smuts Mémorial.*

Au vu de sa composition et de sa fonction, la SAIIA, sans être partisan, est proche du pouvoir politique, du moins pour ce qui a trait à ses objectifs, et peut être considéré comme le principal centre de pensée pour ce qui a trait aux relations internationales.

L'autre institut de recherche et ONG dont l'importance et l'impact sur la société en matière de sécurité et de défense va en grandissant est l'Institut des Etudes sur la sécurité (ISS)[3]

---

[1] A cet égard, cinq conférences furent organisées en 2003 par la SAIIA, dont la seconde réunion du*Tswalu Dialogue Series* dans le Kalahari en mai, organisée conjointement avec l'Institut International des études stratégiques (IISS), en juin le premier atelier de l'Organe Politique de Défense et de Sécurité de la SADCen juillet, *Africa after 9 /11* au Maroc avec l'Université de al-Akhawayn, et enfin le même mois, la feuille de route du Proche Orient, perspectives de paix, avec le KOnrad-Adenauer-Stiftung.

[2] Au 30 juin 2002, en forte augmentation par rapport à 2001, il s'élevait à 4 622 011 rands. Pour le tableau annuel financier, http://www.wits.ac.za.saiia/About%20SAIIA.htm, (Accédé le 17/05/2004).

[3] *Institute for Security Studies.*

B) La sécurité régionale et la défense : l'Institut des Etudes sur la Sécurité

A la différence de la SAIIA, l'indépendance de ce centre de pensée est assez marquée. Avec des bureaux situés à Pretoria, Cape Town et au Malawi, il a été crée en 1991 sous le nom de d'Institut des politiques de défense (I.D.P), par le SR Jakkie CILLIERS et P.B MERTZ. L'I.S.S est donc l'un des plus importants centre régional de recherche opérant à travers toute l'Afrique subsaharienne, ce qui illustre son importance. C'est un institut à but non lucratif immatriculé sous la section 6(1) de la *Trust Property Control Act, de 1988.* Le directeur exécutif est Jakkie CILLIERS avec pour co-admistrateurs, l'Avocat Selby BAQWA, à la tête du conseil d'administration du Nedcorp Group et Justice Lucy MAILULA, de la Haute Court de justice de Johannesburg.

D'une petite formation en 1991, l'ISS s'est développé aussi bien sur le plan de la taille que de l'orientation. En effet, près de soixante personnes y travaillent de manière permanente, représentant un large éventail politique de plus de la moitié de douze pays africains. Aujourd'hui, cet institut est l'un des plus grands centres de recherche stratégique spécialisé sur la sécurité, dont les activités et les centres d'intérêts sont en augmentation constante et en phase avec les défis du continent africain.

Pendant les trois premières années de son existence, l'ISS a joué un rôle crucial en encadrant le débat sur la défense et la sécurité en Afrique du Sud. Dans ce sens, son interventionnisme et son activisme ont illustré son action, définissant les paramètres du débat sur les différentes aspects ayant trait à la nature des relations civilo-militaires en Afrique du Sud. On peut mettre au crédit de l'ISS plusieurs événements aussi bien internes qu'internationaux . Il s'agit du rapprochement entre les forces armées opposées en RSA pendant la période allant de 1991 à 1994, la forme et l'établissement du secrétariat civil de la défense en RSA, la révision de la législation sur la défense et la police en RSA, le pilotage du débat sur la participation de la RSA aux opérations de maintien de la paix, pour ne citer que ces exemples[1].

Institut régional par excellence, l'ISS est impliqué sur les aspects régionaux sur la sécurité, à travers le soutien à la SADC, l'UA, de même que dans la coopération avec un grand nombre de gouvernements, d'instituts de recherche, et d'organisations, l'organisation pour la coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe en l'occurrence. La

[1] Pour une nomenclature complète, le site Internet de l'ISS, http://www.iss.org.za/about/focus/app_focus.html, (Accédé le 17/05/04).

manifestation de cet engagement à l'échelle du continent se traduit par la mobilité de son équipe de recherche par des séminaires[1], la conduite des sessions de formation, et d'ateliers.

Si ce think-tank est impliqué dans la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance et la sécurité commune, le concept le plus important à nos yeux à mettre à son crédit est celui de la sécurité humaine qui a été mis en orbite en 1996. Le développement et la sécurité ont toujours été considérés sous le prisme de deux concepts. Au sens de l'ISS, la sécurité doit être envisagée de manière globale et multidimensionnelle, mise en valeur par le concept de sécurité humaine.

Il y a en effet un lien étroit entre la sécurité et la construction de la paix. Allant dans un sens autre que celui de l'aide d'urgence et de la coordination, l'interface entre le développement et le maintien de la paix, qui ne cadrent pas avec ses principes, la vision de l'ISS du concept de sécurité humaine s'opère sous le prisme des effets des approches du développement et des politiques qui ont un impact significatif sur la sécurité individuelle et commune.

Il existe ainsi un lien entre le développement (et ou) la pauvreté et les conflits qui minent le continent africain. La base de l'action est la mise en lumière de l'impact des actions à travers les interactions sociales, économiques, culturelles, politiques et militaires sur la stabilité, la paix et le fait d'éviter les conflits. Pour cette raison, l'ISS préfère utiliser le terme de mesure de construction des conflits et de la stabilité[2], opposé au terme courant et usuel et restrictif qui tire essentiellement ses origines du contrôle des armes et des mesures de construction des conflits[3]. Sur le plan structurel et organisationnel l'Institut est divisé en section de recherche couvrant les differents aspects de la sécurité[4].

La coopération institutionnelle constitue un autre aspect des activités de l'ISS, à l'instar des accords formels et des contrats avec d'autres organisations civiles. Les accords formels ont été établis avec des organisations régionales et groupes tels que l'IGAD (L'autorité intergouvernementale sur le développement) en décembre 2003, l'ESAAMLG (groupe anti-blanchiment d'argent de l'Afrique de l'Est et australe), l'UNESCO, en février 1999.

Dans le cadre de la sécurité humaine, l'ISS a des contrats avec plusieurs organisations civiles dans de nombreux pays telles que *l'Africa Peace forum*(APF) au Kenya ; le dialogue sur la sécurité africaine et la recherche (ASDR) au Ghana ; l'espoir des droits de l'homme de

[1] Mensuels et libres .
[2] *Conflits and stability building measures* (CSBM).
[3] *Conflits building measures* (CBM).
[4] La gestion des armes, l'analyse de la sécurité africaine, les missions de paix, la crime et la justice, le crime organisé et la corruption, et enfin la transformation du secteur de la sécurité.

l'Afrique Australe (SAHRIT) au Zimbabwe ; l'institut sud-africain des relations internationales (SAIIA), et l'institut du développement et des droits de l'homme (IHRDA) en Gambie.

L'autre point majeur de l'ISS est la variété des sources de son financement, caractéristique de la place importante qu'il occupe, de son action internationale et de ses activités. Les agences de développement, divers pays et institutions, fondations font en effet parti de ses contributeurs[1]. L'ISS, de par sa spécialisation, occupe pour sûr, à l'instar de la SAIIA, une place de choix parmi la société civile sud-africaine, au même titre que l'Institut Africain d'Afrique du Sud.

Le concept de Renaissance africaine, dans le débat sud-africain cristallise le débat sur la connaissance de l'Afrique et de ses enjeux. Un centre de pensée a été investi de cette mission, il s'agit de l'Institut sud-africain d'Afrique du Sud (AISA)[2].

C) La prise en compte du continent africain : l'Institut Africain d'Afrique du Sud

Cet Institut est le vecteur par excellence de la politique africaine du gouvernement. Depuis 2001, l'AISA est en effet devenu un corps statutaire à travers *l'Africa Institute of South Africa Act (n°68 of 2001*), acte du Parlement, reflétant son statut particulier et le lien avec le gouvernement sud-africain. Ce tournant, après quarante années d'existence marque une nouvelle étape décisive dans la place et le rôle que doit jouer ce think tank dans la promotion de l'Afrique. Son financement est évocateur de son statut puisque les fonds du gouvernement proviennent du département des Arts et de la Culture.

Fondé en 1960, l'AISA est un institut de recherche et think-tank à but non lucratif indépendant, axé sur l'Afrique, et qui s'est construit une solide réputation à travers ses publications et revues[3] et un fond bibliothécaire de grande importance. Les travaux, qui sont multidisciplinaires, sont axés sur les aspects politiques, socio-économiques, les questions internationales et ceux liés au développement de l'Afrique contemporaine.

L'objectif de cet organisme est de devenir un centre d'excellence de la production de la connaissance sur l'Afrique et de promouvoir une sorte de prise de conscience sur l'importance de certains enjeux comme la paix, l'unité, la prospérité et la démocratie du continent africain, ainsi que l'immigration. Sa mission est le propre de tout centre de pensée,

[1] Pour la liste exhaustive des contributeurs, voir http://www.iss.org.za.about/funders.html, (en anglais et accédé le 17/05/04).
[2] *Africa Institute of South Africa.*
[3] *Africa Insight..*

puisqu'elle est dédiée à la production, l'instruction, la formation et la promotion de la prise de conscience sur l'Afrique, pour l'Afrique, les Africains et la Communauté internationale. La réalisation de ces objectifs a pour corollaire une politique d'analyse indépendante, la collecte, la gestion, l'interprétation et la publication de l'information.

Le contexte international en perpétuelle transformation, doublé du repositionnement de la RSA sur l'Afrique depuis 1994, mettent sur le devant de la scène l'AISA (et nous amène à nous interroger sur son indépendance vis-à-vis de l'exécutif sud-africain), et illustre sa position comme stimulateur de débat sur la politique africaine de la RSA. La coopération avec le pouvoir politique, le soutien de celui-ci, de même que son nouveau statut en font un instrument privilégié de la politique africaine de la RSA.

Ces nouveaux objectifs se sont traduits par la formation d'un Conseil mis en place à cet effet. Le directeur exécutif s'appelle Eddy MALOKA, avec pour directeur financier Khehla MOLOI. Le Conseil est constitué d'un groupe dirigé par le professeur S.Vil-NKOMO, de la faculté d'économie et des Sciences de l'université de Pretoria, assisté des Professeurs K.J JELE, B.C. LATEGAN, M.E. MULLER, G.M. NKONDO, N..A. OGUDE, M. SABOOR, et G.T. SEROBE, respectivement des universités de Johannesburg, Stellenbosch, Venda, Port Elisabeth. A noter parmi les membres de ce Conseil, la présence de Wiseman NKHULU, proche du Président MBEKI, qui dirige le secrétariat du NEPAD.

L'Institut a participé, sans réellement y influer, aux débats publics du Parlement[1] précèdent l'adoption de la loi sur l'immigration de 2002, qui introduisait un système de quotas et un renforcement de la législation[2]. L'institut était représenté lors des auditions par Sehlare MAKGETLANENG, chercheur à l'Institut, qui en son nom, a déploré le caractère discriminatoire vis-à-vis des Africains puisqu'il favorisait l'entrée et l'installation des ressortissants des pays riches en particulier, en ce qui concerne la propriété privée. En somme, l'Institut a proné une loi prennant en compte les intérêts des Sud-Africains, tout en instaurant une égalité de traitement entre tous les étrangers. Il est difficille de mesurer l'influence de cet institut dans les dispositions finales de cette loi, bien qu'elle ait défendu les intérêts des ressortissants africains dans un contexte du primat des facteurs économiques sur les facteurs sociaux.

---

[1] Les autres participants étaient les suivants : l'ISS, la SAPS, l'Association Internationale de l'Education d'Afrique du sud (IEASA), la Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC), Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), Avocats des droits de l'homme (LHR), et le Consortium National des Réfugiés (NCRA). Lire *Immigration Bill Public Hearing, 23 april 2002*, disponible en anglais sur le site de la *South African Migration Projet (SAMP)*, http://www.queensu.ca/samp/immigrationBIllcomments/230402.htm, (Accédé le 25/11/2005).

[2] Voir infra, p. 136 et suivants.

La puissance économique du pays, en particulier celle des multinationales nationales, et internationales, laisse une place de choix à ces dernières dans le débat sur la projection extérieure sud-africaine. La représentation de leurs intérêts est la raison d'être de l'un des principaux think tanks, la fondation sud-africaine[1] en l'occurrence (SAF).

D) La représentation des multinationales : la fondation sud-africaine

La nature et le rôle de la SAF ont fortement évolué, puisque d'un corps diplomatique informel pendant l'Apartheid, il s'est mué aujourd'hui en une entité dont l'activité se concentre sur les aspects de l'économie locale sud-africaine[2] et sur la construction des liens commerciaux et ceux de l'investissement. En effet, selon ses statuts, elle est une voix indépendante et non partisane des milieux d'affaires sud-africains, financée entièrement par des fonds privés provenant de ses membres.

Pendant l'Apartheid, en particulier dans les années 1960, le développement du pays s'est fait grace à un partenariat entre les multinationales et le pouvoir politique. Pendant ces années, le pays a connu l'un des taux de croissance les plus élévés du monde occidental et est devenu le géant économique du continent. L'investissement intérieur est passé de 1, 163 milliards de rands à 3,642 milliards en 1970[3]. L'une des raisons de cette richesse était due aux bas salaires octroyés aux ouvriers noirs[4], doublés des profits exhorbitants des entreprises.

La RSA des années 1960 a aussi bénéficié d'une stabilité politique et d'une idéologie capitaliste, à l'opposé de la majorité des pays africains, lesquels ont été confrontés à la guerre froide et aux luttes d'indépendances. En conséquence, entre 1960 et 1965, les profits des multinationales ont augmenté, passant annuellement de 15 à 20%, soit le double de la moyenne mondiale[5].

Cette puissance financière et politique a donné lieu à une association (SAF) qui regroupe les millieux d'affaires, et qui présente toutes les caractéristiques d'un groupe d'intérêt économique car elle rassemble les principales entreprises et multinationales sud-

---

[1] *South Africa Foundation..*

[2] A cet égard, en 1995, notamment, elle devint un groupe de pression pour entrer en rapport direct avec le gouvernement d'unité nationale. En février 1996, la Fondation publie un document de politique intitulé « *Growth for all* », (croissance pour tous), présenté directement au président MANDELA, qui ne devancera que d'un trimestre celui du nouveau programme du gouvernement le GEAR, (*Growth Employment and Redistribution*), l'officialisation du tournant libéral en matière de politique économique de l'Etat sud-africain.

[3] R.SOUTHALL, *South Africa in Africa…..* , op.cit., p. 9.

[4] Cette force de travail des Noirs provenant des pays limitrophes et des bantoustans était régulée par une immigration sélective. Voir infra, titre 2.

[5] R. SOUTHALL, ibid., p. 9.

africaines[1]. Pour cette fondation, la direction des affaires est un devoir collectif de contribution à la formulation de la politique économique orientée, aussi bien nationale qu'internationale. A cet égard, un milieu d'affaires indépendant et fort est un élément essentiel pour toute société démocratique et libre. Cette entité dispose donc d'une audience et d'une influence non négligeable dans les milieux d'affaires. Sa composition l'atteste, car elle regroupe une cinquantaine de grandes entreprises et multinationales sud-africaines et internationales.

Des groupes comme Anglo américan, BMW, DE BEERS, et SHELL South Africa,[2] témoignent de cette place incontournable dans l'économie sud-africaine, et surtout de l'ouverture vers l'extérieur, doublée d'une structure et d'une composition peu équivoque. Fort de cet état de fait, cette fondation a vocation à mettre à profit sa stature pour intensifier les relations entre la RSA et le reste de monde.

Aussi, la SAF, qui a vocation à être un acteur économique majeur, est l'expression de la place croissante qu'occupe la société civile dans le domaine économique, mais qui souffre des liens politiques tissés avec l'ancien régime. En conséquence, l'influence sur la politique économique du pays dès 1994 est plutôt faible, puisque les milieux d'affaires sud-africains, mis en retrait par l'adoption du Programme de reconstruction et de développement, payent le prix de la justice sociale, qui est le fer de lance de l'ANC. Forte de sa volonté de participer au débat sur l'avenir économique du pays et sur la politique à adopter, cette fondation publie, quelques mois avant celle du gouvernement un programme intitulé « *Growth for all : An economic startégy for South Africa* »[3] (GFA).

En revanche, il reste difficile de savoir si le gouvernement d'Unité nationale, par le GEAR, qui a été mis en chantier en 1995[4], s'en est inspiré. Le programme de la Fondation sud-africaine « croissance pour tous », proposait des réformes qui tracaient les lignes d'une politique macro-économique d'ouverture à la mondialisation, et s'alignaient sur le marché et dont les lignes directrices, qui en cinq points similaires à celle du GEAR étaient les suivantes : une base légale solide, une politique macro-économique, gouvernement efficace, des marchés compétitifs et un environnement propice aux exportations, à la libéralisation commerciale et à l'attrait d'investisseurs étrangers[5].

---

[1] L'informel Brenthurst Group est un groupe de lobbying encore moins démocratique, qui ne regroupe que quelques grands patrons de conglomérats et dont l'influence est grande. En effet, MANDELA en appela à leur avis et les rencontra en 1996, juste avant la publication du GEAR.

[2]Pour une liste complète des entreprises et multinationales. Voir http://www.safoundation.org.za/home.php, (en anglais, accédé le 17/05/2004).

[3] SAF, *occasional paper*, february 1996.

[4] Sous la houlette de Alec ERWIN alors ministre des Finances, remplacé en 1996 par Trévor MANUEL.

[5] SAF, février 1996, op.cit., p. 12-13.

La thèse de la faible influence du milieu des affaires dans la politique gouvernementale a été défendue par Antoinette HATLEY[1]. Selon cette thèse, les relations tendues avec le GUN en sont la conséquence. En outre, bien que globalement le GEAR se rapproche du GFA, des réserves doivent être faites quant aux aspects micro-économiques, l'organisation du travail en particulier. En somme, le GUN a été influencé par l'entité qui est le marché, tout comme le GFA qui réfleta la même tendance.

Cette puissance du millieu des affaires ne doit pas masquer un risque de dérive. En effet, de par son statut de représentant des entreprises, personnes privées par excellence, un glissement vers une politique économique contraire, aux objectifs du gouvernement, et surtout aux droits des salariés, pourra s'avérer néfaste et nuire aux intérêts des Sud-africains. Par ailleurs, la grande représentation de firmes multinationales peut aussi avoir pour conséquence de faire basculer la politique de cette corporation vers des intérêts bénéfiques à leur maison mère. A cet égard, le tableau des gouverneurs et surtout la direction de cette institut par Neil VAN HEERDEN, ancien directeur du DFA et ambassadeur à l'Union Européenne peuvent être une garantie de la juste place des intérêts sud-africains.

C'est justement cet état de fait qui limite l'influence de ce milieu dans la politique commerciale internationale du pays. Si l'impact de la SAF sur la politique économique nationale, est resté limité, elle l'est aussi sur les négociations commerciales internationales. En effet, la collaboration entre le gouvernement et le milieu d'affaires dans la préparation des négociations internationales souffre d'un manque de coordination au niveau national et du rôle en construction du DTI dans les négociations commerciales.

En effet, Peter DRAPER met en doute la capacité de la RSA de gerer les négociations commerciales internationales[2]. Le manque de définition des rôles attribués au DFA et au DTI, la compétence des Etats, ainsi que le manque de coordination au niveau national atteste de la mise en retrait du milieu d'affaires. Pour Peter DRAPER, le manque de coodination entre le conseil des exportations et les négociateurs commerciaux reflete ce problème.

Afin de créer un lien étroit entre le milieu des affaires et le gouvernement, l'agenda d'action propose des solutions en huit points, en particulier la coordination avec le Parlement et le conseil national de développement économique et du travail (NEDLAC), qui peuvent créer un concensus entre le gouvernement et le milieu d'affaires, être de véritables supports et un forum de débat nationaux[3].

[1] Antoinette HANDLEY, «Business and Economic Policy: South Africa and three other African Cases», *SAF, Occasional Paper*, n° 2/2002, février 2002.
[2]Peter.DRAPER, « South African Business and Trade Negaociations: finding a Survey of South African Foundations member», *SAF, Occasional Pap*er, n°1, 2004, may 2004.
[3] Idem, p. 6-8.

Fort de ce qui précède, la SAF, qui souffre d'une part de sa collaboration avec l'ancien régime, et d'autre part du manque de lisibilité de la coordination gouvernementale au sein des négociations commerciales et de son retrait dans le débat public national, met en lumière son statut en demi teinte.

Dans l'interaction entre le gouvernement sud-africain avec la sociéte civile et les milieus d'affaires, la SAF, qui représente les multinationales a un rôle a jouer, au même titre que les autres think tanks, dans la promotion de la vitalisation du rôle de la RSA dans les relations internationales, dans un contexte d'influence limité en politique étrangère.

§ 2 : Une influence à redéfinir sur la politique étrangère du pays

Les centres de pensée ont de particulier qu'ils portent en eux leur force et leur faiblesse. Leur force constitue le rôle d'influence de l'opinion publique par des prises de position, ainsi que les rapports de coordination qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics, doublés de l'influence qu'ils peuvent avoir sur les prises de décisions des hommes politiques. Leur faiblesse est le propre de leur statut, qui est celui de substrat de l'opinion publique, de stimulation de débat, de centre de pensée, lesquels constituent les limites de leur influence globale et les incertitudes qui nourrissent leur impact réel sur les prises de décisions des hommes politiques.

Si le rôle des think tanks américains peut être surestimé[1], l'appel à la mobilisation générale des think tanks sud-africains par le gouvernement est inédit. C'est pourquoi elles apparaissent être des institutions incontournables, ayant vocation à mobiliser l'opinion publique. Du fait de leur statut d'institutions aux prises avec la réalité (A), ils peuvent jouer un rôle sur le plan de la sécurité régionale par la coopération institutionnelle (B).

A) Des institutions aux prises avec la réalité

Ces organismes sont aux prises avec la réalité puisqu'elles se distinguent par leur caractère multiforme, en ce sens que les composantes du débat public sont représentées. L'économie, la sécurité, les droits de l'homme, l'immigration, la politique internationale, sont en effet les pendants de ces entités. Bien que certains think tank soient dirigés par des anciens hauts fonctionnaires (du DFA par exemple en ce qui concerne la SAF), et aient un statut

[1] Joel BOURDIN, op.cit.

spécial, l'AISA en l'occurrence, il s'en dégage une certaine autonomie et un caractère non partisan assez marqué. Enfin, leur autonomie financière doublée d'un financement presque exclusivement international, est un gage de démocratie et d'indépendance[1].

Les éléments constitutifs des centres de pensée sud-africains sont le propre de tous les centres de pensée. Si l'ambivalence entre leur force et leur faiblesse est gommée par l'appel au débat national, force est de constater que l'incertitude règne sur leur influence dans les décisions du gouvernement sud-africain. Si la SAIIA a les honneurs du gouvernement, celui du DFA, de même que l'AISA, les autres n'ont que très peu reçu officiellement les gages de son soutien. Ainsi, la voie que s'ouvre aux think tanks est celle du débat public, aux prises pour sûr avec les sujets nationaux et internationaux. De même, la mobilisation générale à une coordination nationale sur la RSA post-apartheid, qui peut s'analyser en une caution de l'action gouvernementale. Protection de la politique gouvernementale, de leur activité, ou protection des intérêts sud-africains ou africains, la question est récurrente, et toute réponse difficile à formuler[2].

Le caractère ambivalent de ces structures nationales, qui représentent la société civile peut expliquer l'incertitude de leur poids dans la prise de décision des hommes politiques, avec un bémol pour le GFA de la SAF dont les dispositions, à bien y voir, allaient dans la ligne droite du GEAR. La spécialisation des think tanks est une donnée significative, dans La mesure où, compte tenu de la multiplicité des enjeux nationaux et internationaux auxquels fait face le pays depuis 1994, elle peut, à long terme, répondre à l'appel à la mobilisation générale lancée par le gouvernement, par le biais du DFA. La réponse à cet appel, dans le cadre particulier de la RSA, se doit d'être en terme de débat non seulement pour expliquer la politique étrangère du pays, mais aussi pour en soulever les ambiguités.

Compte tenu de la configuration socio-économique régionale, un glissement vers des débats sur les enjeux régionaux est en mesure de constituer un socle durable de l'action des think tanks. En effet, l'adaptation, tout comme celle de l'Etat sud-africain, de ces reservoirs de pensée au nouveau contexte régional et international, est une réalité.

D'une audience faible internationale, masquée pendant l'Apartheid, ces entités ont fait irruption sur la scène régionale. La démocratisation de la RSA a ainsi ouvert une brèche dans laquelle se sont engouffrés ces ONG. De plus, à l'instar de l'AISA qui bénéficie de l'onction et du financement gouvernementaux et de la SAIIA dont le ministre des Affaires étrangères est

[1] L'AISA peut faire figure d'exception puisque c'est le département des Arts et de la Culture qui le finance.
[2] L'institut Africain d'Afrique du Sud, a vivement critiqué le durcissement de l'entrée et du séjour des étrangers africains sur le territoire sud-africain instauré par la loi sur l'immigration de 2002 *(Immigraton Act* de 2002).

le président honorifique, ces entités bénéficient aujourd'hui d'un contexte favorable à l'expression de leurs actions.

De plus, leur caractère non lucratif doublé d'un financement national et surtout international[1], illustre la place non négligeable qu'occupent les ONG sur la scène régionale et continentale. Enfin, le dernier élément non moins évocateur est l'orientation de activités vers les défis actuels. La pauvreté, la paix, sa consolidation, la sécurité, d'une manière générale les défis régionaux de l'Afrique Australe, sont en effet les principaux domaines d'activités de ces entités. A cet égard, force est de constater que ces activités diffèrent très peu des priorités régionales de la RSA.

B) Un rôle à jouer sur le plan de la sécurité régionale : la coopération institutionnelle

En effet, les financements étrangers, la complexité des relations de la RSA avec ses voisins régionaux, ainsi que la nature différente des enjeux régionaux (sida, sous-développement, querelles étatiques, restauration de la paix, amènent à repenser la place et le rôle des think tank.

Par ailleurs, la faiblesse financière des ces centres de pensée laisse libre court à cette immixtion dans les affaires régionales (L'ISS travaille déjà en relation avec l'UA dans la gestion des conflits). Faiblesse financière qui s'avère somme toute normale, puisqu'elles sont financées par des contributions volontaires. Des lors, l'existence d'un réseau entre les ONG du continent, indispensable bien que déjà réel, doit s'intensifier. En effet, l'ISS est impliqué dans la coopération institutionnelle, à travers des liens avec plusieurs organisations civiles sud africaines[2].

A cet égard, les activités de ces think tanks sont en nette amélioration, et le secteur de la sécurité, fer de lance de l'ISS, reste primordial. Au-delà d'une forte production de travaux de recherches empirique, des séminaires et conférences[3], les ateliers constituent en effet le mode d'action ayant un impact direct sur la société civile et sur les institutions. A cet égard, la SAIIA et surtout l'ISS ont parmi les priorités de leur action le contrôle et l'éradication des armes à feu.

---

[1] La variété des donnateurs de l'ISS l'atteste.
[2] Voir supra, p.60.
[3] On note à cet égard un choix marqué pour des séminaires et des conférences aussi bien en Afrique du Sud que sur le continent africain, moyen d'action et de débat le plus approprié eut égard aux moyens financiers et logistiques de ces ONG. Les thèmes de ces réunions, à bien y voir, qui ont pour objet la sécurité et la paix, sont variés et se concentrent surtout sur la violence domestique, les armes à feu, le trafic humain, pour ne citer que ces exemples. Pour plus d'information, voir le site de l'ISS www.iss.org.za , (en anglais).

Une attention particulière mérite d'être faite sur l'atelier organisé par l'ISS du 15 au 17 mars 2004 à Johannesburg sur le trafic illégal des armes en Afrique australe. Cette réunion avait un caractère international puisque étaient présents les représentants des pays d'Afrique australe, d'Europe et d'Amérique du Nord, des Nations Unies, et le secrétariat de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et des ONG d'Afrique du Sud. L'objectif de cette réunion était une prise de conscience des effets néfastes du trafic d'armes, la mise en lumière de la situation interétatique en Afrique australe et les solutions apportées et à apporter sur la plan régional, continental et international.

L'atelier s'est déroulé dans le contexte des débats sur le Programme des Nations Unies sur le combat, la prévention et l'éradication du trafic illégal des armes légères dans tous ses aspects, sur le protocole de la SADC sur le trafic, la fabrication et l'utilisation des armes légères, ainsi que sur les aspects généraux qui affectent l'Afrique toute entière.[1]

Une prise de conscience internationale du danger de ce fléau qui affecte surtout les pays les plus pauvres de la planète en proie à une guerre civile sans fin et dont l'Afrique et l'Afrique australe en particulier fait partie[2].

La portée de ce type d'ateliers, de même que leur impact sur la prise de conscience internationale et surtout la validité et la pertinence des décisions prises, amènent quelques interrogations. A ce titre, plusieurs décisions et recommandations émanèrent de l'atelier de Johannesburg, notamment un cadre législatif pour la régulation des armes, par l'adaptation ou la création des législations nationales à ces défis, le développement d'un critère de contrôle et de licence de la dissémination des armes sur le modèle de l'Organisation des Etats Américains (OEA), l'immatriculation des courtiers par une autorité nationale désignée, la mise en place des lois et règlements, pour ne citer que ces décisions.

Une note d'optimisme est à mettre à jour puisque de par leur statut, les ONG se caractérisent par leur neutralité, leur propension pour les droits de l'homme et aussi et surtout par leur mise à l'écart des querelles et ambitions étatiques à tous les niveaux, et enfin par le caractère international de leurs donateurs[3]. Ainsi, une meilleure audience internationale, un

[1] Sur le plan international, un mémorandum sur la poursuite d'une approche commune existe en vue de la régulation de la dissémination des armes légères. L'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 2003, a adopté la résolution 58/241 sur les armes légères, qui donne mandat à l'ONU pour tenir des consultations avec les pays membres, les organisations régionales et sous-régionales concernées, les agences internationales et les experts, dans le but d'améliorer la coopération internationale afin de prévenir, combattre et éradiquer la dissémination illégale des petites armes et armes légères.

[2] Le difficile retour de la paix en Angola l'atteste.

[3] Les ONG sud-africaines et celles installées en Afrique du Sud ont ceci de particulier qu'il y une forte tradition nordique, illustrée par leurs donations, et aussi par la participation des Etats aux programmes, séminaires, ainsi qu'aux initiatives internationales comme celles de la Norvège et des Pays-Bas, en vue de mettre en place un soutien international des efforts nationaux et régionaux pour réguler la dissémination des armes. La tradition de paix et des droits de l'homme de ces Etats Nordiques sont à cet égard à mettre en valeur.

soutien des Nations Unies, des ONG, et de tous les acteurs de la scène internationale, peuvent impulser une nouvelle dynamique de prise de conscience et surtout d'action.

Il se préfigure ainsi la sécurité régionale comme fer de lance du rôle de la société civile. Le domaine de la sécurité, d'une manière générale et en Afrique australe en particulier, a toujours mis en jeu plusieurs acteurs. Les Etats, les Organisations internationales et la société civile, ont en effet été impliqués dans la résolution des conflits. Le maintien de la paix, le retour à une vie normale des populations civiles mutilées, nous amène à considérer la société civile comme un palliatif aux querelles interétatiques empêchant une action de paix dont la noblesse n'est plus à démontrer. Dès lors, le caractère régional de leur action, qui a été rendue nécessaire par la faiblesse des moyens dont ils disposent, et aussi de par l'existence d'autres organismes privés dont l'action dans le domaine de la sécurité est non négligeable.

Au sein de la SADC, existent en effet plusieurs ONG dont l'action dans le domaine de la paix et la sécurité est primordiale. A cet égard, nous pouvons citer au Zimbabwe la *Régional Peace keeping Training Center* (RPTC). Le Centre régional de formation au maintien de la paix, la spécialisation en gestion des conflits des ONG au Mozambique (exemple le centre des études internationales: Center for International Studies): CIS ; le Centre des études stratégiques, Center for Stratégies Studies: CST en Angola, la Fondation Mwalimu NYERERE pour la Tanzanie, en l'occurrence. La création d'un réseau entre ces ONG s'avère de ce fait somme toute logique pour une meilleure efficacité d'action[1].

Ainsi, tous ces éléments amènent à cette redéfinition et à une adaptation de ces ONG aux enjeux et défis régionaux. A cet égard, les ateliers sur la gestion des conflits organisés par la SADC, illustrent non seulement la pérennité de ce type d'action, mais aussi et surtout l'importance de l'aspect régional de l'action des ONG. Les 14 et 15 juin 2004, l'ISS a en effet accueilli un atelier sur la société civile organisé par la SADC sur la paix et la sécurité dans huit pays de la région[2].

L'onction donnée par la SADC marque ainsi l'intérêt porté par les société civiles dans la gestion de la paix et de la sécurité sous-régionale, dont le climat politique ambiant, synonyme de liberté et de la mise en avant de toutes les forces vives augure d'un contexte favorable Ce cadre institutionnel marque ainsi une reconnaissance légale et officielle de la société civile.

---

[1] En RSA existent d'autre centres de recherche spécialisés dans la sécurité et la gestion des conflits comme le Centre de résolution des conflits (CCR) basé à Durban, à domination blanche, le Centre africain pour la résolution constructive des conflits (ACCORD), le *Quaker Peace Center* (QPC), et enfin la MTP, (*Mediation and Transformation Practice)*, basée à Cape Town.

[2] Etaient présents les représentants des ONG des pays suivants: La Tanzanie, le Mozambique, l'Angola, le Zimbabwe, le Lesotho, la Zambie, la RSA (l'Institut Africain) et l'Ile Maurice.

L'adaptation et la structure de l'Etat sud-africain vont dès lors de pair avec celles des principaux acteurs de la politique étrangère que sont le cabinet, le Parlement et la société civile, incarnée par les think tanks. La forte centralisation du pouvoirs aux mains de l'ANC, masque mal la nature démocratique du système et les ambitions des autres, les centres de pensée en l'occurrence qui, malgré le peu de moyens financiers dont ils disposent et la forte audience, ont un rôle à jouer en qualité de vecteurs du débat national de la politique étrangère sud-africaine.

L'interaction entre le DFA et les autres acteurs de la vie socio-poltique sud–africaine, la mobilisation générale pour les enjeux nationaux et internationaux, s'opèrent dans un contexte d'attractibilité du pays. La nation pays arc en ciel a ceci de particulier qu'elle est le creuset multidimentionnel des facteurs tant internes qu'externes[1] qui doivent être pris en compte par chaque homme d'Etat. A plus forte raison, la RSA, qui est à la croisée des chemins parce que baignant dans un océan de complexité, mérite un regard plus scruteur. Ce pays dual, donne libre cours aux aspirations tant internes qu'externes indispensables à la prise de décision des décideurs politiques, lesquels se traduisent par un creuset sociopolitique dont l'ambiguité est de mise, sur laquelle se greffe des principes directeurs que sont la Renaissance africaine et le NEPAD.

[1] Liens entre la politique interne et la politique étrangère.

Titre 2: Le creuset sociopolitique en mutation, la Renaissance africaine (RA) et le NEPAD comme instruments ambivalents de la politique étrangère

La mobilisation de tous les acteurs politiques, institutionnels et sociaux se combine aux défis de la reconstruction socioéconomique du pays et aux obligations internationales d'une puissance moyenne. Cette dualité des défis et des atteintes du pays illustre le caractère ambivalent et le creuset sociopolitique complexe dans lesquel évolue le pays.

La greffe de la mobilisation de tous les acteurs internationaux du pays sur les aspirations sociopolitiques impose de puiser des forces qui lui sont inhérentes, dans la mesure où l'optique d'une politique étrangère est conditionnée par des facteurs ou des forces environnentes et inhérentes au pays en lui-même.

A ce titre, la mise en œuvre de cette politique étrangère est indissociable des moyens, outils ou instruments propres à chaque Etat. La RSA ne déroge pas à la règle dont l'action est sous-tendue par des facteurs sociopolitiques complexes en proie à des mutations (Chapitre 1) et des instruments ambigus de puissance que sont la Renaissance africaine et le NEPAD (Chapitre 2).

Chapitre 1 : Des facteurs sociopolitiques complexes en proie à des mutations

La RSA, de par ses défis et les impératifs sociaux, économiques et politiques inhérentes à la reconstruction nationale apparaît dans une dynamique. Tout pays, à travers les acteurs du jeu diplomatique, est aux prises avec des facteurs ou forces environnantes qui peuvent éclairer ou expliquer le comportement diplomatique et qui donnent ainsi lieu à trois approches dérivant de la pratique des relations internationales qui peuvent être mises en lumière.

La première est l'approche par l'environnement. Selon cette analyse[1], ce sont les conditions du milieu qui expliquent le comportement diplomatique, caractérisé par les forces environnantes historiques, politiques, économiques, sociales, voire culturelles[2]. Cette approche s'articule autour de ces facteurs qui sont analysés comme des forces profondes. Elles sont inévitables, et peuvent servir de fondement pour toute décision d'un homme politique. L'illustration peut être faite par la notion d'intérêt national[3] dans le cas spécifique où ces facteurs sont déterminants dans la prise de décision du dirigeant politique.

La seconde approche, tout aussi déterminante que la première, est l'approche psychologique. En effet, ce n'est plus l'environnement « objectif » mais la perception" subjective " du dirigeant qui est mis en exergue. Ce n'est plus la "réalité", mais la sélection de

---

[1] Charles ZORGBIBE, Dictionnaire de politique internationale, PUF, Paris, 1998, p. 586-591.

[2] L'approche économique est particulièrement caractéristique, puisque le système économique ou l'un de ses éléments est présenté comme le facteur déterminant de la politique étrangère. Aujourd'hui, les néo-marxistes tels que Samir AMIN, ouvrent de nouveaux débats sur l'impérialisme, à la lumière de l'action des sociétés multinationales. D'autres auteurs non marxistes ont recours à une détermination économique des relations internationales, comme le montrent les thèses de GALBRAITH sur l'existence d'un complexe militaro-industriel ou celle de Walt ROSTOW sur les étapes de la croissance économique. Sont aussi mises en valeur le potentiel de puissance (Hans MORGENTHAU), la nature du système (Alfred GROSSER, Marcel MERLE) et enfin l'analyse du système international.

[3] L'idée d'intérêt national, par opposition à celle d'intérêt du prince a fait son apparition avec le sentiment national et a pris toute sa vigueur avec le développement des institutions démocratiques. Si, en apparence elle correspond à la croyance que dans une situation donnée on peut déterminer objectivement les buts lointains et proches que la Nation doit s'assigner, les responsables politiques, en particulier les hommes d'Etat, doivent opérer des choix entre les objectifs possibles de leur politique étrangère et extérieure. Et c'est le résultat de leurs choix qu'ils appellent intérêt national, et qui peut être relatif à la sécurité et à la richesse. P. RENOUVIN et JB.DUROSELLE, op.cit.

la réalité, son éclairage par le responsable politique qui est au centre de cette approche[1]. Entre les choix possibles et la décision, s'interpose l'image du monde propre aux gouvernants qui est de faire des valeurs qu'ils ont intériorisé au fil des années de l'appréciation qu'ils portent sur le comportement de leur Etat comme sur celui des pays tiers, de son information, et de l'attirance ou de la répulsion qu'il éprouve face à un fait international. A ce propos, étudier la politique étrangère d'un Etat revient, selon T.B MILLAR, à « *sonder la pensée de ceux qui ont pris les décisions, découvrir leur image du monde et de leur propre système politique, déceler les faits qui ont constitué pour eux des facteurs et comprendre la façon dont ils en ont tenu compte »*[2]. En somme, cette approche peut s'analyser en des sentiments, les mentalités et les directions prises l'homme politique.

La troisième approche dont la valeur est non négligeable, est celle propre aux décisions et aux actes des dirigeants de la politique étrangère et extérieure, laquelle peut être mise en lumière par le refus ou l'acceptation de signer un traité, la déclaration de guerre ou l'invasion d'un pays voisin[3]. L'analyse de la décision politique et ses conséquences peuvent illustrer cette approche.

La RSA, pays de contrastes et dual[4], qui est à la croisée des chemins, dont l'urgence de la réduction de la pauvreté et des inégalité prime plus que tout autre chose[5], traverse une étape décisive de son histoire. En effet, la fin de l'Apartheid, qui s'est conjuguée avec la démocratisation avec en prime l'accession de la majorité noire au pouvoir, le nouveau contexte international, ainsi que les défis internes et régionaux[6] augurent, en effet pour le décideur politique, de plusieurs éléments de prise en compte.

Aussi, la complexité du pays met alors en lumière deux types de facteurs qui s'articulent étroitement: les facteurs environnants ou éléménts d'attractivité qui font du pays un pôle magnétique continental (section 1) et les facteurs intellectuels (section 2).

Section 1 : Un pôle magnétique continental

[1] Charles ZORGBIBE, op.cit., p. 591.
[2] A cet égard, il existe une divergence des courants psychologiques. Selon l'approche plus ancienne soutenu par Harold LASSWELL, Pierre RENOUVIN et Jean-Baptiste DUROSELLE, c'est l'impact de la personnalité sur la politique étrangère qui en est le corollaire.
[3] Saddam HUSSEIN ocupant le Koweit en 1990, Francois MITTERRAND décidant de l'arret des essais nucléaires et Jacques CHIRAC opérant le choix dès 1995, de les reprendre.
[4] Expression de Thabo MBEKI.
[5] Sida, immigration, chômage, pour ne citer que ces exemples.
[6] Sous-développement, trafic de drogue et d'armes, ainsi que l'immigration.

L'attractivité de la RSA est une réalité. Le pays, à l'instar de tout autre, est traversée par des courants de forces environnantes ou facteurs. Le contexte et l'articulation de ces facteurs multiples amènent une nécessaire distinction des choix. Dès lors, si on prend en compte le but de la politique étrangère sud-africaine comme la restauration d'un environnement politique continental favorable au développement économique, le point de départ se trouve être la nature du système politique. En effet, le caractère démocratique ou totalitaire, la culture politique, l'idéologie, le style bureaucratique, sont évoqués par de nombreux auteurs[1].

Il apparaît ainsi difficile d'isoler un facteur déterminant, en raison de leur articulation l'un à l'autre, dans la mesure où les aspects culturels, politiques et idéologiques sont liés. La hiérarchie des facteurs apparaît ainsi, de mise, encore plus dans le cadre d'une puissance moyenne nouvellement démocratique comme l'est la RSA. Ceci se traduit par des facteurs internes et externes qui sont géographiques et démographiques (§1) et par des fondements politiques inédits (§2).

§ 1 : La pertinence des données géographiques et démographiques

La situation géographique d'un Etat est un élément non négligeable dans l'optique d'une stratégie et peut être au cœur de sa politique étrangère. L'articulation entre la destinée sud-africaine et celle du continent africain, qui témoigne de la volonté des dirigeants politiques de la nation arc-en-ciel, témoigne encore plus de cette donnée. De même, cet africanisme de la politique étrangère est aussi le socle de la volonté du pays de jouer un rôle sur le plan international, en qualité de pivot entre le Nord et le Sud d'une part, et être l'articulation entre les différentes puissances du Sud d'autre part. De plus, cette position stratégique fait de l'Afrique le centre du monde.

A cette position géographique se greffent les données démographiques, puisque le pays a toujours été soumis aux flux migratoires d'origines multiples. Le caractère multiethnique du pays en témoigne. La nouvelle Afrique du Sud fait en effet face, depuis 1994, à un phénomène migratoire sans précédent, et, conséquence de l'ouverture du pays, à une grande immigration africaine.

[1] Alfred GROSSER, dans son ouvrage sur la Quatrième République et sa politique extérieure classe les institutions politiques parmi les *forces agissantes*. Marcel MERLE distingue du jeu des rapports de force le rôle des mécanismes institutionnels. Stanley HOFFMANN fonde son étude de la politique extérieure sur l'analyse du style et du système politique nationaux afin de voir dans quelle mesure les valeurs, les expériences, les traditions et les institutions politiques influent le domaine des choix et l'efficacité des décisions.

Ces deux facteurs, naturels et démographiques illustrent en effet les données auxquelles est confrontée la puissance régionale. Concilier les nouvelles aspirations nationales avec le partage des préoccupations continentales et celles des pays du Sud. A cet effet, la position stratégique (A), la clarification de la loi sur l'immigration et la faible conséquence de la fuite des cerveaux (C) en témoignent.

A)La position géostratégique du pays au centre de l'hémisphère sud comme vecteur

Située à l'extrème sud du continent, entre les océans indiens et atlantique, la RSA apparaît faire office de centre de l'hémisohère sud. En effet, plus que par le passé, la situation géographique d'un Etat est d'une importance non négligeable, celle de la RSA de surcroît, et peut être prise en considération.

Si la superficie du territoire est une donnée somme toute relative et complexe par rapport à son influence internationale, force est de constater que les principales puissances économiques, diplomatiques et militaires de la planète disposent d'un territoire assez vaste. En effet, les Etats-Unis d'Amérique, la Russie, la France, les puissances moyennes comme le Brésil, l'Inde, voire la Chine, illustrent en effet cet état de fait[1]. Cependant, une atténuation à ce principe relativise cette donnée, puisque des pays comme le Soudan, la RDC, l'Angola , l'Indonésie ou l'Argentine, ont une superficie d'un million et demi de km² en moyenne et n'ont pas d'influence siginificative dans les relations internationales[2].

Aussi, la RSA, au même titre que les puissances moyennes, avec 1 221 040 km2[3], fait figure de puissance géographique du continent en vertu de son expérience démocratique, de sa stabilité politique et de la polarisation notamment régionale qui la caractérise.

La population, qui peut être un facteur déterminant ou relatif, constitue une donnée à prendre en compte. Pour Preuve, le Mexique, l'Indonésie, le Nigeria, les Philippines ou le Pakistan, qui sont fortement peuplés (soixante-dix à deux cent millions d'habitants), se caractérisent par leur faible influence dans les relations internationales, à l'inverse du japon (127,6 millions d'habitants)[4] et des autres puissances occidentales, à l'exception des Etats-

[1] Angola : 1 246 700 Km², Argentine : 2 780 400 km², Chine : 9 598 050 km², Inde : 3 287 260 km² Indonésie : 1 904 570 km², RDC :2 344 860 km², L'Etat du Monde 2006, op.cit, p.173, 423, 277, 265,317 et 142.

[2] La guerre civile (Soudan, RDC) le système politique et d'autres facteurs peuvent expliquer leur faible influence dans les relations internationales.

[3] Toutes les puissances moyennes ont un territoire assez étendu : le Brésil : 8 547 400 km², L'Inde : 3 282 260 km², la Chine : 9 598 050 km². L'Etat du monde 2006, op.cit.

[4] Idem, p.290.

Unis d'Amerique (300 millions d'habitants en 2006)[1] dont la population n'excède pas 80 millions d'habitants[2].

Le rapport entre la superficie et la population peut, dans un contexte politique économique, diplomatique et dynamique, comme c'est le cas pour la RSA avec 47 400 000 d'habitants[3], constituer un facteur de puissance, régionale de surcroît.

C'est pourquoi la position stratégique d'un pays constitue aussi un élément déterminant dans l'analyse stratégique d'un homme politique. C'est justement le cas pour la RSA qui est située à la pointe Sud du continent africain, au même niveau que l'Australie et l'Amérique latine, entre l'océan Indien et Atlantique. Le pays arc-en-ciel est donc au centre de l'hémisphère sud, et le Président sud-africain en l'a expressement affirmé en 1998: «*En tant que pays africain, au croisement de l'océan Indien et de l'océan Atlantique,l'Afrique du Sud se considère dans tous les cas comme un pays du Sud. Notre position stratégique nous donne la capacité d'être la tête de pont entre l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et notre continent d'Afrique* »[4].

Cette position stratégique a été d'une importance vitale pendant la guerre froide et au plus fort de la politique d'Apartheid, d'une part, à cause de la route du pétrole[5], et, d'autre part, à cause de la présence de l'ex URSS dans l'océan Indien. C'est ainsi une artère de communication vitale au même titre que le triangle Canaries-Madère-Acores (archipels du nord de l'Atlantique), le canal de Panama et le détroit du Yucatán (Amérique Latine).

Néanmoins, au-delà de ces aspects géographiques, au-dela du niveau de développement économique supérieur à l'ensemble de tous les pays d'Afrique et à la présence exceptionnelle d'une nombreuse population blanche[6] en RSA, la localisation géographique des puissances

[1] 298 millions en 2005. Idem, p.363.

[2] L'Allemagne avec 82,4 millions d'habitants est le pays européen le plus peuplé. Idem, p.459.

[3] En 2006, Statistic South Africa, 2006, p.1.

[4] *« As an African Country at the Cross Road of the Indian and Atlantic Oceans, South Africa regards itself in every way as a part of the South. Our strategic location brings us the potential to be a bridgehead between South American, the Asian East and our own continent".* Nelson MANDELA, sommet des chefs d'Etat du Mercosur, Ushuaia, Argentine, 24 juillet 1998.

[5] La RSA était un atout majeur dans la stratégie globale de l'Atlantique sud de la politique des Etats-Unis. Avant la construction du Canal de Suez, il était impératif de contourner l'Afrique par le sud pour atteindre l'océan indien et les Indes. A partir du XIIe siècle en effet, cet endroit devient une zone de première importance. C'est le temps des navigateurs portugais et espagnols à la recherche de la nouvelle route des épices. Les guerres napoléoniennes vont modifier le paysage. Les anglais s'empareront des positions qui vont leur assurer la maîtrise de la route du Cap en 1806, dont ils vont en faire leur principale escale, ce qui fera de cette route une artère de communication vitale. En effet, malgré l'ouverture du canal de Suez en 1869, 60% du pétrole importé par l'Europe et 25 % du pétrole importé par les Etats-Unis, transitèrent jusqu'en 1980 par l'Atlantique Sud en provenance du golfe persique. Pour ces raisons commerciales et stratégiques, la RSA a occupé et continue d'occuper à cause de cette route du Cap, une place essentielle sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde et qui correspond au tiers du commerce mondial. Lire Helène MAZERAND, L'océan Indien, un enjeu majeur pour l'Occident, PUF, Paris, 1987.

[6] Ce pays fut aussi considéré pendant la guerre froide comme un « îlot occidental » dans cette partie du monde, avec une population blanche représentant 10% de la population totale. Jacques LEGUEBE, L'Afrique du Sud et

moyennes dans cette partie du monde est une réalité. En effet, la plupart des pays dits du Sud sont des puissances moyennes, l'Australie, le Brésil, l'Indonésie, l'Inde, la Chine en l'occurrence.

Les distances entre Johannesburg, les grandes capitales et les villes de l'hémisphère Sud confortent cette position. La grande métropole sud-africaine est en effet à onze heures de vol en moyenne de ces grands centres urbains[1].

Cette position géographique constitue un facteur naturel et peut ainsi être le corollaire d'une alliance politico-économique avec les puissances moyennes riveraines des océans Indien et Atlantique (Inde, Brésil, notamment), synonyme de solidarité commune en vue d'un rééquilibrage des relations économiques entre les pays du Nord et ceux du Sud, la mauvaise intégration de l'Afrique dans le système commercial mondial en témoigne. L'alliance naturelle et objective entre les pays du Cône Sud trouve ainsi toute sa valeur avec pour fondement des intérêts communs.

La localisation géographique du pays a aussi une conséquence sur le régionalisme. En effet, cet autre vecteur politique s'appuie sur des facteurs géographiques, culturelles et historiques, et apparaît être un élément ayant toute son importance[2]. Par contre, cette position géographique ne met plus l'Afrique australe au centre de la stratégie économique de la RSA. C'est pourquoi cette donnée illustre les difficultés d'une relation claire et sans ambiguïté entre la RSA et les pays de l'Afrique Australe, à travers la SADC qui est la principale organisation politico-économique de la sous-région.

Le facteur naturel tient une place particulière dans les desseins stratégiques de la RSA, qui est devenue une des destinations privilegiées des ressortissants des pays du Sud, d'Afrique en particulier. C'est pourquoi la clarification de la politique d'immigration du pays, qui constitue une donnée vitale dans le contexte actuel d'un fort développement des flux migratoires[3] constitue un facteur de choix.

---

le destin de l'occident, Del Luca, Paris,1974.

[1] 4h de Nairobi, (Kenya), 11h de Londres (GB), 9H de rio de Janeiro (Brésil), 8h du Caire, 9h15 de Perth (Australie), 10h15 de Singapour, 13h15 de Hong Kong, 8h40 de Bombay (Inde).

[2] Jean COUSSY., « Nouveau régionalisme ou reprise du mode séculaire d'expansion? Idéologie et pratiques d'intégration régionale dans la SADC et l'IOR», in Dominique DARBON (dir), L'Après Mandela. Enjeux sud-africains et régionaux, Karthala, Paris, 1999, p. 460.

[3] On a estimé qu'il y avait en 2005, près de 200 millions de migrants internationaux dont 9,2 millions de réfugiés. En 2000, on en a dénombré 56,1 millions en Europe, 49,9 en Asie, 40,8 en Amérique du Nord, 16,3 en Afrique, 5,9 en Amérique latine, et 5,8 en Australie. Voir le rapport de la Commission mondiale sur la Migration Internationale (GCIM), http://www.GCIM.org/en/finalreporthtml, (Accédé le 28 /11/2005).

B) La redéfinition de la politique d'immigration ou la difficile gestion d'un phénomène contemporain

Pôle attractif régional et continental, le pays est aux prises avec un phénomène difficilement contrôlable, comme le sont la plupart des pays occidentaux, en particulier les Etats-Unis et les pays de l'Union européenne. Selon une étude de *l'Human Research Council* et de l'Université de Pretoria, on estimait en 1996, deux ans après la fin officielle de l'apartheid et l'ouverture du pays au reste du monde, qu'il y avait entre 2,4 et 4,1 millions d'étrangers illégaux dans le pays. Aujourd'hui, dix ans après, on peut assurément affirmer que le minimum est au moins supérieur à l'estimation de quatre millions. C'est pourquoi 10% de la population est composée d'étrangers illégaux[1].

La réponse à l'immigration est le baromètre avec lequel il est possible de mesurer et analyser la politique étrangère d'un pays, notamment sa politique régionale, voire continentale. Myron WEINER développe en effet l'idée selon laquelle la question de la migration et des réfugiés n'est plus de la compétence des ministères du Travail et ou de l'Intérieur, mais du domaine de la haute politique étrangère, qui nécessite l'attention des chefs d'Etat, des gouvernements et les ministres clés de la Défense, de la Sécurité et des Affaires étrangères[2].

La démocratisation, la refondation de même que la stabilité politique de la RSA, et surtout le bon niveau de développement économique et l'espoir d'y améliorer son niveau de vie, en ont fait aujourd'hui comme par le passé[3], l'une des destinations privilégiées de beaucoup de ressortissants des pays du Sud, notamment ceux du continent africain et des Etats voisins[4], mais aussi asiatiques et européens.

---

[1] B.M. MASETHLA, 2002, Commission parlementaire de l'intérieur « Présentation du système migratoire sud africain au ministère de l'Intérieur », le Cap, 15 avril. http://www.QUEENSU.ca/samp/ImmigrationBillcomments/DG150402.htm, (accédé le 26/10/ 2004). Les chiffres sur l'immigration illégale ont donné lieu à controverses, puisqu'il est impossible à determiner avec certitude.Les chiffres officiels donnés par la SAPS en 1995 faisaient état de 5,5 à 8 millions d'étrangers illégaux. La même année, le ministre sud-africain de l'Intérieur (BUTHELEZI Mangosuthu) annoncait de 4 millions. Chiffres qui ont été critiqués par JonathanCRUSH., « A bad Neighbour Policy? Migrant labour and the New South Africa », *Southern African Report*, 12 (1), 1996. Enfin, Jonathan.CRUSH et Vincent WILLIAMS, « Making up the number. Measuring illegal Immigration to South Africa », SAMP, *Migration Policy Brief* , n°3, 2001.

[2] Myron WEINER, « Security, Stability and International Migration »,*International Security*, 17, 3, 1992-1993, p.91-126.

[3] L'immigration européenne qui a commencé il y a plusieurs siècles l'atteste. Les premiers résidents permanents ont débarqué en 1652 dans la région du Cap. Lire Michel KLEIN, Le défi sud-africain : le creuset des controverses, France Europe Edition, Nice, 2004, p. 13-23.

[4] Les ressortissants des pays frontaliers comme le Mozambique et le Zimbabwe, travaillent depuis des décennies dans le pays, en particulier dans les mines d'or. Le pays a rapatrié en 2001 157 000 clandestins en majorité vers

Aussi, la politique étrangère du pays se doit de prendre en cette donnée puisqu'elle en est indissociable. Ainsi, cette gestion de la politique d'immigration, notamment pour ce qui a trait aux ressortissants des pays d'Afrique noire illustre la position délicate et les défis de la RSA. Cette situation n'est que le reflet de l'histoire du pays qui a d'abord été une terre d'immigration sélective à travers une politique de filtre racial (1), dont a tenu compte le nouveau pouvoir depuis 1994, et dont la politique en matière d'immigration est soumise à redéfinition (2), laquelle trace la voie d'une nouvelle immigration africaine (3).

1)Le poids du passé : la RSA terre historique d'immigration sélective blanche

Dans son acception large, la migration consiste dans le déplacement plus ou moins massif des populations dans le territoire national ou dans un pays voisin. Les motifs en sont divers et confèrent à ce phénomène un caractère volontaire (décision des personnes concernées) ou forcé (cas des réfugiés notamment). Au départ, l'émigration qui est le fait de quitter son pays pour s'établir dans un autre ; et à l'arrivée, l'immigration, l'entrée et l'établissement temporaire ou définitif dans le pays d'accueil.

L'histoire de la migration en Afrique australe est considérée comme l'un des domaines ayant fait l'objet de plus de recherches et de documentation dans la région[1]. Le caractère multiracial et multiculturel du pays n'est que l'expression de son histoire et de son passé colonial. Jusqu'à la fin de l'apartheid, on assiste effectivement à une immigration sélective comme dans plusieurs pays développés[2]. La spécificité sud-africaine est issue du mouvement

les deux pays cités. Avec une population qui a augmenté de 10% en dix ans, le gouvernement sud-africain est confronté à un phénomène sans précédent.

[1] Jonathan CRUSH, « Migration Past : An historical overview of cross-border movement in Southern Africa », in David.A McDONALD, *On Border.Peerspectives on International Migration in Southern Africa, Southern African Migration Project* and St Martin Press, 2000, p. 12-25.

[2] En 1901, *l'Immigration Restriction Act* fonde la politique de l'Australie « blanche » qui ne prendra officiellement fin qu'en 1973. En 1910 le critère racial pour l'entrée au Canada est rendu explicite ; en 1921, les premières lois de quotas, fondées sur l'origine nationale, sont instaurées aux Etats-Unis et en 1924 le *Johnson Red Act* est adopté afin de préserver la composition raciale de la société américaine, et en 1974 la France met officiellement fin à toute immigration non européenne en dehors du rapprochement familial.

parallèle et simultané de nationalisation de la population indigène essentiellement masculine[1], pour servir l'économie politique de l'Apartheid[2].

Aussi, la majeure partie du XXe siècle a été caractérisée par la consolidation progressive d'un système dit de *two gatepolicy* (politique à deux portes): l'une d'entrée réservée à des populations correspondantaux critères d'attractivité définis par la minorité blanche au pouvoir, l'autre de derrière ayant une fonction double ; celle d'évacuer les indésirables et de ne laisser pénétrer de façon temporaire, une main d'œuvre bon marché et docile[3] uniquement.

Le système, qui était étroitement lié au projet de « grand Apartheid » notamment à travers la politique des bantoustans, a brouillé comme dans peu d'autres sociétés, les repères d'identification entre citoyens et étrangers[4]. Les législations sur l'immigration mises en place tout au long du siècle, la politique volontariste d'immigration « blanche »[5] protestante des gouvernements successifs, les relations entre l'Etat sud-africain, les secteurs miniers et agricoles et les pays voisins pourvoyeurs de main-d'œuvre (Mozambique, Lesotho, Zimbabwe). La législation d'Apartheid elle-même, en particulier celle concernant la répartition de l'habitat et des zones d'emploi préférentielles, ont contribué tout au long du XXe siècle à diffuser des pratiques essentiellement coercitives de la gestion des migrants.

---

[1] Les hommes issus des bantoustans ou des autres pays d'Afrique australe n'avaient pas le droit d'emmemner avec eux sur leur lieu de travail leurs femmes et enfants, mesure destinée à institutionnaliser le travail migrant pendulaire. Lire Dorrit POSEL., «Have Migration patterns in Post-Apartheid South Africa Changed?», Paper Prepared for Conference on African Migration in Comparative Perspective, Johannesburg, 4-7 june, 2003. Et aussi Cherryl WALKER, « Gender and the Development of the Migrant Labour System c. 1850-1930 : An Overview », in Cherryl WALKER, *Women and Genderin Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip Publisher, 1990, p. 168-196. Et enfin, C.MURRAY, « *Families Divided. The Impact of Migrant Labour in Lesotho*, Cambridge University Press, Cambridge, 1981.

[2] Hein MARAIS, *South Africa-limits to change: the political economy of transformation*, Le Cap/Londres, UCT Press/Zedbooks, 1998. Et aussi, Mike MORRIS, "State, Capital and growth:the political economy of the National question", in Stephen GELB (dir)., *South Africa's Economic crisis*, Le Cap, David Philip, 1991. Et aussi Roger. SOUTHALL, "South Africa in Africa……", op.cit., p. 9.

[3] Les travailleurs saisonniers étrangers étaient soumis aux mêmes restrictions que les nationaux. La législation sud-africaine prévoyait un retour de ces travailleurs vers leur lieu d'origine après une période de deux ans. Dans le cas où leurs services étaient à nouveau requis, ils devaient repostuler. Lire A.SIEGEL, «Rural Differenciation and the diffusion of Migrant Labour Remittances in Lesotho », in Philip MAYER, «Black Villagers in an Industrial Society», Oxford University Press, Cape Town, 1980, p.109-168, Aurelia WA KABWE-SEGATTI " Reformuler la politique d'immigration dans l'Afrique du Sud Post-apartheid. De *l'Aliens Control Act*de 1991 à *l'Immigration Act* de 2002," in Philippe GUILLAUME, Nicolas PEJOUT et Aurelia WA KABWE-SEGATTI (sld)., L'Afrique du Sud……, op.cit., p. 251.

[4] Cette politique de grand Apartheid consistait à faire de l'Etat sud-africain un Etat particulier avec pour corrolaire un développement séparé, par des réservoirs de main-d'œuvre dont l'exploitation travestie en développement économique devait servir les intérêts sud-africains et permettre en cas d'échec une reconversion-réintégration de ces zones dans un cadre fédéral, régional ou provincial. Sur la politique des bantoustans, lire Raphael PORTEILLA, Le nouvel Etat sud-africain, des bantoustans aux provinces, L'harmattan, Paris, 1998. Voir aussi, Deborah POSEL, *The Making of Apartheid 1948-1961*, Clarenton Press, Oxford, 1991.

[5] Aurelia WA KABWE-SEGATTI, ibid., p.253.

Ce système était basé sur une politique volontariste d'immigration blanche, caractéristique des relations particulières existant entre la RSA, la Hollande et les autres nations européennes[1]. C'est en effet à partir de 1961, soit treize ans après l'instauration officielle de l'Apartheid en 1948, en plus de la sélection à l'entrée et des mesures drastiques à la frontière, que s'est développé ce système discriminatoire par l'intermédiaire de la création d'un ministère spécifique entièrement dédié à l'immigration blanche.

Soulignons que, dès la fin des années 1950, le Parti National (NP) au pouvoir se trouva confronté à un dilemme : supprimer l'immigration majoritairement anglophone, faisant courir le risque de voir la population « *blanche s'enfoncer dans un océan de* couleur , ou celui de voir renverser sa majorité parlementaire si l'immigration anglophone se prolongeait. Au début des années 1970, dans un contexte politique favorable, le NP, alors plus ancré politiquement, décida de mettre en place une politique interventionniste afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre blanche qualifiée, et ce, jusqu'en 1991[2].

Cette politique sélective fut juxtaposée à une politique de main-d'œuvre noire bon marché, synonyme de travail migrant institutionnalisant une réalité sous régionale. En effet, le contexte historique, régional et culturel a donné lieu à un travail migrant, caractérisé par le travailleur étranger et sud-africain dans les mines et exploitations agricoles sud-africaines[3]. Force est de constater que ce système de migration pendulaire[4] obéissait et continue d'ailleurs à le faire, à des éléments économiques, sociaux et culturels d'ordre régional, parce qu'impliquant majoritairement les ressortissants des pays limitrophes de l'Afrique du Sud.

Le travail migrant est généralement expliqué de deux façons : la première de tendance économiste, met l'accent sur l'individu et ses motivations profondes ; la seconde considère l'individu au sein d'un groupe sur le modèle de ce que Edgar MORIN a appelé «circuit récursif permanent »[5]. Dès lors, la migration est un des aspects de la pénétration du

---

[1] Lire Kwesi Kwaa PRAH, *Beyond the Color Line: Pan africanist Disputation*s », Vivlia, Florida, South Africa, 1997.

[2] Entre 1961 et 1991, différents programmes seront établis ; des subventions et aides directes de l'Etat sud-africain permettront l'arrivée de dizaines de milliers d'immigrants européens. Ces subventions, parfois très importantes (3 576 000 rands en 1972-1973), ne prendront fin qu'en 1991, trois ans après l'arrivée de F.DE KLERK au pouvoir. Aurelia WA KABWE-SEGATTI, op.cit.

[3] Lire Francis WILSON, *Labour on South African Gold Mines 1911-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, UK, 1972.

[4] Déplacement pour une courte période. Lire à ce propos Fion DE VLETTER, «Labour Migration to South Africa : the lifebloood for Southern Mozambique », In David A. Mc DONALD, *On Borders, Perspectives on International Migration in Southern Africa,* Southern African Migration Project and St Martin Press, 2000, p.46-70. David A. Mc DONALD, « Towards a better understanding of Cross Border migration in Southern Africa, in David A. Mc DONALD, idem, p. 1-11., et enfin, Lovemore ZINYAMA, «Who, what, when and why, Cross-Border from Zimbabwe to South Africa », in David.A Mc DONALD, idem, p. 71-85.

[5] «Les individus dépendent de la société qui dépend d'eux. Individus et société se coproduisent dans un circuit récursif permanent où chaque terme est à la fois producteur/produit, cause/effet, fin/moyen de l'autre ». Edgar MORIN, Pour sortir du vingtième siècle, Fernand Nathan, Paris, 1981, p.120.

capitalisme dans la mesure où elle permet de détacher les migrants, actuels ou potentiels de leur mode de production originel et de les insérer comme travailleurs libres dans le système de production capitaliste. On assiste ainsi à une relation de dépendance ou d'interdépendance des pays d'où sont originaires ces travailleurs migrants et l'Afrique du Sud, le cas du Lesotho l'atteste au plus haut point[1]. Force est donc de constater que ces pays ont fait office de réservoir de main-d'œuvre.

C'est ainsi que la politique d'immigration de la RSA sous l'Apartheid a institutionnalisé une pratique, devenue coutumière en matière de main-d'œuvre bon marché, ce, durant des décennies et principalement à des fins économiques. Ce système a ainsi contribué à créer des laissés-pour-compte, des travailleurs ne se sentant ni Sud-Africains, ni étrangers, ayant perdu toutes racines, et dont les liens culturels et historiques avec les travailleurs migrants nés en Afrique du Sud sont très fort, particulièrement en ce qui concerne la langue[2]. Dès lors, tous ces éléments (politique d'immigration à deux portes, migration pendulaire régionale), sont le reflet des liens et de l'interdépendance entre la RSA et ses voisins, dont a tenu timidement compte le nouveau pouvoir en place dans le pays dès 1994.

2) *L'Immigration Act* de 2002 : la volonté d'une reconstruction de la politique d'immigration

L'éventualité que la fin de l'Apartheid allait entrainer dans le pays une immigration de grande ampleur, avait été prédite bien avant la fin formelle du système. Dès la fin des années 1980, dans le contexte de contestation du régime par les intellectuels et les activistes, la question de l'immigration était présente dans les discours sur le changement politique et la transformation du pays[3].

F.W DE KLERK, lors de son discours du 2 février 1990 sur la transformation du système, a reconnu que la question de la migration devenait d'une importance croissante, en témoigne le discours donné à la Conférence biennale à l'ancienne Société de développement de l'Afrique du Sud : « *Tout porte à croire que la fin de l'apartheid va approffondir et non pas affaiblir l'attractivité sud-africaine pour les peuples de la région. Ceci signifie que lorsque le mur de Berlin de l'Afrique australe-l'apartheid- va s'écrouler, une marée humaine*

[1] Falmata LIMAN, Les relations du Royaume du Lesotho avec la République d'Afrique du Sud : un cas particulier d'intégration régionale, thèse de doctorat, université de Dijon, 2000, p. 107-119.
[2] A l'exception du Xhosa, toutes les langues africaines d'Afrique du Sud sont parlées dans les pays voisins, ce qui augmente leur importance numérique du fait de l'immigration régionale qui s'est accrue depuis 1996.
[3] En 1989, ce thème fut introduit dans un meeting de l'Institut de la Démocratie par l'intellectuel et homme d'affaires Fredrik VAN ZYL SLABBERT.

va déferler dans le pays. Pour eviter la longue désorganisation sociale, il faut penser au plus vite à élaborer des plans de gestion de ce phénomène [1]». Le nouveau régime qui s'installe en 1994 doit aborder une situation migratoire en pleine mutation avec un outil juridique privilégiant une vision policière et coercitive et peu de recul politique sur des questions aussi prégnantes que l'accueil d'un nombre croissant de demandeurs d'asile ou les droits des migrants réguliers.

En effet, la situation de l'immigration en 1994 est à la croisée des chemins. En effet, l'écart entre l'immigration et l'émigration n'a pas cessé de se réduire à partir de 1991[2]. La balance est devenue de fait négative dès 1994. Dans ce contexte de diminution de l'immigration permanente, la part des immigrés africains diminue elle aussi jusqu'en 1992-1993 au profit des immigrés asiatiques, dont le nombre croît sensiblement. La proportion entre les trois origines principales (Europe-Asie-Afrique) a fini par s'équilibrer[3] et a eu pour conséquence une augmentation des entrées temporaires dans le pays. celle-ci passant de 400 000 environ en 1988 à 700 000 en 1992[4].

Cette hausse se fait largement au profit des ressortissants des pays africains, notamment celle des étudiants qui constituent en 1996 près de 60% des étudiants inscrits dans les universités sud-africaines[5], avec en prime une diminution du renouvellement des permis de travail temporaires entre 1993 et 1995. Il y a donc globalement moins d'entrants permanents en RSA car ils ne sont plus exclusivement européens et ce, sous l'influence de *l'Immigration Act* de 2002.

Le discours du ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale sud-africaine le 17 mai 2002[6] a souligné l'esprit de cette nouvelle loi : *« La loi ici présente contient des solutions innovantes qui placent l'Afrique du Sud en avance par rapport à d'autres pays qui luttent*

---

[1] Cité par Peter VALE, «A farewell to arms », in Elwill P. BEUKES et al, *Development, employment and the new South Africa* , Development Society of South Africa, Innesdal, South Africa, 1991, p. 3-23.

[2] 1991 est la dernière année de subventions fortes octroyées aux organisations promouvant l'immigration européenne. Cette année, uniquement, plus de 8 milliards de rands seront consacrés directement à l'immigration européenne et au soutien des organisations d'accueil des immigrés, donnant lieu à une balance migratoire positive de plus de 10 000 personnes. *Department of Home Affairs*, (DHA) 1992, *annual report*, 1991, R.P 63, RSA.

[3] DHA., op.it.

[4] DHA.,1995, *Annual report,* 1994, R.P 125.

[5] Mamphela RAMPHELE, "Immigration and Education : International Students at South African Universities and Technikoms" *Migration Policy Series,* n° 12, le Cap, Queens University, Canada, IDASA/SAMP, 1999.

[6] " *The Bill before you contains innovatives solutions which place South Africa ahead of many other countries which are struggling with issues of migration without the opportunity of thinking a new system from scratch, carrying over the core of systems shaped at the end of the 19th or in the first part of the 20th century. We endeavoured to conceive and launch a system responsive to the needs and challenges of the 21th century".* Mangosuthu BUTHELEZI, *National Assembly Second Reading Of the Immigration* Bill (B79)-2001. En entier et en anglais sur le site de la South African Migration Project : http://www.queensu.ca/samp/ImmigrationBillComment/170502.htm , (accédé le 25/11/05).

contre les questions de l'immigration sans l'opportunité de réflechir à un nouveau système sûr, qui transcende le cœur du système qui a entouré la fin du XIXe siècle ou la première partie du XXe . Nous nous sommes efforcés de concevoir et de mettre en orbite un système qui réponde aux besoins et aux défis du XXIe siècle ».

Cette loi clarifie la régulation de l'immigration en créeant plusieurs catégories de visa, « *La loi créée des catégories de permis de séjour qui sont claires et définies, s'assurant que personne en Afrique du Sud ne sera considéré comme citoyen sud-africain, résident ou titulaire d'un permis de séjour temporaire, sans créer des critères objectifs pour acquérir la résidence permanente et échapper au cadre de sélection des immigrants ».* Cette loi se veut aussi humaine et protectrice des droits de l'homme. *« Cette loi rend le contrôle de l'immigration en conformité avec les normes de protection des droits de l'homme,ce qui inclue la revision administrative et judiciaire et l'établissement des tribunaux de l'immigration qui unifient le système juridictionnel* »[1].

Cette loi se veut aussi une arme contre l'immigration illégale. « *La loi renforce les lois d'immigration….. Nous devons développer la capacité de detecter, prouver et dissuader l'immigration illégale* »[2].

Cette loi est la dernière d'une longue liste[3] . Elle peut s'analyser dans ses grandes orientations comme une confirmation du choix de la continuité et de la transformation par l'incrémation et non par la réforme profonde du système en place[4]. Elle est synonyme de modernisation de la *Two gate policy,* à travers deux aspects : tout d'abord, la reconduction d'une politique ouverte à l'immigration qualifiée, mais relativement protectionniste dans l'accès à son marché du travail non qualifié ; ensuite la perpétuation d'une position hégémonique en Afrique australe et en Afrique en général, par rapport aux effets socio-économiques qui découlent des circuits migratoires de main-d'œuvre qualifiée et non-

---

[1] *« The Bill creates permits categories which are clear and defined ensuring that anyone inSouth Africa will be accounted for a citizen, a resident or a temporary permit holder, while creating objectives criteria to acquire permanent residence and moving away from the Immigrants boards [.....] The Bill brings Immigration control into compliance with the highest standards of human right protection, including administrative and judicial review, and the establishment of immigration Courts which provide a unified area of subject matter jurisdiction".* Idem.

[2] « *The Bill strengthens the enforcement of immigration laws [....]We must develop the capacity to detect, redress and deter illegal immigration*". Idem.

[3] Plus de 800 textes de loi ont été adoptés en plus de dix ans, résultat de quatre-vingt-dix années de superposition législative. On peut citer *l'Aliens Control Act* (1937), *l'Aliens Registration Act (*1939), la *Population Registration Act* (1950) et *l'Aliens Control Act* (1991).

[4] Selon une étude de la SAMP de 1997 à 2000, entre 1995 et 1999, le soutien des sud-africains pour une politique restrictive d'immigration est passé de 65 à 78%. J. CRUSH, «Migration Report», SAMP, 25 septembre 2001.

qualifiée en direction de l'Afrique du Sud. C'est ce que Peter VALE (universitaire et homme politique) a appelé une politique de « *néoapartheid* [1].

Le contexte dans lequel cette loi a été votée peut expliquer cet état de fait. Elle a en effet été votée huit ans après l'arrivée de l'ANC au pouvoir, suite à l'obligation de modifier *l'Aliens*[2] *Control Act de* 1991, dernier vestige de l'Apartheid et qui sera le pillier de la politique d'immigartion pendant la decennie 1990[3] et en contradiction avec la nouvelle donne politique à partir de 1990. D'ou l'instauration d'un débat ponctué par l'*Aliens Control Act* de 1995 (durcissement de la politique d'immigration et restriction de l'accès au territoire (qui était une loi de transition),et l'année 1996 (date de la nouvelle constitution), qui donnera lieu à la publication d'un livre vert sur les migrations internationales de 1997[4], puis de deux livres blancs[5].

Ces textes ont surtout été élaborés pour pallier à une absence de politique claire en matière d'immigration. Ces derniers donneront lieu au vote de deux lois, le *Refugee Act* (1998) et *l'Immigration Act (2002*) qui sont le fruit d'un concensus difficillement atteint. L'équipe du ministre de l'Intérieur d'alors, Mangosuthu BUTHELEZI, une partie des hauts fonctionnaires du ministère en question, des partis d'opposition, en particulier le *New National Party* (NNP) et la *Democratic Party* (DP), ont été porteurs d'une approche alliant une vision ultra-sécuritaire et coercitive des flux d'immigrants irréguliers et de main-d'œuvre peu qualifiée, à une ouverture de tendance néo-libérale vis-à-vis des investisseurs étrangers, des personnels hautement qualifiés, et des mouvements liés au commerce et au service en général.

Face à cette tendance, les organisations de défense des droits de l'homme ont trouvé dans la protection des migrants irréguliers et dans le droit d'asile une nouvelle tribune en critiquant la gestion de l'immigration souvent aux antipodes des engagements constitutionnels du gouvernement. La gestion de la question des réfugiés mozambicains (300 000 à 350 000 l'atteste au plus haut point[6]. En plus des organisations de défense des droits de l'homme, des

[1] Peter VALE, Security and Politics in South Africa, The régional dimension, Lynne Rienner Publisher, Boulder, London, 2003, p. 85-105.

[2] Personne qui n'est pas née en tant que citoyen sud-africain et qui n'a pas acqui la nationalité sud africaine par naturalisation ou par filiation par ses ascendants. South African Department of information «South Africa 1975., *official book of the Republic of South Africa*., Pretoria.

[3] Rédigé afin de rassembler et de simplifier l'intégralité des législations précédentes sur l'immigration depuis 1937.

[4] *Green Paper on International Migration (1999).*

[5] South african Government: *White Paper on Refugees Affairs* (1998), *White Paper on International Migration* (1999). http://www.info.gov.za, (consulté le 15/ 06/ 2006).

[6] La RSA a en effet signé en 1993 trois textes sur le rapatriement volontaire de réfugiés. Ce sont l'accord de principe (Basic Agreement) signé le 6 septebre avec le HCR, l'Accord tripartite (Tripartite Agreement) signé le 15 septembre avec le HCR et le Mozambique. Enfin pendant le mois d'octobre de la même année, la publication par le ministère de l'intérieur des directives officielles (Volontary Repatriation Arrangement) concretisant ces

réseaux de chercheurs comme la *South Africa Migration Project* (SAMP), l'Institut Africain d'Afrique du Sud (AISA), l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), ont développé une approche soucieuse du respect de l'étranger, fondée sur une approche plus africaniste de la loi, en particulier l'AISA qui a critiqué la porte ouverte faite aux étrangers venant des pays riches, au détriment de l'Afrique[1].

Le parti au pouvoir a tardé à trancher, et la loi proposée en 2002 se veut, selon les propos de Scott MPHO, porteur du projet et rapporteur de la commission parlementaire, «*un produit qui accommode tout le monde* »[2]. Le ministre de l'Intérieur s'en est fait l'écho le 17 mai 2002 en déplorant les conditions de vote de cette loi : « *Je présente et pilote la loi de ce Parlement comme la mienne, mais c'est une loi qui a été modifiée par le Parlement .....il n'ya pas de doute dans mon esprit que ce processus montre les faiblesses de notre démocratie ou les lubies semblent prévaloir sur une politique efficace »* [3].

En revanche, cette loi constitue un signal fort donné aux pays de la région, et dans une moindre mesure à ceux de l'Afrique dans son ensemble, à travers notamment la reconnaissance ambiguë du statut des réfugiés[4] et la régularisation des étrangers en situation irrégulière[5].

Le caractère conservateur de cette loi et les conditions de son élaboration se sont heurtés à la réalité régionale et à la la nature même du pays, puisque dans sa construction ,la migration a toujours été source de sécurité. En effet, la migration massive s'est faite au XIXe siècle pendant les flux migratoires européens dans le monde, au moment où les notions de stratégie militaire, sur lesquelles la discipline d'Etude de sécurité allait se greffer, se codifiait[6]. Cet aspect militaire et sécuritaire de la migration a toujours été couvert par le sceu du secret et

deux accords par le biais d'un comité chargé de statuer sur les demandes d'asile.

[1] *Immigration Bill Hearing*, 23 avril 2002, op.cit., et aussi Aurelia Wa KABWE-SEGATTI, op.cit., p. 263-267.

[2] M.I SCOTT (ANC), 14-17 mai 2002, Republic of South Africa, hansard, House of Assembly Debates, 4th session , cols 2313-2810, p. 2702.

[3] *« I'm presenting and piloting the Bill of this Parliament as my Bill, but it is a Bill as amended by the majority Party[….] There is no doubt in my mind that this process shows the weakness of our democracy where whims seems to prevail over responsible policy formulation".* M. BUTHELEZI, op.cit.

[4] La Nation arc-en-ciel compterait 30 000 réfugiés en provenance de toute l'Afrique, contre 300 000 en Zambie, 50 000 en Tanzanie et 30 000 pour la Namibie. *Courrier International*, n°671, 16 septembre 2003. Force est de constater que ces chiffres sont à prendre avec circonspection, d'autant plus que le géant du continent compterait plus de huit millions d'étrangers en situation irrégulière.

[5] Entre 1996 et 2002, les régularisations d'étrangers verront le jour.(On estime entre 2 et 4 millions le nombre de personnes en situation irrégulière dans le pays). Ces mesures, adressées prioritairement aux ressortissants des pays voisins sous contrats et aux réfugiés, illustrent en effet la bonne volonté, de la RSA de gérer humainement son implication dans la gestion des affaires de la sous-région et de l'Afrique. Pour un bilan global de ces procédures de régularisation, voir Jeff HANDMAKER et al*, the status regularisation Programme for former mozambican refugees in South Africa, L H R ,* University of Witwatersrand refugee research programme, 2001, de même que A. WA KABWE-SEGATTI, « Du rapatriement volontaire au refoulement dissimulé: les réfugiés Mozambicains en Afrique du Sud »*, Politique Africaine*, n°85, mars 2002, p. 75-92.

[6] Voir Ken BOOTH& Eric HERRING, Keyguide to information Ressources on Stratégic Studies, London, Mansell, 1994.

a contribué à la formation d'une gestion coercitive par les différents gouvernements du pays à des fins idéologiques.

La RSA se trouve ainsi confrontée à une réalité historique, celle d'un pays dont l'immigration constitue un élément constitutif. Cette prise en compte tardive du caractèrespécifique du pays, conjuguée à l'interaction avec le caractère d'attractivité du pays a donné lieu en 2004 à une réforme de l'Immigration Act de 2002, l'*Immigration Amendment Act 19 of 2004*[1] entrée en vigueur le 1er juin 2005, en même temps que *l'Immigration Régulation Act of 27 June 2005*[2] destinés à assainir l'entrée et le séjour des étrangers, en particulier les Africains.

2) Vers une nouvelle immigration africaine

L'Amendment Act 19 of 2004 met en lumière la volonté du gouvernement de se saisir de la question de l'immigration et de trouver une solution juste à cette question. Ce texte constitue ainsi l'expression de la réalité socioculturelle nationale et de son caractère attractif . Ce texte illustre aussi les réalités internationales auxquelles sont confrontés les dirigeants sud-africains, pris entre le partage des préoccupations continentales et l'engagement à la démocratie d'une part, et entre l'alignement sur l'aide occidentale par le NEPAD et la volonté de transformer les rapports de force dans les relations internationales d'autre part.

La reformuation de la loi sur l'immigration, qui est entrée en vigueur en juin 2005, illustre cette prise en compte de l'immigration comme élément constitutif du pays. Elle vise l'immigration choisie par l'attraction des étrangers qualifiés et des investissements pour pourvoir à la croissance économique du pays. En l'occurrence, elle vise à légaliser les entrées dans le pays, en particulier celles des ressortissants africains. Le porte parole du ministère de l'Intérieur, Nkosana SIBUYI, en a clarifié l'esprit : « *En tant que pays, nous avons l'obligation de réguler ou faciliter les mouvements de personnes, de biens et de services à l'interieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud. La politique d'immigration du pays vise à donner une concrète résonance à la myriade d'objectifs du gouvernement, en particulier la lutte contre l'immigration clandestine et la possibilité donnée aux étrangers désireux de visiter le pays de faire une demande légale d'entrée sur le territoire »*[3].

---

[1] *Immigration Amendment act 19 of 2004*, http://www.dha.gov.za.

[2] Government Gazette n°5616 27 june 2005, http://www.info.gov.za/gazette/regulation/200527725b.pdf. (accédé le 10/06/2006).

[3] " *As a country, we have an obligation to regulate and facilate the movement of people, goods and services* into *and outside South Africa. Essentially, the immigration policy seeks to give a concrete resonance to a myriad of government objectives (including) to discourage illegal migration into South Africa by encouraging foreign*

Elaborée dans le contexte de la redéfinition de la politique africaine du gouvernement, cette nouvelle mouture de la politique d'immigration rend compte d'une situation existante puisque le pays se situe au centre de l'hémisphère Sud et se veut porteur d'une valeur de tradition d'accueil. Au cours du mois de janvier 2005, 645 432 voyageurs étrangers ont visité le pays, ce qui représente une augmentation de 12,3% par rapport à janvier 2005. Les voyageurs venant d'Afrique étaient estimés à 456 748, soit une hausse de 18,7% par rapport à janvier 2004[1] ;ce qui illustre l'intérêt porté par les ressortissants pour ce pays.

Dans plusieurs domaines, le pays est un pôle d'attractivité par excellence, en particulier celui du tourisme qui constitue sans aucun doute le premier. Malgré un rand fort, Le pays a en effet enregistré en 2004, le record de visites touristiques, 6,7 millions de personnes, soit une augmentation 2,7%, pour une contribution de 7,4% du PIB, soit 94 milliards de rands[2]. Le gouvernement sud-africain a lancé une campagne visant à attirer les touristes africains, lesquels constituent les deux tiers des touristes visitant le pays, contrairement à l'idée selon laquelle la majorité des touristes vient d'Europe, d'Amérique et d'Asie. L'Office du tourisme du GAUTENG (TGA), a estimé il ya dix-huit mois que les touristes africains avaient dépensé 10 milliards de rands dans leur province[3].

L'ouverture du pays aux resortissants d'Afrique, si l'option d'exemption des visas touristiques pour tous les ressortissants de ce continent a été abandonnée[4], se manifeste aussi par l'ouverture des universités africaines aux étrangers, en particulier ceux d'Afrique[5]. Le pays compte 36 universités (dont le *Nelson MANDELA Metropolitan University* –NMMU)e t instituts de technologies (Technikoms). En 2005, quatre sur cinq de ses 47 000 étudiants étrangers (soit 7% des étudiants dans le pays) venaient d'Afrique, notamment d'Afrique australe. L'attrait des universités africaines pour les étrangers est en nette augmentation. En 2000 ils étaient au nombre de 31 000, soit 5% du total.

---

nationals to apply for different permits to lagalize their stay in the country". Cité par *Bua News*, «Immigration regulations designed to attract skills and legalize entry» 5 juin 2005. Lire aussi *Business Day* , «Migration policy», 17 mars 2005.

[1] Les anglais représentent le contingent le plus important des étrangers hors Africains : 48 250 (26,8%), viennent ensuite les Allemands: 24 534 (13,6%) ; les Américains : 15 612 (8,7%) ; les Hollandais :10 501 (5,8%) ; les Francais : 8 418 (4,7%) ; et les Australiens : (3,4%). Les resortissants des pays de l'Afrique australe ont représenté 92% des étrangers originaires d'Afrique, et le Lesotho avec 166 269 entrants est le pays le mieux représenté. *Statistic South Africa 2005, Tourism and Migration* , January 2005.

[2] *L'Express* (Port Louis), « South Africa Sees Record Tourist Number », 24 août 2005.

[3] *Bua New on line*, « SA opens door to african tourists »,15 février 2005.

[4] Décision politique, elle aurait stigmatisé encore plus l'étranger noir dans le pays. la peur d'une invasion continue en effet d'habiter la population sud-africaine.

[5] L'université du Cap, qui fête en 2005 son 176ème anniversaire, a accueilli du 23 au 25 février 2005 la 11ème conférence générale de l'association des universités africaines, 300 représentants de 47 pays y ont assisté.

A titre de comparaison, les Etats-Unis comptent 4% d'étudiants étrangers, la Grande Bretagne et la France 11%[6]. Les propos optimistes de l'ancien ministre sud-africain de l'Education, Kader ASMAL, sont de ce fait éloquents :« *L'Afrique du Sud est devenue le lieu principal de formation pour les pays du Nord du Limpopo et va au au-dela de l'accomplissement de ses obligations dans le cadre du Protocole sur l'Education et la Formation de la SADC* »[7].

Ces propos de Kader ASMAL illustrent le sentiment d'optimisme général qui prévaut en Afrique du Sud. Les étudiants contribuent en effet pour 1,7 milliards de rands aux échanges extérieurs du pays. Une étude faite par le NMMU a estimé que ceux-ci dépensent annuellement 57 000 rands en nourriture, transport et loisirs[3]. La hausse des inscriptions étrangères dans les universités sud-africaine depuis 2000 est une réalité. Deux universités en sont l'exemple. Tout d'abord,le *NMMU*. Selon Peter MYLES, le directeur de son centre d'etude sur le tourisme, le nombre des étudiants étrangers est passé de 300 à 1400 depuis 2000. Le *Rhodes University* ensuite,constitue le second exemple. Selon le Professeur Marius VERMAAK qui y enseigne, le nombre d'étudiants étrangers présents en 2005 au sein de cette université serait de 1 500, soit 25% du nombre total d'étudiants, contre 1 067 en 2002, 1 193 en 2003 et 1 297 en 2004[4].

La polarisation régionale est par ailleurs une réalité. En effet, si l'attrait des universités sud-africaines pour les ressortissants du continent est en nette augmentation, les étudiants régionaux constituent la majorité du contingent, puisqu'en 1996, ils représentaient 50% des étudiants étrangers[5]. En effet, en Janvier 2005, sur les 22 301 étrangers titulaires d'un visa d'études, le contingent africain de 19 293 est constitué pour majorité des ressortissants des pays d'Afrique australe[6]. L'immigration Regulation Act of 27 june 2005, qui supprime l'obligation pour ces derniers désireux de poursuivre leurs études dans le pays du versement d'une caution, vise ainsi à mettre fin à cette polarisation régionale.

Si cette ouverture des universités sud-africaines aux étudaints africains masque mal une politique en attente de redéfinition, elle constitue néanmoins un facteur timide d'ouverture des pays aux ressortissants africains. Elle constitue aussi une timide traduction

---

[6] *Study South Africa*, http://www.stutysa.co.za/studysa.htm, (Accédé le 6/12/05).
[7] Cité par *Study South Africa*, idem.
[3] *Dispatch.co.za* :«Foreign students contribute 1,7bn in forex», 14 février 2005.
[4] Idem. A titre de comparaison on dénombre près de 245 000 étudiants dans les universités et IUT françaises sur un total de 2 millions. Chiffres tirés du rapport d'information n° 446 (2004-2005) de Mme Monique CERISIER-BEN GUIGA et M. Jacques BLANC, fait au nom de la commission des Affaires étrangères déposé le 30 juin 2005 au Sénat. http://www.senat.fr, (accédé le 16/08/ 2006).
[5] Manphela RAMPHELE, op.cit.
[6] *Statistic South Africa* 2005, op.cit.

sociale des nouvelles ambitions continentales sud-africaines. En somme, elle est l'expression de l'ambivalence et de la recherche d'un compromis entre les réamités socio-économiques nationales et la solidarité affichée encers le continent noir.

La RSA est ainsi confrontée à une mutation de sa situation migratoire. La flexibilité de la législation sur l'immigration, si elle est normale et juste eu égard à la protection des sud-africains et surtout à l'inquiétude de ces derniers soucieux de tirer profit de l'embellie économique[1] et de la voie tracée par le *Black Economic Empowerment* (B.B.E)[2] . Elle constitue un signal fort pour les expatriés sud-africains dans un contexte d'émigration massive des citoyens sud-africains qualifiés.

C) Les faibles conséquences de la fuite des cerveaux sud-africains

Le pays, au même titre que le Zimbabwe[3], est en effet confronté à un autre facteur, qui s'accélère depuis 1990 et qui est préoccupant pour l'avenir socio-économique du pays, dont l'impact est difficile à déterminer: le départ du personnel qualifié pour l'étranger. Cette donnée s'ajoute au fait que le pays absorbe un grand nombre d'immigrés non plus seulement d'Afrique mais aussi d'Asie et d'Amérique latine peu ou pas qualifiés.

En effet, les changements politiques, la peur de l'avenir, les reserves affichées envers les politiques du pays, et surtout les conditions de vie meilleures, incitent ces derniers à quitter le pays[4]. Soulignons que ce sont surtout les anglophones qui émigrent, principalement vers les

---

[1] Selon une étude de la SAMP couvrant la période de 1997 à 2000, la majorité des Sud-africains pensent que l'immmigration et la migration ont un impact négatif sur leur pays. 60% d'entre eux pensent qu'ils apauvrissent la société et l'économie, et plus de 60% estiment qu'ils pillent les ressources du pays. J.CRUSH,.,« *Migration Report 2001* », op.cit.

[2] Renforcement des capacités économiques de Noirs. Répartition interethnique de la richesse. Empowerment trouve difficilement une traduction française reflétant le contenu de sa signification en anglais. « Prise de pouvoir », «émancipation» ne traduisent que très imparfaitement un concept qui trouve son origine dans un contexte socio-historique que n'a pas connu la France. Si les esclaves haîtiens se sont bien «émancipés» avec Toussaint-LOUVERTURE au tout début du XIXème siècle, ils n'ont jamais été *Empowered*..Voir particulierement Gilles GENRE-GRANDPIERRE, « La *Black Economic Empowerment* en Afrique du Sud : fondements, contraintes et risques », *Afrique Contemporaine* n° 210, été 2004, p. 95-108. La BEE est aussi definie comme la volonté de créer une classe capitaliste noire. A cet égard lire William Mervin GUMEDE, « Down toBusiness, but Nothing to Show », In Sean JACOBS et Richard CALLAND, *Thabo MBEKI World :The Politicis and Ideology of the south African President*, Zed Books, London et New York, 2002, p. 201-219. Voir aussi, Omano EDIGHEJI, *Rethinking Black Economic Empowerment in Post Apartheid South Africa*, *TRIPS Annual Forum*, johannesburg , 1999 . T.MBEKI, discours à la conférence annuelle du Forum du management noir, Kempton Park, novembre 1999.

[3] 479 348 Zimbabwéens vivent en dehors de leur pays, dont 176 400 au Royaume Uni, 165 375 au Botswana, 33 075 aux Etats-Unis, et 22 050 en Afrique du Sud. *South African Migration Project*, « Migration Resources/ Brain drain Resources », http://www.queensu.ca/samp/migrationresources/braindrain/, (Accédé le 19/11/2005). Lire aussi C.J CHETSANGA, « An analysis of the cause and Effect of the Brain Drain in Zimbabwe », *Scientific and Industrial Researchand Development Centre,* Harare, 2003.

[4] Andrew MYBURG, «Globalisation, Labour Mobility and the Economics of Migration:The case of South Africa », Paper presented at TIPS Annual Forum, Muldersdrift, 2002. Voir aussi, Jonathan CRUSH, « Loosing

big five que sont la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Etats-Unis et le Canada où l'anglais est la langue principale[1]. Les statistiques de ces *big fives* font état de 233 606 Sud-Africains ayant immigré dans leurs pays, soit 8% des sud-africains qualifiés[2].

Tout comme les chiffres de l'immigration, ceux de l'émigration sont sujets à imprécision[3]. Par ailleurs, beaucoup de Sud-africains ont un double passeport ce qui a induit ces derniers, dont les ascendants sont Européens, de demander la nationalité de leur pays d'origine. Aussi, l'impact sectoriel de l'émigration (1), l'inversion timide de la faible tendance à l'émigration (2) et enfin les impératifs socioéconomiques (3) attestent des conséquences mitigées de la fuite des cerveaux sud-africains.

1) L'impact sectoriel de l'émigration

En 1999, une étude de la SAMP auprès de deux cent entreprises du secteur public ou privé, qui portait sur sur l'impact de ce phénomène sur leurs opérations, avait revélé des résultats surprenants. Un tiers l'avait en effet jugé significatif, 41% sans importance et 26% négligéable, ce qui témoigne de l'impact plutot sectoriel de l'émigration. Selon les statistiques officielles sud-africaines de l'emigration, 82 811 personnes ont émigré d'Afrique du Sud entre 1989 et 1997.

Cette situation est révélatrice d'un facteur politique. En effet, les bilingues en anglais, Afrikaans et autres langues véhiculaires sud-africaines aspirent d'avantage à l'engagement politique et civique dans le pays. A contrario, les monolingues souhaitent d'avantage de sécurité et à ne pas être victimes de crimes violents et aspirent à quitter l'Afrique du Sud[4]. Ainsi, seul le secteur public, hospitalier notamment, fait de la fuite des cerveaux une crise nationale. En ce qui concerne le secteur privé, les effets sont minimes. Une étude du secteur de la *South Africa's R & D* n'a pas fait état d'une crise de la fuite des cerveaux. En effet, le

our Minds, Skills Migration and the South African Brain Drain », *SAMP Migration Policy Series* n° 18, 2002.

[1] Bien que beaucoup de Sud-Africains émigrent aussi vers le reste du continent (3 084 contre 9 677 pour l'Europe), les médecins sont principalement attirés par la Nouvelle Zélande et la Grande-Bretagne. Soutern African Political and Economic Monthly (SAPEM)., vol.14, n°8, 2002, p. 37. Se référer aussi, pour les différents motifs d'émigration, à Andrew MYBURGH, « Explaining Emigration from South Africa »,*South African Journal of Economics*, vol.72.1 , March 2004, p. 125-151; enfin, sur l'importance de la violence dans les causes d'émigration, Johaan VAN ROOYEN, *The New Great Trek, the Story of South Africa's White Exodus*,University of South Africa Press, Pretoria, 2001.

[2] A. MYGURGH, op.cit.., p. 125.

[3] Lire David A. Mc Donald & Jonathan CRUSH (eds.), *Destinations Unknown : Perspectives on the Braindrain in Southern Africa*, Africa Institue of South Africa (AISA), Pretoria, 2002.

[4] Vijé FRANCHI, « Génération post-Apartheid :enjeux et constructions identitaires », in P.GUILLAUME, N.PEJOUT et A.SEGATTI (sld.), L'Afrique du Sud dix ans après……., op.cit., p. 287.

fort taux d'immigrés de la région peut expliquer ce relatif faible impact de ce phénomène dans leur secteur[1].

La fuite des cerveaux du secteur médical constitue, pour la RSA et pour les pays de la région, un phénomène qui est une source de préocuppation constante[2]. Dans le cas de la RSA, 23 400 personnels de santé ont pris la destination des *big fives.* Selon l'OCDE, en 2003, 6%, du personnel de santé en Grande-Bretagne était Sud-africain[3].

Si, selon des sources statistiques, la balance entre l'émigration et l'immigration est légèrement déficitaire[4], nous notons que c'est l'origine des arrivants qui mérite un regard plus scruteur. En effet, les Européens exercent une influence positive au yeux des Sud-Africains. Les Anglais sont considérés comme des missionnaires, des investisseurs et pourvoyeurs d'emplois pour les nationaux, les Italiens le sont pour l'industrie textile et la technologie ; les Français pour le développement des sports, les Allemands pour les voitures de luxe et les Suédois pour les armes[5] ainsi que les voitures de luxe. En conséquence, la xénophobie sud-africaine[6] est surtout véhiculée par des facteurs économiques. Dans la ville du Cap, à prédominance chrétienne, les musulmans étrangers jouissent d'une bonne image auprès des Sud-Africains parce qu'ils ont le sens des affaires et créent des emplois.

Tout compte fait, le départ sans fin du personnel qualifié vers l'étranger est un facteur difficile à enrayer, puisqu'en plus de l'immigration d'étrangers peu qualifiés, une grande partie de la population sud-africaine active est peu formée[7]. Il se pose de ce fait la question de

---

[1] Lire CM. ROGERSON & JM. ROGERSON, « *Dealing in Scarse Skills : employe responses to the brain drain in South Africa* », *Africa Insigth,,* vol..30, n°2, 2000, p. 31-40.

[2] En Afrique du sud, le système de santé manque de personnel dans les secteurs clés, et sa répartition est inconplète. La capacité du secteur médical à répondre aux besoins de la population souffre du manque du personnel qualifié. Lire, Ashnie PADARATH, Charlotte CHAMBERLAIN, David MC COY, Antoinette NTULI , Mike ROWSON & René LOEWENSON, «Health Personnel in Southern Africa: confronting Maldistribution and Brain Drain », Equinet Discussion, Paper n°3, 2003. Et aussi, Jantjie XABA & Gary PHILIPS, « Understanding Nurse Emigration». Final Report, *Democratic Nursing Organisation of South Africa* (DENOSA), Pretoria, 2001.

[3] OCDE, « The International Mobility of Health Professionals. An Evaluation an Analysis Based on the Case of South Africa », in *Trend in International Migration,* OCDE, Paris, 2003. Pour le Canada, lire Grant HUGH, « From the Tranvaal to the prairies: The Migration of South African Phycisians to Canada », *PCERII Working Paper* n° WP02, Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration, Edmonton, 2004.

[4] 25 380 départs (dont 2 504 pour l'Afrique) contre 10 093 arrivées. SAPEM. , n°14, n°8, 2002, p.37.

[5] Pensées du Sud-Africain moyen.

[6] Les étrangers à la couleur de peau très noire qui ne parlent pas les langues sud-africaines, sont appelés a*makwerekwere,* synonyme de danger pour la sécurité personnelle et communautaire. Lire Phawane MPE, *Welcome to our Hillbrow,* University of Natal Press, Pietermaritzburg, South Africa, 2001.

[7] Seulement 20% (3 millions) de la population économiquement active est qualifiée ou hautement qualifiée, contre environ 80% (12 millions), semi-qualifiée, non qualifiée ou au chômage. En outre, les profils de qualification y sont inférieurs à ceux d'autres pays à économie intermédiaire ; les employés qualifiés représentant 4% de la population active, contre 8% dans les autres pays à économie intermédiaire. Lire Claire HORTON, « Dix ans déjà depuis la fin de l'apartheid : un marché de l'emploi entre les fractures du passé et les défis du futur », *Afrique Contemporaine*, Dossier Afrique du Sud, été 2004, p.35-53. Voir aussi Percy MOLEKE, «The State of Labour Market Deracialisation », in John DANIEL et al., *The State of the Nation : South Africa 2005-2006*, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 202-222. Enfin, Human Sciences Research Council,

l'avenir de cette nation, d'où le durcissement de la politique d'immigration, bien quelle ait été assouplie en 2005. C'est une sorte de retour au réalisme du passé, puisqu'il est réactivé par l'immigration sélective, ce qui constitue le propre des pays développés[1], conduisant ainsi l'Etat sud-africain a une timide politique d'inversion de la faible tendance à l'émigration.

2) L'inversion timide de la faible tendance à l'émigration

L'Etat sud-africain n'a pas développé de stratégie claire pour inverser cette faible tendance à l'émigration, sauf la conclusion d'accords avec les pays développés afin de limiter le recrutement du personnel qualifié, dont les effets sont peu perceptibles. L'assouplissement de la politique d'immigration en vue de faciliter l'immigration du personnel qualifié, n'est pas la seule mesure prise pour enrayer la fuite de celui-ci.

Un effort a en effet été fait dans le domaine de la formation et de l'éducation pour pallier à la pénurie de compétences. La loi sur le développement de la formation en 1998 (*Skill Development Act 1998)* et celle sur le financement de la formation de 1999 (*Skill Developement Levies Act 1999*), qui sont des initiatives destinées à ameliorer les liens entre le monde du travail, l'éducation et la formation profesionnelle, comme solution à long terme, mais qui ne palliera pas l'urgence du recrutement de personnel qualifié[2].

Il n'ya que dans le domaine médical, dont l'urgence est latente, que les efforts du gouvernement, à travers des mesures ponctuelles se concentrent. Les accords du pays avec Cuba et l'Allemagne se sont soldés par la venue de 500 médecins cubains travaillant dans les zones rurales et les townships. En outre, la stratégie de recrutement et du maintien du personnel médical en 2001 est une exception notable[3].

La société civile s'est aussi impliquée, avec un succès limité dans l'enrayement de l'émigration de personnel qualifié. Le projet *SANSA (South African Network of Skills Abroad,* qui est inspiré de l'expérience colombienne[4], en est l'illustration. Elaboré par l'université du Cap et sponsorisé par la *National Research Foundation,* ce projet, destiné à mettre en relation

« South African National Skill Survey » ,*Report for the Department of Labour and European Union,* 2003.

[1] Le cas américain est particulièrement évocateur. De 150 millions d'habitants en 1950, le seuil de 300 millions sera atteint en 2018, soit un doublement de la population en soixante ans. Deux facteurs ont joué en sa faveur : un taux de natalité stable et une politique d'immigration basée sur des quotas (700 000 immigrés par an). En revanche le modèle européen se caractérise par une politique migratoire restrictive. Lire Antoine GAZANO., Les relations internationales, Gualino, Paris, 2001, p.58.

[2] Voir Bethuel MASERUMULE & Merryman MADIKANE, «Is the Skills Act Working for workers?», *South African Labour Bulletin,* 28 (3), 2004, p. 30-33.

[3] Lire *South African Department of Health* (SADH)., *Migration of Health Professionals. Recruitment and Retention Strategy*, SADH, Pretoria, 2001.

[4] Réseau « Caldas ».

les éxilés et les employeurs locaux pour des emplois et missions à court terme, n'a pas eu de suite. L'une des raisons de la faible portée de cette initiative est qu'elle ne visait pas un retour définitif des expatriés, et la nationalité sud-africaine des membres du réseau était faiblement affirmée par ailleurs[1].

Le retour des expatriés Sud-Africains est difficile à quantifier, tout comme le nombre des installations à l'étranger. Les médias sud-africains se sont lancés dans le profil des expatriés rentrant dans leur pays, phénomène appélé *brain gain,* sans pour autant produire de données concrètes sur le nombre et la durée des retours, dans un contexte socioéconomique en mutation.

3) Des Impératifs socioéconomiques

L'autre facteur, non moins négligeable et qui découle des deux premiers est à prendre en considération. ll s'agit des problèmes sociaux tels que le chômage, mais surtout la reconstruction nationale, la réduction de la pauvreté, le BEE[2] et les services sociaux de base (éducation, logement, construction de dispensaires). Malgré les efforts entrepris[3], ils continuent de peser sur le pays et ont fait l'objet d'un slogan de l'ANC intitulé «*une meilleure vie pour tous* »[4].

La reconnaissance internationale et l'entrée dans la mondialisation, doublées de l'ambition louable de réduction des inégalités sociales ont donné lieu à une littérature assez fournie dont le corollaire était le « dilemme sud-africain ». Fort de ce fait, l'urgence et l'ampleur de la tâche à accomplir par le nouveau pouvoir en 1994[5], ont pesé d'un poids certain dans la politique étrangère du pay dont le fer de lance était les droits de l'homme et la démocratie[6].

Le remplacement du Programme de reconstruction et de développement (PRD) par le GEAR a fondamentalement marqué l'option économique prise par le GNU, dès 1996, et surtout l'intérêt porté aux investisseurs étrangers par l'adaptation de l'appareil économique et

[1] Jean-Baptiste MEYER, «Expatriation des compétences africaines : l'option diaspora de l'Afrique du Sud », *Afrique Comtemporaine* n°190, 2ème trimestre 1999, p. 14-17.
[2] Le président MBEKI a parlé de pays « dual » et de «déracialisation de l'économie».
[3] Deux millions d'emplois ont été crées, cinq millions de foyers ont été raccordés au réseau électrique, neuf millions à l'eau courante. Mais la hausse de la population a été telle que le niveau de vie de la population a baissé au cours des dix dernières années.
[4] Cité par le *Figar*o, 14 avril 2004.
[5] Le PRD à cet égard fut la première grande entreprise mise en œuvre par la gouvernement de Nelson Mandela, remplacé en 1996 par le GEAR marquant le tournant libéral pris par le Gouvernement d'Unité Nationale (GNU).
[6] Lire particulièrement Raphael PORTEILLA, «Afrique du Sud, dix ans de démocratie: entre rêves et réalités », in Les cahiers de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la paix », (IDRP) Mai 2005.

industriels aux nécessités de la mondialisation qui a eu pour conséquence la création d'un « *apartheid social* ». En effet, bien que commençant à se réduire, l'écart entre le niveau de vie entre les Blancs et celui des Noirs, reste énorme malgré l'apparition d'une classe moyenne noire assez aisée, ce qui est synonyme de la transformation de la société sud-africaine en une sociéte de classe[1].

Cette transformation de la société sud-africaine en enclaves économiques[2], qui est le fruit de la politique macroéconomique initiée au milieu des années 1990, explique la volonté de retour de la majorité des Sud-Africains qui avaient quitté le pays. En 2005, une étude de la *Home coming Revolution* sponsorisée par la *First National Bank Research International,* a estimé que 81% des Sud-Africains vivant à l'étranger avaient l'intention de rentrer dans leur pays[3].

Ainsi, la greffe du système capitaliste sur la dépouille de l'Apartheid, même si elle a modifié en partie les structures sociales, a contribué à faire du pays arc-en-ciel, sur le prix d'un sous-prolétariat de masse, un pays attractif pour la majorité des Sud-africains et des étrangers.

Ironie de l'histoire, c'est l'apartheid social qui explique la faible incidence de l'émigration sur l'ensemble de l'économie du pays, dont découle le choix de l'immigration choisie par les dirigeants du pays. L'existence d'une économie informelle, issue de la situation migratoire du pays met aux prises les citoyens sud-africains et les résidents étrangers (illégaux ou réfugiés) dans la lutte pour tirer profit du nouveau contexte national. Ce dernier, favorable au demeurant, mais marqué par un fort taux de chômage[4] et une xénophobie envers les ressortissants des pays d'Afrique noire, bien quelle soit combattue par le président T.

---

[1] Sampie TERREBLANCHE développe la thèse d'un système élitiste de la société sud-africaine qui s'est transformée en une société divisée en trois classes représentant un nombre égal d'individus. La classe moyenne bourgeoise (88%) du revenu, 15 millions, dont 4 millions et Blancs et 11 millions de Noirs), la classe ouvrière (8% du revenu, (15 milions dont 14 millions de Noirs et 0,5 de Blancs) et enfin le sous-prolétariat (15 millions tous Noirs). Voir Sampie TERREBLANCHE, «La démocratie post-apartheid, un nouveau système élitiste ? », *Afrique Contemporaine*, Dossier Afrique du Sud, op.cit., p. 27. Voir aussi du même *auteur,A history of inequality of South Africa 1652-2002*, University of Natal Press/KMM Review, 2003. Aussi, *Parliamentary Bulletin*, «Is South Africa Still Suffering from Racial Capitalism », n°34, 14 avril 1998. Stephen GELB, «Inequality in South Africa, Causes and Responses », *Economic Development Growth and Equity* (EDGE) Institute, Johannesburg, 2000, Julian MAY, *Poverty and Inequality in South Africa* , Praxix Publication, Durban, 1998. Enfin Charles SIMKINS, *On the Durability of South African Inequality*, University of the Witswatersrand, Johannesburg, 1998. Sur la classe moyenne noire, lire Sipho MASEKO, «The Real Rise of Black Middle Class *», Mail and Guardian,* 27 mai 1999. *Mail and Guardian*, « ANC must Cultivate the New Elite », 28 novembre 1997.

[2] Pour S.TERREBLANCHE, dans l'article cité, « L'économie sud-africaine est passée d'une forme de capitalisme raciste et colonial à une forme de capitalisme d'enclaves, détaché d'une grande partie de la force de travail noire », p. 32.

[3] *Mail and Guardian on line*, 5 decembre 2005.

[4] 500 000 emplois perdus dans le secteur formel depuis 1994. SAPEM., op .cit., p. 6.

MBEKI et la Commission Sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC)[1], découle ainsi de l'incomplète réduction des inégalités et du paradoxe socio-économique de la société sud-africaine.

La reconnaissance du pays comme creuset migratoire par la clarification et la régulation de l'immigration, allie intérêts étatiques et intérêts des Sud-Africains et se conjugue aux fondations politiques uniques en Afrique.

§ 2 : Des fondations politiques inédites

La RSA s'est dotée d'un système politique garantissant la pleine participation de toutes les communautés, une refondation qui s'est faite sur des bases solides. En effet, ajoutées à la situation d'exceptionnalité du pays comme rencontre des flux migratoires, les conditions politiques du pays (système politique, système de gouvernement, partis politiques) constituent un élément constitutif de la politique étrangère, voire extérieure d'un Etat.

L'expérience de réconciliation nationale (A), les aspects médiatiques et les attentes de la Communauté internationale (B) peuvent en effet constituer pour la RSA les principaux éléments ou facteurs favorables au déploiement de la diplomatie sud-africaine pour une prise en compte des intérêts nationaux et continentaux.

A) L'expérience du dialogue et de réconciliation nationale ou la force d'un compromis national

L'élection de Nelson MANDELA à la tête du pays le 27 avril 1994 a été la conséquence de quatre années de dialogue et de négociation entre les deux forces principales, l'ANC (premier parti représentatif de la communauté noire) et le parti national (PN), représentant la minorité blanche au pouvoir. De même, elle a été aussi le fruit d'un compromis entre les aspirations de l'ancien parti au pouvoir et l'ANC. L'audience

[1] Les Sud-africains peu qualifiés d'une manière générale sont intolérants envers les étrangers vivant dans leur pays. En mai 2001, le président sud-africain T.MBEKI, a souligné que ses compatriotes devraient se garder de tout acte de xénophobie envers tout immigré africain. Selon lui, il est « fondamentalement érroné et inacceptable » que les Sud-Africains traitent les étrangers qui viennent en Afrique du Sud en tant qu'amis comme s'ils étaient des ennemis. En 1997, la SAHRC a consideré la xénophobie comme la source majeure d'atteinte aux droits de l'homme et à la démocratie en Afrique du Sud. En 1998 (en partenariat avec d'autres agences), elle a lancé un plan public et médiatique de sensibilisation appelé *Roll Back Xenophobia (RBX) Campaign*, avec le message suivant « L'Afrique du Sud se doit d'envoyer un message fort selon lequel un acte de malveillance irrationnel et les hostilités envers un non national est inacceptable en toutes circonstances. La COSATU (le puissant congrès des syndicats a aussi condamné les actes de xénophobie. Lire J. CRUSH, «Migration Report 2001», *SAMP*, 25 septembre 2001.

internationale et l'impact de ce miracle sud-africain sur l'image sud-africaine est ainsi liée à la volonté des partis (1), aux deux thèses en présence (2) et à la résistance face aux forces hostiles à la paix (3).

1) La volonté politiques des partis politiques

La conjoncture internationale, l'effet des sanctions internationales, la violence civile[1], le surcoût de l'Apartheid[2], la fin de la guerre froide, en l'occurrence ont crée les conditions propices d'un changement de régime par la négociation. L'initiative MANDELA-DE KLERK de février 1990 a constitué en effet le point de départ des négociations qui aboutiront au démantèlement de l'Apartheid[3].

N. MANDELA et F.W. DE KLERK sont les symboles visibles de l'amorce du changement, le dernier s'illustrant particulièrement par son plan de cinq ans. En effet, les élections législatives du 6 septembre 1989 sur la politique de changement, avaient donné la majorité aux forces qui s'étaient clairement engagées pour la répudiation de l'apartheid et ont donné la signal politique de la volonté d'un changement. Le Parti National et le Parti Démocrate avaient en effet voté en faveur du changement à 69% contre 31% pour le Parti Conservateur, soit 54% des votes Afrikaners et 92% des votes anglophones[4]. Conséquence directe, la libération le 15 octobre 1989 de Walter SISULU, la loi sur le *Group Area Act*, la légalisation le 02 février 1990[5] de l'ANC et du Congrès Panafricain (PAC), interdits depuis 1960, et la libération le 11 février de la même année de Nelson MANDELA, ont été les garanties gouvernementales d'un climat propice aux négociations. Cette libération, véritable condition d'un dialogue constructif et des négociations, a été le début du processus de démocratisation du pays.[6]

---

[1] Le pays détient un des forts taux de criminalité au monde. Se référer à l'introduction.

[2] La gestion administrative de la ségrégation raciale aurait pesé à elle seule près de 4% du P.I.B, et a fortement entravé le développement du pays soumis, depuis les années 1980, aux contraintes d'un système mondial ouvert et concurrentiel. Information tirée de Jacques RIGAUX et Elisabeth SANDOR, Le démantèlement de l'apartheid, L'harmattan, Paris,1992, p. 184. Et aussi Raphaël PORTEILLA, La démocratisation en Afrique du Sud :aspects constitutionnels et politiques, cours de DEA. de droit constitutionnel sud-africain, université de Reims Champagne-Ardenne (France)1999-2000.

[3] Cette initiative est la conséquence de tractations (qualifiées de phase préparatoire) entre les deux hommes. Elle qui s'étala de l'été 1989 au mois de février 1990 avec la libération de Nelson MANDELA. Sur le processus lire, Michel KLEIN, op.cit., p. 111-165.

[4] Jean Claude BARBIER, L'Afrique du Sud après l'apartheid, Kimé, Paris,1991, p. 170. Et aussi Nadège DAMOISEAU, Apartheid et démocratie en Afrique du Sud : Evolution de la politique gouvernementale de 1989 à nos jours, Thèse de doctorat de l'Université de Reims, 1995, p. 151-188.

[5] Discours de F.W DE KLERK devant le parlement blanc, le dernier en Afrique du Sud.

[6] Néanmoins, au début de l'année 1989, le leader noir avait écrit à P.W BOTHA affirmant l'urgence d'une rencontre pour une négociation politique réelle, face à la dégradation du pays par la violence, et se présentait déjà comme le médiateur qui se fixait la tâche limitée d'amener les deux protagonistes (ANC et gouvernement) à

Ce sont les accords du 2 mai et du 6 août 1990 qui ont marqué les premiers pas vers les négociations officielles. La rencontre du 2 mai 1990 esquissa le dessein d'une voie de paix et de compromis. A cet égard, Nelson MANDELA, à l'issue de ce premier round insista sur le fait que pour lui il s'agissait de la «réalisation d'un rêve». Cet accord dit de *Groote Schuur*[1] portait sur des mesures en cinq points parmi lesquelles l'amnistie temporaire pour le retour des exilés politiques et l'établissement de canaux de communication entre l'ANC et le gouvernement, lesqueles ont en effet mis en orbite la voie vers le démantèlement institutionnel de l'ancien régime [2].

La rencontre du 6 août 1990, à bien y voir, a porté essentiellement sur la réévaluation de la lutte armée. En effet, l'enjeu et les débats au sein de l'ANC était la transformation nécessaire de la lutte armée à un parti de gouvernement. Le succès des discussions a aboutit à une décision en neuf points, satisfaisant l'essentiel des demandes des deux parties, parmi lesquelles la suspension par l'ANC de la lutte, la libération de quinze prisonniers et le retour de deux mille exilés, propices à l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

2)Les conditions objectives d'une nouvelle constitution : La charte pour la liberté de l'ANC et le manifeste du Parti National

La « charte de la liberté » qui a été adoptée en 1955 par le Congrès du peuple à Kliptown près de Johannesburg, était le premier énoncé systématique dans l'histoire du pays d'une vision politique et constitutionnelle pour une Afrique du Sud libre, démocratique et non raciale. Elle reste à ce jour le seul document en Afrique du Sud correspondant aux principes démocratiques tels qu'ils sont acceptés dans le monde, et est de loin le programme le plus largement accepté par les Sud-africains depuis 1994. Dans ces grandes lignes, il est question de créer une société juste et démocratique qui supprimera l'héritage séculaire de la conquête coloniale et de la domination blanche et abolira l'oppression et la discrimination raciale.

Le manifeste du Parti National (1991), projet du gouvernement blanc, souscrivait à la participation, par un système politique libre et démocratique ; au progrès, par un système social équitable, à la prospétité, par un système économique libre et équitable, à la paix, par la sécurité et la liberté pour tous. Les facteurs facilitant la naissance de la Constitution ont été le

la table des négociations. J.C. BARBIER, ibid., p. 169-170.

[1] D'après le nom du siège au Cap du gouvernement.

[2] N. DAMOISEAU, Apartheid et démocratie……, op.cit., p. 165 ; J.C. BARBIER, ibid., p. 172-173.

Multiparty Negociation Process (MPNP), mais ce et cela est inédit, l'alliance face à la violence organisée par les forces hostiles à la paix.

3) L'alliance face aux forces hostiles à la paix

Les négociations se sont appuyées sur plusieurs organes originaux, parmi lesquels la Convention sud-africaine pour une Afrique du Sud démocratique (*CODESA*), créé les 20 et 21 décembre 1991. Composée de trois délégués et de dix neuf partis politiques, son but était de créer un climat propice à la liberté d'action politique, aux principes constitutionnels, à la définition de structures de travail, à l'avenir des Etats TVBC[1], ainsi que les limites dans le temps des modalités d'application de ses décisions. Les autres organes ont été le Conseil exécutif de transition. (CET), mis en place le 7 décembre 1993, la Commission électorale indépendante et enfin la Commission indépendante des médias.

La période de transition a été marquée par une situation sociale caratérisée par la violence[2]provoquée par les forces hostiles à la paix des deux cotés. Ces forces étaient constituées de partisans des partis politiques tels que l'Inkhata (*vigilantes pro inkhata*), la police sud-africaine (SAP), et l'ANC dont les actes de violences étaient moindres par rapport aux deux autres protagonistes.

Au lieu de remettre en cause ou de freiner le processus en marche, ces actes de déstabilisation ont au contraire renforcé la conviction des deux parties en présence d'une sainte alliance dont les acteurs ont été Rolf MEYER, ministre du Développement constitutionnel et Cyril RAMAPHOSA, secrétaire général de l'ANC. Si l'expérience sud-africaine témoigne de l'efficacité du dialogue et de la négociation par la volonté des parties en conflit (ou en présence), c'est le gouvernement d'unité nationale qui a été le fruit des négociations.

La nouvelle Constitution provisoire du 22 décembre 1993, a scélé la fin institutionnelle du régime d'Apartheid et la promotion des valeurs universellement, reconnues dont la démocratie. Les principes affirmés ont été l''existence d'une société démocratique,

[1] De 1976 à 1981, quatre bantoustans accèdent au statut d'indépendance pour former les TVBC. Par ordre chronologique le Trankei en 1976, le Bophuthatswana en 1977, le Venda en 1979 et le Ciskei en 1981. Voir à cet égard Raphaël PORTEILLA, thèse de doctorat, op.cit., p. 324-405.

[2] Entre 1990 et 1992, 260 personnes sont mortes assassinées par mois. N.DAMOISEAU, op.cit., chap. 5, p.190-238.

anti-raciste, une citoyenneté commune, l'affirmation des droits fondamentaux et enfin une assemblée constituante[1].

Les résultats des élections d'avril 1994 ont confirmé l'ANC comme le premier parti politique du pays avec 63% des suffrages, devant le parti national 20%, et plus loin *l'Inkhata Freedom Party* (IFP), 5%. Le 10 mai 1994, Nelson MANDELA devint officiellement le premier Président de la RSA démocratique.

Le GNU était formé des principaux partis politiques, à savoir, l'ANC, le parti national[2]et l'IFP. La composition du Cabinet refléta de ce fait les forces en présence, avec deux équipes, l'une nationale et l'autre régionale. L'équipe nationale, composée de 27 ministères comprenant 17 membres de l'ANC, 6 du NP et 3 de L'IFP.

La constitution définitive de 1996, qui a été signée par MANDELA le 10 décembre et promulguée le 18 du même mois, est entrée en vigueur le 4 février 1997, fondant les principes du nouveau système, et du réceptacle des attentes de la communauté internationale.

B) Le réceptacle des attentes de la communauté internationale : entre prudence africaine et optimisme occidental

Conséquence somme toute logique de la réconciliation nationale, attestée par des élections libres et la formation en 1994 d'un gouvernement d'unité nationale, beaucoup d'espoirs ont été portés sur la RSA, du fait de la situation socioéconomique de l'Afrique, en particulier dans la Région des Grands Lacs[3], par les puissances occidentales, les Etats-Unis et les principaux pays de l'Union européenne (UE) notamment, qui ont vu en ce pays leur substitut en matière de paix et de sécurité[4].

Ces deux événements ont été d'une importance capitale dans la nouvelle géopolitique africaine, puisque la RSA devenait de fait le seul pays capable de restaurer, voire de servir de modèle de réconciliation nationale sur le continent. Le nouveau régime en place devient ainsi

[1] Voir N.DAMOISEAU, op.cit., p. 242.
[2] Qui a quitté le gouvernement en 1996. C'est l'alliance tripartite ANC-COSATU-et Parti communiste qui gouverne le pays.
[3] Au mois d'avril 1994, quelques semaines avant que Nelson MANDELA ne soit élu président de la RSA, se déroulait au Rwanda une effroyable tragédie. Cette superposition d'événements qui a donné à la RSA toute son auréole, synonyme de nation incarnant de grandes espérances de « renaissance » d'un continent en détresse. Le prix Nobel de littérature Nigérian Wole SOYINKA, résumera plus tard la situation en deux phrases « L'Afrique du Sud est notre rêve, le Rwanda notre cauchemar »., cité par Anatole AYISSI, op.cit., p.97
[4] En effet, la puissance militaire sud-africaine au sortir de l'Apartheid, était considérée comme la meilleure du continent africain, avec une armée estimée à 183 000 hommes en 1990. Marc AICARDI DE ST PAUL, op.cit., p. 29.

le symbole d'une nouvelle ère de relations entre le pays et le reste du monde avec pour corollaire le statut de puissance régionale.

Cette nouvelle vision de la géostratégie sous-régionale, est partagée par les puissances occidentales, qui, soucieuses de se retirer, voire de jouer un rôle minimal dans les opérations de maintien de la paix sur le continent africain, ont vu en ce pays un allié. Deux raisons peuvent expliquer cet intérêt croissant porté par les puissances occidentales à ce pays, ce sont les rapports économiques (1) et politiques à travers l'ombre de washington (2) qu'elles ont et continuent d'entretenir avec la RSA.

1) Le socle économique des relations aves les pays développés

Les relations économiques entre la RSA et ses partenaires occidentaux sous l'ancien régime en RSA, malgré la politique des sanctions[1], ont toujours été au beau fixe. Le pays était (et reste) un géant économique soutenu par les Occidentaux. L'enjeu que ce pays représentait pour ses partenaires étant économique le pays abrite l'une des plus grandes réserves de matières premières. Les pays occidentaux dépendaient donc largement, et aujourd'hui encore, de Pretoria pour ces minéraux stratégiques[2].

A l'heure actuelle, les trois principaux clients de la RSA sont l'Allemagne, les Etats-Unis et le Royaume Uni qui enregistraient avec la RSA respectivement une hausse de 36%,

[1] Les codes de conduite (règlements fixant des taux de salaires minimum et définissant les rapports entre la direction et les employés) européens du milieu des années 1970, introduits en 1977 en réponse au soulèvement de Soweto au cours duquel près de mille Noirs furent tués, étaient destinés aux compagnies européennes opérant en RSA. La même année, des règlements américains de même nature furent introduits, et prônaient l'égalité raciale dans les firmes américaines. Le milieu des années 1980 a été celui des seules sanctions européennes qui se décomposèrent en deux phases : le 10 décembre d'abord, par l'adoption d'un ensemble de mesures restrictives constituées par un strict embargo sur les ventes d'armes, un boycott des contrats sportifs et scientifiques, ainsi que la fin des exportations de pétrole vers ce pays. La seconde mesure, la plus importante cette fois, a été de lancer le programme spécial en Afrique du Sud dans le but d'assister les victimes de l'Apartheid , de soutenir le changement pacifique, d'encourager les activités non raciales entreprises par les organisations non violentes, plus une aide financière pour les pays de la SADCC qui avaient souffert de la déstabilisation sud-africaine. La particularité de ces sanctions est qu'elle n'était qu'un signe de désapprobation, le pouvoir blanc étant passé maître du jeu grâce à son adaptabilité et son inflexibilité. Lire Jean Paul MARTHOZ, «Les amis de l'apartheid», *Enjeux Internationaux*, n°3, Janvier 2004, p. 46-47. Jacques MARCHAND, La propagande de l'apartheid :quand l'Afrique du Sud se crée une image, Karthala, Paris,1985. Pierre HASKY., L'Afrique blanche :histoire et enjeux de l'apartheid, Seuil, Paris, 1987, p.220, Jeff TRAMBLAY, L'Afrique du Sud, apartheid sans masque, Karthala, Paris, 1987, p.82. Commission Européenne, L'Afrique australe et l'Union Européenne, juillet 1994. Joseph HANLON et Roger OMOND, *The Sanctions Hanbook, For or Against ?,* Penguin Books, 1987. Sur les relations franco-sud-africaines, Claude WAUTHIER, Quatre présidents et l'Afrique, Le Seuil, Paris, 1995. Enfin sur les relations israélo-sud-africaines, Franklin-Hugh ADLER, « Les Juifs sud-africains et l'apartheid », *Les Temps Modernes*, Paris, février-mars-avril 2003, n°623. Georges W. SHEPHERD, jr, « *The Anti-apartheid Movement and Interational Sanctions* », in GW.SHEPHERD (sld), *Effective Sanctions on South Africa :the cutting Edge of Economic Sanctions*, Praeger, New York, 1991, p.81-96.

[2] Les Etats-Unis importaient d'Afrique du Sud 87% de leur manganèse, 82% de leur platine, 87% de leur vanadium, 48% de leur chrome, la France 41% de son uranium, 46% de son manganèse et de son chrome. Données fournies par Charles ZORGBIBE., Dictionnaire de politique internationale, op.cit., p. 29.

23,7%, et 42% des importations de ce pays[1]. Par ailleurs, huit Etats occidentaux font partie des dix principaux marchés de la RSA, avec en prime l'UE comme premier partenaire commercial du pays[2]. De plus, cette attractivité économique était doublée, voire sous-tendue par un enjeu stratégique. En effet, le pays de Nelson MANDELA occupait une place essentielle sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde, soit le tiers du commerce mondial et représentant 80% du pétrole exporté du Golfe, à destination des Etats-Unis et de l'Europe occidentale.

En outre, les grands ports en eaux profonde sud-africains tels que Durban, Walvis Bay (enclavé en Namibie) et surtout Simontown, blotti au fond de Falsbay, qui de par sa position proche du Cap et son équipement (trois bassins, des remorqueurs de haute mer exceptionnellement puissants, un aéroport international, un centre ultra moderne de télécommunication), pouvaient constituer une base militaire de première importance en cas de conflit majeur. Ce facteur, par un rééquilibrage du volume des marchandises, était périodiquement contesté par le Canal de Suez. A ces relations économiques étroites se sont conjuguées de bonnes relations politiques.

2) Des rapports politiques : l'ombre de Washington

Le pays était le rempart (surtout pour les Etats-Unis) contre le communisme pendant la guerre froide, « *un Occident planté au milieu du tiers monde* »[3]. Le modèle de relation entre communautés qu'elle allait élaborer en son sein risquait de préfigurer les attitudes de refus, de confrontation et de coopération qui ont prévalu entre un occident et un tiers monde de plus en plus « *au contac*t »[4] dans une cité planétaire resserrée.

Pour beaucoup d'auteurs, le drame de la RSA était celui des Occidentaux. Pierre MEYER soulignait que «*le Lagger sud-africain peut anticiper la situation d'un Occident endurci et replié hautainement sur lui même* »[5]. De même, TOYNBEE allait dans ce sens : *«*

[1] Bulletin d'Afrique du Sud, n°367, avril 2003, p.1.
[2] L'accord de commerce de développement et de coopération signé entre les deux parties en 1999, illustre cette dynamique. Lire Pierre-Paul DIKA, L'accord de Commerce de développement et de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud, Mémoire de DEA, université de Reims Champagne-Ardenne, décembre 2000. Et aussi Pierre-Paul DIKA, « L'Afrique du Sud à l'épreuve de la mondialisation l'accord commercial avec l'Union européenne », In les *Cahiers Remois*, Centre d'études remois des relations internationales, université de Reims, 2ème semestre 2002. Karin MOUNAMOU DULAC, « Enjeux économiques et sociaux de l'accord commercial entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne », *Afrique Comtemporaine*, n°192, 4ème trimestre 1999, p. 57-Commission Européenne, *Partners in Progress : the EU/South Africa Trade, Developement and cooperation Agreement for the 21st Century,* October 1999. *Parliament of the Republic of South Africa*, Report of the Portfolio Committee on Economic Affairs on Comment on EC/SA Trade Agreement, date 22 september 1999, 15 november 1999. 11 April 2000.
[3] Charles ZORGBIBE , Dictonnaire….., op.cit., p. 30.
[4] Charles ZORGBIBE, op.cit., p. 31.
[5] Idem.

ce qu' est décidé en Afrique du Sud aujourd'hui ne concerne pas seulement le destin de tant de gens qui vivent la bas, cela concerne le destin de toute l'humanité »[1].

Tous ces facteurs auguraient de la politique occidentale vis-à-vis de la RSA. La politique américaine s'est illustrée par des hésitations[2] qui allaient de pair avec la fluctuation de la situation sur place. Cette politique s'est caractérisée par un engagement constructif, un dialogue politique de décrispation ambigu entre les deux pays de l'administration REAGAN au milieu des années 1980[3].

Les politiques américaines et européennes se sont ainsi résumées à des attitudes ambiguës, faites d'indécisions et de replis, marqués par l'absence d'une politique ferme et claire aux relents économico-stratégiques assez marqués.

En 1994, la coïncidence entre la démocratisation du pays et le génocide rwandais a été d'un apport déterminant du positionnement de la RSA sur l'échiquier régional, aux yeux des Occidentaux, et en particulier des Etats-Unis. De ce fait, le statut de future puissance africaine de maintien de la paix a pris dès lors toute son ampleur malgré quelques réticences régionales[4].

Cest pourquoi les attentes de la Communauté internationale peuvent se résumer en une attente des puissances occidentales et de l'ONU. Ceci dénote de l'ambiguité du mode d'insertion de ce pays dans la Communauté internationale, sous-tendue par l'urgence des défis

---

[1] Idem.

[2] Incertitudes et replis.

[3] Depuis l'instauration de la politique d'Apartheid en 1948, les USA dans leurs relations avec la RSA étaient confrontés à un dilemme. En effet, plus que tout pays occidental, ils sont sensibles àtout ce qui concerne les manquements à l'égalité raciale. Cependant, comme vu plus haut, les intérêtséconomiques et stratégiques les a obligés à nuancer leur condamnation du développement séparé. Comme l'administration républicaine Nixon-Ford (1969-1976), l'approche reaganienne fut réaliste. C'est Chester CROCKER, chargé des affaires africaines de l'équipe REAGAN qui a définit, dans une interview à *la Voix de l'Amérique* (novembre 1980) les orientationsglobalistes et réalistes de la politique étrangère de son pays « *La politique étrangère américaine est déterminée par ce qui se passe dans le reste du monde….le fondement des relations réelles avec l'Afrique est le respect de nos intérêts mutuels* ». L'équipe de REAGAN refusait ainsi la fatalité entre l'Afrique noire et l'Afrique du Sud. POur Chester CROCKER, les américains devaient indiquer dans leurs actions qu'ils sont capables *« d'être un partenaire crédible des deux cotés »* (Sénat, 1981). Les manifestations du penchant américain se sont dès lors traduites sur le domaine politique, par une reprise du dialogue sur le domaine économique avec une hausse des exportations des Etats-Unis de 74% en 1981 sur le domaine militaire par la formation des gardes cote sud-africains. Lire Marc AIRCADI DE ST PAUL, La politique africaine des Etats-Unis, Economica, Paris 1984. C. Denny BREWSTER, La politique étrangère américaine, Economica, Paris, 1996. Murielle DEPORTE., La politque étrangère américaine depuis 1945, Complexe, Paris,1996. Jacques LEGUEBE, Cap Sud : Le pivot africain, Lavauzelle, Paris 1977. Richard.W. HULL, *American Enterprise in South Africa*, New York University Press, NY, 1990. Enfin *Politique Africaine,* « L'Afrique dans le système international:les Etats-Unis et l'Afrique », Karthala, Paris, mai 1981. Sur le mouvement anti-apartheid aux Etats-Unis, lire Robert Kinlock MASSIE, *Loosing the Bonds :The United States and South Africa in the Apartheid Years*, Double Day, New York, 1997.*VEIL, The Secret Wars of the CIA 1981-1987*, Simon and Schuster, New York, 1987. Enfin, Elisabeth CHAMORAND, « Aux cotés de Pretoria : l'administration REAGAN et l'afrique Australe, 1981-1983 », *Politique Africaine,* n° 12, décembre 1983, p. 46-61.

[4] En particulier le Zimbabwe, leader des pays de la ligne de front et chef de file de la SADCC avant 1994 qui s'oppose politiquement à la RSA au sein de la SADC, plus précisément au sein de l'organe politique de défense et de sécurité (OPDS).

internes. Ces rapports privilégiés issus de la guerre froide, apparaissent être le propre de la RSA post-Apartheid, dont la place dans la stratégie américaine globale de promotion des « Etats pivots »[1] au même titre que le Nigeria, l'atteste au plus haut point.

En effet, depuis le début des années 1990, les Etats-Unis mettent en œuvre une politique « d'engagement sélectif » qui, par le biais d'une approche bilatérale, cherche à faire émerger des puissances régionales capables de pacifier elles mêmes leur environnement stratégique à travers des incursions et des ingérences (légitimes ou non) sur le territoire des Etats instables ou identifiés comme les ennemis des Etats-Unis. La cooptation d'un nombre restreint d'Etats renvoie à la théorie des Etats pivots soutenue par CHASE, HILL et KENNEDY[2] aux yeux desquels il est vital pour les intérêts américainsde concentrer leurs efforts dans le monde en développement sur un nombre réduit de pays « d*ont le destin est incertain, mais dont l'avenir affectera profondément leur environnement régional »*[3].

C'est l'administration républicaine qui a le plus mis en avant cette polarisation sur les puissances régionales africaines[4]. En effet, alors que Bill CLINTON s'est appuyé particulièrement dans la région des grands lacs sur des liens personnels avec les leaders qui, pour une raison ou une autre, avaient le dessus à un moment donné dans le jeu régional[5], Colin POWELL et Donald RUMSFELD (respectivement Secrétaire d'Etat lors de la première administration BUSH et ancien secrétaire à la Défense) ont affiché leur volonté de cultiver des liens étroits avec les puissances régionales du continent, au premier rang desquels on trouve l'Afrique du Sud et le Nigeria. L'investissement accru auprès des puissances régionales déjà citées est l'une des tendances novatrices de la politique étrangère et de sécurité de l'administration BUSH.

---

[1] *Key States* ou *anchor of stability.* Lire par exemple, Christ LANDSBERG, *South Africa: The Pivotal State,* Centre for Policies Studies (CPS) and Open Society Foundation, Johannesburg, 2003.

[2] Robert CHASE, Emily HILL & Paul KENNEDY, "*Pivotal States and US strategy*", *FOreign Affairs*, vol.75, n°1, janvier-février 1996, p. 33-51.

[3] Cité par N. BAGAYOKO-PENONE, thèse de doctorat de science politique, op.cit., p. 413.

[4] L'engagement sélectif initié au début des années 1980 l'atteste.

[5] Laurent désiré Kabila en 1996, lors de sa conquête du pouvoir en RDC et Museveni (Président de l'Ouganda depuis 1986) se sont alliés pour contrer les rebelles soudanais, le Soudan étant à l'époque considéré par les Etats-Unis comme un Etat alimentant le terrorisme. Madeleine.ALBRIGTH, Secrétaire d'Etat américaine sous la seconde administration CLINTON (1996-2000), lors d'une visite à Kampala (Ouganda) le 10 décembre 1997 affirma que « les Etats-Unis consultent les leaders de la région afin d'être soutenus dans leur volonté d'isoler le régime soudanais qui apporte le terrorisme et destabilise ses voisins ». Pour ce qui est de la carte KABILA, le 12 mars 1997, l'administration CLINTON avait établi une nouvelle stratégie dans cette région qui pronait une non-intervention étrangère, soutenant ainsi implicitement l'AFDL de Laurent Désiré KABILA qui allait mettre fin au régime de MOBUTU en 1996. Pour une vue d'ensemble de la politique africaine de Bill CLINTON, *Afrique Comtemporaine* n°197, 1er trimestre 2001, Dossier les Etats-Unis et l'Afrique, p.3-30.

Si cette théorie d'Etats pivots sert les intérêts américains[1], elle a aussi servi les intérêts sud-africains et surtout ceux de ses dirigeants politiques. En effet, l'onction donnée par une grande puissance est dans le jeu diplomatique d'une importance capitale, puisqu'elle polarise l'attention sur le pays en question. Mais si elle peut s'avérer, aussi bien pour la grande puissance que pour la puissance régionale, source de revers[2], elle peut constituer un facteur de projection diplomatique en Afrique australe et sur le continent africain.

La RSA, réticente à jouer le rôle de gendarme sur le continent africain, a, dans une certaine mesure, pris appui sur les espérances de la Communauté internationale, et les Etats-Unis en particulier, pour affirmer son rôle dans la résolution pacifique des conflits, un des fondements de sa politique étrangère en matière de paix et de sécurité. D'où l'option privilégiée du pays en faveur de celui de gendarme politique.

Il importe enfin de souligner que les attentes de la Communauté internationale par l'arrimage aux grandes puissances, peuvent conforter l'idée de facteur politique, mais surtout de puissance, même si cette dernière peut apparaître comme imposée de l'extérieur[3]. Le non isolement, eut égard aux "*rogues states"*, antithèse des « *pivotal states* » comme le Soudan et la Libye (dont les rapports politiques avec les Occidentaux se décrispent), augure en effet de l'importance de l'arrimage, voire de suivisme à une grande puissance.

Le glissement du statut d'Etat pivot en matière de paix et de sécurité vers celui d'Etat pivot garant des intérêts économiques de la grande puissance, en particulier le commerce et le néolibéralisme économique, est une réalité et la conséquence des rapports issus de la l'Apartheid entre les Etats-Unis et la RSA. Ces éléménts expliquent le fait que Patrick BOND analyse en effet la direction néolibérale prise par la RSA comme une garantie et un socle des intérêts américains dans cette région du monde[4].

---

[1] Elle renvoie à l'idée de "*proxy forces*" aptes à mener des "*proxy wars*". De plus, la contribution au renforcement des leaders régionaux permet aux Etats-Unis de se dispenser d'initiatives politico-diplomatiques dont les revers peuvent s'avérer cuisants. Par ailleurs, elle peut s'avérer proche de celle adoptée pendant la guerre froide et relever d'un nouveau type de « containment » par la réitération de la stratégie de sous-traitance par laquelle ils avaient entrepris d'endiguer la progression du communisme en Afrique par la procuration donnée aux puissances coloniales. Pour une vue d'ensemble de cette théorie, se référer à N. BAGAYOKO-PENONE, op.cit., p. 412-415.

[2] Dans la Région des Grands Lacs, les liens des Etats-Unis avec la coalition anti-soudanaise (composée à l'origine de l'Ouganda, du Rwanda, de l'Ethiopie et de l'Erythrée) ont été mis à mal par des dissensions et les conflits intervenus entre les membres de la coalition. Pour ce qui est de la RSA, la politique de déstabilisation régionale de l'ancien régime, héritage historique et l'urgence des défis internes, rendent difficile sa marge de manœuvre en Afrique Australe. Les rivalités avec le Zimbabwe, ancienne puissance régionale en sont l'illustration.

[3] Puisque l'Angola de par sa puissance militaire, sa richesse pétrolière et la fin du conflit qui le mine depuis 1975 peut constituer à long terme pour les Etats-Unis un Etat pivot de substitution en Afrique australe.

[4] « US Empire and South African Subimperialism », in Leo PANITCH et Colin LEYS (eds), The Empire Reloaded, Socialist Register 2005, Merlin Press, London, Monthly Review Press, New York, Fernwood Publishing, Halifax, 2004, p. 218-238. Lire aussi du même auteur, *Talk left Walk Right : South Africa Frustated Global Reform*, University of Kwazulunatal Press, Pietermaritzgurg, 2003. *Against Global apartheid : South*

Les facteurs politiques inhérents à la démocratisation, ainsi que les attentes de la communauté internationale en matière de paix et de sécurité dans la sous-région et au-delà, constituent des éléments incontournables. Ces derniers s'appuient sur les facteurs psychologiques qui confirment ainsi le caractère exceptionnel de la RSA, particulièrement en matière de politique étrangère, le facteur MBEKI en l'occurrence.

Section 2: Le facteur Thabo MBEKI : l'homme de la révolution sud-africaine

La révolution sud-africaine découle des impératifs sociopolitiques internes et de son positionnement international. Elle découle aussi de la situation d'exeptionnalité du pays, qui en fait un pays singulier de par son passé. C'est pourquoi la place incontournable des nouveaux dirigeants noirs, T. MBEKI notamment, dans la construction et les orientations d'une politique étrangère constitue une donnée à prendre en considération.

En effet, analyser la politique étrangère ainsi que ses facteurs revient aussi à analyser l'action de l'homme d'Etat, plus particulièrement ses motivations, la perception qu'il a de l'environnement de même que son profil psychologique. En effet, l'étude des relations internationales s'est surtout attachée à analyser et à expliquer les relations entre les communautés politiques organisées dans le cadre d'un territoire, c'est-à-dire entre les Etats. En clair, c'est leur action qui se trouve au « centre des relations internationales »[1]

Pour comprendre l'action diplomatique, il faut chercher à percevoir les influences qui en ont orienté le cours: les conditions géographiques, démographiques, stratégiques, socioéconomiques, les traits de la mentalité collective notammment. Ainsi, l'homme d'Etat dans ses décisions ou dans ses projets ne peut les négliger. Il en subit l'influence et est obligé de constater quelles limites elles imposent à son action. Pourtant, il possède soit des dons intellectuels, soit une fermeté de caractère, soit un tempérament qui le portent à franchir ses limites, et lui permettent d'essayer de modifier le jeu de ses forces et de les utiliser à ses propres fins. Il est à même, de par la politique économique, d'améliorer la mise en valeur des ressources naturelles, et d'agir sur les conditions démographiques. Par ailleurs, il s'efforce, par

---

Africa Meets the World Bank, IMF and International Finance, Zed Books, london, second Edition, 2003. Sous sa direction, *Fanon's Warning : A civil Society Reader on the New Partnership for Africa's Development,Africa*, world Press, Trenton, New Jersey 2002. Dans la même optique voir aussi Ian TAYLOR.,*Stuck in Middle Gear : South Africa's Post Apartheid Foreign Relations*, Praeger, Westport, 2001. Enfin sur la stratégie américaine en Afrique, dans son ensemble, lire John Bellamy FOSTER, « A Warning to Africa : The New US Imperial Grand Strategy, *Monthly Review,*vol.58, n°2, june 2006. http://www..monthlyreview.org. (Accédé le 12/08/2006).

[1] Raymond ARON, Paix et guerre entre nations Calman Levy, Paris, 1962, p. 17.

la presse et par "l'école"[1], d'orienter les tendances de la mentalité collective. Il n'hésite pas quelques fois à prendre des initiatives qui provoquent, dans l'opinion publique, un élan de passion.

Etudier les relations internationales sans tenir compte des conceptions personnelles, des méthodes, des réactions sentimentales de l'homme d'Etat, c'est négliger un élémént important, parfois essentiel. Fort justement, si mettre en lumière la personnalité et la perception politique a déjà été pris en compte par divers auteurs[2], elle n'en constitue pas moins un facteur peu exploré, surtout en ce qui concerne l'homme d'Etat actuel qui dirige la RSA depuis 1999, T. MBEKI[3].

L'histoire du pays est faite d'hommes porteurs de valeurs et d'attentes, aussi bien pour les Sud-Africains que pour la Communauté internationale. La place de T.MBEKI en Afrique du Sud et dans la Communauté internationale ainsi que ses ambitions de changer le monde[4], ont pour corrolaire l'empreinte idéologique de l'ANC (§1) et en ont fait un nationaliste africain dans un paradigme libéral (2).

§ 1: L'empreinte idéologique de l'ANC : entre homme d'Etat et homme politique

La notion d'homme politique se rapproche de celle d'homme d'Etat en ce que c'est un homme public dont l'influence sur la gestion d'un territoire est une donnée. En effet, faire de la politique signifie agir individuellement et participer aux affaires de la société. Aussi, l'individu quelconque ne joue pas un rôle visible, c'est pourquoi le statut public est une donnée incontournable (ministre, député ou chef de gouvernement). A l'inverse on peut être un homme d'Etat sans être un homme politique (servir en priorité les intérêts de la nation) et inversement. Et c'est la personnalité doublée de l'histoire personnelle de l'individu en question qui détermine le réel statut

Si dans un régime présidentiel ou mixte comme c'est le cas en RSA, le Président est l'acteur principal en matière de politique étrangère, la situation particulière de ce pays fait de la personnalité de T. MBEKI un facteur déterminant des ambitions internationales de ce pays.

---

[1] P.RENOUVIN et J.B DUROSELLE, op.cit., p. 2.

[2] Ces derniers ont tenté d'expliquer la politique étrangère de certains hommes d'Etat tels que STALINE, Woodrow WILSON, par les caractéristiques de leur personnalité psychique, caractéristique induites de l'étude de leur biographie et de leur comportement vis-à-vis de leurs proches, collègues et de leur environnement social et interprété à l'aide de modèles fournis par la psychologie et la psychanalyse.

[3] Par souci de logique et de cohérence, nous avons privilégié notre analyse sur ce dernier qui présidera aux destinées du pays jusqu'en 2009.

[4] Lire Gerrit OLIVER, « Is Thabo MBEKI Africa's Savior? », *International Affairs*, n° 79, vol 4, 2003, p. 815-828.

L'onction de l'ANC (A) et sa gestion du pouvoir en font un homme politique doublé d'un homme d'Etat (B), lesquels soulignent l'impact de sa personnalité sur les orientations de la politique étrangère sud-africaine.

A)« Né dans l'ANC »

Ces propos tenus par Govan MBEKI[1], père de Thabo illustrent le parcours de l'actuel Président de la République sud-africaine. L'exercice du pouvoir nécessite un parcours politique parfois stratégique et opportuniste, et si les traits dominants qui expliquent à la fois le choix et l'exercice de leur activité font l'objet d'une grande interrogation[2], ils présentent néanmoins des traits spécifiques. Au vu de ces considérations, le parcours politique du Président sud-africain actuel atteste de la sélection psychologique des candidats aux fonctions publiques. La mise en lumière du parcours politique de l'homme en question s'impose puisque d'une part il apparaît le plus objectif et, d'autre part l'on sait peu de choses sur sa vie.

La biographie de Adrian HADLAND et Jovial RANTAO[3] ainsi que l'ouvrage de Sean JACOBS et Richard CALLAND, apportent quelques éléments sur l'homme d'Etat[4]. L'une des qualités de T. MBEKI est qu'il appartient à la « caste des exilés »[5] de l'ANC, l'un des trois mouvements d'opposition de l'Apartheid qui avaient organisé la lutte clandestine contre l'Apartheid depuis l'extérieur au début des années 1960, et à laquelle il a voué toute sa vie. Cet état de fait constitue à nos yeux un atout, surtout en matière de politique, étrangère de surcroît. Le président sud-africain est précoce dans son engagement politique. Il a en effet coutume de rappeler qu'il est « *né dans la lutte »*[6].

---

[1] Cité par S. JACOBS & R. CALLAND, *Thabo Mbeki,s World……*, op.cit., p. 6.
[2] Jean Marie DENQUIN, Introduction à la politique, 2ème édition, Hachette, Paris, 2001, p. 101.
[3] Adrian HADLAND & Jovial RANTAO, *The life and time of Thabo Mbeki,* Zebra Press, Johannesburg, 1999; et S.JACOBS et R.CALLAND, *Thabo MBEKI's World……,* op.cit.,
[4] Thabo Mvulyelwa MBEKI nait le 18 juin 1942, à Idutiya, dans le Trankei (zone Xhosa), actuelle province du Western Cape. Premier fils et deuxième enfant d'une famille de quatre, son frère Zama, avocat, a été tué en 1987 au Lesotho, son autre frère Moeletsi, journaliste et vice-président de l'Institut sud-africain des relations internationales (SAIIA), sa sœur Linda est femme d'affaires dans la province de *l'Eastern cape*. Comme pour beaucoup de Noirs, l'éducation est l'unique moyen de commencer à se libérer. Cette équation éducation sera l'accès à la liberté et aux responsabilités qui guideront sa jeunesse.
[5] Cité par Jean Michel DOLBEAU, «Thabo Mbeki, l'homme de la renaissance africaine », *Afrique Contemporaine,* n°192, 4ème trimestre 1999, p.4. Les autres étaient constitués des *Robben Islanders*, emprisonnés en Afrique du Sud, Nelson MANDELA, Govan MBEKI et Walter SISULU, et les structures du Mouvement Démocratique de Masse (MDM), dont la majorité des membres étaient engagés dans des activités souterraines, voire inféodés à l'ANC sous d'autres noms. Plusieurs leaders de l'ANC en sont issus.
[6] Jean Marie DOLBEAU, idem. En effet, son père Govan MBEKI et sa mère, Epainette, étaient impliqués dans la *South African Communist Party* (SACP), puis l'ANC, et militaient contre les premières lois ségrégationnistes du gouvernement de James B. HERTZOG. La famille MBEKI fut l'une des premières a être instruite, et faisait partie de la classe moyenne rurale.

T. MBEKI a rapidement pris conscience des problèmes politiques de son pays, principalement du fait de l'engagement de son père, et surtout de la nécessité d'adhérer à l'ANC comme promesse d'alternative pour les Noirs. En 1960, le massacre de Sharpeville accélère son engagement politique. Il est ainsi (ayant quitté le Cap oriental pour Johannesburg) accueilli par l'avocat militant des droits civiques et membre de l'ANC, Duma NOKWE, chez lequel il est approché pour la première fois par N. MANDELA[1]. Il est à cette période secrétaire général de l'ASO[2] (Association des étudiants africains) dont il participe à la création et qui fonctionne comme un relais de l'ANC dans les universités, ce qui permet au jeune MBEKI de se faire remarquer définitivement par l'élite du parti.

Dès lors, à vingt ans, il a déjà un passé remarquable de militant politique qui prend définitivement le dessus sur sa vie privée[3]. En novembre 1962, il est envoyé en exil avec 26 autres élèves. Après un séjour au Botswana et au Tanganyka (aujourd'hui Tanzanie) il s'installa avec K.KAUNDA à Londres chez O.TAMBO.

L'année 1964 marque un tournant dans la vie politique de l'ANC et du jeune MBEKI. En effet, la condamnation à perpétuité de Nelson MANDELA,Walter SISULU, Govan MBEKI[4] et Dennis GOLDBERG, lors du sinistre procès de Rivonia décapite, l'ANC qui doit désormais assumer sa représentation et organiser sa lutte depuis l'extérieur. Cette phase est essentielle dans l'histoire du mouvement parce qu'elle détermine un clivage qui sera fondamental dans les années 1990 entre les exilés (dont fera partie MBEKI) et ceux qui ont poursuivi la lutte de l'intérieur ou en prison.

Aussi, l'exil et l'ascension au sein de l'ANC (1), l'Afrique comme base de résistance(2), ses qualités de grand négociateur (3) et le rôle qu'il a joué pendant les négociations offivielles avec le parti national (4) en témoignent.

1) L'exil et l'ascension au sein de l'ANC

Cette phase d'exil est, d'une manière générale, un facteur déterminant dans la formation et le renouvellement des élites de l'ANC de par l'accès aux universités britanniques

[1] A. HADLAND & J. RANTAO, op.cit., p.11.
[2] Dissout en 1962.
[3] Jean-Marie DOLBEAU, op.cit., p. 5.
[4] Que Thabo MBEKI reverra en 1989.

(pour la plupart comme MBEKI) et l'insertion dans les relations internationales, notamment à travers des soutiens étrangers de l'ANC et de l'action auprès de l'ONU.

Ce contexte bénéficie à T. MBEKI qui va s'affirmer aux côtés d'Oliver TAMBO[1], et dont il écrira les discours[2], comme un artisan clé de la survie et de l'évolution de l'ANC pendant trente ans avant de rentrer en Afrique du Sud en 1990 après vingt huit années d'exil. L'exil est en effet la marque de T.MBEKI, ce qui lui procurera une formation universitaire, littéraire et économique, puis un rôle essentiel dans les stratégies de l'ANC, et enfin une solide expérience de négociateur du parti qui lui permettra de se positionner comme un élément incontournable. Bien entendu, sa formation universitaire[3] s'accompagnera d'activités politiques, par un investissement croissant dans les milieux étudiants anti-apartheid, dont les idées seront parfois contradictoires[4]. Si sa formation universitaire et politique se fait en Europe[5], c'est sur le continent africain qu'il va gravir les échelons au sein de l'ANC.

2) L'Afrique comme base de résistance.

Vingt ans avant son retour en Afrique du Sud, T. MBEKI est nommé par O. TAMBO, secrétaire adjoint du Conseil Révolutionnaire de l'ANC chargé de coordonner les actions

[1] Etait Avocat et dirigeait un cabinet à Johannesburg avec Nelson MANDELA dans les années 1950; il était également membre du comité exécutif de l'ANC et assure à partir de 1964 la direction du mouvement. Il s'en retire en 1991 au profit de N. MANDELA et décède en 1993. J.M.DOLBEAU, ibid, p.6.

[2] Jusqu'en 1994, T. MBEKI a consacré une grande partie de son temps à écrire des discours. Presque tous les disours qu'il a écrit furent publiés sous les noms des leaders et des organes de l'ANC. Dès la fin des années 1970, il écrivit des discours pour O.TAMBO, dont une partie, antérieure à 1990, a été publiés dans un ouvrage intitulé*Preparing for Power : Oliver Tambo Speaks*Heineman Educational, Londres, 1987. Plusieurs raisons peuvent expliquer le nombre rstreint de publications de T.MBEKI avant la moitié des années Soixante dix et après 1990. Il a peu écrit en tant que réprésentant de l'ANC dans différents pays africains au début des années soixante dix. Par ailleurs, dans le contexte de l'exil et de l'interdiction des partis politiques, les mouvements de libéralisation africains ont privilégié l'origine collective des documents ; ce fut le cas de l'ANC. T.MBEKI a écrit plusieurs articles dans *Sebacha* et *Mayibuy*e, les journaux du mouvement, publiés sous les noms d'autres personnes. Enfin, la peur des représailles imposait d'écrire sous des pseudonymes. Pour la liste des interventions écrites, radiophoniques et télévisuelles de T.MBEKI, S.JACOBS et R.CALLAND, op.cit, p. 277-283, (*Select Bibliography*).

[3] Il passa six années à l'université se Sussex (Grande-Bretagne) où il obtint en 1968 un Master d'économie, sa thèse « *Location ofindustry in Ghana and Nigeria ».* Information tirée de S. JACOB et R. CALLAND, *Thabo MBEKI World……*, op.cit., p. 7.

[4] Il était favorable au parti travailliste, dirigé alors par Harold WILSON, et critique envers la révison de gauche du marxisme, qui balaya l'Europe de l'Ouest pendant la seconde moitié des années soixante. Il démeura fidèle à l'ex-URSS, grand soutien de l'ANC. Pendant ces années, il organisa des marches de protestations contre l'apartheid, dont celle en 1963 à Brighton à Londres pour protester contre une eventuelle peine de mort pour son père et les autres accusés du procès de Rivonia. Lire aussi T.MBEKI, « Statement before a delagation of the UN Special Committtee on Apartheid », Londres, 13 avril 1964.

[5] En 1967, il fait partie du bureau de l'ANC à Londres, se concentrant sur le travail organisationnel puisque Oliver TAMBO misait sur ses qualités intellectuelles.

militaires et d'infiltration en Afrique du Sud lors de sa création en 1971[1]. Ce sera le prélude à son engagement au service de l'ANC dans plusieurs Etats africains[2].

Durant les années 1970, les actions clandestines consistent à organiser depuis les Etats limitrophes des structures d'actions opérationnelles sur le territoire sud-africain. Si ces opérations militaires clandestines n'ont eu qu'un impact marginal sur le conflit, leur visibilité en Afrique a néanmoins permis à l'organisation de rétablir une domination symbolique sur la lutte. En effet, à partir du milieu de ces années, la plupart des militants, qui prennent l'exil, optent pour une formation militaire dans les bases de l'ANC, voire en URSS où T. MBEKI effectuera un séjour[3]. Fort justement, ceci a été rendu possible après l'indépendance du Mozambique en 1975[4] et l'accélération du conflit en Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe), événement qui a permis une implantation rapprochée des bases de l'ANC.

En 1975, T. MBEKI est admis au Comité national exécutif de l'ANC à la fonction de secrétaire politique au bureau d'Oliver TAMBO. A partir de ce moment, son intégration parmi les principaux comités du mouvement n'est que le résultat de son ambition, sa persévérance et de son intelligence. En effet, entre 1984 et 1989, il est promu directeur du Département et de la publicité et devient membre de la commission de stratégie politique et militaire (PMSC)[5]. Organe important, le PMSC définit de nouvelles options stratégiques pour l'ANC en insistant sur la mobilisation à l'intérieur du pays et sur la nécessité de former un front élargi fédérant toutes les organisations civiles en lutte (ce qui sera en partie réalisé avec *l'United Democratic Front* (UDF) qui a coordonné les actions de masse dans les années 1980) et sur un assujettissement des opérations miliaires à l'action politique.

Le futur ministre de la Justice en 1994, Dullah OMAR, reconnaîtra plus tard que « *cette stratégie était le produit du travail de Thabo Mbeki »*[6]. Le PMSC est un tremplin pour MBEKI, eu égard au rôle et aux buts de cette structure. Elle favorisa un changement

---

[1] Cette position lui confère une place stratégique dans l'organisation du mouvement et de la lutte avec en prime lors d'un séjour au Botswana en 1973, la possibilité de prendre contact avec des membres de la conscience noire (*Black Consciousness MOvement*), organisation panafricaniste dirigée par Steve BIKO, et d'en recruter plusieurs au sein de l'ANC.

[2] Il exerça des activités en Zambie (1971-1973, 1974-1976), au Botswana (1973-1974), au Swaziland (1975-1976), et au Nigeria (1976-1978). Voir à cet égard Roger PFISTER, « *Gateway tointernational victory.The diplomacy of the National African Congress in Africa:1960-1994"*, *The journal of Modern Africa Studies*, vol. 41, n°1, 2003, p. 51-70.

[3] En 1969, il est envoyé à l'Ecole internationale de Lenine à Moscou pour y effectuer une année de formation militaire.

[4] Pays optant pour un régime communiste, idéologie de l'ANC pendant ses années de bannissement en Afrique du Sud.

[5] Voir quelques articles et interview de T. MBEKI pendant cette période. « *ANC is Indestructible* », interview avec Julie FREDERIKSE, *Africa New*, 16 juillet 1984, «The Struggle inside South Africa », *Africa Report*, (30), 1, Janvier/Février 1985, p.59-60, et aussi « *Class, Race and the Future of Socialism* », in W. COLBERT et R. COHEN, *Popular Struggles in South Africa*, James Currey et Africa World Press, 1988.

[6] A. HADLAND et J. RANTAO, op.cit., p. 39.

d'approche dans le mouvement de libération, en tentant notamment de mobiliser les démocrates et les partisans de la négociation face aux faucons du MK[1] et du parti Communiste sud-africain (SACP)[2].

Cette ascension dans les instances du parti[3] coïncide avec l'intensification au milieudes années 1980, de la pression du gouvernement de Pretoria, qui sera, contre toute attente, d'une importance capitale dans la vie et l'action de l'ANC et par extension de T. MBEKI, à travers le début des négociations secrètes entre les deux partis. En effet, ses talents de négociateur clandestin apparaîtront au grand jour[4].

3) Un grand négociateur

Le milieu des années 1980 restera important dans l'histoire de l'ANC puisque la logique de la négociation, dont T. MBEKI est l'un des principaux artisans, verra le jour. Cette période s'ouvre en 1985 et s'étalera jusqu'en 1990, met en jeu deux fronts à l'intérieur du mouvement de libération, celui des exilés (dont fait partie MBEKI) et celui des*« Robben Islanders*[5] », emprisonnés en Afrique du Sud.

Cette phase de pourparlers secrets sera menée principalement par N. MANDELA, O.TAMBO et Thabo MBEKI[6], ce dernier ayant réussi à contourner les dissensions au sein de l'ANC, puisque la marge de manœuvre était restreinte pour imposer l'idée d'une négociation avec Pretoria. Concrètement, et cela peut être interprété soit comme une absence de prise de position, soit comme une stratégie. Il appela à plusieurs reprises, notamment par la voie des ondes de *Radio Freedom,* à rendre le pays « *ingouvernable »* [7], tout en engageant des contacts avec Pretoria, initiatives conduites avec l'aval d'O. TAMBO

---

[1] Sur' le MK, lire Howard BARRELL,*MK, the ANC'sArmed Struggle* , Penguin Books, Johannesburg, 1990

[2] VoirVishwas SATGAR, « *Thabo MBEKI and the South African Communist Party* », in S. JACOBS & R. CALLAND, op.cit, p.165-177. Aussi Stephen ELLIS & Tsepo SECHABA, *Comrades Against Apartheid : the ANC and* the *South African Communist Party in Exile*, James Currey et Indiana University Press, Londres et Bloomington, 1992.

[3] Sera de 1989 à 1993 à la tête du Département des Affaires internationales de l'ANC. A cet égard, lire T. MBEKI, « *Leading ANC Figure and new Head of ANC'sdepartment of International Affairs* », *Cape Argus*, 23 mai 1989. Interview avec John RYAN.

[4] De 1985 à 1994.

[5] Nelson MANDELA, Govan MBEKI, Walter SISULU, Raymond MHLABA. Lire en particulier Sheridan JOHNS, jr & R. HuntDAVIS, jr, *Mandela, Tambo, and the African National Congress : the Strugle Against Apartheid, 1948-90*, Oxford University Press, New York, 1991.

[6] Qui sera (était) alors à la tête du Département des Affaires internationales de l'ANC (1989-1993), à la suite de Josiah KHIPHUSIZI, (1978-1982), Johnstone Mfama Futhi « johnny » MAKALINI (1983-1988). A cet égard, voir Roger PFISTER, op.cit., p.59. T.MBEKI avait été désigné par O.TAMBO, qui lui avait adjoint Jacob ZUMA, et Aziz PAHAD, (actuel vice-ministre des Affaires étrangères).

[7] Interview à *Radio Freedom*, *BBC Monitoring Service*, Aout 1986.

Son rôle dans les contacts secrets menés avec le gouvernement de Pretoria, sera d'une importance capitale. La première rencontre a lieu en 1985 en Zambie, avec une délégation d'hommes d'affaires menée par Gavin REILLY, président de la toute puissante multinationale *Anglo American Corporation* (AAC). Les qualités personnelles et politiques de T. MBEKI et de O. TAMBO leur permettront de nouer de nouveaux contacts avec Pretoria[1].

Ne faisant pas partie des membres fondateurs du M.K, O. TAMBO, était perçu comme un homme politique modéré, avec une forte aptitude à la négociation, une qualité acquise en exil par la négociation d'installation de bureaux et de représentations de l'organisation sur le territoire des pays hôtes. Ce fut l'occasion pour lui de rencontrer des chefs d'Etats étrangers et de promouvoir son mouvement.

Les qualités personnelles de T. MBEKI, qui s'inscrivent dans la lignée de O.TAMBO, son « père spirituel » lui permirent d'être mandaté par ce dernier pour mener les premières négociations secrètes avec les Afrikaners. Ce choix exprime les relations tissées par T. MBEKI avant et pendant l'exil, ce sera en sa faveur. Décrit comme un diplomate courtois et raisonnable, apprécié des Occidentaux ainsi que fin négociateur, il semble la personne idéale pour briser les stéréotypes fabriqués par la propagande gouvernementale[2].

Un autre aspect important du parcours politique de MBEKI est le soutien indirect et précieux de N. MANDELA. En effet, il a, sans en informer les instances exécutives de l'ANC, entamé une prise de contact avec le résident de la prison de Robben Island. Cette conjonction de vue entre les deux hommes et la réussite de cette option sera sans doute des éléments déterminants dans la poursuite de leurs destinées politiques[3].

Enfin, le fait pour l'ANC de ne négocier qu'en tant qu'organisation légale après l'ensemble de la remise en liberté des responsables politiques,[4] est une option dont la paternité est certainement à lier aux contacts de T. MBEKI avec N. MANDELA, et qui donne lieu à

---

[1] D'autres rencontres eurent en effet lieu avec les libéraux blancs (Frederik Van ZYL SLABBERT, Alex BORAINE), des groupes d'étudiants et de syndicalistes, et définissent peu à peu un espace semi légal de dialogue avec les milieux blancs. La principale rencontre se déroule à Dakar en 1987 avec une délégation d'intellectuels blancs, et l'année suivante avec des nationalistes afrikaners par l'entremise de Willie ESTERHUYSE, professeur de philosophie à l'Université de Stellenbosch rencontres lui permettant de faire valoir ses positions auprès du président BOTHA. Douze rencontres eurent lieu entre novembre 1987 et et mai 1990, principalement près de Barth dans le Somerset en Angleterre. En 1989, T. MBEKI et son équipe tenaient des réunions secrètes avec les services de renseignements sud-africains. S. JACOBS et R. CALLAND, op.cit., p. 9.

[2] Allister SPARKS, Demain est un autre pays. Histoire secrète de la révolution sud-africaine, IFRANE, Paris, 1996, p. 100.

[3] Cette interaction a mis en lumière la capacité de l'ANC à jouer un rôle dans la transition et sauvegarder le système économique du pays. Lire Patti WALDMEIR, *Anatomy of a Miracle ; the End of Apartheid and the Birth of the New South Africa.* , New York, W.W Norton & Company, 1997, chapitre 4.

[4] Marianne SEVERIN et Pierre AYCARD, « qui gouverne la Nouvelle Afrique du Sud? Elites, réseaux et méthodes de pouvoir (1985-2000) », in Nicolas PEJOUT et al., L'Afrique du Sud, dix ans après……, op.cit., p.24.

des voix discordantes. Avec l'arrivée en septembre 1989 de F. W. DE KLERK au pouvoir et la libération de N. MANDELA en Février 1990, la donne politique du pays change. Elle est concrétisée par le début des négociations officielles à travers la signature des accords de *Groote Schuur* le 4 mai 1990. Cette période, qui durera quatre ans, verra le rôle et l'influence de T. MBEKI dans la négociation, concurrencé par Cyril RAMAPHOSA, négociateur officiel de l'ANC[1].

4) Un Rôle stratégique pendant les négociations officielles avec le Parti National.

La période des négociations officielle met des deux côtés plusieurs acteurs avec une prime accordée à l'ANC où gravitent bien entendu les anciens exilés et ceux ayant combattu l'Apartheid de l'intérieur. Ceci peut expliquer le rôle ambigu que l'on prête à MBEKI. En outre, la solennité des négociations et l'impact international de cette étape, mettront surtout en lumière N. MANDELA.

Néanmoins, la position acquise par T. MBEKI au sein de l'ANC pendant les années d'exil, en fait un personnage central dans l'organisation, bien que son rôle et son influence pendant cette période de transition divergent. En effet, pour certaines analyses, sont rôle fut discret parce que tenu à l'écart des négociations avec le Parti National[2], bien que présent et participant entre décembre 1991 et mai 1992 aux sessions plénières de la CODESA (Convention pour une Afrique du Sud démocratique).

Les tenants de l'opinion contraire[3] louent en effet ses talents de négociateur et mettent en lumière son rôle et sa place parmi les négociateurs officiels. Fort justement, avec Jacob ZUMA, (ancien vice-président du pays), il fait parti des deux tandems avec Cyril RAMAPHOSA et Joe SLOVO, ces derniers pesant de tout leurs poids lors des pourparlers constitutionnels. Si J. SLOVO est l'acteur politique qui offre à Pretoria, sous la forme d'une *sunset clause* (clause de dernière minute), la possibilité de « partager le pouvoir durant un nombre d'années déterminé après l'adoption de la constitution », accord qui donnera en mai 1994 le Gouvernement d'Unité Nationale (GNU)[4], le tandem MBEKI-ZUMA joua un rôle clé dans les tractations visant à ramener autour de la table des négociations deux organisations

[1] Cyril RAMAPHOSA, fin négociateur occupera le haut de l'affiche.
[2] Selon cette thèse, la réticence de certains de ses alliés qui voient en lui un opportuniste habile et intelligent, ayant une préférence pour une gestion souterraine des problèmes. De plus il s'accommode mal des effusions démonstratives, contrairement à Chris HANI du SACP (assassiné en 1994) et au syndicaliste et aujourd'hui homme d'affaires, Cyril RAMAPHOSA, comportement sans doute dû à son éducation imprégnée des principes d'éducation britannique. J.M DOLBEAU, op.cit. p. 8.
[3] Marianne SEVERIN et Pierre AYCARD, op.cit., p. 24.
[4]The Weekly Mail « *Slovo sunset debate is red hot* », 30 octobre-5 novembre, 1992, p.16.

qui ont posé problème ; l'*Inkatha Freedom Party* (IFP), parti zoulou dirigé par Mangosuthu BUTHELEZI, et *l'Afrikaner Volksfront*, un groupe d'extrême droite[1].

Ces faits démontrent que le rôle de T. MBEKI, bien que masqué par les rivalités au sein de l'ANC, n'en resta pas moins important. Aussi, son parcours au sein de l'ANC est le résultat d'une patience à toute épreuve, d'une politique tacticienne, d'une intelligence et surtout de sa propension marquée par le rapprochement avec l'ancien régime[2]. Ces éléments constituent sans nul doute, l'expression de son habileté diplomatique et celle d'une pratique du pouvoir héritée de l'ANC.

B)Une pratique du pouvoir héritée de l'ANC : entre concensus et centralisation du pouvoir

Le consensus implique la négociation et le compromis dans toute prise de décision.A l'inverse la centralisation du pouvoir illustre la faible propension à déléguer de même que la confiscation du pouvoir dans les mains d'un parti. L'action de T.MBEKI est une combinaison des deux dans la mesure où c'est une articulation entre son séjour à l'étranger et de son statut d'africain.

L'étude la personnalité d'un homme d'Etat se heurte à l'infinie diversité des personnalités humaines, chaque cas étant singulier et tout homme complexe et ambigu. La personnalité peut scientifiquement obéir à plusieurs typologies de la personnalité[3]. Ces auteurs en distinguent plusieurs non sans mal puisque « les tentatives pour classer les hommes »[4] se heurtent à deux difficultés fondamentales. La première est liée à l'ambiguïté même de l'homme et la seconde, celle de discerner ce qui est inné de ce qui est acquis.

[1] En qualité de directeur régional du Congrès depuis son retour d'exil, J.ZUMA parvient à signer avec l'I.F.P un accord de paix (*L'Impungeni Umfolozi*) en 1993, afin de mettre fin à la violence dans la province du Natal (Kwazulu Natal à partir de 1994). Marianne SEVERIN, Pierre AYCARD, op.cit., p.26. Lire aussi Sahra RYKLIEF, « *Does the Emperor Really Have New Clothes? Thabo Mbeki and ideology* », in S. JACOBS et R. CALLAND, op.cit., p. 107-111. Enfin, T.MBEKI., «*A climate for Négociations* ? », *Africa Report*, 34, novembre/décembre 1989, p. 27-29. Il propose des changements pacifiques, et évoque l'urgence d'une nouvelle constitution.

[2] Lors d'une réunion au Sénégal, il se présente en disant *i'm an Afrikaner.*

[3] P. RENOUVIN et J.B. DUROSELLE, op.cit., p. 285-293.

[4] Idem, p. 295.

Plusieurs classifications permettent néanmoins de rendre compte des principales typologies : ce sont principalement la psychophysiologie, la psychologie et la caractérologie[1]. Il s'en dégage ainsi une diversité et une pluralité d'études et de travaux à ce sujet.

La personnalité va en effet de pair avec des attitudes qui sont parfois historiques[2] et qui reflétent une grande diversité. La problématique de la typologie de la personnalité du président sud-africain est donc d'un intérêt majeur. Cet intérêt prend, à coup sûr, appui sur l'intérêt généralement porté sur la personnalité en elle-même, les gouvernements et les diplomates, à travers notamment les instructions aux ambassadeurs et les ouvrages généralement écrits par les diplomates[3].

L'intérêt de l'étude objective de la personnalité de T. MBEKI, au-delà de l'impact que celle-ci sur sa gestion de la politique étrangère de la RSA, prend appui sur son parcours politique inédit (1) et sur une personnalisation du pouvoir présidentiel (2).

1) Un parcours politique inédit

Son accession au pouvoir ne laisse en effet personne indifférent. Au sein même de son camp, il n'y a pas eu d'unanimité puisque son ascension fut surtout politique et a semblé opportuniste, parce qu'il bénéficia de la conjonction de plusieurs facteurs et atouts qui lui sont propres : un pouvoir d'intervention sur les décisions au niveau du comité exécutif, l'appui d'un noyau large de soutien développé avant 1990, et enfin une capacité à écarter tout concurrent

[1] Les classifications psycho-physiologiques : étude objective des rapports du corps et de l'esprit. Avec pour précurseurs CHARCOT, JAENSCH, EPPINGER, HESS, et SMOLESKI. Les classifications psychologiques : la doctrine du psychiatre distingue les « introvertis » et les « extravertis ». Le politologue américain Harold LASWELL, dans *psychopatology and politics* élabore les classifications suivantes des politiciens; les agitateurs, les administrateurs, les théoriciens. La classification caractérologique : Elle se place au centre même de l'être humain (dérive de l'effort de psychologues et de philosophes), par la détermination de propriétés constructives de l'être humain. Elle a pour précurseurs, le psychologue Gérard HEYMANS et le psychiatre E.WIERSMA (début du XXe siècle, ainsi que la français René LE SENNE, à travers deux ouvrages « le mensonge et le caractère » publié en 1930 et « Traité de caractérologie » publié en 1945. P. RENOUVIN et J.B DUROSELLE, ibid, pp. 287-293.

[2] P. RENOUVIN et J.B DUROSELLE distinguent le doctrinaire opposé à l'opportuniste (HITLER-LLYOD Georges, Aristide BRIAND-LAVAL), le lutteur opposé au conciliateur (Louis XIV-CLEMENCEAUX), le rigide opposé àl'imaginatif (HOOVER-ROOSEVELT, POINCARE- BRIAND), enfin le joueur opposé au prudent.

[3] Les instructions aux ambassadeurs, publiées par exemple au XVIIIe siècle, dans lesquelles on trouve de nombreux portraits de souverains et des ministres que le nouvel ambassadeur va rencontrer lorsqu'il aura son poste. On demande souvent aussi dans les instructions, voire des renseignements sur un personnage. A titre d'exemple, en 1749, le secrétaire d'Etat BRULLART de SILLERI demandant à BLONDEL, qui se rend à Venise des éclaircissements sur le futur ambassadeur de la maison d'Autriche à Paris. P. RENOUVIN et J.B DUROSELLE, idid., p. 310.

potentiel dans son ascension vers le sommet de l'Etat[1]. Son accession à la vice-présidence de la République n'en est que l'illustration.

Poste en 1994 d'une importance capitale, puisque celui du dauphin de N. MANDELA, le choix de la vice-présidence ANC[2], par ce dernier, devenu président le 5 mai 1994, est un choix cornélien puisqu'il doit choisir entre T. MBEKI et C. RAMAPHOSA[3], aux profils plutôt opposés, puisque durant les négociations de 1991-1992, MBEKI s'occupait de l'aspect stratégique et C. RAMAPHOSA, désigné par N. MANDELA pour conduire la délégation de l'ANC, était le négociateur officiel. La popularité et la médiatisation de C. RAMAPHOSA du fait de sa fonction en faisaient donc un adversaire désigné pour T. MBEKI, dans la course à la future vice-présidence[4].

La nomination de T. MBEKI à la vice-présidence à la place de son rival désigné suscitera quelques interrogations et polémiques qui sont symptomatiques des critiques injustes de "manipulateur de l'ombre"[5] adressées à T. MBEKI. En plus de C. RAMAPHOSA, Tokyo SEXWALE (reconverti comme C. RAMAPHOSA dans les affaires) Premier ministre du Gauteng de 1994 à 1996 et écarté de ses fonctions à la suite de révélations sur ses liens présumés avec le trafic de drogue et BANTU Holomisa, xhosa et ancien général de l'armée du bantoustan du Trankei, expulsé de l'ANC en 1997 à la suite d'accusations de corruption envers MBEKI, seront aux yeux de tous écartés du pouvoir.

Loin d'entacher l'ascension à la présidence du personnage qui nous occupe, sa nomination par N. MANDELA est le couronnement de son parcours politique, de son style diplomatique, mais aussi et surtout de sa prédisposition à occuper ce poste et à être le dauphin de N. MANDELA. De plus, c'est faire offense à l'esprit de médiation, de coordination et de conciliateur de ce dernier que de n'attribuer sa nomination qu'à la mise à l'écart de ses rivaux.

---

[1] Le dernier atout est à prendre avec réserve puisque n'engage que son auteur.

[2] En 1994, il y avait deux-vices présidents, un vice-président représentant le Parti National (F.DE KLERK qui quitta le gouvernement en 1996), et un vice-président représentant l'ANC, fonction dévolue à T.MBEKI.

[3] Cadet de dix ans de MBEKI, issu du mouvement anti apartheid interne (ancien membre de la *South African Student's Organization*, de l'UDF et de la COSATU), n'est alors qu'un membre éminent du Congrès que depuis quatre ans. Particulièrement impatient et considéré par certains comme trop présent dans l'organisation, il ne parvient pas à bénéficier d'un soutien des plus significatifs, celui de l'ANCYL, dirigée pendant quelques temps par T. MBEKI qui en était membre dès 1956.

[4] Dans son autobiographie, N. MANDELA se montre affectueux envers C. RAMAPHOSA, qu'il décrit comme un successeur méritant de la longue lignée des leaders de l'ANC. N. MANDELA, *Long Walkto Freedom : the Autobiography of Nelson MANDELA*, Abacus, londres, 1995, p. 107.

[5] Cité par J.M DOLBEAU, op.cit., p. 9. Les relations entre T. MBEKI et les médias, en particulier pendant sa vice présidence du pays, n'ont pas toujours été au beau fixe. En mars 1996, il reçut le soutien de Essop PAHAD (alors vice-ministre au bureau de la vice-présidence), accusant les journalistes de d'entacher l'image du vice président (*Sunday Time*, 10 mai 1996). L'ANC accusa le *Mail and Guardian* suite à leur article du 24 mai 1996 sur les capacités de l'intéressé à être Président, d'atteintes injustifiées à son intégrité politique. S. JACOBS & R. CALLAND, op.cit., p. 11.

Homme de travail, « psychologiquement »[1] prêt à travailler pour le pays, au contraire de C.RAMAPHOSA, lequel, bien que travailleur et brillant négociateur, n'était pas encore prêt à se « donner entièrement à la politique »[2]. L'accession de MBEKI, qui va donner à la vice-présidence un poids non négligeable (ce qui en fera un poste politique) et sera d'une importance capitale pour la suite de sa carrière politique.

En effet, à partir de 1996 et le retrait du NP du GNU, T. MBEKI se retrouve seul au poste de vice-président et en fait un espace stratégique dans l'exécutif. Il rempli de ce fait une fonction de chef de gouvernement, et à partir du retrait de N. MANDELA des fonctions gouvernementales, il contrôle de fait l'exécutif national et trace la voie d'une politique libérale[3]. Son élection en 1997 à la présidence de l'ANC, suite au rangement de la coalition ANC-SACP-COSATU derrière le programme de réforme libéral voulu par lui, constitue une étape importante vers cette Présidence puisque qu'il était soutenu officiellement par N. MANDELA[4].

C'est donc tout naturellement qu'il devint en 1999 président de la RSA, avec un style de gouvernance contrastant avec celui de son illustre prédécesseur.

2) Une personnalisation du pouvoir présidentiel

La gestion de T. MBEKI du pouvoir (synonyme de personnalisation), doublée du contexte politique dans lequel elle s'inscrit, peut expliquer la direction économique prise par le pays ainsi les directions prises en matière de politique étrangère. La prédominance de l'ANC comme principal parti, le système politique qui fait du chef de l'Etat le chef du Cabinet

[1] Discussions avec Jesse NDIKA, Senior manager of Inoventing, Johannesburg, à Paris le 30 octobre 2004. Plusieurs versions existent sur la nomination de TMBEKI à la vice-présidence en 1994. On lui prête la non volonté de faire un choix. D'autre part, selon certains, le président était proche des éxilés, version favorable à TMBEKI puisqu'il était entre de bonnes mains, MANDELA faisant confiance à O.TAMBO, en plus de la stature internationale de T.MBEKI. Le biographe de T. MBEKI, Mark GEVISSER, affirme que N MANDELA a consulté des chefs d'Etat africains comme Kenneth KAUNDA et Julius NYERERE. Lire Marc GEVISSER, « *The Thabo MBEKI Story* : *the Chief* », *Sunday Times*, 20 juin 1999.

[2] Idem.

[3] Le GEAR (*Growth Employment And Redistribution*), programme d'inspiration libérale, qui est similaire au modèle économique normatif du Parti National, a été inroduit et activé par lui, avec le soutien de Trevor MANUEL, actuel ministre des Finances. Sur les conditions de la création du GEAR, Sahra RIKLIEF, op.cit., p.111-114, et I. UYS, « *The Compelling Future of Thabo MBEKI* », *Millennium*, mai 1996. A partir de 1997, se fait le chantre d'une Renaissance africaine.

[4] Voir Sakhela BUHLUNGU, « *From Madiba Magic to Mbeki Logic : MBeki and the Trade Unions Allies* », in S. JACOBS et R. CALLAND, op.cit., p. 179-197. Aussi Vishwas SATGAR, op.cit., p. 165-167.

(Gouvernement) suscite quelques interrogations[1]. De même, les relations tissées avant 1990 et surtout l'imposition d'une vision macro-économique unique au sein de l'ANC, synonyme de rassemblement, peuvent en partie expliquer la personnalisation du pouvoir attribuée à celui qui présidera aux destinées du pays jusqu'en 2009[2].

Sa présidence peut s'analyser en une personnalisation du pouvoir[3]. Ce style est l'expression des traits de gouvernance hérités de sa période de clandestinité où la fidélité et l'obéissance étaient de mise. Il s'est toujours attaché à exécuter précisément les instructions de ses ainés et fut apprécié pour cette qualité au sein de l'ANC. De même, Le mode de lutte de l'ANC pendant l'Apartheid, qui oscillait entre centralisation et coordination d'une part, et mouvement spontané de masse d'autre part, explique la prégnance de la coordination et du leadership centralisé dans la direction du pouvoir[4].

Le style MANDELA est basé sur la « récompense »[5], un sage équilibre entre le Front des Exilés, les « *Robben Islanders* » et l'expertise des cercles politiques et celui de T. MBEKI , sur la loyauté et les réseaux. C'est donc logiquement que la conduite des affaires de l'Etat est marquée par son empreinte, ce par un contrôle personnel de l'exécution des politiques de son gouvernement, avec à la clé une forte réticence à déléguer.

Ses appels à «remettre tous les Sud-Africains au travail au travail dans la discipline »[6] et le programme drastique de lutte contre la criminalité peuvent augurer d'une restructuration des libertés publiques et illustrent la rigueur du personnage.

Le renforcement du pouvoir présidentiel par un resserrement autour de la présidence[7] par des déploiements et redéploiements au sein des sphères politiques et économiques (nomination politiques) et la cooptation des leaders des organisations alliées dans les corridors

[1] Tim HUGUES & Greg MILLS, « Afrique du Sud: ……. », op.cit., p.51-58.

[2] L'imposition du programme libéral (GEAR) au sein de l'ANC par lui et MANDELA est symptomatique de cet état de fait. Ce programme fut déclaré « non négociable », base de la nécessité d'imposer une vision collective du programme économique. Selon Vusi MAVIMBELA, ancien conseiller et actuel directeur de l'Agence nationale de renseignement sud-africaine (NIA), « il est pour le consensus, mais prend en compte la pluralité de positions au sein de l'ANC, d'où la necessité d'avoir une approche consensuelle », cité par G. DAVIS., « The S*haping of Governance : the Deputy Président*», Rapport de recherche non publié, préparé pour le centre du développement et de l'entreprise, 1999, p.7.

[3] Sean JACOBS, « The Imperial Presidency », *Siyaya,* été 1999.

[4] Pendant les années 1970 et 1980, l'action de masse spontanée était le leitmotiv de la lutte contre l'apartheid, caractérisée par les grèves de Durban de 1973, le soulèvement des écoliers de Soweto et les activités de l'UDF au début des années 1980. Lire Michael NEOCOSMOS, « From People's Politics to State Politics: aspects to national liberation in South africa », in Adebayo OLUKOSHI, (eds.), *The politics of Opposition in Contemporary Africa*, Nordic Africa Institute, Uppsala, 1998, et John S. SAUL et Stephen GELB, « *The Crisis in South Africa* », *MOnthly Review Press*, 1981.

[5] Idem, p. 41.

[6] Cité par J.M DOLBEAU, op.cit., p. 11.

[7] En affaiblissant le poids et le rôle de la vice-présidence par la nomination de Jacob ZUMA, un proche, renforçant son pouvoir exécutif (Bureau du président), en y nommant à des positions clés deux hommes considérés comme de ses plus proches et loyaux collaborateurs Essop PAHAD, ministre au bureau du président, et le révérend Franck CHIKANE, directeur de ce même bureau. M.SEVERINet P.AYCARD, op.cit., p.35.

du pouvoir[1] en témoignent. Tous ces facteurs conduisent à considérer le système MBEKI comme reposant sur la compétence, la loyauté, l'abnégation, la rigueur et la discipline, bien qu'éclaboussé et, au-delà du contrôle de l'opposition interne, par des scandales de corruption[2].

Au final, la personnalité propre du président, doublée du caractère inédit du système politique sud-africain, constitue en effet une méthode de pouvoir synonyme d'une vision néolibérale de l'Etat démocratique.

Paragraphe 2: Un nationaliste africain dans un paradigme économique néolibéral

Le nationalisme, parfois utilisé comme une réalité du dedans, laquelle a été une influente cause de contruction nationale et de création de puissance. T. MBEKI, à l'instar de N. MANDELA, a pour fondement politique le développement socioéconomique de la RSA. L'alignement à la mondialisation par une politique économique néo-libérale constitue pour ces derniers la base de la politique à mener. Ce dogme illustre un mélange complexe d'africanisme, imprégné de préceptes économiques occidentaux, que Andrew NASH a appelé modèle tribal de démocratie [3] ou capitalisme démocratique, et qui prend appui sur le passé capitaliste du pays et sur l'adaptation de l'ANC à la nouvelle donne internationale. Aussi le personnalité du président MBEKI (A), qui se fait le chantre de la notion libérale de l'Etat démocratique (B) en est l'illustration.

A) Un idéaliste rigide ?

L'idéaliste est celui qui justifie son attitude au nom des valeurs universelles et qui le fait sincèrement, tout le contraire du cynique qui se réclame de « *l'égoïsme sacré* »[4] et de la raison d'Etat[5]. Plusieurs hommes d'Etat ont été considérés comme idéalistes.WILSON,

[1] Les choix de T.MBEKI en matière de personnel politique reposent sur trois facteurs: un réseau affinitaire important constitué de collaborateurs proches et loyaux ; des cadres politiques compétents et obéissants, enfin l'absence de prétendants à la présidence. Les nominations à la présidence, ministérielles (performances et loyauté) et au niveau des provinces, son influence se mesure au niveau de la nomination des *candidats premiers,* avec pour point d'orgue la transformation sociale et non l'ambition personnelle. M.SEVERIN et P. AYCARD.,op.cit., pp.35-38. Sur les candidats premiers, http://www.anc.org.za/elections/List/premiers.html .

[2] Idem, p.39-40.

[3] Andrew NASH, « The MANDELA démocracy », in S. JACOBS & R. CALLAND, op.cit., p.243-255. L'alliance entre socialisme et capitalisme, sur la base du modèle tribal, a été selon l'auteur le propre de N.MANDELA. En clair, le partage des biens de production est la donne. En outre, si ce dernier reconnaît l'existence de classes, il estime qu'elles doivent opérer en harmonie les unes avec les autres.

[4] P.RENOUVIN et JB.DUROSELLE., op.cit., p. 300.

[5] D'une façon générale, les régimes fascistes et nationalistes totalitaires qui se sont établis entre les deux guerres mondiales, étaient souvent gouvernés par des hommes qui pratiquaient ce cynisme amoral et qui manifestaient

président des Etats-Unis en est l'exemple type en ce sens qu'il avait la particularité d'assimiler les intérêts de son pays à ceux de l'humanité toute entière. « *L'Amérique est née dans le monde pour rendre service à l'humanité* »[1]. La nouvelle démocratie dont il était l'apôtre se fondait sur l'égalité des peuples, le monde « *safe for democracy »*[2]en l'occurrence. La SDN, créee en 1919, et qui a fonctionné sans les Etats-Unis, en a été l'illustre exemple.

Ainsi, le principe d'universalité doublée du principe des droits de l'homme, de même que le thème de la Renaissance africaine cher à T. MBEKI, peuvent dans cette lignée être qualifiés d'idéalisme. De même, les discours sur le lien entre le développement sud-africain et celui du contient africain tout entier, aux relents messianiques assez marqués, peuvent à juste titre être catalogués dans ce domaine, qui parait être la marque de la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud[3].

Dans la même optique, la manière de gouverner des hommes d'Etats apporte quelques précisions sur le personnage et son impact dans la diplomatie. A cet égard, l'opposition entre le rigide et l'imaginatif peut être de mise. Le rigide, par rapport à l'imaginatif[4] est celui qui s'en tient étroitement à certaines méthodes, et qui est un bon administrateur. A titre d'exemple, Edgar HOOVER (Président des Etats-Unis au début du siècle) et Raymond POINCARE de par leur biographie, ont été de bons administrateurs.

Au vu des ces considérations, le président sud-africain, de par son style de gouvernance ou de gestion du pouvoir (loyauté, respect, fidélité) peut être considéré comme un bon administrateur. L'intérêt de cette qualification en idéaliste-rigide de l'homme d'Etat en question peut se justifier par la démocratie naissante dans le pays et aussi par les ambitions internationales du pays. Le sérieux, la rigueur sont en effet des qualités inhérentes à tout homme politique, aussi bien pour la gestion interne que pour celle des affaires externes du pays. Même si Edgar HOOVER, bon administrateur (il géra habilement le département du commerce de son pays) éprouva des difficultés à gérer la crise économique de 1929, cette méthode de gouvernance, eut égard à la situation sud-africaine, peut s'avérer appropriée.

Bien que les données historiques de ces traits de gouvernance et de personnalité ont conduit à des résultats mitigés dans le nouveau contexte international, le contexte actuel africain, et plus particulièrement la diplomatie sud-africaine, sont autant de facteurs non négligeables.

---

du mépris pour les autres peuples. Idem, p.304.

[1] Cité par P.RENOUVIN et J.B DUROSELLE, op.cit. , p. 302.

[2] P. RENOUVIN et J.P. DUROSELLE, idem.

[3] Même si on prête beaucoup plus à Nelson MANDELA son idéalisme grandiose.

[4] Se fixe des objectifs d'ensemble mais sa souplesse d'exécution peut être infinie, comme ce fut le cas pour Hitler.P.RENOUVIN et J.B.DUROSELLE, ibid., p. 304.

Si, d'une manière générale, on peut ajouter à l'infini diverses variations sur les hommes d'Etat, le point commun qui se fait jour est l'ambition, qui est de prime abord personnelle, le devient pour le pays. En effet, la politique c'est l'art, la volonté, la passion de gouverner. Ceux qui ne l'aiment pas en prennent difficilement l'habitude ceux qui l'aiment y renoncent plus difficilement encore[1].

Mieux encore, si les traits de personnalité de T. MBEKI sont l'expression d'une rigueur, la perception favorable des chancelleries occidentales est un élément majeur, parce que selon Gerrit OLIVER, ils dénotent d'un rôle qui se veut révisionniste, libéral et universaliste[2]. L'exil, la connaissance de l'Afrique, les relations tissées pendant ses années de lutte, les préceptes d'éducation britanniques et son style diplomatique, sont des qualités qui font de lui un interlocuteur privilégié des Occidentaux, et dans une moindre mesure des africains[3].

L'intérêt de ce parcours, doublé de son surinvestissement sur la scène internationale[4] est assez exceptionnelle eu égard à celui de nombreux chefs d'Etats africains en particulier. La connaissance de l'extérieur et l'implication sont à nos yeux un élément négligeable dans la conduite de la politique étrangère d'un pays, au risque de ne compter que sur ses succès diplomatiques[5].

Si la personnalité du Président de la RSA, en plus du fait de conduire la politique du pays jusqu'en 2009 (date de la fin de son deuxième mandat) revêt une importance particulière, c'est qu'il s'appuie sur un système politique qui s'assimile à celui d'une démocratie d'un type spécial[6], dans le sens où parti majoritaire et démocratie font bon ménage. Ce qui en fait le chantre de la notion libérale de l'Etat démocratique.

B) Le chantre de la notion libérale de l'Etat démocratique

Justement, la RSA post-apartheid, est un creuset de la transformation sociale, politique et économique. C'est précisement ce dernier domaine qui est la base de la transformation économique aux relents libéraux initiée par T. MBEKI depuis 1996. Cette conception libérale

---

[1] Louis BARTHOU, Le politique, Hachette, Paris, 1923, p. 16.
[2] Gerrit OLIVER, op.cit., p. 816.
[3] Dont certains lui reprochent son arrogance. Lire aussi James HAMILL, «*The Making of South Africa's New Presiden*t », *Contemporary Review*, 275 (1605), octobre 1999, p. 193-198.
[4] Grand nombre de voyages à l'étranger.
[5] Nelson MANDELA, en laissant dès 1997 la gestion du cabinet à MBEKI, est symptomatique de cet état de fait.
[6] Référence à la thèse du parti communiste sud-africain selon laquelle la colonisation de l'Afrique du Sud a été une « *colonisazion of a special type* » .Cité par Thierry VIRCOULON., « Les élections de 2004 en Afrique du Sud: les enseignements d'un scrutin gagné d'avance », *Afrique Contemporaine*, n°210, été 2004, p.19.

prend appui sur le poids de l'ANC dans la vie politique en Afrique du Sud (1) et une vision de la démocratie capitaliste (2).

1) L'hégémonie de l'ANC

Le système politique sud-africain, dix ans après les premières élections multiraciales, est l'expression du règne de la majorité où l'ANC n'est pas prêt d'être menacé par l'opposition avant longtemps à l'issue au troisième scrutin considéré comme aux dires de T .VIRCOULON, « *le point final de la transition politique »* [1] .

L'étude scrupuleuse des résultats de l'ANC à la lumière des élections du 14 avril 2004, au-delà de son sacre[2] et de sa victoire sans appel, reflète une victoire moins éclatante qu'il n'y parait. En effet, si ce parti est le poids lourd politique, les élections de 2004 sont caractérisées par le plus bas taux de participation enregistré depuis la fin de l'Apartheid, 76,73% contre 87,1% en 1999[3]. Alors que la population électorale sud-africaine est estimée à 27 millions, seuls 15 863 554 électeurs se sont rendus aux urnes[4]. En effet, un nombre significatif d'individus en âge de voter ne se sont pas inscrits sur les listes électorales

De ce fait, et au vu de ces chiffres, le parti au pouvoir a été élu par 10 878 251 suffrages, soit environ 37% du corps électoral total[5]. Ainsi, si il est encore la première formation politique du pays, sa capacité à mobiliser a diminué. Néanmoins, cette stabilisation de l'ANC ne s'est pas accompagnée d'une avancée des partis d'opposition marquée par des rapprochements tactiques et circonstanciels[6]. L'autre atténuation de la sur-domination de l'ANC (malgré le retrait des dinosaures politiques comme Buthelezi MANGHOSUTHU -77 ans- ministre de l'Intérieur congédié quelques jours après le scrutin, et l'effondrement des partis et l'Apartheid, le NNP (Nouveau Parti National) et l'IFP, est la volonté politique d'un rapprochement.

---

[1] Thierry VIRCOULON, « Les élections de 2004….. », op.cit., p.17. Ce dernier s'appuie sur la fin des dinosaures politiques comme M. BUTHELEZI, P.W BOTHA, F. DE KLERK. L'ANC n'est plus dans une relation de conciliation. Cette sur-domination vide de facto le concept d'opposition. En revanche, l'opposition peut devenir structurelle ou être dans une logique de relation de réciprocité avec le pouvoir.

[2] 62% en 1994, 66% en 1999, et 69,98% en 2004. Passant de 199 en 2004 de 266 à 279 sièges au Parlement .Idem, p.13.

[3] Idem, p.14.

[4] Idem.

[5] T. VIRCOULON, op.cit., p. 14.

[6] Mésentente (au Kwazulu Natal et au Western Cape entre les dirigeants du NNP et du Parti démocratique ancêtre de l'alliance démocratique) Marthinus VAN Schalkwyk et Tony LEON. Le premier parti d'opposition en 1994 (20,39%) est passé dix ans plus tard à 1,65%. Dans ces deux provinces, l'opposition s'est au contraire alliée trop tard. A la fin 2003, le gouvernement provincial du Kwazulu Natal était toujours présidé par l'Inkhata et comptait des membres de l'ANC et de l'Alliance démocratique. Idem, p. 16.

Cette volonté politique d'inclure les partis alliés de l'ANC est un choix résultant des accords et non plus d'une obligation stratégique comme ce fut le cas en 1994 avec une coalition formée par l'ANC, le NP, le SACP, et l'IFP, qui était synonyme de « *relation de conciliation »*[1].

C'est la composition du gouvernement, symbole du multiculturalisme, principe de gouvernance de l'ANC qui constitue l'autre facteur important. En effet, avec sept blancs, quatre Indiens, et deux Métis, la nouvelle équipe reflète la diversité raciale du pays. Fort justement, le gouvernement MBEKI II comprend en plus du NNP et de l'organisation du peuple d'Azanie (*Azanian People's Organization*-AZAPO), un membre de l'UDM, remplaçant de l'IFP. Ce gouvernement est donc le reflet de la continuité et de la stabilité.

Tous ces facteurs - fort taux d'abstention, faiblesse de l'opposition, volonté politique d'allier d'autres partis au Cabinet, et enfin sa composition multiraciale résultant des élections de 2004 - sont le symbole de la démocratie sud-africaine, une démocratie d'un type spécial et non une démocratie de façade[2].

A cet égard, si le pouvoir politique est détenu par l'ANC et T. MBEKI, ce n'est pas le seul pouvoir. Car si les contre-pouvoirs ne sont pas au Parlement, ils existent bel et bien. Ils sont médiatiques, judiciaires, économiques et sociaux, et ont démontré leur force lors de plusieurs événements et scandales depuis 1994[3]. La sur-domination de l'ANC ne veut pas dire absence de démocratie, encore moins de liberté, la Constitution, avec le *Bill of rigth* étant une garantie contre toute dérive.

Ainsi, parce que le pouvoir politique n'est pas « t*out le pouvoir* »[4], mais un pouvoir parmi tant d'autres, l'ANC doit compter avec d'autres forces qui, par le passé n'hésitent pas à le contredire ou le contrecarrer[5], ce, en toute loyauté. La nouvelle Afrique du Sud est marquée

[1] T. VIRCOULON, « Les élections de 2004……. », op.cit., p. 18

[2] T. HUGUES et G. MILLS, « Afrique du Sud : une démocratie précautionneuse », op.cit., s'interrogent sur le caractère fragile de la démocratie sud-africaine.

[3] La bataille pour la redistribution des anti-rétroviraux aux femmes enceintes a mis aux prises le gouvernement (cabinet) et les associations de malades de SIDA. Ces derniers ont eu gain de cause en justice. La plus haute juridiction du pays a contraint le gouvernement du pays à distribuer ces médicaments aux femmes enceintes séropositives malgré l'opposition du président lui même. L'affaire des contrats d'armement a été mis en lumière par la députée d'un petit parti, le PAC, avant d'être reprise par la presse et de devenir le plus grand scandale de corruption du pays qui a éclaboussé plusieurs figures dirigeantes de l'ANC jusqu'au sommet de l'Etat (l'ancien vice-président, Jacob ZUMA). Dans la même lignée, le gouvernement a réalisé qu'il ne pouvait pas imposer aux milieux économiques sa politique de *Black Economic Empowerment* (redistribution de l'actionnariat des compagnies aux membres des communautés historiquement défavorisées) mais devait négocier avec eux, sous peine de blocage et d'échec. En 2002, il a tenté d'imposer les principes du BEE au secteur minier sans prendre en compte sa résistance; les cours boursiers des principales compagnies se sont effondrés et les négociations ont été reprises rapidement avec la chambre des mines.

[4] T.VIRCOULON, « Les élections de 2004…. », op.cit., p. 21.

[5] Dans la seconde moitié des années 1980, le régime d'apartheid n'avait pas seulement contre lui les mouvements de libération, mais aussi une coalition sociale assez large comprenant le monde syndical, l'establishment intellectuel, les églises catholiques et anglicanes et les milieux d'affaires anglo-saxons du pays,

par la coexistence entre un parti ultramajoritaire et du système démocratique ; deux réalités politiques difficilement compatibles en Afrique, ce qui peut être, aux dires de T. VIRCOULON, synonyme de « *second miracle* »[1].

Soulignons en effet que depuis treize ans, le pays satisfait aussi bien aux règles de la démocratie informelle qu'aux règles de la démocratie, puisque la vie politique y est libre, le droit d'expression total et l'opposition peu ou nullement inquiétée . Ceci confirme une fois de plus le caractère exceptionnel de ce pays.

L'explication de cet état de fait réside assurément dans la force de la société civile et dans la lutte pour les élections libres menée pendant des décennies par l'ANC principalement. Si la lutte contre le régime ségrégationniste a été un extraordinaire moment de modernisation et d'éducation politiques dans lequel le concept de démocratie a pénétré en profondeur la culture politique de la majorité noire, la vie socioéconomique sud-africaine est en deca des espérances. En effet, le principal souci de la société sud-africaine dont les effets sont en deca des espérances dans le prisme d'une société de classe[2], sur l'autel de nouvelles inégalités et qui est confrontée à un taux de chômage particulièrement élevé et estimé à 41% en 2004[3]. En outre, 38% de ménages restent encore sans accès à au moins quatre des sept services de base (santé, énergie, assainissement, éducation, communication, logement et eau potable)[4]. Cette inégalité, qui est le corrolaire d'un système capitaliste, conditionne la politique économique de la RSA.

C'est pourquoi cette hégémonie de l'ANC sur la vie politique et les choix économiques servent de socle à la politique économique libérale de T. MBEKI et partant, aux relations que l'Etat sud-africain dans son ensemble tisse avec la société, et qui a trait à la conception capitaliste –sociolibérale- des rapports entre l'Etat et la société de T. MBEKI.

---

notamment l'*Angloamérican*. L'histoire de l'Afrique du Sud est marquée par des confrontations entre des pouvoirs de nature différentes.

[1] T.VIRCOULON, op.cit., p. 22.

[2] Une classe moyenne bourgeoise représentant 88% des revenus(estimée à 15 millions de personnes dont 4 de Blancs et 11 de Noirs) une classe ouvrière représentant 8% de revenus (estimée aussi à 15 millions de personnes aussi, dont 0,5 de Blancs et 14,5 de Noirs.), enfin un sous prolétariat représentant 4% de revenus, tous composés de noirs. Sampie TERREBLANCHE, « La démocratie post-apartheid : un nouveau système élitiste ? », *Afrique Contemporaine*, op.cit., p. 27.

[3] Volker SCHOER & Murray LEIBBRANDT, "Determinants of Jobs Search Strategies: Evidence from the Khayelitsha/Mitchell's Pain Survey", *The South African Journal of Ecionomics*, vol..74:4, december 2006, p.704.

[4] C. HORTON., op.cit., p.33.

2) Le chantre du socle économique sociolibéral des relations entre l'Etat et la société sud-africaine

L'adoption des politiques économiques qui s'alignent sur la logique capitaliste, peut être analysée sous le prisme de la démocratie capitaliste. La démocratie, l'institutionalisation des droits de l'homme, le système capitaliste font que, selon D. McKINLEY « *l'ANC est devenu l'exemple même de la démocratie libérale en Afrique du Sud et dans le continent africain* »[1]. La légalisation de l'ANC en 1990 et le débat sur sa politique économique et sociale illustrent la complexité idéologique du mouvement et surtout de ses dirigeants, N. MANDELA et T. .MBEKI, représentants du consensus préservant l'autorité du chef.

A son retour de Davos (Suisse) en 1992, suite au forum économique mondial, N. MANDELA affirma que « *nous avons remarqué l'hostilité et les inquétu des des hommes d'affaires vis-à-vis des nationalisations, et nous ne pouvons ignorer leurs points de vue…. Nous sommes conscients du fait que si nous ne pouvons pas coopérer avec le marché, nous ne pourrons reussir à générer la croissance »*[2].

En 1989 déjà, dans son mémorandum de mars adressé à P. W. BOTHA, N. MANDELA confirmait son discours de Rivonia sur «*la necessité d'une forme de socialisme permettant à notre peuple de rattraper les pays avancés du monde et de surmonter leur héritage de la pauvreté*»[3]. En 1994 enfin, aux Etats-Unis, lors d'un discous au Congrès, en date du 6 octobre, N. MANDELA ne fut pas loin d'affirmer que le capitalisme est « l*'elixir magique* » qui apportera à tous la liberté et l'égalité[4].

Ces propos tracent la voie d'un mélange de capitalisme et de socialisme à la sud-Africaine, leitmotiv de l'utilisation du modèle économique dominant pour sortir La majorité des Sud-Africains de la pauvreté. Ils sont aussi l'illustration de la volonté pour le leader d'user de son prestige, par le consensus tribal, la position la mieux à même d'éviter la division. Le système capitaliste est devenu le lieu de rassemblement de la tribu globale.

---

[1] Dale McKINLEY, *Democracy, Power and Patronage : debate and opposition within the ANC and the tripartite allliance Since 1994* : document présenté à la conférence sur l'opposition de la nouvelle démocratie en Afrique du Sud, 28-30 juin 2000, Kariega Park, Eastern Cape, RSA.

[2] « *We have observed the hostility and concern of businessmen towards nationalisation, and we can't ignore their perceptions….We are well aware that if you cannot co-operate with business, you cannot succed generating growth*". Cité par P. WALDMEIR, op.cit., p. 256.

[3] *« The need for some form of socialism to enable our people to catch up with the advanced countries of the world and overcome their legacy of poverty".* Cité par S. JOHN et S. DAVIS., op .cit., p.223.

[4] N. MANDELA, *Invest in peace : addresses to the UN General Assembly and the joint House of the Congress of the USA*, SA Communication Services, Pretoria, 1994.

Mieux encore, à Singapour, en mars 1997, il affirma que la RSA n'était « *ni socialiste ni capitaliste, mais guidée par la volonté d'améliorer le niveau de vie de notre peupl*e »[1].

La présidence de T. MBEKI suit cette logique de conception libérale des relations entre l'Etat post-Apartheid et la société sud-africaine. Selon Krista JOHNSON, la génération du président et ses alliés au sein de l'ANC dont la majorité était compsée d'exilés et formés à l'école de Lénine à Moscou, donne la primeur au rôle du Parti dominant et aux intellectuels révolutionnaires. Ces derniers estiment que la réorganisation des relations entre l'Etat et la société sur la base libérale est compatible, leur perception des rapports avec cette société et la primauté du leadership sur l'action de masse[2].

Si cette prégnance idéologique est le fruit des années de lutte, elle est aussi la conséquence de la volonté politique de faire face aux dissensions par un consenssus imposé. Le président T. MBEKI milite en faveur d'une approche technocratique de la gouvernance qui base l'élaboration de la décision sur des évaluations des « *facteurs subjectifs et objectifs de l'environnement national et international* »[3]. Ainsi, la philosophie de gouvernement est un mélange hybride des précepts libéraux tel l'Etat impartial, et les conceptions issues de la lutte anti-apartheid comme la démocratie participatoire et l'Etat interventionniste.

T. MBEKI est dès lors en faveur de la notion libérale de l'Etat démocratique qui se doit d'être un arbitre neutre qui équilibre les intérêts sociaux divergents : « *L'Etat démocratique est le corrolaire d'une démocratie stable, de ce fait ne peut passer outre l'établissement d'un ordre social caractérisé par les intérêts du peuple sans distinction de race, de genre et de classe. Il ne peut y avoir de démocratie stable sans la prise en compte des intérêts du peuple dans leur ensemble, et sans prendre la responsabilité de l'évolution vers une nouvelle société* »[4].

Dans « l'Etat et la transformation sociale », T. MBEKI milite en faveur d'une prise de conscience nationale des limitations imposées par les réalités contemporaines mondiales sur la conduite de la lutte démocratique. « *Le mouvement democratique doit résister à l'illusion selon laquelle une Afrique du Sud démocratique peut être écartée du processus qui caractérise le développement du monde. Il doit résister à l'idée selon laquelle l'Afrique du*

---

[1] *Cape Times*, 1997.

[2] Krista JOHNSON, « *State and Civil Society in Contemporary South Africa :Redefining the rule of the Game* », in S. JACOBS & R. CALLAND, op.cit., p. 222.

[3] ANC, «*State and social Transformation* », document de discussion, novembre 1996.

[4] « *The Democratic State is objectively interested in a stable democracy , so it cannot avoid the responsibility to ensure the establishment of a social order concerned with the genuine interests of the people as a whole, regardless of the racial, national gender and class differentiation. There can be no stable democracy unless the democratic state attends to the concern of the people as a whole and takes responsibility for the evolution of a new society*". Cité par K. JOHNSON, op .cit., p. 227.

Sud a la possibilité d'élaborer des solutions qui sont en discordance avec le reste du monde, mais qui peuvent être soutenues par la vertu d'une expérience sud-africaine d'un type spécial volontariste, un monde de lutte anti-apartheid, qui, sans nous être loyaux, vont soutenir un tel volontarisme »[1].

L'Afrique du Sud de T. MBEKI est ainsi caractérisée par une approche du développement qui allie sur le marché et l'homme. Cette approche met en jeu la nécessaire coordination entre la participation populaire et les rapports entre l'Etat et la société civile. Le partenariat Etat-secteur privé n'en est que l'illustre manifestation. Dans presque tous les ministères, les intérêts économiques et politiques puissants, ceux du milieu d'affaires en particulier, influencent la mise en œuvre de la politique nationale, au détriment parfois des traditionels alliés[2].

La création d'une classe moyenne noire constitue ainsi l'illustration de la nouvelle approche idéologique de la présidence T. MBEKI, et s'appuie sur le changement de la composition raciale de la classe dirigeante qui est son leitmotiv. Dans un discours intitulé « Y *t-il un agenda national-qui l'a élaboré* ? » à l'université de Port Elisabeth en 1995, il a plaidé pour une politique gouvernementale qui mette tout en œuvre pour permettre aux noirs l'accès à l'éducation et à la formation afin de pouvoir accéder aux postes dans la fonction publique, l'enseignement, et dans les grandes entreprises multinationales, etc…[3]

La mise en oeuvre de *la Black Economic Empowerment*, qui est une politique volontariste, a connu des résultats mitigés parce qu'elle dépend du marché, de sa mise en œuvre, et encore plus de la formation de jeunes Sud-Africans noirs. La société de classe est ainsi la conséquence de cette politique, synonyme de nouvel « *apartheid social »,* ou seules les élites ont droit de cité. Le mélange des préceptes libéraux et sociaux, fondé sur une acointance entre l'Etat et le milieu d'affaires[4], trouve ici ses limites dans le sens où tous les sud-africains, n'ont pas connu une amélioration de leur niveau de vie. Nous pouvons nous

---

[1] « *The democratic movement must resist the illusion that a democratic South Africa can be insulated from the processes which characterise world development. It must resist the thinking that this gives South Africa a possibility to elaborate solution which are in discord with the rest of the world, but which can be sustained by virtue of a voluntarism South Africa experiment of a special type, a world of anti-apartheid campaigners, who, out of loyalty to us, would support and sustain such voluntarism".* Cité par K. JOHNSON, op.cit., p. 229.

[2] La puissance des consultants au sein de l'ANC et du gouvernement est une réalité. A titre d'exemple, les firmes Deloitte & Touche, et Ernst & Young, ont été prioritaires pour la formulation de leur poltique. La première a décroché un contrat de 1 million de rands pour la transformation du département des services correctionnels ; la seconde pour 7 millions de rands s'est vue confier la gestion de la cantine de l'école primaire du ministère de la santé. Voir Martin EDMONDS, « *ANC MPs peeved about consultant's power* », *Mail & Guardia*n, october 4, 1996.

[3] T. MBEKI, *The Time has Come*, Tafelberg et Mafube, Cape Town et Johannesburg, 1998, p.106.

[4] Steven FRIEDMAN,« *The MBEKI era and the South African Business* », document non publié, Centre for Policy Studies, Johannesburg, 1997.

interroger sur la possibilité d'une alternative à cette politique en 1994. Elle était impossible dans le sens ou l'enjeu à cette époque était de faire de la nation sud-africaine une nation unie.

De ce fait, la réduction des inégalités entre les populations historiquement défavorisées (Noirs) et les Blancs était de mise. Le maintien de l'héritage capitaliste de l'ancien régime, la mutation idéologique de l'ANC et l'ordre économique existant servent de moule à la nouvelle Afrique du Sud. La version de T. MBEKI, et par delà, de l'ANC, de la tranformation sociale sud-africaine ou de la « *révolution* », si elle est louable dans la formulation et les idéaux (capitalisme social) est une caractéristique de la sociéte sud-africaine.

Cette « *renaissance sud-africaine* » travestie, qui est le propre de l'intérêt national au sens de T. MBEKI, est la base et l'illustration des fondements et des instruments de la politique étrangère du pays, que sont la Renaissance africaine et le NEPAD.

Chapitre 2 : Des instruments ambigus de puissance : la Renaissance africaine (RA) et le NEPAD comme fondements socio-libéraux de la politique étrangère de la Nouvelle Afrique du Sud

Les fondements de la politique étrangère de la RSA s'articulent au socle national qui est basé sur la notion libérale et économique du développement. Depuis treize ans, les nouveaux dirigeants du pays, dans le souci de combler le fossé entre les deux nations, ont souligné l'importance du renforcement économique de la majorité noire. En effet, le débat sur les rapports entre l'Etat et la société civile, sur fond de mutation idéologique de l'ANC, a toujours été présent en Afrique du Sud. Cela s'est traduit par la notion libérale de l'Etat démocratique, dans le prisme d'un discours d'un nouveau partenariat social, dont T. MBEKI se fait le porte-parole. Il en découle ainsi une alliance entre les spécificités sud-africaines et la de s'intégrer à la mondialisation économique.

En effet, pour comprendre cet objectif, il faut avoir à l'esprit le caractère dual de la société sud-africaine, ainsi que le caractère libéral de l'économie issue de l'Apartheid. C'est pourquoi le rattrapage économique de la majorité noire[1] a été et reste le propre même de la politique nationale.

C'est cette vision néolibérale du développement qui constitue le fondement de la politique étrangère du pays arc-en-ciel. La notion libérale de l'Etat démocratique constitue le mode de réaffirmation de l'Afrique dans la Communauté internationale. En effet, le principe est le suivant : si les sud-Africains Noirs se sont libérés de l'apartheid en cohabitant avec les blancs formant ainsi une nouvelle famille, l'Afrique, qui s'est en partie libérée de la colonisation, peut aussi cohabiter avec les puissances occidentales dans un contexte de mondialisation et de notion libérale des rapports politico-économiques. Si pour les principaux dirigeants sud-africains le destin de l'Afrique du Sud est lié à celui de l'Afrique, la Renaissance sud-africaine se doit d'être le modèle de la revitalisation du continent, à travers une adaptation au nouvel ordre mondial[2].

---

[1] Même si cela s'est traduit au bout du compte par une sorte d'Apartheid social, puisque seule une élite noire s'est enrichie.

[2] A cet effet, les propos de Nelson MANDELA l'attestent : « *le continent africain, auquel est lié le futur de l'Afrique du Sud, ne peut échapper à l'impact du nouvel ordre mondial* », Discours au congres américain le 6 octobre 1994. Cet état de fait a été relayé par son successeur T.MBEKI, *«permettez moi de parler de ce mot horrible : la mondialisation. Nous devons comprendre que, qu'on le veuille ou non, nous faisons partie de l'économie mondiale* » . Discours lors de l'ouverture du sommet du Sud, la Havane, Cuba, le 12 avril 2000.

Ainsi, l'alliance entre la mise en valeur des spécificités africaines, le développement économique dans un contexte international néo-libéral peut être l'expression d'une troisième voie. Aussi, la question qui se pose est de savoir si cette renaissance sud-africaine peut être adaptée au contexte africain. Si elle peut servir de modèle, le facteur d'adaptabilité est un élément crucial de sa mise en œuvre. Dans le même ordre d'idées, si la complexité de l'Afrique, sa différence ethnico-religieuse ainsi que sa disparité régionale attestent de la pertinence du nouveau partenariat social entre l'Etat et la société civile, la question de la légitimité continentale du modèle sud-africain se pose.

La Renaissance africaine et le NEPAD, qui sont l'expression des fondements de la politique étrangère de la nouvelle AFRIQUE DU Sud, laissent ainsi libre cours à une articulation entre les intérêts sud-africains et les intérêts continentaux. La nature stratégique du discours sud-africain de la Renaissance africaine (section 1) et la notion néolibérale du NEPAD (section 2) en sont les illustres manifestations.

Section 1: La nature stratégique du discours sud-africain de la Renaissance africaine (RA)

Le thème de la renaissance africaine peut constituer le propre de la nouvelle Afrique du Sud. En effet, la lutte interne et externe contre l'Apartheid, les conditions de la libération du pays ainsi que la volonté de faire partie de la communauté des nations ont posé les bases d'une redéfinition de la condition des sud-africains et des africains dans leur ensemble. Ce concept multidimentionnel peut être soumis à plusieurs interprétations : la première est de considerer la Renaissance africaine comme une renaissance sud-africaine, la seconde de définir cette Renaissance comme une somme de renaissances nationales africaines, et la troisième, la Renaissance sud-africaine comme moteur de la régénération économique du continent par l'expansion du capitalisme sud-africain.

Ces données augurent ainsi de la nature stratégique de ce concept. La perception globale du discours de la Renaissance africaine est économique. En effet, ce concept, réactivé depuis 1994[1], qui s'articule autour du virage libéral de la politique économique sud-africaine en 1997 qui est incarné par le vice-président d'alors de la RSA, Thabo MBEKI, est la traduction de cette vision économique.

[1] Evoqué par Nelson MANDELA lors du sommet de l'OUA à Tunis en juin 1994.

Cette nature économique du discours sud-africain masque mal toutes les dimensions de la Renaissance africaine, notamment ses racines propres. Si, de prime abord, ce concept apparaît flou dans ses contours et vaste pour ce qui est de la RSA, elle constitue la réactivation d'un mouvement vieux de plus d'un siècle (§1), qui suscite des interrogations sur sa portée (§2).

§ 1: Fondements sud-africains de la Renaissance africaine

Le discours de la RA, qui a été mis en exergue sous d'autres formulations[1], est un élémént constitutif de la conscience noire sud–africaine. En effet, la portée du discours sud-africain tient au terme de « renaissance », dont les contours peuvent être soumis à diverses interprétations. Ainsi, le débat sur cette notion, ramené au difficile contexte sociopolitique actuel africain, marque sa perception diffuse, doublée du caractère novateur et ambivalent du discours sud-africain en matière de politique étrangère.

Le concept de Renaissance soulève donc des questions quant à sa nature exacte. A cet égard, deux perceptions sont à mettre en lumière. La première consiste en une transformation de l'existence. Dans le discours populaire académique, ce concept se réfère à la période des XVe et XVIe siècles, en Europe, quand la motion sociale était synonyme de transformation qualitative et quantitative. Cette transformation avait en ligne de mire l'avance scientifique dans la technologie et la biochimie, les voyages d'exploration à travers le monde, l'énorme développement et l'explosion du commerce maritime, les inventions dans le domaine de l'industrie, de l'imprimerie, l'ère de la liberté de pensée et le développement du savoir, en particulier celui de l'émergence des arts[2], pour ne citer que ces exemples.

Cette renaissance a pu s'opérer parce que l'émergence de la classe mercantiliste était fondée sur une base sociale économiquement et technologiquement développée à laquelle s'ajoutait une force politique. A l'aube du XXIe siècle, nous devons nous poser les mêmes questions à propos de la résurgence du continent africain.

L'histoire ayant tendance à se répéter, la vision moderne de la Renaissance classique peut en effet se caractériser dans notre ère en un haut niveau de développement, par exemple l'avancée scientifique du XVe siècle en la technologie micro électronique, les inventions dans l'imprimerie, aux autoroutes de l'information, le développement du commerce maritime en la

[1] Eveil, régénération, pour ne citer que ces exemples.
[2] Vusi MAVIMBELA, "*the African renaissance: a workable dream*", in Institute for Global Studies, "South Africa and Africa, reflection on the African Renaissance", octobre 1998, p. 28.

globalisation, la liberté de pensée en la démocratisation[1]. Ainsi, le terme Renaissance, en ce sens, peut se résumer en des transformations dans tous les domaines de l'existence, aussi bien culturelle qu' économique, sociale et politique[2].

Le deuxième sens de la Renaissance, en vertu des spécificités africaines, consiste en la réactivation de ses valeurs culturelles. En effet, les langues africaines, la justice tribale, une résurgence des valeurs précoloniales telles que les chefferies traditionnelles, dans le contexte moderne peuvent servir de réappropriation de notre destinée. La notion de palabre, qui, pour les sociétes africaines d'avant la colonisation, était une institution intangible est de cet ordre. Selon Simon OBANDA, quatre valeurs la fondent, la première est celle qui protège la vie, la seconde est la justice, la troisième la solidarité et la quatrième la tolérance[3].

La Renaissance africaine se doit d'être la mise en avant des valeurs culturelles et morales, qui seraient créatrices d'un esprit dans lequel l'africain serait le maître de sa destinée avec une vision claire du futur. C'est précisement cette vision culturelle qui est à l'origine du discours sud-africain sur la réactivation et la reconnaisance des valeurs africaines (A), sur laquelle se greffe l'adaptation du discours sud-africain de la RA à la mondialisation économique (B) et qui prend appui sur un contexte international favorable à ce discours (C).

A) Une réactivation d'un discours centenaire : le thème de la renaissance noire

Ce thème de l'africanité, à travers la couleur noire, peut constituer le propre du combat politique en Afrique du Sud jusqu'en 1994. Ce concept de RA, si justement lié au président MBEKI pour cause de prégnance économique, est issu d'un débat sud-africain vieux de plus d'un siècle. En effet, en 1906[4], Pixley Seme[5], futur président de l'ANC fit un discours solennel

[1] V.MAVIMBELA, op.cit.,p. 28.

[2] Semou PATHE GUEYE, "African Renaissance as an historical challenge" in William Makgoba MALEPAGURU, (ed.) "*African Renaissance:The New Struggle*; Mafubé, Tafelberg, 1999, p. 243.

[3] Simon OBANDA, « La palabre : un apport à la mondialité », *Géopolitique africaine*, n° 14, Printemps, avril 2004, p. 219-225. Voir aussi Simon OBANDA, « La palabre une institution intangible », communication au colloque du CERDAF, université de Fribourg (Suisse), 12 janvier 2002 ; B. GASSONGO, la judicature ancestrale chez les Mbochis, Les Laines, Brazzaville, 1979, Jean Godefroy BIDIMA, «La palabre », Diogène, 184,1998 ; Mwembo MUTUNDA, « La palabre », *Conflits et identité*, Loyala, Kinshasa, 1998, Richard FRIEDLI, « La palabre à la place de la sanction », *le magazine de l'Université de Fribourg*, 09/2002.

[4] Ou 1905, la date exacte diverge d'un auteur à un autre. En effet, Kwesi Kwaa PRAH, dans son article « African Renaisance or Warlordim ? », In W. M. MALEPAGURU, *African Renaissance : the New Struggle*, op.cit.p. 43, utilise l'année 1905.

[5] Sud-Africain, après avoir fini ses études à Oxford, il retourna en 1910 en Afrique du Sud où il devint un avocat influent et un activiste pour la réforme agraire et contre les laissez-passer pour les femmes. En 1912, iljoua un rôle dans la formation de la SANNC (*South African Native National Congress*), frère aîné de l'ANC et devint président de la formation de 1930 à 1937. Force est de remarquer que sa carrière est restée inconnue en Afrique du Sud. Néanmoins, en1991, il fut publié par Richard RIVO et Tim COUZENS un monographe sur lui intitulé « Seme the founder of the ANC », Skotaville Press, Johannesbourg. A ce titre, lire Christ DUNTON, « Pixley Kaisake Seme and the African Renaissance debate », *African Affairs*, vol.102, 2003, p. 555-556.

à l'Université de New York Colombia, intitulé « la régénération de l'Afrique »[1]. Ce discours peut être considéré comme une importante contribution au débat sur la notion de Renaissance africaine[2], qui lie le passé au présent, tant il reste d'actualité.

A cet égard, l'analyse du texte en question montre une forte orientation idéologique et culturelle de par les thèmes évoqués. L'unique caractérisation de la race « *je suis un Africain, et je mets en avant la fierté de ma race »* [3], le spécifique et le concret opposé à l'universel, la gloire ancienne "*les pyramides d'Egypte sont des constructions au yeux du monde incomparables.....toute la gloire de l'Egypte appartient à l'Afrique et à son peuple »"*[4], la renaissance de l'Afrique *« le géant se réveille »*[5], le dialogue avec les autres, en mettant l'accent sur le contact avec les occidentaux au bénéfice de l'Afrique[6], et enfin la mise en avant : *"la regénération de l'Afrique veut dire qu'une nouvelle civilisation sera bientôt ajoutée au mond*e"[7].

Ainsi se dégage le cadre de la Renaissance africaine telle exprimée par SEME, qui peut faire figure de visionnaire compte tenu de l'écho important que ce discours a eu au sein des intellectuels africains[8].

L'africanité sud-africaine, à travers la prise en compte des spécificités traditionnelles, s'est refletée sur la destinée africaine de la RSA, à travers notamment l'idée de leadership. En effet, cette volonté de guider l'Afrique à travers un leadership remonte au début des années 1940 et a toujours joué un rôle dans l'esprit des responsables politiques sud-africains, quelle que soient leur couleur et leur idéologie[9]. A maintes occasions, l'idée selon laquelle le pays

---

[1] C. DUNTON, idem, p.555.

[2] Le nigérian Nmandi AZIKIWE, en 1937, parla d'une "idée d'une nouvelle Afrique" qui se devait d'être promue par les Africains renaissants, (qu'ils soient éduqués ou non, riches ou pauvres,) dans son ouvrage "*Renascent Africa*", à cet égard voir, Nmandi AZIKIWE, ZIK,"*A selection from speeches of Nmandi Azikiwé*" Cambridge University Press, Cambridge, 1961. Quelques années plus tard, Cheik ANTA DIOP, Sénégalais, publia en 1948 un article intitulé « quand peut on parler de Renaissance Africaine? ». En 1955, Kwame KRUMAH (Président du Ghana de 1957 à 1966), utilisa dans un discours le terme d'éveil". Voir Christ DUNTON, idem, p. 558-559.

[3] Cité par Christ DUNTON, idem, p. 563.

[4] Idem, p.564.

[5] Idem, p.565.

[6] En clair, selon lui, la renaissance africaine viendra des intellectuels et des professionnels formés en Europe.

[7] Idem, p. 567. Samuel P. HUTINGTON, dans son ouvrage the *clash of Civilization and the Remaking of World Order*, Simon and Schuster, 1996, divise le monde en huit civilisations, occidentale, latino-américaine, islamique, chinoise, hindoue, orthodoxe, bouddhiste, japonaise et africaine. Selon lui la civilisation africaine, qui dépend encore de l'Occident est encore très faible pour influer de manière importante sur l'équilibre des forces entre l'Occident et les autres civilisations.

[8] L'exemple de Cheik ANTA DIOP est particulièrement révélateur. Plusieurs de ses ouvrages l'attestent : L'unité culturelle de l'Afrique noire, Présence africaine, Paris, 1960, réedition en livre de poche, 1979, L'Afrique noire précoloniale, Présence Africaine, Paris, 1960, 1987 pour la seconde édition, Antériorité des civilisations nègres :Mythe ou vérité historique ?, Présence Africaine, Paris, 1967, *The African Origin of Civilization : Myth or Reality ?*, Lawrence Hill & Company, New York, Westport, 1974 ; Parenté génétique de l'égyptien pharaonique et des langues négro-africaines, IFAN-NEA, Dakar, 1977, pour ne citer que ces ouvrages.

[9] Peter VALE & Sipho MASEKO, « *South Africa and the African Renaisance* », Fondation for Global dialogue (FGD), Occcasional paper, n°17, octobre 1998, p.6. Article paru aussi dans *International Affairs* (London), vol.

devait être un leader naturel de l'Afrique dans une cause commune de modernisation se faisait jour. En avril 1940, Jan SMUTS, Premier ministre sud-africain (1938-1948), dans un discours à l'occasion du Premier Salon de l'Agriculture, exprima le destin africain de son pays par la saisie d'opportunités économiques qu'offrait le continent dans son ensemble.

Enoncé dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, ce discours, aux relents économiques, qui a mis en œuvre l'industrialisation du pays par l'annonce de la *« Industrial Development Corporation » (IDC)*, était destiné à faire face aux effets néfastes de la guerre, afin de profiter des opportunités industrielles et commerciales qu'offrait le continent[1]. Mais la discrimination raciale s'avéra être un frein naturel au projet.

La vision économique de la destinée africaine de la RSA a réapparut sous le régime d'Apartheid au milieu des années 1960 à travers la détente, avec toujours à l'esprit le développement économique de l'Afrique, par le biais de la reconnaissance des bantoustans indépendants, les TVBC en l'occurrence. Mais cette politique, comme les précédentes, se solda par un échec parce que, d'une part, elle n'était véhiculée que par des diplomates sans le concours d'hommes d'affaires sud-africains, peu intéressés par le reste du continent, et, d'autre part, à cause de la guerre froide doublée de la croyance aveugle des gouvernants en l'Apartheid[2].

A milieu des années 1970, la RSA amorça une nouvelle approche intitulée constellation d'Etats de l'Afrique australe –« *Constellation of States »*[3],destinée à promouvoir une intégration économique régionale, bien que les objectifs politiques et sécuritaires aient été plus criants. A la même période, le terme renaissance fut aussi significatif pour le mouvement de la conscience noire sud-africaine (*SouthAfrica's black consciousness movement*) lors de la conférence en 1974 sur la renaissance noire. A cet égard, THOAHLANE a reconnu « l'expérience existentielle singulière des Noirs d'Afrique du Sud », et parla de la convention comme d'une « *occasion pour les Noirs de se réunir et réexaminer leur héritage culturel dans la lumière du développement contemporain moderne »*[4] .

Il apparaît que l'histoire singulière de l'Afrique du Sud, à travers la colonisation blanche et la difficile cohabitation entre les deux communautés (noires et blanches

74, n°2, avril 1998, p. 271-288. Il importe de se demander si la mise en oeuvre de la politique d'Apartheid n'avait pas pour but inavoué de respecter les spécificités africaines, à travers une cohabitation inégale.

[1] Jan C. SMUTS, « Plans for a Better World » : Speeches of field marshall the Rt Hon. J.C SMUTS, Hodder & Stougton , london, 1942.

[2] Lire Raphael PORTEILLA, Le nouvel Etat sud-africain : des bantoustans aux provinces 1948-1997, L'harmattan, 1998.

[3] Pour une analyse de cette politique, voir en particulier Rob DAVIES et Dan O'MEARA, «La stratégie totale en Afrique australe : la politique régionale de l'Afrique du Sud depuis 1978 », *Politique africaine* n°19, septembre 1985, p. 13-17.

[4] THOAHLANE Thoahlane (dir*).,Black Renaissance*; Ravan Press, johannesbourg, 1975, p. 7-18.

notamment), ont servi de fondement à une sorte de réactivation et de révendication de la spécificité et de l'héritage culturel noir.

La fin de l'Apartheid et la réintégration du pays dans la Communauté internationale au milieu des annés 1990, ont conduit à la réactivation et la mutation de la conscience noire à travers le thème de la Renaissance africaine.

B) L'adaptation du discours sud-africain actuel de la Renaissance africaine : l'empreinte de la mondialisation économique

Les dirigeants de l'ANC ont fait, dès leur prise du pouvoir en Afrique du Sud, du thème de la renaissance noire, voire africaine, un des fondements de leur politique qui s'appuyait sur la volonté d'un rattrapage économique des noirs vis-à-vis des Blancs dont le niveau de vie était dix fois supérieur à celui des Noirs.

Ce concept fut ainsi remis à jour le 13 juin 1994 par N. MANDELA au sommet de l'OUA à Tunis[1], et ce qu'il dit au premier paragraphe l'atteste avec force: « *Au cours de l'antiquité, un romain a condamné la cité de Carthage à mort, Carthafge doit être détruite Carthage delenda eat! Et Carthage fut détruite. Aujourd'hui nous pensons à ses ruines, seule notre imagination et les vestiges du passé nous permettent d'entendre les cris des victimes de la vengeance de l'empire romain »*[2]. Ce discours solennel a été interprété comme un appel à une Renaissance africaine, et tire ses origines du combat pour la réactivation d'une conscience noire qui a traversé le siècle précédent en Afrique du Sud.

C'est T. MBEKI, alors vice-président de la RSA lequel, en prononcant le terme renaissance dans trois discours importants[3], se fit le chantre national de ce mouvement. Dans ses grandes lignes, le président sud-africain se veut particulièrement clair dans sa conception de la RA : « *A mon sens, renaissance veut dire réveil, réanimation, renouvellement donc un phénomène de retour à la vie. Cela suppose, bien entendu, qu'il y ait eu une vie antérieure, une vie stoppée par une série d'événements douloureux et traumatisants qui ont fini par*

[1] Texte entier en anglais : http://www.anc.org.za, (Accédé le 22 mars 2004).

[2] *« In the distant day of antiquity, a Roman sentenced this African city to death: Carthage must be destroyed (Carthago delenda est). And Carthage was destroyed. Today we wanter among its ruins, only our imagination and historical record enable us to experience its magnificence. Only our African being makes it possible for us to hear the pitious cries of the victims of the vengeance of the Roman Empire".*

[3] Adress by executive deputy president Thabo MBEKI to corporate Council on Africa "Attracting Capital to Africa summit", april 19-22, 1997. Chantilly, Virginia, USA, FDG, op.cit.,pp.32-34, (en anglais). Le secondà l'Université des Nations Unies le 9 avril 1998, *"the African Renaissance, South Africa and the world",* http://www.A/:\Mbekispeech.htm (accédé le 21/06/2002). Le troisième, enfin, le 13 août 1993, "*the African Renaissance* ", SABC, Gallagher Estate.

plonger le continent dans les ténèbres et signer son arrêt de mort. Quand je parle de Renaissance africaine, je parle du retour à la vie de ce continent"[1]

A la lumière de ces propos, le contenu de la RA se veut multidimensionnel. Dans l'optique sud-africaine, elle vise ainsi la revitalisation du continent dans toutes ses composantes politiques, sociales, économiques et culturelles, et à revaloriser le passé de l'Afrique en affirmant que son histoire ne commence pas avec la colonisation et fait partie intégrante de la civilisation humaine.

Les fondements de la vision sud-africaine de la RA, aux contours peu définis, sont ainsi multiples. Le premier concerne le passé historique de l'Afrique noire. A travers l'évocation des faits de civilisation qu'incarnent les figures de la Nubie antique, l'Egypte antique, du Ghana des Sominkés, du Mali des Mandingues, pour ne citer que ces exemples. T. MBEKI l'a expressement affirmé : « *Je parle des travaux d'artistes africains en Afrique du Sud vieux d'un siècle, je parle du continium des cinq arts qui caractérisent la création artistique variée des Nubiens et des Egyptiens, le bronze du Benin au Nigéria, des sculptures des Makonde de la Tanzanie et du Mozambique…..je me refère aussi aux monuments architecturaux représentés par les pierres géantes sculptées de l'Aksium en Ethiopie, aux sphinx et pyramides égyptiens, la cité tunisienne de Carthage et des ruines du Zimbabwe tout comme l'héritage de l'ancienne université d'Alexandrie d'Egypte, Fez au Maroc et Tombouctou au Mali »*[2].

La référence est au passé a été la base du discours officiel sud-africain de la RA. A ce titre, le concept de renaissance diffère de celui de la conception occidentale comme l'a à juste titre précisé le vice-président sud-africain de l'époque: "*Après tout, dans le contexte de l'évolution des Européens, quand on parle de renaissance, on parle des avancées dans le domaine de la science et de la technologie, des voyages, des découvertes par les voies maritimes…..du développement et du fleurissement du savoir et l'expansion des arts. Et en ce qui concerne la renaissance africaine, nous nous projetons aussi bien dans le passé et le*

[1] Cité par Laokole LOKAM, « La notion de Renaissance Africaine selon Thabo MBEKI», in José DO-NASCIMENTO et MAWAWA Mâwa-Kiese (sld), La Renaissance Africaine et sa prospective, Paari, Paris, 2001, p. 25.

[2] *" I speak of African works of the arts in South Africa that are thousand years old. I speak of the continium in the five arts that encompasses the varied artistic creations of theNubian and the Egyptians, the benin bronze of Nigeria and the inticate sculpture of the Makonde of Tanzania and Mozambique…..I refers also to the architectural monuments represented by the giant sculptured stones of Askium in Ethiopia, the Egyptians Sphinxes and pyramids, the tunisian city of Carthage and the Zimbabwe ruins as well as the legacy of the ancient university of Alexandria of Egypt, Fez of Morocco and once more timbuktu of Mali*" .Thabo MBEKI., "The African Renaissance, South Africa ……" op.cit.

futur. Je parle du passé glorieux et de l'émergence de l'homosapien dans le continent africain »[1].

Le second fondement du discours public sud-africain a trait à la conscience de l'identité. En effet, pour le Président sud-africain, l'Afrique n'a cessé de témoigner de cette forme de conscience tout au long du parcours tragique de l'histoire moderne. Cette conscience a été la ressource qui a permis aux Africains de survivre en tant que peuple en dépit des agressions matérielles et immatérielles dont ils ont été victimes. Elle constitue aujourd'hui une ressource, en ce sens qu'elle perpétue chez les Africains l'idée qu'il leur appartient de choisir librement les politiques qui vont leur permettre de réintégrer le concert des Nations en qualité peuples libres de toute oppression, créateurs et prospères. "*L'Afrique est un continent libre de ses choix et de son destin. Il appartient donc aux africains de faire le choix de leur avenir"*[2] .

Le troisième fondement, qui a toute sa valeur, est l'expérience japonaise avec une référence à l'ère *Meiji,* période qui vit le début de la révolte japonaise illustrée par une alliance entre tradition et modernité (valeurs japonaises et développement économique). Cette comparaison apparaît de ce fait assez logique eu égard aux objectifs de la RA qui visent l'adaptation et le développement de l'Afrique tout en sauvegardant ses valeurs intrinsèques.

La redécouverte des traditions et valeurs, la prise de conscience de ses capacités dans un monde moderne apparaît comme les grandes ambitions d'une Renaissance africaine[3]. En clair, la réhabilitation des sociétés africaines, la construction des économies modernes africaines et la démocratisation des gouvernements africains constituent en effet les principaux piliers de la RA[4].

Dans le discours officiel sud-africain, la notion de Renaissance africaine dénote ainsi d'une projection dans l'avenir en prenant appui sur le passé. Elle constitue un appel, une prise de conscience et peut glisser vers un discours idélogique. C'est précisement ce challenge historique qui donne à cette notion toute sa portée. A cet égard, au vu de son aura, le discours sud-africain rompt avec les précédents mouvements africanistes qui ont habité l'Afrique.

---

[1] " *After all, in the context of the evolution of the european people, when we speak of the renaissance, we speak of advances in science and technology, voyages of discovery across the ocean….development and flowering of knowledge and a blossoming of the arts. And as we speak of African Renaissance, we project into both the past and the future. I speak here of a glorious past of the emergence of homosapiens on the African continent"* . T.MBEKI, «The African Renaissance….. », op.cit., p. 2.

[2] Cité par Laokole LOKAM, op.cit., p.31.

[3] Voir N.Barney PITYANA, « The Renewal of African Moral Values », in Malegapuru W.MAKGOBA, op.cit., p. 137-148.

[4] Lire M. FOUCHER et D. DARBON (sld.), l'Afrique du Sud……., op.cit., p. 75-78, et aussi Anthoni VAN NIEUWKERK, «South Africa emerging Africa Policy », FGD, op.cit., p. 38, ainsi que Eddy MALOKA, "Africa must rise a new", *Sowetan*, 14 sept 1998.

C) Un contexte international favorable au discours sud-africain de la R.A

Plusieurs facteurs militent en faveur de la portée internationale du discours sud-africain : la fin de l'Apartheid, la forte aspiration au développement économique des Noirs, le statut de puissance régionale et /ou continentale du pays. Force est néanmoins de constater que, si elle apparaît comme une vision modernisée ou travestie du panafricanisme[1], elle peut être considérée comme le troisième moment de la régénération de l'Afrique[2].

En effet, le contexte inédit marqué par la fin de la Guerre froide, la prolifération des guerres civiles en Afrique, et surtout la fin du XXe siècle, constituent à n'en point douter le début d'une ère nouvelle pour le continent africain. A cet égard, en déclarant que le XXIe siècle sera celui de l'Afrique, le Président MBEKI cherche à profiter, pour reprendre les propos de M. FOUCHER et de D. DARBON de l'impact « *psychologique*"[3] de l'entrée dans un nouveau siècle. Par ailleurs, les attentes de la communauté internationales, celles des puissances occidentales notamment, laissent augurer d'une implication croissante du pays dans les affaires du continent.

Au-dela de l'impact psychologique de l'entrée dans un nouveau siècle, le contexte actuel (troisième moment) peut s'analyser avant tout comme un comme une vision modernisée du panafricanisme. Le panafricanisme, ce grand thème politique qui entoura les indépendances africaines, a été initié il y a un siècle par l'avocat trinitéen, Henry Sylvester WiILLIAM[4], qui en a posé les fondements. Son successeur historique qui a mis en lumière l'idéal social du panafricanisme, son activisme au service de cette cause et l'émancipation des Noirs, a servi comme facteur positif dans le processus d'indépendance des Etats africains.

L'idéal panafricaniste a ainsi pour fondement que, l'émancipation, le développement et la prospérité des peuples d'Afrique ne peuvent être atteint que par leur unité. En qualité de mouvement émancipatoire et démocratique, cet idéal met en lumière une aspiration commune avec le reste de l'humanité dans son cheminement historique vers la liberté, la justice et l'autodétermination[5].

---

[1] M. FOUCHER et D. DARBON, op.cit, p. 75.

[2] Le premier peut être considéré comme couvrant la période allant de l'indépendance du Ghana en 1957 à la chute du régime communiste en 1989. Les débats sur l'impossibilité pour l'Afrique de s'émanciper sont la seule raison. La guerre froide et la relation inégale sur le plan économique et politique. Le second moment est la période couvrant la fin des années 1980 et les années 1990. La fin de la Guerre froide n'a pas servi de moteur pour une Afrique pour un nouvel ordre mondial, le monde bipolaire remplacé par un monde économiquement tripolaire constitué des Etats-Unis, l'Europe et l'Asie de l'Est (le Japon principalement et aujourd'hui la Chine), symbole de la marginalisation de l'Afrique. Vusi MAVIMBELA, op.cit., p. 27-31.

[3] M.FOUCHER et D.DARBON, ibid., p. 75.

[4] Kwesi KWAA PRAH, « African Renaissance…. », op.cit., p. 57.

[5] Kwesi Kwaa PRAH, op.cit., p.57-58, et aussi, Frederic CHARILLON (sld.), Les politiques étrangères, ruptures et continuités, La Documentation française, Paris, 2001.

Le moment le plus euphorique et emblématique fut la fin des années 1950 et le début des 1960 avec la vague d'indépendance des Etats africains[1]. Le mouvement, tout au long du XXe siècle a été porté aussi bien par les leaders politiques tels que George PADMORE, Jomo KENYATTA, Julius NYERERE, Robert SUBUKWE et Mac KONNEN, que par les intellectuels tels que Cheik Anta DIOP, Léopold Sedar SENGHOR, Walter RODNEY, Molefe ASANTE, notamment. Force est de constater que des intellectuels non africains et universitaires ont aussi tenu haut le flambeau de l'émancipation en utilisant le terme Renaissance dans leurs écrits : ce sont Basil DAVIDSON et Leonard BARNES[2].

T. MBEKI appartient à cette illustre lignée d'universitaires et surtout d'hommes politiques (à l'instar de Yoweri MUSEVENI de l'Ouganda) qui croient en l'espoir d'une Afrique optimiste, renaissante et d'un avenir meilleur. Il est aussi important de souligner que le débat sur la question de savoir qui des hommes politiques ou des intellectuels universitaires ou non paraît le mieux à même de porter ce message d'espoir et de prise de conscience, est sans enjeux puisqu'il appartient à ceux qui jouissent d'une grande audience, particulièrement ceux qui sont au pouvoir et aux démocrates de poser les fondements de cette quête. Le président sud-africain appartient à cette catégorie d'hommes et à cette génération de leaders visionnaires et universalistes, dont la personnalité et le parcours politique font de surcroît de lui «l'homme de la renaissance africaine » et incarne déjà la renaissance politique et économique de son pays. Ce dernier, tout comme les précédents leaders, est porteur d'une renaissance politique et économique, compte tenu de la politique économique nationale sud-africaine.

Ainsi, il ressort, au vu de la nature politique et émancipatoire du panafricanisme qui correspondait à l'unité du continent, l'aspect stratégique du discours sud-africain de la Renaissance africaine, sous-tendue par la confusion ou l'ambivalence entre la politique nationale et sa tentative de projection à tous les pays d'Afrique. La référence au passé, le contexte actuel de mondialisation doublée du sous-développement économique de l'Afrique, suscite des intérrogations quant à l'interprétation du discours sud-africain, qui se veut cristallisateur des énergies, d'où son ambiguité.

§ 2 : Entre renaissance sud-africaine et Renaissance africaine

[1] Kwame NKRUMAH, le leader charismatique du Ghana, premier Président du premier Etat noir issu de la décolonisation en 1957, en était la figure emblématique. Le mouvement donna naissance en 1963 à l'OUA, aujourd'hui Union africaine.

[2] David DAVIDSON, *The African awakening*; (Jonathan Cape London, 1955), Leonard BARNES, *African Renaissance,* Gollancz, London, 1969.

Si le débat, à l'aube des indépendances africaines, correspondait à une donnée politique et émancipatoire, le discours actuel est aux prises, d'une part, avec le statut de puissance de la RSA, d'autre part avec les intérrogations qui habitent la place et le rôle de l'Afrique dans le contexte actuel. En effet, si la dimension économique, au vu de la situation actuelle du continent noir, ressort de prime abord, d'autres approches s'y conjugent(A). De ce fait, elle peut apparaitre comme la vision d'un leadership continental de la nation arc-en-ciel (B).

A) un concept à dimension variable

Le débat sur la place de l'Afrique au sein de la communauté des nations se greffe sur celle de la perception et la direction à donner à la Renaissance africaine. Ce concept de renaissance, dans le discours sud-africain de la Renaissance Africaine (RA), implique ainsi plusieurs interprétations. La première est liée à la personnalité et au parcours politique du président sud-africain. En plus d'être une vision modernisée du panafricanisme[1], elle est interprétée, au sens d'Ivan CROUZEL, comme un discours d'africanisation de l'Afrique du Sud et du pouvoir (positionnement sur l'Afrique), un développement de l'africanité de T. MBEKI[2], un discours de légitimation du régime sud-africain[3] et un vecteur limité de la politique étrangère, ainsi qu'un fondement de la production du « *sens africain»*[4]. Ainsi, la RA est l'expression de la vision idéologique de la politique étrangère sud-africaine qui s'inscrit dans un nouveau contexte, celui du XXIe siècle.

C'est précisement cette connotation idélogique et stratégique, doublée de la forte prégnance économique du président MBEKI qui cristallise le débat en Afrique du Sud. Trois visions caractérisent le débat d'analystes et d'universitaires sur la portée à lui donner : l'afropessimisme en premier lieu : pour cette école de pensée, l'Afrique est une cause perdue, et la RSA devrait plus s'appuyer sur l'Europe, les Etats Unis et l'Asie. Le discours afro-optimisme ensuite, caractérisé par une critique de l'ancrage à la globalisation et qui préconise la prise en compte de la réalité sud-africaine, de son africanisme que Ibbo MANDANZA

[1] Christ LANSBERG & Francis KORNEGAY, «*The african renaissance, a quest for pax africana and panaficanism* », FGD, op.cit., p.16-26.
[2] « *The Mbeki enigma* », *Southern African Report*, vol.13, n°1, november 1997, p. 10.
[3] Ivan CROUZEL, « La Renaissance africaine, un discours sud-african? », *Politique Africaine*, n°77, mars 2000, p.171-182.
[4] Idem, p. 178.

appelle idéologie de l'autodéception[1]. Enfin le troisième groupe de pensée tente d'analyser les motivations de T. MBEKI et du ministre des Affaires étrangères comme une question sociale dans le sens de la réhabilitation et l'amélioration des conditions de vie des peuples d'Afrique[2]. La troisième vision, qui peut constituer une synthèse des deux premières, peut se fonder sur quatre piliers, qui sont idéologico-intellectuel, historico-culturel, économique et politique[3].

Ainsi, la cristallisation du débat sur la RA reflète plusieurs tendances toutes légitimes et empreintes de vérité, dont deux approches, l'une globaliste et l'autre africaniste, ont été mis en exergue par Peter VALE et Sipho MASEKO[4].

L'approche globaliste, qui est plutôt contemporaine, lie les intérêts économiques sud-africains à ceux de l'Afrique en général dans le contexte de la mondialisation économique. Dans cette optique, le pays peut jouer un rôle moteur en s'appuyant sur l'Afrique comme impulsion au développement. De ce fait, la RA positionne l'Afrique comme un marché économique expansif, porteur vis-à-vis de l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord dans lequel le capital sud-africain est destiné à un rôle important à travers le développement du commerce et les partenariats stratégiques[5].

L'approche africaniste, quant à elle, voit en la RA une réhabilitation du continent autour des valeurs socioculturelles africaines, en particulier les langues nationales[6]. Au contraire de l'approche globaliste, cette dernière est poststructurelle. Les africanistes appellent à une réinterprétation de l'histoire et de la culture africaine qui leur sont propres et qui doivent guider leurs actions futures.

Le débat sur l'interprétation et les visions de la RA met ainsi en lumière la cristallisation, et fait de ce thème un vecteur important, et la pierre angulaire des relations entre la RSA et le reste du monde. Dès lors, la RA peut apparaître comme un mélange d'africanisme et de globalisme, puisque sa conception générale et son pragmatisme illustrent cette complexité, dont l'une des interprétations et des approches de la RA est qualifiée d'universaliste pragmatique eu égard aux ambitions internationales de la RSA.

---

[1] Ibbo MANDAZZA, « Southern african identity. A critical assessment », Paper presented at a conference on shifting african indentity, Cape Town, juillet 1998.
[2] Njabulo NDEBELE , « African Renaissance a social quest » *Siyaya* Issue 2, Winter 1998.
[3] Eddy MALOKA, « Africa must rise a new », *Sowetan*, 14 septembre 1998.
[4] Peter VALE et Sipho MASEKO. op.cit., p. 4-15.
[5] Greg MILLS, *The wired world. South Africa foreign policy and globalisation*, Cape Town, Tafelberg .SAIIA, 2000. Et aussi Alison BULLEN, «*The African Renaissance : an assessment of the African Renaissance discourses as a unique strategy for development in Africa* », Honours dissertation, *School of African Studies*, Université du Cap, Décembre 1999.
[6] L'exemple sud-africain est particulièrement révélateur puisque parmi les onze langues officielles du pays , neuf sont africaines. Voir aussi Pitika NTULI, « The Missing Link between Culture and Education : Are we Still Chasing Gods that are not our Own ? », in M.W. MAKGOBA, op.cit., p. 184-199.

B) La RA comme la vision d'un leadership continental de la RSA

La RA constitue le crédit apporté à la politique étrangère de la RSA, et peu servir d'instrument de puissance et de légitimation de cette politique étrangère. Ce sont l'aspect institutionnel (1) et le relai donné à la RA par les multinationales sud-africaines (2) qui caractérisent cette vision.

1)Un engagement institutionnel et politique

L'appui institutionnel a été donné donné par la mise en place de signaux forts tels que la conférence sur la RA, tenue à Johannesburg, la loi sur la RA et enfin la création d'un institut sud-africain de la RA.

L'organisation par la RSA de la conférence sur la RA tenue les 28 et 29 septembre 1998 en Afrique du Sud fut la manifestation de l'intérêt porté par la RSA à ce thème, et dont l'ampleur de la manifestation[1], doublée de la présence d'Africains issus de tout bord, marque le caractère historique de l'événement.

Fort justement, le but de cette manifestation fut une prise de conscience de la situation de l'Afrique, des Africains eux-mêmes, de leur place dans le monde actuel, d'élaborer des stratégies et proposer des solutions pouvant bénéficier aux masses africaines. Le caractère éminemment politique de cette rencontre à été un appel et un signal fort donné par la RSA au reste du continent africain.

La qualité des participants a reflété cette réunion. En effet, ces derniers étaient aussi bien issus de la sphère politique que de la sphère économique, avec une prime accordée au milieu universitaire. A la qualité des des participants, le caractère universel des thèmes abordés sont à mettre à jour puisque tous les aspects de la RA, institutionnels, politiques, socioculturels notamment, ont été abordés.

Si sur le plan politique la manifestation de l'engagement de la RSA est effective, elle l'est aussi sur le plan institutionnel, avec celui du gouvernement-sud africain, par le biais du texte pour le fonds pour la coopération internationale de la Renaissance africaine (*African Renaissance and International Co-operation Fund Act, 2000 (Act N° 51* of 2000). D'une importance capitale, ce texte[2], qui a été promulgué le 22 janvier 2001 est la manifestation claire de l'engagement institutionnel de la RSA vis-à-vis de l'Afrique. Ce texte a abrogé celui

[1] 470 personnes. M. W. MAKGOBA., " African Renaissance", op.cit.p.1.
[2] *African Renaissance and international cooperation Act* n°51 of 2000.

sur le prêt sur la promotion de la coopération économique de 1968 (Act 68 of 1968), tel amendé par l'acte d'amendement de 1986 (*Act n°29 of 1986*), et celui de 1998 (*Act n°16 of 1998*).

Le but de ce texte, qui est un véritable pilier, est de mettre en œuvre et de consolider de manière dynamique et pragmatique, la coopération entre la RSA et les autres pays, africains notamment, la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance, la prévention et l'éradication des conflits, le développement socioéconomique et l'intégration, l'assistance humanitaire et le développement des ressources humaines[1].

Les fonds dépensés illustrent en effet l'implication sud-africaine en Afrique. Au cours de l'exercice 2005-06, (31 mars 2006) 59,9 millions de rands, soit 4 millions de plus que l'exercice 2004-05, ont été affectés dans six opérations inhérentes à la promotion de la démocratie et à la bonne gouvernance[2].

La principale contribution financière de l'acte est l'abrogation du fond de prêt pour la promotion de la coopération économique, dans la mesure où l'équilibre des comptes aura été effectué. Le montant total entamé de ce crédit sous le précédent fond était de 80,355 millions de rands[3] en 2001 et est de 86,5 au 31 mars 2006 (exercice 2005-06).

La mise en place de ce texte est historique et ce pour trois raisons : la première est que ce concept de RA fait partie d'une législation en RSA, élément institutionnel qui a toute sa force, et qui est une texte spécifique au continent africain. Deuxièmement, cette loi introduit pour la première fois une plate-forme et une base pour le gouvernement sud-africain pour identifier, détecter et financer de manière dynamique, les projets et programmes des six objectifs, ou d'autres assistances financières dans le cadre de la RA. C'est pourquoi le budget du Fonds qui était de 105,6 millions de rands en 2004-05, a été ramené à 86,5 millions lors de l'exercice suivant[4]. Par ailleurs, sur cette somme allouée, seuls 59,9 millions, contre 54,1 millions ont été affectés à des opérations. Ceci dénote de l'adaptabilité du DFA à l'évolution

---

[1] Article 4 du texte. Se référer aussi au *DFA Annual Report 2005-06, African Renaissance and International Co-operation Fund ,* DFA, Pretoria, july 2006, p. 3.

[2] *DFA Annual Report 2005-06*, idem, p. 3. A ce titre, 25,8 millions de rands ont servi à assister le gouvernement national de transition libérien, 10 millions ont été destinés à l'assistance humanitaire au Sahara occidental, 22,4 millions au programme de soutien pré-électoral en RDC, 1 million à l'AISA et 1,7 million à la commission de haut niveau contre le terrorisme en Afrique notamment. IL est à noter qu'au cours de l'exercice 2004-05, les 54 millions de rands ont été destinés au DFA/SPLM/UNISA (Soudan) 7,1, au processus de paix burundais (10 millions), à l'Isigodio Trust (3,5 millions), au processus pré-électoral en RDC (3,5 millions) à l amission d'observation au Zimbabwe (5 millions), et à la reconstruction et au développement post conflit en RDC (25 millions). Pour ces chiffres, *DFA Annual Report 2005-06*, p.17.

[3] DFA. http:*Establishment of the African Renaissance And International Co-operation,* p.2, (Accédé le 10/12/2001).

[4] *DFA Annual Report 2005-06*, op.cit., p. 17.

de la situation et à sa réactivité[1]. Enfin, cette loi introduit aussi pour la première fois, et dans la limite des engagements du gouvernement sud-africain, un mécanisme à partir duquel un donateur pourra être lié aux destinataires et /ou joindre les projets tripartites.

La gestion politique de ce fonds incombe au DFA. C'est son directeur général qui, en qualité qu'officier comptable, gère les mouvements des paiements du fonds[2]. Un conseil consultatif est établi pour faire des recommandations au ministre des Affaires étrangères et des Finances sur le déboursement des fonds au terme de l'acte. Ce comité est composé du directeur du DFA, de trois membres nommés par le ministre des Affaires étrangères et deux nommés par le ministre des Finances.

L'utilisation de ce fonds devra répondre à des règles spécifiques selon leur but. En effet, les fonds destinés à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance et/ ou la prévention et la résolution des conflits seront soumis à des prêts ou autres assistances financières (à l'exclusion des buts cités plus haut) et seront accordés ou prêtés conformément à un accord entériné entre les parties, sur une proposition de projet sur recommandation du comité consultatif pour approbation par le ministre des Affaires étrangères et après consultation du ministre des Finances[3].

En somme, cet acte dont la portée est importante, révèle l'engagement sud-africain en faveur d'une RA. Le cadre juridique, les mécanismes de déboursement et de gestion des fonds donnent ainsi lieu à développement et à une mise en œuvre. Dès lors, une attention particulière est portée sur les initiatives, laquelle a déjà été illustré pour ce qui a trait à la RDC et au Liberia, qui « *feront la différence* »[4]en Afrique australe et sur le continent africain.

Cette onction exécutive et législative à la mise en œuvre du mécanisme financier national à la RA, s'est accompagnée deux ans plus tard de la création de l'Institut pour la Renaissance africaine. Fondé en 1999, le but de cet institut est d'informer, de populariser et de mettre en orbite les objectifs de la RA. Il a à sa tête un directeur général, Nsingo KAPEMBE, en place depuis sa création.

Ainsi, ajoutés à la conférence de 1998 sur la RA, tous ces outils institutionnels sont l'expression de l'implication et de la mise en œuvre par le gouvernement sud-africain dans la RA. En revanche, s'avère que le discours de la renaissance africaine, qui est l'expression privilégiée des rapports entre le pays et le reste du continent, est étroitement lié à l'expansion

[1] Les exemples de la DRC qui a recu 25 millions de rands lors de l'exercice 2004-05, et du du Libéria, lequel a recu 25,7 millions de rands lors de l'exercice 2005-06 en témoignent.
[2] Article 6 de l'Acte, ce, au terme de la loi sur la gestion des finances publiques de 1999 (Act n° 1 of 1999).
[3] Article 8 de l'Acte.
[4] http:\ Establisment .....and cooperation; op.cit., p. 3.

des entreprises sud-africaines, lesquelles font ressortir la continentalisation de la renaissance sud-africaine caractérisée , nous l'avons vu, par l'enrichissement d'une élite noire.

2)L'implication des multinationales sud-africaines : une projection économique de la Renaissance Africaine

La puissance des multinationales sud-africaines qui investissent sur le continent africain, a servi de relais à la Renaissance africaine et lui donne ainsi une lecture nationale. Le continent africain constitue pour ces entreprises un marché, un pourvoyeur d'énergie et un espace d'investissement[1]. Pour ces dernières, la Renaissance africaine est un vecteur de leur contribution au développement du continent, par l'amélioration de leur niveau de vie dans tous les domaines[2]. Il y a ainsi une collusion entre les intérêts financiers des puissantes multinationales et leur volonté de contribuer au développement socio-économique du continent.

Cet aspect de la Renaissance sud-africaine présente deux obstacles : le premier est la conséquence de leur présence hors de leur frontière sur les économies locales, qui peut entraîner un quasi monopole, pouvant résulter en un contrôle de ses économies. De même, compte tenu de la nature des mouvements financiers, les bénéfices engrangés ne profiteront qu'aux multinationales, même si ces dernières s'engagent à investir dans les secteurs socioculturels des pays hôtes.

Dans la même lignée, la nature même des multinationales, dont le capital est parfois détenu pour moitié, voire plus par des entreprises occidentales[3], témoigne du caractère

[1] Près d'une centaine d'entreprises sud-africaines ont investi sur le continent africain. Voir aussi John DANIEL & Jessica LUTCHMAN, « South Africa in Africa, srambling for energy », in John DANIEL et al, *State of the Nation: South Africa 2005-2006*, p.484-507, Pretoria, HSRC Press, 2006, de même, Vivek ARORA & Athanasios VAMVAKIDIS, « The implications of South African Economic Growth for the rest of Africa », IMF Working Paper (WP/05/58), Washington DC, IMF, 2005. Enfin John DANIEL, Vanusha NAIDOO & Sanusha NAIDU, « The South African are arrived : Post-Apartheid Corporate Expansion into Africa, in John DANIEL, Adam HABIB & Roger SOUTHALL (eds.), *The State of the Nation : South Africa 2003-2004,* CapeTown, HSRC Press, 2003, p. 368-390.

[2] Plusieurs multinationales sud-africaines avaient sponsorisé la conférence sur la Renaissance africaine de 1998. Denel, l'industrie d'armement sud-africaine s'est investi dans plusieurs projets en Afrique australe parmi les quelles le déminage de 25 000 mines anti-personnelles au Mozambique et en Angola, ainsi que dans des projets éducatifs. Engen, s'est investie dans le tourisme et lie son succès au continent. ESKOM, la compagnie d'électricité, s'est engagée à lier ses activités sur le continent au succès de la Renaissance africaine. Plusieurs autres multinationales comme la *Standard Bank* et *Telkom* ont vu en la Renaissance africaine un vecteur de leurs activités.

[3] Les investisseurs étrangers en Afrique du Sud attachent une importance capitale à la santé économique du pays. A titre d'exemple, la *Barclays Bank* a racheté l'ABSA (*Amalgamated Banks of South Africa*), l'une des quatres meilleures du pays, pour 5,5 milliards de dollars en mai 2005. En novembre 2005, le groupe britannique *Vodafone* a acheté pour 1,4 milliard de parts de *VenFin*, un groupe d'investissement sud-africain, qui détient 15% de l'opérateur mobile *Vodacom*, dont Vodafone (Britannique) détient 35% des parts. *Africa Confidential*, vol.46, N°4, 2 december 2005.

globaliste et économique de la Renaissance africaine telle que relayée par les multinationales. Ceci conduirait cette Renaissance africaine à être dépendante de l'économie sud-africaine et des soubresauts qu'elle pourra avoir, et rendre encore plus fragile les économies des pays dans lesquels opèrent ces multinationales. Ce contrepoids économique illustre la nature libérale de l'économie sud-africaine, et est l'expression d'une société duale dans laquelle cohabite les aspirations de la société civile à un mieux être attesté par le BEE[1] et la volonté de faire revivre les traditions ainsi que la conscience noire et africaine.

C'est le support et la puissance des multinationales présentes sur le continent qui illustrent la nature ambivalente du concept de RA. En effet, leur déploiement continental est aux antipodes du discours sur la RA qui se veut porteur des valeurs et de l'identité africaine. Ceci dénote des aspects politiques et économiques de cette notion et du caractère capitaliste de la société sud-africaine. Elle est aussi l'expression du peu d'intérêt porté par les populations sud-africaines à l'Afrique. De même, elle illustre aussi par ce biais, la nécessité de la réactivation des valeurs culturelles et de leur coordination à l'échelon national et continental, ce qui met en lumière le caractère multinational de la RA.

A ce titre, la notion de Renaissance africaine, dans ce cadre, peu s'assimiler en une conjonction de renaissances nationales, chaque Etat restant maître de son destin et de sa politique culturelle, avec en ligne de mire l'exemple sud-africain en matière de langues nationales et du patrimoine.

Le leadership sud-africain, en vertu de sa puissance multidimentionelle, obéit à une logique économique de la politique nationale marquée par le renforcement des capacités économiques des noirs, et atteste ainsi de la nature ambivalente du discours sud-africain sur la Renaissance africaine.

Cette nature ambivalente, aux relents économiques marqués, se reflète aussi sur le NEPAD, qui est la concrétisation socioculturelle et économique de la RA et du programme de développement de l'Afrique et qui constitue l'autre fondement de la politique étrangère sud-africaine.

Section 2. Le NEPAD ou la stratégie complexe d'une Renaissance africaine par le développement socioéconomique du continent

[1] La Renaissance africaine au sens sud-africain, n'est pas exempte d'une interprétation fondée sur le renforcement des capacités économiques des Noirs, par la création d'une élite noire au pouvoir économique comparable à la majorité blanche.

Le NEPAD[1], nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, constitue sans nul doute le projet le plus ambitieux mis sur pied par les dirigeants africains[2] et se présente comme l'expression de l'ambition continentale et internationale de la RSA. Le Président MBEKI s'en est fait l'écho : « *Le nouveau partenariat est destiné à changer le paradigme qui a caractérisé les programmes de développement de l'Afrique. Pour illustrer ce changement, nous Africains, sommes les architectes du NEPAD. En tant qu'Africains, nous avons notre propre agenda de développement….Nous devons faire la déclaration solennelle que le temps de l'Afrique est arrivé* »[3].

La forte inclination libérale[4] de ce projet, initié par la RSA et ses partenaires, illustre l'aspect stratégique et multidimentionnel de la RA. Le paragraphe premier de la section IV du texte est en effet sans équivoque :« *La réussite du projet de renaissance africaine, qui devrait permettre à notre continent, marginalisé pendant des siècles, d'occuper la place qui lui revient dans le monde, dépend de l'avènement d'une économie africaine forte et compétitive, en ce moment ou l'économie mondiale est soumise à une plus grande libéralisation et faire face à une compétitivité accrue* ».

Cette version libérale du développement économique illustre la tendance libérale de la politique nationale sud-africaine à travers le BEE, en particulier et l'expansion des entreprises sud-africaines sur le continent[5].

Le NEPAD a de particulier qu'il apparaît de prime abord comme une expression des intérêts économiques sud-africains et de son impérialisme. La question du financement de ce programme de développement socioéconomique par les mécanismes du capitalisme libéral international[6] met en exergue la conditionnalité de l'aide économique aux réformes

[1] Sigle anglais, a été adopté le 31 octobre 2001 à Abuja (Nigeria) par la RSA, le Nigeria, le Sénégal et l'Algérie, et issu de la fusion entre le programme du millénaire de MBEKI, BOUTEFLIKA, OBASANDJO et le plan Oméga du président sénégalais Abdoulaye WADE. http://www.nepad.org

[2] L'origine du NEPAD est sujette à ambiguïté puisque Tony BLAIR affirma en avoir la paternité. *Le Monde,*11 février 2003.

[3] « *The New Partnership is designed radically to change the paradigm that has driven international African development programmes. To indicate that change, we reaffirm that we, the Africans, are the architects of the NEPAD renewal plan. As africans, we now own Africa's development agenda [..] We must take the solemn statement that Africa's time has come ».* Discours à L'ONU à l'occasion de la session spéciale de l'Assemblée Générale sur le NEPAD, New York, 16 septembre 2002, en intégralité et en anglais sur le site du gouvernement sud-africain, http://www.gov.za , (Accédé le14/02/04).

[4] L'aspect économique, son alignement sur le libéralisme en particulier, met en seconde ligne les autres priorités que sont la paix et la sécurité, le développment de l'agriculture, les technologies de l'information, l'environnement et la culture.

[5] Lire à cet effet, John DANIEL & Jessica LUCHTMAN, « *South Africa in Africa, Scrambling for Energy* », In State of the Nation : South Africa 2004-2005, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 484-509 Dans la même optique, Richard WORTHINGTON, « *Pushing the Parameters of NEPAD* », *Mail and Guardian*, june 7 to 13, 2002, p. 28.

[6] Depuis quelques années, des dirigeants africains proposent des orientations nouvelles de développement économique et social basées sur le nouvel ordre mondial dans les relations de coopération entre les Etats. La libéralisaion du système des échanges commerciaux mondiaux, articulée aux principes de la mondialisation a

structurelles des économies initiées par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) depuis le début des années 1980[1].

C'est précisément cet aspect de son financement, doublé du caractère élitiste de ses concepteurs, qui fait du NEPAD un programme qualifié de plan d'ajustement structurel pour l'Afrique. Force est de constater que le développement socio-économique, ce qui ressort difficillement du NEPAD, passe par la réactivation et l'expression de la culture, le cas asiatique l'atteste au plus haut point.

Ainsi, si le NEPAD illustre la stratégie économique de la RSA, la capacité de la RSA à en faire un programme africain de développement est soumis à contestation, en particulier celle de la société civile. En outre, l'obstacle structurel à travers la struture de l'économie sud-africaine, qui est la mieux adaptée à cette politique, ne correspond pas à celle des autres pays africains qui pâtissent de l'échec de la politique d'ajustement structurel, en particulier le cycle infernal de la dette[2].

L'ambivalence entre cohérence et contradiction caractérise ainsi ce fondement de la politique étrangère sud-africaine et se manifeste par trois principales lectures : la structure néolibérale de l'économie sud-africaine (§1), le processus de mise en œuvre (§2) et enfin la difficile reconnaissance du NEPAD comme programme de développement socio-économique de l'Afrique (§3)

§ 1: Une projection continentale de la structure néolibérale de l'économie sud-africaine

L'économie sud-africaine est de structure néolibérale[3]. Cette réalité confirme en effet les politiques menées depuis 1994 par l'ANC. La réduction des inégalités, doublée de la nature néolibérale du commerce international, a conduit les dirigeants de l'ANC, de par la structure capitaliste des relations entre l'Etat et la société, à opter pour un développement économique de type libéral, caractérisé par les préceptes du consensus de Washington. Cette stratégie économique de l'Etat post-Apartheid était déjà en germe bien avant 1994.

---

provoqué un choc retentissant dans la conduite des politiques nationales de développement. En ce qui concerne le NEPAD, 64 milliards de dollars sont nécéssaires à sa mise en œuvre.

[1] Basé sur le rapport BERG de 1981.

[2] En 1997 par exemple, les pays développés étaient en dettés a hauteur de 2000 miliards de dollars, soit 700 milliards de dollars de plus qu'au début des années quatre-vingt. La même année, les pays du sud ont payé pour 270 milliards de dollars de remboursement de la dette. Voir, Patrick BOND, *Against Global Apartheid :South Africa Meets the World Bank, IMF and International Finance*, UCT Press, Landsdowne, 2001, notamment le chapitre premier, p. 3-30. Voir aussi Jubilee 2000, *Free Africa of Dept*, London, 1997.

[3] Flexibilité du marché du travail, réduction du rôle de l'Etat, privatisation du secteur public et la libéralisation du mouvement des capitaux.

En effet, en 1991, N. MANDELA, devant une assemblée d'hommes d'Affaires à Pittburgs aux Etats-Unis affirmait que : « *Le secteur privé doit jouer un rôle central et décisif dans la lutte pour arriver à réaliser nos objectifs….laissez moi vous assurer que l'ANC n'est pas l'ennemi des entreprises privées….nous sommes conscients que les investisseurs n'investiront pas, à moins qu'ils ne soient assurés de la sécurité de leurs investissements… Le taux de croissance économique que nous voulons atteindre ne pourra se faire sans un apport massif de capital étranger. Nous sommes déterminés à créer un climat attractif pour les investisseurs étrangers*[1].

Cette volonté de créer un climat favorable aux investisseurs étrangers s'est matérialisée par l'adoption d'un programme stratégique libéral intitulé « croissance et redistribution » ou GEAR[2], en remplacement du Programme de Reconstruction et de Développement[3] qui illustrait selon T.MBEKI, l'approche subjective et populaire de l'économie : « *Dans un langage clair et direct, il a résulté du RDP un grand déficit, un grand taux d'emprunt et le niveau général d'imposition. C'est parce que notre mouvement a clairement identifié les défis économiques auxquels nous faisons face, qu'il a refusé, comme ce fut le cas pour le RDP d'être victime d'une approche subjective et populiste de l'économie »*[4].

---

[1] "*The private sector must and will play the central and decisive role in the struggle to achieve many of [the transformation] objectives….Let me assure you that the ANC is not the enemy of private enterprise…We are aware that the investor will not invest unless he or she is assured of the security of their investment….The rate of economic growth we seek cannot be achieved without important inflow of foreign capital. We are determine to create the necessary climate which the foreign investor will find attractive*". Cité par Stephen GELB., « *The Politics of Macroeconomic policy Reform in South Africa* ». Symposium paper, 18 septembre 1999. History Workshop of the University of Witswatersrand, Johannesburg, p.13.

[2]*Department of Finance*, « *Growth, Employment and Redistribution Strategy : a macroeconomic strategy,* Prétoria, 1996. Lire aussi, South Africa Foundation , « *Growth for All : An economic Strategy for South Africa, overview* », Johannesburg, février 1996. Enfin, ANC, « *The State and Social transformation* », Discussion document, novembre 1996, *African Communist*, 146, 1er trimestre 1997.

[3] African National Congress (ANC), *The Reconstruction and Developement Programme*, Umanyano Publications, Johannesburg, 1994.

[4] *« In a clear and straightforward language, the RDP identified a high deficit, a high level of borrowing, and the general taxation level….It is becauseour movement as a whole understood clearly the economic challenges we face, that it refused, as it worked for the RDP, to fall victim to a subjective and populist approach to te economy*". Déclaration au 10ème congres du Parti communiste sud-africain, johannesburg, 2 juillet 1998, p.4. En 1994, le PRD constituait le cœur de l'agenda politique du nouveau pouvoir. Cela s'est traduit par un effort important en matière d'infrastructures : un million d'habitants ont ainsi obtenu accès à une source d'eau potable, un million et demi de foyers ont été construits à l'aide de fonds publics et 700 000 logements construits. Chiffres donnés par Nelson MANDELA, discours d'ouverture de l'ANC, février 1998. L'aide scandivave et britannique a été d'un apport important pour la construction d'écoles et d'hopitaux. Néanmoins, le PRD a eu du mal à décoller, et force est de constater que l'inexpérience face à ce défi n'est pas étrangère à cet échec. Feu Joe SLOVO, alors ministre de la contruction décéda d'un cancer sans avoir avoir eu le temps de donner la pleine mesure de ses facultés. De ce fait, sa disparition laissa un vide qui ne fut pas comblé, entrainant une succession d'erreurs. A titre d'exemple, l'incapacité à gerer l'augmentation du nombre des soldats résultant de l'intégration dans la nouvelle armée des membres de la guerrilla et des anciens bantoustans. L'alliance virtuelle entre les pacifistes et la vieille garde militair a conduit à une simple formation aux tâches civiles. Sur l'échec du PRD, voir William GUTTERIDGE, « South Africa: Potential of MBEKI's Presidency », *conflict Studie*s, Research Institute for Studies of Conflict and Terrorism, june/july 1999, p. 8-9.

La tournure prise en 1996 avait pour objectif de créer un environnement favorable aux investissements étrangers tout en axant la politique nationale sur le développement social du pays[1]. Les résultats mitigés de cette politique (A) laquelle s'articule à la promotion internationale du NEPAD (B), illustrent cet objectif sud-africain.

A) Une politique d'adaptation à la mondialisation de l'économie sud-africaine: Une stratégie économique nationale qui combine libéralisme économique et développement

La nouvelle stratégie sud-africaine s'est faite dans un contexte d'opposition marquée au sein de l'alliance gouvernementale[2], et a été soumise au public et défendu par le vice-président d'alors, T. MBEKI[3].

A la suite du RDP, dont le but principal était de réduire les inégalités sociales par la construction de logements, l'octroi de services sociaux de base, comme la santé, l'électricité, la mise en œuvre du GEAR en 1996 constitue la politique d'ouverture et d'adaptation à la mondialisation, initiée T. MBEKI et marque le tournant libéral du GUN[4].

Le pays s'est en effet engagé dans un vaste programme de réformes économiques d'inspiration libérale visant à restaurer la confiance des investisseurs, notamment par la privatisation et la réduction de la fiscalité[5]. Le GEAR est ainsi né de la nécessité de restaurer la confiance de la Communauté internationale et des agents économiques locaux suite à la crise monétaire de 1996, qui a été caractérisée par une sortie massive de capitaux et une dévaluation massive du rand. Les deux objectifs étaient les suivants : réduction du déficit

---

[1] Sur l'évolution de la politique économique de l'ANC, lire Hein MARAIS, *South Africa, limits to change : the political economy of transformation,* University of Cape Town et Zed Books, le Cap et Londres, 1998. Du même auteur, « *The logic of expediency: Post apartheid Shift in Macroeconomic Policy* », in S. JACOBS & R.CALLAND, op.cit., p. 83-103.

[2] Les opposants du GEAR au sein de l'alliance tripartite (SACP et COSATU), arguaient du fait que la concentration du pouvoir économique aux mains d'une élite noire dans une struture économique libérale, T. MBEKI et sa puissante équipe dans les ministères concernés allaient à l 'encontre des intérêts de la masse populaire à qui il avait été promis une vie meilleure. Cette équipe se composait de Trévor MANUEL, ministre des Finances, Alec ERWIN alors ministre du Commerce et de l'Industrie (en charge depuis 2004 des Entreprises publiques), le directeur général du ministère des Finances, Maria RAMOS (aujourdhui directrice de transnet), le gouverneur et le vice-gouverneur de la Reserve Bank, respectivement TITO MBOWENI et Gill MARCUS. Le GEAR a en effet été concu par un professeur d'économie à l'université du CAP d'origine iranienne, Iraj ABEDIAN, et deux économistes issus de Cambridge, Tanya ALAM et Andrew DONALDSON. Information tirée de William GUTTERIDGE, ibid., p. 8-11.

[3] Sur le processus de formulation et de présentation du GEAR, lire S. RIKLIEF, op.cit, p. 111-114.

[4] La grande majorité des seize économistes qui ont conçu cette stratégie sont issus des institutions comme le ministère des finances, La Banque de développement de l'Afrique Australe, la Banque Mondiale et le bureau derecherche économique de l'Université de Stellenbosch.

[5] Jean Pierre CLING, « La politique économique sud africaine face à la mondialisation", *Politique Africaine,* n°73, mars 1999, p. 146-158. Voir aussi Adam HABIB et Vishnu PADAYACHEE, « Afrique du Sud : pouvoir politique et stratégie économique dans la transition économique », *Revue Tiers Monde*, juillet-septembre 1999, p. 499–529.

budgétaire, de l'inflation, des taux d'intérêts, pour arriver à créer un environnement propice à la croissance et à l'investissement étranger. Il s'accompagnait d'un cadre économique prévisionnel assez détaillé de quatre ans (portant donc jusqu'en 2000).

Le but était d'atteindre une croissance de 6% par an, rythme de croissance supposé permettre la création de 400 000 emplois par an pendant quatre ans (1996-2000) et un total de 1,2 million d'emplois durant cette période[1]. Au vu du GEAR, l'ampleur du déficit budgétaire était la source d'effet d'éviction importante au détriment de l'investissement privé.

Il s'agissait de réduire ce déficit afin d'encourager l'épargne, poursuivre la désinflation et stimuler l'investissement privé. Dans le domaine des services publics, l'accélération des privatisations devait permettre les investissements dans ce secteur, la suppression du contrôle des changes et la réduction des droits de douane figuraient aussi parmi les objectifs.

Cette politique marquait ainsi une rupture avec la politique menée pendant la période d'Apartheid puisque qu'elle consacrait l'abandon de la politique d'industrialisation par substitution aux importations suivie pendant de nombreuses décennies[2], ainsi que la conversion à un modèle de croissance par l'exportation adopté par l'ensemble des pays en développement[3].

Si le bilan du GEAR au bout de la période des quatre années (1996-2000) fut plutôt mitigé, trois éléments concourent aujourd'hui au succès relatif de cette politique aux coûts sociaux en demi teinte. Le premier est la stabilisation macro-économique. En effet, la politique budgétaire a atteint ses objectifs, alors que le passif laissé par l'ancien régime était assez lourd. De 9% du PIB en 1993-1994, le déficit est passé à 4% pour l'année fiscale achevée en mars 1999. L'objectif du GEAR a ainsi été atteint pour 1999 soit 3,5% du PIB. Cette réduction a été atteinte malgré une hausse somme toute normale des dépenses sociales qui atteignaient 60% en 2000 des dépenses globales. L'éducation et la santé ont été particulièrement privilégiées. Selon des estimations officielles présentées au début de l'année 1998, le nombre d'enfants scolarisés a ainsi augmenté de 10% depuis 1994[4].

---

[1] Jean Pierre CLING, idem, p.146.

[2] Bien que le GEAR soit proche de la politique normative du Parti National, rejetté par l'ANC et le COSATU (Confédération des syndicats sud-africains) en 1993.

[3] En 1999, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Alec ERWIN, dans une interview déclara que la voie vers une rapide industrialisation par un Etat fort comme ce fut le cas en Corée du nord et en Malaisie n'était pas applicable en Afrique du Sud. «*Un pays comme l'Afrique du Sud qui, a commencé ses réformes économiques dans les années quatre-vingt dix en vertu des regles de l'OMC, doit se prémunir de politiques interventionnistes. A cet égard, nous nous sommes impliqués dans l'élaboration des politiques proches des autres Etats émergents* », *Global Dialogue*, Interview with Alec ERWIN, vol.4, n°1, Avril 1999, *Institut for Global Dialogue,* Johannesburg, 1999. Le Ministre faisait référence au Brésil, à la Chine et à l'inde.

[4] A. ERWIN, idem, p. 75.

L'effort en matière d'infrastructures a également été important. Un million d'habitants des zones rurales ont ainsi eut accès à une source d'eau potable ; 1,5 million de foyers ont été construits à l'aide de fonds publics et 700 000 logements distribués, bien que près de trois millions de familles sont encore sans domicile adéquat[1]. Quant à la désinflation, elle a été engagée grâce à la réduction du déficit budgétaire. Alors que le rythme annuel d'inflation dépassait 10% au début de l'année 1998, c'est le niveau le plus bas observé depuis vingt cinq ans[2].

Le second élément qui atteste du succès relatif du GEAR est l'engagement des réformes structurelles. Le gouvernement sud-africain a en effet fait preuve de beaucoup de détermination pour appliquer les engagements du GEAR dans l'ouverture de l'économie. Depuis la signature des accords du GATT en 1994, le pays avait réduit ses droits de douane (passant de 27% avant 1994 à moins de 10% en 1998), anticipant ainsi sur ses engagements commerciaux. L'allégement du contrôle des capitaux a par ailleurs été poursuivi. Les investisseurs institutionnels sont désormais autorisés à placer à l'étranger jusqu'à 15% de leurs actifs, les entreprises locales pouvant ainsi rapatrier leurs recettes en devises au bout de six mois et investir jusqu'à 50 millions de rands à l'étranger. Cette politique a entrainé la volatilité des marchés financiers[3].

Dans le domaine de l'emploi et des privatisations, le gouvernement a avancé prudemment afin de ménager les syndicats. En ce qui concerne l'emploi, *l'Employment Equity Bill* adopté en 1998, qui s'inscrit dans la cadre de l'*affirmative action*, a plutôt montré ses limites. Pour ce qui est des privatisations, bien que leur application ait été lente, celle partielle de l'opérateur téléphonique *Telkom* et de la compagnie des aéroports sud-africains, doublée de celle de la compagnie aérienne nationale, *South African Airways* (SAA) engagée au début de

[1] Nelson MANDELA, discours d'ouverture du parti, février 1998.
[2] Jean Pierre CLING, op.cit., p.149.
[3] Cette politique a eu des conséquences perverses puisque la plupart des grandes multinationales se sont délocalisés à Londres. Au cours du troisième trimestre de l'année 1998 par exemple, la nature volatile des marchés financiers a entrainé une sortie de près d'un miliard de dollars du pays, scénario repeté en avril 2000. Selon les syndicats, en 1999, 550 millions de dollars sont sortis du pays, mettant en lumière le faible contrôle des marchés financiers. COSATU, « *Public Response by COSATUto the2000/1 Budget* », Johannesburg, mars 2000. Il est à noter que tous les ans, la branche économique du COSATU produit avant le budget officiel annoncé par le ministère des Finances, « le budget du peuple ». Lire aussi Gordon H. DASH jr, et Nina KAJIJI, «New Evidence on the Predictability on South Africa's Volatility in Heterogenous Bilateral Markets », *African Finance Journal*, vol.5, n°1, 2003, p.1-15., de même que G. OGUN & J. THOMAS, « Nominal ExchangeRateVolatibility and Business Cycle: evidence from South Africa », *African Finance Journal*, vol.5, n°2, 2004, p. 21-43.

l'année 1999[4]. Depuis beaucoup d'autres ont eu lieu, et on citera le domaine des transports et *Eskom*, ainsi que la vente de 3% de *Denel,* groupe public d'armement et de technologie.

Le troisième élément concerne la croissance plutôt faible, qui s'est accompagnée d'une perte d'emplois. Alors que le GEAR prévoyait une accélération progressive de la croissance sur la période de référence (1996-2000), on assista au contraire à un ralentissement de celle ci à partir de 1996. Le *soft landing* [1]de 1997 s'était transformé en récession.[2] Une reprise macro-économique était atteinte en 1999-2000[3]. De plus, l'ouverture de l'économie ainsi que la stabilisation de la situation sociale (le nombre de journées de travail perdues pour fait de grève a été doublé par trois à quatre par rapport au début des années 1990) ont accru l'efficacité du processus productif, tout en réduisant le contenu en emploi de la croissance.

Alors que celle-ci était traditionnellement intensive, c'est-à-dire qu'elle provenait d'une croissance des facteurs de production plus que de gain de productivité. C'est l'inverse qui s'est produit dans la période récente, la croissance étant devenue extensive. Elle s'est dès lors caractérisée par une accélération de la productivité, mais sans nette reprise de la croissance du capital et de l'investissement[4].

De ce fait, la tendance à la diminution de l'emploi total n'a pas été enrayée, 500 000 emplois ont été ainsi perdus au cours des cinq premières années du gouvernement démocratique. Il en a résulté une poursuite de la montée du chômage qui touchait en 2000 23% de la population active[5].

---

[4] En matière de transport aérien, la RSA occupe une place sans équivalent sur le continent africain et sa société nationale appartient au club select des compagnies aériennes à vocation internationale. Elle a développé des partenariats majeurs avec *Lufthansa, Swissair* et *Singapour Airlines*. Jean Louis ROY, Une nouvelle Afrique à l'aube du XXIème siècle, Maison neuve et Larose,1999, p.70 et s. Et le 31 mars 2003, elle s'est alliée à *Air Tanzania*, détenant 49% de cette compagnie, à travers la création de la compagnie *Air Tanzania Limited* (ATL). Bulletin d'Afrique du Sud, n°367, avril 2003, p. 3.

[1] Littéralement atterrissage en douceur.

[2] En 1999, la croisance était de 1, 9% (0,6% en 1998) alors que le GEAR prévoyait 4, 9%. Dans le secteur manufacturier, elle a baissé de 1,7 % en 1998, avnt de croitre de 0,2% en 1999. L'investissement dans le secteur privé est passé, (contrairement aux prévisions du GEAR qui tablaient sur 9% pendant l'année 1998/1999) de 6,1% en 1996 à –0,7% en 1998, avec une baisse des investissements de 73 à 68%. Asghar ABDELZADEH., « *The Costs of Staying in Course. NGQO* ! », *Journal of the National Institute for Economic Policy*, Johannesburg, juin 1999, p.2.

[3] Thabo MBEKI, dans un élan d'optimisme avait annoncé 6% de croissance pour l'an 2000 lors de son discours de politique générale devant le Parlement sud-africain le 04 février 2000. *Marchés Tropicaux*, 12 mai 2000, p. 836.

[4] A. ABDELZADEH, ibid.

[5] Les chiffres varient en fonction des statistiques. La fourchette entre 33 et 42% de la population active est parfois de mise. *Marchés Tropicaux*, op.cit., p. 811. Le GEAR prévoyait 1 300 000 millions d'emplois en 2000, parmi lesquelles 833 000 créations à travers les ajustements du GEAR, 308 000 à travers la croissance économique, et 200 000 à travers les grands chantiers du gouvernement. Une lecture sectorielle est indispensable pour analyser le taux de chomage et les effets du GEAR en 2000. Le taux de chomage officiel dans le secteur des services, publié par *Statistic SA,* était de 22,9% en 1999. Selon le COSATU, entre 1996 et 1999, le secteur privé paya un lourd tribu par cette politique, celui des mines perdant 40% de tous les emplois. A ce sujet lire COSATU, op.cit.

Si les résultats au vu de la période donnée n'ont pas été à la hauteur des prévisions, cela est du principalement à plusieurs facteurs que furent la crise économique de 1997 qui toucha beaucoup de pays émergents[1], une épargne domestique moyenne[2] et enfin une politique économique prudente, voire restrictive[3]. Par cette politique, le pays a donné un signal fort aussi bien aux milieux d'affaires nationaux, qu'internationaux, et surtout aux puissances occidentales dont l'investissement est crucial et aux organisations financières internationales.

Les effets actuels de cette politique économique, après cinq premières années difficiles[4], peuvent être considérés comme positifs puisqu'au vu du budget 2003 qui étend et renforce la stratégie en faveur de la croissance et du développement, tout en renforcant les droits sociaux et économiques du peuple, la croissance économique devrait atteindre, après avoir été de 3% en 2002, 2,8% en 2001, 3,3 % en 2003, et 4% en 2005. Les investissements se sont accrus de 6,3% en 2002 et pourraient franchir le seuil des 6%à moyen terme. L'afflux net de capitaux à représenté 21,4 milliards de rands en 2002, et l'inflation reste modérée. Et pour la première fois en six ans, la croissance de l'emploi a été positive[5].

C'est l'investissement étranger direct, qui est l'autre élément majeur à mettre au crédit de cette politique, est resté positif au cours de l'année 2002 et a atteint 131 milliards de rands pour les années 1994 à 2002, soit 14,6 milliards par an[6], les secteurs les plus attractifs ayant été les télécommunications, les mines et l'exploitation pétrolière.

---

[1] Pour la première fois depuis vingt ans, le cour de l'or est devenu inférieur à 300 US $ l'once en moyenne sur l'année, représentant une baisse de 10% par rapport à l'année précédente, et de 25% par rapport au revenu moyen enregistré depuis le début de la décennie. Pour ce qui est de la crise des pays émergents, nous pouvons citer en plus de la RSA, l'Asie du Sud-est (1997-1998), La Corée du Sud (début 1998), le Russie (périodiquement, en particulier le milieu de l'année 1998), le Brésil et l'Equateur (1999), la Turquie et l'Argentine (2000-2001). Lire à ce sujet Patrick BOND, *Against Global Apartheid…..* op.cit., p. 12., et James Kenneth GALBRAITH, « The Crisis of Globalization », *Dissent*, 46, (3), summer 1999, p. 12-16.

[2] A relativiser puisqu'elle est stable. De l'ordre de 15% du PIB en 1997, à égalité avec le Brésil, il a augmenté de plus de 15% du PIB, ce qui est une première depuis 1999. Chiffres tirés du discours de MBEKI à la Nation, 14 février 2003.

[3] Qui a eu un impact sur la les taux d'intérêts puisqu'il y eut une hausse des taux d'intérêts contrairement aux prévisions du GEAR. A partir de l'année 1995, la Banque Centrale Sud-africaine a considéré que l'économie sud-africaine était en surchauffe et qu'une résurgence de l'inflation se profilait. L'appréciation du randqui s'en est suivie a été corrigée au 1er septembre 1996 avec en quelques semaines une dévaluation de l'ordre de 30% de la monnaie locale par rapport au dollar, avec un maintien des taux d'intérêts à des niveaux supérieurs à 10%. La crise monétaire de 1998 est venue saper les fondements de la politique de la Banque centrale malgré ses efforts pour soutenir le rand et lutter contre la spéculation, ce qui lui coûta 2 milliards de dollars, soit 2% du PIB. Aujourd'hui, les indicateurs sont au vert, puisque l'indice de confiance économique des milieux d'affaires s'améliore, avec une augmentation d'un point d'indice par rapport à mars 2003, et de 5,5 points depuis avril 2002. A ce propos, Bulletin d'Afrique du Sud, n° 368, mai 2003, p.3.

[4] Pour un récapitulatif de cette période lire, Hein MARAIS, «The Logic of expediency : Post apartheid shifts in Macroeconomic Policy », op.cit., p. 87-90.

[5] Trevor MANUEL, ministre des Finances, le 26 février 2003 lors du discours sur le budget devant le Parlement.

[6] DITABA, n° 368, op.cit., p. 3.

La bonne santé de l'économie sud-africaine, grâce particulièrement à une hausse des investissements étrangers doublée d'une intense activité économique[1], masque mal l'échec social de cette politique macro-économique, illustrée par une société de classe[2], bien que depuis 1994, le revenu réel par tête s'est accru de 0,6%[3]. Il apparaît ainsi un lien étroit entre la stratégie économique sud-africaine et celle du NEPAD.

B) Le NEPAD comme projection continentale de la politique économique libérale sud-africaine : un « GEAR Continental »

En effet, le NEPAD peut apparaître comme le reflet des objectifs du GEAR, puisque aussi bien sur le plan de ses objectifs propres que sur le choix de la politique économique, des approches similaire existent et ont pour corollaire une politique répondant au consensus de Washington par une politique économique libérale orthodoxe, qui fait de moins en moins l'unanimité au sein de la société civile[4].

Si le GEAR répondait aux objectifs du consensus en ce qui concerne la politique macro-économique de réduction des déficits, un assainissement des finances publiques et surtout la création d'un cadre favorable aux investissements étrangers, le NEPAD répond aux mêmes critères et exigences, à travers notamment de la création d'un environnement propice au développement économique par la paix, la stabilité la sécurité, et la bonne gouvernance[5].

De même, la place centrale de la Banque Africaine de Développement et celle du nécessaire soutien financier des pays du Nord, ceux du G8, voire de l'UE principalement, de l'OCDE et des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, et l'ONU illustrent cette donne[6]. Le NEPAD apparaît ainsi dans les dispositions économiques, et son financement comme étant un *GEAR Continental.*[7]

---

[1] La présentation par le ministre des Finances,Trévor MANUEL du budget 2006, illustre la bone santé de l'économie sud-africaine, et selon T. MBEKI, le croissance de l'économie sud-africaine et l'augmentation du volume des ressources du pays permet aujourd'hui de répondre aux besoins des Sud-africains et d'accélérer lacroissance et le développement, Bulletin d'Afrique du Sud,avril 2006, op.cit, p. 2.

[2] Bourgeoise, ouvrière et sous prolétaire. Se réferer à l'intégralité de l'article S.TERREBLANCHE, op.cit.

[3] Bulletin d'Afrique du Sud, ibid..

[4] Lire à cet effet, Patrick BOND (ed.), *Fanon's Warning : A Civil Society Reader on the New Partnership for Africa Development,* Africa Word Press, Trenton, New Jersey, 2002.

[5] NOPADA, p.15-17.

[6] Pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, ce programme doit être doté d'un financement annuel de 64 milliards de dollars.

[7] NOPADA, section VI, «*Un nouveau partenarait mondial* », p.54-58. Cela se traduit aussi par la politique de mobilisation des ressources qui met l'accent sur l'initaitive en faveur des flux de capitauxqui a donné des résulats décevants en Afrique du Sud. « *il faudra pour ce faire augmenter l'épargne domestique et améliorer la perception des recettes fiscales. Cepandant la majeure partie des ressources devra être obtenue de l'extérieur*

A ce propos, le rôle de la RSA du moins des principaux financiers et économistes du pays est plutôt évocateur. Dans ses grandes lignes, le choix réformiste reflète la position du gouvernement sud-africain. La place importante des conseillers financiers de MBEKI dans la rédaction du NEPAD illustre en effet, au-delà de l'exportation du modèle néo-libéral sud-africain, la volonté du président sud-africain et de son équipe.

La conception et la promotion du NEPAD, reflètent celles du GEAR. En effet, seuls cinq présidents africains issus de puissances régionales aux ambitions économiques et aux ressources minières, en sont les artisans. Le président sud-africain a en effet joué un rôle essentiel dans la conception et la promotion du NEPAD, et l'on peut dire que sans lui ce « *projet n'aurait sans doute jamais vu le jour »*[1]. Présidant le mouvement des non alignés, la RSA a représenté cette organisation dans une série de négociations avec les membres du G7, où elle a tenté de convaincre ces derniers de la nécessité d'améliorer les conditions d'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale. La « déclaration pour le sommet UE-Afrique » prononcée par Pretoria au Caire en avril 2000, appelait déjà à mettre un terme à la marginalisation économique du continent.

Le chef de l'Etat sud-africain avait déjà utilisé son temps de parole lors de la 54ème session de l'Assemblée générale de Nations Unies en septembre 1999, et particulièrement son intervention comme président du MNA (Mouvement des Non Alignés) pour développer ce qu'il appelait « une société globale attentive»[2]. Cet activisme allait de pair avec le thème de la Renaissance africaine, véritable leitmotiv de la politique étrangère sud-africaine, surtout depuis 1999.

Cette série de visites dans les centres politiques et économiques pendant les années 2000 et 2001 marque l'activisme du président sud-africain. *Le plan du millénaire* fut présenté à Bill CLINTON en mai 2000, au sommet du G8 à Okinawa (Japon) en juillet de la même année, au sommet du millénaire de l'ONU en septembre, lors d'une rencontre avec l'UE au Portugal. La rédaction du texte fut mise à jour en novembre 2000 avec l'assistance de plusieurs économistes et fut ratifiée lors d'une visite spéciale en RSA de l'ancien président de

---

du continent….Un principe fondamental en matière de flux de capitaux est que l'augmentation des apports de capitaux est inséparable de l'amélioration de la gouvernance. C'est pourquoi la participation aux initiatives en matière de gouvernance économique et politique est une condition préalable indispensable à la participation relative à l'initiative de flux de capitaux », paragraphe C1, du NOPADA, p.39. Voir par exemple à cet égard, Saliem PATEL & Leon PRETORIUS, « NEPAD, a critical review », in *The LRS Report : bargaining indicators for 2002,* Labour Research Service, Le Cap, 2002, et l'excellente analyse de Sahra RYKLIEF, op.cit., p. 115-116.

[1] Ian TAYLOR, « la politique Sud-africaine et le NEPAD : contradictions et compromis », *Politique Africaine,* n° 91, octobre 2003, p. 121.

[2] Cité par Ian TAYLOR, idem.

la Banque mondiale James WOLFENSOHN[1].T. MBEKI, a contribué à faire accepter son projet par deux pays comptant beaucoup en Afrique, au Nord, l'Algérie de Abdelaziz BOUTEFLIKA et à l'Ouest, le Nigeria de Olusegun OBASANDJO, qui sont des puissances régionales et des pays producteurs de pétrole.

Ces derniers on assisté avec lui au sommet d'Okinawa en juillet 2000, et ont joué un rôle significatif lors du sommet du Millenium des Nations Unies en septembre 2000. L'année 2001 fut particulièrement celle de la promotion et de l'officialisation de ce programme. Durant le sommet du G8 à Davos (Suisse) durant l'hiver 2001, ces dirigeants africains ont été rejoints par le Tanzanien Benjamin MKAPA, où T. MBEKI présenta le programme. Le sommet de l'UA en juillet 2001 à Luzaka (Zambie), le programme sud-africain, associé au *Plan Oméga* du Président sénégalais Abdoulaye WADE, fut baptisé *Nouvelle Initiative Africaine*, qui constitue l'illustration du succès de l'activisme du président sud-africain. Le sommet du G8 à Gênes en 2001 (Italie) a constitué l'ultime onction des pays industrialisés, principaux investisseurs et bailleurs de fonds à ce programme de redéfinition de la politique économique internationale entre les pays du Nord et l'Afrique.

Ce programme a été favorablement accueilli dans les milieux financiers, en particulier dans le *Financial Times* par les milieux d'affaires de Johannesburg et les banques multilatérales de Washington, et l'accueil favorable de deux officiels africains haut placés au FMI et à la Banque mondiale, Gondal GONDWE et Callisto MADAVO[2]. Le 23 octobre 2001, le NEPAD fut lancé à Abuja (Nigeria) par les chefs d'Etat africains.

Si la RSA, à travers l'activisme du Président MBEKI, fut pour beaucoup dans la conception et la promotion du NEPAD, elle l'est aussi dans le processus de mise en œuvre.

§ 2: Le parrainage institutionnel sud-africain

Elle se traduit par le comité de pilotage et le secrétariat du NEPAD qui constituent les outils de l'action sud-africaine. La structure du NEPAD est une organisation à trois niveaux. La mise en œuvre est placée sous la responsabilité de l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA (qui a succédé à l'OUA en 2002). Le premier niveau est la commission de mise en œuvre, composée de chefs d'Etats et de gouvernement représentant l'ensemble du

[1] Remplacé à la tête de cet organisme par l'Américain Paul WOLFOWITZ, le 1er juin 2005.
[2] Greg.MILLS & J.OPENHEIMER, « Partnership only way to break cycle of poverty », *Financial Times* , 1 october, 2001; Gondal.GONDWE & C. MADAVO, « new swipe at figthing poverty », *Financial Times*, 7 october 2001.

continent en raison de trois pays pour chaque région de l'UA[1], dont la création a été décidée au sommet de l'OUA de juillet 2001 en Zambie, puis ratifiée par le sommet de l'OUA de juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), assure la direction politique du NEPAD. Le second niveau est le comité de pilotage composé des représentants personnels des chefs d'Etats et de gouvernement participant au NEPAD, comité qui supervise l'élaboration des projets et des programmes, et enfin le secrétariat.

L'Afrique du Sud tient parmi les pays promoteurs une place très active et primordiale dans le processus de mise en œuvre et de gestion du programme du NEPAD. Si le Nigeria est chargé par le biais de la présidence de son chef de l'Etat OBASANDJO, du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement de mise en œuvre[2], la RSA, à travers la direction du comité de pilotage et le secrétariat basé à Pretoria, dont le président est Wiseman NKUHLU, conseiller économique de T. MBEKI, y joue un rôle non négligéable.

D'une manière générale, l'accueil des institutions régionales ou continentales n'est pas un élément important dans la position internationale du pays hôte. C'est le cas du Botswana (SADC), l'Ethiopie (L'UA), et des pays accueillant les institutions européennes comme la Belgique et le Luxembourg (Commission et cours de justice), et de la Suisse. Néanmoins, tout comme les Etats-Unis en ce qui concerne l'ONU, le cas de la RSA peut être considéré comme la conséquence de sa place dans la formulation du NEPAD.

Le comité directeur du NEPAD, comme son nom l'indique, a pour mission de gérer et de veiller à la mise en œuvre des programmes du NEPAD à travers la supervision et la coordination des projets (A), et des actions dans le domaine de l'agriculture (B), des infrastructures et de la culture (C).

A)La supervision et la coordination des projets

La supervision de l'élaboration des projets du NEPAD (au nombre de cinq)[3] et des programmes incombe au comité de pilotage, (*steering committee),* dont le président est Wiseman NKUHLU, conseiller économique du président T. MBEKI, assisté des représentants personnels des quatre autres chefs d'Etats initiateurs du NEPAD, des représentants des

[1] Le NEPAD a fait l'option d'un développement de l'Afrique à partir des régions et non plus des Etats, régions étant au nombre de cinq: L'Afrique du Nord, de l'Ouest, Centrale, de l'Est et l'Océan indien et enfin Australe.
[2] HSGIC en anglais. Qui comprend actuellement 15 chefs d'Etat, les cinq d'origine plus dix représentant les régions en raison de deux par région.
[3] La gouvernance politique confiée au Nigeria, l'accès au marché et la diversification de la production à l'Egypte, l'infrastructure, l'environnement, ITC et l'énergie au Sénégal, le développement humain à l'Algérie et la gouvernance économique et les flux de capitaux à l'Afrique du Sud.

institutions économiques et financières africaines, et des représentants des autres chefs d'Etats du comité de mise en œuvre qui prennent part aux réunions.

La particularité de la direction de ce comité par un homme de T. MBEKI[1] apparaît dans le caractère politique. En effet, au delà de l'aspect collégial, qui pour sûr, correspond à l'esprit du NEPAD, le fait qu'un Sud-Africain soit à la direction de cette structure, met en lumière la place de la RSA dans ce projet ambitieux. Cette place n'est donc pas anonyme et est par conséquent porteuse de l'esprit et de la dynamique sud-africaine.

La dernière structure, et non des moindres du NEPAD, est le secrétariat qui est chargé de l'administration et du fonctionnement du NEPAD et qui coordonne l'exécution des projets et des programmes approuvés par la commission de mise en œuvre, dont le secrétaire exécutif est Wiseman NKUHLU, déjà président du comité de mise en œuvre à Maputo. Par ailleurs, tout comme la place politique du représentant de la RSA à la tête du comité de pilotage, cette structure a son siège à Johannesburg, ce qui témoigne ainsi du rôle moteur que joue la RSA.

A ce propos, l'action du secrétariat transparaît dans les accords de coopération avec divers organismes pour la mise en œuvre de son action, en particulier dans le domaine de l'agriculture. C'est dans ce cadre qu'un accord de coopération avec le FIDA (Fond International de Développement Agricole) a été signé.

B) L'accord de coopération avec le Fond International de Développement Agricole (FIDA) : expression du partenariat international

Cet accord entre dans le cadre de l'exécution des projets du NEPAD. En effet, l'agriculture fait partie des cinq piliers sur lesquels doit s'appuyer le développement de l'Afrique[2]. Il est donc logique que le FIDA, en collaboration avec d'autres organismes de développement ait entrepris d'aider cette structure du NEPAD à mettre au point sa vision et son plan d'action pour s'attaquer aux problèmes de développement que doit affronter le continent dans le secteur agricole.

Cet organisme est déterminé à assurer le succès du NEPAD. L'importance accordée au processus d'appropriation de cette initiative et à l'amélioration des mécanismes de gouvernance, de même que les objectifs de réduction de la pauvreté et du développement

[1] Même s'ils ne sont pas toujours d'accord.

[2] Les quatre autres sont la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement de l'infrastructure, le développement humain, l'environnement et le flux des capitaux. Pour ce qui est de l'agriculture, voir la section relative à l'initiative pour l'accès aux marchés, paragraphe 2, p. 43-45.

agricole, définit le contexte dans lequel le FIDA peut contribuer, avec ses partenaires à la réalisation de ce programme d'action ambitieux.

Jusqu'à présent, l'action du FIDA, au regard des objectifs du NEPAD dans le domaine agricole, a pris diverses formes. Le fonds s'emploie par exemple à sensibiliser les organisations de producteurs aux différentes dispositions du NEPAD et les aide à réfléchir au rôle qu'elles pourraient jouer dans ce cadre. Ainsi, en juin-juillet 2003, le FIDA a prêté son assistance au réseau des organisations paysannes agricoles et des producteurs agricoles (ROPPA) de l'Afrique de l'Ouest. Elle a fait de même avec ses homologues de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (*kenya National Farmers Unions*) ainsi qu'au conseil des fédérations paysannes du Cameroun, en Afrique Centrale en vue de la tenue de trois consultations régionales pour lesquelles ils devraient, d'une part analyser les rapports existants sur la composante agricole du NEPAD, ensuite préparer et présenter leur vision du volet agriculture du NEPAD à un forum qui devait se tenir à Johannesburg (fin 2003, début 2004), enfin arrêter une position commune concernant le volet agricole du NEPAD[1].

Par ailleurs, le FIDA a fait fonction de rapporteur pour l'ensemble des organismes des Nations Unies qui apportent leur soutien au NEPAD dans le domaine de l'agriculture, des échanges et de l'accès aux marchés[2].

C'est dans cette optique que le FIDA et le NEPAD ont décidé d'approfondir leur collaboration dans l'avenir, et pour cela, il a été demandé au FIDA de faire partie du groupe de soutien au NEPAD, lequel a été crée à Rome en septembre 2003, afin d'assister le secrétariat sur diverses questions d'ordre technique.

La coopération entre les deux parties prendra aussi la forme d'une assistance technique au secrétariat du NEPAD afin de l'aider à renforcer les capacités des organisations paysannes et à formuler des projets d'investissement répondant aux objectifs du programme.

Dans la même optique, qualité d'institution financière, elle sera dans ce cadre amenée à la concevoir et à financer, à l'aide de prêts ou de dons, un certain nombre de projets du NEPAD. La mise en œuvre des chantiers d'infrastructures constitue l'autre volet de l'implication sud-africaine, en particulier l'accès à l'énergie et la revaloration du patrimoine culturel africain, ce qui atteste de son ambivalence.

---

[1] FIDA; Rapport du Conseil d'Administration- quatre-vingtième session, Rome, 17-18 décembre 2003, *Accord de coopération avec le NEPAD*, p. 4.

[2] A ce titre, il a été chargé de préparer des rapports sur les activités de diversinstitutions -FIDA, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM), CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)- qui ont eux même servi à l'élaboration de documents que la commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a soumis à l'Union Africaine.

C) **L'expression de la diversification sud-africaine**

Elle se traduit par l'accès à l'énergie et à la nouvelle place donnée à la culture. Parmi la mise en oeuvre des projets pharaoniques financés par des fonds privés[1], celle de l'accès à l'énergie met en première ligne les multinationales sud-africaines, en particulier *ESKOM*, la compagnie d'électricité. Cette facilitation de l'accès à l'énergie de tous les africains constitue un objectif prioritaire. A cet égard, l'expansion du groupe *ESKOM* est une réalité. En RDC, cette dernière est à la tête d'un consortium qui devrait mettre en œuvre un vaste projet d'électrification à partir du barrage d'Inga, dit « *Grand Inga* », sur le fleuve Congo.

La réalisation de ce projet permettra à la RSA d'être autosuffisante dans ce domaine[2]. Il est question d'en faire le point de départ de véritables autoroutes énergiques, dont les ramifications s'étendraient du Caire au Cap[3]. Le projet de développement des infrastuctures s'accompagne aussi d'un volet culturel ; la sauvegarde des trésors culturels africains en est l'exemple.

L'implication sud-africaine dans le volet culturel s'illustre par la conservation des Manuscrits de Tombouctou : le projet SA-Mali en l'occurrence. La place donnée au financement des projets de développement par des fonds privés masque mal le volet culturel du NEPAD. A ce propos, la culture n'y est abordée que de façon sommaire. L'article B5 pose néanmoins les bases de ce programme : « *La culture fait partie des efforts de développement du continent. Il est donc indispensable de protéger et d'utiliser de manière efficace le savoir local qui représente une dimension essentielle de la culture de notre continent et de partager ce savoir pour le plus grand bénéfice de l'humanité »..*

L'Afrique du Sud, qui sur le plan national a instauré une journeé nationale du patrimoine[4], est néanmoins impliquée dans la sauvegarde des trésors culturels de l'Afrique, en

---

[1] En juin 2002, un plan d'action à court terme (PACT) relatif aux infrastructures a été adopté. Il concerne à la fois les routes, les chemins de fer, les aéroports et les ports. Dans l'optique de développement régional, ces projets se caractérisent parleur ampleur et par leur coût. Une autoroute cotière de 4560 km reliant Nouakchott à Lagos est annoncée pour un coût estimé à 10 miliards de dollars. Pour construire une autoroute transahélienne reliant Dakar à N'Djamena, le financement est estimé à milliards de dollars. Les chemins de fer sont également promus par le NEPAD, notamment la construction des lignes ou leur réhabilitation. Une voie férrée permettantl'inter-connexion entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo est notamment projettée pour un coût estimé à 2 milliards de dollars. Se referer à Jean-Philippe VON GASTROW, «Le NEPAD sous parrainage sud-africain *», J.A/L'Intelligent hors série n°8,* l'Etat de l'Afrique 2005, p. 62-63.

[2] Lire J. DANIEL et J. LUTCHMAN, op.cit.,

[3] JP. VON GASTROW, ibid.

[4] Le 24 septembre est en Afrique du Sud la journée nationale du patrimoine, qui entend mettre en valeur la richesse et la diversité de la culture et des traditions héritées des ancêtres. Sont mis en valeur le site de *Taung* (Province du Nord Ouest) et la vallée de *Mokapane* (Province du Limpopo) , inscrits au patrimoine mondialde l'humanité. Cette journée permet de mettre aussi en valeur des ustensiles découverst à *Sterkfontein* datant de

particulier les manuscrits de Tombouctou, qui a été qualifiée de *Projet Présidentiel* en RSA et lancé en 2003 à Johannesburg[1]. C'est le premier projet de nature culturelle du NEPAD, dont le président sud-africain s'en est fait le porte parole : « *Nous soutenons la conservation et la promotion de cet héritage ancien et précieux de notre littérature et de notre culture africaine que sont les manuscrits de Tombouctou. Ces manuscrits sont un don qui appartient à toute l'humanit*é »[2]. Ce projet comprend trois phases[3] et a pour ambition de s'assurer que lesdits manuscrits feront toujours partie du patrimoine littéraire, scientifique et scolaire de l'Afrique[4].

Si les données économiques, à travers la combinaison entre développement et libéralisme, constituent l'ossature du NEPAD, la culture, par le biais de l'implication de la RSA dans le projet AS-Mali, témoigne de la lente prégnance de cette dimension dans la politique sud-africaine.

A travers sa position dans les organes exécutifs et décisionnels du NEPAD, la présidence du comité directeur et le secrétariat du NEPAD notamment, force est de constater que la coordination des programmes « gouvernance et flux de capitaux » illustre l'empreinte économique libérale assez marquée du pays arc-en-ciel[5]. Elle constitue aussi, à travers le lien avec le GEAR, le programme socio-économique d'inspiration libérale mis en place en 1996 par le gouvernement sud-africain, l'expression de l'expansion du capitalisme sud-africain dans le continent.

---

plusieurs millions d'années. De même, la mise en lumière et la promotion des valeurs dominantes et d'une éthique liant les communautés, le système de *l'Ubuntu,* peut se résumer à ce proverbe : «*motho ke motho ka bato »,* (une personne n'existe que grace aux autres). Sur la journée nationale du patrimoine, voir DITABA, (Bulletin de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris), octobre 2005 p. 2-3. De même, le baptème de Pretoria en *Tswane* illustre cette plongée dans les racines africaines.

[1] Ces manuscrits sont un héritage très ancien de littérature africaine. L'ancienne ville de Tombouctou, avec son héritage architectural qui date de la période allant de 1325 au XVème siècle était un épicentre en matière d'éducation et d'instruction religieuse, et donc de manuscrits. Enluminés, ils ont été rédigés par des intellectuels dans leur langue maternelle, auxquels se sont ajoutés des écrits provenant d'autres contrées. Ces manuscrits font revivre le rythme de la vie quotidienne d'alors, des transactions commerciales, des pensées philosophiques ou humanitaires. Exraits du discours donné le 8 avril 2005 par le Président MBEKI, à l'occasion d'un diner au Cap pour le financement du projet AS-Mali. DITABA, mai 2005, p. 3-4.

[2] Extaits du même discours, Cité par DITABA, idem, p. 3.

[3] La première porte sur la protection et l'amélioration des conditions de conservation des manuscrits. La seconde envisage la modernisation du centre, à Tombouctou. La troisième consistera en la promotion de l'étude de ces manuscrits et leur accès au grand public.Voir DITABA, idem, p.3-4.

[4] Il est à noter que d'autres manuscrits ont fait l'objet de sauvegarde et de promotion. Depuis de nombreuses décennies en effet, des universitaires–tels que les professeurs John HUNWICK et Sean O'FLAHEY ont cherché à sauver et à promouvoir l'héritage culturel des manuscrits provenant du Nigeria, de Zanzibar, et de Mauritanie. Idem, p. 3.

[5] La nature libérale de l'économie sud-africaine se réflète aussi, à l'instar des autres autres pays émergents (Brésil, Inde, Corée du Sud, Mexique) sur ce qui a trait aux marchés des capitaux, puisque johannesburd ets la première place boursière du continent. Nous abordons plus en détail cette donnée dans la section consacrée au FMI (2ème partie, titre 1, chapitre 1, notamment les pages 355-358.

Un des aspects fondamentaux aspect à mettre en évidence eut égard à la place du NEPAD dans la politique étrangère Sud-africaine, est l'acceptation de ce programme comme programme de développement de l'Afrique, par la redéfinition des relations issues de la colonisation.

§ 3 : Le NEPAD : outil sud-africain de redéfinition de la place de l'Afrique dans l 'économie mondiale

Aux yeux de la RSA, en particulier ses principaux dirigeants, la mondialisation est une réalité à laquelle il faut faire face, et qui se traduit, selon T. MBEKI, par la « *globalisation de l'apartheid* »[1]. L'Afrique du Sud a toujours lié son destin à celui de l'Afrique. Il ressort des affirmations du président MBEKI qu'il n'y a pas d'alternative à la mondialisation : « *Permettez moi d'évoquer ce grand et horrible mot qu'est la mondialisation. C'est l'un des phénomènes contemporains que nous devrions comprendre. Nous devrions comprendre la comprendre parce que, que nous le voulons ou non, nous faisons partie de l'économie mondiale. Il ne sera pas possible ni souhaitable que nous nous mettions en marge de cette économie mondiale pour que le processus actuel devienne un sujet sans rapport avec notre pays et notr*e *peuple* »[2].

La RSA s'est faite l'avocate internationale de la combinaison entre le développement socio-économique et le libéralisme économique, qui est la caractéristique de la mondialisation. La section IV du NEPAD en témoigne: « *La réussite du projet de renaissance africaine qui devrait permettre à notre continent, marginalisé pendant des siècles, d'occuper la place qui lui revient dans le monde, dépend de l'avènement d'une économie forte et compétitive, en ce moment où l'économie mondiale est soumise à une plus grande libéralisation et faire face à une compétitivité accrue* »[3]. A ce titre, la reconnaissance du NEPAD comme programme de développement et instrument de collaboration aussi bien avec les institutions financières internationales, publiques ou privés que le G8, résulte du rôle joué par la RSA dans sa promotion.

---

[1] T. MBEKI, 12 juillet 2000, Port Elisabeth, Afrique du Sud.

[2] « *Let me now mention that big, and some think, ugly word-globalization. This is one of contemporary phenomena we will have to ensure we understand. We will have to understand this because whether we like it or not, we are part of the world economy. It would neither be possible nor desirable that we cut ourselves off from that world economy so that the process of globalization becomes a matter irrelevant to our country and people*". T. MBEKI, idem.

[3] Paragraphe 50.

La RSA s'est fait forte de promouvoir, par une implication diplomatique, sur le plan international ce programme. Le sommet sur le développement durable de Johannesburg et une diplomatie active l'attestent. Le sommet sur le développement durable de Johannesburg (26 août -04 septembre 2002), qui a constitué l'illustration de la place et des ambitions de la RSA dans le concert des Nations, a en effet marqué la reconnaissance internationale du NEPAD comme programme central de développement. En effet, le lien entre le NEPAD et le plan d'action de Johannesburg, qui a été adopté lors de ce sommet, a eu pour conséquence l'intégration dans le nouvel agenda de l'ONU pour le développement, des priorités et des objectifs du NEPAD[1].

Ce partenariat apparaît ainsi comme comme un outil de développement socio-économique du Sud, et un facteur qui peut s'avérer incontournable dans la redéfinition des relations entre les pays développés et ceux du Sud.

Pour ce qui est de la diplomatie active, le discours le 16 septembre 2002 au siège de l'ONU à New york, à l'occasion de la session spéciale sur le NEPAD, du président sud-africain tombe sous le sens. En effet, selon lui, le passage d'une relation donneur-receveur à celui d'un partenariat, le passage du désespoir à l'espoir et à la dignité de tous les Africains doivent être la nouvelle donne des relations internationales[2].

Les responsables politiques Sud-africains dans leur ensemble, se sont lancés dans une vaste campagne de promotion du NEPAD. Le ministre des Affaires étrangères, le Dr Dlamini ZUMA lors d'un discours en Indonésie à l'occasion de la conférence des organisations sous régionales afro-asiatiques (AASROC)[3] le 29 juillet 2003 a affirmé avec force que le NEPAD se devait d'être la base de la coopération Afrique-Asie[4]. Le ministre fit de même lors d'un discours à l'université d'Alberta (Canada) le 22 mars 2002[5]. Sur le plan continental, l'UA est mise à contribution puisque du 9 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique), la réunion sur le NEPAD fut, dans la même lignée, consacrée à la mise en œuvre du NEPAD comme instrument de développement de l'Afrique.

---

[1] *Documents d'actualités Internationale*, 1er juin 2003, p. 466.

[2]Discours en anglais issu de la présidence de la république sud africaine sur le site http://www.gov.za/search97cgi/s97, (Accédé le 14/02/2004).

[3] En anglais *Asian-african sub- régional Organisations conférence.*

[4]Le discours intégral en anglais sur le site du DFA à l'adresse http://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/speech/dlaminiZuma/2003/20030729_asian.asp (Accédé le 14/02/04).

[5]L'intégralité du discours en anglais sur le site du DFA à l'adressehttp://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/speeches/dlaminiZuma/2002/20020322_NEPAD.asp, (Accédé le 14/02/2004).

Le regard Sud-africain se tourne vers l'Asie et est l'expression de ses ambitions internationales[6]. Ses relations avec le Japon ont servi de base à l'interaction des projets du NEPAD avec la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)[7], troisième du nom, qui s'est tenue les 28 et 29 septembre 2003 ; les deux précédentes eurent lieu en 1993 et 1998.

Au regard des relations entre le Japon et la RSA[3], au regard aussi de la place du TICAD comme pierre angulaire de l'aide japonaise à l'Afrique, une synchronisation entre les deux programmes s'avérait somme toute logique. Cet état de fait marque, d'une part, la reconnaissance internationale du NEPAD comme programme africain de développement et, d'autre part, le soutien du pays asiatique le plus développé, le Japon en l'occurrence, symbole d'une sorte de renaissance afro-asiatique et synonyme d'une remise en orbite du multilatéralisme, qui est le fer de lance de la politique étrangère de la RSA.

La contestation de ce programme par la société civile africaine, bien que le NEPAD en sa section IV y fait expressement mention[4], rend cette onction internationale sans effet. C'est la contestation du NEPAD comme arrimage sans conditions aux préceptes des pays développés qui illustre cette posture de la société civile. Le NEPAD est ainsi présenté comme un nouveau plan d'ajustement structurel pour l'Afrique, et c'est la question du financement et surtout de sa conception par des élites de ce programme, qui constitue le travestissement que lui impute la société civile africaine. Le consensus de Monterey (Mexique), issu de la conférence sur le financement du développement tenu dans cette ville les 21 et 22 mars 2002, est une ébauche de tentative de prise en compte des aspirations des peuples.

Une timide avancée a en effet été amorcée par le biais des mesures destinées à promouvoir une nouvelle approche des rapports Nord-Sud. La clarification de la responsabilité de chacun est l'une des mesures phares de cette conférence. Le paragraphe 6 du projet de conclusion est sans équivoque : « *Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social, et le pôle des politiques et des stratégies de*

---

[6] Fort justement, on parle de plus en plus d'un substitut au Consensus de Washington par Pretoria, celui de Tokyo.

[7] *Tokyo International Conference on African Development.* C'est une initiative qui a été lancée en 1993 grâce à un effort concerté du Japon, l'ONU et de la coalition globale pour l'Afrique, rejointe par la Banque mondiale en 2000.

[3] Depuis la normalisation des relations entre les deux Etats en 1992, le Japon a toujours considéré qu'ils étaient les deux principales forces économiques dans leurs régions respectives. De ce fait, la RSA aux yeux du Japon est un partenaire stratégique sur le continent africain. En 1999 par exemple, à la suite des secondes élections démocratiques en RSA, le Japon annonça une assistance de près de 1,5 milliards de dollars sur cinq ans. Chiffres tirés du DFA, http://www.gov.za/search97cgi/s97, (Accédé le 14/02/2004 et en anglais).

[4] « *Le NOPADA ne réussira que si les peuples africains, unis dans leur diversité se l'approprient* », paragraphe 51 de la section IV.

développement nationales ne saurait être sous-estimé »[1]. D'une part, cet article trace la voie de la participation de la société civile au processus de financement du développement et, d'autre part, la réduction du rôle de la Banque mondiale par une coordination entre l'ONU, l'OMC et les principales organisations financières internationales[2]. Soulignons que cette liaison entre développement et partenariat constitue une avancée faible mais notable, dans un souci de redéfinition de la coopération internationale pour le développement avec une prime accordée à l'ONU.

La Restructuration institutionnelle et sociopolitique de la nouvelle Afrique du Sud, dans le prisme des impératifs sociaux, marque ainsi témoigne de la volonté du pays de marquer une rupture avec le passé et de faire face au défi de l'adaptation au nouvel ordre mondial. Cette mutation est aussi la base de la redéfinition des relations avec le continent africain, la RA et le NEPAD en témoignent. Ces données peuvent de prime abord augurer du statut de la Nation arc-en-ciel de puissance utile à l'Afrique.

Néanmoins, la mise en œuvre de la politique étrangère du pays , qui reste sous-tendue par la nature capitaliste de l'économie sud-africaines se heurte au défi de la transformation sociopolitique et économique de l'Afrique dans le prisme de l'influence limitée du pays sur le plan international.

[1] Nations Unies, Assemblée Générale, A/AC.25.257/L13, p.2.
[2] Nations UNies, op.cit., p.17-18.

Deuxième partie : Des ambitions à l'épreuve de la réalité : une puissance moyenne émérgente face à ses objectifs globaux

Le caractère ambivalent et stratégique de la RA et du NEPAD illustre la volonté de la RSA de jouer un rôle majeur sur la scène continentale et internationale. Il illustre aussi les aspirations nationales et les engagements globaux du pays. En effet, malgré le caractère anarchique du nouvel ordre mondial, il existe une hiérarchie au sein des Etats. Aussi, le système international met en jeu plusieurs puissances dont les intérêts sont plus ou moins contradictoires. En effet, la fin de la Guerre froide a vu l'émérgence au sein de cet environnement des puissances moyennes dont le rôle est en contruction.

Traditionnellement, le Canada, les pays scandinaves et la Nouvelle Zélande étaient considérés comme des puissances moyennes, dont les responsabilités se veulent globales[1]. La RSA fait partie du second groupe constitué de puissances moyennes émergentes, ou régionales émérgentes, le Brésil, l'inde et la Chine en l'ocurrence[2].

Le creuset sociopolitique en construction de la RSA suscite des interrogations quant à sa réelle possibilité et son intention de jouer un rôle sur la scène internationale. En outre, ce

[1] Le rôle du Canada dans l'arène internationale a été analysé par Robertson DAVIES, «Literature in a Country Without Mythology », *in The Merry Heart Reflection on reading, Writing and TheWorld of Books,* Penguin, New York, 1996, p. 40-63.

[2] Pour ce qui est du Brésil, lire Andrew.HURREL, « Brazil as a regional Great Power : a study in ambivalence », in Iver B.NEUMANN (Dir), *Regional Great Power in International Politics*, Mac Millan, Houndmills, 1992, p. 16-48.

statut de puissance moyenne peut être virtuel, et apparaît commme une réponse aux besoins et aux attentes de la Communauté internationale, dans le domaine du maintien de la paix notamment, ou comme un agent de l'Occident.

Ces facteurs illustrent la complexité du statut actuel de ce pays. L'Afrique du Sud a pu être qualifiée de puissance moyenne[1], d'Etat pivot[2], de puissance hégémonique régionale[3], de puissance héhémonique régionale égoiste[4], de puissance émergente[5], de pouvoir sous-impérial[6] et enfin de puissance moyenne émergente[7]. Ces variations terminologiques illustrent les divergences quant à la nature, et aux capacités de cette puissance de jouer un rôle sur le plan international[8]. C'est cette dernière dénomination qui illustre au mieux, au vu de ses ambitions nationales et continentales, le statut de ce pays.

Ce pays lie en effet son destin à celui de l'Afrique. Cette approche continentale de son entrée dans le concert des Nations met en exergue la conjugaison des intérêts sud-africains et de ceux de l'Afrique. N. MANDELA en 1994 l'a justement affirmé :« *L'Afrique du Sud, en qualité de puissance économique moyenne avec une économie ouverte qui dépend du commerce international, devra jouer un rôle dans l'avancée constructive du nouvel ordre économique mondial par un jeu de règles équitables……le continent africain, à qui le futur de l'Afrique du Sud est lié, ne peut échapper à l'impact du nouvel ordre mondial »* [9].

En outre, l'intérêt porté à l'Afrique dans la politique étrangère est aussi lié au caractère volatile du nouvel ordre mondial. Alfred NZO, premier ministre des Affaires étrangères de la

---

[1] Patrick.NEIL, Ian TAYLOR & Janis VAN DER WESTHUIZEN, South Africa's Multilatéral Diplomacy and Global Change : the Limits of Reformism », Aldershot, Ashgate, 2001,

[2] Elisabeth SIDIROPOULOS & Tim HUGHES, *« Between democratic governance and Sovereignty : the challenge of South Africa's Africa policy »*, In Elisabeth .SIDIROPOULOS (ed), Apartheid Past, Renaissance Future : South Africa's Foreign Policy 1994-2004, SAIIA, Johannesburg, 2004.

[3] Adekeye ADEBAJO et Christ LANDSBERG, «*South and Nigeria as Regional Hegemons »,*in Mwesiga BAREGU & Christ LANDSBERG (eds), From Cape to Congo : Southern Africa's Evolving Security Challenges, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado, 2003, p. 171-204.

[4] Patrick MC GOVAN & Frederick AHWIRENG-OBENG, « Partner or Hegemon? South Africa in Africa », *Journal of Contemporary African Studies*, vol.16, n°1, 1998, p. 5-38.

[5] Jack E. SPENCE, « South Africa's Foreign Policy : Vision and Reality », in E.SIDIROPOULOS (ed), Apartheid Past, Renaissance Future…..ibid., p. 44-48.

[6] Patrick BOND, Talk Left, Talk Right : South Africa's Frustrated Global Reforms, University of Kwazulu-Natal Press, Pietermaritzburg, 2004.

[7] Maxi SCHOEMAN., « South Africa as and Emerging Middle power », in John DANIEL, Adam HABIB& Roger SOUTHALL (dir), State of the Nation : South Africa 2003-2004, HSRC Press, Cape Town, 2003, p.349-367. Et aussi Janis VAN DER WESTHUIZEN, « South Africa as an Emerging Middle Power », *Third World Quaterly*, vol.19, n°3, september 1998, p. 435-455. Ce dernier, a repris le terme de puissance qui se débrouille tant bien que mal inventé par Peter VALE.

[8] Voir M. FOUCHER et D. DARBON, L'Afrique du Sud…….. ?, op.cit, qui développent cette théorie.

[9]".*« South Africa, as a small to medium-sized economic power with an open economy which is dependent on international trade, will have to play a role in the contructive advancement of the new economic world order toward a more equitable set of practices[….] The African continent, to whose future south is enextricaly linked, cannot escape the impact of the new world order"* .6 octobre 1994, Congrès américain, in DFA, *Discussion document*……, op.cit., p. 5-6.

RSA l'a justement rappelé : « *La fin de la Guerre froide a crée une nouvelle situation dans laquelle notre jeune démocratie doit trouver ses marques. Le nouvel ordre mondial se caractérise par sa nature incertaine et peu sûre. Le conflit idéologique a cédé la place à la compétition économique dont les règles n'ont pas encore fait l'unanimité. Le monde auquel nous appartenons est volatile et imprévisible* »[1].

Se faire l'avocat d'une cause africaine peu d'une part marquer les limites de ses ambitions et, d'autre part, servir de cadre à l'intérêt national du pays. Ces propos d'Alfred NZO à cet égard sont sans équivoque : « *notre première tâche est de promouvoir l'intégrité souveraine de l'Etat sud-africain, tout comme la sécurité et le bien-être de ses citoyens. Ce sont ces considérations qui déterminent tout ce que nous entreprendrons dans la conduite de notre politique étrangère »*[2]. Ces discours illustrent ainsi la conduite de la politique étrangère sous le prisme de la solidarité continentale.

La compétition économique que se livrent au plan international les puissances moyennes, se conjugue à la situation du continent ravagé par les guerres civiles, et qui devient l'objet des convoitises des nouvelles puissances telles que la Chine, le Japon et le Brésil, de même que les Etats-Unis. Cette compétition implique la participation de la RSA.

En effet, un environnement stabilisé est la condition de toute projection et de l'exercice de l'influence d'une puissance. Cette compétition internationale se conjugue aussi avec le renforcement des capacités économiques des Noirs en Afrique du Sud, véritable pierre angulaire de la politique économique nationale sud-africaine.

Aussi, la conciliation de l'intérêt national avec celui de l'Afrique dans un contexte international de compétition économique illustre les défis du discours sud-africain. Compte tenu du fait que le discours sur la RA et le NEPAD constitue une tentative de clarification de la formulation de la politique étrangère sud-africaine, il apparaît d'une part que le continent africain tient une place stratégique par le biais de la construction d'un environnement continental stabilisé sur le plan politique et économique (Titre 1). D'autre part, la contribution à la démocratisation du système politique, financier et économique international par le multilatéralisme en témoigne (Titre 2).

---

[1] « *The end of the cold war has created a new global situation in which our young democracy must find its feet. The new world order , if it exixts at all, is fraugth with uncertainties and insecurity. Ideological conflicts has to a large extend been replaced by economic competition, the rules for which have not yet been fully agreed upon.The ground beneath our feet is not firm: it is volatile and unpredictable*" .Septembre 1995, cité par DFA, *Discussion Document*…., op.cit., p. 6.

[2] « *Yet it is our primary task to secure and and promote the sovereign integrty otf the South African State, as well as the security and welfare of the citizens. These are the considerations which ultimately determine everything we do in conduct of our foreign relations*". Alfred NZO, septembre 1995, op.cit., p. 6.

Titre 1 : La construction d'un environnement continental stabilisé ou la place stratégique de l'Afrique pour l'économie sud-africaine

La place de l'Afrique dans la politique étrangère sud-africaine peut être analysée sous le prisme de l'avantage comparatif dont le principe est le suivant : une nation, comme une personne, tire le gain l'échange en exportant ses biens et services pour lesquels elle dispose du plus grand avantage comparatif en termes de productivité et en important ceux pour lesquels il dispose de l'avantage le plus faible[1].

Pour l'Afrique du Sud, l'avantage se manifeste par l'exportation de produits miniers comme l'or et le cuivre. Pour ce qui est de l'Afrique, cet avantage se manifeste par l'expansion des multinationales sud-africaines sur le continent, qui ont vu en ce continent un vaste marché d'exportation et d'investissement[2]. Cela s'est traduit par un excédent commercial en 2003-2004 de 58%[3] alors qu'il est déficitaire pour l'Asie, l'Amérique et l'Europe.

---

[1] Peter H. LINDERT & Thomas A. PUGEL, Economie internatonale, Economica, Paris 1997. Par ailleurs, le mot comparatif prend ici toute son importance puisqu'il est elatif et pas nécessairement absolu. Même si une nation est la plus productive pour un bien donné et une autre la moins productive, toutes deux gagneront à échanger l'une avec l'autre et avec des pays tiers tant que leur (des) avantage dans la production es divers biens diffère les unes des autres. Ce point a été démontré par l'économiste David RICARDO à l'aide d'un exemple numérique des gains du commerce international, lorsque deux bien sont échangés par deux pays. Son célèbre exemple montrait les gains tirés de l'échange de drap anglais contre du vin portugais. Il supposait que le Portugal produisait relativement mieux à la fois le vin et le drap, mais surtout le vin. Voir David RICARDO, Principe de l'économie politique et de l'impot, 1817, Traduction française Calman-Levy, Paris, 1970, p. 97-114.

[2] Voir John DANIEL, Vanusha NAIDOO & Sanusha NAIDU, « *The South Africans have arrived :post apartheid Corporate Expansionin to Africa* », in John DANIEL, Adam HABIB & Roger SOUTHALL (eds.), *State of the Nation, South Africa 2003-2004,* op.cit., p.368-390. Et *South Africa Foundation (SAF)*, «South Africa's Business Presence in Africa », *Occasional paper* n°3, SAF, Johannesburg, 2004.

[3] *Preliminary Statement of trade statistics for RSA for January-december 2003 to january december 2004,* http://www.dti.gov.za/econdb.(Accédé le 20/02/2006).

Si la Renaissance africaine et le NEPAD posent les fondements de la politique africaine de la RSA, force est de constater que la nature de l'économie sud-africaine fait de ce continent un intérêt stratégique pour ses multinationales, notamment dans le domaine énergétique[1]. En 1997, la création du Fond Central pour l'Energie (CEF) qui a produit deux Livres blancs, le premier en 1998, et le second en 2004, dont les conclusions ont été intégrées dans la loi sur l'Energie de 2004[2]en témoignent.

Le besoin en énergie se conjuge à la pénétration dans le continent, en plus des anciennes puissances coloniales, de la Chine, du Japon et du Brésil, qui sont des puissances aux besoins énergétiques énormes[3]. L'ensemble du continent africain recèle ainsi d'un sous sol riche en matières premières. L'Afrique australe dispose de réserves de gaz (Mozambique, Namibie), du pétrole au golfe de guinée et en Afrique de l'Est (Cas du Soudan), l'énergie électritique fait partie de la potentialité de l'Afrique australe et des grands lacs, dont le bassin hydraulique (Namibie, RDC, Angola, Botswana), avec en particulier le bassin d'Inga sur le fleuve Congo qui fait l'objet d'un projet d'électification de la zone[4].

En second lieu, la place de l'Afrique dans la politique étrangère de la RSA, dans la lignée de l'avantage comparatif, se mesure aussi à l'aune du contexte socio-politique du continent. La démocratisation de l'Afrique du Sud, qui a coincidé avec la fin de la Guerre froide, l'a aussi été avec un continent en proie à des guerres civiles. La colonisation, les

[1] Au cours des deux dernières années, le déclin des secteurs comme l'aviation, la construction de routes, le secteur Banquier a été latent. La proportion des investissements sud-africans sur le continent africain est de 27% pour les infrastructures, 22% pour le secteur minier, 18% dans le secteur pétrolier et le Gaz et de 10 % pour le secteur énegétique. Le pays a un fort besoin d'électricité, de pétrole, de gaz, sources d'énergie disponibles sur le continent. Les pannes d'électricité sont légion dans le pays. A titre d'exemple, celle qui, en 2005 a plongé l'Assemblée Nationale dans le noir, et celle de l'été 2004-2005 à Johannesburg. Voir John DANIEL & Jessica LUTCHMAN, « South Africa in Africa: scrambling for energy », in John DANIEL & Jessica LUTCHMAN, *State of the Nation: South Africa 2005-2006*, HSRC Press, Cape Town, 2006, p. 484-509.

[2] La mission du CEF *(Central Energy Fund*) est de gerer l'acquisition, l'expolitation, la fabrique, la commercialisation et la distribution de toute forme d'énergie. Pour ce faire, quatre compagnies ont été choisies : Ce sont PetroSA, *Petrolium Agency of South Africa*, *Oil Pollution Control of South Africa*, (OPCSA) et Igas. http://.www .cef.org, (Accédé le 20/02/2006).

[3] En ce qui concerne la Chine, sa diplomatie est très active en Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Libyesoudan), et dans le golfe de Guinée (Angola, Gabon, Congo), pour gagner des parts sur le marché des hydrocarbures. Le pétrole Soudanais repésente près de 7% des importations du pétrole brut du pays.175 millions de dollars ont été investis par les entreprises chinoises dans les pays africains au cours des dix premiers mois de l'année 2005.DITABA, Bulletin mensuel de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, juin 2006, p. 4. Voir Pascal AIRAULT, « Chine: un mariage qui peut rapporter gros », *J.A L'Intelligent, hors série n°8*, 2005, p. 50-51.

[4] Ce projet pharaonique est prévu pour voir le jour dans 20 ans. Sur les 3000 Mwe par an, 2000 sont destinées à l'Afrique du Sud. Le projet grand Inga est d'une importance capitale pour assurer à long terme à l'Afrique du Sud, une autosuffisance en matière d'électricité.

guerres de décolonisation qui ont suivi, l'instabilité politique[1] et les conflits qui y ont cours[2], assombrissent considérablement le continent africain et attestent de près d'un siècle d'instabilité. La fin de la Guerre froide a ainsi donné libre cours à la généralisation des conflits[3] , qui deviennent le moyen le plus direct de s'approprier le pouvoir, et par là même de disposer des richesses.

L'un des traits marquants de la plupart des conflits est la tendance à leur propagation et diffusion hors des frontières nationales. Sept axes de contagion peuvent être actuellement repérés[4] L'épicentre du premier se trouve dans la Région des Grands Lacs. Il a donné lieu à la guerre civile du Rwanda de 1990 à 1994, à la guerre civile du Burundi à partir de 1993, et est lié à l'implosion de l'Etat congolais depuis 1991 et dont six pays ont été impliqués[5]. Le second foyer est constitué par l'axe sahélo-touareg[6]. Le troisième foyer est constitué de l'axe Soudano-Ethiopien qui met en jeu six pays[7]. Le quatrième concerne le bassin du lac Tchad et met en jeu quatre pays[8]. Le cinquième axe de propagation est l'axe Casamance-libéria, qui

---

[1] Depuis les indépendances au début des années 1960, le continent est synonyme de coups d'Etats à répétition, de régimes dictatoriaux, et de corruption. Entre 1958 et 1990, on a pu recenser 145 coups d'Etat, soit 48 par décennie. Entre 1990 et 1998, on dénombre pas moins de 68 tentatives de coups d'Etat. Voir Jean-paul JOUBERT, « La marge de manœuvre des africains », *Géopolitique Africaine*, n°7, été-automne octobre 2002, p. 93.

[2] Depuis 1970, il y a eu sur le continent africain plus de 30 guerres, qui dans leur vaste majorité ont eu pour origine des conflits internes. En 1996 seulement, 14 des 53 pays d'Afrique ont connu des conflits armés, responsables de plus de la moitié de tous les décès causés par des conflits dans le monde entier, et provoquant plus de huit millions de réfugiés et de personnes déplacées. Cf Rapport du Secrétaire Général de l'ONU. Sur l'Afrique. Nations Unies 1998.

[3] Par conflit nous entendons la poursuite de buts incompatibles par différents groupes. Ainsi par conflit, ne désigne pas seulement conflit armé, la guerre. Il s'applique à toute situation d'opposition d'intérêt, quand bien même il est mené par de moyens pacifiques. « Conflit armé » est une catégorie plus étroite définie par l'utilisation de la violence armée par les parties. Notons que la communauté des chercheurs anglo-saxons a crée un terme spécial (*violent conflict* ou *deadly conflict*) pour designer plus qu'un conflit armé: des violences militaires extrêmes comme un génocide contre des populations civiles. Jean Luc MARRET op.cit., p. 15, 30-36.

[4] Selon l'Encyclopédie des conflits.

[5] L'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, et la RDC. Les facteurs de contagion relèvent de question de minorités, de problèmes fonciers et de l'incapacité à gérer la coexistence communautaire.Voir aussi Elikia M'BOKOLO, "Approche régionale aux conflits et à la résolution des conflits dans la région des grands lacs, Document de base. *Unesco Great Lakes Region of Peace Initiative*. 1999. Et aussi, Etienne RUSAMIRA et Robert HAZEL, « Dynamique des conflits dans la région des Grands Lacs africains: interférences entre la R.D.C et ses voisins », in L'observatoire de l'Afrique Centrale, vol.4, n°8, du 19 au 25 février 2001, (analyse datant de novembre 2000).

[6]Sont impliqués le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Les problèmes en cause tournent autour de la secheresse et de ses conséquences sociales ; de l'existence de minorités et de la difficile coexistence communautaire. La question des Touaregs, qui ne reconnaissent pas les frontières nationales, est au cœur de ce conflit, avec des Etats dont la capacité de contrôle est faible.

[7] Le Soudan, la Somalie, l'Ethiopie, l'Erythrée, l'Ouganda et le Tchad. En plus de la question des minorités, on y retrouve la problématique liée au fondamentalisme religieux et à l'imlosion de l'Etat. Sur le Soudan lire, Pierre-Paul DIKA, « La crise du Darfour ou la faillite de l'Etat post-colonial soudanais », *les cahiers de l'IDRP*, janvier 2006.

[8] Le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine (R.C.A) Y dominent les questions de frontière religieuse, de minorité de coexistence communautaire et celles liées à l'implosion de l'Etat, particulièrement en RCA.

concerne une dizaine de pays[1]. Le sixième foyer se trouve dans le golfe de Guinée et alimente des conflits de longue durée: la guerre civile angolaise depuis 1961, celle de l'enclave de Cabinda depuis 1977, et la guerre civile en RDC depuis 1996. Les questions des minorités et de déstabilisation de l'Etat se conjuguent avec la lutte pour l'appropriation de richesses pétrolières. Le dernier axe est celui de l'ex-ligne de front de la RSA[2].

Aussi, pour la RSA, un environnement proche (régional) et lointain (continental) stabilisé est indispensable, d'une part, à l'accès aux richesses énergétiques, dont dispose le continent et d'autre part à la réussite de la RA et du NEPAD.

Ces données, lesquelles s'appuient sur un discours sur la démocratie et les droits de l'homme[3], sont d'une importance capitale et fondent la dualité de l'action sud-africaine : en Afrique australe d'abord, par le *soft Power ou puissance douc*e conjuguée au bilatéralisme continental (chapitre 1) ensuite par la qualité de vecteur de la paix sur le continent par le biais du multilatéralisme (chapitre 2).

[1] Liberia, Sénégal, Gambie, Côte-d'Ivoire, Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Guinée-Bissau et Togo.On y retrouve les questions de minorité, de frontière religieuse et d'implosion de l'Etat.

[2] Angola, Zambie, Zimbabwe, Afrique du Sud, Mozambique, Botswana et Namibie. Les pays se trouvent impliqués dans la guerre civile angolaise, la contrôle du pouvoir dans la bande de Caprivi.

[3] ALFRED NZO, Conférence des chefs de mission, Pretoria, 1995. Voir aussi, DFA, *South African Foreign Policy, Discussion Document*, op.cit., p. 14.

Chapitre 1: De l'unilatéralisme régional au bilatéralisme continental

Dès 1994, l'Afrique australe est devenue une des priorités de la politique étrangère sud-africaine. Cette approche régionale, qui consistait en un engagement en faveur de la coopération diplomatique, économique et en matière de sécurité, une adhésion aux droits de l'homme, la promotion de la démocratie, et la préservation de la solidarité régionale, la paix et la stabilité, avait pour seul objectif la pacification de l'environnement immédiat sud-africain (section 1). Par ailleurs, cet objectif se conjugue, sur le plan continental, au bilatéralisme à travers un partenariat stratégique avec le Nigeria (section 2).

Section 1: L'Afrique Australe comme aire naturelle d'influence: Une politique de *soft power:*la diplomatie morale et la médiation comme mode de résolution des conflits: de la doctrine MANDELA à la doctrine MBEKI

En 1992, l'analyste politique Robert DAVIES, avait établi trois scénarios concurrents possibles pour l'Afrique australe[1]. Le premier était que l'Afrique du Sud, à travers l'Etat et ses multinationales, poursuive ses intérêts économiques, nonobstant les dommages causés par la politique de destabilisation. Cela se traduirait par une limitation du nombre de travailleurs immigrés. Le second scénario était l'intégration sous l'hégémonie sud-africaine, par laquelle

[1] Rob DAVIES, « Growth in a post-apartheid South Africa : Its Significance for Relations With another African Countries », *Journal of Contemporary African Studies*, vol.11, n°1, 1993, p. 50-71. Lire aussi, du même auteur, « Integration or Co-operation in a Post-Apartheid Southern Africa : some Reflections on an Emerging Debate, *Southern African Perspectives*, n ° 18, Le Cap, University of the Western Cape, 1993.

le pays en question dicterait ses conditions de coopération et d'intégration, à travers notamment la constitution de projets énergétiques par un appui sur le réseau hydrolique du Lesotho, principale ressource naturelle du pays et de la sous-région. Le *Lesotho High Water Project (LHWP)*[1], destiné à voir le jour en 2020, est la manifestation de ce scénario. Le troisième scénario, qui se rapproche de la politique mise en œuvre par la RSA consistait en une intégration et une coopération régionale non hégémonique, par l'intégration par le marché.

C'est cette dernière logique qui a été choisie par la RSA. La politique régionale du pays a en effet été qualifiée de principe de « *l'avantage mutuel et de l'interdépendance »* par l'ANC en 2003, et illustre de manière claire la conception sud-africaine de *soft Power* comme devant guider les relations entre lui et ses voisins[2].

Ce principe de l'avantage mutuel est capital pour l'Afrique du Sud, car il fonde sa politique commerciale et ses besoins en énergie. D'autre part, il est un signal fort aux pays de la région des bonnes intentions sud-africaines, el'expression d'une rupture avec la politique de l'ancien régime. En 2003, le président T. MBEKI l'a rappelé avec force : « *Je rassure nos voisins et les populations du reste de l'Afrique que le gouvernement que nous dirigeons n'a pas de prétentions de puissance, nous n'avons pas le droit d'imposer notre volonté sur n'importe quel Etat indépendant. Nous n'imposerons ni ne forceront quoique se soit sur personne* »[3].

Le concept de *soft Power* est utile pour décrire, eu égard à la configuration régionale, la stratégie sud-africaine. Voisin de *Co-optive power,* illustre la capacité à définir l'agenda politique de manière à façonner les préférences des autres. Il résulte de la puissance, de l'attractivité des valeurs ou de la culture d'un pays. Selon J.NYE, « *Un pays peut obtenir ce qu'il veut en politique internationale parce que d'autres pays veulent le suivre, admirant ses valeurs, imitant son exemple, ou aspirant à son niveau de prospérité et d'ouverture. Cette dimension du pouvoir-obtenir des autres qu'ils veulent ce que l'on veut, je la qualifie de soft power. Elle coopte les gens plutôt qu'elle ne les contraint »*[4].

---

[1] Destiné à fournir de l'eau à la province la plus riche de l'afrique du Sud, le Gauteng, qui en manque cruellement, moyennant redevances et électricité au Lesotho (55 millions de dollars par an pendant 50 ans). Lire Falmata LIMAN, Les relations du Royaume du Lesotho avec République d'Afrique du Sud : un cas particulier d'intégration régionale, thèse de Doctorat non publiée, décembre 2000, Université de Dijon, p.304-330. A ce sujet, lire aussi Patrick BOND,*Unsustainable South Africa : Environment, Developement and Social Protest,* University of Natal Press and the Merlin Press, Pietermaritzburg, 2002, p. 255-299.

[2] ANC., « Foreign Policy in a new Democratic South Africa: a Discussion paper », ANC, Department of International Affairs, 1993, p. 3.

[3] Discours sur l'Etat de la Nation au Parlement Sud-africain, 18 février 2003.

[4] Joseph S.NYE, « The American National Interest and global publics goods », *International Affairs*, vol.78, n°2, p. 233-244. Voir aussi l'interessante analyse d'Anthoni VAN NIEUWKERK, « La puissance de l'Afrique du Sud en question », *Politique africaine*, n°98, juin 2005, p. 96-110.

Si, sur le plan économique on peut considérer cette région comme relativement intégrée, asymétrique, polarisée et disposant de ressources naturelles abondantes et de potentialités de développement supérieures au reste du continent[1], les conflits qui y ont cours freinent son développement économique.

En 1994, date de la prise du pouvoir de l'ANC en Afrique du Sud , l'Afrique australe était une région en proie à une instabilité depuis plusieurs décennies, en notamment dans les pays membres du bassin hydraulique. Ce bassin a été le théâtre d'action de la confrontation indirecte entre les Etats-Unis et l'ex-URSS, à laquelle a succédé la guerre d'indépendance de l'Angola[2] du début des années 1960, qui a donné lieu à la guerre civile dont le pays panse encore les plaies.

De même, la tension entre la RSA et les pays de la ligne de front, corroborée par la politique de déstabilisation de cette dernière, l'instabilité qui prévaut dans la Région des Grands Lacs qui est caractérisée par une guerre civile interminable. A cela s'ajoute aujourd'hui la crise agraire au Zimbabwe, ce qui attestait d'une région dont les intérêts des pays et des populations des pays qui la composent s'imbriquent les unes les autres. Les questions des minorités, des problèmes fonciers et raciaux, l'incapacité à gérer la coexistence communautaire et la problématique de l'implosion des Etats, en témoignent.

Ces données, conjuguées aux attentes de la communauté internationale, celle des pays Occidentaux notamment[3], ont guidé l'approche régionale par des discours sud-africains sur la communauté de destin entre le pays, l'Afrique australe et l'Afrique[4].

La diplomatie morale, synonyme d'unilatéralisme, peut se définir comme la résolution pacifique des conflits. Elle met en oeuvre des facultés de médiation et de persuation[5]. La démocratisation de la RSA a coincidé avec une spirale de conflits dans l'environnement immédiat et lointain du pays. Dès lors, le discours sud-africain sur les droits de l'homme

---

[1] Cette région connaît le taux de croissance le plus rapide le plus rapide d'Afrique avec 4,1% en 1996, et 6% en 1997. Elle représente 60% du PIB de l'Afrique Sud-saharienne et son P.I.B par tête est le double de la moyennerégionale de l'Afrique (hors Afrique du Nord.) Voir M. FOUCHIER et D. DARBON l'Afrique du Sud……., op.cit., p. 94.

[2] Colonie portugaise, le pays obtint son indépendance en 1975, tout comme le Mozambique. L'Afrique australe est la région d'Afrique dont les pays ont été parmi les derniers à obtenir leur indépendance. Celles de la Namibie en 1989, et du Zimbabwe en 1980 l'attestent. La présence massive des blancs, conjuguée à la richesse de la terre peuvent expliquer la réticence portugaise à accorder l'indépendance à ses colonies.

[3] Qui ont vu en ce pays le nouveau gendarme de la sous–région.

[4] ANC, 1993, op.cit., De même que Nelson MANDELA, « South Africa's Future Foreign Policy », op.cit., p. 86-97.

[5] Le champ de la résolution des conflits, comme d'autres champs théoriques (action collective, mobilisation militaire) est composé d'intérêts divergents, de processus institutionnels évolutifs qui décrivent la réalité et en même temps l'influencent en retour.Ce courant hétérogène d'initiatives a des origines anciennes liées aux tentatives de pacification publiques ou privées des relations internationales. L'émergence de la résolution des conflits se situe au XIXème siècle et au début du XXème siècle. Voir J.L. MARRET, op.cit.

s'identifiait au contexte régional et accompagnait sa croisade pacifiste. Cependant, cet habillage humaniste s'opérait dans un contexte d'investissement régional des entreprises sud-africaines.

En outre, la nature des conflits en cours dans la région pouvait s'identifier au contexte sud-africain puisqu'ils opposaient des membres d'un même pays. De même, le contexte interne sud-africain, marqué par le processus de restructuration de l'armée, ne laissait pas la voie à un autre mode de résolution des conflits. Il s'agit ainsi pour la RSA de trouver une voie qui prenne en compte le passé et les disparités régionales doublée de la volonté de ne pas paraître hégémonique ni impérialiste.

Les deux présidents sud-africains se sont ainsi impliqués dans la pacification de l'Afrique Australe. Les doctrines MANDELA-MBEKI, malgré les motivations affichées, si elles ont oscillé entre valeurs humanitaires et pragmatisme, ont eu pour socle commun la préservation des intérêts économiques sud-africains. Les droits de l'homme, la justice et la coexistence pacifique ont servi de fondement à la politique régionale de N. MANDELA (§1), alors que le discours sur la RA et le NEPAD constituent les socles de l'action de T.MBEKI (§2).

§1 :Les droits de l'homme comme base de la légitimation de la doctrine MANDELA

Son histoire, sa stature, sa personnalité hors du commun, le crédit accordé par la Communauté internationale, son image de réconciliateur, l'expérience sud-africaine de dialogue et de réconciliation nationale[1], ont forgé les principes moraux qui ont guidé l'action de N. MANDELA dans le cadre de la résolution des conflits[2]. Ce dernier s'est ainsi appuyé sur le dialogue et la réconciliation comme vecteurs de coexistence pacifique (A), dont la traduction a été le lien émotionnel face à la crise rwandais (B),l'engagement timide dans la résolution du conflit angolais (C) et enfin la transparence dans l'exportation d'armes et le contrôle sur les activités des compagnies sud-africaines de mercenaires (D).

[1] L'intervention militaire fin septembre 1998 dans le royaume du Lesotho, a constitué une exception notable, à cause particulièrement de sa mauvaise préparation, qui s'est soldée par 80 morts environ dont de nombreux civils et de pertes dans les rangs de l'armée sud africaine. Jeune Afrique L'Intelligent (JAE), du 19 octobre au 1er novembre 1998, p. 96-98. Et aussi, Peter VALE, *Security and politics in South Africa: the regional dimension*, Lynne Rienner Publishers, Boulder (USA), London (UK), 2003, fait le point sur cette question aux pages 126 à 134.

[2] L'universitaire Ougandais Mahmood MAMDANI parle à cet égard de revendication « d'exceptionnalité » de l'Afrique du Sud. Cité par Hein MARAIS, In *Le Monde Diplomatique,* mars 1999, p. 11.

A) La réconciliation nationale comme vecteur de coexistence pacifique

La pacification d'une région en proie à un passé trouble, comme celui de la RSA, appelle à la mise en œuvre d'un processus de réconciliation qui, bien que pouvant être multidimentionnel, doit appeler au sentiment du pardon, de tolérance, voire de vérité.

Pour James L. GIBSON, la réconciliation peut s'analyser en quatre concepts qui sont la réconciliation interraciale, la réconciliation politique, le soutien aux principes de droits de l'homme, et enfin la légitimité[1]. Ce caractère multidimentionnel de la notion de réconciliation est l'expression de sa flexibilité et de son caractère universel puisqu'il peut être expérimenté au sein de toutes les sociétes ayant à surmonter un lourd passé de guerre et de déchirures socio-politiques. Elle met ainsi en œuvre des valeurs humanistes qui transcendent les querelles internes.

La République sud-africaine n'a pas dérogé à la règle en optant pour ce type de réconciliation qui avait déjà été expérimenté en Amérique Latine. En effet, le concept de commission "vérité" n'a pas de racines sud-africaines puisqu'il avait déjà été expérimenté dans différents pays qui s'engageaient dans un processus de démocratisation négociée. La première de ces commissions a été mise en place en Ouganda en 1974, d'autres ont travaillé à partir des années 1980, dont les plus connues en Argentine, installées en 1983 par le gouvernement de Raùl ALFONSIN et au Chili créée par le gouvernement de Patricio AYLWIN en 1990, ainsi qu'au Guatemala. Plus récemment, les Nations Unies ont financé la Commission « vérité » pour le Salvador (*Comision de la Verdad para El Salvador*) de 1992 à 1993[2].

Le caractère pacifique de la transition politique n'a pas cessé de susciter les débats les plus violents en Afrique du Sud. En effet, se pose la question de rendre compte des violations des droits de l'homme commis par le régime précédent. Le nouveau gouvernement d'unité nationale a confié cette tache à la Commission « vérité et réconciliation ». Légalement

---

[1] James L. GIBSON, *Overcoming Apartheid: Can Truth Reconcile a Divided Nation ?*, HSRC Press, Cape Town, 2004, p. 1-27, (Chapitre 1er). L'auteur a particulièrement publié plusieurs ouvrages sur le processus de réconciliation nationale en Afrique du Sud. Voir aussi Raphael PORTEILLA, Réconciliation, paix et justice, le TRC à l'épreuve des réalités politiques et sociales, contribution au colloque « La justice, instrument de paix et de développement », 12-13 mars 2004, Université d'Oujda. Se référer aussi à Barbara CASSIN et al (sld)., Vérité, Réconciliation, Réparation, le genre human, Seuil, Paris, 2004.

[2] Sur les expériences précédentes, lire Priscilla.B HAYNER, « Fifteen Truth Commissions-1974 to 1994 : A comparative Study, *Human Right Quaterly*, vol.16, n° 4, novembre 1994, p. 597-655. Du même auteur, « Same Spacies, Differents Animals: how South Africa Compares Truth Commission Worldwide », in Charles VILLA-VICENCIO & Wilhem VERWOERD, *Looking Back, Reaching Forward.Reflectionson the Truth and Reconcilation Commission of South Africa*, University of Cape Town Press, Cape Town, 2000. Voir aussi Patricia VALDEZ, « Must the Victims Always Wait ? », *Siyaya*, n° 3, 1998, p. 53-55.

instaurée le 16 décembre 1995[1], cette institution rendit le 31 décembre 1998 un rapport final de cinq volumes au président de la République N. MANDELA, les deux derniers ayant été rendus publics en mars 2002, et octobre 2003[2]. La « Commission vérité et réconciliation » a réussi à créer entre les Sud-africains une coexistence pacifique, ce qui illustre le caractère multidimentionnel du facteur réconciliation[3].

Dans le cas sud-africain, assez particulier d'ailleurs, ce modèle de commission devait se prononcer sur des actes commis par un régime qualifié par les Nations Unies de « crime contre l'humanité »[4], ce qui témoigne de son caractère original.

Concrètement, si la tâche de la commission s'avérait grande et extrêmement difficile, son originalité résidait dans la diversité de ses compétences et fonctions. Son travail consistait en même temps en un processus juridique-les décisions sur l'amnistie-, une enquête historique-, qui était la recherche de la "vérité". Ainsi, pendant deux ans et demi, elle eut à faire face à des polémiques.

Dans le fond, l'originalité de cette commission est qu'elle est une nouvelle formule d'amnistie pour crimes politiques. Ce pouvoir était le premier trait caractéristique de cette commission. En effet, elle a agit dans un contexte particulier et avait en ligne de mire la démocratisation politique du pays qui devait être issue de la tryptique Amnistie-Vérité-Réconciliation[5].

---

[1] Elle était constituée de 17 membres et présidée par l'archevêque Desmond TUTU, et divisée en trois comités: le comité d'amnistie qui entendait les candidats à l'amnistie, le comité de violation des droits de l'homme qui entendait les victimes de « violation grave des droits de l'homme », et le comité de réparation et de réhabilitation proposant au gouvernement des mesures de dédommagement financiers et symboliques. Voir Christine MARTIN « De l'apartheid à la démocratie: quelle réconciliation en Afrique du Sud », In D.DARBON (sld), L'après MANDELA, enjeux sud-africains et régionaux, Karthala, Paris, 1999, p. 137.

[2] Sur le rapport de 1998, *Truth and Reconciliation Commission*, « Truth and Reconciliation of South Africa Report », 5 volumes, Juta &Co, Cape Town, 1998.

[3] Une bibliographie abondante existe sur la Commission vérité et reconciliation. De manière exhaustive, Alex BORAINE., *A Country Unmask. Inside South Africa's Truth and Reconciliation Commission*, Oxford University Press, Owford, 2000, Kristie KENNETH, *The south African Truth Commission*, St Martin's Press, New York, 2000, James L. GIBSON, op.cit., et les autres ouvrages cités en annexe Janet CHERRY, « *Historical Truth : Something to fight for* », in C.VILLA-VICENCIO & W.WERVOERD, op.cit.

[4] Depuis 1968, l'Apartheid est qualifié par les Nations-Unies de « crime contre l'humanité ». En 1973, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la convention internationale sur la suppression et la punition de l'Apartheid.

[5] L'amnistie devait faire surgir la vérité. A cet égard, le compromis entre les partis politiques (Amnistie contre vérité) s'avéra indispensable pour la réussite des travaux de la commission. Par ailleurs, les modalités de l'amnistie ont été sujettes à controverse. Pendant un an et demi, le temps accordé au dépôt des demandes d'amnistie offrait aux candidats la possibilité d'échapper aux condamnations deja prononcées en justice, de suspendre un procès en cours ou d'en éviter un à venir. Fortuitement, l'amnistie par la commission privait ainsi les victimes de leur droit constitutionnel d'obtenir justice par voie de procès et les obligeait à renoncer à toute perspective de réparation. Les familles de Griffith MXENGUE, Florence et Fabian RIBEIRO et de Steve BIKO, ont contesté la légalité de cette clause et ont porté le cas devant la Cour Contitutionnelle, qui dans son jugement du 25 juillet 1996, a confirmé lé légalité de cette Commission. Force est de constater que les restrictions imposées aux droits des victimes seraient justifiées : les amnisties contribuant à établir la vérité participent au processus de réconciliation. Si pour une partie des victimes l'amnistie compromet la réconciliation, pour les organisations internationales, il en est de même. Selon *Human Right Watch*, l'Etat sud-africain aurait le devoir

Les pouvoirs politiques de cette commission ont réussi à briser les attitudes de méfiance des partis politiques sur cette question de l'amnistie, contrairement aux familles des victimes civiles[1]. La notion de tolérance politique prend ainsi ici toute sa valeur[2]. Le 28 novembre 1997, le comité accorde l'amnistie à trente-sept membres de l'A.N.C (dont le vice président T. MBEKI, le ministre de la Justice Dullah OMAR, et quatre autres ministres). La participation des partis politiques au processus d'amnistie, au même titre que les décisions prises par le comité d'amnistie, sont l'expression d'une appréciation des conflits du passé et de la responsabilité des différends acteurs[3].

Le succès majeur de la commission a été de transcender la notion de vérité dans ce processus national de repentance. En effet, le deuxième trait de la commission « vérité et réconciliation » tenait à la nature et à la fonction de la « vérité » qu'elle recherchait. Cette vérité concernait non seulement les événements et actes isolés, mais aussi l'ensemble de la période historique du 1er mars 1960 au 10 mai 1994. La recherche de la vérité, bien que

---

de poursuivre les auteurs des violations des droits de l'homme. Sur le thème de l'amnistie, lire Christine MARTIN., «De l'apartheid à la démocratie :quelle réconciliation en Afrique du Sud ?, in D.DARBON (sld), *L'après Mandela : Enjeux Sud-africains…….* op.cit., p. 137-157., et aussi Nkosinati BIKO, « Amnesty and Denial », in C. VILLA-VICENCIO.C &W.WERVOERD, op.cit., et enfin, Dan MARKEL, « The Justice of Amnesty ?Towards a theory of retributivism in Recovery States », *University of Toronto Law Journal*, vol 49, n° 3, été 1999, p. 389-445.

[1] Les principaux partis politiques ont adopté une attitude de méfiance face à la commission sur fond de dissenssions. Si le « baton » d'une inculpation en justice a poussé un grand nombre de ceux qui ont été directement impliqués dans les enlevements, tortures et assassinats à demander l'amnistie de la commission, les dirigeants politiques au pouvoir pendant l'Apartheid, qui ne craignaient aucune inculpation en justice ont maintenu leur refus de participer au processus d'amnistie de la commission. A deux exeptions près (L'ex-ministre de la loi et de l'ordre, Adrian VLOK et l'ancien membre du Cabinet, Piet KOORNHOF), aucun haut responsable du régime d'Apartheid ne figurait parmi les candidats à l'amnistie. L'ANC, contrairementau Parti National, après des hésitations a accepté de collaborer avec la commission, par le bais de la conversion de la responsabilité politique collective en amnistie devant la commission et à se soustraire au principe de la responsabilité individuelle. Les candidatures à l'amnistie étaient présentées sous la forme d'une liste collective dans laquelle figurait outre T.MBEKI, plusieurs ministres et hauts responsables du parti, le ministre des Tranports Mac MAHARAJ, celui de la Défense Joe MODISE, son adjoint Ronnie KASRIL, Aziz PAHAD, le minstre des Sports Steve TSHWETE, jacob ZUMA alors leader ANC du Kwa-zulu Natal, pour ne citer que ceux là.

[2] A ce propos, lire Richard WILSON, *, The Politics Truth and Reconciliation in Southy Africa legitimazing the Post-apartheid State,* CambridgeUniversity Press, New York, 2001. Ainsi que J.LGIBSON, op.cit., p. 213-257.

[3] En mars 1995, plusieurs organisations non gouvernementales ont réclamé l'élargissement des enquêtes aux violations des droits économiques, sociaux et culturels, tels que par exemple la législation imposant le port d'un passeport intérieur à la population noire (pass), les déplacements forcés et l'éducation bantoue.

rendue difficille, a néanmoins permis un débat sur le passé du pays[4], nonobstant l'absence d'une définition rigoureuse de ce concept.

Cette transcendance de la notion de vérité illustre ainsi la dynamique et la volonté pour une nation de se reconstruire dans une coexistence pacifique[1]. Ces mots de Pumla GOBODO-MADIKIZELA attestent de cet état de fait : « *Dans une société qui essaye de briser le cercle de la haine et de la vengeance, il est important en premier lieu de reconnaître que comme la fait la CVR, les droits de l'homme furent bafoués par les deux parties et de trouver une manière de faire avancer la société* »[2].

Si la réussite ou l'échec de la commission « vérité et réconciliation » est difficile à évaluer, elle aura eu le mérite d'exister et de faire la lumière sur le passé du pays. Au-dela de l'existence même de cette commission, sont apparus des concepts qui s'avèrent universels. En premier lieu, la notion à connotation religieuse du pardon[3]. En second lieu, il a été mis en exergue des valeurs morales[4]. Enfin, la CVR a mis en lumière la culture des droits de l'homme[5]. Ces valeurs illustrent le caractère mutidimentionnel et objectif de la CVR et leur possible transposition à tous les peuples du monde. Ces éléments en ont fait ainsi un modèle et font de la portée de la CVC une importance capitale.

---

[4] Le débat sur la nature, les causes et l'étendue des violations graves des droits de l'homme a empéché une définition rigoureuse du concept de vérité. De même, les candidats à l'amnistie accusèrent pour leur défense les dirigeants du régime. A titre d'exemple, en octobre 1996, l'ancien préfet Johan VAN DER MERWE affirma que le bombardement de l'immeuble du Conseil des Eglises (Khoto House) en 1988 a été décidé par l'ancienprésident P.W.BOTHA et l'ancien ministre de la loi et de l'orde Adriaan VLOK. Les assassinats des activistes de l'ANC approuvés par le Cabinet. Le refus des dirigeants de reconnaître le caractère systématique des crimes commis a constitué une entorse au bon déroulement des débats. Les dirigeants du Pari National soulignèrent le caractère légitime du régime en rappelant le nationalisme africianer, et leur quête d'indépandance au sein d'un Etat selon le principe de l'autodétermination approuvé par les organisations internationales. Dans la même optique, dans l'esprit des dirigeants du PN, l'escalade de la violence à partir des années 1960 vient largement de la décision des mouvements de libération de passer à la lutte armée. Les dirigeants ont refuté toute connaissance d'activités illégales exécutées par les forces de sécurité de l'ancien régime.

[1] A ce propos, lire particulièrement Priscilla.B HAYNES, *Unspeakable Truth : Facing the Challenge of Truth Commission.*, Routledge,New York, 2002.

[2] "*In society trying to break the cycle of hatred and revenge, it is imoportant to acknowledge as did the TRC, that human rights abuses were committed by both sides, and then to find effective way of moving society forward".* Pumla GOBODO-MADIKIZELA, *A human Being Died That Night. A south Africa Story of forgiveness.* Hougton Mifflin, Boston, 2003, p. 171.

[3] Sur les aspects religieux et le pardon lire Desmond TUTU MPILO, *No future without Forgiveness.* Doubleday, New York, 1999, Dominique DARBON, « Autopsie du miracle sud-africain : le cas de le Truth and Reconciliation Commission », in Véronique FAURE (éd), Dynamiques religieuses en Afrique australe,Karthala, Paris, 2000, p.39-60. Lyn S. GRAYBILL, « South Africa's Truth and Reconciliation Commission. Ethical and Theological Perspective », *Ethics and International Affairs*, vol.12, 1998, p.43-62.

[4] Lire à ce sujet Elisabeth KISS.,« Moral Ambition within and Beyong Political Constraints.Reflections on Restorative Justice », in Robert I. ROTBERG & Dennis THOMPSON (eds), *Truth v Justice*, Princeton University Press, New Jersey, 2000. Et aussi, André DU TOIT, « The Moral Foundation of the South African Truth and Reconciliation Commission.Truth as Acknowledgment and Justice as Recognition », in Robert.I ROTBERT & Dennis THOMPSON, idem.

[5] Voir James L. GIBSON, « Truth, Reconciliation and the Creation of Human Right Culture in South Africa », *Law and Society Review*, vol.38, n°1, mars 2004, p. 5-40.

Ces mots de Brandon HAMBER et Richard WILSON tombent ainsi sous le sens : «*A partir du moment où un processus nationa lde souvenir du passé est destiné à permettre au pays de développer une mémoire commune et partagée, et crééer ainsi un sens de l'unitéet de la réconciliation pour son peuple, par ce partage du passé et d'une identité commune en tant que peuple martyrisé, le pays peut théoriquement passer à un futur où les mêmes erreurs ne pourront pas être reproduites* »[1].

En soi, le concept de Réconcilation nationale permet de construire dans la durée une coexistence pacifique entre les peuples, en particulier ceux d'Afrique, notamment sa partie australe et centrale, dont la configuration ethnique fait de la stabilité politique un impératif pour l'Afrique du Sud.

La légitimité de la réconciliation nationale dans la doctrine MANDELA s'est accompagnée pour sûr de son autorité morale, doublée de sa qualité aux dires de Kristina.A. BENTHLEY et de Roger SOUTHALL, d'homme aux « instincts politiques extraordinaires »[2]. Ce sont ces doubles éléments qui ont servi de base à la tentative de pacification de la région des grands lacs, en particulier au Rwanda.

B) La diplomatie sud-africaine face au drame rwandais : le lien émotionnel

Si cette diplomatie avait vocation à être universelle, c'est en Afrique australe et dans la Région des Grands Lacs qui constitue la sphère naturelle d'influence du pays, que cette dernière s'est déployée sous la houlette de N. MANDELA, par des efforts de persuasion pour une résolution pacifique des conflits. L'engagement sud-africain dans le dossier rwandais est l'expression de la compassion éprouvée par Prétoria envers les tutsis dont l'histoire peu résumer celle des combattants de l'ANC en exil pendant l'Apartheid.

Par ailleurs, cette région est d'une importance stratégique à cause de ses ressources minières, de la présence du fleuve Congo, un véritable réservoir énergétique, et enfin parce que l'implication diplomatique dans cette région ouvrait à la RSA les portes de l'Afrique de l'Est avec en particulier l'Ouganda et le Kenya. Il est à noter que font partie de la COMESA (Marché Commun de l'Afrique l'Est et Australe)[3] , des pays membres de la SADC, le Botswana, le Malawi, le Lesotho et le Mozambique en l'occurrence (les deux derniers s'étant

[1] *In Symbolic Closure Througt Memory, Reparation and Recenge in post Conflict Society.* www.csvr.org.za/paper/papbh£rw.htm, (Accédé le 20/02/2006).
[2] Cité par Kristina A. BENTLEY & Roger SOUTHALL, *An African Peace Process.MANDELA, South Africa and Burundi*, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 144.
[3] Formellement créée en 1994, elle se compose du Burundi, du Rwanda, de l'Ethiopie, de l'Erythrée, de Djibouti, de Madagascar, et de tous les pays membres de la SADC à l'exception du Botswana, de la RSA et de la RDC.

rétirés en 1997), dont le but est de créer une ZLE le long de la cote est-africaine[1]. L'action sud-africaine a ainsi reposé sur l'engagement aux cotés du pouvoir politique en place (1) et sur une alliance régionale et internationale (2).

1) L'engagement aux cotés du pouvoir politique en place

La coïncidence entre l'avènement de N. MANDELA au pouvoir et le début de la crise dans cette sous région, qui a toujours été une zone de tensions aux racines ethniques instrumentalisée par les puissances coloniales peuvent expliquer l'implication de la RSA dans la résolution des conflits qui la secoue[2]. Cet état de fait offrait une opportunité à la diplomatie sud-africaine incarnée par N. MANDELA d'appliquer ses principes moraux. Ces éléments ont conduit la RSA dès 1994 à s'engager dans une approche régionale de pacification, avec en toile de fond la création de liens étroits entre Pretoria et le FPR (Front Populaire Rwandais) au pouvoir depuis 1994.

A l'origine de cette position sud-africaine, se trouvait la compassion qu'elle éprouvait à l'égard du Rwanda, livré à son propre sort au lendemain de l'assassinat se son Président[3], et aussi probablement parce que le FPR était composé de Tutsis victimes de massacres, dont l'histoire se résume à des exils depuis la « révolution sociale de 1959 » et la prise du pouvoir

[1] Voir Colin LEGUN, « Balance of Power in Southern Africa », in York BRADSHAW & Stephen N. NDEGWA, *The Uncertain Promise……..* op.cit., p. 14. De même que James D. SIDAWAY & Richard GIBBS, « SADC, COMESA, SACU : Contraditory Formats for Regional Integration in Southern Africa ? », in David SIMON (ed*)., South Africa in Southern Africa. Reconfiguring the Region,* Ohio University Press, (Athens); David Philip Publishers (Cape Town), James Currey, 1998, p. 164-183.

[2] La responsabilité de la colonisation a donc été grande dans l'émergence et la cristallisation des lignes de fracture qui déchirent les grands lacs. Allemands, Anglais, Belges et Britanniques, toutes les nations européennes présentes dans la région ont conçu la même politique de division servie par les ethnologues et les missionnaires. Celle-ci a excellé à classer, differencier et à hierarchiser les groupes, aussitôt appelés « races » : hamites, Bantu, Nilotiques. Au Rwanda et au Burundi en particulier, il existait avnt la colonisation des catégories etgroupes sociaux et professionnels caractérisés par une incontestable fluidité et mobilité. Les colonistateurs ont érigé ceux ci en castes fermées, figées et en ethnies, voire en races antagonistes. Les systèmes et documents d'identification modernes dont la carte d'identité individuelle, ont porté ces indications et contribué à enfermer les personnes dans des identités imposées de l'extérieur. Enfin, les stratégies et revirements de la politique des pouvoirs coloniaux, à l'approchedes indépendances ont provoqué comme au Rwanda en 1959, les premiers drames de la région. Sur la période coloniale belge (1916-1961) qui voit la colusion entre l'administration coloniale et le projet misionnaire, lire Alexis KAGAME, Un abrégé de l'ethnohistoire du Rwanda, Editions Universitaires, Butaré, 1972. Se referer aussi à J.RUMIYA, Le Rwanda sous le régime belge (1916-1931), L'Harmattan,Paris, 1992. Sur les troublesde 1959 qui ont destabilisé le pays, lire l'ouvrage du résident Belge de l'époque et premier ambassadeur Belge du Rwanda indépendant, le Colonel Guy LOGIEST, Mission au Rwanda : un blanc dans la bagarre hutu-tutsi, Hatier, Bruxelles, 1988.

[3] Ce rapprochement aura des incidences dans la politique de médiation dans cette région puisque, MANDELA déclinera l'offre de médiation qui lui sera faite en raison des accusations de partialité en faveur du régime de Kigali, proférées par le régime de Laurent Désiré KABILA.

des hutu, l'ethnie majoritaire. Ces données attestent de la similarité avec l'histoire sud-africaine, dont l'exil de la majorité des tutsis s'assimile à celui de certains combattants de l'ANC.

En effet, avec le commencement de l'époque coloniale au XXe siècle, les Allemands d'abord[1], et les Belges ensuite, ont esquissé une administration du pays. Pour ce faire, ils ont affermi et élargi le pouvoir des dirigeants rwandais, ces derniers profitant ensuite du soutien du pouvoir colonial pour exploiter davantage la population locale. En même temps, les catégories sociales devenaient de plus en plus rigides, et pour administrer plus facilement la population, les Européens ont insisté sur la division des individus et ont établi un système de fichiers et de carte d'identité sur lesquels étaient enregistrés les catégories sociales de chaque Rwandais[2]. Aux yeux des Européens, les Tutsis (qui leur ressemblaient le plus)[3], ont eu droit au monopole du pouvoir avec une priorité aux postes les plus importants de l'administration, mais aussi l'accès à l'éducation nécessaire pour obtenir ces postes[4].

---

[1] Suite à la conférence de Berlin clôturée le 26 février 1885 par l'entente entre le roi des belges LEOPPOLD II et le Chancelier allemand BISMARK, d'annexer les royaumes du Rwanda et du Burundi à l'Afrique de l'est allemande, les allemands entrèrent au Burundi en 1888, et au Rwanda en 1907, date du début de leur administration.

[2] Voir J.C. WILLAME, Les belges au Rwanda :le parcours de la honte, Editions Complexe/GRIP, Bruxelles, 1997.

[3] Cette vision à connotation biblique, d'origine allemande, a pour origine l'Institut colonial allemand de Hambourg crée en 1907. Cette école a soutenu et fini par faire accepter que les africains venaient d'Asie: les demi noirs (les pygmées) seraient venus en tête; auraient suivi les cheveux crépus (les bantus), et auraient clôturé la marche, les Hamites apportantles vaches, la métallurgie les langues évoluées et l'organisation centralisée des monarchies. A cette époque, les vestiges du plus vieil hominien avaient été découverts en Chine. Ainsi le père Etienne BROSSE dira que les Tutsis viennent tout droit du jardin d'éden. L'administrateur belge De BRIEYestimera que les Tutsis seraient les derniers survivants du continent Atlantide. Pour Mgr LE ROY(en 1902), parce qu'élancés et bien proportionnés, et avec un long nez, un visage large et de fines lèvres, leur délicate apparence, leur amour de l'argent, leur capacité à s'adapter à toute situation semblaient indiquer une origine sémitique. Voir Robert DELAVIGNETTE, Christianisme et coloniation, Paris, 1969. Aussi KALIBWAMI Justin, Le catholicisme et la société rwandaise 1900-1962, Présence Africaine, Paris, 1991

[4] Les Belges tenteront d'institutionnaliser une instruction permettant aux tutsis de conserver toutes les prérogatives du pouvoir tout au long de la modernisation de la société. Au collège d'Astrida, sur 82 élèves en 1954, seuls 19 étaient hutu, Rwandais et Burundais confondus, soit 23%. En 1959, ils constituaient plus de la moitié des effectifs. Toutefois, les élèves Hutus n'avaient le droit d'entrer que dans la section des infirmiers, des vétérinaires et des agronomes. La section des chefs était le monopole des princes et des grandes familles tutsis. Idem, p. 71-72.

Cet engagement sud-africain repose, d'une part, sur le génocide subi par les Tutsis[1], et d'autre part, sur la reconnaissance du nouveau pouvoir en place. Ce génocide, qui a fait plus d'un million de morts et un exode de 2 millions de réfugiés Tutsis, chassés du pays par les Hutus, est lié au problème général de la configuration ethnique des Grands Lacs majoritairement dominée par le Tutsi et les Hutu qui peuplent la plupart des pays de cette région, et dont la connexion avec celle que vit le Burundi est sans équivoque[2]

La similarité de la configuration ethnique avec celle de la société sud-africaine a été le creuset du laboratoire de la résolution des conflits par la diplomatie douce. Cette sous-région est en effet soumise à forte insécurité, puisque le génocide rwandais de 1994, les guerres civiles au Burundi en 1993 et de la RDC en 1996 et 1998 ainsi que les tensions entre le Rwanda et l'Ouganda, en font une zone particulièrement instable.

Principalement peuplée de Hutus et de Tutsis qui se partagent la région, dont la coexistence a toujours été difficile, cette région est le creuset d'une communauté de destin transfrontalière. Corridor obligé des mouvements de population Nord-Sud et Est-Ouest. Les Grands Lacs sont une région de peuplement ancien qui se caractérise par une continuité et par des interactions incessantes entre les divers groupes humains au point qu'il est quasiment impossible de distinguer ceux-ci les uns des autres.

Jusqu'à l'intrusion coloniale, Les Grands Lacs ont en effet connu une succession d'Etats dynamiques, avec parfois des guerres. Mais ces Etats étaient liés entre eux par des phénomènes de structures plus durables, le commerce à longue distance de produits rares, les

---

[1] Le cas particulier du Rwanda a donné lieu au débat qui a trait à la définition même du génocide. Construit à partir du mot grec genos (race) et du latin caedere (tuer), ce mot fut inventé en 1944 par Raphael LEMKIN, conseiller au Ministère de la guerre aux Etats Unis et citoyen d'origine polonaise. C'est sous sa houlette queles Nations Unies, par l'adoption en 1948 convention pour la prévention et la repression du crime de génocide, ont reconnu une définition internationale de l'acte de génocide : l'un quelconque des actes criminels ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe natonal, ethnique, racial ou religieux comme tel : meurtres des membres de groupe, atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, soumision intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entrainer sa destruction physique totale ou partielle, mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. On s'apercoit que cette qualification peut s'appliquer à trois évènements au XXème siècle, celui des armeniens, celui des juifs et celui des tutsis. Cest cet élément intentionnel qui exclue cette caractéristique des massacres de Staline dans les années 1930, celui des kmers rouges au Cambodge, les évenements liés à la partiton des indes, les famines du Biafra et d'Ethiopie, les massacres d'indonésie, la destruction des indiens d'amazonie. Dans le cas rwandais cette question ne fait pas l'unnimité. Jean-Claude WILLAME, Aux sources de l'hécatombe rwandaise, Institut Africain-CEDAF/L'Harmattan, Bruxelles/Paris, 1995, nie la réalité du génocide rwandais. Sur le génocide en général, voir Bernard BRUNETEAU, Le siècle des génocides, Armand Colin, Paris, 2004, Gérard PRUNIER, *The Rwanda Crisis : History of a Genocide : 1959-1994*, Fountain, Kampala,1995, Jacques SEMELIN, Analyser le massacre :Refexions comparatives, Collection questions de Recherches, CERI, Paris, 2002, du même auteur, Du massacre au processus génocidaire, *Revue Internationals des Sciences Sociales*, Paris, décembre 2002.

[2] En effet, c'est l'attentat de Kanombe (Rwanda) du 6 avril 1994 qui emporte ensemble le Président burundais Cyprien NTARYAMIRA et le Président rwandais Juvenal HABYARIMANA, qui a déclenché le génocide rwandais. L'ethnie Hutu, dont était originaire le Président rwandais, s'est mise en guise de représailles à liquider physiquement les tutsis du pays, accusés d'être responsables de cet attentat.

liens réels ou fictifs de parenté entre les dynasties, les pactes divers de solidarité tels que les pactes de sang et l'échange de femmes. Depuis que la Communauté internationale a déserté la sous région, en 1994, l'Afrique du Sud y joue un rôle politique et diplomatique important[1]. Aussi, s'est-elle engagée avec la Communauté internationale dans un processus de pacification de la région.

2) La constitution d'alliances régionales et internationales

L'action de la RSA est à lier avec celle de la Communauté internationale, celle de l'ONU en particulier, qui a tardé à se mettre en place[2]. La RSA s'est ainsi engagée dans une voie multilatérale dans le but de faire entrer le Rwanda et la région dans un ensemble dans un processus de stabilisation de sa situation socio-politique, ce de deux manières.

En premier lieu par la contribution, avec les Etats-Unis à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1011[3] (1995), portant suspension de l'embargo sur l'exportation des armes au Rwanda, instituée par la résolution 918 du 17 mai 1994[4] , puisqu'avant cette mesure de levée, la RSA fournissait des armes au régime du FPR de Kigali[5].

La question de la livraison d'armes au régime de Kigali, si elle s'avère bien entendu contraire au principe de neutralité, pose le problème de la circulation internationale et de la

[1] Lire à ce propos Kristina A. BENTLEY & Roger SOUTHALL, op .cit.

[2] D'une part, elle s'est détournée du drame rwandais. Elle suivait l'approche des élections en Afrique du Sud. D'autre part, l'O.N.U est présente depuis octobre 1993 (résolution 872 du 05 octobre) au Rwanda, sous la forme d'une opération de maintien de la paix, la MINUAR, préconisée par les accords d'Arusha(Tanzanie) du 4 août 1993. Cette force composée de 2500 casques bleus est chargée de superviser la mise en place des institutions de transition prévues par les dits accords. Dès mars et août 1993, deux rapports, l'un du rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme des Nations Unies et les autres d'une O.N.G. La Fédération Internationale des Droits de l'Homme avait tenté d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les risques d'un génocide. A caractère humanitaire, la MINUAR fut renforcée par la MINUAR II composée de 5 500 hommes dont la mission fut assez floue. Aussi, par la résolution 929 du 2 juin 1994, le Conseil de Sécurité accepta la proposition française d'autoriser une opération militaire de grande ampleur. C'est la France avec l'opérationTurquoise (2 494 hommes) qui a stoppé les massacres dans le Sud ouest du Rwanda. Cette opération qui s'est déroulée du 22 juin au 22 août 1994, revendiquée par la France au nom d'une exigence morale, définie comme une opération humanitaire placée sous mandat de l'ONU, s'est interposée entre les deux belligérants civils. Voir particulièrement Francois.X VERSHAVE, Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda, La Découverte, Paris, 1994. Et aussi Pierre PEAN, Noires fureurs, blancs menteurs, Fayard/Mile et une nuits, 2005, et celui d'un ancien membre de l'armée de KAGAME, ABDUL RUZIBIZA, Rwanda, l'histoire secrète, Editions du Panama, Paris, 2005. enfin le documentaire de Raphaël GLUCKSMAN, Daniel HAZAN, & Pierre MEZERETTE, « Tuez les tous : Rwanda :histoire d'un génocide », France, 2004.

[3] S/RES/1011 du 16 août 1995, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3566ème séance. Texte disponible en anglais sur le site Internet des Nations-Unies, http://www.un.org/french/docs/scres/1995/95s1011.htm.

[4] S/RES/1011/918(1994) du 17 mai 1994. Texte disponible en anglais sur le site Internet des Nations Unies :http://www.un.orgDocs/scres/1994/942183e.htm.

[5] La RSA reprendra ses livraisons d'armes quelques années plus tard. En effet, le Président MANDELA devait aussi tenir compte d'une puissante industrie de l'armement génératrice de revenus non négligeables.

livraison illicite de certaines armes[1], dont l'accès permet à chaque partie d'entrer dans une spirale conflictuelle. On assiste à une catégorisation des armes légères et de petit calibre. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 50/70B, a requis la réalisation d'un rapport sur le phénomène de ce type d'armes. Ce rapport[2]a établi une typologie des catégories d'armes légères et de petit calibre[3]utilisées dans les conflits dont s'occupent les Nations Unies.

Une étude récente a par ailleurs établi que la France (dans le cadre de sa coopération avec le Rwanda ou avec l'ex-Zaïre), la Belgique et dans une moindre mesure la Grande Bretagne, ont été impliqués dans les trafics d'armes illicites entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne. Les trafics indiqués concernent dans une certaine mesure l'Afrique de l'Ouest, mais principalement l'Afrique centrale et de l'Est[4].

Dès la fin de l'Apartheid, le nouveau pouvoir à Pretoria s'est méfié du régime de MOBUTU dans l'ex-Zaïre, dont les méthodes de gestion ne rencontraient guère l'assentiment du président MANDELA malgré les tentatives de rapprochement entreprises par le régime zaïrois à la libération de ce dernier. Le soutien que les forces armées zaïroises (FAZ) ont apporté aux ex-forces armées rwandaises (FAR) dans les camps de réfugiés n'a pas contribué à rapprocher les deux pays. Au contraire, la RSA a approfondi sa politique dans la région sur la base de la vision FPR (au pouvoir à kigali), suite au génocide de 1994.

En second lieu, la création d'un Comité composé de personnalités de la sous-région, sous la présidence de l'ancien président du Botswana Ketumile MASIRE[5] été établie. Dans le but d'appuyer sa position, la diplomatie de la RSA s'est engagée dans la région aux côtés des

---

[1] Dans le cas de l'Afrique de l'ouest, la circulation des armes revêt un caractère transnational. Dans la région, l'ONU estime à environ 7 millions le nombre d'armes légères en circulation. Chiffres tirés de Niagale BAGAYOKO PENONE, op.cit., p. 188.

[2] *Armes légères et de petit calibre*, Département des affaires de désarmement, Secrétariat général, Nations Unies, New-york, 1999.

[3] Elles sont de toutes sortes. Elles vont des armes blanches-celles utilisées dans le génocide rwandais-(matraques, coutelas ou machettes) aux armes de calibre immédiatement inférieur à celles recensées dans le registre des armes classiques tenu par l'ONU, par exemple les mortiers de moins de 100 millimètres. Par armes de petit calibre, on entend généralement celles qui sont individuelles et par armes légères, celles qui sont collectives. Ces armes peuvent être classées comme suit: armes de petit calibre (revolvers et pislolets à chargement automatique, fusils et carabines, mitraillettes, fusils d'assaut, mitraillettes légères). Armes légères mitraillettes lourdes, lance grenade portatifs, amovibles ou montés, canons aériens portatifs, canons antichars portatifs, fusils sans recul, lance missiles et lance roquettes antichars, pour ne citer que ces exemples). Munitions et explosifs (cartouches, munitions pour armes de petit calibre, projectiles et missiles pour armes légères, conteneurs mobiles avec missiles ou projectiles pour système anti aériens ou anti char à simple action, mines terrestres, explosifs). Force est de constater que dans le cas du Rwanda, ce sont surtout les armes de petit calibre qui ont servi. Les autres types d'armes ayant surtout servi dans les conflits de l'Afrique de l'Ouest et en Angola.

[4] Saferworld, *Undermining Development : The Europeans Arms Trade with the Horn of Africa and Central Africa*, Londres, Février 1998.

[5]Elu Président Botswana en 1980, lauréat du prix africain en 1989, président de la SADCC de 1981 à 1984, et devenu depuis facilitateur du dialogue inter congolais, il a été nommé homme d'Etat africain de l'année 2001 après N.MANDELA qui avait été élu en 2000.

régimes de l'Ouganda et de la Tanzanie, alliés historiques de l'ANC pour réfléchir sur les causes profondes de la tragédie rwandaise et empêcher ainsi sa reproduction[1].

La réactivation de ses anciens réseaux en Tanzanie et en Ouganda s'est ainsi opérée dans la lignée des anciens contacts de l'ANC, puisque l'unes des premières missions de l'ANC à l'étranger se situait en Tanzanie (Dar Es Salam). Celle de Kampala (Ouganda) ouvrit en 1989 avec trois Sud-Africains. En avril 1990, le nombre de cadres actifs avait atteint soixante.

Ce travail de réflexion a crée au sein de la région, une vision commune sur les causes et les effets de la tragédie rwandaise et sur la nécessité de prévenir la réédition d'une telle tragédie. La crédibilité diplomatique de la RSA a servi de toile de fond à la consolidation de cette communauté de vue, à travers un réseau d'alliances au sein de la SADC avec l'Ouganda et la Tanzanie et avec le soutien des Etats-Unis[2].

Treize ans après le génocide, il est possible d'affirmer que la diplomatie douce a eu un impact positif puisque le Rwanda s'achemine vers une reconstruction socio-politique[3],

[1] En effet, du temps de l'Apartheid, l'ANC avait des bases à l'étranger, en Afrique notamment.Quand le mouvement fut banni le 8 avril 1960 par le gouvernement nationaliste blanc, il commenca à agir hors des frontières du pays, et commenca à être considérée comme la voix officielle des noirs exclus de la vie socio-politique sud-africaine. Au cours des années 1970, la légitimité du mouvement était à son apogée non seulment au sein des organisations anti-apartheid, mais aussi des gouvernements étrangers. Les premières missions furent ouvertes à Londres (qui a accueilli le jeune T.MBEKI), à Accra, au Caire et à Dar Es Salam (Capitale de la Tanzanie et allié historique de l'ANC tout comme le Nigeria). En 1980, le mouvement avait des bureaux et des représentants dans 32 pays, dont 43 missions, 20 en Afrique, 4 en Amérique, 4 en Asie Pacifique, et 15 en Europe. Le but de ces missions était d'obtenir un soutien pour l'éviction de l'Apartheid, par lapromotion de l'ANC afin d'amener la communauté internationale à émettre des sanctions économiques contre le gouvernement blanc. Ces dernières ont ainsi fourni ue assistance aux éxilés sud-africains de l'ANC, et dont la direction des opérations extérieures était confiée à Oliver TAMBO. Il faut noter que le succès de la diplomatie de l'ANC est du à des personnages charismatiques (chefs du département des affaires étrangères° tels que Josiah Khiphusizi JELE (1978-1983), Johnstone Mfanafuthi MAKATINI (1983-1988), et Thabo Mvuyelwu MBEKI (1989-1993) Pour plus de détails sur la politique étrangère de l'ANC, lire Roger PFISTER, « The Gataway to International Victory [the ANC Struggle for Recognition] The Diplomacy of the ANC in Africa –1960-1994 », *The Journal of Modern African Studies*, vol.41, n°1, 2003, p. 54-73. De même, se référer, pour des informations complémentaires sur les missions de l'ANC à l'étranger, au site http://www.ufh.ac.za.collection/Library/ANC , (Accédé le 10/04/2001).

[2] De ce réseau, le Rwanda a tiré une importante force diplomatique. La dérive du conflit congolais, ainsi quela dégradation généralisée de la sécurité dans la région, ont entraîné des retournements d'alliance, mettant en retrait la diplomatie morale de la RSA. Depuis 1990, les Etats-Unis ont pris des initiatives en Afrique anglophone et surtout en Afrique centrale. En effet cette région, riche en ressources minières qui est en proie à de graves troubles ethniques depuis des décennies a suscité l'intérêt de la super puissance. Les ambassadeurs américains ont distillé l'idée selon laquelle l'Amérique, modèle universel de démocratie était à même de comprendre, voire de favoriser l'évolution de nouveaux processus de démocratisation, bousculant ainsi les Français dans leur pré carré. La carte ougandaise, stratégie américaine (le régime de MUSEVENI étant l'allié des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme soudanais) était la pomme de discorde entre Français et Américains. La démarcation américano française concernait aussi l'ex-Zaïre puisque la France soutenait le régime de MOBUTU alors que les USAsouhaitait son départ. Pour les Américains l'alliance n'était plus idéologique mais réaliste. A coté de ses prises de position, la diplomatie américaine s'est mise en branle. En 1997, Madeleine ALBRIGHT se rendait dans la région des Grands lacs et en Afrique Australe. Selon elle, L'Ouganda (tout comme l'Angola et la RDC) constitue le point fort de la stratégie américaine pour la paix. « L'Afrique est importante, et aucune région n'est plus importante que l'Afrique des Grands Lacs », a t-elle reconnu le 9 décembre 1997 devant les membres de l'OUA à Addis Abeba (Ethiopie).

[3] Le 19 juillet 1994, le nouveau pouvoir a formé un gouvernement d'unité nationale avec pour Président Pasteur BIZIMUNGA et pour vice-président Paul KAGAME (Aujourd'hui Président) La loi fondamentale qui est

nationale. Si le concept « vérité et réconciliation » à connotation politique établi en Afrique du Sud n'a pas eu lieu au Rwanda, force est de constater que, contrairement à la reconciliation politique en Afrique du Sud, celle qui a cours dans ce pays des mille collines est une réconciliation sociale, individuelle et religieuse, sous-tendue par l'omniprésence des églises[1].

Cette transposition du modèle sud-africain sous sa forme religieuse atteste en effet de la multidimentionalité du concept de reconciliation dans un souci de paix et de stabilité durable.

Au-delà de la Région des Grands Lacs, la diplomatie morale sud-africaine, sous la houlette de son illustre Président, a tenté de trouver une solution pacifique à la crise angolaise, pays livré depuis des décennies à une guerre civile. Si dans la région des Grands Lacs, l'impact de l'implication sud-africaine a été positif, pour ce qui a trait à l'Angola, elle s'est heurtée à la logique de guerre qui s'était installée entre le gouvernement central et l'UNITA, le principal mouvement rebelle, contrairement à celle qui prévaut au Rwanda.

C) La diplomatie morale face à la logique de guerre en Angola : l'engagement timide dans la résolution du conflit

Les anciennes connexions entre le régime d'Apartheid et l'UNITA (lL'UNION Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) ont pesé dans l'implication de N. MANDELA. Dans la prisme du statut de l'Angola en qualité de puissance en devenir (1) Rompre l'isolement diplomatique de l'UNITA (2) et la défense des intérêts des entreprises sud-africaines (3),ont en effet, été la pierre angulaire de l'action de N. MANDELA.

---

appliquée est constituée de l'accord d'Arusha de 1993 (entre le FPR et le gouvernementhutu), la déclaration du FPR, et du protocole d'accord sur le partage du pouvoir. A l'heure actuelle, Paul KAGAME est président depuis le 17 avril 2000, réelu le 25 avril 2005. Les échéances législatives sont prévues en 2008, et les présidentielles en 2010. L'Etat du monde 2006, op.cit., p. 151-153.

[1] Pour le Rwandais, la réconciliation est d'abord une réconciliation avec eux mêmes, par un support religieux afin de trouver un contact avec leur pays. La reconciliation est d'abord un oubli non seulement d'un passé lourd, mais aussi du vide social dans lequel se trouve les anciens exilés. Cette symbolique religieuse dansle discours de la reconstruction procède surtout d'une initiative de la société civile. Ce discours de la reconciliation est surtout porté par les Eglises protestantes. Voir André CORTEN, « le discours de la reconciliation et les nouvelles Eglises au Rwanda », *Afrique contemporaine*, n°200, 4ème trimestre 2001, p. 65-81. André KARAMAGA, « Les Eglises Protestantes et la crise rwandaise », in André GUICHAOUA (sld.), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Université des Sciences et Technologie de Lille, Diffusion Karthala, Paris, 1995, Tharcisse GATWA, et André KARAMAGA, Les autres Chrétiens Rwandais :la présence protestante, Urwego, Kigali, 1990, Alward SHORTER & Joseph NJIRU, *New Religious Movements in Africa*, Paulines Publications Africa, Nairobi 2001, et enfin Catherine NEWBURY & David NEWBURY, « A Catholic Mass in Kigali : Contested Views ofthe Genocide and Ethnicity in Rwanda », *Canadian Journal of African Studies*, vol.33, n°2-3, 1999, p. 292-238. Pour une revue régionale, Laurent KAPELA, « Les églises et les sociétés civiles dans les crises d'Afrique centrale », *Géopolitique Africaine*, n°7-8, été-automne, octobre 2002, p. 143-152.

1) L'Angola : Une puissance en devenir

Apres vingt-sept ans de guerre civile[1], l'Angola s'achemine vers la voie de la réconciliation nationale et de la reconstruction[2]. En effet, à la suite de la trêve du 15 mars 2002, un engagement de cessation des hostilités a été conclu entre les Forces Armées Angolaises (FAA) et la rébellion (l'UNITA principalement) le 30 mars 2002 à Luena, la capitale de la province orientale de Moxico en Angola.[3]. Pays désormais habitué aux bégaiements de l'histoire, ce n'est pas la première fois que le gouvernement central et l'UNITA s'accordent sur un cessez-le-feu[4]. En revanche, c'est la première fois qu'un tel pacte se conclue en l'absence de Jonas SAVIMBI[5].

L'Angola est probablement le seul pays de l'Afrique médiane qui, à terme, pourrait disposer des moyens de puissance régionale. Pays pétrolier en passe de concurrencer les monarchies du golfe Persique à la suite de nouvelles découvertes de gisements *off shore*[6], le pays est un Etat maritime d'une superficie de 1 246 700 km², et qui dispose d'une population estimée à onze millions d'habitants. Mais le régime de Luanda souffre de trois handicapsque sont la persistance de la culture de la violence rendant insoluble la lutte pour le pouvoir qui oppose le MPLA à la rébellion de l'UNITA[7] , le prix à payer pour la reconstruction d'un pays ravagé par vingt-huit ans de guerre ; la discontinuité géographique de la côte angolaise. Ces

[1] 500 000 personnes ont été tuées, des dizaines de milliers de blessés et quatre millions de personnes déplacées. Parmi les survivants, on estime à 500 000 le nombre des victimes de la famine. Et plus globalement, le tiers de la population (12 millions d'habitants) souffre de malnutrition chronique. Voir *JA L'intelligent,* n° 2161, du 10 au 16 juin 2002, p. 34.

[2] Voir Marie JOANNIDIS, « Angola, les défis de la recontruction », *Géopolitique africaine*, n° 14, printemps-avril 2004, p. 107-118.

[3] Pour l'heure les actes de violence ont quasiment cessé. Seuls les rebelles séparatistes de la Province de Cabinda continuent de se battre. Le Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) a signalé à la mi mai que 25 personnes avaient péri lors d'affrontements entre forces gouvernementales et guérilleros. De plus, cet accord a donné lieu à une résolution (résolution 1439) du Conseil de Sécurité en date du 18 octobre 2002, décidant de proroger le mandat de l'instance de surveillance d'une période de deux mois.

[4] Plusieurs accords de paix ont jalonné l'histoire du pays. Le premier a eu lieu en 1989, en 1991 ce sont les accords de Bicesse (Portugal), et le 20 novembre 1994 les accords de Lusaka (Zambie), interrompus en 1998 par la reprise de la guerre civile. Sur cette période, lire Christine MESSIANT, « Angola : le retour à la guerre, ou l'inavouable faillite d'une intervention internationale », *l'Afrique politique 1994*, 1994, p. 199-229 ; Christine MESSIANT, « Angola les voies de l'ethnicisation et de la décomposition.Transition à la démocratie ou marche à la guerre ? L'épanouissement des deux partis armés (mai 1991-septembre 1992), Lusotopie, (Karthala) , 3, 1995, p. 181-212 ; et les articles du dossier « L'Angola dans la guerre », *Politique africaine* n°57, mars 1995, p. 3-111.

[5] Le gouvernement semble suivre l'armée sur la voie de l'apaisement puisque le 2 avril, le Parlement a franchi un pas symbolique en approuvant à l'unanimité l'amnistie des rebelles. En outre, cet accord va bénéficier du soutien des Nations Unies et de celui de la Troïka (USA, Portugal et Russie).

[6] Sa production pétrolière devrait franchir la barre de 900 000 barils/jour, en 2002, et les réserves récupérables de l'off shore atteignent 12 milliards de barils, soit près de quarante années d'extraction au rythme annuel. JA *L'intelligent*, n° 2161, op.cit., p. 35.

[7] Dont le leader charismatique Jonas SAVIMBI a été assassiné le 22 février 2002, et remplacé à la tête du mouvement par son secrétaire général Paulo LUKAMBA GATO.

éléments rendent périlleuse la sécurisation de l'enclave de Cabinda, où sont exploités les gisements les plus importants.

Depuis l'indépendance du pays en 1975, une guerre civile horrible a sévi dans le pays. La population a vu son destin se jouer entre trois mouvements de libération: le MPLA (Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola), l'UNITA et le FNLA (Front National de Libération de l'Angola)[1].

De par sa richesse pétrolière (le pays est un marché potentiel pour les entreprises sud-africaines), son appartenance à la SADC, et de l'implication de la RSA dans ce pays pendant la Guerre froide[2], Pretoria a décidé de s'engager timidement dans le processus de paix en Angola induit par les accords de Lusaka[3].

Les relations entre le régime d'Apartheid et l'UNITA ont marqué la tentative sud-africaine de résoudre le conflit angolais, en particulier à cause de la forte personnalité de Jonas SAVIMBI, l'ancien leader de l'UNITA.

2) Une volonté sud-africaine de rompre l'isolement diplomatique de l'UNITA

Le rôle de Pretoria tout comme celui des Etats-Unis, était de convaincre J.SAVIMBI de respecter les accords de paix de Lusaka et de faire en sorte que le gouvernement de Luanda ne soit pas obligé de recourir à des décisions qui les remettraient en cause[4]. Ces liens historiques entre la RSA et l'UNITA (collaboration de 1974 à 1989) ont toujours donné l'occasion au Gouvernement de Luanda d'accuser Pretoria de faire preuve d'impartialité.

Cette position ambivalente de Pretoria (qui lui a valu un certain isolement diplomatique), s'inscrit parfaitement dans la ligne droite de sa politique étrangère. En effet,

[1] Sur l'UNITA et le MPLA lire Roland MARCHAL & Christine MESSIANT, Les chemins de la guerre et de la paix : Fins de conflits en Afrique orientale et australe, Karhala, 1997, p. 162-182. Et aussi William MINTER,*The National Union for the Total Independance of Angola (UNITA) as described by ex-Participants and Foreign visitors*, Washington, Research Report, 1990. Le FNLA est formé par l'alliance de l'UPA (Union des populations d'Angola) avec un autre parti Bakongo après le début de la lutte armée. L'UPA avait d'abord été UPNA (Union des populations du Nord de l'Angola), c'est à dire des seuls Bakongo.

[2] L'armée sud-africaine, dès le mois d'octobre 1975 est entré en territoire angolais (principalement à partir de la Namibie qu'elle occupait) pour combattre les bases de la SWAPO et pour combattreaux cotés de l'UNITA (en lutte contre le MPLA, marxiste) pendant la guerre froide. Le gouvernement angolais, qui avait reçu de l'ex-URSS 500 millions de dollars se tourna vers Cuba, et en Novembre 1975, 12 000 cubains débarquaient (opération Carlotta). Voir R.SOUTHALL, « South Africa in Africa…. » op.cit., p. 19-20.

[3] Accord prévoyant un Gouvernement d'Union nationale composé dequatre ministères pour l'UNITA. Mais L'UNITA disposait toujours de 35 à 40 000 hommes. Le volet militaire n'était pas réglé, le mouvement rebelle s'attirant le discrédit des USA et de la communauté internationale. Le 17 avril 1997, l'UNITA n'avait pas toujours appliqué les accords de paix, d'autant que sur le terrain, les FAA volaient de succès en succès. En 1998, le guerre civile repris de plus belle.

[4] Le gouvernement de Luanda en 1998 adopta l'option militaire comme résolution de la crise. Lire en particulier, S.CLEAR, « *Angola's Unremitting agony.Time for a rethink* », texte lu à l'Institut Sud-african des Relations Internationales, (SAIIA), Johannesburg, en septembre 1998.

malgré la reprise de la guerre civile en 1998, Pretoria a toujours souligné que l'option militaire de Luanda « *n'est pas une solution à la crise angolaise* »[1]. La RSA, en s'impliquant dans la résolution de cette crise, s'est heurtée à l'intransigeance de J. SAVIMBI et à l'isolation diplomatique de son mouvement, doublé de l'option militaire de Luanda.

En effet, l'ancien leader charismatique de l'UNITA a toujours constitué la pierre d'achoppement entre la RSA de MANDELA et l'Angola d'Eduardo DOS SANTOS[2]. Bien que Jonas SAVIMBI ait repris les armes, Pretoria n'a jamais voulu l'écarter du processus de négociation, le dialogue et la réconciliation nationale entre toutes les parties au conflit constituant le chantre de la politique de N. MANDELA. En effet un communiqué de l'ANC publié le 10 janvier 1997, stipulait que « *l'engagement du gouvernement sud-africain avec l'UNITA est un effort important pour donner une base ferme à la stabilité du pays et dans toute la région* »[3].

D'autre part, l'UNITA a aussi été l'allié pendant la guerre froide du gouvernement blanc sud-africain, au même titre que les Etats Unis, qui combattait le MPLA, d'obédience marxiste. Aussi, ce mouvement a toujours été rendu responsable de la reprise des combats qui, par conséquent, s'est retrouvée isolée diplomatiquement vis-a-vis de l'ONU, et des Etats-Unis [4].

L'entêtement de l'UNITA vis-à-vis de la communauté internationale peut s'expliquer par le fait quelle contrôle 70% des ressources en diamant du pays[5]. Par ailleurs, bien que démobilisées, les troupes de l'UNITA se faisaient approvisionner clandestinement en armes et

---

[1] Cité par Simon MALLEY, in *Le Nouvel Afrique Asie* n° 126, mars 2000, p. 13.

[2] Les relations entre les pays difficiles entre les deux pays ont aussi pour origine des points de vue différentspar rapport aux conflits enRDC et au Congo Brazzaville, la RSA ayant condamné l'intervention des forces étrangères dont faisait partie l'Angola. La RSA avait aussi condamné la prise de pouvoir de Sassou NGUESSO au Congo Brazzaville, rendue possible par l'engagement des troupes angolaises. Plus tard, Luanda n'a pas apprécié le silence de Prétoria face à ses tentatives de faire annuler le sommet (du 10 au 12 juillet 2000) de l'OUA au Togo, dont le président, DOS SANTOS est accusé par le rapport *Fowler* de violer les sanctions contre l'UNITA.

[3] Cité par *Marches Tropicaux*, 17 janvier 1997.

[4] L'UNITA contesta les résultats des élections des 29 et 30 septembre qui donnèrent la victoire au MPLA et repris les combats en octobre du même mois. Cette reprise des combats a été le point de départ de l'isolement diplomatique de ce mouvement rebelle, puisque les Etats-Unis ont reconnu le gouvernement de Luanda, suite à la résolution 864 du Conseil de Sécurité de l'ONU en date du 15 septembre 1993 qui condamnant l'UNITA, qu'elle rendit responsable de la reprise des combats. Cette reconnaissance sonna le glas du soutien aveugle des USA à l'UNITA.

[5] Avant 1975, l'Angola était le quatrième producteur de diamants au monde, avec des reserves alluviales estimées entre 40 et 130 millions de carats. Entre 1992 et 1998, la vente de diamants a rapporté à l'UNITA des gains estimés à 3,7 milliards de dollars, pour financer son effort de guerre. Voir l'observatoire géopolitique des drogues, (OGD) n°79, mai 1998. « Afrique du Sud, les connexions angolaises », et Horace.J CAMPBELL, « Militarism, Warfare and the search for Peace in Angola », in York BRADSHAW & S.N. NDEGWA (éds), *The Uncertain*….., op.cit., p. 163. De plus, elle y retirait l'essentiel de ses 30 à 40 millions de dollards par mois.

en drogue, notamment à partir de la RSA et de la Zambie, aussi bien par voie terrestre et aérienne[1].

Afin de contrecarrer ces réseaux, les autorités sud-africaines ont lancé l'opération *Jacuzzi* afin de contrôler les trafics de contrebande et les activités des aéroports sud-africains. A cet effet, le nombre d'aéroports a été réduit de quarante à dix. Le 15 mars 2000, devant le Parlement, le vice-ministre des Affaires étrangères, Aziz PAHAD, avait publiquement énoncé la liste des citoyens sud-africains accusés par le rapport *Fowler* de faciliter le trafic d'armes et de diamant de la rébellion angolaise en dépit des sanctions décrétées par l'ONU. Mais au-delà de ces dénonciations, aucun individu n'a été inquiété.

La logique de guerre entre les deux parties a rendu les initiatives sud-africaines infructueuses, malgré l'ambition d'oeuvrer dans un souci contructif et par des gestes de bonne volonté. C'est la rencontre en décembre 1996, en Afrique du Sud (Pretoria) entre J.SAVIMBI, N. MANDELA et T. MBEKI qui attira le courroux de Luanda. Cette initiative avait fortement déplu à José Eduardo DOS SANTOS, qui avait « *mis en garde* »[2]son homologue sud-africain contre le fait d'ouvrir un cadre de dialogue différent de celui crée par l'accord de paix signé à Lusaka.

Cette initiative sud-africaine, que l'on peut qualifier de courageuse, a eu un écho assez négatif à Luanda, qui a rejeté l'offre de médiation sud-africaine. Le 10 janvier 1997, N. MANDELA avait démenti toute médiation dans le conflit angolais. S'exprimant lors des cérémonies du 85ème anniversaire de l'ANC, il a affirmé que le Portugal, les Etats-Unis, la Russie et les Nations Unies restaient les seuls médiateurs dans le processus de paix angolais.

Les responsables sud-africains avaient annoncé leur volonté de s'impliquer dans les discussions menées par le gouvernement du MPLA et l'UNITA, les deux parties se sont retranchées derrière la médiation onusienne considérée comme suffisante. Enfin, N. MANDELA avait également affirmé s'impliquer dans toute médiation internationale si les partis en cause en faisaient expressément la demande, condition qui ne fut pas remplie puisque le chef de l'Etat angolais J.E DOS SANTOS rejeta cette offre.

En réalité et selon l'Institut Africain de Pretoria, le chef de l'Etat sud-africain aurait voulu pousser J. E. DOS SANTOS à faire des concessions sur le statut de J.SAVIMBI et que le MPLA a fait savoir qu'il était hors de question de reprendre la totalité des négociations à ce

[1] Le 5 mars 1998, l'ambassadeur angolais dénonçait l'infiltration des soldats de l'UNITA sur le territoire zambien pour y transformer en bases les camps de réfugiés établis dans la province du Nord-Ouest le long de la frontière avec l'Angola. En 1997, Lusaka avait dû interdire le survol de son territoire à une compagnie aérienne privée (Metex International), accusée de livrer des armes aux rebelles angolais. Observatoire Géopolitique des Drogues, op.cit.

[2] Cité par*Telex Confidentiel*, n° 1361, du 1er mai 1998.

sujet. De plus, N. MANDELA, en qualité de président de la SADC, estimait avoir une responsabilité dans le processus de paix en Angola parce que la SADC ne peut fonctionner si ce pays n'est pas stabilisé.

L'implication personnelle de N. MANDELA a ainsi constitué sa marge de manœuvre. Le chef de l'Etat sud-africain effectua une visite officielle les 29 et 30 avril 1998, en Angola. Elle intervint à la suite de deux précédentes. En effet, N.MANDELA avait en 1996 et 1997 effectué un aller retour à Luanda. La première fois, il était venu assister au sommet de l'organe de politique de défense et de sécurité de la SADC. La seconde, il avait rehaussé de sa présence l'investiture du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le GURN, formé le 17 avril 1997 et mis au point par le MPLA et l'UNITA.

Cette visite de 1998 revêtait une importance particulière puisqu'elle est intervenue au moment où Luanda achevait son processus de paix avec l'UNITA. Selon N.MANDELA, les deux parties étaient « *tombés d'accord sur presque tous les sujets »*[1]. Si le leader sud-africain n'a pas rencontré J. SAVIMBI, il a par contre rencontré *Lopo Da nascimento,* le secrétaire général du MPLA.

L'implication personnelle de MANDELA dans le processus de paix angolais et de la pacification du pays, avait aussi un intérêt économique.

3) La préservation des intérêts économiques sud-africains

L'importance stratégique de l'Angola pour les besoins énergétiques de la RSA, ainsi que pour les entreprises sud-africaines constitue une donnée incontournable de la politique régionale sud-africaine. Devant le Parlement angolais (comprenant les députés de l'UNITA), N. MANDELA avait réaffirmé le soutien de son pays à la mise en œuvre du protocole de Lusaka et à l'application des résolutions du Conseil de Sécurité. La forte délégation sud-africaine marquait en effet l'intérêt croissant de ce pays pour l'Angola. En effet, six ministres (Affaires étrangères, Commerce et Industrie, Santé, Affaires sociales, Mines et de l'énergie, et Logement) accompagnaient N. MANDELA. Au delà du volet politique, la reconstruction de l'Angola, où plusieurs entreprises sud-africaines sont en avant garde[2], sous-tendait cette implication sud-africaine dans la reconstruction du pays.

---

[1] Cité par *Marchés Tropicaux* du 08 mai 1998.

[2] *Executive Outcome*, compagnie de sécurité privée sud-africaine, créée en 1989, était arrivé en Angola en 1992 pour protéger les installations pétrolières de soya (Nord-Est du pays). De plus, travaillant dans les pays où la RSA avait des intérêts, la compagnie a été accusée d'avoir des connexions avec De Beers, grand producteur sud-africain de diamants. Le 31 décembre 1998, la compagnie disparut officiellement.

Pour le Président sud-africain, il existe de nombreuses possibilités dans le secteur minier, de la pêche de l'agriculture, de la Banque, du pétrole et dans d'autres industries, « *l'abondance de vos ressources naturelles fait de l'Angola un pays attractif pour le commerce et les investissements»* [1].

La politique sud-africaine vis-à-vis de l'Angola, à l'instar de celle à l'égard du Rwanda, a toujours été conforme à sa ligne directrice qui est de favoriser le dialogue au détriment des armes. Cette position a entrainé des tensions avec le gouvernement central de Luanda, à laquelle s'est ajoutée l'isolement diplomatique de l'UNITA.

En conséquence, la RSA n'a jamais réussi à imposer ses choix à Luanda, capitale d'un pays qui est une puissance régionale majeure en Afrique australe[2] et dont le rapprochement politique reste à faire[3].

L'importance stratégique de l'Angola pour les besoins énergétiques de la RSA, ainsi que pour les entreprises sud-africaines, a conduit le géant de l'Afrique australe, à la lumière du cas angolais, à prendre des initiatives globales pour la sécurité de l'Afrique australe.

D) La recherche de la transparence dans l'exportation d'armes et le contrôle sur les activités des compagnies de mercenaires

L'Afrique du Sud, dans un soucis de pacification durable de la sous-région[4], a contribué de manière notable au processus de Kimberley concernant l'arrêt du commerce illégal des « *diamants de guerre »* [5] au traité de Pelindaba, qui fait de l'Afrique une zone sans arme nucléaire. Elle avait montré l'exemple par le démantèlement de son arsenal nucléaire militaire[6]. Le pays a aussi contribué à d'autres domaines qui ont trait au désarmement, comme

[1] Cité par *Marchés Tropicaux*, mai 1998, ibid. , De plus, selon des chiffres publiés en 2003 par les Angolais, des contrats de plus de 400 millions de dollars ont été conclus entre les deux pays dans le domaine de la construction. Les exportations sud-africaines vers l'Angola ont plus que quadruplé, passant de 97 millions de dollars en 1995 à 428 en 2002, après une baisse passagère en 2000. Chiffres tirés de Marie JOANNIDIS, op.cit., p. 118.

[2] Sur le papier, les deux pays ont des armées équivalentes de l'ordre de 100 000 à 120 000 hommes. Cf L'état du Monde 2006, op.cit., p.170 pour l'Angola. Pour ce qui est de l'Angola, le pays est intervenu militairement en RDC et au Congo Brazzaville. Son appui a été déterminant pour Kinshasa, d'abord aux côtés de Laurent Désiré KABILA, puis de son fils Joseph. Pour ce qui est du Congo Brazzaville, l'envoi des FAA (Forces armées angolaises), a permis le retour au pouvoir de Denis Sassou N'GUESSO en octobre 1997.

[3] A la fin de l'année 2004, aucun des deux chefs d'Etat J. Eduardo DOS SANTOS et T. MBEKI ne s'étaient encore rendu mutuellement visite.

[4] Ces initiatives marquaient aussi l'émergence du pays en tant que puissance moyenne.

[5] Tim HUGHES, « South Africa's Sparking policy success », *in South African YearBook of International Affairs 2002/2003*, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, 2003, p. 29-36.

[6] Mike CLOUGH.,« Contructing a role for South Africa in the Emerging World Order », paper read at Centre for Policy Studies Workshop on South Africa as an Emerging Power », Johannesburg, septembe 1996.

le traité d'interdiction des mines anti-personnels[1], qui font des victimes civiles en Angola[2], et à l'extension du Traité de non-prolifération nucléaire[3].

En effet, les ventes d'armes ainsi que leur trafic illégal, ont toujours été à la source de l'embrasement des guerres civiles[4]. Depuis le milieu des années 1980 en effet, le marché de la sécurité privée n'a cessé de se développer sur le continent africain. Le développement des *Private Security Providers* (PSP), qu'il s'agisse des *Private Security* Companies *(PSC)* ou *des PrivateMilitary Companies (PMC),* ainsi que les succès remportés par elles dans la gestion de certaines situations conflictuelles, attestent de leur importance et autorisent d'y avoir recours, ce qu'ont fait certaines entreprises et Etats du sud du Sahara.

Du gardiennage à la guerre « *clés en main* » au maintien de la paix, la présence des sociétés privées est devenue un phénomène incontournable. Ces sociétés proposent aux gouvernements une large gamme de conseils en opérations militaires qui consistent en la formation de troupes, la création d'unités de renseignements, au déminage, à la protection rapprochée, la surveillance diverse et la lutte contre le trafic de drogue[5]. L'Afrique du Sud, la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne contribuent à l'affirmation de cette présence.

Ces compagnies sont présentes sur la plupart des théâtres de conflit, et particulièrement dans des zones de production de matières premières. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène: la fin de la Guerre froide et l'explosion des guerres civiles qui ont suivi, la baisse des effectifs de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que la nécessité de la protection des zones de production de matières premières[6]. Ces facteurs ont créée des conditions favorables à la multiplication des activités de ces compagnies.

Aussi, le développement anarchique de ces compagnies de sécurité a été l'occasion d'une réglementation aussi bien par les Nations Unies, les autres puissances occidentales que

---

[1]Tom WHEELER, « Multilatéral diplomacy: South Africa's Achievements », in E. SIDIROPOULOS (ed), *Apartheid Past, Renaissance future…..*, op.cit., p. 85-104. Lire aussi Christophe CHAMPIN et Thierry PERRET., « Mines anti-personnel, trafic d'armes légères : des obstacles de taille à l'imposition d'une paix durable *», La revue internationale et stratégique*, n°33, printemps 1999, p. 154-162. Et enfin, Laurie H. BOULDEN, « Developments in the International Landmine Regime », in SAIIA 1998/99, SAIIA, Johannesburg, 1998.

[2] L'Angola était une société militarisée où près de 10 millions de mines anti-personnelles furent enterrées. Horace G. CAMPBELL, op.cit., p. 168.

[3] Zondi MAZIZA & Christ LANDSBEG, « Fission for compliments. South Africa and the Extension of Nuclear Non –Proliferation », Centre for Policy Studies, Johannesburg, 1996.

[4] Mark PYTHIAN, « The Illicit Arms Trade: Cold War and Post Cold War », *Crime, Law and Social Change*, n°33, 2000, p. 1-52.

[5] Une connivence entre la présence de ces sociétés et le trafic de drogue peut être possible. Ce fut le cas en Angola où des compagnies privées ravitaillaient l'UNITA de Jonas Savimbi en drogues et en armes. *La dépèche Internationale des drogues*, « Afrique du Sud : les connexions angolaises, n°78, mai 1998, p.2-4.

[6] L'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest (Le Liberia et la Sierra Leone en l'occurrence) en particulier sont des zones où la présence de ces compagnies est la plus flagrante.

par l'Afrique du Sud[1] ; pays dont la principale compagnie de sécurité privée *Executive Outcome* (EO) a été présente en Angola et en Sierra Leone, dans un contexte de développement du mercenariat en Afrique[2]. Ces éléments ont conduit le gouvernement sud-africain à resteindre ses activités dans le prisme de l'implication d'EO (1) et la régulation stratégique de l'assistance militaire privée sud-africaine à l'étranger (2).

1) L'implication *d'Executive Outcome* (E.O) : tendon d'achille de la RSA

Cette compagnie privée de sécurité, aujourd'hui disparue[3], était la plus importante d'Afrique du Sud, et a opéré en Angola et en Sierra Leone. Créée en 1989, *Executive Outcome* était spécialisée à l'origine dans l'espionnage industriel des entreprises privées. Son fondateur, Eeben BARLOW, est un ex-employé des services secrets sud-africains. Elle avait pour directeur exécutif Nick VAN DER BERGH, ex-lieutenant-colonel de la base de parachutistes de Bloemfontein.

Après la chute du régime d'Apartheid, une bonne partie de l'élite militaire, parachutistes des forces spéciales, membres de la police militaire KOEVOET, qui opéraient en Namibie, qui s'est retrouvée sans emploi, a été embauchée par cette compagnie. La compagnie se spécialise très vite dans les services de sécurité. Pour satisfaire la demande, EO retourne rapidement à ce qu'il a toujours su faire: les techniques de guerre. Au milieu des années 1990, elle avait presque pignon sur rue puisque ses responsables étaient pleins

---

[1] Le Parlement sud-africain a voté la 26 février 1998, une loi : le *Regulation of Foreign Military assistance Act*qui restreint drastiquement les activités des sociétés de mercenaires, en limitant l'implication des ressortissants sud-africains. Cependant, cette loi n'interdit pas de telles activités et se limite à les soumettre à un strict contrôle gouvernemental.

[2] La fin de la bipolarité n'a pas empêché les puissances de conserver leurs intérêts en Afrique. Qu'il s'agisse du diamant, de pétrole ou de coltan, le sous-sol de l'Afrique recèle de matières premières indispensables et fondamentales pour le développement de ces puissances. Or les entreprises occidentales implantées sur le continent noir sont, en cas de crise les premières victimes. Leur sécurité est la condition de leur prospérité, et par la, celle de leur Etat d'origine. Aussi, la multiplication des conflits et l'incapacité des gouvernements locaux à les éradiquer, doublée de l'impuisance des institutions internationales à y faire face, constituent les facteurs qui incitent les entreprises et certains Etats de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest (Angola-qui a été le premier théâtre d'opérations, RDC, Liberia et Sierra Leone principalement) à trouver des moyens originaux pour assurer leur sécurité. L'Afrique du Sud avec EO jusqu'en 1998, la Grande-Bretagne avec *Sandline* et *vinel*, les américains avec *Military Professional Resource Incorporated (MPRI), Defense Forecast International* (DFI), *Logicom* et *Vinel*, la France avec *Défense Conseil International* (DCI), *Security Advisory and Service* (SAS), et Israélienne (*Lev Dan*), sont présentes sur le théâtre des opérations. Sur ce point lire, N. BAGAYOKO PENONE, op.cit., p. 771-778. Sur la privatisation de la sécurité, se référer particulièrement à Michel KLEN, « Le retour des mercenaires », *Etudes*, octobre 1999, tome 391, n°4, p. 319-328 ; Gregoire LCL SAINT QUENTIN (de), « Mercenariat et mutations stratégiques », *Défense Nationale*, avril 1998, p. 34-44 ; ainsi qu'à *electronic Mail and Guardian* du 20 juin 1997, sur la campagne visant à faire cesser les opérations merceneuriales en Afrique ; et aussi Christophe CHAMPIN, « Sécurité : le nouveau business du mercenaire », MFI, n°944, 30 octobre 1998.

[3] Elle mit fin à ses activités le 31 décembre 1998.

d'attention pour la presse[1]. Elle a néanmoins diversifié ses activités, qui ont atteint le nombre de quinze (du déminage à la surveillance industrielle en passant par l'extraction du diamant au Sierra Leone). La firme travaillait aussi pour le compte d'autres sociétés.

Le nombre exact des membres de cette firme est toujours inconnu. Officiellement, elle aurait entamé son contrat avec 150 hommes, et l'UNITA de J. SAVIMBI affirmait que 3 500 à 5 000 hommes étaient déployés en Angola. Par ailleurs, la liste des candidats à l'embauche était longue puisque près de 2 000 personnes avaient posé leur candidature[2]. EO a opéré en Angola et en Sierra Leone, principalement dans des zones de production de matières premières, du diamant et du pétrole.

L'Angola a en effet été le premier théâtre d'action de ces firmes, puisque EO et d'autres compagnies y ont opéré, en raison de l'immense richesse des gisements pétroliers du pays. A cela se combinait la guerre civile entre l'UNITA et le MPLA au pouvoir qui menaçait les approvisionnements des compagnies pétrolières occidentales.

En 1992, deux de ces compagnies firent appel à EO pour protéger leurs installations à Soyo (Nord-Ouest du pays). Elle s'est acquitté parfaitement de sa tâche au point que le gouvernement de Luanda, impressionné par une action combinée entre l'EO et l'armée angolaise, sollicita son intervention un an plus tard pour former des unités spéciales de ses forces armées. Un an plus tard, sa mission était renouvelée. Officiellement, ces conseillers militaires avaient pour mission de réorganiser et d'entraîner une armée au bord de la déroute[3]. Le gouvernement angolais leur offrait une grande partie du camp de Cabo Lego (situé à 120 km au sud de Luanda). Dotée d'une piste d'atterrissage discrète, cette base était une plate-forme logistique idéale. Par contre, l'entraînement de l'armée angolaise se faisait à une centaine de kilomètres plus loin dans le camp de Rio Lunga.

Le succès de l'action d'EO peut s'expliquer par le fait que ses hommes avaient une connaissance des lieux. En effet, la plupart d'entre eux avaient été envoyés sur place par l'armée sud-africaine pour combattre aux côtés des rebelles de l'UNITA, le régime de Pretoria ayant soutenu le mouvement de Jonas SAVIMBI de 1974 à 1988.

La mission s'est pourtant achevée plus vite que prévu. Au cours d'une visite effectuée début décembre 1995 à Washington, José Eduardo DOS SANTOS (le président angolais) a promis à Bill CLINTON de se débarrasser de ses encombrants conseillers militaires. C'était

---

[1] Un clip avait même été conçu pour remonter le moral de leurs troupes vilipendées par la presse sud-africaine. Un cœur de soldat fredonnait en effet « *on nous appelle des chiens de guerre. Mais savent-ils que nous apportons l'espoir, là où règne le désespoir .... »*, cité *par Le Figaro*, 6 mars 1996.

[2] *Le Figaro*, op.cit.

[3] Le directeur exécutif d'EO a affirmé que ces troupes n'ont pas participé aux combats contre l'UNITA, se limitant aux actions de défense quant l'UNITA les attaquait. Idem.

l'une des premières conditions de l'UNITA pour aboutir à la paix. C'est la *MPRI*, une société américaine qui lui succéda sur place en 1995. Après son épisode angolais, EO allait en mai 1995 opérer en Sierra Leone. Si en Angola EO agissait pour le compte des entreprises puis pour l'Etat, en Sierra Leone, l'Etat était le seul client.

EO travaillait surtout dans des pays ou les intérêts sud-africains n'étaient pas négligeables. On ne l'a vu ni au Rwanda ni au Liberia. Ses activités en Angola et en Sierra Leone font l'affaire de *De Beers*, première exploitatrice de diamants, ce qui a fait naître des soupçons de connivence entre les deux entreprises[1], et illustré le caractère entrepreunerial de ses activités.

Mercenaires, Soldats de fortune, assistants techniques, il a toujours été très difficile de mettre un nom sur les hommes de EO. L'opacité et la définition de leurs activités réelles ont donné lieu à une critique générale de l'ensemble des activités de ce type de compagnie en général[2].

EO a toujours eu affaire aux critiques en RSA, et ses responsables se sont toujours efforcés de donner une belle image en défendant la légalité de leurs activités. « *Nous sommes des soldats professionnels. Nous travaillons avec des gouvernements africains. Il n'y a absolument rien de mystérieux* » expliqua le directeur exécutif d'EO, Nick VAN DER BERG[3].

Le gouvernement sud-africain a constamment été dans l'embarras avant la réforme de 1998. Si ce dernier s'est félicité du retrait d'EO d'Angola affirmant qu'il n'a jamais été tout a fait d'accord avec les actions de ses anciens officiers, il n'a jamais vraiment agi contre les intérêts d'EO. L'enquête promise sur les agissements d'EO en Angola a finalement été abandonnée.

Pretoria semblait plutôt s'accommoder de cette situation puisque, d'une part, elle rapportait de précieuses devises au pays et permettait d'occuper des professionnels bien connus des services secrets sud-africains (beaucoup préférant les voir agir sur le continent plutôt que dans les provinces du pays). D'autre part, EO travaillait dans des pays où les

[1] En deux ans, les anciennes troupes d'élite du régime d'Apartheid ont été approchées par une douzaine de pays africains et la Bosnie. *Le Figaro*, op.cit.

[2] La critique porte sur deux aspects. Le premier tient à la rémunération des entreprises. Payées en concessions minières, elles sont suspectées d'aggraver le sous-développement des Etats pour lesquels elles travaillent, en grevant les revenus qu'ils pourraient tirer du commerce de leurs ressources minérales. Or, plusieurs Etats gagent leurs ressources en hydrocarbure auprès des sociétés privées, la Guinée et l'Angola en l'occurrence sont coutumiers de ce genre de pratique. A titre d'exemple, EO était rémunérée 100 000 dollars par mois et reçu pour 30 millions de dollars en concessions minières. Voir *Electronic Mail and Guardian*, 17 juillet 1998. Le second reproche tient à la motivation de ces PSP, qui remplacent les armées nationales et qui maintiennent un statut quo inacceptable. Ils occupent en effet des fonctions que les Etats et la Communauté internationale excluent d'endosser.

[3] Cité par *Le Figaro,* op.cit.

intérêts des entreprises sud-africaines ne sont pas négligeables. *De Beer,* la première exploitatrice de diamants au monde, s'accommodait assez bien de la présence de ces *soldats professionnels* [1].

L'UNITA a bénéficié des réseaux sud-africains pour son trafic d'armes de diamants et de drogue[2]. Ces derniers n'étaient pas les seuls impliqués puisque les Russes et les Italiens, ainsi que les Néo-zélandais, participaient à ce honteux trafic. En effet, depuis le début de la guerre civile en Angola en 1992-1993, l'UNITA s'était impliquée dans l'importation clandestine d'armes, de matériel d'extraction minière et de drogues à partir de l'Afrique du Sud et d'autres pays de la sous-région.

La chute en 1996 des régimes au pouvoir au Zaïre et au Congo Brazzaville l'ayant privé de ses principales bases arrière, ce sont la RSA et la Zambie qui devinrent ses sources d'approvisionnement, aussi bien par voie aérienne que terrestre. Deux compagnies aériennes privées sud-africaines ravitaillaient les troupes de J. SAVIMBI, ce sont *Metex international* et *Congo Air Express.* La première s'est vue interdire en 1997 par Lusaka le survol de son territoire et la seconde a été interceptée et abattue le 20 janvier 1998 par l'armée de l'air angolaise.

Les aéroports sud-africains, soupçonnés de servir de réseaux aériens à l'UNITA étaient ceux du Cap, de Lanseria (Johannesburg) et de Durban (Plus de 50 vols hebdomadaires alimentaient la zone tenue par l'UNITA). En plus des aéroports, des pilotes aventuriers sud-africains de toute origine, étaient aussi impliqués dans ce trafic. Force est de constater que ces liaisons aériennes irrégulières n'ont fait que prendre le relais des vols commerciaux assurés par l'armée sud-africaine au plus fort de la guerre civile angolaise de 1975 à 1989. On a ainsi assisté à une collusion entre mercenariat individuel[3] et entrepreneurial, véritable fléau du début des années 1990.

Le changement de régime en 1994 en RSA n'a jamais réellement remis en cause les soutiens dont bénéficiait l'UNITA, si ce n'est la surveillance de certains aéroports sud-africains[4], et l'énonciation de la liste par le vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, Aziz PAHAD des Sud-Africains accusés de faciliter les trafics d'armes et de diamant de

[1] Selon le directeur exécutif d'EO, cité par Le Figaro,idem.

[2] Huit Sud-Africains furent capturés quand leur DC 4 a été intercepté par l'armée angolaise et transportant descamions militaires pour l'UNITA, partie des 32 millions de rands de besoins logistiques de cette force rebelle angolaise. Voir *Electonic Mail and Guardian* du 1er mai 1998, et aussi des 30 avril, février 1998, octobre 1997, 5 septembre 1997, 26 et 29 août 1997.

[3] En effet, des réseaux russes et italiens étaient suspectés par la police sud-africaine. A titre d'exemple, André LINCOLN, ancien membre des services de renseignements et de sécurité de l'ANC et Vito PALAZZOLO milliardaire sud-africain d'origine italienne, dont les activités vont du blanchiment d'argent au trafic de cocaïne. Voir *La dépêche Internationale des drogues,* op.cit.

[4] En octobre 1997, les autorités sud-africaines ont lancé l'opération Jacuzzi.

l'UNITA. Mais c'est par la *Régulation of Foreign Military assistance Bill* de 1998, destinée à contrôler les activités des compagnies privées de sécurité, que la RSA a réellement agi[1].

2) La reprise en main du gouvernement sud-africain : la régulation stratégique de l'assistance militaire privée sud-africaine à l'étranger.

Cette limitation de leur action et le contrôle des activités de l'assistance militaire des sociétés privées sud-africaines, en lieu et place de son interdiction, illustre la reprise en main de l'Etat sud-africain dans un souci de pacification de cette région hautement stratégique. Par ailleurs, le développement et la présence de sociétes européennes et américaines dans cette région, attirées par l'accès aux ressources énergétiques, dont a besoin l'Afrique du Sud, ont rendu nécessaire cet encadrement des intérêts des entreprises sud-africaines opérant dans le pays.

Cette loi est une légalisation de la sécurité des entreprises sud-africaines opérant en Angola et en RDC, et, au-dela de l'assainissement de cette activité et des soupcons de connivence entre l'UNITA et les sociétes sud-africaines, est un signal donné au gouvernement angolais et à la Communauté internationale. Elle a aussi été que l'expression de la volonté sud-africaine d'arriver à une solution politique aux conflits armés. Deux principaux éléments ressortent de cette loi : le premier est l'élargissement des fonctions du comité national sur le contrôle des armes conventionnelles en incluant la régulation de toutes les formes d'assistance militaires recensées à l'étranger par les citoyens sud-africains, des personnes physiques ou morales résidentes dans le pays. Ce, par l'imposition des mesures de contrôle strict pour donner effet à la politique gouvernementale et aux exigences de la Constitution. Le deuxième élément est la définition et la régulation de l'assistance militaire à l'étranger. Enfin, le troisième élément est le renforcement des pouvoirs des tribunaux sud-africains pour se prononcer et juger tout acte commis à l'extérieur du pays[2].

Aussi, la diplomatie morale, chantre de la politique étrangère de N. MANDELA, n'a pas trouvé, exeption faite du Rwanda, un écho certain et efficace dans les pays de l'Afrique australe. En effet, le dialogue et la réconciliation nationale ne s'appliquent pas toujours dans des pays ou la solution armée est considérée comme la seule et où les deux parti en conflits ont la logique de guerre comme politique de résolution du conflit qui les oppose.

[1] Complétée en 2002 par *Le Private Security Industry Regulation Act, 2001 (Act No. 56 of 2001*) qui créée une autorité de contrôle, le *Private Security Industry Regulatory Authority.*
[2] Section c et d de la loi.

D'une manière générale, la dérive du conflit angolais, ainsi que la dégradation généralisée de la sécurité dans la région (milieu des années 1990), ont entraîné des retournements d'alliances, provoquant l'isolement de la diplomatie morale de l'Afrique du Sud[1].

C'est la crise économique et politique qui secoue le Zimbabwe depuis 1998 qui illustre le mieux la continuité de la diplomatie morale, mise en orbite par N. MANDELA sous la présidence de T. MBEKI.

§ 2: La Doctrine MBEKI: Une reprise de la politique régionale dans un paradigme néolibéral

En accédant à la tête de la RSA en 1999, T. MBEKI, alors vice-président semblait déjà diriger de facto la diplomatie sud-africaine[2]. Si les grands principes de la politique étrangère continuent d'être la promotion de la démocratie, la condamnation des coups d'Etats, la défense des droits de l'homme et la défense des libertés fondamentales, le nouveau Président à donné un tour plus réaliste à leur mise en œuvre avec pour corollaire le concept de Renaissance africaine qui n'est pas sans ambiguité et à connotation économique.

L'action de la RSA dans ce cadre est guidée avant tout par la recherche du développement économique et la recherche de la paix et la stabilité politique, qui sont des

[1] L'Angola, le Zimbabwe et la Namibie d'une part, la RDC, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, d'autre part. La guerre en RDC à la fin des années 1990 fut marquée par l'isolation régionale sud-africaine qui était dûe à sa volonté de privilegier le dialogue en lieu et place de la force militaire. Lors de la seconde guerre civile de1998 (la première qui eut lieu en 1996-1997 eut pour conséquence la chute de Mobutu SESE SEKO). On assista dès lors à une coalition formée par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie, qui s'étaient alliés pour sauver le régime de KABILA en proie à la menace de la coalition formée par l'Ouganda et le Rwanda. Pour plus de détails sur les enjeux économiques et géostratégiques de cette guerre, Mwayila TSHIYEMBE, « L'ex Zaire convoité par ses voisins : Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs », *Le Monde diplomatique*, janvier 1999, p.10-11. Honoraire Emile Havene BEM,« La deuxième guerre d'Afrique Centrale », in L'Afrique des grands lacs, Annuaire2000-2001, sous la direction de Stefaan. MARYSSE et Filip REYNTJENS, L'Harmattan, Paris, p. 143-145, G.DE VILLIERS, Jean Claude WILLAME, en collaboration avec Jean AMASOMBA et Erik KENNES, « RDC :chronique politique d'un entre deux guerre : octobre 1996-juillet 1998 », Cahiers africains, n°35-38, 1998. Sur l'implication du Rwanda et de l'Ouganda, voir Musambayi KATUMANGA , « Uganda and Rwanda's involment in DRC : the pursuit of national interests, in *l'Afrique Politique, 2000*, p. 89-103. Gerard PRUNIER, « l'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique Africaine*, n°75, octobre 1999, p. 43-59. Human Right Watch, « République démocratique du Congo : l'Ouganda dans l'est de la RDC, une présence qui attise les conflits politiques et ethnique », mars 2001, vol.13, n°2 : http://www.hrw.org/french/reports/drc2001 (Accédé le 19/03/2002) ; John F.CLARCK. « Explaining Ugandan Intervention in Congo: Evidence and Interpretations », *The Journal* of *Modern African Studies*, vol.39, n°2, june 2001, p. 261-287 ; et enfin Jean-Claude FRITZ, « La Namibie : un acteur discret des guerres d'Afrique centrale », *L'Afrique politique 2000*, p. 137-157.

[2] En effet, le DFA en pleine restructuration brillait par son impuissance due au manque de coordination avec la Présidence de la République et le ministre des Affaires étrangères, Alfred NZO.

conditions sine qua non du développement économique et de la pacification régionale[1]. A ce titre, le souci permanent de sécurisation de la région, à travers la priorité accordée aux pays de la SADC, a marqué la continuité de la politique menée dans la région par N. MANDELA.

La difficile gestion de la crise zimbabwéenne à travers l'engagement constructif (A), ainsi que la reprise en main de la résolution des conflits dans les Grands Lacs (B) en sont l'illustration.

A) L'engagement constructif face à la crise socio-politique zimbawéenne

La RSA de T. MBEKI s'illustre par une prudente diplomatie douce, marquée par une oscillation entre la solidarité africaine et le scepticisme européen[2], n'est pas sans lien avec l'échec de la politique libérale zimbabwéenne. Le Zimbabwe est secoué depuis 1997[3] par une crise politique et économique qui s'illustre par une crise agraire sans précédent[4]. Pays phare des pays de la ligne de front pendant l'Apartheid en Afrique du Sud, grand partenaire commercial de la RSA et géant militaire régional, l'instabilité due à l'échec de la politique économique néolibérale, qui y règne depuis quelques années, a suscité une réaction mitigée de la Communauté internationale.

[1] Lire Valérie PASCAL, « La politique étrangère de T. MBEKI », *Afrique Contemporaine*, n°192, 4ème trimestre 1999, p. 14-18.
[2] En particulier celui de la grande Bretagne qui est le pays d'origine de la plupart des fermiers blancs boutés hors de leurs terres par les paysans zimbabwéens noirs.
[3] En fait c'est depuis l'indépendance en 1980 que se pose le problème de l'utilisation et de la redistribution des terres arables. Pour plus d'information, lire particulièrement Sam MOYO et Prosper MATONDI.,"The politic of land reform in Zimbabwe", in Baregu MWESIGA & Christ.LANDSBERG (ed).,*: From Cape to Congo, Southern Africa's Evolving Security Challenge,* Lynne Rienner Publisher, Boulder (USA), London (UK), 2003. P. 73-95; ainsi que Robin PALMER, "Land Reform in Zimbabwe, 1980-1990", *African Affairs,* vol. 89, n°355, 1990, p. 163-181.
[4] Lire l'article d'Augusta CONCHIGLIA, « Fin de règne à Harare *», Le Monde diplomatique,* septembre 2005, p. 12-13.

C'est moins la réforme agraire[1] et le non respect des accords de *Lancaster House*[2] que la crise économique et la réélection contestée de Robert MUGABE à la tête du pays[3] qui sont à l'origine de la situation tendue, véritable bombe à retardement qui pourrait déstabiliser d'autres pays d'Afrique australe.

Selon Patrick BOND, « *la crise zimbabwéenne est l'échec d'une élite cleptocratique incapables de gerer une crise économique généralisée* [4]». C'est cette crise économique que vit le pays aux répercussions régionales et internationales qui a conduit Prétoria à une

---

[1] La réforme agraire, qui a été caractérisée par la redistribution des terres monopolisées par les fermiers blancs depuis la colonisation du pays est l'une des sources du désordre ambiant dans le pays. Cette colonisation agricole a débuté dès la fin du XIXe siècle par l'implantation de la *British South Africa Company* de Cecil RHODES, au point que le gouvernement britannique a du, dès 1898, limiter les prétentions des colons pour garantir aux africains un certain nombre de réserves. Des lois de répartition de la *terre (Land Apportionment Acts*) en 1930, en 1941 et en 1969 (*Land Tenure Act*), ont établi au profit des Européens un régime foncier comparable à celui qui avait été institué en Afrique du Sud, y compris la ville où la ségrégation était la règle et où les Africainsne pouvaient acquérir un terrain dans les quartiers blancs. Aux abords des grandes villes, ont été crées comme en Afrique du Sud, des *townships* réservés aux Africains détenteurs d'un contrat de travail, leurs familles étant maintenues au village. Le développement de la colonisation agricole s'est accompagné de l'augmentation du nombre d'Européens qui atteignit 25 000 en 1965, et tomba aux alentours de 100 000 après l'indépendance du pays en 1980. C'est l'occupation des fermes commerciales appartenant à 4 000 fermiers blancs, décrétée par le régime de MUGABE qui est aujourd'hui pointée du doigt par la Commnauté internationale. Voir Géopolitique, http://www.Géopolitique 1.htm, (Accédé le 16 /04/ 2003). Voir en aussi R.PALMER, op.cit.

[2] En 1980, lorsque l'indépendance du pays met fin à quatorze années de lutte armée contre le régime Du Premier ministre Ian SMITH, ces accords imposent un moratoire de dix ans sur le règlement de cette question. Vingt ans après, l'injustice se lit encore sur le paysage. En 1980, 6 000 fermiers blancs (4 000) en 2002 possédaient 15,5 millions d'hectares dont 45% de terres les plus productives. Aujourd'hui, 700 000 familles d'agriculteurs Noirs vivent sur des sols morcellés et parsemés de pierres. Les accords de *Lancaster House* imposant le dédommagement des fermiers expropriés, le gouvernement, dix ans après l'indépendance, n'avait réinstallé que 71 000 familles sur 162 000 et réattribué seulement 3,5 millions d'hectares. Désireuses d'accélérer le mouvement, les autorités ont fait voter en 1991 une loi d'acquisition des terres. Etaient particulièrement visées les terres « blanches » sous-utilisées, dont les propriétaires, étaient absents, les propriétaires détenant plusieurs fermes communales. Mais en dépit des engagements pris, les gouvernements de Mme Margaret THATCHER et Ronald REAGAN ont refusé d'alimenter le fonds de compensation, arguant que le régime, de manière non transparente, distribuait les terres à ses amis politiques, et non aux agriculteurs noirs les plus qualifiés. Sur les chiffres, Colette BRAECKMAN, « Bataille pour la terre au Zimbabwe », *Le Monde diplomatique*, p.10. Sur la gestion bureaucratique, *LAND Tenure Commission, « Report of the commission of Inquiry into Appropriate Agricultural Land Tenure Systems »*, Vol.one. *Main report, Government of Zimbabwe*, Harare, 1994.

[3] A crise économique que subit le pays a plusieurs origines : la première est la conséquence de la politique d'justement adoptée en 1991(dérégulation des salaires, privatisation des entreprises,licenciement du personnel, rabotage de la gratuité des soins et abolition de l'accès gratuit à l'enseignement). Les conséquences sociales furent désastreuses et entraînent l'immigration vers la RSA et le Royaume Uni de jeunes diplomés Sur la politique d'ajustement structurel du pays, lire en particulier Peter GIBBON, *, Structural Adjustment and the Working Poor in Zimbabwe*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1995. La seconde est la dévaluation de 74% de la devise nationale, à laquelle se sont ajoutées les émeutes de la fin doublée de l'attribution d'une allocation extrabudgétaire de 50 000 dollars zimbabwéens aux vétérans. Qui devint le *Zimkwacha*, environ 1 000 euros. Sur les évènements de 1997, lire Masipula SITHOLE, « Zimbabwe : the Erosion of Authoritarism and Prospects for Democracy », in Y. BRADSHAW & S .N. NDEGWA, *The Uncertain Promise……,* op.cit., p. 81-86. Sur les vétérans zimbabwéens, lire Joann MC GREGOR, « The Politics of Disruption War Veterans and the local State in Zimbabwe », *African Affairs*, vol.101, n°402, 2002, p. 9-37 ; ainsi que Norma KRIGER, « Les vétérans et le parti au pouvoir : une coopération conflictuelle de longue durée », *Politique Africaine*, n°81, 2001, p. 81-101. Ensuite, le coût de la guerre en RDC (déploiement de 11 000 hommes) asphyxia encore plus le gouvernement zimbabwéen, à laquelle s'est ajoutée le refus en septembre 1998 par les bailleurs de fond, d'un crédit de 357 millions de dollars nécessaires à la réforme agraire. Chiffre emprunté à C. BRAECKMAN, op.cit. En effet, suite à de ses emprunts faits en 1989, le Président actuel est sorti vainqueur le 11 mars 2002 avec 56,2 % des voix, et donc réélu au premier tour.

politique d'engagement constructif vis-à-vis de son voisin du Nord laquelle s'est traduite par la stabilisation économique et politique du Zimbabwe (1), expression d'une diplomatie informelle (2).

1) **La stabilisation économique et politique d'un Etat défaillant**

L'attitude de T. MBEKI et celle de la diplomatie sud-africaine furent double : éviter l'éffrondrement de l'économie zimbabwéenne (économique) (a) et instaurer un dialogue constructif avec Robert MUGABE (politique) (b), laquelle s'est traduite par de timides sanctions (c).

a- Le choix de soutenir l'économie libérale zimbabwéenne

Cette remise à flot de l 'économie zimbabwéenne aux yeux des Sud-Africains et des bailleurs de fonds, devait permettre au pays en plus d'éviter l'invasion de la RSA par les chômeurs zimbawéens, de payer ses dettes aux bailleurs de fonds internationaux. Ce pays est en effet le plus grand partenaire commercial sud-africain avec 1 milliard de dollars d'échanges commerciaux[1]. Fort de cet état de fait, l'impact sur la RSA, a été aussi bien économique que social, en particulier suite au refus du gouvernement de Harare d'exécuter les décisions de la Haute Cour ordonnant l'évacuation des fermes occupées par les vétérans de la ZANU-PF toucha la RSA.

En effet, le président de la Chambre de commerce sud-africaine, la SACOB, Kévin WAKEFORD a reconnu dès le 6 avril 2000, que la crise zimbabwéenne affectait l'image de la RSA à l'étranger. Selon lui, la récente faiblesse du rand[2] et l'accentuation de la fuite des capitaux ne sont pas étrangers à la situation qui prévaut au Zimbabwe. Soulignons que ces propos coïncidaient avec un nouveau glissement de l'indice de confiance de la SACOB qui a chuté à un niveau record de 110 en janvier 2000 à 106,4 en mars 2000[3].

D'autres facteurs étaient aussi probablement en cause, en particulier le glissement des cours de l'or, ou les derniers indices de la production manufacturière. Sentiment partagé aussi

[4] "*The failure of a kleptocratic elite to respond constructively to generalized economic crisis*". Patrick BOND., « Zimbabwe, South Africa and the Power Politics of Bourgeois Democracy », *The Monthly Review*, vol.54, n°1, may 2002.

[1] *The East African,*May 1 , 2000, p. 1.

[2] La monnaie sud-africaine atteint son plus bas niveau face au dollars depuis août 1998. Depuis le 1er janvier 2000, le rand avait perdu 12% de sa valeur. Pour le ministre des finances sud-africain, Trevor MANUEL et, contrairement aux milieux d'affaires, c'est la force du dollar qui était seule responsable de la chute de la monnaie.

[3] *Nord-Sud Export*, 21 avril 2000, p.9.

bien par les hommes d'affaires sud-africains que par leurs homologues zimbabwéens, à travers particulièrement le nouveau secrétaire général du *Zimbabwe Congres of Trade Unions* (ZCTU), Isidore MAHANDO ZINDONGA, qui déclarait en marge du 17ème congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Libres[1] que « *l'effondrement de l'état de droit au Zimbabwe est désastreux pour l'Afrique du Sud et les autres pays voisin*s »[2].

Au-delà de l'impact financier sur l'économie sud-africaine, l'impact social sur cette dernière était aussi un risque puisque des zimbabwéens traversaient la frontière en direction de la RSA. Les syndicats sud-africains redoutaient une invasion de réfugiés zimbabwéens qui viendraient grossir les rangs de leurs compatriotes chômeurs. Fort de cet état de fait, le ministre sud-africain de l'Agriculture a lancé un appel le 6 avril 2000 aux banques commerciales et aux investisseurs pour qu'ils participent au financement de la réforme agraire dans le pays. Cet appel a été lancé à l'occasion de la signature de quatre accords de prêt totalisant 14 milliards de rands[3] au titre de la *Land reform Credit Facility* cofinancée par le gouvernement sud-africain et l'Union européenne.

Pour Mahlomola SKHOSANA, du *Research Office du Congres of Trade Unions,* l'Afrique du Sud n'a pas d'autre issue que de venir en aide aux autres pays de la région. Ces raisons ont ainsi conduit l'Afrique du Sud à accorder une aide financière à l'économie zimbabwéenne afin déviter son effondrement.

La RSA restait en effet disposée à prêter au Zimbabwe près de 870 millions de rands (soit 130 millions de dollars)[4]. Si le FMI[5] et/ou les donateurs internationaux refusent d'accorder leur aide, et si l'économie zimbabwéenne descend à un niveau assez désespéré pour le justifier, la RSA se sentait prête à agir seule, à la condition expresse que le Zimbabwe se retire du Congo et améliore sa gestion politique et économique. Cette idée de prêt est d'une importance vitale puisque les turbulences sur les marchés mondiaux, combinées à la crise zimbabwéenne ont contribué à affaiblir considérablement le rand[6].

---

[1] Durban (Afrique du Sud) du 3 au 7 avril 2000.
[2] Cité par *Nord-Sud-Export*, ibid.
[3] *Nord-Sud-Export*, op.cit.
[4] Un accord a été conclu en août 2005 aux termes duquel l'Afrique du Sud prêtera à son voisin un demi miliard de dollars. *Le Monde diplomatique,* septembre 2005, p. 13. Voir aussi, sur l'aide de la RSA au Zimbabwe, http://www.irinnews.org, (accédé le 19 /11/ 2005).
[5] Les arriérés de la dette du pays au FMI sont de 248 milions de dollars. *Le Monde diplomatique*, idem.
[6] Dans la semaine du 17 au 22 avril 2000, les investisseurs sud-africains avaient retiré une partie de leur argentdu marché boursier sud-africain, pour un total de 8,8 milliards de rands, afin de réinvestir à l'étranger, comme ils l'avaient déjà fait pour plus de 3 milliards au cours des deux semaines précédentes. La monnaie est descendue à son cours le plus bas depuis vingt mois, soit 6,7650 rands pour un dollar, c'est à dire juste dix cents sud-africains au-dessus du cours le plus bas de toute son histoire. La tendance mondiale parmi les investisseurs, est de revendre leurs actions contre des obligations ou des espèces. Mais en Afrique du Sud, ils revendent leurs actions, leurs obligations et fuient même le pays. *Africa confidential,* Edition française, n° 354, mai 2000, p. 3.

Ce problème agraire est à lier avec celui de la RSA, dont une grande partie des terres arables est aux mains des fermiers blancs sud-africains. En effet, les invasions des fermes blanches ont valu à Robert MUGABE les sympathies d'une large frange de l'opinion noire sud-africaine, par analogie à la situation sud-africaine. Par précaution, Pretoria a décidé de donner un coup d'accélérateur au processus national de restitution des terres engagé depuis 1994.

L'ANC avait voté en 1994 une loi[1] autorisant les familles expulsées pendant l'Apartheid à exiger la restitution de leurs propriétés ancestrales. Contrairement au cas zimbabwéen c'est le caractère légal de cette mesure qui est à mettre en avant et qui pêche plutôt par son manque d'inefficacité. En effet, nombre d'ayants droits risquent d'être morts avant qu'un verdict ait été rendu. C'est pour cette raison que le ministre de l'Agriculture Thoko DIDIZA a décidé d'accélérer les choses en rendant le projet moins légaliste[2]. La Commission nationale de demande des terres (NLCC) s'est donnée un dernier délai (cinq ans) pour traiter la majorité des 63000 dossiers qu'elle a enregistré jusqu'à présent[3]. Sur 55 000 demandes jugées légitimes, pas plus de 5 000 ont été effectivement satisfaites. De plus, le gouvernement sud-africain a pris une mesure exceptionnelle: deux millions d'hectares de terres appartenant à l'Etat seront mis à disposition de quelque 70 000 fermiers noirs au cours des quinze ans à venir[4]. Le soutien sud-africain de l'économie zimbawéenne s'est conjugué à une politique de concertation.

b- L'instauration par Pretoria d'une concertation politique avec le régime de MUGABE ou l'ombre du Nigeria

La concertation est en effet la voie choisie par la RSA pour régler la crise zimbabwéenne[5]. Hésitation, prudence, souplesse, solidarité, peuvent en effet caractériser la

---

[1] *Land reform (Labour Tenants) act)*

[2] Le ministère de l'Agriculture (*National Department of Agriculture*, NDA) achète tout simplement les terres et les donne à des gens relativement pauvres qui démontrent qu'ils sont capables de l'exploiter.

[3] *Les Echos*, 17 mai 2000, et aussi *The Economist*, april 15th, 2000, p. 39. Pour une étude plus approfondie, voir Ruth HALL et Gaving WILLIAMS, "Land Reform: The South African Case", in Baregu.MWESIGA & Christ LANDSBERG, *From Cape to Congo……* op.cit., p. 97-129.

[4] *Les Echos*, idem. Voir aussi Allison GOEBEL, «Is Zimbabwe the Future of South Africa ? The Implication for Land Reform in Southern Africa », *Journal of Contemporaty African Studies*, vol.23, n°3, september 2005, p. 345-370.

[5] L 'engagement constructif a en effet été la politique choisie par les Etats-Unis de Ronald REAGAN vis-à-vis de l'Afrique du Sud raciste. Comme la précédente administration NIXON-FORD (1969-1976), l'approche reagannienne fut réaliste. C'est Chester CROCKER, chargé des affaires africaines de l'équipe REAGAN qui a défini cette politique dans une interview en novembre 1980 à la *Voix de l'Amérique* les orientations globalistes et réalistes : « la politique étrangère américaine est déterminée par ce qui se passe dans le reste du monde....le fondement des relations réelles avec l'Afrique est le respect de nos intérêts mutuels ».

position sud-africaine[1]. Un bureaucrate de Pretoria a en effet précisé les motivations de la politique sud-africaine. « *Il n'y a pas d'alternative à cet engagement constructif. La leçon du milieu des années quatre-vingt-dix où nous nous sommes brûlés les doigts, a été instructive* »[2]. En effet, après avoir sanctionné le régime de Sani ABACHA du Nigéria, la RSA s'est retrouvée isolée, fragile et inefficace.

Prise entre la solidarité africaine (y compris à l'intérieur de ses frontières) et le scepticisme européen, la marge de manœuvre de Pretoria s'annonce délicate. La politique sud-africaine sur la crise zimbabwéenne a été définie en totalité par le président MBEKI et les cadres de sa Présidence, ce qui augure de l'intérêt de cette question pour ce dernier, qui aux dires du secrétaire de l'information et de la publicité de la ZANU-PF, Nathan SHAMUYARIRA, « *les relations entre les présidents MUGABE et MBEKI ont été bonnes* »[3].

Aussi, le ministère des Affaires étrangères par l'entremise de son ministre de tutelle, N. DLAMINI ZUMA, ancien ministre de la Santé et proche du Président concentrait ses efforts sur le Congo-Kinshasa[4]. Néanmoins, cette dernière, ainsi que le ministre de la Défense Mosiuoa LEKOTA, ont exprimé pour l'une le respect des relations de bon voisinage avec ce voisin du Nord, et pour l'autre la non-ingérence dans les affaires internes du Zimbabwe. Selon Welile NHLAPO, « *l'approche en douceur* » constitue en effet la stratégie de la Présidence qui s'annonce sur la durée[5].

Le principal objectif de T. MBEKI était de mettre fin à la guerre au Congo et d'appliquer les accords de Lusaka II, par un dosage entre la persuasion morale et les pressions économiques sur le président MUGABE. Une rupture des relations entre les deux pays ferait perdre à l'Afrique du Sud le peu d'influence dont elle dispose dans la guerre du Congo.

Cette prise de position sud-africaine pour son voisin du Nord n'a pas fait sur le plan international l'unanimité. Fort justement, les puissances occidentales (en particulier la

---

[1] Voir James HAMILL, « A little Local Difficulty », *The World Today*, june 2001, p. 11-13 ; ainsi que Colin STONEMAN, « Lessons Unlearned : South Africa's One-way Relationship with Zimbabwe », in David SIMON, South Africa in Southern Africa, Reconfiguring the Region, Ohio Unversity Press, David Philips Publishers, Athens, Cape Town, James Currey, 1998, p. 89-102.

[2] « *There is no alternative to constructive engagement with MUGABE. The mid 1990's nigerian lesson-we have got our fingers burned-was chillingly instructive*". Cité par Patrick BOND & Raj PATEL, « Zimbabwe Rip-Off Poll », 15 mars 2002, http://.wwwZnetcommentary. (Accédé en juin 2006).

[3] Tiré d'une interview faite par SAPEM (Southern Africa Political and Economic Monthly) , avril 2000.

[4] Le retrait du ministère des Affaires étrangères tient à la fois de la relation personnelle que MBEKI entretient avec les protagonistes de cette partie, à la nomination de nouveaux cadres dirigeants au sein du gouvernement de Pretoria et à la gravité de la crise. Le nouveau directeur général des Affaires étrangères, Sipho PITYANA (Aujourd'hui remplacé par A. TSALUBA), ancien exilé de l'ANC, était auparavant le directeur du ministère du travail et a une expérience nulle et des compétences limitées en matière d'affaires étrangères. Son prédécesseur, Jackie SELEBI, ancien chef des jeunesses de l'ANC, a été un talentueux diplomate auprès des Nations unies à Genève (où il a contribué à la promotion de la campagne visant à rendre illégales les mines anti-personnelles). *Africa Confidential*, édition francaise, op.cit., p. 3

[5] Alors directeur adjoint aux Affaires étrangères, cité par *Africa Confidential*, édition française, op.cit.,p.2.

Grande-Bretagne et l'Union européenne) optaient en vain pour un durcissement des sanctions à l'encontre du Zimbabwe[1]. L'isolement et la sanction sont en effet, selon l'opposition sud-africaine, la Grande-Bretagne et l'UE, la seule alternative à la crise zimbabwéenne qui ne fait pas l'unanimité dans la classe politique sud-africaine.

La critique de la position tenue par la Présidence sud-africaine vint tout d'abord de son opposition interne. Selon Adam HABIB, du Conseil pour la Recherche des Sciences Humaines (HSRC), « *il y a une tension claire au sein de l'ANC sur la question de savoir si la diplomatie douce est une stratégie appropriée. Et il y a eu des discussions à ce sujet au sein du parti. Je crois que l'ANC n'est pas en position de critiquer publiquement la position du gouvernement, encore moins la Présidence et les Affaires étrangères* »[2]. De même, les partis d'opposition, dont le *Democratic Party* de Tony LEON prônaient l'adoption d'une ligne intransigeante envers Harare. Selon lui, « *le président a commis une erreur aux proportions historiques* »[3].

La seconde critique est venue de Londres qui est favorable à la prise de sanctions contre Harare, et ce contrairement à l'UE qui est plutôt contre. La Grande-Bretagne a fait pression pour que soit enclenchée la procédure de consultation prévue au titre de l'article 366-1 de la Convention de Lomé qui peut aboutir à la suspension de l'aide.

La troisième critique est venue de l'Institut sud-africain des relations internationales (SAIIA), plus précisément de son directeur[4]. Ce dernier se démarque entièrement de la diplomatie douce et de l'usage de la force en proposant trois alternatives. La première est de continuer le dialogue avec le régime en place en vue de créer un gouvernement d'unité nationale de transition composé du MDC (Mouvement pour le changement démocratique) et de la ZANU-PF. La seconde est de laisser la situation sur place de suivre son cours, laissant la situation politique évoluer naturellement, libre de toute intervention extérieure. La troisième et dernière option, est celle d'une meilleure implication, plutôt que de déléguer l'action aux envoyés spéciaux et aux autres institutions comme le Commonwealth où l'influence sud-africaine est assez limitée. Cela pourra se manifester par des démarches et des déclarations présidentielles fermes, l'entretien des liens forts avec le MDC, travailler en étroite collaboration avec les partenaires internationaux en adoptant une ligne dure envers le pays

[1] Lire particulièrement Ian TAYLOR et Paul WILLIAMS, «The Limits of Engagement : British Foreign Policy and the Crisis in Zimbabwe », *International Affairs*, vol.78, n°3, july 2000, p. 457-565.
[2] « *There is a clear tension within the ANC itself about wether that (quiet diplomacy) is an appropriate strategy. And there have been discussion and debates within the party itself on that matter. Now I think the ANC is of course not in a position to publicy chart a different route to government or at least the Presidency or foreign affairs*". Cité par *ANC Today*, http://www.sarpn.org, « *South Africa and Zimbabwe* ». (Accédé le 12 /05/2005).
[3] Cité par le *Financial Time*, 6 octobre 2000.
[4]Greg MILLS, "Yes, there are alternatives", *Mail and Guardian*, May 31 to june 6, 2002, p. 26-27.

(comme les Etats-Unis), déterminer à exclure le pays de la SADC, des contrôles frontaliers plus fermes, des débats publics sur les sanctions, manœuvres militaires frontalières, sanctions ciblées sur les élites de la ZANU-PF, boycott des vols, et un gel du personnel actif, et finalement des sanctions du pétrole et de l'électricité[1].

Cette prise de distance de T. MBEKI vis-à-vis des efforts diplomatiques de la Grande Bretagne peut paraître logique, puisque, dès son élection en 1994, le gouvernement de l'ANC a été accusé de collaborer avec les *Mlungu*[2] de la région alors que les sentiments anti-colonialistes et anti-occidentaux resurgissaient.

Les ramifications de cette crise avec la guerre du Congo[3] ont ainsi conduit le Président sud-africain, pour résoudre la crise régionale, à persuader les combattants au Congo et en Angola qu'ils tireraient des avantages économiques et politiques réels de la mise en application des accords de paix de Lusaka II, signés à Kampala en avril 2000. Les implications internationales de cette crise se sont néanmoins soldées par la sanction timide du Commonwealth infligée au Zimbabwe.

c- La participation à la sanction du Zimbabwe par le Commonwealth : entre solidarité africaine et scepticisme européen

C'est la réélection contestée de MUGABE à la présidence de la république le 11 mars 2002, ainsi que l'inculpation pour trahison du chef de l'opposition Morgan TSANGIRAI par un tribunal de Harare qui a contribué à exclure le Zimbabwe du Commonwealth pour un an[4].La sanction a été prise par la troïka composée de la RSA, de l'Australie et du Nigeria. Force est de constater que cette sanction timide peut être un succès pour la Présidence sud-africaine, d'autant qu'au plus fort de la crise la RSA avait réussi à convaincre ses partenaires du Commonwealth de renvoyer toute sanction après la présidentielle. Si le chef de l'Etat sud-africain n'a fait aucune déclaration officielle suite au scrutin, l'ANC n'a pas manqué de déclarer au Parlement du Cap que ce scrutin reflétait la volonté des électeurs zimbabwéens.

La composition de la Troïka qui a décidé de la sanction n'est pas anodine. En effet, le Nigeria et la RSA sont les pères fondateurs du NEPAD, plan Marshall destiné à sauver le

---

[1]Greg MILLS, " Yes…..", idem, p. 27.
[2]Blancs.
[3] Dans la pensée des stratèges de la Présidence sud-africaine.
[4] Voir Commonwealth News Release, *Meeting of commonwealth Chairpersons committee on Zimbabwe*, london, 19 march 2002, http://www.thecommonwealth.org/dynamic/press_office/press.asp ?cat=53, (Accédé le 21/03/02). De même que *Commonwealth Secretary Général's Report to the Commonwealth Chairpersons Committee on Zimbabwe*, 2003, in http://www.sarpn.org, (Accédé le 19/11/ 2005).

continent. Cette désolidarisation des deux géants africains étant stratégique puisque les bailleurs de fonds ne pourront pas donner leur aval à une initiative africaine qui ne prendrait pas en compte la démocratisation du continent.

Remarquons que la suspension était plus symbolique qu'effective. En effet, pendant un an, Harare ne pourra plus participer aux réunions du club « anglais », ne se verra attribuer aucune aide financière ou logistique supplémentaire, sinon pour restaurer la stabilité et l'ordre dans la pays.

Cette sanction a eu pour conséquence de faire boule de neige, puisque les Pays-Bas ont annoncé de suite qu'ils n'excluaient pas de prendre des sanctions contre le pays. De même, le Danemark a décidé de fermer son ambassade à Harare et les Etats-Unis, dans la lignée des Occidentaux, ne se sont limités qu'aux déclarations d'intentions suppléant leur volonté d'interdire à une vingtaine de responsables zimbabwéens de voyager[1].

La sanction à laquelle la RSA a pris part, ne remet pas en cause sa diplomatie douce, encore moins la solidarité africaine, puisque d'une part, aucun pays de l'Afrique australe n'y a participé, et d'autre part, la portée de la sanction est assez limitée. En effet, les bases de l'action sud-africaine, qui ne fait pas l'unanimité au plan national constituent l'expression de la politique étrangère sud-africaine illustration de la diplomatie informelle.

2) L'expression de la mise en œuvre de la RA et du NEPAD

La Renaissance africaine et le NEPAD guident en effet l'action du gouvernement sud-africain. A cela s'ajoute la non ingérence dans les affaires intérieures d'un pays étranger Aussi, plusieurs éléments orientent l'action du président sud-africain. Le premier est la nécessité de la discrétion des manœuvres diplomatiques, en particulier la diplomatie informelle, déviance de la diplomatie douce. Face à la défiance répétée de l'homme fort d'Harare qui résiste aux pressions internationales, la position sud-africaine est celle d'une diplomatie informelle de négociations en coulisses. Comme l'a analysé Beverly PETERS, de l'Institut des Affaires internationales de Johannesburg, « *L'Afrique du Sud est mal à l'aise dans cette affaire. En raison de l'attitude agressive du régime de l'apartheid à l'égard des pays voisins dans un passé encore récent, la nouvelle Afrique du Sud ne veut pas paraître impérialiste ».*[2]

[1] *Le Figaro*, 21 mars 2002.
[2] Cité par *Libération* du 5 mai 2000.

En effet, MUGABE refuse de se plier à des pressions extérieures. Les manœuvres diplomatiques requièrent par conséquent le moins possible de déclarations publiques. Aziz PAHAD, le vice-ministre des Affaires étrangères et proche collaborateur du président MBEKI a été clair : « *Cela fait un certain temps que nous utilisons cette diplomatie en coulisse, appellée diplomatie douce. Des sanctions plus importantes ne sont pas les bienvenues. Des sanctions effectives ont été appliquées au Zimbabwe. Les aides internationales ont été stoppées, il n'y a plus d'aide au développement, les investissements ont été gelés, je crois que les sanctions ne sont pas la solution* »[1]. La presse sud-africaine, tout comme celle de Grande-Bretagne, est particulièrement sévère face à MUGABE, qui s'en est plaint personnellement à T. MBEKI, attribuant les rapports qui lui sont hostiles à des fuites de la part des dirigeants sud-africains.

Le second est le maintien des relations économiques entre les deux pays[2] . En effet, ces propos de Sipho BUTHELEZI de *l'Africa Institute*, un think tank proche de la présidence sont sans équivoque : «*Le premier facteur expliquant la diplomatie douce est de ne pas voir sombrer l'économie sœur zimbabwéenne, dont la santé est importante pour l'Afrique du Sud. C'est ce qui explique l'approche prudente sur les questions de la repression politique et les atteintes aux droits de l'homme. La volonté de MBEKI est d'obliger MUGABE à faire des réformes graduées qui éviteront la banqueroute économique. De même, le président tient à éviter l'unilatéralisme qui ferait de l'Afrique du Sud, une puissance hégémonique* »[3].

Le Président zimbabwéen pourrait s'engager dans des opérations de représailles si T. MBEKI menaçait de prendre des sanctions contre son pays, qui importe plus de la moitié de son électricité et de son carburant d'Afrique du Sud. MUGABE pourrait faire appel à d'autres Etats pour lui venir en aide contre l'attitude de l'Afrique du Sud, élargissant ainsi le fossé qui se créé au sein de la SADC. De plus, l'ANC aurait du mal à contenir les sanctions à l'encontre d'un gouvernement africain qui fait campagne contre la possession des terres par les anciens colonisateurs. Cependant, cet état de fait peut aussi être une arme pour l'Afrique du Sud, du moins un moyen de pression qui ferait de ce pays le seul à pouvoir agir efficacement dans la résolution de la crise zimbabwéenne.

---

[1] « *We have been working at this for a long time, trying to convince people, that what is called for is quiet diplomacy. Calls for sanctions are misplaced. Effectively sanctions have been applied in Zimbabwe. Foreign aid has been terminated. There is effectively no new development aid. Investment has been frozen and exports are not the way to go".* Cité par P. BOND, « *Zimbabwe on the Brink of Change or of a Coup ?* », 30 janvier 2002, paru dans http://www.Znetcommentary.htm (Accédé le 23/08/ 2005).

[2] Le commerce entre les deux pays s'élevant à 1 milliard de dollars. *The East African*, monday, may, 1, 2000.

[3] Discours tenu lors d'un séminaire sur le Zimbabwe au Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation de Johannesburg, 25 février 2003.

Une analogie pourrait être faite avec les Etats-Unis qui met en avant les relations économiques au détriment des droits de l'homme. En effet, le Président MBEKI a choisit la même politique que le géant nord-américain vis-à-vis de son voisin du Sud, le Mexique, et qui passe par le soutien du parti au pouvoir.

La *Zimbabwe National Union Patriotic Front* est toujours considérée comme la meilleure option en vue d'un gouvernement stable pour Pretoria qui compte restructurer sa branche réformatrice. Ce soutien, d'une part, peut être considéré comme celui d'une élite et, d'autre part, comme celui du pendant zimbabwéen de l'ANC qui a lutté pour la libération des Blancs[1]. A l'inverse, l'Etat major de l'ANC qui soutien avec enthousiasme le MDC de Morgan TSVANGIRAI[2], tout comme le COSATU[3], ces données réflétant ainsi une dissension au sein même des dirigeants sud-africains. Pretoria n'apprécie pas en effet les syndicats qui forment des partis dissidents, et qui pourraient constituer un exemple fâcheux pour l'Afrique du Sud.[4] D'autre part, force est de constater qu'une partie de la classe politique sud-africaine parlent de zones d'ombres de TSVANGIRAI et affirment que le MDC manque d'assise populaire et n'est pas porteuse d'unité.

Le troisième fondement de la politique sud-africaine est le lien avec la guerre au Congo et en Angola. La Présidence sud-africaine insiste en effet sur le fait que la crise zimbabwéenne ne pouvait être isolée de la guerre en Angola et au Congo. Ses aventures militaires ont porté un coup fatal à l'économie du Zimbabwe. Pretoria compte exiger qu'aucune aide, qu'elle soit financière, énergétique ou autre, ne soit apportée au soutien des opérations d'Harare au Congo[5].

Au vu des timides résultats engrangés par l'executif sud-africain, les ajustements de l'engagement constructif peuvent constituer une nécessité du Zimbabwe au sein du

---

[1] Sur l'épuisement de la ZANU-PF, lire Horace CAMPBELL, *Reclaiming Zimbabwe :The Exhaustionof the Patriarcal Model of National Liberation*, David Philips, Cape Town, 2003.

[2] Les relations entre l'ANC et la ZANU-PF au pouvoir au Zimbabwe, n'ont jamais été historiquement très profondes. La ZANU-PF a surtout développé des liens forts avec la rivale PAC (*Pan africanist Congress of South Africa*), le parti de Joshua NKOMO, la ZAPU (*Zimbabwe African People's Union)*, absorbée aujourd'hui par la ZANU-PF) dont l'ANC était très proche pendant la guerre de libération du Zimbabwe. La rivalité régionale entre MUGABE (leader des pays de la ligne de front pendant l'apartheid), obsédé par son statut et ses ambitions et le statut international de N. MANDELA nouvellement élu, a été cristallisée au sein de la direction de la SADC (en particulier au sein de l'organe politique de défense et de sécurité) et sur la question de la résolution de la crise congolaise en 1998.

[3] *Congress of South African Trade Union.*

[4] Le *Movement for multiparty Democracy* de l'ancien président zambien Frederick CHILUBA est considéré par Pretoria comme infructueux et instable.

[5] La guerre de 1998 au Congo était au cœur des problèmes du président MUGABE. Le coût économique de l'implication militaire zimbabwéenne, qui compte 11 à 13 000 soldats, et était estimé à 5 millions de dollars par mois. Cette guerre sans retombée immédiate, est une charge que les donateurs n'ont pas l'intention d'alléger. *Africa Confidential*, édition française, op.cit., p. 3. Sur les chiffres du coût de la guerre, Ian TAYLOR et Paul WILLIAMS, « South African Foreign Policy and The great Lakes Crisis : African Renaissance Meets Vagabondage Politique ? », *African Affairs*, vol.100, 2001, p. 275.

Commonwealth[1], force est de constater que la position sud-africaine se base sur deux postulats.

La première est que la question agraire était le seul problème et pas la détermination de MUGABE à rester au pouvoir. Pour ce dernier, cette question épineuse, qui date de l'indépendance du pays, était et demeure le seul alibi lui permettant de retrouver sa popularité et de rester au pouvoir[2].

L'engagement constructif de Pretoria à l'égard du régime au pouvoir au Zimbabwe n'a donc pas eu les effets escomptés, car MUGABE resta au pouvoir à l'issue des élections contestées, ce qui a donné lieu à une sanction de la part du Commonwealth prise à Londres par la *troïka* Afrique du Sud-Nigeria-Australie.

La position sud-africaine, marquée par la conciliation entre les parties en conflit, atteste de la difficulté pour la Présidence sud-africaine de se positionner par rapport à la communauté internationale, le Commonwealth en particulier. De l'autre, le souci de ménager le grand voisin du Nord, dont l'histoire est similaire à celle de la RSA, parce qu'elle s'est libérée de la domination blanche reste présente et marque le lien avec la politique intérieure sud-africaine.

Aussi, la doctrine MBEKI ne s'est pas départie de son pragmatisme à connotation économique, dans un paradigme multilatéral, notamment dans la Région des Grands Lacs dans laquelle l'implication dans la stabilisation politique du Burundi est liée à celle de la RDC.

B) L'implication dans la résolution des crises au Burundi et en RDC

La diplomatie sud-africaine, auréolée du soutien des Nations Unies, s'est en effet largement investie dans la résolution des crises régionales. En effet, l'implication personnelle de N. MANDELA, l'activisme de T. MBEKI et l'implication personnelle du ministre sud-africain des Affaires étrangères, N. NKOSAZANA ZUMA ainsi que celle de l'ancien vice-président sud-africain J. ZUMA, ont été à l'origine de plusieurs accords entre les parties en guerre, accords qui ont été qualifiés de succès diplomatiques. Aussi la traduction de cet engagement a été la contribution à l'établissement d'un ordre politique, économique et social inclusif au Burundi (1), doublée d'un partenariat stratégique avec la RDC (2).

[1] L'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne et la Nouvelle Zélande ont toujours dénoncé la dérive autoritaire des autorités d'Harare.
[2] Elle date de l'indépendance du pays en 1980.

1) La contribution à l'établissement d'un ordre politique, économique et social inclusif au Burundi

C'est N. MANDELA, qui a été chargé de jouer le rôle de médiateur et de facilitateur dans la crise qui secoue ce pays depuis un peu plus d'une décennie[1]. En effet, le Burundi, où sont présents suite à la médiation de N. MANDELA, des troupes de l'armée sud-africaine, constitue un test majeur pour l'exportation du modèle sud-africain de résolution pacifique des conflits (diplomatie douce).

A cet égard, dans un contexte de guerre civile, le point de départ de laction sud-africaine a été de ramener sur la table des négociations les différentes parties en conflit, surtout les rebelles, condition siné qua non du début de processus de paix. La libération des prisonniers politiques, la restructuration de l'armée sur une base ethnique[2] et paritaire (50%/50%), (moitié Hutu, moitié Tutsi) la libération des prisonniers politiques, a justement été le plan d'action de l'ancien président sud-africain. Son activisme, doublée de son prestige, lui ont permit d'obtenir le 11 octobre 2001 à Pretoria l'accord des parties sur les modalités juridiques de la transition, avec en ligne de mire la mise en place d'un gouvernement de transition au 1er novembre 2001, ce, sous la bénédiction des Nations Unies[3].

C'est sur cette base que, quelques semaines plus tard, s'est déployée l'armée sud-africaine afin de participer à la présence multinationale intérimaire avec des soldats venus du Sénégal, du Ghana et du Nigéria[4]. Du fait de sa proximité régionale, c'est la RSA qui est amenée à devenir le pôle central, le centre de la présence internationale intérimaire dans ce pays[5].

La constance de la méthode de persuasion et de négociation dans la résolution pacifique des conflits, apparaît être dans la continuité de la politique sud-africaine. En effet, à la suite de N.MANDELA, et au déploiement de l'armée sud-africaine, c'est l'envoyé spécial

---

[1] Kristina A BENTLEY & ROger SOUTHALL, *An African Peace Process……..* , op.cit., p.71-84.

[2] Comme ce fut le cas en Afrique du Sud. Discours de MANDELA sur le processus de paix d'Arusha devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 septembre 2000.http://www.ANC.org.za/ancdocs/history/Mandela/2000/nm0929.html, (en anglais, accédé le 23 /05 2003).

[3] Le Conseil de sécurité a affirmé dans sa résolution 1375 (2001) son appui "résolu à la médiation de l'ancien président MANDELA" et « énergique à la mise en place d'un gouvernement de transition au 1er novembre 2001, ainsi qu'à la mise en place d'une présence multinationale intérimaire de sécurité au Burundi ». http://.www.un.org.french/docs/sc/2001/res1375f.pdf. (Accédé le 23/05/ 2003).

[4] Dès le mois de décembre, 800 soldats sud-africains ont pris position, tout d'abord pour servir de protection rapprochée aux hommes politiques (*South AfricanProtection Support Détachment*). La limitation initiale du mandat de la SANDF a évolué afin de faire partie d'une opération internationale l'AMIB (Mission de l'Union Africaine au Burundi), afin d'intégrer les différentes milices dans la nouvelle armée burundaise. Sur les détails du premier déploiement de la SANDF, lire Theo NEETHLING, « Deployment of SANDF to Burundi », *Conflict Trends*, vol.4, 2001, p. 47-50.

[5] K.A BENTLEY et R. SOUTHALL, « *An African Peace Process…..* », op.cit., p. 85-90.

du président MBEKI, l'ancien vice-président J. ZUMA[1], dont l'action en qualité de facilitateur du processus de paix a conduit à la signature à Arusha le 3 décembre 2002, de l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD[2], principal parti d'opposition de Peter KHURUNZIZA[3], en présence de la Communauté internationale[4].

Dans ces grandes lignes, l'accord s'articule autour de deux dispositions importantes. La première est le déploiement de la mission africaine doublée du retrait des forces armées étrangères, la mise en œuvre de toutes les mesures socio politiques (démobilisation des forces armées en vue de l'instauration d'un Etat de droit, la formation d'une force de défense composées de forces gouvernementales et des combattants des partis politiques armées) permettant l'instauration d'un gouvernement d'unité nationale, illustration du mode sud-africain de résolution des conflits.

La mise en œuvre de l'accord de décembre 2003, connaît des difficultés liées au désarmement et à la démobilisation des troupes, bien que, sur le plan politique la Présidence tournante soit une réalité (la première eut lieu en mai 2003). Le gouvernement transitionnel d'unité nationale inclut les représentants des trois groupes rebelles qui ont signé l'accord de cessez-le-feu en témoigne. Le besoin d'une implication croissante de la Communauté internationale par une réactivation et revitalisation de l'AMIB, composée de troupes militaires de la RSA, du Mozambique et de l'Ethiopie) et d'observateurs militaires étrangers de 43 membres du Mali, Gabon, Burkina FasoTogo et Tunisie, représentant un total de 2656 personnes[5] est de plus en plus crucial.

L'accord de partage de pouvoir signé à Pretoria le 6 août 2004[6], ainsi que l'adoption par la voie du referendum à 91% de la nouvelle Constitution le 28 février 2005, ciselée à l'aide des médiateurs sud-africains et des Nations Unies, constituent néanmoins une avancée vers la stabilisation de ce pays et par ailleurs de cette Région des Grands Lacs[7].

Le crédit de la diplomatie sud-africaine aura été de créer les conditions d'un retour concerté à la paix dans le pays, dont le destin est lié à l'Afrique orientale ainsi qu'à celui de la RDC.

---

[1] Remplacé au mois de mai 2006 par le ministre sud-africain de la Sécurité Charles NQAKULA.
[2] Conseil National pour la Défense et la Démocratie -Forces pour la Défense de la Démocratie.
[3]Le texte de cet accord est disponible à l'adresse suivante http://www.re.../013196A196F718F3C1256C850052D6EC, (Accédé le 23/05/03).
[4] Benjamin NKAPA, alors Président de la République Unie de Tanzanie, l'ambassadeur BAH, représentant spécial de l'Union Africaine au Burundi, l'ambassadeur Dinka, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi.
[5] Institue for Security Studies: Situation Report, "*Burundi update: A new hat for AMIB?",* 16 mars 2004, p. 4.
[6] Pour le texte de l'accord, lire *Documents d'Actualité Internationale*, n°19, 1er octobre 2004, p.706-708.
[7] Constitution ciselée par des spécialistes constititionnels, avec l'aide des médiateurs sud-africains et de l'opération des Nations-Unies. Valerie THORIN, « Enfin la paix ? », *Jeune Afrique L'Intelligent*, (JAI) n° 2304, du 6 au 12 mars 2005, p. 37-39.

2) L'instauration d'un partenariat stratégique entre la RSA et la RDC comme expression de la diplomatie économique sud-africaine

Membre de la SADC depuis 1997 et riche en matières matières doublée de son potentiel hydroélectrique, la RDC revêt pour ce faire une importance capitale pour la RSA. La continuité de la politique étrangère sud-africaine dans ses principes de négociation et de persuasion (diplomatie douce) sous la direction de T. MBEKI, est l'expression de la réaffirmation de la politique de son prédécesseur.

En effet, suite à l'accord de Lusaka en Zambie le 10 juillet 1999 établi sous le maître mot de réconciliation nationale, qui a conduit à plusieurs autres conférences et accords [1], celle de la présidence de la RSA de l'UA et faciliteur du processus a donné lieu à deux accords, le dialogue intercongolais à Sun City (RSA) le 19 avril 2002, l'accord de paix de Pretoria du 29 juillet (RDC-Rwanda) et enfin l'accord global et inclusif sur la transition en RDC à Pretoria le 16 décembre 2002[2].

Il ressort de ces accords que la stratégie sud-africaine et celle de l'ONU, est de créer les conditions d'une paix durable avec tous les protagonistes du conflit. Mettre en oeuvre dans un destin commun toutes les forces vives de la nation dans des structures gouvernementales, législatives et judiciaires, constitue l'aspiration sud-africaine. Compte tenu en effet de la fragilité des accords de cessez-le-feu, une force internationale, celle de l'ONU composée de plusieurs pays, dont la RSA sera déployée pour faciliter la mise en place du processus.

L'accord du 16 décembre 2002 est révélateur de l'influence de la RSA et de ses principes. En effet, les objectifs principaux de la transition étaient multiples : la réunification, la réconciliation nationale, la formation d'une armée nationale, intégrée et restructurée, l'organisation d'élections libres et transparentes permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique, et enfin, la mise en œuvre de structures devant aboutir à un nouvel ordre politique[3]. Il se dessine ainsi une exportation du modèle sud-africain de réconciliation nationale et de reconstruction d'institutions nationales à des fins commerciales et stratégiques[4].

---

[1] Réunion du CS de l'ONU le 27 janvier 2000, la conférence du Caire le 3 avril 200, l'accord de Kinshasa du 4 mai 2000, le sommet de Maputo 1 du 23 octobre 2000 Maputo 2 du 27 novembre 2000, l'accord de Hararé du 8 décembre 2000, le sommet de Lusaka du 16 février 2001.

[2] Texte de l'accord : *Documents d'actualité internationale*, (DAI)., n° 4, 15 février 2003, p. 147-153.

[3] DAI., n°4, op.cit., p. 147-148.

[4] Avec notamment, suite à cet accord, la création de quatre postes de vice-présidents dans le gouvernement de transition.

L'entrée de la RDC dans le giron de la SADC en 1997 et dans la COMESA quelques années plus tard, a été une étape décisive de la stratégie sud-africaine de projection diplomatique et économique continentale. En effet, les entreprises sud-africaines, minières en particulier, se sont redéployées dans le pays à la suite des accords de paix, dont le but est de créer un environnement propice au développement et à la stabilité du pays. Dans cette lignée, plusieurs accords entre les deux pays sont venus sceller cette nouvelle donne régionale.

La base de ces nouvelles relations entre les deux pays a été l'établissement d'une commission bilatérale conjointe (CBC) entre les deux pays[1], suite à la visite d'une délégation sud-africaine dirigée par la président MBEKI les 13 et 14 janvier 2004. Cette JBC est une véritable plate-forme de discussion pour identifier des projets communs dans le domaine de la sécurité et la défense, les relations économiques, financières, socioculturelles, celui des télécommunications et l'échange d'experts, laquelle constitue un véritable partenariat[2].

Ce réchauffement des relations entre les deux pays est au centre de la stratégie sud-africaine de la Renaissance africaine[3]. Aussi, aux dires de T. MBEKI, « *Comme si le Congo était un microcosme de la souffrance et de la douleur, la République Démocratique du Congo se doit de devenir le centre de la victoire de la Renaissance Africaine. Sans la renaissance du Congo, il ne sera pas possible de parler de cette victoire. Sans l'engagement de la RDC sur la voie de la victoire de la RA, il ne sera pas possible d'y parvenir »*[4] .

Cependant, force est de constater qu'il appartient aux protagonistes principaux, le gouvernement et les partis d'opposition formant le GUN (Gouvernement d'Union nationale), ainsi que le Rwanda, avec l'aide bien entendu des Nations Unies, de mettre fin aux guerres intestines cristallisées par la soif du pouvoir. Pour ce faire, il serait opportun pour ces derniers de continuer la dynamique impulsée par les accords de paix et de reconstruction du pays, avec pour corollaire la réconciliation nationale.

---

[1] Le bureau sud-africain de liaison à Kinshasa, ouvert en 1989, a été transformé en ambassade le 30 septembre 1999, suite à l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

[2] Department of Foreign Affairs, "*Mbeki arrives in DRC ahead of a State Visit*". Texte disponible sur le site internet du DFA . http://www.gov.za.search97cgi/s97 ,en anglais, Accédé le 14/02/04).

[3] Sur l'importance stratégique du Congo Kinshasa, Georges NZONGOLA-NTALAJA, « The Crisis in the Great Lakes Region », in W. Magkoba MALEGAPURU, *African Renaissance……..* op.cit, p. 62-65. De même que Claude KABEMBA, « South Africa in RDC : Renaissance or Neo-imperialism ? », in Sakhela BUHLUNGU et al, *State of the Nation: South Africa 2007*, Cape Town, HSRC Press, 2007, p. 533-551.

[4] Discours prononcé devant la session conjointe du Parlement transitionnel de la RDC, le 14 janvier 2004. Voir le site du DFA, « *joint session of transitionnal RDC parliament* », http://www.gov.za/search97cgi/s97 , p.2, en anglais, (Accédé le 14/02/04).

Dans la même optique, les accords de partenariat signés avec la RSA, constituent une véritable réactivation des relations bilatérales[1] et un tremplin pour la reconstruction du pays et son intégration dans le circuit économique régional et continental.

Cette approche unilatérale sud-africaine guidée par une approche sous le prisme de l'arrimage à la mondialisation, afin de renforcer la capacité des peuples et des Etats de la région à affronter les défis d'un environnement mondial de plus en plus complexe, se combine au bilatéralisme continental par la constitution d'un axe stratégique avec le Nigeria.

Section 2: La constitution d'un partenariat stratégique avec le Nigeria : l'axe Pretoria-Abuja

Dans le prisme du recentrage de la politique étrangère sud-africaine sur le continent, la politique du président T. MBEKI a donné un tour plus pragmatique et réaliste. En effet, le discours sud-africain de la renaissance africaine conduit Pretoria à se recentrer sur le continent, en particulier par des fondements politiques et stratégiques.

L'extension des intérêts commerciaux sud–africains en Afrique et au Nigeria, doublée de la volonté de jouer un rôle influent sur le continent, a conduit à une redéfinition de la politique africaine de la RSA. Elle s'appuie à cet égard sur le Nigeria avec lequel le partenariat stratégique, aux antipodes des relations passées et tendues entre les deux pays sous la Présidence de Sani ABACHA (1993-1998), est l'expression de facteurs multidimentionnels, l'alliance dans la reconstruction du continent en témoigne. Cette constitution d'alliances politiques est d'une importance capitale pour la RSA, désireuse de légitimer son action.

La constitution de liens étroits avec le Nigeria est ainsi la conséquence de la politique sud-africaine de recherche d'alliances au niveau continental[2]. Elle revêt dès lors une importance particulière pour plusieurs raisons : La place du Nigeria dans la lutte anti-Apartheid (§1), sa politique régionale, les liens étroits unissant les deux chefs d'Etat (§2), par le biais des relations économiques entre les deux pays, et enfin le NEPAD.

---

[1] En effet, sur la période allant de 1998 à 2003, et cela était du à la guerre) le commerce bilatéral a fortement diminué puisque les exportations de la RSA passèrent de 1 048 465 000 de rands en 1998 à 112 063 000 de rands en 2003. De même, les importations sud-africaines sont passées de 25 042 000 rands en 1998 à 15 660 000 en 2003. *Department of Foreign Affairs*, op.cit., p.2. Par contre, entre 2004 et 2005, la balance du commerce bilatéral est devenu favorable à la RSA, puisque pendant cette période, les exportations sud-africaines sont passés de 1387 miliards de rands à 1807 miliards, alors que les importations ont connu, dans la mesure ou elles sont passées de 44 milliards de rands à 26 milliards. SAIIA., *South African Yearbook of International Affairs 2005*, Johannesburg, SAIIA, 2006, p. 296.

[2] Le cas du NEPAD l'atteste au plus haut point puisque cinq pays, dont le Nigeria, en ont été les artisans.

§1 : Les fondements historiques et politiques des relations entre les deux pays

Des facteurs sociolinguistiques, attestés par le fait que le Nigeria est un pays anglophone et une ancienne colonie britannique comme la RSA est au coeur de la stratégie sud-africaine. Ce facteur constitue ainsi le socle des relations entre les deux pays.

L'intérêt pour la RSA de faire du Nigeria son partenaire stratégique en Afrique et partant en Afrique de l'Ouest s'appuie sur la lutte du Nigeria pour l'abolition de l'Apartheid (A) et le statut de cette dernière puissance régionale véritable substrat stratégique de l'influence sud-africaine en Afrique de l'Ouest (B) qui constituent les racines des relations entre les deux pays et la base d'un partenariat continental.

A) Le Nigeria : chantre continental de la lutte contre l'Apartheid

Le Nigeria, depuis la première république en 1960, s'est senti investi d'une mission messianique, par la volonté d'un leadership qui faisait partie de sa « destinée manifeste »[1]. Tout comme l'Afrique du Sud, le pays s'est senti investi d'une mission divine, résultant de l'humiliation subie par la colonisation et de la domination occidentale. Des lors, le pays s'est arrogé le devoir moral de libération de l'Afrique de ce fléau, en qualité de « *Prophète de l'Afrique de l'Ouest* »[2]. Ces considérations ont amené le pays le pays à placer la lutte contre l'Apartheid au centre de sa politique étrangère de son indépendance jusqu'à l'abolition de ce régime en 1992.

Ainsi, depuis son indépendance en 1960 jusqu'à l'abolition de l'Apartheid, le Nigeria a usé de son influence auprès des instances internationales pour lutter contre ce régime, avec un rôle de leader africain dans cette croisade. En 1960, le pays a joué un rôle moteur dans la seconde conférence des Etats africains indépendants d'Addis Abeba, et figurait de ce fait parmi l'un des premiers Etats à appeler à des sanctions contre le régime d'Apartheid.

C'est à travers le Commonwealth que l'action nigériane a eu un écho assez marqué. En 1961, le Nigeria s'est s'opposé farouchement à la participation sud-africaine à la conférence des premiers ministres, l'année où le Premier ministre sud-africain H.F VERWOED annonça le retrait de son pays de l'organisation pour des raisons « *d'honneur et de dignité* »[3]. La même

[1] Christ LANDSBERG, « Pax Pretoriana vs Pax Nigeriana », *L'Afrique Politique 2000*, p. 105.
[2] Idem.
[3] Cité par C. LANDSBERG, « Pax Pretoriana….. », op.cit., p.106.

année, le Nigeria s'est activé pour la mise en place d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui déplora la discrimination raciale en Afrique du Sud comme *« répréhensible et répugnant pour la dignité humaine »*[1]. L'année suivante, le pays, avec d'autres pays africains, a milité pour que l'ONU prenne des mesures spécifiques destinées à provoquer la fin de l'Apartheid, par la fin des liens diplomatiques, des relations commerciales et des transports avec le pays paria.

Cet activisme a donné lieu à l'établissement du *Comité spécial des Nations Unies sur les politiques de la République de l'Afrique du Sud* le 6 novembre 1962, rebaptisé plus tard *Comité Spécial contre l'apartheid*[2]. Ce comité était l'expression de la volonté nigériane, et par extension des autres pays africains, de délégitimer le régime en place en RSA et de légitimer les mouvements anti-Apartheid. A cet égard, et au niveau continental à travers l'OUA en particulier, relais de l'action Nigériane, le pays, ainsi que d'autres Etats africains, ont reconnu les mouvements de libération comme « *les représentants authentiques de la majorité du peuple sud- africain* »[3].

Dans cette lignée, les années 1970 ont vu la création, avec le soutien du Nigeria, du Centre contre l'Apartheid au sein du Secrétariat des Nations-Unies en 1976. Correspondant à une sorte d'institut de veille, ce centre avait pour rôle principal de surveiller et de détecter les atrocités du régime de Pretoria et de les utiliser pour isoler la minorité blanche des relations internationales et diplomatiques normales[4].

La lutte du Nigeria contre l'Apartheid, s'est aussi naturellement traduite par un soutien à l'ANC, illustré par la forme de base de l'ANC à l'étranger[5].Le pays faisait ainsi partie des pays dans lesquels l'ANC avait des bureaux. Le président T. MBEKI, pendant ses années d'exil, a représenté l'ANC au Nigeria, (1976-1978) liant de ce fait des liens avec les élites politiques nigérianes, dont le président actuel Olusegun OBASANDJO. A cet égard, il a joué un rôle actif en faveur de l'accroissement de l'aide et du soutien du gouvernement nigérian aux

---

[1] "*Reprehensible and repugnant to human dignity*". Nations Unies, Départment of Public Information, *The United Nations and Apartheid1948-98.* New York, United Nations Headquarters, 1998, p. 152.

[2] *Special Committee against Apartheid*: United Nations, General Assembly Resolution: the Policies of Apartheid of the government of South Africa, A/res/1761(xvii), 6 november 1962, New York.

[3] *« The authentic representative of the overwhelming majority of South African people*". Cité par C.LANDSBERG, ibid., p. 106.

[4] Les chefs d'Etat nigérians ont pris personnellement part à la lutte contre l'apartheid. En octobre 1978, au cours d'une réunion spéciale de l'AG de l'ONU, plusieurs personnalités furent récompensées, certaines à titre posthume en reconnaissance de leur contribution à la campagne internationale contre l'apartheid. Ce sont le Général Mohammed MURTALA, le révérend Canon COLLINS de la Grande-Bretagne, le Premier ministre jamaïcain Michael Manley, le Président égyptien Gamal Abdel NASSER, le Président indien Jawarlal NEHRU, le Premier ministre suédois, Olof PALME, et Paul ROBERTSON des Etat-Unis. Nations Unies, op.cit., p. 155.

[5] Cette lutte a pris une tournure dramatique quand, en 1979, suite à l'annonce par la RSA du développement de son arsenal nucléaire, le Nigeria répliqua en parlant de créer la "*bombe noire".*

mouvements de libération. Aussi, le Nigeria a apporté un soutien à la création de structures de l'ANC en Afrique du Sud.

Dans les années 1980, le combat nigérian pour l'abolition de l'Apartheid, a atteint son firmament, par une politique qui œuvrait par « *la continuation de toute assistance morale, diplomatique et matériel aux éléments progressistes en Afrique du Sud unis dans leur opposition à l'Apartheid »*[1].

Ainsi, pendant ces années, la tournure prise par l'action nigériane a été institutionnelle et de deux manières. Tout d'abord, le géant de l'Afrique de l'ouest a pris appui sur le Commonwealth à travers la visite en 1985 du groupe des personnes Eminentes, d'abord, pour populariser la notion de transition pacifique, délégation co-dirigée par le général O. OBASANDJO[2] ; ensuite, en 1987 lors de la constitution d'un comité de ministres des Affaires étrangères du Nigeria, de l'Australie, de la Guyane, du Canada, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe pour superviser l'application des sanctions contre le régime qui prévalait en RSA. Enfin, par la volonté de vitaliser l'action de l'ONU, caractérisée par une assemblée générale aux résolutions sans force obligatoire, avec en point de mire l'implication du Conseil de Sécurité.

Pour atteindre cette fin, le Nigeria a pris aussi appui sur le Mouvement des non-alignés, qui en 1989 (année de l'indépendance de la Namibie) a désigné un comité anti-Apartheid composé de dix pays dont le Nigeria[3], pour inclure cette question sur l'agenda du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette période correspond pour la RSA blanche, à une période de confrontation avec le pouvoir angolais, à la négociation pour l'indépendance de la Namibie, dans un contexte de militarisation de la politique régionale.

Si le Nigeria a été actif au plus fort de l'Apartheid, il l'a aussi été pendant la période de transition qui a débuté en 1990 consécutive à la libération de N. MANDELA. D'une nouvelle stratégie caractérisée au départ par une fermeté, elle a ensuite évolué par une adaptation aux réformes entreprises par F. DE KLERK. Fort justement,en 1991, la nouvelle stratégie nigériane s'articulait autour des principes suivants[4]: la non-levée des sanctions contre le régime, entretenir la coopération parmi les forces anti apartheid, continuer la campagne en

---

[1] "*Continue to render every moral, diplomatic and material assistance to progressive elements in South Africa, united in their opposition to Apartheid".* Nigeria, ministre des Affaires extérieures, *Nigeria and the world, Foreign Policy Highlight 1991,* Abuja, 1991, p. 2.

[2] Avec l'ex- Premier ministre australien Malcom FRASER.

[3] Les autres pays furent l'Inde, la Yougoslavie, l'Egypte, la Jamaïque, le Koweït, la Malaisie, le Pérou, la Zambie et le Zimbabwe.

[4] Nigeria, ministre des Affaires extérieures, op.cit., p. 2.

faveur de la création d'une assemblée constituante destinée à rédiger une nouvelle constitution et l'installation d'un gouvernement intérimaire en Afrique du Sud. Cette fermeté vis-à-vis du régime de DE KLERK, visait à s'assurer de la continuité des réformes et du processus du changement politique. Fermeté somme toute réaliste et logique si l'on s'en tient au sentiment général et surtout aux déclarations des officiels nigérians[1].

C'est fort naturellement que la position nigériane s'est assouplie dès 1992, suite à l'abolition en 1991, des piliers légaux de l'Apartheid, matérialisée par la visite les 9 et 10 avril 1992 de F. DE KLERK à Abuja, la capitale nigériane. Cet assouplissement de la politique nigériane s'est caractérisée par la proposition de faciliter le processus de négociation par la participation de tous les principaux groupes politiques sud-africains. Dans cette optique, le chef de l'Etat nigérian a offert ses « bons offices » pour une réunion entre l'aile gauche de l'ANC et le gouvernement de Pretoria. Dans cette lignée, avec l'établissement en 1993 du Comité Exécutif Transitionnel, le Nigeria fut l'un des pays à appeler à la fin des sanctions contre la nation arc-en-ciel.

Aussi, le Nigeria, de par sa lutte anti-Apartheid, et au-delà de l'épisode MANDELA-ABACHA, apparaît ainsi comme un allié de choix de la RSA sur le continent africain, statut corroboré par sa qualité de puissance régionale[2].

B) Le substrat stratégique de l'influence politique et économique sud-africaine en Afrique de l'Ouest

La place du Nigeria, dans une région hétérogène qui regroupe des Etats francophones et anglophones, est en constante affirmation. Les deux pays, et cela est une donnée majeure, ont ceci de différent et de complémentaire que la RSA, bien que disposant de la puissance militaire et diplomatique, n'a pas d'ambitions hégémoniques au sens d'imposer sa volonté, à l'inverse du Nigeria. D'autre part, et cela s'avère somme toute logique eu égard au jeu régional, ces pays sont confrontés à des résistances. L'exemple du Zimbabwe, l'Angola, la Namibie en Afrique australe, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, et dans une certaine mesure le Sénégal[3] en témoignent.

---

[1] Le président nigérian de l'époque I. BABANGIDA affirma avec force que la libération de MANDELA ne signifiait pas la fin de l'Apartheid, qui restait un crime contre l'humanité, et qu'il fallait maintenir la pression jusqu'à sa destruction totale, parce que la fin du régime était loin d'être atteinte. Voir *New Nigerian*, 12 février 1990.

[2] Voir à ce propos, Cassandra R. VENEY et Richard J. PAYNE, « The Abolition of Apartheid and its Implication for Nigeria », *Journal of Developing Countries*, vol.13, F2, 1997, p. 208-225.

[3] Dans le cas du Nigeria, les dissensions sur l'action de l'ECOMOG sont apparues au XXème sommet de la CEDEAO réuni à Abuja les 28 et 29 août 1997, lors de la décision d'étendre le champ d'action de l'ECOMOG à

En effet, géant par la population[1] et par la production pétrolière qui a atteint 107,2 millions de tonnes en 2003[2], fragile démocratiquement[3], le pays s'affirme depuis le début des années 1990, comme gendarme de l'Afrique de l'Ouest. Son implication militaire dans la résolution des conflits dans cette région, en Sierra Leone et au Liberia en particulier, qui a été très active, en témoigne.

La place centrale du Nigeria en Afrique de l'Ouest, malgré la présence de grandes puissances comme la France, les Etats-Unis et l'Angleterre, dont le rôle décline, se manifeste en effet par sa puissance militaire et politique. En effet, avec 75% du PNB de la région, 50% de la population, et une armée de 94 500 hommes[4] supérieure à celui de toutes les armées réunies des pays de la région, ce pays reste sans aucun doute le pôle central en Afrique de l'Ouest.

Cette position particulière s'est manifestée dans l'activation et le soutien de l'ECOMOG (Groupe de surveillance de cessez-le-feu de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest)[5] . C'est précisément par le biais de cette force que le Nigeria s'est impliqué militairement en Afrique de l'ouest, en particulier au Liberia et en Sierra Leone[6]. Vecteur de ses ambitions, de sa volonté à tout prix d'être le « *grand frère protecteur »*[7] , le pays est en effet, aux commandes et garant de l'existence et de l'exécution des missions de l'ECOMOG. Son implication financière et humaine le montre. Le pays affirme en effet avoir

---

la Sierra Leone. Le président nigérian, Sani ABACHA défendait une thèse maximaliste selon laquelle la CEDEAO devait utiliser la force pour rétablir le président KABBAH, alors que le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Guinée se prononçaient pour une solution politique. Au final, c'est la solution militaire qui l'emporta, et le 13 février 1998 les troupes nigérianes permirent à KABBAH de retrouver son fauteuil présidentiel. A cet égard, voir Dominique BANGOURA, op.cit., p. 105-106.

[1] C'est le pays le plus peuplé d'Afrique avec 124 millions d'habitants, représentant ainsi un marché pour les entreprises sud-africaines. *Jeune Afrique L'Intelligent*, CD Rom Etat de l'Afrique 2004-2005, rubrique Nigeria, de même que *l'Etat du monde 2005*, op.cit., p.132.

[2] *Jeune Afrique L'Intelligent* Hors série n°8, op.cit., p.190.

[3] La dictature de Sani ABACHA (1993-1998), qui a été marquée par l'exécution en 1995 deneuf opposants, dont celle de Ken Saro WIWA, a donné lieu à des relations tendues avec le Président Sud-africain N. MANDELA. Sur cette période, lire Brennan KRAXBERGER, « *The Geoography of Regime Survival : ABACHA's Nigeria* », *African Affairs*, vol.103, n°412, 2004, p.413-430.

[4] Adekeye ADEBAYO et Christopher LANSBERG, "South Africa and Nigeria as regional hegemons" in M.BAREGU & C.LANDSBERG, *From Cape to Congo……* op.cit., p. 190.

[5] *Economic Community of West African States Cease fire Monitoring Group*. C'est une Initiative de la CEDEAO inquiète de l'aggravation du conflit au Liberia, lors du sommet du 30 mai 1990 à Banjul (Gambie). Outre son traité constitutif et son comité permanent de médiation, la CEDEAO s'est appuyéE sur deux documents juridiques, le protocole de non agression signé à Lagos le 22 avril 1978 et le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense, signé à Freetown le 29 mai 1981. Dominique BANGOURA, « Les forces africaines de maintien de la paix », *Géopolitique Africaine*, n°7, été automne, octobre 2002, p. 14.

[6] Lire Abass BUNDU,, *Democracy by Force. A Study of International Military Intervention in Sierra Leone from 1991 to 2000*,Universal Publisher, Parkland, FL, 2001 ; ainsi que Herbert HOWE, « *Self Help African Style : Nigerian Intevention in Sierra Leone, high Lights nex trends in African Security »*, *Global Watcht*, juin 1998. De même, lire aussi Alao ABIODUN, « ECOMOG Presence fails to Stem the Violence in Sierra Leone », *Jane's Intelligence Review*, vol.11, n°4, april 1999, p. 40-42, et enfin Herbert HOWE, « Lessons of Liberia: ECOMOG and Regional Peace Keeping », *International Security*, vol..21, n°3, 1996, p. 145-176.

[7]Dominique BANGOURA, op.cit.

dépensé près de 8 milliards de dollars, et disposait en 1999 de 3 500 hommes en Sierra Leone[1].

Cependant, le contexte international et le manque de moyens financiers du Nigeria, qui fait appel à l'ONU, a toujours rendu fragile la mission et les buts de l'ECOMOG. En effet, bien que disposant d'une armée disposée en entraînée, l'ECOMOG a eu du mal à accomplir sa mission, freinée en cela, en plus des difficultés financières, par la coopération des seigneurs de guerre au Liberia (attestant des difficultés et de la méconnaissance du terrain), et de la logistique de la France et des Etats Unis[2].

L'action du Nigeria a ainsi été minée par la présence en Sierra Leone, des compagnies privées de sécurité occidentales dont la londonienne *Sandline*, les américaines *Defense Forecast International* (DFI) et la *Military Professional Ressource Incorporated* (MPRI), la francaise *Defense Conseil International* et enfin la sud-africaine *Executive Out come*[3] (aujourd'hui défunte). Cette dernière, qui a été sollicitée par le gouvernement Strassner à la mi mai 1995, pour lutter contre le RUF (*Revolutionary United Front*) de Foday SANKOH, a empêché les rebelles d'entrer dans la capitale Freetown, récupérant ainsi les mines de diamant de Kono. Elle y opéra pendant deux années (1995-1997).

En somme, le manque de moyens financiers, la complexe guerre civile dans les deux pays cités, les acteurs locaux, la difficulté pour le Nigeria de rendre l'ECOMOG efficace, ont rendu complexe son action[4]. Néanmoins, même si l'ONU a repris la main en Sierra Leone en 2000 par l'inclusion d'acteurs extra-régionaux et l'incorporation des 3 500 soldats nigérians sous son commandement, son rôle et sa position n'en restent pas moins incontournables.

Le rôle complexe du Nigeria, dirigé par des militaires pendant cette période (1990-1998), témoigne du fait que le pays dispose de la légitimité et de la volonté d'affirmer ses

[1] Idem.

[2] A cet égard, voir La thèse de Niagale BAKAYOKO PENONE, op.cit.

[3] Créée en 1989, cette compagnie privée de sécurité était la plus importante d'Afrique du Sud et a opéréen Angola et en Sierra Leone. Spécialisée à l'origine dans l'espionnage industriel des entreprises privées. Son fondateur BARLOW Eerben est un ex-employé des services secrets sud-africains et avait pour directeur executif Nick VAN DER BERGH, ex-lieutenant-colonel de la base parachutiste de BLOEMFONTEIN. E.O a pris son essor après la chute de l'Apartheid en recrutant une bonne partie de l'élite militaire (parachutistes de forces spéciales, membres de la police militaire opérant en Namibie) qui s'était retrouvée sans emploi. Très vite elle se spécialise dans les services de sécurité, et pour satisfaire la demande, agit principalement dans les techniques de guerre tout en diversifiant ses acitivités. Elle a ainsi opéré dans des zones riches en matières premières, de diamant et de pétrole. Ce sont les zones d'ombre de ses activités en Angola doublée de la volonté du gouvernement sud-africain d'œuvrer en faveur de la pacification de la région à travers la *Foreign Assistance Act* de 1998 destinée à contrôler les activités des compagnies privées qui ont entrainé sa dissolution le 31 décembre 1998. Ces éléments ont en particulier été développés par Abdou FALL, La nouvelle Afrique du Sud et la construction d'une politique étrangère post-Apartheid : Essai d'évaluation des relations avec l'Afrique et le monde occidental (1994-1999), thèse de doctorat de science politique, Université des sciences sociales de Toulouse, 29 juin 2005, p. 208-214.

[4] Voir par exemple à ce propos, Eghosa E.OSAGHAL, *Crippled Giant. Nigeria Since Independance*, Hurst, Londres, 1998.

ambitions hégémoniques, mais manque de moyens financiers due principalement aux contraintes économiques internes et d'une dépense de 1 million de dollars par jour[1]. Le commencement du retrait des troupes de la Sierra Leone en 1999, et le refus en 1998 d'en envoyer en Guinée Bissau l'attestent au plus haut point.

Or, cette difficulté à fédérer autour de la puissance militaire, qui a mis en exergue celle de la puissance politique (l'incapacité à fédérer autour de l'ECOMOG) n'enlèvent rien au fait que ce pays reste un acteur clé en Afrique de l'Ouest et attestent neanmoins de la difficulté pour un géant continental d'opérer une influence certaine.

Le statut incontournable de la position de géant régional a conduit, au niveau continental à la prise en compte des valeurs humaines caractérisées par la renaissance globale et qui est le socle du partenariat entre les deux nations. Ce point supplémentaire de relations privilégiées entre les deux pays, dont l'origine dès la fin des années 1990, est le lien politique particulier unissant les deux présidents respectifs des deux pays, T. MBEKI et O. OBASANDJO.

§ 2 : T. MBEKI et O. OBASANDJO : Deux portes-parole d'une renaissance politico-économique africaine

Tout comme les relations franco-allemandes, dues principalement au duo MITTERRAND-KOHL, ont été déterminantes dans la construction de l'UE, l'axe Pretoria-Abuja, incarné par T. MBEKI et O. OBASANDJO, apparaît comme le socle et le fondement d'une politique et économique africaine.

Ceci, à travers notamment l'expression d'une nouvelle génération de leaders emblématiques dont le parcours politique est similaire[2]. Ce socle commun est la base de leur

[1]Somme révélée lors de la campagne en vue des élections présidentielles de 1999. ADABAJO Adekeye, « Nigeria. Africa's New Gendarme », *Security Dialogue*, vol..31, 2000, p. 195.

[2] La fin des années 1990 marque un tournant majeur sur le continent. En effet, en 1999, ces deux chefs d'Etat sont entrés en fonction respectivement le 29 mai pour O.OBASANDJO et le 16 mai pour T. MBEKI. Ces évènements simultanés, peuvent être considéréscomme le prélude d'une action commune et pragmatique. Leur parcours politique et leur passé en témoignent au plus haut point. Ces derniers ont connu un parcours politique dans un contexte particulier, celui de l'absence de démocratie. T. MBEKI, opposant au régime d'apartheid, a lutté pour la démocratisation de son pays, à l'instar d'O.OBASANDJO, qui a été fait prisonnier politique sous le régime dictatorial de Sani ABACHA. Ce sont des leaders très attachés à la démocratie et aux droits de l'homme, dont les destins se sont croisés au Nigeria, puisque pendant les années noires de l'ANC, T. MBEKI a dirigé le bureau de l'organisation noire à Lagos de 1976 à 1979 au cours de la première présidence d'O.OBASANDJO. Ce dernier a aussi dirigé le groupe de personnalités éminentes mandaté par le Commonwealth en 1986, qui a rencontré les hommes politiques sud-africains, pour tenter de mettre fin à la crise qui secouait la RSA. Au-delà des aspects personnels qui unissent les deux hommes, ils portent en eux l'espoir d'une Afrique dans laquelle la bonne gouvernance politique et économique est la destinée. Ils sont en effet porteurs d'une ambition pour leurs pays respectifs, dont le passage d'un passé trouble et anti-démocratique en RSA et la dictature militaire au Nigeria, à la démocratie constitue la donnée principale.

vision commune d'une Afrique prospère. Aussi, sont-ils porteurs de l'espoir d'une Afrique dans laquelle la bonne gouvernance politique et économique est la destinée. Ils sont aussi les vecteurs d'une ambition pour leurs pays respectifs, dont le passage d'un passé trouble et anti-démocratique, l'Apartheid en RSA et la dictature militaire au Nigeria en l'occurrence, à la démocratie constitue la donnée principale du socle de leur partenariat.

La transposition de ces ambitions au continent africain l'est encore plus pour la RSA, du fait de sa politique africaine. Aussi, à leur approche similaire de l'idéal panafricaniste (A), s'ajoute un partenariat économique aux relents africanistes (B).

A) Une approche similaire de l'idéal panafricaniste

Les deux chefs d'Etats ont ceci de particulier qu'ils mettent en avant une approche continentale dont la similitude est de mise. Elle se traduit par la solution politique et concertée des conflits comme vision commune qui se traduit par une renaissance politique de l'Afrique par le biais du nigeria en qualité de support du mode de résolution sud-africaine des conflits (1) et par une approche commune de l'intérêt continental (2).

1) Le support du mode de résolution sud-africaine pacifique des conflits

Tout d'abord, il se dénote une complémentarité dans leur approche de l'action politique en matière de paix et de sécurité. Les deux hommes ont opté pour le choix de la gestion et de la résolution des conflits régionaux par la voie institutionnelle, la SADC et la CEDEAO. Cet état de fait augure en effet d'une approche concertée, démocratique, et surtout de la volonté de mettre en avant le dialogue et la solution politique consensuelle dans la résolution des conflits. Aussi, la solution régionale apparaît à leurs yeux, comme le socle et le mode de gestion des conflits.

Ensuite, leur style de gouvernance atteste d'une certaine complémentarité et similitude. En effet, le président sud-africain est un intellectuel qui écrit parfois ses discours[1]et peut être

[1] Les militants éxilés de l'ANC l'étranger publiaient des articles sous des pseudonymes, dont T.MBEKI. Voir en particulier sa bibliographie, à la fin de l'ouvrage qui lui a été consacrée par S. JACOBS & R. CALLAND, op.cit., p. 278-280.

considéré comme un homme « d'idées, de valeurs et de normes »[1]. Aussi, T. MBEKI poursuit une approche normative, de valeurs, et est adepte de la négociation, de la résolution pacifique des conflits par la médiation en particulier, dont le socle est le mode de réconciliation inspiré de la transition pacifique sud-africaine. En somme, cette méthode de gouvernance est plus personnelle, et héritée de ses années passées à l'étranger pendant l'apartheid[2].

O. OBASANDJO, militaire d'origine, peut être décrit comme un homme pratique, des institutions et des organisations. Son style met en lumière une propension pour l'approche institutionnelle, en témoignent ses appels à la tenue permanente de la conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), la création de liens entre la SADC et la CEDEAO, une nouvelle architecture de la sécurité en Afrique, impliquant l'ONU et les organisations sous-régionales africaines[3].

Cette complémentarité, qui est somme toute normale et juste du fait de leurs parcours respectifs, correspond à deux visions, -la renaissance africaine et « l'option d'Helsinki »[4] -, et met en lumière un point commun, la notion de médiation et de bons offices. A ce titre, ces deux leaders ont personnellement offert leur médiation pour la résolution des conflits. O.OBASANDJO a énergiquement fait la promotion de la sécurité et la démocratie en Afrique de l'Ouest en s'impliquant dans les crises guinéenne, libérienne, sierra léonaise, et ivoirienne. T.MBEKI quant à lui, s'est impliqué dans la crise en RDC, aux Comores au Lesotho, en Angola et au Zimbabwe. Ces facteurs font ainsi de la renaissance de l'Afrique l'un des pilliers de leur ambition commune.

2) Une approche commune de l'intérêt continental : le support de la politique africaine de la RSA

A cet égard, l'activisme et l'ambition d'O. OBASANDJO est, dans un certaine mesure, à la hauteur de celle de l'actuel président sud-africain. Ces deux hommes partagent en effet une vision marquée par la renaissance politique de l'Afrique, à travers un règlement global et concerté des conflits. Fort justement, alors que T. MBEKI se fait le chantre d'une Renaissance africaine, OBASANDJO celui de la CSSDCA.

La proposition de ce dernier de la CSSDCA, la conférence pour la sécurité et la coopération en Afrique, peut être considérée comme l'un des socles de la politique étrangère

[1] A. ADEBAYO & C. LANSDBERG, « South Africa and Nigeria….. », op.cit., p. 178.
[2] Voir supra. T. MBEKI, facteur des ambitions internationales de la RSA.
[3] A cet égard, voir A. ADEBAYO & C. LANDSBERG, op.cit., p. 178.
[4] Idem.

nigériane. Cette conférence fut mise à jour à Kampala (Ouganda) en 1991 et organisée par le Forum du leadership d'O. OBASANDJO, dans le cadre de la Communauté économique Africaine (CEA)[1]. Le rapport final de cette conférence a proposé l'établissement permanent d'une conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, le développement d'une machinerie continentale de maintien de la paix, de la promotion de la prévention des conflits et l'autonomie militaire, l'établissement d'un conseil de paix africain, des hommes d'Etats doyens pour la médiation des conflits et la réduction drastique des dépenses militaires en Afrique.

Concrètement, en mai 2000, une réunion de la CSSDCA à Abuja a mis en lumière la nécessité d'optimiser le travail entre l'OUA et la CEA dans les domaines de la paix, la sécurité, le développement et la coopération[2]. Cette conférence, qui a fait office de tremplin, avait pour vision de devenir la base de l'intégration et l'élaboration des valeurs communes au sein des organes de direction de l'OUA et pour se libérer de ses obligations de maintien de la paix, en particulier dans le cadre de l'ECOMOG.

L'autre point de convergence majeur des deux hommes, c'est qu'ils apparaissent être des précurseurs de ce que Adebayo ADEKEYE et Christ LANDSBERG appellent la *« théorie de la paix démocratique »*[3] . C'est l'idée selon laquelle la démocratie devrait se propager en Afrique, parce que les démocraties ne devraient pas aller en guerre avec les autres, et qui fait référence à la « *présomption démocratique* »[4], selon laquelle les démocraties sont plus pacifiques que les autres systèmes de gouvernement, et aussi plus prospères économiquement que les autres types de gouvernement.

Cette théorie, en vertu de la situation actuelle de l'Afrique déchirée par des conflits peut s'avérer somme toute appropriée et fiable. En effet, il nous est permis d'affirmer que la démocratie et la bonne gouvernance peuvent être les corollaires de la paix et de la stabilité et

---

[1] Voir Francis DENG & Wiliam ZARTMAN, "A quest for human dignity; towards the developement of the CSSDCA", Olusegun OBASANDJO & Felix MOSHA (ed*)*,. *Africa: rise to challenge* (New york: Africa leadreship forum, 1993), et I. William ZARTMAN, "*Africa Regional security and changing patterns of relations*", in Edmond J. KELLER & Donald ROTHCHILD (eds.), *Africa in the New International Order*, Boulder, col, Lynne Rienner Publishers, 1996, p. 62-65.

[2] *CSSDCA final draft document, Abuja, Nigeria, 8-9 may 2000, et DFA, Conference on Security, Stability, Developement and Cooperation in Africa,* (CSSDCA), Pretoria, South Africa, 21 june, 2001.

[3] A. ADEBAYO & C. LANDSBERG, « South Africa and Nigeria…. », op.cit., p. 180. Pour un analyse de cette théorie, voir Pauline H. BAKER, "Conflict Resolution Versus Democratic Governance: Divergent Paths to Peace", Chester A. CROCKER, Fen Olsen HAMPTON, et Pamela AAL (eds.*)*, *:Managing Global Chaos :sources of and responses to InternationalConflits,* (Washington D.C, US), Institute of Peace, 1996, p.563-571; Joshua MURAVCHIK, "Promoting Peace through Democracy", in *Cherter Crocker et al., Managing Global Chaos*, p.573-585, et enfin Miriam Fendius ELMAN, "Testing the Dmocratic Peace theory", in *Pathsto peace:Is democracy the answer*? (Washington, D.C): CSIA Studies in InternationalSecurity, 1998.

[4] Voir à cet égard C. LANDSBERG,"*Promoting Democracy: the Mandela –Mbeki Doctrine*" *in Journal of* D*emocracy,* 11, 3 juillet 2000, p. 83-96.

par ricochet du développement économique, ce, à l'échelle continentale. Selon T. MBEKI et O. OBASANDJO, l'Afrique doit être pacifiée par la démocratie, et que l'Afrique Australe et l'Afrique de l'Ouest devraient être transformées en ce que T. MBEKI appelle « *zones de paix»*[1].

Cette approche complémentaire de la politique africaine est d'une part l'expression de la volonté respective d'accroître leur influence politique sur l'ensemble du continent. Aussi, si cette vision de l'Afrique, aussi louable, dynamique, pragmatique et concertée soit-elle, s'est matérialisée, au sein de l'OUA par la doctrine contre les coups d'Etat[2], elle l'a été encore plus dans la conception de l'UA[3] et la mise en oeuvre du NEPAD qui est le programme socio-culturel de l'UA.

Ce programme, qui est l'expression de la bonne gouvernance et de la responsabilité étatique, dans la lignée des zones de paix, est soutenu par cinq chefs d'Etat dont la RSA et le Nigeria furent les plus fervents artisans[4]. Ce programme apparaît comme la manifestation institutionnelle de l'axe Pretoria-Abuja, et la répartition des responsabilités au sein de l'organigramme l'atteste au pus haut point. En effet, le NEPAD d'une part, a été lancé à Abuja le 23 octobre 2001, d'autre part, c'est le Nigeria qui préside le comité de mise en œuvre des chefs d'Etat et de gouvernement, assisté de quatre vice-présidents, au premier niveau de la structure. Le secrétariat, qui est basé en Afrique du Sud (Pretoria) a pour Président un Sud-africain, Wiseman NKUHLU, conseiller économique du président T. MBEKI.

Cette existence des liens entre les deux pays, au-delà du politique, qui s'illustre par une dynamisation des rapports commerciaux est le dévelopment des relations commerciales réciproques.

B) Un allié économique stratégique de la RSA

Trois raisons expliquent le recentrage économique de la RSA sur le Nigeria. La première est la qualité du Nigeria de premier partenaire commercial sud-africain hors SADC, malgré des investissements sud-africains qui se sont retouvés déficitaires. Entre 1992 et 2003,

[1] Cité par A. ADEBAYO & C. LANDSBERG, op.cit., p. 180.
[2] Sommet de l'OUA à Alger en 1999. Plus précisément, avec d'autres chefs d'Etat, recommandèrent la réactivation immédiate du sous-comité de l'OUA sur les changements inconstitutionnels des gouvernements en vue de finaliser ses travaux sur l'application des putschistes, dont la manifestation a été l'interdiction en 2000 des dirigeants ivoiriens et comoriens d'assister au sommet de l'OUA.
[3] Thomas KWASI TIEKU, « Explaining the Clash and accomodation of Interests of Major actors in the Creation of the African Union », *African Affairs*, vol.103, n°411, 2004, p. 249-290.
[4] Synthèse du programme du millénaire concu par T. MBEKI et soutenu par O. OBASANDJO et A. BOUTEFLIKA et du plan Omega de Abdoulaye WADE, président Sénégalais.

les exportations sud-africaines ont cru de 540% et les importations de 300%[1]. La seconde est l'excédent de la balance commerciale de la RSA. Enfin, le commerce entre les deux pays est asymétrique puisque les exportations du Nigeria sont constituées à 98% de pétrole, alors que les exportations sud-africaines sont diverses. De ce fait, avec un marché de plus de 130 millions d'habitants, la part de la RSA ne peut que croître.

L'intensification des investissements et des rapports commerciaux a été rendue possible par une association stratégique : la commission bi-nationale. Cette dernière est la forme privilégiée de coopération bilatérale par le gouvernement sud-africain et instaurée en octobre 1999[2], apparaît comme l'expression de la dynamisation des relations entre la RSA et ses principaux partenaires stratégiques, le Nigeria en l'occurrence. Ce, puisque cette forme de dialogue intergouvernemental et annuel, a déjà été instaurée par la RSA avec l'Algérie, le Brésil, surtout les Etats-Unis d'Amérique[3].

Socle et point de départ des nouvelles relations stratégiques entre les deux pays et d'une dynamique visant à poser les bases d'une renaissance africaine, cette dynamisation des relations a été rappelée par le président nigérian O. OBASANDJO à Abuja en 2000 en présence du président sud-africain nouvellement élu, *« notre position, notre destinée et les forces contemporaines de la mondialisation nous ont confié la responsabilité de mettre fin au malaise de notre continent. Nous ne devons et ne pouvons pas éluder cette responsabilité* »[4].

Ce discours de la plus haute autorité de l'Etat nigérian, dont le Président MBEKI s'est fait l'écho[5], est l'expression de la place cardinale et du rôle de la CBN aux fondations politiques, puisque ce sont les vice-présidents de deux pays respectifs, J. ZUMA (alors en fonction) et son homologue Abubakar ATIKU, qui ont établi cette commission. Dans la lignée d'OBASANDJO, l'ancien vice-président sud-africain a directement lié la commission à la Renaissance africaine en affirmant que « *par la vertu de notre force relative, nos deux pays ont la possibilité de guider le continent dans la voie du développement politique, social et économique global, à travers l'objectif de la Renaissance africaine* »[6]. Son homologue

[1] John DANIEL et al., « South Africa and Nigeria :Two inequal centres in a Periphery », in John DANIEL et al, *The State of the Nation :South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 560.

[2] Année de l'installation à la Présidence des deux chefs d'Etat, et surtout celle de la fin de la présidence des militaires au Nigeria.

[3] A la différence d'une autre forme de coopération appelée Commission bilatérale conjointe (JBC), instaurée principalement avec les pays d'Afrique du Nord tels que la Tunisie, la Libye et l'Egypte.

[4] Et aussi, Olusegun OBASANDJO, « Nigeria South Africa : bond accross the continent », in A new dawn : A collection of speeches of president O.OBASANDJO, ed. Ad'Obe, vol.2, Spectrum books, Ibadan, Nigeria, 2001, p. 137.

[5] « la démocratie et la renaissance africaine, à la recherche d'une pax africana durable ». Discours à l'institut nigérian des affaires étrangères, Abuja, 3 octobre 2000. En intégralité et en anglais : http://www.gov.za/search97cgi/S97_cgi ?action=view£. (Accédé le 14/ 04/ 2004).

[6] "*By virtue of our relative strengths, our two countries have the ability to lead the continent into the mainstream of global political, social and economic development within the broad objective of an African renaissance*". Cité

nigérian exprima la même ambition en affirmant que « *notre relation bilatérale transcendent les relations entre nos deux pays. C'est un partenariat pour toute l'Afrique* »[1].

Les objectifs de cette CBN, qui a lieu annuellement et alternativement dans chacun des pays, reflètent en effet la nouvelle tournure et la volonté de dynamiser les liens entre les deux pays. A cet égard, cinq priorités concrètes qui la fondent en sont l'illustration : la première est de créer un cadre de coopération pour amener l'Afrique sur la voie du développement politique, social et économique ; la seconde est de fournir les bases pour les gouvernements et le secteur privé des deux pays de se consulter mutuellement sur l'environnement économique et celui des investissements avec pour objectif la promotion du commerce bilatéral et l'industrie[2]. Le troisième concerne le renforcement des relations bilatérales dans le domaine de la technologie, l'éducation, la santé, la culture et les sports. Le quatrième est d'utiliser les potentialités des deux pays dans le domaine des ressources humaines et naturelles en vue de maximiser le développement socio-économique à travers l'économie d'echelle, le manque de compétitivité globale et la spécialisation basée sur les avantages comparatifs et compétitifs. Enfin, le cinquième et dernier but de la CBN est d'établir des mécanismes de sorte que les avantages tirés de la coopération économique servent de corollaire à la paix, la stabilité et à l'intégration socio-économique dans les autres régions d'Afrique[3].

Force est de constater que, dans la foulée de cette association stratégique, c'est sur le plan économique que les relations entre les deux pays se sont matérialisées, en particulier par l'attrait du Nigeria pour les entreprises sud-africaines, faisant de ce pays la porte d'entrée de l'expansion de ces dernières en Afrique de l'Ouest. En effet, dès 1998, date de la fin de l'ère ABACHA, c'est avec grand intérêt que celles-ci se sont lancées avec la bénédiction du gouvernement sud-africain, dans une entreprise de coopération dans les domaines du développement des infrastructures, le secteur financier, le pétrole, le gaz et la téléphonie nigérianne[4].

---

par le *Johannesburg Star*, 6 octobre 1999.

[1] « *Our bilateral relations transcends relation between our two countries. It is a partnership for all Africa*". *Johannesburg Star*, op.cit.

[2] La troisième réunion de la CBN tenue à Pretoria en 2002, proposa la création d'une zone de libre échange entre les deux pays. Le 24 aout 2005, le forum 2005 sur les investissements commerciaux entre les deux pays s'est ouvert à Johannesburg, auquel ont participé près de 300 délégués. DITABA, septembre 2005, p. 5.

[3] *South African Department of Foreign Affairs*, communiqué from the south Africa-Nigeria Bi-NationalCommission, Pretoria, 6 octobre 1999.

[4] La compagnie sud-africaine de téléphonie mobile *Mobile Telephone Network* (MTN), *et M-Net/super Sport* ont été introduites dans la bourse nigériane. La première a dépensé près de 340 millions de dollars pour lancer son réseau dans ce pays en août 2001. *ESKOM*, la compagnie sud-africaine d'électricité travaille en étroite coopération avec les autorités nationales nigérianes d'énergie électrique. *Spoortnet* travaille dans la réhabilitation des lignes de cheminS de fer nigérianes, dans la restructuration du port de Lagos, *South African Airways* s'est alliée à Nigeria Airways ; enfin, les hommes d'affaires des deux pays se consultent régulièrement. A ce propos, la Chambre de commerce RSA-Nigeria lancée en 2000, se composait de 128 membres en juin 2002. Voir James

Ces raisons illustrent le fait ce pays soit le premier partenaire commercial sud-africain hors Afrique australe, le premier en Afrique de l'ouest, le troisième, derrière le Zimbabwe et le Mozambique[1].

Le tableau ci dessous l'illustre à juste titre.

Chiffres en milliards de rands sud-africains.

Pays	2002 Importations de la RSA	2002 Exportations vers la RSA	Total 2002	2003 Importations de la RSA	2003 Exportations vers la RSA	Total 2003
Zimbabwe	7,3	2,16	9,46	6,55	2,65	9,20
Mozambique	6,42	0,40	6,82	5,67	0,28	5,95
Nigeria	2,73	3,62	6,35	2,54	2,76	5,30
Zambie	5,54	0,78	6,32	4,04	0,57	4,61
Angola	3,43	0,13	3,56	3,39	0,08	3,41

Source: John DANIEL et al., « South Africa and Nigeria…. », In J.DANIEL et al, *State of the Nation South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 549.

Les potentialités et les opportunités commerciales entre les deux pays sont donc énormes et attestent de la dynamique de leurs relations. L'impact de cette CBN a eu les effets escomptés du côté sud-africain puisque près de 55 entreprises sud-africaines sont présentes au Nigeria[2]. Soulignons que cette CBN, malgré son caractère multidimentionnel, a une forte connotation économique et est l'expression d'un partenariat stratégique en faveur de la RSA, avec un pays dont la redistribution pétrolière ne profite pas à toute la population. Ceci a fait dire à J. DANIEL et al que le Nigeria était « *le pays pauvre le plus riche de la planète* »[3].

LAMONT, « Mobile Network opens in Nigeria », *Financial Times*, 10 août 2001. Sur le commerce bilatéral, « Nigeria and South Africa: getting down for business », *Business in Africa*, juin 2002, p. 34-42.

[1] A titre d'exemple, le commerce bilatéral a augmenté de manière significative puisque qu'il est passé de 100 millions de dollars en 1999 à 500 millions en 2001 (hausse de 500%). Les exportations de pétrole nigérian en RSA, qui débutèrent en 1997, s'élevaient à 1,2 milliards de rands en 2000, les exportations sud-africaines doublèrent, passant de 209 millions de rands en 1998 à 514 en 1999. Chiffres empruntés à A. ADEBAYO et C. LANDSBERG, idem, p.194. Se référer aussi au discours de l'ancien vice-président sud-africain Jacob ZUMA, donné devant la Chambre de commerce Nigeria- Afrique du Sud, le 11 décembre 2OO3 à Lagos (Nigeria).En intégralité et en anglais, site du DFA, www.dfa.gov.za/docs/speeches/2003/zuma1211htm, (Accédé le 26/02/2005).

[2] Dont les plus importantes sont *Vodacom*, *MTM, Sasol, Eskom, SAA, Stanbic & Stanlib, Murray & Robert, Umgueni Water, Mustek, Spoornet, Shoptite.* Sur ce point particulier, J. DANIEL et al, « South Africa and Nigeria…… », op.cit., p. 559-562.

[3] Cité par J. DANIEL et al., idem, p. 558.

Ainsi, le caractère exceptionnel de la dynamisation politique et économique des relations entre les deux pays, socle de l'entrée de la RSA en Afrique de l'Ouest, peut être considéré comme la voie vers une « *pax africana* », appellée par les deux chefs d'Etat. C'est précisément l'UA, qui constitue l'expression de cette « pax africana » et l'outil institutionnel de la politique africaine de la RSA, laquelle se combine avec la vitalisation institutionnelle de l'Afrique australe et dont l'expression majeure est le multilatéralisme.

Chapitre 2: Le multilatéralisme comme cadre de restructuration de l'architecture insitutionnelle régionale et continentale

Le multilatéralisme consiste pour les Etats à élaborer collectivement les règles régissants leurs relations et à conduire des politiques concertées[1]. Le choix par la RSA d'une diplomatie internationale par le biais du multilatéralisme est guidé par trois vecteurs. Le premier réside dans la complexité croissante de l'interaction internationale sur toutes les sphères de la vie humaine[2] et le rôle des organisations internationales dans la reconciliation et l'harmonisation des intérêts divergents.

Le second est son statut de puissance moyenne qui aspire à l'instar des autres puissances moyennes, à un environnement international stabilisé[3], puisque la caractéristique d'une puissance moyenne ou émergente, encore plus pour la RSA, est le rapport entretenu avec les organisations internationales multilatérales. Aussi, l'exercice de l'influence au niveau multilatéral apparaît ainsi être socle selon R. COX et T. SINCLAIR de la « *responsabilité* » et de la « *citoyenneté globale* »[4].

Le troisième vecteur est la volonté du pays en vertu de ses ambitions internationales de jouer un rôle non négligeable sur le plan continental et international. Cette perception du rôle que peut jouer la RSA sur le plan international a été mise en lumière par des hommmes

---

[1] Le multilatéralisme s'oppose au bilatéralisme dans lequel chaque Etat négocie des arrangements particuliers avec chacun de ses partenaires pris un à un, ainsi qu'à l'unilatéralismedans lequel un Etat conduit sa politique hors des instances de concertation sans tenir compte de l'avis des autres Etats. Définition donnée par Marie-Claude SMOUTS et al., Dictionnaire des relations internationales, Dalloz, Paris, 2003. Sur le multilatéralisme, se référer à Marie-Claude SMOUTS, « gouvernance et nouveau multilatéralisme », in M.C. SMOUTS (sld.), Les nouvelles organisations internationales, Presses de Sciences Po, Paris, 1998, p.149-163 ; Robert COX (ed), *The New Realism: Perspectives on Multilateralism and World Order*, Mac Millan, Londres, United Nation University Press, Tokyo, 1997 ; enfin Robert COX., « An Alternative Approach to Multilateralism for the Twenty-first Century », *Global Gouvernance*, vol.3, n°1, janvier-avril 1997, p. 103-115.

[2] La mondialisation, caractérisée par la montée du terrorisme, l'écart économique entre le Nord et le Sud, l'immigration en hausse dans les pays développés et les guerres civiles, sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une restructuration de l'architecture globale.

[3] Lire M. SCHOEMAN, « South Africa as an Emerging…… », op.cit.

[4] Robert W. COX & Timothy J. SINCLAIR, (eds), *Approaches to World Order*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996.

politiques américains. Ainsi, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis en Afrique du Sud, Princeton LYMAN parle de « *destinée sud-africaine* »[1]. De même, les propos de Warren CHRISTOPHER, ancien Secrétaire d'Etat américain sous la première administration CLINTON, sont sans ambiguité : « *Dans le monde, je vois peu de pays avec un grand potentiel que la Nouvelle Afrique du Sud pour aborder le 21ème siècle* »[2].

La puissance de l'économie, les investissements des entreprises, la crédibilité internationale, la projection et le port de valeurs universellement reconnues[3], peuvent être des vecteurs de l'influence et de la politique continentale d'un Etat, encore plus celle de la RSA. Aussi, l'ANC en 1993 mettait en exergue l'intérêt continental de l'agenda gouvernemental sud-africain : « *Si nous ne nous devouons pas à notre continent, nous serons à notre tour victimes des forces qui ont conduit à la ruine le continent sur son ensemble* »[4]. Le président MBEKI l'a ainsi affirmé : *« Notre politique étrangère doit refleter les intérêts du continent africai*n »[5].

Le contexte actuel de la situation africaine est sous-tendu par le discours sur la Renaissance africaine et le NEPAD. Au-delà de ces facteurs, la RSA, qui a l'ambition d'être la locomotive du continent parce qu'elle dispose d'atouts, doit transposer le schéma régional, qui a été de se doter d'appuis politiques par l'alliance avec des pays de la région, le Mozambique, le Lesotho et le Botswana en l'occurrence, et d'un appui institutionnel à travers la SADC, au niveau continental.

Aussi, la politique continentale sud-africaine, auréolée du discours sur la Renaissance africaine et du NEPAD, a pour ambition de ne paraître ni hégémonique, ni impérialiste. La conciliation des principes avec le pragmatisme de l'ère MBEKI, qui a été illustrée par la transformation de l'architecture institutionnelle régionale, a vocation à s'étendre à l'échelle continentale.

La politique d'alliances régionales ou internationales est le corollaire de la légitimité de l'action diplomatique et de l'influence exercée. Cependant, cette action diplomatique doit

---

[1] "*When I look around the world, I see very few countries with greater potential to help shape the 21th century than the new South Africa*" Princeton LYMAN, « South Africa's Promise », *Foreign Policy*, n°104, 1996, p. 118.

[2] Warren CHRISTOPHER, «The US View of South Africa », *International Update*, 19, 1996, cité aussi par M. SCHOEMAN, op.cit., p. 354.

[3] Démocratiques, humanitaires, des droits de l'homme pour ne citer que ces exemples.

[4] ANC., «*Foreign Policy in a New Deomcratic South Africa. A discussion Paper* », *Department of International Affairs*, Johannesburg, 1993. http://www.africa.upeen.edu/govern_political/ANC_foreign.html. (Accédé le 11/01/ 2002).

[5] T. MBEKI, «*Foreign Policy in a Democratic South Africa* », in *International Perspective, Extracts from Adresses by Thabo MBEKI, Salim Ahmed Salim, JD Barroso, Lord Carrington*, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, 1994.

encore prendre plus d'appui sur des institutions internationales, qui aujourd'hui sont les plus à même d'exprimer cette légitimité.

Plus d'une décennie après la réintégration du pays dans la communauté internationale, l'exportation de son modèle de résolution des conflits, jusque la limité géographiquement à l'Afrique australe et dans la Région des Grands Lacs, grâce à une politique africaine pragmatique et ambitieuse. La RSA se positionne dès lors comme la sentinelle[1] du continent par la place prépondérante et légitime de son action en matière de paix et de sécurité sur l'ensemble du continent africain, illustration de son statut de gendarme africain.

Or, la construction de la politique continentale doit prendre en compte la nécessité de ne pas paraître hégémonique ou impérialiste. Cette nouvelle mouture africaniste de la politique étrangère de l'ère MBEKI n'est pas sans lien avec plusieurs facteurs que sont la prise de conscience des limites de l'unilatéralisme, de l'utilité de la reconnaissance par les pairs africains et de la compréhension des dommages issus des pillages exercés par les entreprises sud-africaines en Afrique australe et au-dela[2].

La conciliation entre ses propres intérêts (influence politique et accès aux marchés des pays africains) et ceux du continent africain (paix, stabilité politique et développement économique) constitue l'ambition continentale sud-africaine. A ce titre, la RSA, plus qu'un autre pays, s'inscrit dans une double approche multilatérale, laquelle est régionale (Section 1) et continentale avec l'UA (section 2).

Section 1: La SADC instrumentalisée par la RSA : la dimension militaro-politique et la dimension économique

Le choix de la SADC par la RSA comme vecteur de son intégration dans le concert des Nations s'est avéré logique compte tenu de la proximité géographique et de la pacification de cette région, ce pour plusieurs raisons : la première a trait au passé marqué par la politique de déstabilisation de l'ancien régime. La seconde concerne l'universalité et le multilatéralisme du nouveau régime (ouverture tout azimut) et la troisième aux ambitions internationales forgées par la coopération institutionnelle. Ces données ont conduit à une redéfinition de cette relation.

[1] Voir Francis LAFARGUE, « Afrique du Sud : la sentinelle de l'Afrique », *Diplomatie*, n°11, novembre-décembre 2004, p. 46-51.
[2] Voir l'excellente analyse de A.VAN NIEUWKERK, « La puissance de l'Afrique du Sud…… », op.cit., p. 96-110.

En effet, le nouveau contexte régional issu de la démocratisation de la RSA, a dégagé un espace de coopération d'une autre nature, avec pour point d'orgue la restructuration et la révision de ses mécanismes de coopération. Géant de la sous-région et du continent, la position sud-africaine qui ne devait être ni hégémonique, ni dominatrice, ni celle d'un leadership, se devait d'être coopérative et persuasive, fondée sur les principes de l'avantage mutuel et de l'interdépendance entre les pays de la région.

Ces données ont été d'une importance capitale pour la RSA afin de faire de la SADC un nouvel espace de coopération effectif en Afrique australe. La traduction a été l'adaptation de la SADC aux ambitions régionales sud-africaines, par le biais de la restructuration et la réforme de ses institutions. Cette dernière a été inhérente à la redéfinition de la coopération régionale, afin de crééer un espace de coopération politique et économique au sein de la région (§1), prélude à la construction de la SADC (§2).

§1 : Les dénominateurs politiques et économiques d'une redéfinition des relations entre la RSA et l'Afrique Australe

L'entrée de la RSA dans la SADC eu égard au passé, amène nécessairement une redéfinition des relations entre Etats, à travers la SADC, institution de coopération par excellence, du fait de sa position incontournable.

Cette exigence de l'évolution des relations a pour corrolaire les conséquences de la politique de déstabilisation du régime d'Apartheid. Des facteurs, politiques et économiques, témoignent de la volonté sud-africaine de crééer un espace de coopération et de dialogue en rupture avec celle qui prévalait avant 1994 (A) expression de la polarisation régionale de la RSA (B).

A) L'intérêt d'un espace politique de coopération

Cet intérêt est de nature interne et externe à la RSA. La nature interne était inhérente à la perception qu'avait la nouvelle équipe au pouvoir de l'Afrique australe. En effet, la méconnaissance de l'Afrique et de la sous-région en particulier, était l'apanage de la nouvelle équipe au pouvoir à Pretoria. Du fait de la restructuration de l'appareil gouvernemental, de la revitalisation des services secrets suite au retrait des anciens alliés, l'Angleterre et les USA en l'occurrence, les relations ont de prime abord été placées sous le signe de la construction d'une relation nette et étroite entre la RSA et ses voisins.

L'autre fait majeur, et externe à la RSA a été et demeure toujours les relations politiques marquées par une rivalité avec le Zimbabwe pour la direction des affaires régionales. En effet, ce pays a été pendant les années d'Apartheid, le leader des pays de la ligne de front, constitués de pays voisins de la RSA et qui a donné lieu en 1980 à la création de la SADCC (Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe) [1] dont il fut le leader. Ce voisin du Nord est un grand partenaire commercial de la RSA, géant militaire régional, la participation militaire l'implication en RDC en témoigne[2] et rival politique au sein de la SADC pour la direction de l'OPDS (L'organe Politique de Défense et de Sécurité).

Ce contre poids politique de la RSA illustre la nouvelle donne régionale, synonyme de bouleversement politique, initiée en 1994, et a été le prélude à une redéfinition de la coopération régionale[3]. La transformation de la SADCC en SADC consécutive au traité de Windhoek (Namibie) le 17 août 1992, a été, à bien y voir, d'une importance capitale. En effet, cette nouvelle orientation politique a sonné le glas des traités de non agression et de sécurité collective.

En fait, la transformation de la SADCC donnait le signal d'une nouvelle approche des relations entre tous les pays de la zone. Le passage de la conférence à la communauté était destiné à marquer la reconnaissance d'un passé et d'un destin commun des peuples de la région, bien que selon certains auteurs, il n'a pas encore donné les fruits escomptés en raison de la complexité du terme communauté[4]. Le second facteur de la politique de déstabilisation du régime d'Apartheid a été économique.

B) Une polarisation économique régionale autour de la RSA

Elle procède de la singularité de la RSA en raison de l'originalité de sa force. En témoigne la différence de niveau de développement qui est d'une échelle de un à cinq, ce qui en fait un géant régional et continental. Ce pays est d'abord une grande puissance africaine. On mesure le poids économique du pays lorsqu'on examine le dossier de son adhésion à la BAD(Banque Africaine de Développement), un des organismes de financement du NEPAD.

[1] *Southern African Developement Co-ordination Conference*, qui est devinu SADC en août 1992. La SADC comprenait neuf membres de l'Afrique australe, dont l'objectif était de réduire la dépendance vis à vis du reste du monde et de la RSA en particulier, promouvoir l'autosuffisance des pays membres, promouvoir et coordonner la coopération économique à travers une approche sectorielle et par projet.
[2] Son implication dans la guerre en RDC au détriment de la RSA a été de 11 000 hommes.
[3] La prise de participation de capital de la BAD étant égale à la puissance du pays qui entre.
[4] Voir Peter VALE, *Security and Politics in South Africa*,op.cit., p. 135-159.

En 1991, la BAD fait état d'arriérés de 700 millions de dollars (dont 250 millions étaient dues depuis longtemps par la RDC et la Somalie ou encore le Liberia). Cette Banque souhaitait voir adhérer la RSA parce qu'elle apporterait 275 millions de dollars.

C'est surtout par son PIB que la RSA se distingue des autres pays de la SADC. Avec un PIB de 120 milliards de dollars et une économie qui figure parmi les vingt-cinq premières du monde, la RSA détient le 93ème rang en terme de développement humain et le 60ème lorsque l'on considère le revenu moyen par habitant. Notons que si l'Afrique du Sud blanche était un pays indépendant, il serait à la 24ème place mondiale, le PIB par habitant étant de 2 500 dollars pour l'ensemble du pays[1]. En effet, le PIB de ce pays constitue à lui seul 75% du PIB de la totalité de la SADC, donnant lieu à une relation de type « centre–périphérie », ce qui en fait le pôle d'attraction majeur pour tous ses voisins, comme le montre le tableau ci dessous.

Afrique du Sud	74,9%
Angola	4,2%
Zimbabwe	4,2%
Tanzanie	3,9%
RDC	2,6%
Botswana	2,2%
Maurice	2,1%
Mozambique	1,6%
Zambie	1,6%
Namibie	1,4%
Swaziland	0,5%
Lesotho	0,4%
Seychelles	0,3%
Malawi	0,1%

Source SADC Records 2003.

L'économie de ce pays, hormis ses diversités internes[2], représente aussi une part considérable de celle du continent subsaharien : environ 25% de son PIB, 45% de sa production industrielle, 40% de son réseau ferroviaire, 40% de son parc automobile, et 50% de son réseau téléphonique[3].

La RSA se distingue aussi des nombreux pays par son tissu industriel et bancaire. Sur le plan industriel, les groupes sont de taille mondiale. De Beers contrôle 95% du commerce de

[1] Ces chiffres datent de 1995, et sont tirés de Philippe DECRAENE (avec la participation de Bénédicte CHATEL), Onze leçons sur l'Afrique Australe, Notes Africaines, asiatiques et caraïbes, Paris, 1995, p. 93. Et aussi Jean Louis ROY, Une nouvelle Afrique à l'aube du XXIème siècle, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 77.
[2] Bien que la classe moyenne représente aujourd'hui 15% de la population totale, suite au BEE qui renforcement des capacités économiques des Noirs.
[3] Philippe DECRAENE, op.cit., p. 20.

diamant, quelle que soit leur provenance. Nous citerons aussi *Monds Paper* (Papier) et *Anglo-américan.* De plus, le réseau bancaire est l'un des meilleurs du continent, et à participé à l'intégration de l'Afrique du Sud post-Apartheid à l'économie africaine[1].

En 1996, la RSA représentait 72% du total des exportations de la SADC et 63% du total des importations[2]. Les échanges entre la RSA et ses voisins correspondent au schéma traditionnel d'exportation de produits manufacturés (produits chimiques, bien d'équipement, matériels de transports notamment), en contrepartie d'achats de matières premières nécessaires au fonctionnement de l'économie (industrielle) sud-africaine.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs. Le premier est la différence de la structure économique qui fait de la RSA le premier pays industriel de la région d'Afrique australe[3], qui est la base de son économie et la conséquence de la politique de substitution aux importations de l'ancien régime et de sa domination régionale[4]. Le second est la disparité de développement entre la RSA les pays membres de la SADC[5].

Cette disparité de développement et de structure de production a conduit irrémédiablement à une faiblesse du commerce intra-régional, avec pour corollaire la RSA comme centre névralgique de ce commerce.

La faiblesse des infrastructures conjuguée aux éléments cités plus haut a conduit à une polarisation du commerce entre la RSA et ses voisins. L'exportation par la RSA des produits

---

[1] A titre d'exemple, la *Standard Bank* a plus d'une centaine d'agences en Afrique, et la *Nedcor* a choisi de s'associer avec des grands groupes déjà implantés comme le BNP. Une autre banque, la *Amalgamed Bank of South Africa* (ABSA) s'est, quant à elle, concentrée sur l'Afrique Australeoù elle s'est implantée dans trois pays que sont le Zimbabwe, la Namibie et la Tanzanie. *Marchés Tropicaux* 12 mai 2000.

[2] Chiffres tirés de M.FAUCHER et D.DARBON, op.cit., p. 109.

[3] Cinq fois plus important que celui de la SADC et quinze fois supérieur à celui du Zimbabwe, second producteur manufacturier de la région. C'est en effet le secteur manufacturier qui est l'expression phare de ce désequilibre économique, à cause de la faiblesse de ce secteur et de la gamme de production qui est peu variée. Ces éléments conduisent à une différence de développement entre les pays de la région et à une faiblesse du commerce intra-régional. Or, la SADC, qui dispose d'énormes potentialités économiques est très hétérogène parce qu'elle regroupe des pays dont l'écart au niveau économique et social est très élevé. Cette région de l'Afrique est considérée comme disposant de ressources naturelles abondantes et de potentialités de développement supérieures au reste du continent. En 1996 et 1997, elle a connu le taux de croissance le plus rapide d'Afrique avec 4,1% en 1996 et 6% en 1997, avec un PIB représentant 60% de tout le continent africain. M.FAUCHER et D.DARBON, op.cit., p. 94.

[4] La base industrielle de l'Afrique australe est insuffisamment diversifiée. La structure de la production des économies de la région est plus caractérisée par la compétitivité que par la complémentarité. Les pays concernés produisent les mêmes produits de base et sont ainsi en concurrence sur les marchés d'exportation. Aussi, ce manque de diversification est souvent considéré comme le principal obstacle au développement économique de la région. Olivier CUREAU, « l'intégration commerciale dans la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) », in D.DARBON (sld.) , L'après MANDELA…., op.cit., p. 429.

[5] L'Afrique du Sud en tête, le Botswana, l'Ile Maurice et la Namibie figurent parmi les cinq pays pays les plus riches d'Afrique australe et d'Afrique. Le PIB par habitant est est ainsi proche de celui du Mexique (3 320 dollars US), un peu inférieur à celui de la Malaisie (3 890 dollars US), et supérieur à celui de la Pologne (2 790 dollars US). A l'inverse, celui du Mozambique (122 dollars US), en fait le pays le plus pauvre de la région, bien que les Seychelles et le Lesotho aient la plus petite économie, le Zimbabwe étant la seconde nation industrialisée après la RSA. M. FAUCHER et D. DARBON, op.cit., p. 99-100.

manufacturiers et intermédiaires, semi-transformés contre l'importation de produits primaires non transformés constitue la base commerciale de la SADC. Depuis le début des années 1990, ce pays a largement bénéficié de la fin de l'embargo et du « désarmement »[1] douanier engagé par ses voisins dans le cadre des PAS (Plan d'ajustement structurel), qui a conduit à développer considérablement les exportations sud-africaines vers l'ensemble des pays de la région, en particulier ses produits manufacturiers. Les chiffres sont particulièrement éloquents, puisqu'en 1996, en tenant compte de la SACU, la RSA représentait 72% du total des exportations de la SADC et 63% du total des importations[2], ce qui en fait le premier fournisseur de la totalité des pays de cette région, à l'exception de l'Angola. De ce fait, en moyenne, le rapport entre les exportations des pays de la région vers l'Afrique du Sud et leurs importations en provenance de celle-ci est de 1 à 6.

Si le commerce intra-régional est polarisé autour de la RSA, le commerce extra régional, par ricochet, étant donné la structure de production de ces pays, converge vers les pays de l'OCDE[3]. A l'inverse, l'Angola quant à elle exporte essentiellement vers les Etats-Unis et le Mozambique. Il ressort ainsi de ces éléments que l'Afrique représente une part marginale du total des exportations des pays de la SADC.

Ainsi, la prégance des facteurs politiques et économiques[4] qui ont caractérisé le début des années 1990, de même que l'intérêt national sud-africain, ont rendu nécessaire une redéfinition des relations entre la RSA et ses voisins. La traduction est la contribution sud-africaine à la revitalisation politique, sociale et économique régionale.

§2 *:* La contribution de l'Afrique du Sud à la reconstruction de l'architecture supra-nationale de la SADC

La zone australe du continent, espace économique privilégié de la RSA, laissait le champ libre, en vertu des ambitions internationales du pays, à un espace de coopération

[1] M. FAUCHER et D. DARBON, op.cit., p. 107.

[2] En 1993 déjà, la SADC, en termes de produits manufacturiers, représentait 72% des exportations du Swaziland, 47% du Lesotho, 33% de la Namibie, 28% du Zimbabwe, et 10% de la Tanzanie, principalement en direction de la RSA. Les importations de la Namibie (93%), du Swaziland (89), du Malawi (72%) et du Botswana (62%), proviennent en grande partie de l'Afrique du Sud. D'une manière générale, les importations de la RSA, de la Tanzanie et de l'Angola, en provenance de la SADC, sont inférieures à 10% du total de leurs importations. Olivier CUREAU, op.cit., p. 438-439.

[3]Organisation pour la coopération et le Développement (principalement l'UE.) L'île Maurice exportant principalement ses produits manufacturiers vers ces pays

[4] Le SIDA est un autre fléau qui depuis menace gravement le développement aussi bien des pays de cette région, que de l'Afrique du Sud. En effet, près de 22% de la population de l'Afrique australe sont infectés par le virus.Voir Jaqui ALI, « Aids As a Security Threat », in M. BAREGU & C. LANDSBERG (eds)., *From Cape to Congo….* , op.cit., p. 131-156.

politique par la voie d'une intégration poussée, à travers notamment la participation de la RSA à la réactivation, l'amélioration la restructuration des institutions de la SADC.

L'entrée de la RSA dans la SADC a eu pour corrolaire la recherche de légitimations géopolitiques, historiques ou culturelles[1]. De même, cette institution régionale apparaissait, à la différence de l'APEC (Asian Pacific Economic Co-operation) et de l'IOR (Indian Ocean Rim) plus tard qui fonctionnent sur la base d'un régionalisme « ouvert »[2] comme le premier ensemble régional et l'organisation la plus à même de permettre l'intégration de la RSA dans une architecture institutionnalisée.

L'adhésion à la SADC s'est faite dans la lignée de la SACU (Union douanière d'Afrique australe et dont les pays sont membres de la SADC)[3] qui existe depuis 1910 avec pour chef de file la RSA. La SADC est la seconde organisation régionale à avoir été intégrée par le pays[4]. Dans le cadre de la reconstruction de l'architecture régionale, l'optique d'une meilleure efficacité d'action en était le corrolaire. A cette fin, la RSA s'est appuyée sur la SADC (A), sur la base des critères politiques (B), pour institutionaliser l'Organe Politique de Défense et de Sécurité (C).

A) L'organisation régionale vecteur de la politique de coopération de la RSA

Cette politique se combine aux objectifs de la SADC. Elle implique en effet un haut degré de coopération économique, une assistance mutuelle, ainsi qu'une planification cohérente, en

[1] Jean COUSSY, «Nouveau régionalisme ou reprise du mode séculaire d'expansion? Idéologies et pratiques d'intégration régionale dans la SADC et l'IOR » in D.Darbon (Dir), L'après MANDELA….op.cit., p. 453-477.

[2] Ces deux organisations ont la particularité d'être interrégionales. L'IOR est une organisation de coopération sectorielle dont la RSA est membre, avec notamment un fort développement du commerce, et en ligne de mire une zone de libre échange. En effet, en vertu du nombre (14) et à la taille (les pays riverains de l'Océan indien, plus des pays candidats comme la France, l'Iran, l'Egypte et le Japon), cette organisation (IOR) est destinée à fonctionner à la carte, sur la base de projets présentés lors de réunions ministérielles et de forums internationaux. Ce qui témoigne d'une souplesse institutionnelle puisque son foctionnement et l'adhésion de nouveaux membres ne repond pas à un critère géographique. Il s'agit de créer un environnement propice aux investissements croisés, et aux entreprises d'améliorer les moyens de communication et l'échange régulier entre Etats. A cet égard, voir, Jérôme LAUSEIG : « Une nouvelle donne dans l'océan indien. Entre IOC-ARC, Nouvelle Afrique du Sud et coopération Sud-Sud », Idem, p. 479-496.

[3] La Southern African Custom Union est en effet une Union douanière originale et l'une des plus anciennes au monde. Composée des pays BNLS (Botswana, Namibie, Swaziland et Lesotho), toute son organisation repose sur le parrainage de l'Afrique du Sud. Elle a pour fondement, à l'instar de toutes les unions douanières, la libre circulation des marchandises, un tarif extérieur commun et un produit de recettes communes. Cet accord douanier est unique puisqu'il protège les industries de production des pays membres les moins développés. Il existe un mécanisme de compensation financière de l'Afrique du Sud. De même, cette union a une monnaie commune qui est le rand sud-africain. C'est la seule existant sur le continent africain avec le franc CFA. C'est la Banque centrale sud-africaine, la *South African Reserve Bank* qui centralise les devises et garantie la couverture des monnaies, bien que depuis 1993, la Namibie ait sa propre monnaie, le dollar namibien. Philippe DECRAENE, op.cit., p. 48.

[4] Sommet de Gaborone, (Botswana) 29 août 1994.

ce qui concerne les réalités socio-économiques, environnementales et politiques[1]. Dès lors, à l'intérieur de la région, la SADC sera et demeurera le premier vecteur de la politique et l'action du pays pour parvenir à un développement économique régional.

La vision de l'Etat sud-africain se combine avec celle de la SADC. En effet, l'objectif principal de la SADC, comme son nom l'indique, est d'arriver à un développement et à une croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration du niveau de vie des populations de l'Afrique australe au soutien de ceux qui sont socialement désavantagés par l'intégration régionale. C'est pourquoi la réalisation de ces objectifs doit passer par une intégration régionale poussée, et être basée sur des principes démocratiques, un développement équitable et soutenu[2].

Aussi, les domaines de coopération adoptés par les 14 Etats membres de la SADC, reflètent assez bien la vision et les objectifs de la politique sud-africaine. Trois grands domaines forment la charpente de la coopération interétatique de la région. Le premier se focalise sur une profonde coopération économique et l'intégration, sur la base d'un équilibre, l'équité et le bénéfice mutuel, la promotion d'un accroissement de l'investissement et du commerce, un libre mouvement de facteurs de production des produits et des biens à travers les frontières nationales. Le second se focalise sur des valeurs économiques, politiques, sociales communes, à travers l'accroissement des entreprises et la concurrence, la démocratie et la bonne gouvernance, le respect de la règle de droit et la garantie des droits de l'homme, la participation populaire et la réduction de la pauvreté. Et enfin, le troisième a trait à la solidarité régionale, la paix et la sécurité, dans l'objectif de permettre aux populations de la région de vivre et de travailler ensemble dans la paix et l'harmonie[3].

Ainsi, le développement concerté est à la base des relations entre les pays de la SADC, but somme toute logique du fait de la rupture avec le passé et au choix de la dénomination de la nouvelle architecture régionale en SADC qui met en lumière le mot communauté de développement[4]. Ce développement concerté constitue en fin de compte l'expression et le socle du tissage de la nature des relations avec la RSA.

A cet égard, la position et la vision de la RSA témoignent de la place qu'occupe la RSA dans la SADC, en vertu de sa volonté d'immersion du pays dans le marché mondial par une

---

[1] D. BURGER, *South Africa Year book:* 2003/2004, 2003, *Foreign relations*, p. 315.
[2] Article 5 du traité de la SADC amendé en 2001.
[3] Article 5 du traité amendé en 2001 de la SADC et aussi, pour une présentation de la SADC, *Notes et Etudes documentaires,* n°5170-71, mai-juin 2003, pp.114-120.
[4] Les différentes assertions du mot communauté sont données par Peter VALE, *Security and Politics…*op.cit., p. 135-159. Par ailleurs, ce dernier exprime la difficulté de la mise en œuvre d'une communauté réelle en Afrique australe.

diversification de ses partenaires. Elle se traduit par l'appui sur les organes déjà existants[1], leur restructuration afin de les rendre opérationnelles et les adapter à la mondialisation.

B) La prédominance des critères politiques : l'influence politique face aux rivalités régionales

La revitalisation par la création et l'amélioration de structures déjà existantes afin de rendre la SADC opérationnelle a fait partie des priorités de la RSA. De prime abord, il convient de mettre en lumière la force du concept de coopération économique régionale qui constitue l'armature des nouvelles relations régionales.

Ce concept est antérieur à la création de la SADC. La coopération économique dans cette région d'Afrique a toujours été en ligne de mire et date de la fin des années 1970. En effet, il a été pour la première fois évoqué dans une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de la ligne de front en mai 1979 à Gaborone (Botswana), siège actuel de la SADC. Cette réunion a donné lieu à une conférence internationale à Arusha, deux mois plus tard, qui a rassemblé tous les pays indépendants (à l'exception de la Rhodésie, la Namibie et la RSA) et les donateurs internationaux.

Dans la foulée, le sommet de Lusaka (Zambie) qui s'est tenu en avril 1980, en a été la conséquence, ainsi que le lieu de l'adoption de la déclaration instituant la SADCC avec pour premier Président Sir Seretse KHAMA[2]. Cette déclaration a engagé les gouvernements signataires à poursuivre des politiques axées sur la libération économique (réduire la dépendance économique envers la RSA) et le développement équitable et intégré des économies de la région. A cet effet, la SADCC fut formalisée par un accord préalable sur les institutions le 20 juillet 1981. La nécessité d'une intégration économique a été à l'origine du regroupement institutionnel des pays de la zone Afrique australe.

L'action de la RSA, dans la vitalisation et la restructuration de l'architecture de la SADC, s'est opérée principalement à travers le comité de révision. En effet, la nécessité de la transformation de l'organisation sous-régionale pour la rendre en adéquation avec ses objectifs, doublée de la volonté sud-africaine de donner un nouveau sens à ses relations avec cette structure, a mis en orbite un comité de révision composé outre de cette dernière, du Mozambique, du Zimbabwe, le Malawi et la Namibie.

[1] L'OPDS et l'ISDSC.
[2] ISS, profile: Southern African Development Community (SADC) p. 1. Voir aussi le site de la SADC http://www.sadc.int. (en anglais).

La légitimité de ce comité résultait de son origine, c'est-à-dire d'une décision des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC, donnant mandat au conseil des ministres « d'entreprendre un examen critique des opérations des institutions de la SADC, incluant l'OPDS en vue de faire de la SADC un instrument plus effectif et efficace dans la construction de la communauté »[1].

La composition du comité de révision atteste en effet d'un équilibre du rapport de force régional par rapport à l'OPDS. Il apparaît ainsi deux groupes de pays : le premier, qui est constitué de la RSA et du Mozambique, le second constitué du Zimbabwe, de la Namibie et du Malawi. Force est de constater que cette composition était la condition nécessaire d'un travail loyal et juste, et la manifestation de la volonté des Etats membres de lancer une réforme des institutions dénuée de toute lutte intestine et de désaccord de fond.

A cet égard, le processus qui s'est initié en février 2000[2] et qui a duré plus d'un an, a donné lieu à un rapport final approuvé au sommet extraordinaire le 09 mars 2001, et publié en avril 2001. Ce dernier a mis en lumière huit points essentiels que sont l'agenda commun, les priorités stratégiques, la réforme institutionnelle, les systèmes de gestion, la mobilisation des ressources, l'admission de nouveau membres, la mise en œuvre des réformes et le montant des nouvelles structures de la SADC[3].

Ces recommandations ont eu pour effet de dessiner la future architecture de la SADC, et ont constitué dès lors une ligne directrice pour la révision de l'infrastructure institutionnelle, politique et économique ; prélude à la réforme du traité de la SADC de 2001. La révision institutionnelle de 2001, constitue la vision d'une organisation institutionnelle, soucieuse de ses capacités à répondre aux défis de la région, dans la mesure où l'intégration politique, économique et sociale nécessite des institutions ambitieuses, opérationnelles et adaptées à ses buts.

L'évolution et la restructuration de l'armature institutionnelle, dont la RSA est partie prenante, a pris une étape importante le 14 août 2001 à Blantyre (Malawi) où les chefs d'Etats et de gouvernement ont signé l'accord révisant le traité de la SADC[4]. L'aperçu de la structure de la SADC issue de cet accord est sans équivoque. Elle se compose, à l'instar de ses homologues de l'UA et de l'UE, d'institutions intégrant aussi bien les Etats que la société civile, avec une prime accordée aux gouvernements, ainsi que l'atteste le tableau ci-dessous.

---

[1] *SADC Secretariat*: "Report on the review of Operations of SADC Institutions", Gaborone, p. 1.
[2] Réunion du Conseil des ministres à Mbabane (Swaziland)
[3] Chris LANDSBERG, "The institutional governance dimension", *Centre for Policy Studies*, Policy: Issue and actors, vol.15, n°1, Johannesburg, novembre 2002, p. 9.
[4] Traité signé le 17 août 1992 à Windhoek (Namibie) et entré en vigueur le 30 septembre 1993.

Sommet de chefs de gouvernement Organe suprême Sommet annuel devenu semestriel depuis mars 2001
Troîka Chef de l'Etat assurant la présidence, plus son prédécesseur et son successeur Gère notamment les questions politiques, de défense et de sécurité (cf Protocole de Blantyre août 2001)

Conseil des ministres Réunion au moins deux fois par an, par secteur (notamment Affaires étrangères, économie et finances)

Comité intégré des ministres. Créé en 2001, en charge du suivides programmes	Secrétariat exécutif Renforcé en 2001 par un département de planification stratégique divisé en 4 secteurs (Gaborone).

Tribunal crée en 2001chargé du règlement des differents.	Comités nationaux représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile (Crées en 2001).	Conférence consultative. Réunion annuelle avec les partenaires étrangers, notamment les institutions financières internationales.

Source : SADC.

Cette restructuration de l'armature atteste ainsi d'une contribution sud-africaine pragmatique et dynamique. Aussi, la politique régionale sud-africaine, qui est en conformité avec les objectifs de la SADC auxquels s'ajoutent les programmes d'assistance[1] et la responsabilité du secteur de la finance, des investissements et de la santé en 1995[2] est de participer à la modification du statut de l'OPDS, ce, à travers le comité de révision.

[1] Encadré par des conditions strictes, telles que la base gouvernementale, les habitants comme destinataires, l'implication du secteur privé, pour ne citer que ces cas là. *South African year book* 1999-2000, *Foreign Relations* , SAIIA, Johannesburg, 1999, p. 8-9, http://A\foriegn.htm, (En anglais, accédé le 10/12/2001)

[2] Chaque pays membre de la SADC a la responsabilité d'un secteur de coopération. A titre d'exemple, la Tanzanie a la responsabilité du commerce et de l'industrie, le Swaziland le développement des ressources humaines, l'Ile Maurice le tourisme, le Mozambique la culture, l'information et le sport, les transports et la communication, la Zambie l'emploi et l'agriculture ainsi que les mines. Pour une nomenclature complète, voir SADC :*Sectorial responsabilities*, p.1-2. http://www.sadcreview.com/sectorial%20ReportS%202000/sectoralmain.htm.(Accédé le 23/03/2001).

C) La contribution sud-africaine à l'institutionnalisation de l'OPDS et à son intégration dans la SADC

Cette intégration est la conséquence de la vision sud-africaine et de la volonté des Etats membres de se doter d'un organisme chargé de conduire et de gérer des actions de diplomatie préventive. Elle revet de ce fait une importance capitale vers la construction d'une communauté de la sécurité[1].

Cet organe, qui a acqui une légitimité consécutive au protocole finalisant son lancement[2] à l'occasion du sommet de la SADC le 14 août 2001 à Blantyre (Malawi), est l'expression du poids politique de la RSA et l'aspect politique de la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique australe, de la rationalisation de l'outil de la SADC (1) et de la politique régionale de la RSA (2).

1) Un outil sud-africain et régional de rationalisation

La mise en valeur de cet organe, sa place cardinale, tout comme son intégration à la SADC en 1996, résulte du poids politique de N. MANDELA. Elle est en effet la conséquence d'un processus qui s'est initié en 1996, deux ans après l'entrée de la RSA dans la SADC[3]. La création de l'OPDS est le point de départ de la mise en place d'une approche globale de la sécurité en Afrique australe, qui est l'expression de la volonté de donner une structure institutionnelle à la construction et au maintien de la paix dans la région. Cette structure se compose de deux branches, l'une relative aux questions de défense et de sécurité, et l'autre relative aux questions politiques et diplomatiques.

La volonté sud-africaine d'en faire un organe central dans la structure opérationnelle de la SADC résultait des oppositions politiques à l'intérieur de la SADC. En effet en 1996,

---

[1] Naison NGOMA, "SADC towards a security community?", *African Security Review*, vol.12, n°3, 2003, p.18-28.

[2] *Protocol on Politics, Defense, and Security*, site de laSADC, http://www.sadc.int . et le site de l'ISS, http://www.iss.org.za/AF\RegOrg/unity_to_union/SADC.html. (En anglais, accédé le 26/04/2004.) Le protocole fut signé par 13 des 14 pays, l'Angola n'ayant pas signé pour des raisons administratives.

[3] Le traité instituant la SADC en 1992 prévoyait parmi d'autres, la coopération dans les domaines politiques, diplomatiques, les relations internationales, la paix et la sécurité. A cet égard, les résolutions et les recommandations de l'atelier sur la démocratie, la paix et la sécurité, qui ont eu lieu à Windhoek (Namibie) en juillet 1994, ont mis sur pied une réflexion et la volonté de s'engager formellement sur la voie de la coordination de la sécurité, la médiation dans les conflits, voire une coopération militaire. C'est la réunion à Gaborone (Botswana) des ministres des Affaires étrangères de la Défense et de la Sécurité en janvier 1996 qui mis en orbite cet organe.

elle était présidée par Robert MUGABE[1] désireux d'en faire une institution au fonctionnement autonome (capable de convoquer des sommets et prendre des décisions *ad hoc*) par rapport au secrétariat de la SADC qui était présidé par N. MANDELA[2].

Cette rivalité, qui était sous-tendue par des intérêts politiques et la volonté zimbabwéenne de retrouver l'influence régionale, a rendu difficile une politique commune de défense et de sécurité, ponctuée par des oppositions entre groupes de pays[3]. Les exemples les plus marquants du fonctionnement parallèle de l'organisme ont été en 1998, lors de la seconde guerre en RDC, l'intervention armée du Zimbabwe, de l'Angola et de la Namibie pour soutenir le régime en place, privilégiant la solution militaire au détriment de la solution diplomatique prônée par la RSA. Cette dernière de son côté est intervenue militairement et de façon calamiteuse en septembre de la même année, au Lesotho aux cotés du Botswana sous l'égide de la SADC.

L'éclatement des structures de sécurité, doublé de logiques divergentes a ainsi été un obstacle aux tentatives de solution[4]. Néanmoins, la nécessité d'une rationalisation de l'appareil régional de paix et de sécurité, apparaissait aux yeux de la RSA indispensable, voire capitale[5]. Aussi, la rationalisation de la structure duale, qui était source de dissensions a été corroborée par l'activation du projet politique.

2) Le rééquilibrage des structures internes de l'OPDS

[1] Ancien leader des pays de la ligne de front, il semble qu'il ait obtenu cette fonction par soucis de compromis, le Botswana, alors Président de la S.A.D.C et hote du siège du secrétariat de la SADC, voulait empêcher ce dernier de devenir le nouveau président de la SADC, le lui ont confié en compensation.

[2] Qui fut à l'origine de la présidence tournante de la S.A.D.C, poste qu'il occupa jusqu'en 1999.Le président zimbabwéen avait par ailleurs proposé en 1995 la création de l'association des Etats d'Afrique australe (ASAS) l'*Association of Southern African States*. Cette association devait avoir vocation à succéder aux pays de la ligne de front. Une réunion avait eu lieu à Harare le 03 mars 1995 afin d'harmoniser les propositions de l'A.S.A.S et de la SADC. Comme l'OPDS, L' ASAS devait se composer de deux sous-comités, l'un sur les affaires politiques, l'autre sur les questions de défense et sécurité, avec une présidence tournante de deux ans. Cette association se voyait être le bras armé de la SADC. Cette question ne fut pas prise en considération lors du sommet des chefs d'Etats de la SADC en 1995 à Johannesburg. Tankeda C. NKIWANE, " *The quest for good governance"* in M.BAREGU & C LANDSBERG (eds.), *From Cape to Congo…….* op.cit., p. 62-64.

[3] Lire particulièrement à ce propos, Mark MALAN, « SADC and Subregional Security. Unde venis et quo vadis ? », ISS Monograph 19, Halfway House, *Institute For Security Studies*, 1998; ainsi que Maxi VAN AARDT, « The Emerging Security Framework in Southertn Africa. Regime or Community ? », *Strategic Review for Southern Africa,* vol.19, n° 1, 1997, p. 1-30.

[4] En septembre 1998, lors du sommet de la SADC à Maurice, la commission tripartite (Mozambique, Namibie et Malawi, désignée pour faire son rapport sur le futur de cet organisme ne l'a pas rendu.

[5] En août 1999, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC de Maputo (Mozambique) décida de réviser par l'entremise du Conseil des ministres (dont le nombre de réunions annuelles passa de deux à quatre en 2001), l'organe chargé de la supervision de toutes les institutions de la SADC, surtout cet organe, et de faire un rapport dans un délai de six mois sous la direction de R. MUGABE.

L''OPDS apparaît, en vertu de l'équilibre voulu de ses deux structures principales ainsi que par les défis et objectifs de la région d'Afrique australe, qui sont l'expression de la volonté politique des Etats membres, être l'instrument clé de la coordination des politiques dans les domaines de la politique, la défense et la sécurité.

Deux branches composent cet organisme. Le comité interétatique de défense et de sécurité, (ISDSC) [1] au sein duquel siègent les ministres de la Défense et de la Sécurité de chacun des Etats, et le comité interétatique de politique et de diplomatie (ISPDC)[2] dans lequel siègent les ministres des Affaires étrangères de chacun des Etats membres de la SADC, et qui est encore peu opérationnel.

L'ISDSC, tout d'abord, est une structure en phase avec les réalités de la région. Eu égard à la paix et la sécurité comme condition préalable au développement économique, et à son ancienneté. Cette branche, qui était une sous-structure jusqu à son intégration officielle dans l'OPDS en 2001, lui est antérieure. Elle a été établie en 1975 comme une sous-structure des pays de la ligne de front par le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie. Dès sa création, elle était principalement un comité ministériel beaucoup plus élargi que dans son organigramme issu du sommet de 2001, puisque se composant des ministres de la Défense, de l'Intérieur et de la Police, de la Sécurité de l'Etat et du Renseignement, et en fin de compte de celui de l'Immigration, qui se réunissaient pour évoquer leurs besoins individuels et collectifs en matière de sécurité, ainsi que de la guerre de libération.

C'est précisément cette flexibilité et son caractère intergouvernemental qui ont été les gages de sa durée. En effet, elle n'avait ni charte, encore moins de secrétariat et fonctionnait comme un conseil de ministres, ce qui lui a permis de survivre au démantèlement des pays de la ligne de front et de s'ouvrir aux pays membres de la SADC, par l'admission de la RSA en 1994, du Malawi et du Swaziland, de l'Ile Maurice en 1996, de la RDC en 1997.

En 1999, le DFA a résumé les fonctions clés des trois sous-comités de l'organe en question que sont la défense, la sécurité publique et la sécurité d'Etat[3]. Celui de la défense a fonction de passer en revue la situation militaire courante des pays membres, explorer les domaines de coopération militaire et les modalités pratiques, échanger les vues et proposer des mécanismes pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Celui de la sécurité publique est de coordonner les activités (politiques) de sécurité publique dans la sous-région, partager l'expérience et l'information entre les pays membres sur des activités telles que le vol

[1] ISDSC *Interstate Defense and Security Committee.*
[2] *Interstate Political and Diplomatic Committee.*
[3] http://www.iss.org , organigramme de la SADC. L' ISDSC en plus de ces trois comités, s'arroge la faculté de créer des comités ad hoc, tel que le comité sur le crime transfrontalier qui est chargé de mettre fin à l'aide de l'UNITA.

de véhicules, le trafic de drogue, l'immigration illégale, les faux documents de voyage, la contrebande des armes à feux, et l'exploration des domaines d'accroissement de la coopération entre les polices de la sous région. En ce qui concerne enfin la sécurité d'Etat, le rôle de l'ISDSC doit être de passer en revue la situation sécuritaire de la région et d'analyser les problèmes affectant chaque Etat membre, incluant l'instabilité politique, les conflits armés, l'afflux des réfugiés, l'extrémisme religieux et le crime organisé. Recommander les mesures appropriées permettant de lutter contre les menaces à la stabilité de la sous-région et enfin d'étudier les voies et moyens d'une coopération accrue entre les Etats membres.

Ce comité interétatique, de par sa souplesse[1] et les défis auxquels sont confrontés les pays de la région, démeure pour la RSA, un instrument et l'organe central de collaboration des pays de la SADC, qui, dominé par les militaires, agissait de fait comme le secrétariat de l'OPDS.

A l'inverse, l'ISPDC, qui est politique, manque encore d'influence et souffre de l'ancienneté et du poids de l'ISDSC. Cette branche, institutionnalisée par le protocole (article 6), voit son rôle, du fait des objectifs de la région et du NEPAD, indispensable. En effet, un programme stratégique a été mis en place, dont le but est de donner de la consistance et de définir les priorités de ce comité interétatique. Ainsi, cet instrument aura pour mission la diplomatie préventive, la gestion des conflits et la pratique des systèmes d'alerte. Au vu de ces constatations, ce comité pourra devenir un organe important dans la structure de la SADC.

Pour ce faire, deux sous-tructures vont être activées[2]: l'une sur la politique et la gouvernance, qui aura en charge la bonne gouvernance[3], les droits de l'homme, la règle de droit et la corruption. La seconde se penchera sur la diplomatie, le système d'alerte, la prévention des conflits et leur gestion. En outre, cette seconde structure, de par sa nature, aura vocation à coordonner les positions de la SADC sur les questions internationales et multilatérales.

Aussi, sept années après l'entrée de la RSA dans la SADC, la structure et les fonctions de l'OPDS ont été officiellement établies, doublées en 2003 de l'approbation du plan stratégique indicatif de l'organe[4], ce, par la quatrième session du comité des ministres le 7

[1] Avec des fonds danois, elle a créé le centre régional de formation au maintien de la paix, basé au Zimbabwe, expression de la volonté zimbabwéenne de continuer à présider l'organe, et de peser sur la politique régionale de paix et de sécurité.
[2]Christ LANDSBERG, "The institutional ……..", op.cit., p. 13-14.
[3] La gestion et la mise en œuvre régionale du Mécanisme africain de révision des pairs, qui patit des résistances étatiques, pourra être un rôle clé de ce comité.
[4] SIPO. *Stratégic Indicative Plan of the Organ..*

août. L'OPDS apparaît dès lors comme organe central de coordination des politiques dans les domaines de la politique, la défense et la sécurité.

Aussi, le sommet de 2001, doublé du protocole[1], en fait une structure clé à même de coordonner la politique régionale en matière de paix et de sécurité. Plusieurs dispositions du protocole en témoignent. En premier lieu son incorporation dans la SADC en tant qu'institution de la SADC, est l'expression de la volonté d'une politique commune. En second lieu, ses objectifs[2] sont l'illustration de sa place centrale dans le mécanisme, en témoigne son grand nombre (quatorze), en particulier la protection des personnes et de la région contre l'instabilité politique militaire, la coordination et la coopération entre les Etats, la prévention, la résolution de tout conflit interétatique par des voies pacifiques.

En troisième lieu, l'élément majeur de la mise en orbite concerne sa structure[3], qui a été adaptée à sa mission. En effet, cinq sections forment le nouvel organigramme de l'appareil, ce, dans le sens de la transparence et d'un souci d'efficacité. Il se compose du Président élu pour un an[4], assisté d'un vice-président, une troïka composée du Président, du futur président (qui devra être le vice-président) et l'ancien Président, le comité ministériel[5], composé de ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de la Sécurité publique et de la Sécurité d'Etat chargés de la coordination du travail de l'organe et de ses structures. Ce Comité est présidé par un ministre originaire du pays qui dirige l'organe sur une base rotative d'un an. Viennent en suite le Comité interétatique de politique et de diplomatie, composé des ministres des Affaires étrangères des Etats parties au protocole, et celui de la défense et de la Sécurité composé des autres ministres membres du comité ministériel. De plus, d'autres structures pourront être créées par n'importe quel Comité ministériel.

Ainsi, en matière de paix et de sécurité, la SADC, sous l'égide de la RSA, progresse dans le sens d'une communauté dynamique, transparente, démocratique, et dispose surtout d'un outil autonome de coopération et de collaboration, l'OPDS en l'occurrence, qui est la véritable expression d'une position cohérente sur les questions régionales. Cette restructuration de la SADC, initiée par la RSA va dans le sens d'un réajustement des ses relations militaires et politico-diplomatiques avec ses voisins et de la création des conditions

[1] Pas encore ratifié puisque sur les neuf signatures nécessaires, huit avaient été obtenues en date du 12 décembre 2003.
[2] Article 2 du protocole.
[3] Article 3 du protocole.
[4] Le président MBEKI fut élu lors du sommet de la SADC les 16 et 17 août 2004 pour un an. En 2003, ce fut le Lesotho qui présida l'organe avec la RSA à la vice-présidence.
[5] Article 5 du protocole.

durables de coopératon. Le rééquilibrage entre les deux comités interétatiques l'atteste au plus haut point.

L'esprit de paix, de gestion et de résolution pacifique des différents, mis en avant par la RSA et par la nécessité de sortir la sous-région du passé militariste qui fut le sien, apparaît clairement à la lumière de l'article 11 du protocole sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits[1].

L'autre volet qui concerne la mise en œuvre et l'opérationnalité de la SADC est le plan stratégique indicatif de l'organe[2], qui détermine les moyens futurs de l'organisation et s'arroge le rôle de balise de l'action de l'organe, en particulier pour le pacte de défense mutuel[3].

Ainsi, la paix et la stabilité politique, la défense et la sécurité qui sont les objectifs futurs de la région, doivent être les vecteurs d'un environnement propice au développement économique. Aussi, la dimension militaro-politique s'est accompagnée d'une dimension économique : le protocole de commerce de la SADC, signé en 1996, entré en vigueur le 25 janvier 2000 et qui conduit dès 2008 à une Zone de Libre Echange. Sous la houlette de la RSA, ce protocole s'est accompagné du plan d'action de dix ans, le plan de développement indicatif et stratégique régional (RISDP).

§ 3 : La dimension économique : le programme stratégique indicatif régional de développement (IRISDP) outil d'intégration par le marché

Ce programme, qui est le résultat du souci d'intégration de la région à la mondialisation économique, est la suite logique d'approbation de la restructuration des organes de la SADC lors du sommet extraordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements qui a eut lieu en mars 2001 à Windhoek (Namibie).

---

[1] L'alinéa 3: diplomatie préventive, négociation, conciliation, médiation, bons offices, l'arbitrage et l'adjudication par un tribunal international.

[2] *Stratégic Indicative Plan of the Organ*.

[3] Ce pacte, dans l'architecture de la défense et de la sécurité de la SADC, est le second instrument avec l'OPDS. Il permet une défense et une action collective des Etats de la SADC contre toute attaque armée qui sera considérée comme un danger pour la paix et la sécurité régionale. Au vu des défis auxquels est confrontée la SADC, (pauvreté et sous-développement, maladies, la marginalisation économique, la gouvernance démocratique, gestion des conflits, et des Etats encore fragiles), sa mise en œuvre s'annonce plus difficile que l'OPDS. Les Etats de la SADC considèrent la présence de l'armée rwandaise en RDC comme un danger pour la sécurité régionale. Des lors, comment mettre en œuvre ce pacte?. A cet effet, voir, Anthoni VAN NIEUWKERK, « *The SADC Mutual Defense Pact: si vis pacem para Bellum* », Issue n°26, (2), octobre 2003.

Au cours de ce sommet, pendant lequel plusieurs décisions ont été prises, figurent la restructuration du secrétariat de la SADC qui passe de 21 à 4 directions[4], l'établissement des comités nationaux[5], le fonctionnement du comité intégré des ministres, et l'approbation de la préparation du plan de développement stratégique indicatif régional par le secrétariat, pour ne citer que ces exemples[6].

L'objectif de la RSA est d'accroitre la place de la région sur le plan international. Aussi s'appuie-t-elle sur cet instrument (A), dont le vecteur est la place cardinale du secrétariat de la SADC (B), pour en faire l'une des meilleures communautés économiques arrimée au commerce international (C).

A) Un instrument sud-africain à la contribution de la vitalisation économique de la SADC

L'objectif de ce plan d'action de dix ans[4] concrétise les objectifs de la politique régionale sud-africaine et apparaît somme toute logique pour briser les différences et les résistances régionales, par une vision cohérente et volontariste. L'intégration économique au sein de la SADC passe par une adaptation aux réalités régionales continentales et mondiale. En effet, la mondialisation, les mouvements de capitaux, les défis économiques auxquels sont confrontés les pays de la SADC et la SADC elle même, amènent une nécessaire synergie et une collaboration avec d'autres programmes, le NEPAD en particulier.

Conformément à l'accord révisant le traité de la SADC, ce plan, basé sur ses priorités et l'agenda commun[5] trace la direction stratégique de l'action communautaire, avec une prime accordée à l'intégration au développement économique. De ce fait, tous les domaines qui ont trait à la vie économique et sociale sont visés[6]. Par ailleurs, ce plan illustre ainsi la volonté d'efficacité et de mise en œuvre de l'action régionale, celle plus opérationnelle, avec une approche plus coordonnée et plus flexible, par un rôle accrû accordé aux Etats, à travers les

---

[4] Le commerce, l'industrie, les finances et l'investissement, l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles, l'infrastructure et les services, et enfin le développement social et humain ainsi que les programmes spéciaux.

[5] En vue de la coordination des initiatives étatiques.

[6] La mobilisation des ressources humaines des Etats membres, à travers particulièrement les fonds des partenaires internationaux, l'adoption et le lancement de l'étude sur la mise en œuvre de la nouvelle structure de la SADC, D. BURGER, *South Africa Yearbook 2003/2004*, op.cit., p. 316, et aussi *SADC RISDP Executive summary*, p. 1. Voir le site de la SADC, ou de l'ISS.

[4] Voir *SADC-RISDP.*

[5] Article 5 du traité sur les objectifs de la SADC, et l'article 5A sur l'effectivité de cet agenda.

[6] L'article 4 du plan énonce les domaines d'intervention prioritaires que sont l'intégration régionale, celle de la S.A.D.C dans l'économie mondiale, le développement équilibré, l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité homme-femme, le développement humain et la sécurité alimentaire.

Comités nationaux[1] lesquels sont composés du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des syndicats des travailleurs et du patronat.

Cette disposition responsabilise chaque Etat et permet une meilleure coordination et implication de toutes les composantes de chaque pays, dans la gestion et l'intégration des programmes et des projets au niveau national.

Cette mouture matérialise les objectifs de la politique régionale sud-africaine qui est basée sur la coopération, la responsabilité et l'implication des pays membres, de manière symétrique dans la construction d'une vraie communauté. A ce titre, ce plan apparaît comme l'instrument par lequel la RSA peut apporter sa contribution, son savoir-faire et ses compétences dans le but de vitaliser la SADC.

Si le plan est l'expression d'une vision régionale commune et par ailleurs celle de la RSA, sa mise en œuvre technique et opérationnelle[2], conduit à la participation de toutes les composantes politico-sociales de la région. Aussi, il est destiné à être sous la direction du secrétariat de la SADC dont le pays hôte, le Botswana, est l'allié régional de la RSA.

B)La place cardinale du Secrétariat de la SADC : expression de la politique régionale d'alliance de la RSA

Le rôle cardinal du secrétariat dans la formulation de la RISDP, au-dela de ses aspects techniques, témoigne de la politique d'alliance régionale de la RSA au sein de SADC. En effet, le Botswana, tout comme le Mozambique[3], est l'allié de la nation arc-en-ciel sur le plan politique et économique, puisque ces Etats partagent les mêmes visions que la RSA en matière de sécurité et de défense, particulièrement au sein de l'OPDSC[4], et aussi dans la conduite des affaires de la région. L'intervention sud-africaine et botswanaise ratée en 1998

[1] Article 16A du traité de la SADC.

[2] L'impulsion politique étant mise en œuvre par le Conseil des ministres, principalement des Affaires étrangères de la SADC aidé du comité des ministres intégrés.

[3] Les relations économiques entre la RSA et le Mozambique se sont développées depuis la fin des années 1190. En 2001, le Mozambique est devenu le premier partenaire commercial de la RSA. De même, les investissements sud-africains dans le pays ont dépassé ceux du Portugal. En effet, entre 1997 et 2001, les investissements sud-africains ont été de 5 milliards de rands, avec en prime près de 250 entreprises sud-africaines présentes dans le pays. J. DANIEL, V. NAIDOO & S. NAIDU, «The South African have Arrived. Corporate Expansion into Africa », op.cit, p. 384-384. Voir aussi Carlos Nuno CASTEL-BLANCO, «Economic Linkage between South Africa and Mozambique », *Study for Department for International Development to the British Government*, 2002.

[4] La crise politique dérivant du rôle et de l'intégration de cet organe au sein de la SADC, a été source de division au sein de la SADC, en particulier sur la gestion de la guerre en RDC. Il s'en est suivi trois visions correspondant aux groupes de pays, celle en faveur de l'intervention armée (Zimbabwe, Namibie, Angola, celle ensuite privilégiant la diplomatie (RSA, Botswana et Mozambique) et enfin un groupe neutre parce que pesant d'un poids faible dans la conduite des affaires de la région (Zambie et Tanzanie).

au Lesotho l'atteste au plus haut point. Cette alliance avec le Botwsana a aussi son corollaire sur le plan économique du fait de la présence de ce pays dans la SACU, Union douanière, dont la RSA est le principal acteur puisque la monnaie commune est le rand sud-africain.

Le secrétariat de la SADC, dont le rôle a été renforcé par le traité de 2001[1], devient la pierre angulaire des actions de l'organisation régionale à travers notamment la planification stratégique et la gestion de ses activités, la mise en œuvre de ses sommets, la gestion financière, l'information, la coordination et l'harmonisation des politiques et des stratégies des Etats membres.

C'est donc en toute logique que le secrétariat a participé à toutes les étapes de l'élaboration du plan, dont il aura la responsabilité de la gestion et de la coordination, principalement sur le plan opérationnel, ce, en étroite collaboration avec les comités de conseil techniques et les sous-comités, le comité de pilotage des programmes, et enfin les Etats membres par le biais des comités nationaux, le secteur privé et la société civile[2].

A ce propos, s'appuyant sur les buts et objectifs de la SADC, le secrétariat a procédé à une prise en compte de tous les facteurs inhérents à ce type de projet. Pour ce faire, la rédaction de ce plan se fonde dans la première étape sur les protocoles, les plans, les paramètres régionaux et continentaux tels que le NEPAD, l'UA, l'OMC, l'accord de Cotonou et la déclaration du sommet du millénaire.

De ce fait, la coalition entre la RSA, le Botswana et le Mozambique, ces derniers pouvant faire office, pour cette dernière, de glacis protecteur[3], marque une étape dans l'impulsion que compte donner la RSA à la SADC. A ce titre, l'intégration de ce plan dans le NEPAD l'atteste au plus haut point.

C) L'intégration de l'RISDP dans le NEPAD : l'arrimage à la mondialisation économique

La formulation et la conception du plan se sont opérées dans le prisme du contexte régional, continental, international ainsi que dans la lignée du NEPAD et de l'UA. Notons que ce plan qui est d'une conception dynamique, stratégique, a été conçu à la même époque de la formation du NEPAD en 2001. C'est en 2002 que la SADC a accepté le NEPAD comme

[1] Article 14. Fort justement, le secrétariat fonctionnait avec un effectif d'une cinquantaine de personnes. Il est prévu à terme d'en affecter près de deux cent.
[2] Voir *SADC RISDP*, *chapter 7: Monotoring and evaluation mechanism*, pp. 1-2, et aussi *S.A.D.C R.I.S.D.P, Executive summary*, section 8.
[3] Ce terme a été utilisé pour qualifier les colonies portugaises qui ceinturaient la RSA pendant la période d'Apartheid.

programme de développement, à l'occasion de la réunion extraordinaire du conseil des ministres de la SADC à Blantyre (Malawi). C'est donc la raison pour laquelle la prise en compte de cette donnée s'avère incontournable, particulièrement pour la RSA qui est le principal promoteur du NEPAD, dont la mise en œuvre se fait au niveau régional.

La place de la RSA dans la conception du NEPAD, la coïncidence entre les deux plans et enfin la mise en œuvre régionale, rendent ainsi nécessaire une dynamique de collaboration, qui est la priorité des experts sud-africains.

La RSA dans sa politique de restructuration des institutions de la SADC, en particulier la RISDP, a justement bénéficié du soutien de ses deux alliés régionaux dans le sens du développement du plan indicatif stratégique en phase avec le cadre du NEPAD[1], programme économique de l'UA, mis en orbite par la RSA, de par son caractère régional est incontournable[2]. Ces données illustrent la mise en œuvre de l'IRSDP et entrent dans le cadre de la synergie entre la SADC et le NEPAD. Le plan d'action en question constitue ainsi l'instrument économique de la SADC permettant la mise en œuvre des objectifs du NEPAD pour bénéficier à la région, aux entreprises sud-africaines qui y sont présentes et qui visent le marché de la RDC. Pour la RSA, l'introduction du plan au sein du NEPAD est destiné à accroitre la place de la région sur le plan international, afin d'en faire l'une des meilleures Communautés économiques du continent[3].

Processus ambitieux, le triptyque Comités nationaux-secrétariat-NEPAD peut être considéré comme la pierre angulaire de ce processus, ce, au niveau technique et opérationnel. Concrètement, la mise en œuvre de ce processus ambitieux, qui peut s'avérer historique, a donné lieu à une prise de contact, et à des résultats concrets, sous forme de dialogue, et ce, de deux manières. La première a été la présentation, les 7 et 8 août 2004 par le secrétariat du NEPAD au conseil de la SADC[4], du processus du NEPAD, des procédures et des mécanismes. Cette présentation est la manifestation politique et institutionnelle de la mise en œuvre de cette synergie et de la place cardinale des deux secrétariats, bien que la mise en œuvre soit du domaine des Etats.

---

[1] A cet égard, voir C.LANDSBERG, « The Institutional…. », op.cit.., p. 13-14.

[2] Voir SADC., «*The role of the Regional Economic Community in the implementation of NEPAD: The case of the Southern African Development Community* », Johannesburg, 22-23 octobre 2004.

[3] D. BURGER, *South Africa YearBook 2006/07*, p. 279.

[4] Composé de ministres de chaque Etat membre, de préférence ceux des Affaires étrangères. Le conseil de la SADC tient un rôle non négligeable, dont la responsabilité est importante et vaste puisqu'il doit entre autres, superviser le fonctionnement le l'évolution de la SADC, ses politiques, développer et mettre en œuvre l'agenda commun et de faire des rapports au sommet des chefs d'Etat. Pour une nomenclature complète des fonctions du Conseil, l'article 11 du nouveau traité de la SADC (2001).

La seconde, et plus important encore au plus haut niveau cette fois, est le sommet de la SADC qui s'est tenu les 16 et 17 août 2004 à Mauritius (Ile Maurice), lequel a réitéré ses engagements en faveur du NEPAD et proposé son soutien au secrétariat du NEPAD. Cet engagement marque en effet le début de la dynamique impulsée par le choix de l'intégration mondiale de la SADC et induit l'opérationnalité du RISDP. Enfin elle témoigne de la volonté politique des pays membres de la SADC à travers le choix du conseil des ministres, qui est l'organe de réflexion et d'impulsion du processus.

L'impulsion nécessaire et la dynamique de mouvement existent au sein de la SADC, avec en tête de pont un groupe de pays menés par la RSA. L'intégration de la SADC dans l'économie mondiale et particulièrement dans le NEPAD, dont la RSA est l'un des initiateurs, atteste des facteurs positifs et constructifs des relations entre cette dernière et la SADC, dont le socle des relations s'avère un programme commun.

La politique régionale qui prend appui sur les institutions peut, de ce fait, être le prélude à une projection continentale. Fort justement, l'assise régionale de la RSA constitue une étape décisive et la base de son déploiement diplomatique et économique, et de sa crédibilité sur le continent africain dont l'Union africaine en est le vecteur.

Section deuxième : L'Union Africaine (UA) comme cadre de légitimation du leadership continental sud-africain

L'appui sur les institutions internationales et continentales en particulier, fait partie de la nouvelle donne internationale, et la RSA ne déroge pas à la règle. L'UA apparaît ainsi, en plus du partenariat stratégique avec le Nigeria, comme le vecteur de la politique étrangère sud-africaine, continentale en particulier, eu égard à ses objectifs de paix, de sécurité et de stabilité de l'Afrique. De même, cette adhésion aux institutions continentales, expression du partage des préoccupations africaines constitue la marque de la présidence MBEKI et l'expresion de la Renaissance africaine.

S'il est somme toute logique et opportun de s'interroger sur la prise en compte d'une institution continentale dans les objectifs de politique étrangère de la RSA, force est de constater que l'UA dans ses objectifs est symbolique d'une part d'une ère coincidant avec la fin de la Guerre froide et d'autre part, de la volonté de mettre fin à l'instabilité politique en Afrique, qui freine son développement économique.

Du fait de son passé obscur, l'ambition de la nation arc-en-ciel est de concilier la légitimité de sa projection continentale avec la revitalisation politique et économique du continent à travers l'architecture institutionnelle.

Aussi, si l'UA, constitue pour la RSA une réponse aux objectifs de paix et de stabilité du continent africain (§1), c'est le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'organisation continentale qui en est le vecteur de sa légitimité (§2).

§1er : Le bras politique et institutionnel de l'action sud-africaine en matière de paix et de sécurité

La RSA, qui a pris part à la création de la nouvelle armature institutionnelle continentale[1], en fait le cadre de sa politique africaine. Aussi, l'UA devient l'outil, le cadre multilatéral dans lequel la RSA aspire à contribuer, avec ses pairs africains à la construction d'une nouvelle dynamique dans la gestion et la résolution des conflits qui se greffre sur la démocratie et les droits de l'homme.

C'est à travers d'une part cette organisation comme réponse aux défis de l'Afrique (A) et d'autre part, l'action de la RSA au sein de sa Présidence (B), lesquelles augurent d'un bilan globalement positif dans l'implication dans les résolutions des conflits (C) que s'illustre cette donne.

A) L'UA comme mécanisme et tentative de réponse sud-africaine aux nouveaux défis de l'Afrique

La création aux intérêts contrastés de l'UA et son lancement les 9 et 10 juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud[2] peuvent être considérés comme le point de départ de la prise en compte des nouveaux défis auxquels est confronté l'Afrique et comme une rupture par rapport

[1] L'UA est en effet le produit des ambitions continentales de la RSA, du Nigeria d'O.OBASANDJO et de la version revisitée de la Libye de M. GHADDAFI. A cet effet, voir Thomas KWASI TIEKU, « Explaining the Clash and Accomodation of Major Actors in the Creation of the African Union », *African Affairs*, vol.103, n°411, April 2004, p. 249-290.
[2] Voir Thomas KWASI TIEKU, op.cit.

à l'OUA, doublée de l'illustration du leadership sud-africain[1]. En effet, le contexte mondial né de la fin de la Guerre froide, la situation actuelle de l'Afrique confrontée à une politique, économique, les guerres civiles, la pauvreté pour ne citer que ces exemples, rendent nécessaire une approche plus réaliste et concertée de l'action de la Communauté africaine.

La création de l'OUA à Addis Abeba en 1963 correspondait à une époque marquée par la décolonisation, et avait pour but d'assurer l'unité africaine, base de son action. Quarante années plus tard, et une situation africaine très en deçà des espérances[2], les défis auxquels est confronté le continent africain, la paix et la prospérité économique en l'occurrence, ont à coup sûr, tracé la voie d'une nouvelle optique d'action. D'une part, l'UA marque ainsi une tentative de rupture avec le passé, puisque créée dans deux contextes différents (les indépendances pour l'OUA et la fin de la guerre froide pour l'UA). D'autre part, le rôle, les structures et les défis ne seront plus les mêmes, puisque la nécessité de prévenir, de gérer et de résoudre les conflits et de faire face aux défis socioéconomiques est devenu urgent, spécialement à la lumière de la mondialisation économique[3].

Plus encore, le lancement de l'UA sur le sol sud-africain (Durban) est somme toute symbolique, compte tenu du plan d'action concret établi par la RSA et ses partenaires africains, le NEPAD, programme socioéconomique de l'UA. Ce programme apparaît des lors comme la feuille de route de l'UA, puisqu'il met en exergue les ambitions et les programmes de l'UA dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.

Le caractère symbolique du lancement de l'UA sur les terres sud-africaines apparaît être un signal fort pour la bonne gouvernance, l'état de droit, le gage de la démocratie, de la caution donnée aux changements constitutionnels, le principe du carton rouge carton jaune[4], la non violation des droits de l'homme par les gouvernements, et surtout un environnent dans lequel les chefs d'Etat s'engagent pour la bonne gouvernance politique et économique[5].

---

[1] Cette ambition passe par des moyens financiers adéquats. A cet égard, le président de la Commission le malien Alpha Oumar KONARE, veut faire passer le budget de fonctionnement de l'organisation de 40 à 600 millions de dollars. A titre de comparaison, celui de l'UE est de 120 milliards de dollars. *Jeune Afrique l'intelligent, CD Rom*, état de l'Afrique 2004/2005, rubrique UA, Konaré, « *mon programme* ».

[2] Régimes à parti unique et sous dictature militaire, une économie contrôlée par l'Etat, la corruption due à la présence d'une élite et le détournement des ressources nationales, la faiblesse des infrastructures de transport, de communication, des économies basées sur l'exportation des matières premières et ne nécessitant pas de compétences élevées, ni une formation adéquate. Se référer au discours d'ouverture de Aziz PAHAD, vice-ministre sud-Africain des Affaires étrangères à la conférence sur « les réflexions sur la politique étrangère de l'Afrique du Sud post-apartheid », 26 septembre 2000. http://www.dfa.za.org. (Accédé le 23/11/2004).

[3] Ancien vice-président de la RSA, Jacob ZUMA, « The Significance of the Launch of the African Union », *The Sowetan*, 3 juillet 2002.

[4]Mis en exergue par T. MBEKI et O.BASANDJO, pour réformer l'OUA en 1999.

[5] Jacob ZUMA, op.cit

Ces considérations nous confortent dans l'idée selon laquelle l'UA apparaît comme la réponse politique[6] aux maux qui minent le continent africain[7]. Si son traité constitutif[8] trace la voie et les objectifs de l'Union, la mise en lumière des objectifs pour les autorités politiques sud-africaines sont d'une importance non négligeable. Ainsi, pour reprendre J. ZUMA, l'unité, la solidarité, l'accélération de l'intégration socioéconomique du continent, la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité politique du continent, celle des principes démocratiques et constitutionnels, la participation populaire et la bonne gouvernance, la promotion, la protection des droits de l'homme et des peuples en conformité avec les instruments de la charte africaine des droits de l'homme, la promotion de la coopération dans les domaines de l'activité humaine afin d'améliorer le niveau de vie du peuple africain constituent le terreau de l'action de l'UA[9].

Dès lors, la revitalisation de l'Afrique apparaît aux yeux de l'UA et de la RSA, comme leur but principal. Ces éléments nous confortent dans l'existence d'une corrélation entre les objectifs de l'UA et ceux du gouvernement sud-africain, comme l'a rappelé à juste titre le, président T. MBEKI : « *notre approche en Afrique du Sud est de renforcer la coopération régionale et continentale, l'unité de manière à être mieux équipés pour affronter la Communauté internationale dans le contexte de la mondialisation* »[5].

Premier pays à présider la nouvelle organisation continentale, (juillet 2002-juillet 2003)[6], au-delà du symbolique d'être le pays de lancement[7], son action s'est traduite par une implication croissante du gouvernement sud-africain, en particulier le ministre des Affaires étrangères[8], à la mise en place des institutions et par la résolution pacifique des conflits.

---

[6] Dlamini ZUMA, discours de présentation du budget du DFA à l'Assemblée Nationale sud africaine, 28 mai 2002, Cape Town. En intégralité sur le site du DFA,(en anglais) http://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/speeches/dlaminiZuma/2000.Budget.asp.(Accédé le 14/02/04)

[7] J. ZUMA, idid.

[8] Adopté à l'unanimité le 12 juillet 2000 à Lomé (Togo). Pour le texte dans son intégralité, voir Jeune *Afrique /L'intelligent* , n° 2066-2067, du 15 au 28 août 2000, p. 56-60.

[9] N. DLAMINI-ZUMA, ministre des Affaires étrangères de la RSA, discours à l'Université d'Alberta (Canada), sur le NEPAD, 22 mars 2000. Voir site du DFA, http://wip.dataworld.co.za/dfa/docsSpeechees/dlaminiZuma/2002.NEPAD.asp , (En anglais, accédé le 14/02/04).

[5]« *Our approach in South Africa is to strengthen regional and continental co-operation and unity, so that we are better equipped the broader international community in the age of globalization*". Discours devant le Parlement écossais en date du 13 juin 2001.

[6] Relayé par le Mozambique, et maintenant par le Nigeria, juillet 2004-décembre 2005, qui bénéficia d'une prolongation exceptionnelle de son mandat de six mois.

[7] Rappelé avec force par l'ancien vice-président Jacob ZUMA, «The Significance……..», op.cit.

[8] Le DFA auréolé de sa fonction cardinale de coordination et devecteur principal de la politique étrangère sud africaine, s'est vu allouer au titre du budget 2005, 350 millions de rands (soit près de 44 millions d'Euros-parité au 16/02/05, 1 euro=8,14 rands) pour contribuer au coût d'accueil du parlement Panafricain, et à la mise en en œuvre d'opérations de maintien de la paix de l'Union Africaine. DITABA (Bulletin de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris), « *Présentation budgétaire par le ministre des Finances* », Trevor MANUEL, mars 2005, p. 4.

B) Une présidence sud-africaine sous le signe du lancement des organes de l'UA

L'événement, aussi symbolique soit-il, expression de l'implication et de l'appartenance de la RSA à la communauté des Nations africaines, a posé les bases d'une présidence sud-africaine soucieuse de la promotion des valeurs qui lui sont chères. Deux principaux défis ont guidé cette action : la mise en place des institutions créées par l'UA et la résolution pacifique des conflits par le partage du pouvoir, en clair, la création de conditions d'une paix durable[1], mais surtout des élections démocratiques.

L'UA, de par ses organes, se rapproche du modèle européen lequel est basé sur un destin et une politique commune. Adopté le 12 juillet 2000 à Lomé (Togo), l'acte constitutif de l'UA a posé les jalons d'une nouvelle Afrique, en remplacement de la charte de l'OUA de 1963. Aussi, au-delà de ses aspects politiques, les organes de l'UA reflètent cette nouvelle dynamique. En effet, la conférence de l'Union, le Conseil exécutif[2], le Parlement panafricain, la cour de Justice, la commission (organe central), le comité des représentants permanents, les comités techniques spécialisés, le Conseil économique social et culturel, les institutions financières (Banque Centrale Africaine, le Fond monétaire africain, Banque africaine d'investissement)[3]forment l'architecture de cette organisation et réflètent la dynamique lancée sur le continent.

Parmi ces objectifs, aux yeux de la RSA, en plus de la promotion des institutions[4], eu égard à la stabilité politique du continent[5], le Parlement panafricain[6] inauguré le 25 février 2004 et la Commission[7], la mise en œuvre de la politique africaine de défense et de sécurité commune, (dont le pays avait été chargé lors du lancement de l'UA en 2002) à travers le

---

[1] Gouvernements intérimaires, présidence tournante, pour ne citer que ces exemples.
[2] Composé principalement des ministres des Affaires étrangères des 53 pays.
[3] Article 5 du Traité constitutif.
[4] Discours de DlAMINI-ZUMA, à Londres, 25 octobre 2003. En intégralité et en anglais sur le site du DFA.
[5] Rappelé avec force par Aziz PAHAD : « La prévention des conflits, la gestion et la résolution sur le continent africain reste l'objectif clé du gouvernement sud-africain. Le progrès et le développement en Afrique n'existeront que s'il y a la paix, la démocratie et la stabilité ». Propos tenus le 12 février 2002. Discours en anglais et en intégralité sur le site du DFA http://www.dfa.gov.za/docs/pahad/32.htm , (Accédé le 21/03/2002).
[6]Lancé le 18 mars 2004. En date du 25 février 2004, au total, 38 Etats membres avaient déjà signé et ratifié le protocole pertinent et en avaient déjà déposé l'instrument de ratification. «*Il n'y a pas de doute que les parlements démocratiques sont centraux à notre succès, comme il n'y a pas de doute en ce qui nous concerne* » T. MBEKI, discours devant le Parlement écossais, le 13 juin 2001. Source. La présidence de la République sud-africaine. L'intégralité du discours (en anglais) sur le site du gouvernement : http://www.gov.za/search97cgi/s97.(Accédé le 14/02/2004).
[7] Dont le président fut officiellement installé le 19 septembre 2003. Remplaçant le secrétariat et doté de pouvoirs renforcés, sa composition (10 commissaires) définitive a été faite lors du sommet de Maputo (Mozambique) du 10 au 12 juillet 2003. Alpha Oumar KONARE (ancien président de la république du Mali) a été élu président et Patrick MAZIMHAKA (Rwanda), avec 22 postes attribués à la RSA, dont le ministre des Affaires étrangères, dirigea les débats.

Conseil de paix et de sécurité, ont constitué l'une des priorités de la présidence sud- africaine de l'organisation continentale.

La démocratie représentative[1], la paix et la sécurité constituent à ce titre pour la RSA les bases et le fondement du début de l'action de l'UA, ainsi que l'a affirmé le président T. MBEKI lors d'un discours à l'Assemblée nationale sud-africaine : «*En notre capacité de président de l'Union Africaine, nous avons été amenés à nous saisir de questions de paix et de sécurité sur notre continent en collaboration avec d'autres leaders, tout comme les structures régionales* »[2]. L'engagement dans la mise en place des principales institutions (organes) constitue une donnée importante de la présidence sud-africaine ainsi que l'a résumé son Président : «*Il est approprié d'évaluer les développements de l'Union depuis son sommet inaugural en terme d'autres cas importants dans le but de créer un climat de renouvellement d'énergie par l'enthousiasme pour accélérer le développement de notre continent et l'engagement aux objectifs contenus dans l'acte constitutif. Au cours de l'année de référence, nous avons été engagés dans plusieurs processus visant à établir les institutions qui doivent servir de propulseurs pour réaliser nos aspirations en apportant la démocratie, la paix la stabilité à notre peuple basé sur des programmes et projets fondé sur de solides principes de démocratie, de bonne gouvernance politique et économique, la justice sociale, le respect des droits de l'homme et la culture de la tolérance, la transparence et la responsabilité comme stipulés dans l'acte constitutif*[3].

Dans l'optique de rendre les organes de l'UA opérationnelles, la formation et la signature de protocoles (instruments de mise en œuvre) des dispositions de l'acte constitutif de l'UA s'inscrit dans cette optique, comme l'a souligné le président T.MBEKI : « *la signature possible et l'entrée en force du protocole établissant le conseil de paix et de sécurité, la communauté africaine établissant le Parlement et la Cour de Justice avec*

---

[1] Voir à cet égard, voir la « déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique », *Documents d'actualité internationale*, n°21, 1er novembre 2002, p. 829-831.

[2] Discours à l'Assemblée nationale sud-africaine à l'occasion du vote du budget de la présidence. 18 juin 2003.En intégralité et en anglais à l'adresse suivante : Http://www.gov.za./search97cgi/S97 ?_action=view£, (accédé le 14/02/2004).

[3]« *At the same time, it would be appropriate to evaluate the development of the Union since its inaugural summit in term of other important matter of creating a climate accross the continent, of renewed enrgy, eagerness and enthusiam to speed up the development of our continent, and commitment to the objectives contained in the Constitution Act. During under review, we have being engaged in several processes to establish critical institutions that are to serve as vehicule to realise our aspirations in bringing democracy, peace and stability to our people, based on programmes and projects founde on solid principles of democracy, good political and democratic governance, social justice, respect of the human rigth and culture of tolerance, tranparency and accountability, as stipulated in the Constitutive Act*". Déclaration d'ouverture en tant que président sortant de l'UA lors de la seconde session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, Maputo, Mozambique, 10 juillet 2003. Texte en intégralité dans le site du gouvernement sud-africain. http://www.gov.za/search97cgi/97, (consulté le 14/02/04).

l'activation du mécanisme africain d'évaluation sont primordiaux dans la consolidation de la paix la démocratie et le développement, et doivent, dès lors avoir notre délicate attention »[1].

Concrètement, la présidence sud-africaine de l'Union, par son bilan, fait montre d'une dynamique dans les résultats enregistrés, l'implication dans les résolutions des conflits en témoigne.

C) Un Bilan politique globalement positif de l'implication dans les résolutions de conflits

La présidence de la RSA a été marquée par la résolution des conflits qui est une «priorité *de l'Union* »[2] et s'inscrit dans la ligne droite de la politique étrangère sud-africaine. A cet égard, force est de constater que l'union s'est saisie de la résolution des conflits et des cas d'instabilité en RDC, Burundi, Soudan, Comores, Sierra Leone, Madagascar, Somalie et Côte d'Ivoire, par la tentative de construction des conditions d'une paix durable.

Aussi, si la mise en orbite de l'UA a constitué l'action de la RSA, le bilan en matière de paix et de sécurité, de consolidation de la démocratie, traduit un engagement ferme, marqué par la mise en place d'institutions de transition et atteste de l'importance de la résolution des conflits, laquelle est la priorité de la diplomatie sud-africaine. Cette action s'inscrit dans la dynamique d'une coopération avec le G8 dans un cadre définit par l'ONU. En effet, dans son action, si la coopération institutionnelle internationale, à travers le plan d'action du G8 en vue de renforcer les capacités des opérations de soutien de la paix[3] est d'une importance non négligeable, celle de l'ONU a été pour sûr efficace au terme du chapitre VIII de la charte.

Le 10 juillet 2003, date de la prise de fonction du Mozambique comme Président de L'UA[4], un bilan s'impose. En premier lieu, la signature des accords de paix interétatiques, principalement en Afrique centrale et dans la région des grands lacs sont d'une importance capitale. Tout d'abord, la signature sous l'égide de l'ONU et de la RSA en qualité de

[1] *« The earliest possible signing, ratification and entry into force of the Protocol establishing the Peace and Security of the African, the protocol of the african Economic Community establishing the Pan African Parliament and the Court of justice together with the activation of the Africa Peer Review Mechanism are central to the consolidation of peace, democracy and development and must therefore receive our urgent attention*". T. MBEKI, 10 juillet 2003, op.cit.

[2] Idem.

[3] Plan lancé par le G8 lors du sommet de Kananaskis (Canada) de juin 2002. La position africaine qui a été élaborée lors de la IIIe réunion des chefs d'Etat majors africains en insistant sur la nécessité d'adopter un cadre d'action prévoyant essentiellement la création d'une capacité de gestion stratégique de l'Union africaine, ainsi que cinq brigades régionales, afin de permettre à l'Union Africaine d'engager des opérations de maintien de la paix. Voir pour plus de détails, *Documents d'actualité internationale*, n°15, 1er août 2003 «communiqué du 7ème sommet des chefs d'Etat du NEPAD », Abuja, Nigeria, 28 mai 2003, p. 620-622.

[4] Marqué par l'élection de la commission qui a été dirigée par la RSA. Voir *Jeune Afrique /L'intelligent,* CD ROM état de l'Afrique, op.cit., rubrique Union Africaine.

président de l'UA et facilitateur du processus, de l'accord de paix encore fragile[1] entre la RDC et le Rwanda, à Pretoria le 29 juillet 2002[2]. Sur le retrait ensuite des troupes rwandaises du territoire de la RDC et du démantèlement des ex-FAR (Forces armées rwandaises) et du démantèlement des Interahamwe (milices), avec un plan d'action mettant au centre du processus la tierce partie (RSA-ONU). Cet accord a eu pour fondement la vérification de l'installation et du fonctionnement des lieux de rassemblement et la vérification du processus de rapatriement et de retrait des troupes étrangères du pays.

Après le Rwanda, c'est l'Ouganda qui a signé un accord de paix avec la RDC à Luanda (Angola) le 6 septembre 2002, sous les auspices de la République d'Angola, sur le retrait total des troupes ougandaises, présentes dans l'Est de la RDC et alliées du Rwanda.

Ces accords de paix interétatiques, obtenus au forceps par le parrainage sud-africain, sont une étape importante vers la stabilité politique de la région, prélude à la mise en place d'institutions transitoires de partage du pouvoir dans cette région.

En second lieu, la mise en place d'institutions démocratiques transitoires et de partage du pouvoir témoigne de l'activisme sud-africain. Au Burundi, (dont l'ancien vice-président Jacob ZUMA était le facilitateur), marqué par l'adoption par référendum à 91% d'une nouvelle constitution le 28 février 2005, en vue des élections prévues pour la fin de l'année 2005) ; en RDC ensuite, par l'accord global et inclusif sur la transition, de Pretoria le 16 décembre 2002[3], qui a conduit à un gouvernement de transition le 30 juin 2003, composé d'un Président et de quatre vice-présidents, dans un contexte politique chaotique, dans lequel le rôle de l'UA ne cesse de croître[4].

Le Soudan, enfin, par la création de conditions propices à l'évolution du processus de paix avec sur le plan politique, la première session du comité politique du gouvernement soudanais et du SPLM/SPLA (Mouvement pour la justice et l'équité l'armée populaire de

[1] Avec la difficile pacification, par la MONUC, qui subit des attaques des milices armées, de la région de l'Uturi, (Est du pays) facilité par la violation de l'embargo sur les armes, imposé par la résolution 1493 du Conseil de sécurité de l'ONU du 28 juillet 2003. Pour y mettre fin, le Conseil de sécurité a adopté, le 12 mars 2004 la résolution 1533 sur la RDC sur les mesures à mettre en place pour faire respecter cet embargo, en particulier la création d'un comité. Union Africaine, Conseil de paix et de sécurité, cinquième session, « *Rapport du président de la commission sur la situation en République Démocratique du Congo*, PSC/PR/4(4), p.6.

[2] DAI., n°18, 15 septembre 2002, p. 698-700.

[3] Texte de l'accord sur DAI., n°4, 15 février 2003, p. 147-153.

[4] En effet, membre du comité international d'accompagnement de la transition et de la commission technique mise en place par la Communauté internationale pour soutenir le processus électoral, l'UA soutien le processus de transition aux côtés des Nations Unies, de l'Union Européenne, des représentants à Kinshasa des pays membres permanents du Conseil de Sécurité, participent également aux nombreuses missions qu'effectuent à l'intérieur du pays, ces deux organes internationaux d'appui à la transition. A cet effet, le bureau de l'UA a pris part avec les représentants des Nations Unies, du gouvernement de transition, de l'ambassade de France, de la Belgique, de l'Espagne, du PNUD et de l'Union Européenne, à une mission en février 2004 dans la région particulièrement instable de l'Uturi, pour une réunion avec les responsables des groupes armés. Voir à cet égard, Union Africaine, conseil de paix et de sécurité, cinquième session, 13 avril 2004, op.cit., p. 7.

libération du Soudan) en 2002, qui a conduit à l'accord certes fragile mais important du 9 janvier 2005[1] signé en présence de Jacob ZUMA et de T. MBEKI, après vingt et une années de guerre civile entre le Nord et le Sud sur le partage du pouvoir[2], dans un contexte de crise dans la province Ouest du pays, le Darfour[3].

Si en qualité de président de l'UA, la RSA a pris part à la mise en œuvre des conditions d'une paix durable sur presque tous les théâtres des conflits avec des succès notables, c'est à travers le Conseil de paix et de sécurité, véritable observatoire et gendarme de la paix que son action continentale prend toute sa valeur.

§ 2 : Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS), outil institutionnel cadre de la diplomatie sud-africaine

L'idée de refonder les institutions continentales est allée de pair avec la mise en place d'une politique africaine commune de défense et de sécurité. Le protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine[4], adopté par le 38e sommet des chefs d'Etat de l'OUA et qui lancait officiellement l'UA à Durban (RSA) les 9 et 10 juillet 2002, entré en vigueur le 26 décembre 2003, et lancé solennellement le 25 mai 2004[5] au siège de l'Union à Addis Abeba, l'atteste au plus haut point.

L'Afrique du Sud, précurseur de la paix et de la stabilité sur le continent, s'est saisie à travers ses dirigeants[6], sur mandat de ses pairs africains, de la mise en oeuvre d'une politique

---

[1] Des contacts reguliers ont lieu depuis 1995 entre les deux gouvenements. En effet,en 1995, une mission diplomatique soudaine a été ouverte à Pretoria. En 1997, lors de sa visite officielle à Pretoria, le président Soudanais Omar EL BECHIR a demandé à MANDELA d'être médiateur dans le conflit qui opposait le Nord et le Sud. Cecla s'est traduit par de contacts réguliers entre les deux gouvernements d'une part et entre le gouvernements sud-africain et le SPLM d'autre part. La traduction a été l'ouverture en 2004, de l'ambassade sud-africaine à Karthoum. Pour plus de détails, lire John G. NYUOT YOT, « South Africa Foreign Policy Towards Sudan", in SAIIA., *South African Yearbook of International Affairs 2005*, op.cit., p. 37-45.

[2] Voir *DAI*, n°18, 15 septembre 2002, p. 698-700. Sur l'accord du 9 janvier, JAI, n° 2297, du 16 au 22 janvier 2005, p.32-33. Pour une évolution du processus de paix au Soudan, voir d'une part, Monica Kathina JUMA, « The intergouvernemental Authority on Development and the East African Community », in M. BAREGU & C. LANDSBERG (eds.).,From Cape to Congo….. , op.cit., p. 231-235., ensuite, IGAD, communiqué de presse, Nairobi28 juillet 2004, « Négociations sur les modalités d'un cessez-le-feu permanent au Darfour, 21-28 juin 2004, texte entier à *DAI*, n°21, novembre 2002, p.821-829. et enfin Jeune Afrique/L'intelligent (JAI), CD Rom de l'Afrique 2004/2005, op.cit., rubrique, fiche pays.

[3] Lire à cet effet, Pierre-Paul DIKA, « La crise du Darfour ou la faillite de l'Etat post-colonial soudanais », *Les Cahiers de L'Institut de Documentation et de Recherche sur la paix (IDRP)*, Janvier 2006, http://www.institutidrp.org.

[4] Le texte entier, voir DAI., n°21, novembre 2002, p. 821-829.

[5] Voir le discours du président de la commission Alpha Oumar KONARE, DAI, n° 14, 15 juillet 2004, p. 536-538. De plus, il est à noter que le 28 février 2004 à Syrte (Libye), à l'occasion du second sommet extraordinaire de l'Union, la déclaration solennelle sur la mise en place d'une politique africaine commune de défense et de sécurité a été adoptée. Force est de constater que ce sommet a surtout été l'expression d'une reconnaissance de l'action libyenne en faveur d'une armée africaine, proposition rejetée par les autres pays membres.

de défense commune. Ce mandat constitue l'expression de la place croissante de la RSA dans le processus de restructuration de l'architecture sécuritaire du continent.

Aussi, le pays s'appuie sur le caractère inéluctable la rupture avec le passé, ainsi que sur les objectifs et les fonctions du CPS qui mettent en exergue la médiation comme méthode de résolution des conflits (A), apparaissant comme l'outil de légitimation de la RSA comme gendarme continental (B).

A) Du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA (MPGRC) au CPS de l'UA : une approche pragmatique

Le MPGRC fut adopté par la 25ème session extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement tenue au Caire (Egypte) du 28 au 30 juin 1993 avait ceci de particulier qu'il devait opérer de concert avec les mécanismes de sécurité. En effet, la région et la souveraineté étatiques étaient les bases de son action. La décision de diviser le continent africain en régions date de la 9ème session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement africains tenue à Rabat (Maroc) du 12 au 15 juin 1972[1].

L'Afrique australe, la cinquième région, fut établie à la 26ème session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA réunie à Addis Abeba (Ethiopie) du 23 février au 1er mars 1976[2]. Lors de cette session, le conseil a décidé qu'il *« y aura cinq régions de l'OUA, la région nord, la région ouest, la région centre, la région est et la région australe »*[3]. De plus, et c'est une disposition importante, le conseil a donné à chaque état membre la liberté de choisir la région à laquelle il voulait appartenir. C'est pourquoi la RDC, qui fait géographiquement partie de l'Afrique centrale a adhéré à la SADC en 1997.

---

[6] T. MBEKI, Déclaration d'ouverture de la seconde session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, Maputo, Mozambique, 10 juillet 2003, Ouverture officielle de la première session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, Addis Abeba (Ethiopie), 3 février 2003. DLAMINI-ZUMA, discours d'ouverture à la réunion de la politique africaine de défense et de sécurité commune, Randburg Tower, Johannesburg, RSA, qui s'est tenue du 27 au 29 mars 2003. Texte dans l'intégralité, et en anglais, sur le site du DFA: http://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/speeches/dlaminiZuma/2003/20030329, (accédé le14/02/2004). Et aussi, discours à Londres « l'Afrique du Sud et le monde », 25 octobre 2003, en intégralité sur le site du DFA, http://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/speeches/dlaminiZuma/2003/20031025SainAfrica…, (accédé le 14/02/2004).

[1] Voir à cet égard, Musifiky MWASANALI, « From the Organization of African Unity to the African Union », in M. BAREGU & C. LANSBERG (eds.), op.cit., p. 205-223.

[2] « La 26ème session extraordinaire du conseil des ministres décide de l'établissement d'une cinquième région politique de l'OUA appelée Afrique Australe ». Voir aussi : Communication de la 26 session plénière ordinaire du conseil des ministres, Addis Abeba, Ethiopie, 23 février-1er mars 1976 (CM/plen/Rept.I (XXVI), rev.1).

[3] OUA, résolution CM/res.464 (XXVI), 26ème session extraordinaire du Conseil des ministres, ADDIS Abeba, 23 février –1er mars 1976.

Plusieurs facteurs ont justifié la décision de l'OUA de créer cinq régions. Ce sont l'existence de similitudes dans la nature et des problèmes de chaque région, la volonté d'encourager des projets économiques viables sur une base régionale, et enfin le désir de créer une représentation géographique équitable de tous les Etats membres sur une base régionale[1]. C'est ainsi sur la base de cette décision de l'OUA que des organisations d'intégration économiques ont été créées pour chaque région[2].

C'est le traité d'Abuja du 3 juin de 1991 qui créait les Communautés économiques africaines (CEA), adopté par 51 Etats[3], et ses protocoles qui a régulé les relations entre l'OUA et les régions économiques. L'engagement des Etats signataires du traité à adhérer pour une communauté[4] et à prendre des mesures en vue d'une coopération et l'harmonisation de leurs activités dans les secteurs, en vue de réaliser les objectifs de la communauté[5], ont formé la base légale et le cadre institutionnel de la coopération entre le secrétariat de l'OUA (maintenant la Commission) et les organisations régionales.

En effet, en donnant liberté aux régions une autonomie institutionnelle, l'action (intervention) de l'OUA s'est fondée sur des cas spécifiques, l'insuffisance de l'action régionale, le cas du conflit transrégional en l'occurence. Aussi, l'organisation panafricaine, du fait de la manque de coordination entre son secrétariat et celui des organisations régionales, la non ingérence, le respect de la souveraineté de ces organisations, a été marquée par des hésitations. Elle le fit néanmoins mais sur demande de l'organisation concernée.

Deux cas ont fondé l'action de l'OUA : le conflit entre deux Etats voisins affectant la coopération régionale, et lorsque la région concernée requerra son intervention auprès des Nations Unies. En ce qui concerne plus particulièrement la SADC, la guerre en RDC en 1998, la tension et l'absence d'une position commune entre les principaux Etats (RSA, Zimbabwe,

---

[1] M. MWASANALI, op.cit., p. 207.

[2] La CEDEAO (Afrique de l'Ouest) en 1975, la SADCC (Afrique Australe) en 1980, la CEEAC (Afrique centrale) en 1983, l'UMA (Afrique du Nord) en 1989, et la CEEAE nouvelle formule (Afrique de l'Est) en 1994.

[3] En 1991, l'OUA comptait 53 Etats incluant la République Arabe Saharouite Démocratique. Le Maroc se retira et la RSA n'était pas encore membre. Ce traité ambitieux énonçait des principes comme l'égalité, l'interdépendance, la solidarité, la coopération interétatique, la résolution pacifique des conflits, la protection des droits de l'homme, de la responsabilité, la justice économique et la participation populaire, se résumant en un mandat visant à améliorer le niveau de vie des populations africaines, le maintien et l'amélioration de la stabilité économique, les relations cordiales entre les Etats membres contribuant au progrès et l'intégration économique du continent. M. MWASANALI, op.cit., p. 208.

[4] Le chapitre IV, article 28 paragraphe 1 du traité établissant la CEA (traité d'Abuja) traite avec les CER.

[5] Dans les domaines de la paix et de la sécurité de surcroît.

Angola et Namibie) ont rendu marginale son action[6], puisqu'elle n'intervenait que pour l'application des accords.

Ainsi, les principes guidant les relations entre l'OUA et les organisations régionales ont fait montre d'une certaine autonomie des dernières citées, à cause principalement à la difficulté de leurs secrétariats de mettre en œuvre les décisions de l'OUA. Or dans le domaine de la paix et de la sécurité, malgré la volonté de coordination, le manque d'infrastructures et l'approche cohérente à l'intérieur du secrétariat dans la coopération avec les CER (Communautés économiques régionales) ont illustré les difficultés pour l'OUA de parvenir à ses objectifs[1].

Le développement des mécanismes de sécurité régionaux dans la plupart des CER[2] a eu pour conséquence pour l'OUA de les harmoniser avec son mécanisme de prévention, de gestion de règlement et de résolution des conflits, doublé de la multiplication des initiatives régionales. En plus, et cela de façon notable, la notion de sécurité a évolué en deux nouveaux concepts tels que l'alimentation, l'environnement, la santé, l'eau, extension ayant un impact particulier en Afrique, dans un contexte de crise économique et d'instabilité politique. Par ailleurs, la nécessité de la régénération de l'Afrique–Renaissance Africaine- dans un contexte de mondialisation, a rendu indispensable une approche plus réaliste et plus pragmatique de la gestion des affaires du continent[3].

Les insuffisances de l'OUA[4], doublées de la nouvelle donne internationale, ont ainsi rendu nécessaire la refondation de l'architecture institutionnelle continentale par une action plus coordonnée pour plus d'efficacité.

[6] L'accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juin 1999, a vu l'implication de l'OUA en tant qu'observateur, tout comme l'ONU et la SADC, l'accord étant signé par les chefs d'Etat angolais, congolais, namibien, rwandais, ougandais et zimbabwéen. D'une manière générale, seule la CEDEAO a accordé dans son mécanisme un rôle important à l'OUA.

[1] Absence des réunions de l'OUA du secrétariat de la SADC et vice versa. Plusieurs recommandations ont été mises à jour pour remédier à ce désastreux manque de coordination. Des séminaires organisés conjointement par l'OUA et les OIG africaines basés en Afrique, et un discours du président Alpha Oumar KONARE (président de la Commission de l'UA) du Mali lors de la 36ème session ordinaire de l'OUA à Lomé (Togo) en juillet 2000. Plus encore, en ce qui concerne le secrétariat de l'OUA, l'ancien département des affaires économiques, culturelles et sociales, maintenant connu sous le nom de département des affaires sociales de la communauté, avait été chargé dans ces conditions et sans succès, de travailler étroitement avec les CER.A l'heure actuelle, le siège flambant neuf doublé du pouvoir accru de la commission et de son président -article 10 du protocole relatif à la création du CPS de l'UA- atteste des nouvelles ambitions et de la volonté d'une plus grande efficacité de l'UA. Musifiky MWASANALI, op.cit., p. 215.

[2] l'OPDS dans la SADC, (1996), l'ECOMO.Gdans la CEDEAO (1989), les unités d'intervention régionales dans le CEEAC (1994), l'IGAD dans la CEEAE.

[3] Le département des affaires politiques du secrétariat de l'OUA, dont la mission consistait en la gestion de l'actualité politique et de conseil sur les stratégies de la coopération interétatique en vue de la promotion de la paix et de la sécurité, a été chargé de mettre en œuvre de manière opérationnelle le mandat du mécanisme. En cette capacité, il établi une interaction avec les mécanismes de sécurité régionaux.

[4] Une étude faite en 1999 par l'UNDP et conduite par une équipe de consultants internationaux résuma les insuffisances de l'OUA : «*L'interférence du mécanisme de prévention de gestion et de résolution des conflits de l'OUA avec les sous-régions africaines et aménagement. Eléments d'un programme de partenariat* ».

Le lancement officiel de l'UA le 10 juillet à Durban, constitue ainsi l'expression d'une nouvelle dynamique continentale, et deux éléments en sont l'illustration. Tout d'abord, les principes à travers l'article 4 de l'acte constitutif qui fait mention du règlement pacifique des conflits (alinéa e), du « droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre, sur décision de la conférence dans certaines circonstances, à savoir les crimes de guerre, de génocide et de crime contre l'humanité », (alinéa h), le droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité (alinéa j) et la condamnation des changements inconstitutionnels de gouvernement[1].

Ensuite, l'autre acte marquant est la déclaration le même jour, du lancement officiel de l'UA « *Sur les principes démocratiques en Afrique, la décision sur la conférence, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, et la déclaration proclamant une décennie pour le renforcement des capacités en Afrique* »[2]. Cette déclaration sur la gouvernance politique économique et des entreprises, constitue autant de symboles pour la revitalisation de l'Afrique. Aussi, l'union africaine, à travers le CPS au fonctionnement collégial, fait montre de l'influence de la RSA.

B) Le CPS comme organe multifonctionnel d'adaptation des moyens aux objectifs sud-africains de paix et de sécurité de l'Afrique

La structure moderne de cet organe, dans le modèle du CS de l'ONU, a pour but la gestion et le reglement rapide de tout conflit. Composée de 15 Etats membres élus[3], cette structure « *un organe permanent chargé de la promotion de la paix, de la sécurité et de la*

[1] L'UA, à travers son président en exercice, celui de la commisson et la CEDEAO ont vivement condamné le changement inconstitutionnel qui a eu lieu le 5 février au Togo, poussant le Président intronisé par l'armée, Faure EYADEMA, à démissionner et à organiser des élections présidentielles comme prévu par la Constitution du Togo.

[2] DAI., n°21, 1er novembre 2002, p. 831-832.

[3] Sur la base de l'article 5(1) du protocole relatif à la création du CPS. Ils ont été élus lors de la 4ème session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis Abeba du 12 au 16 mars 2004. Cinq membres élus pour trois ans, en raison d'un pour chaque région africaine, que sont le Gabon (Afrique Centrale), Ethiopie (Afrique de l'est), Algérie (Afrique du Nord) Afrique du Sud (Afrique australe), Nigeria (Afrique de l'Ouest). Dix autres membres élus pour deux ans que sont le Cameroun et le Congo (Afrique Centrale), le Kenya et le Soudan (Afrique de l'Est), la Libye (Afrique du Nord), le Lesotho et le Mozambique (Afrique australe), le Ghana, le Sénégal et le Togo (Afrique de l'Ouest). Union africaine : communiqué de presse n°018/2004, Addis Abeba, 16 mars 2004.

stabilité en Afrique. Il s'occupe également de la gestion des catastrophes, des actions humanitaires et de la reconstruction après les conflits »[1].

Cette définition du CPS par le président en exercice de la commission de l'UA, SE Alpha Oumar KONARE, a le mérite de la clarté, et reflète encore plus la vision sud-africaine de cet outil d'indépendance, de responsabilisation et de mise en valeur des capacités africaines. En effet, pour le ministre sud-africain des Affaires étrangères, N. DLAMINI ZUMA, «*nous devons nous défendre nous mêmes ainsi que notre continent* »[2].

Au vu de ces considérations, et au-delà de l'aspect solennel et symbolique[3] , il apparaît au vu des 22 articles du protocole relatif à la créationdu CPS, une adaptabilité aux crises et à l'instabilité politique que connaît l'Afrique. A travers sa nature (organe de décision permanent pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits), l'article 2 va encore plus loin : «*le conseil de paix et de sécurité constitue un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique* »[4]. L'autre innovation émanant de ce CPS est son appui par « la commission, un Groupe des Sages, ainsi que par un système d'alerte continental et une force africaine prépositionnée »[5].

Au-delà de ces considérations de nature, le CPS met en lumière son caractère inédit à travers ses principes et ses fonctions, qui s'illustre par la culture démocratique, le respect des droits de l'homme doublé d'une paix et d'une stabilité durables. On assiste en effet depuis quelques années à une évolution, à une prise de conscience de la nécessité de remettre l'Afrique sur la voie de la paix. En effet, depuis 2002, le lancement de l'UA et l'opérationnalisation de ses organes par la RSA, plusieurs conflits, sous sa houlette, ont connu des tentatives de solution[6].

L'UA, de par son activisme volontaire, sa nouvelle ambition, par la prise en compte des droits de l'homme et de la sécurité sous toutes ses formes, et par le biais de la notion de «*droit d'ingérence* », a tracé la ligne droite de l'action du CPS, en particulier sur deux domaines que sont la démocratisation et les droits de l'homme, la paix et la sécurité ensuite, qui apparaissent être de véritables réponses aux défis actuels de l'Afrique.

---

[1] Commission de l'U.A, communication du président. Addis Abeba, 25 mai 2004, DAI, n°14, juillet 2004, p. 536.
[2] Déclaration d'ouverture à la réunion sur la politique africaine de défense et de sécurité commune, mars 2003, op.cit, p. 1.
[3] Le lancement solennel du CPS eut lieu à l'occasion de la journée de l'Afrique, le 25 mai 2004, à Addis Abéba.
[4] Article 2 (1).
[5] Article 2 (2) .Voir aussi Commission de l'UA Communication du Président, Addis Abéba, op.cit.
[6] Burundi, RDC, Soudan et Somalie.

Les fondements juridiques en sont l'illustration. Tout d'abord, l'article 4 de l'acte constitutif, qui, sur le fondement de la charte des Nations Unies, et la Déclaration universelle des droits de l'homme, énonce les principes ayant trait aux droits de l'homme. Rappelant la reconnaissance des frontières héritées de la décolonisation et le rappel du respect des règles en matière de souveraineté étatique[1], deux alinéas en effet marquent une révolution : le droit d'ingérence. En effet, «*le droit de l'union d'intervenir ans un Etat membre sur décision de la conférence dans certaines circonstances graves à savoir les crimes contre l'humanité, conformément à l'article 4 (h)*[2] *de l'acte constitutif de l'UA* ». L'alinéa K «*le droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité conformément à l'article 4 (J)*[3] *de l'acte constitutif* »[4] de l'Union.

Ces principes s'accompagnent de fonctions adaptées à la mission du Conseil. En effet, les fonctions (article 6 du protocole) polyvalentes qui relèvent de plusieurs domaines ont trait à la sécurité et à la résolution des conflits. Aussi, deux domaines apparaissent ainsi d'une importance capitale ; le rétablissement de la paix, y compris les bons offices, la médiation, la conciliation et l'enquête (alinéa c)[5], la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit (alinéa e)[6] ensuite.

Le CPS, au vu ces fonctions, peut dès lors être considéré comme le vecteur et un facteur de la légitimité du déploiement diplomatique sud-africain hors de l'Afrique australe. Le mandat confié au président MBEKI par l'Union pour résoudre la crise ivoirienne en est l'expression marquante.

§ 3 : L'implication sud-africaine dans la crise ivoirienne : Vers la reconnaissance du statut de puissance continentale en matière de paix de sécurité et de stabilité politique

Le partenariat stratégique avec le Nigeria qui a présidé l'Union Africaine jusqu'en janvier 2006, les dispositions juridiques du CPS doublée de l'engagement marqué par une politique africaine plus audacieuse, sont en effet les vecteurs politiques et institutionnels de

[1] Alinéas a, b, c, d, e, f, g, h.
[2] al J.
[3] Droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité.
[4] Article 4 (K).
[5] Mode de résolution rappelé par NDLAMINI-ZUMA : « *il serait judicieux de mettre en exergue la résolution pacifique des conflits tels que la diplomatie, les bons offices, la négociation* etc….. », Discours d'ouverture à l'occasion de la réunion sur la politique africaine de défense et de sécurité commune, mars 2003, op.cit.
[6] Disposition importante puisque l'Afrique du Sud préside le Comité de l'Union Africaine pour la reconstruction post-conflit du Soudan.

légitimation de l'exportation du modèle sud-africain de résolution des conflits, et surtout de la reconnaissance de son leadership continental

Si les trois premières années de l'existence de l'UA[1] ont permit la mise en place des structures, elles ont aussi été celles de sa construction. En effet, le CPS, en vertu de ses pouvoirs[2], a eu à se pencher sur le cas du Soudan et la crise humanitaire qui a cours au Darfour (Est du Pays)[3], sur la Somalie[4], la RDC[5] et la Cote d'Ivoire[6].

C'est la médiation sud-africaine en Cote d'Ivoire pour mettre fin aux graves difficultés à laquelle est confronté le processus de paix[7] dans ce pays et aux retards accusés par la mise en œuvre des accords de Linas Marcoussis, qui est l'élément majeur du processus de paix enclenché par l'UA. Cette médiation, qui a été confiée par le président Nigérian O. OBASANDJO, alors Président en exercice de l'UA[8], avec celui de la Commission, Alpha Oumar KONARE, marque l'influence de la RSA au sein du CPS laquelle constitue la traduction de l'alliance avec le Nigeria (A) et le positionnement en Afrique de l'Ouest (B).

A) La traduction de l'alliance stratégique Afrique du Sud-Nigeria

Le facteur principal qui légitime l'action sud-africaine est, à n'en point douter, politique, bien que les données institutionnelles soient incontournables, en vertu du statut du Conseil de paix et de sécurité[9]. A ce propos, il faut se référer à l'article 5 du protocole relatif à la création du CPS sur sa composition et sur les droits et obligations des Etats membres de l'organe dont fait partie la RSA.

---

[1] Au début de l'année 2004, les principaux organes, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement, la Commission, le Conseil exécutif des ministres et les comités représentatifs permanents étaient déjà opérationnels ; le Parlement panafricain siégeant en Afrique du Sud.

[2] Article 7 du protocole, alinéas b, c, i.

[3] Communiqué de l'UA, Addis Abeba, 25 mai 2004. DAI., n°15, 15 juillet 2004, p. 538. Lire Pierre-Paul DIKA, « La crise du Darfour….. », op.cit ; de même que *International Crisis Group* (ICG), « Darfur Rising : Sudan New's Crisis in Africa », *Report 76*, Brussels, 25 mars 2004.

[4] Idem.

[5] Union Africaine, CPS, Cinquième session, 13 avril 2004, Addis Abeba, « Rapport du président de la Commission sur la situation en République Démocratique du Congo », PSC/PR/4(V).

[6] DAI, n°14, 15 juillet 2004, p. 539.

[7] Une guerre civile divise le pays depuis le mois de novembre 2002 lorsqu'un groupe d'hommes armés a tenté de prendre le pouvoir. A l'heure actuelle, c'est une force d'interposition, à majorité française, qui maintient un statut quo contesté par les deux parties.

[8] Remplacé le en janvier 2006 par le président congolais Denis SASSOU NGUESSO.

[9] Le vecteur politique de la médiation sud-africaine n'est pas à negliger puisque c'est le Nigeria qui présidait l'UA de juillet 2004 à janvier 2006, relayé par la République du Congo Brazzaville à cette date. Par ailleurs, le fait que les deux pays partagent les mêmes valeurs de paix et de sécurité ainsi que la présomption démocratique, sont l'expression de l'axe Pretoria-Abuja.

Aussi, au terme son alinéa 2, chaque Etat membre doit s'engager *« à défendre les principes de l'Union »* , al.2 (a), œuvrer à la « *contribution à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique* », al.2(b), œuvrer à « *la capacité et l'engagement à assumer les responsabilités liées à a la qualité de membre »,* al .2(c) ; s'engager à la « *participation aux efforts de règlement des conflits, de rétablissement et de consolidation de la paix aux niveaux régionale et continental* », al.2(d) ; et enfin avoir *«la disposition et la capacité à assumer des responsabilités en ce qui concerne les initiatives régionales et continentales* », al.2(e).

Ces obligations qui découlent de ces alinéas[1] peuvent être considérées comme les fondements juridiques et institutionnels de l'action de la RSA, caution suprême, instrument et base de la légitimité du déploiement continentale de son modèle de résolution pacifique des conflits. Fort justement, les alinéas 2 (d, e,) de l'article 5, sont à lier aux alinéas a et c de l'article 6[2] sur les fonctions du CPS. Cette légitimation de l'action continentale peut être considérée comme l'expression d'une Renaissance africaine et un frein aux barrières régionales de l'action diplomatique internationales, en particulier en Afrique.

Le facteur principal est ainsi politique. En effet, la décision, avec celle du président de la commisson suite aux réunions de consultation UA-CEDEAO, d'OTA et le sommet d'Abuja, tenus respectivement les 8 et 14 novembre 2004[3], de confier au président T. MBEKI le mandat d'entreprendre une médiation entre les parties ivoiriennes au conflit, constitue l'expression du partenariat stratégique Afrique du Sud-Nigeria, et surtout de la projection sud-africaine aux relents économiques marqués[4], hors de sa sphère naturelle d'influence.

B) Le positionnement de l'Afrique du Sud en Afrique de l'Ouest

Au delà de la crise politique et institutionnelle dont souffre la Côte d'Ivoire (dont la partie Nord est sous le contrôle des rebelles), et dont la nomination de Guillaume SORO au poste de Premier ministre en mars 2007 voit se profiler une reconciliation nationale et de la difficulté du processus de paix suite au retard accusé par la mise en œuvre des accords de

[1]Les alinéas 2 (f, g, h, i) traitent des aspects financiers.

[2] Promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, le rétablissement de la paix, y compris les bons offices, la médiation, la conciliation et l'enquête.

[3] La médiation a commençé le 9 novembre 2004 juste après l'attaque, par erreur, d'une base militaire française située à la limite de la zone contrôlée par les rebelles, des FANCI (Forces armées de Côte d'Ivoire), faisant plusieurs victimes parmi les soldats français, entraînant leur riposte militaire.

[4] La RSA avait ouvert un bureau commercial dans ce pays. Des entreprises sud-africaines sont présentes dans la région. A titre d'exemple, *Anglogold*, productrice d'or est présente au Ghana (Fusion avec Ashanti), *Randgold*, autre multinationale productrice d'or a obtenu une licence pour opérer au Mali (880 milions de dollars), au Sénégal. L'expoitation en Côte d'Ivoire est rendue difficille par la situation qui y prévaut.

Linas Marcoussis [1], et celui d'Accra III (Ghana) du 30 juillet 2004 entérinant le premier[2], c'est la solution sud-africaine, hors de sa sphère d'influence qui constituait l'élément majeur de la Communauté internationale en vue de résoudre cette crise.

La RSA a bénéficié de son expérience régionale de résolution des conflits. En effet, la médiation sud-africaine en Afrique australe, qui a été ponctuée par des accords de paix et de partage du pouvoir au Burundi, en RDC, et au Comores[3] a permis la mise en place de conditions d'une paix durable. Cet élémént constitue dès lors un facteur favorable des capacités sud-africaines. De même, en plus de ce facteur politque, la RSA dispose de moyens financiers et humains pour agir en Afrique de l'Ouest[4].

Sur le plan géographique, la CI fait partie de l'Afrique de l'Ouest, ancienne Afrique Occidentale Française, (dont les soldats, au nombre de 4 000 forment depuis 2002 la force d'interposition de l'ONU), et dont le retrait progressif est à l'ordre du jour. Elle correspond à une culture et à une mentalité[5] différentes de celles des Anglophones, et a provoqué un soutien peu enthousiaste de certains chefs d'Etats francophones[6].

La médiation confiée au président MBEKI, personnalité extérieure à la région, dont la neutralité et l'esprit de conciliation ne font plus de doute, marque une évolution d'une part dans la gestion des crises du continent africain, incarnée par l'UA, donnée non négligeable, une évolution et un dynamisme de la politique étrangère sud-africaine, et surtout l'importance de son modèle de résolution de crise. Ces données sont confortée par le facteur T. MBEKI,

---

[1] Tenu du 14 au 24 janvier 2003, les principales dispositions de cet accord ont été les suivantes : la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'aux prochaines élections présidentielles (prévue en octobre 2005 et reportées), la mise sur pied d'un comité de suivi chargé d'assurer le respect des engagements pris (l'UE, l'UA, CEDEAO, le FMI, la BM, et des représentants du G8.), et enfin la disposition la plus importante eut égard au contexte, l'amendement du code de la nationalité, en particulier son article 35. Pour le texte entier de l'accord, *Afrique Express,* n° 263, du 29/01/2003. Sur le site http://www.afrique-express.com/archives/ouestcotedivoirepol/263accordlinasmarcoussis.htm, (Accédé le 17/03/2005).

[2] Réunion de haut niveau sur la situation en CI sous l'égide de la CEDEAO et de l'ONU tenue à Accra les 29 et 30 juillet 2OO4, dont voici les principales dispositions : recommandation au chef de l'Etat ivoirien de mettre fin à l'ambiguïté de l'article 35 de la constitution sur les critères d'éligibilité à la présidence de la République, et d'autres réformes législatives conformément à l'esprit de l'accord de Linas Marcoussis, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), la délégation du pouvoir au Premier ministre, la reprise des activités du gouvernement de réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme et la mise sur pied du groupe de suivi. Texte entier de l'accord, *DAI*, n° 19, 1er octobre 2004, p. 703-705.

[3] A ce propos, en décembre 2003, la médiation de T.MBEKI, coordinateur des efforts des pays de la région et de la troïka de l'UA, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a donné lieu, dans cet archipel de trois îles principales, à une constitution prévoyant une présidence tournante, par un mandat unique de 4 ans pour chaque président issu de chaque île, mettant fin à 18 mois de blocage politique. Force est de constater que cette Constitution est rigoureusement respectée. Voir l'accord sur les dispositions transitoires aux Comores (Moroni, 20 décembre 2003), DAI., n° 4, février 2004, p.188-190.

[4] Se référer à Jeffery HERBS & Greg MILLS, « The future of Africa. A New Order Insight », *ISS Adelphi Paper* 361, 2003,p. 59-61.

[5] Aussitôt chargé de résoudre cette crise, le président T. MBEKI a eu plusieurs contacts téléphoniques avec les autorités françaises.

[6] Francois SOUDAN, « Malaise chez les Francophones », JAI., n° 2292, du 12 au 18 décembre 2004, p. 54.

dont les atouts sont les suivants : une force de persuasion personnelle, un savoir faire dans la résolution des conflits, l'appui total de la communauté internationale, en particulier celle de Abdou DIOUF, ancien chef d'Etat sénégalais au nom de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dont il est le président, l'exemplarité sud-africaine en matière de négociation, et d'une équipe spéciale constituée en cette occasion[1].

Deux faits majeurs ont marqué la conduite médiation sud-africaine, qui ne s'est pas démarquée de ses principes utilisés avec un succès notable en Afrique australe, mais qui s'est heurtée à la méfiance de l'opposition ivoirienne. Le premier est la solution de sortie de crise proposée par le chef de l'Etat sud-africain le 10 janvier à Libreville (Gabon), devant le CPS[2] et qui dans l'esprit des précédents accords[3], a été révélatrice de l'enjeu et de la volonté sans faille du gouvernement sud-africain de régler cette crise. Ce plan a fait preuve de la recherche d'une solution légale de la crise ivoirienne et s'est articulé autour des points qui visent à désarmorcer les tensions entre les factions rivales : l'adoption des textes issus de l'accord de Linas Marcoussis, la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR), le fonctionnement effectif du gouvernement de réconciliation nationale, la création sur l'ensemble du territoire d'un climat propice au retour de la paix et de la stabilité dans le pays en l'occurrence.

Ce plan de sortie de crise ne doit pas masquer les avancées significatives de la médiation, comme l'a justement rappelé le médiateur sud-africain devant le CPS. En effet, au 10 janvier 2005, après deux mois, sur le volet légal, le Président sud-africain fait état des avancées, bien que timides, enregistrées depuis le début de sa médiation : le vote par

[1] Trois proches collaborateurs du Président étaient chargés de l'aider dans sa tâche. Mojanku GAMBI, travaille dans l'ombre du président depuis 1994, avec le titre officiel de conseillère juridique. Elle fut au centre du dialogue inter-congolais et des négociations dans la Région des Grands Lacs, et s'est rendue à Haïti en 2003. Aziz PAHAD, d'origine indienne, vice-ministre des Affaires étrangères et frère de Essop PAHAD, (ministre à la Présidence). Proche du chef de l'Etat et l'ami de la fac (Université de Sussex), il s'est rendu auprès de Saddam HUSSEIN à l'aube de l'intervention américaine en Irak, pour lui demander de céder aux inspecteurs des Nations Unies et a rencontré les factions rivales lors du dialogue intercongolais. Selon lui, il relève de la responsabilité de la RSA ce grand pouvoir de contribuer à régler les problèmes de l'Afrique et du monde. Enfin, Mosiuoa LEKOTA, le ministre de la Défense depuis 1999, celui qui dirige les négociations et qui effectue les déplacements en Côte d'Ivoire, choisi par MBEKI à cause de sa disponibilité et de la nécessité au début de la médiation de comprendre la crise du point de vue militaire (le désarmement de la rébellion armée étant une étape importante vers la résolution de la crise). Conscient que la crise ne se réglera pas en quelques semaines, le Président T. MBEKI a tenu à avoir à ses côtés des officiels qui pourraient à l'avenir y consacrer du temps à l'inverse du ministre des Affaires étrangères presque toujours en voyage. La place centrale dévolue au ministre de la défense dans la médiation en Côte D'ivoire l'atteste. Lire Elise COLETTE, avec Cheikh Yerim SECK, « MBEKI peut il réussir ? », JAI., n° 2292, du 12 au 18 décembre 2004, p. 50-51. De plus, la place importante du ministère de la défense de la contribution sud-africaine aux opérations de maintien de la paix de l'Union a été mise en exergue par l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de 300 millions de rands (38 millions d'Euros). Lire à cet effet, la présentation budgétaire par le ministre des Finances. DITABA, op.cit, p.4.

[2] Décision de l'UA reprenant les points de T. MBEKI. Le Patriote, « Intégralité de la décision des chefs d'Etats. », En français et sur le site du journal,http://A\Abidjan.netActualités , (Accédé le 12/01/2005). Et aussi, Pascal AIRAULT, « Les dessous de Libreville », JAI., n°2297, du 16 au 22 janvier 2005, p. 38.

[3] Linas Marcoussis et Accra III.

l'assemblée nationale ivoirienne de 14 projets de lois dans le cadre de l'accord de Linas Marcoussis[1].

Par ailleurs, le président sud-africain a reussi à obtenir du président ivoirien, un projet portant révision de l'article 35 de la Constitution, qui a constitué une avancée notable, mais insuffisante, eut égard à sa connotation politique et aux conséquences quelle pouvait induire pour l'élection présidentielle avortée du mois d'octobre 2005. En effet, l'issue de cette réforme, dont le Président de la République voulait soumettre à un référendum[2] était primordiale pour la stabilité politique du pays dans l'optique des prochaines échéances électorales et de la mise à l'écart des candidats d'origine étrangère[3].

Le second fait majeur de la médiation sud-africaine, et dans le but de relancer le processus de paix, a été l'accord de Pretoria sur le processus de paix en Côte d'Ivoire , du 6 avril 2005, entre les protagonistes de la crise ivoirienne[4]. Cet accord, qui est le premier signé en l'absence d'un médiateur non africain, a consisté à crééer un cadre favorable à la poursuite des négociations entre les protagonistes, par l'instauration d'un climat politique propice à l'instauration d'une paix durable dans le pays[5]. La déclaration commune de fin de guerre en témoigne[6].

Cet accord, qui dans son contexte était destiné à accélerer le processus menant à l'élection présidentielle avortée d'octobre 2005, a surtout été celui de la réaffirmation par les leaders ivoiriens présents, de l'importance qu'ils accordent à la résolution de la crise dans l'intérêt de leur peuple et de la nécessité de reprendre le dialogue[7]. Le crédit que l'on peut apporter à cet accord est la fédération autour de l'idée de la reconstruction du pays.

---

[1] Dont les derniers en date relatifs à la nationalité et aux naturalisations, ainsi qu'une version révisée de l'article 35 de la Constitution sur les conditions d'éligibilité à la présidence de la république .Pascal AIRAULT, op.cit., p. 37-39.

[2] Hypothèse acceptée par le CPS le 10 janvier 2005, mais à condition qu'il ne soit pas exclusif et qu'il soit organisé dans l'esprit de Linas Marcoussis. En clair, le président doit promouvoir le OUI.

[3] La Côte d'ivoire est le seul pays au monde où le pourcentage d'étrangers est très important, de l'ordre de33%.

[4] Etaient présents le Président de la République ivoirienne, Laurent GBAGBO, le Premier ministre d'alors, Seydou Elimane DIARRA représentant le Gouvernement de Réconciliation Nationale, Henri KONAN BEDIE, ancien Président de la République représentant le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien Premier ministre Alassane Dramana OUATTARA représentant le Rassemblement des Républicains (RDR) et Guilaume SORO, secrétaire général des Forces Nouvelles (FN). La rencontre était présidée par T. MBEKI.

[5] La déclaration commune de fin de guerre, le désarmement des milices, la sécurité dans la zone sous responsabilité des Forces Nouvelles, la délégation des pouvoirs au Premier ministre, l'organisation des élections, la nouvelle saisine de l'Assemblée nationale (en vue d'adopter les textes issus de l'accord de Linas Marcoussis, l'éligibilité à la Présidence de la République sont en effet les principales dispositions de l'accord.

[6] Al.3 de l'accord.

[7] Dans le préambule de l'accord, les protagonistes ont réaffirmé leur attachement aux précédents accords, celui de Linas Marcoussis, aux résolutions des Nations Unies sur le pays, à la feuille de route du médiateur T. MBEKI, au respect de la souveraineté, à l'intégrité et à l'unité du pays.

Cet accord, que l'on peut aussi qualifier d'accord de principe, s'est heurté à la réalité socio-cultuelle du pays, au processus de désarmement et de réinsertion des milices et à la méfiance des rebelles envers T. MBEKI.

Ainsi, de par le renouvellement du mandat accordé à T. MBEKI, qui bénéficiera de l'appui de l'envoyé spécial de l'UA et du groupe de suivi mis en place par l'accord d'Accra III, il nous est permis d'affirmer que la création d'un climat propice à la tenue des prochaines élections présidentielles transparentes et démocratiques impliquant tous les partis politiques-, passe par le désarmement des forces de la rébellion. Cependant, le positionnement sud-africain en Afrique de l'ouest s'est heurté à la méfiance des forces d'opposition ivoiriennes et a témoigné de l'évolution en dents de scie de la diplomatie sud-africaine[1], bien qu'elle ait construit la voie de la reconciliation nationale qui a cours dans le pays

Aussi, cette implication, corrolaire de la médiation du chef de l'Etat sud-africain[2], témoigne du recentrage africain de la politique étrangère, dans l'optique de ses leitmotiv, la Renaissance africaine[3] et le NEPAD.

Ce statut sud-africain « d'agent de paix » continental est la base de son action globale pour une restructuration de l'architecture internationale en faveur d'un monde juste et équitable. C'est encore par le biais du multilatéralisme, que le pays, dont le poids au niveau international est très relatif, sous-tend sa politique d'engagement pour une démocratie globale.

[1] Voir particulièrement Ishola WILLIAMS, « South Africa's Role in Peacemaking in West Africa », in Roger SOUTHALL, *South Africa's Role in Conflict Resolution and Peacemaking in Africa: Conference Proceedings*, HSRC Press, Pretoria, 2006, p. 173-190.

[2] Son implication dans sa mission est à la hauteur de cette ambition puisqu'il a assisté le 11 janvier 2005 au conseil des ministres à Yamoussoukro, capitale de la Cote d'Ivoire.

[3] Dans le rapport entre la Renaissance Africaine et la démocratie, voir son discours prononcé à l'Institut nigérian des relations internationales à Abuja le 3 octobre 2000, intitulé « La démocratie et la renaissance en Afrique, à la recherche d'un paix africana durable ». Dans ses grandes lignes, le chef de l'Etat sud-africain met en exergue l'idée selon laquelle la démocratie, la liberté humaine et surtout l'élément vital du processus d'humanisation, sont un préalable au développement économique. Le texte en anglais sur le site du gouvernement sud-africain : http://www.gov.za/searchcgi/s97_cgi ?action=view£, (Accédé le 14/02/2004).

Titre 2 : L'Afrique du Sud face aux institutions de la mondialisation: la contribution multilatérale à la démocratisation du système politique, financier et commercial international

Les hommes politiques sud-africains, à l'instar de leurs homologues américains ont mis en lumière l'ambition sud-africaine. Jackie SELEBI, ancien directeur général du ministère sud-africain des Affaires étrangères, ont illustré le rôle spécial que doit jouer sur la scène internationale la RSA : « *l'Afrique du Sud a connu les moments et la manière dont les pays, les organisations internationales et les peuples nous ont demandé d'être le porte-parole de*

nouvelles idées et des solutions pour sortir de l'impasse »[1]. C'est A. NZO, ministre des Affaires étrangères de la Présidence MANDELA qui a mis en lumière les avantages du multilatéralisme dont l'objectif est en principe de renforcer le système de règles qui « *limitent la possibilité pour les grandes puissances d'exercer une action unilatérale* »[2]. Ce dernier souligne aussi celui d'offrir l'opportunité pour les petits Etats de « *participer sur un pied d'égalité sur la scène internationale* »[3].

En effet, pour la RSA, le multilatéralisme est la caisse de résonance des intérêts des pays développés. Le défi auquel est confronté le pays est dès lors de faire des enceintes internationales une tribune pour l'émergence d'une action globale en vue de réequilibrer les rapports de force internationaux. Si la RSA est partie prenante dans le jeu multilatéral, la place particulière qu'elle occupe en Afrique[4], implique, de par sa destinée africaine, de concilier ses intérêts de puissance moyenne avec ceux de l'Afrique.

La RSA, en vertu de son statut de puissance moyenne émergente, mais dont l'influence international est relative, a pour ambition par ce biais, de contribuer à une transformation du système international dont la traduction serait la redéfinition des relations entre les pays du Sud et les pays développés par leur participation effective au processus de décision »[5].

La prise en compte du multilatéralisme comme outil de promotion des intérêts des pays en développement, tout en préservant ses intérêts intérêts propres, dans le cadre d'une redéfinition des relations entre les pays du Sud et ceux du Nord, de même que la Renaissance africaine constitue les aspirations sud-Africaines.

C'est la volonté d'une réforme des institutions multilatérales internationales (Chapitre 1), la contribution à la restructuration du système commercial mondial (chapitre 2) et le renforcement des relations Sud-Sud (chapitre 3) qui illustrent au mieux le positionnement international sud-africain.

---

[1] "*South Africa has experienced time and again how countries, organization, and people have looked to us to provide leadership, new ideas and break throughs in dead locked situations"* Jackie SELEBI, « South African Foreign Policy. Setting New Goals and Strategies », SAIIA, vol.6, n°1,1998.

[2] " *Rules based system which limits the possibility of unilateral actions by major powers*"A. NZO.,*Adress at the Foreign Affairs Budget Vote House of Assembly* (accédéle 4/03/1999).

[3] " *Participate on an equal footing on the world stage"* A. NZO, idem.

[4] Les atouts de la RSA, son action en faveur d'une Renaissance africaine (dont la matérialisation sont le NEPAD et l'UA), constituent le socle de son engagement en faveur de la paix, la sécurité et la stabilité politique et économique du continent africain. Ces intruments de la politique continentale sont le corrolaire de son statut de puissance régionale et continentale.

[5]"*Nevertheless, the position in which South Africa finds itself is that it has featured both of the developed world. It is truly that the point of intersection between both world-an industrialized state of the South which can communicate with the North in equal terms to articulate the need, the concerns and the fears of the developing world*". A. NZO, *Port folio Committee on Foreign Affairs*, 14 mars 1995.

Chapitre 1: L'engagement vers la nécessaire réforme des institutions politiques et financières internationales

La volonté sud-africaine de prendre part à la réforme du système des Nations Unies est dans la lignée des réformes des institutions continentales, celle de la SADC et de l'UA. Cette nécessité se doit d'être l'expression de la démocratie globale et de la crise des institutions de régulation globale[1]. Les propos de l'actuelle ministre sud-africain des Affaires étrangères, N. DLAMINI ZUMA illustrent bien cette donnée : « *La démocratie n'est pas seulement importante pour les pays. Elle se doit aussi de l'être pour les institutions internationales* [2]».

[1] Lire à cet effet, Les Cahiers Français, « La crise des organisations internationales *», La documentation française*, n°302, Paris, mai-juin 2001. (sous la direction de Philippe TRONQUOY). Voir aussi, Pierre-Edouard DELDIQUE, Le mythe des Nations-Unies : l'ONU après la guerre froide, Hachette, Paris, 1994.

[2]« *Democracy is not only important for countries but international institutions must also be democratic » K.* DLAMINI ZUMA, discours à l'occasion du vote du budget du Ministère des Affaires étrangères, Parlement sud-

De même, le ministre rappele l'engagement de son pays à la réforme de ces institutions : « *L'Afrique du Sud est engagée dans la réforme et le renouvellement fondamental des institutions multilatérales en vue d'un système de gouvernance globale qui soit plus représentatif et sensible aux besoins de l'Afrique et du Sud. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, la Banque mondiale, et le Fond Monétaire International pour ne citer que ceux là, sont d'une importance particulière à cet égard*[1]».

Le multilatéralisme, qui est le propre des puissances moyennes, est la voie par laquelle le RSA entend contribuer à la restructuration du système international, qui est le reflet des intérêts nationaux de ses Etats membres. Le président T. MBEKI, dans la lignée du ministre sud-africain des Affaires étrangères l'a affirmé : « *Le multilatéralisme et un système des Nations Unies effectif, veulent dire que nous aurons la possibilité de contribuer à la solution des problèmes auxquels fait face l'humanité, nous compris. Cela marquera l'émergence d'un nouvel ordre mondial, caractérisé par la démocratisation du système des relations internationales et la possibilité pour les pauvres et les plus faibles de s'exprimer librement, dans un monde intégré et plus interdépendant par le processus durable de la mondialisation* »[2].

Par ailleurs, la RSA lie cette réforme à la responsabilité collective de tous les Etats : « *Il est de notre responsabilité collective de défendre les principes de dignité humaine, d'équité et d'égalité au niveau mondial. En tant que dirigeants, nous avons ce devoir envers tous les êtres humains, et plus particulièrement ceux qui sont les plus vulnérables, comme les enfants, à qui l'avenir appartient……nous sommes résolus à instaurer une paix juste et durable partout dans le monde conformément aux objectifs et aux principes inclus dans la charte* »[3].

Cependant, compte tenu de l'influence très relative qu'exerce la RSA sur le plan international, sa capacité d'infléchir la tendance en faveur des pays du sud s'avère limitée.

africain, Le Cap, 8 mai 2001, discours disponible sur le site du DFA.

[1] *« South Africa is committed to the reform and fundamental renewal of multilateral institutions to bring about a system of global governance that is more just representative and sensitive to the needs of Africa and the South. The United Nations Security council, the World bank and International Monetary Fund? To name but three, are of particular importance in this regard*". DLAMINI ZUMA, 8 mai 2001, op.cit.

[2] « *Multilateralism and an effective United Nations mean that we would have the opportunity to contribute to the solution of the problems facing humanity, including ourselves. This would mark the emergence of a new world order, characterized by the democratization of the system of international relations and the availability of the space for the poor and powerless freely to speak their minds , in a world that is being integrated and made more interdependant by the unstoppable process of globalization*". T. MBEKI, déclaration faite à l'occasion du 23ème sommet du mouvement des non-alignés, tenu à Kuala Lumpur, Malaisie, les 24 et 25 février 2003. Accessible en anglais sur le site de la mission permanente de la RSA à l'ONU, http://www.southafrica-newyork.net/pmum/view_press_release, (Accédé le 21/03/2006).

[3] TMBEKI, discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 22 septembre 2004, in DAI, n°22, 15 novembre 2004, p. 796-797.

Dès lors, rendre démocratique un système qui représente les intérêts nationaux de chaque Etat, plus ouvert au consensus nécessite, au-dela du multilatéralisme, une stratégie d'alliance et une adhésion plus marquée aux thèses des pays du Sud.

Ce défi, qui s'inscrit dans le cadre de la reconstruction de l'architecture internationale s'inscrit dans un contexte favorable, puisqu'à son statut de puissance continentale, s'ajoute la réforme des Nations Unies qui est à l'ordre du jour depuis plusieurs décennies[1], et qui se double de la question récurrente de l'élargissement des membres permanents du Conseil de sécurité et débat sur la réforme des institutions financières internationales.

C'est précisément à travers l'engagement pour un élargissement du Conseil de Sécurité des Nations Unies (section 1), et sur la démocratisation de la prise de décision au sein des organisations financières internationales (section 2) que s'opère l'activisme sud-africain.

Section 1ère : la réforme du Conseil de sécurité comme vecteur des ambitions sud-africaines : la volonté d'exercer des responsabiltés globales

La RSA, qui depuis le 16 octobre 2006 est membre du CS pour une période de deux ans, considère que la réforme de cet organe est la pierre angulaire d'un système international soucieux de s'adapter au nouvel environnement et à la construction d'un mode juste et équitable[2]. Dès les premières années du nouveau gouvernement démocratique, le ministre des Affaires étrangères Alfred NZO avait évoqué la question du statut de son pays en qualité de membre permanent du Conseil : « *En 1997, j'ai évoqué le fait que l'Afrique du Sud devait saisir l'opportunité de se demander si elle est prête à être membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies…….il est impératif d'avoir un débat à ce sujet* »[3]. Dans la même optique, L'ancien directeur général du ministère des Affaires étrangères, Jackie SELEBI avait réaffirmé la volonté du pays pour une responsabilité[4].

---

[1] En effet, depuis plusieurs decennies, la question de la réforme de cette institution sensée l'adapterà l'évolution du contexte international et à la rendre plus efficace, a toujours été à l'ordre du jour. Les trois derniers secrétaires généraux, Javier PEREZ DE CUELLAR (1980-1991), BOUTROS BOUTROS Ghali (1992-1997) à travers l'agenda pour la paix, et Kofi ANNAN, dont le mandat arrive à expiration à la fin de l'année 2006, se sont efforcés de sensibiliser l'opinion publique internationale ainsi que les Etats, les plus puissants en particulier sur la necessité et l'opportunité de cette réforme.

[2] La RSA est devenue le 16 octobre 2006, membre du Conseil de sécurité, ce pour deux ans.

[3] « *In 1997, I raised the question of South Africa having to consider whether it is prepared to serve as a permanent member of the security council…It is imperative that we have that debate".* Cité par M. SCHOEMAN, op.cit., p. 360.

[4] Interview dans *Global Dialogue* vol.3, n°3, 1998, p. 15-41.

Cette volonté sud-africaine transformer Conseil de Sécurité est aussi inhérente au blocage dont ce Conseil a fait preuve depuis soixante ans. Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, K. DLAMINI-ZUMA, l'a justement précisé : « *Le Conseil de Sécurité est le premier instument global pourassurer la paix et la sécurité, mais à cause de sa nature peu représentative, sa crédibilité est mise en jeu. Il n'est ainsi pas en position idéale pour assumer les responsabilités fondamentales au nom de la Communauté internationale au moment de l'adoption de la charte. Cette question est d'une importance capitale pour l'Afrique et les pays en développement* »[1].

La réforme du Conseil de sécurité fait l'objet d'un consensus parmi les puissances moyennes qui ne sont pas membres permanents, et s'inscrit dans le cadre de la réforme des Nations Unies. En effet, de nouveaux facteurs, sur lesquels s'appuie la RSA militent en faveur de la réforme de l'architecture globale. En premier lieu, la nécessité à l'échellon international du renforcement des Nations Unies et de la prise en compte des nouveaux enjeux tels que le développement économique, humain, culturel et politique de la moitié de la population mondiale par le biais de la déclaration du millénaire de 2000[2], dont le bilan s'avère mitigé[3].

---

[1] « *The UN security Council is the premier global instrument to safeguard international peace and security , but because of its unrepresentative nature, is facing major challenges to its credibility. It is therefore not in an ideal position to effectively fulfil the fundamental responsibility entrusted to it by the international community at the time of the adoption of the UN charter. This issue is of particular importance for Africa and the developing world*". K. DLAMINI-ZUMA, 8 mai 2001, op.cit. Voir aussi DFA, « *Strategic Plan 2002-2005 »,* septembre 2001, p. 19-20. Accessible sur le site du DFA.

[2] Les nombreux objectifs de cette déclaration, qui seront difficillement atteints en 2015, attestent en effet du caractère global et multidimentionnel et sont de huit ordres : diminuer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combatre le VIH SIDA, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement, par la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, ouvert, reglementé, prévisible et non discriminatoire traite globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales.

[3] La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement ont été loin de progresser de façon uniforme selon les pays. Les progrès les plus importants ont été faits en Asie de l'Est où plus de 20 millions de personnes ont échappé à la pauvreté depuis seulement 1990. Toutefois, 700 millions de personnes survivent encore avec moins de un dollar par jour, soit près des deux tiers des plus démunis de la planète, alors que dans certains pays où la croissance est la plus rapide, les objectifs non monétaires (protection de l'environnement et réduction de la mortalité maternelle) sont loin d'avoir été atteints. L'Afrique subsaharienne est l'épicentre de la crise puisque la plupart des objectifs n'y ont pas encore été atteints. L'insécurité alimentaire y persiste, les taux de mortalité infantile et maternelle demeurent élevés et le nombre de personnes vivants dans les taudis ne cesse d'y augmenter tandis que la misère continue de se généraliser en dépit des avancées importantes obtenues par certains pays. Les résultats sont plus contrastés car souvent compromis par les inégalités persistantes en Amérique latine, dans les pays en transition, au Moyen orient et en Afrique du Nord où les progrès sont divers mais généralement insuffisants pour atteindre les objectifs du millénaire d'ici à 2015. Les progrès varient aussi en fonction des objectifs. Si l'Afrique subsaharienne et l'Océanie sont hélas en retard dans presque tous les domaines, force est de constater que des progrès majeurs ont été fait dans l'accès à l'eau potable et dans la scolarisation des enfants d'âge primaire. En clair, au bout de cinq ans, le continent noir reste le plus marginalisé et où les objectifs du développement du millénaire n'ont eu aucun impact. Voir le Rapport du SG de l'ONU, « Dans une liberté plus grande », p. 12-13.

Si cette déclaration engage l'humanité, elle est le fondement sur lequel la RSA prône une réforme de l'ONU, l'exercice des responsabilités globales et son engagement à être le porte-parole des pays du Sud. Elle constitue aussi l'expression de sa politique étrangère post-Apartheid en faveur d'une Afrique prospère économiquement, culturellement et humainement et sert à l'échelon mondial les objectifs de la Renaissance africaine et du NEPAD qui sont de transformer politiquement et économiquement le continent par l'intégration équitable dans la mondialisation. Le président MBEKI l'a justement rappelé en 2004 à New York[1].

Ensuite la publication de plusieurs rapports[2], dont celui sur la réforme des Nations Unies intitulé « *un monde sûr: notre affaire à tous* »[3], publié par un comité des sages[4] et soutenu par la RSA, constitue par ailleurs un autre facteur de frémissement de la gouvernance globale. La présentation le 21 mars 2005 par le Secrétaire général des Nations Unies du rapport sur la réforme des Nations Unies[5], prend appui sur celui du groupe de sages et propose parmi les cinq points principaux qui s'en dégagent[6], l'élargissement du Conseil de Sécurité aux nouveaux géants d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et peut être d'Europe.

Ces éléments constituent pour la RSA les seuls instruments objectifs d'immixion dans le débat sur la réforme du CS. Ce contexte favorable à la prise en compte des intérêts des pays

---

[1] New York, septembre 2004, op.cit., p. 798. (Texte en anglais)

[2] Nous citerons celui de l'économiste Jeffrey SACHS, « Investir dans le développement, un plan pratique pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement », du 17 janvier 2005, celui de Enrique CARDOSO (ancien président du Brésil), « Nous les peuples de la société civile, les Nations Unies et la gouvernance globale », publié en juin 2004, celui de l'OIT, « Une mondialisation juste : crééer des opportunités pour tous », le rapport de synthèse sur l'évaluation de l'écosystème du millénaire, du 24 février 2004.

[3] D'une longueur de 109 pages, accessible en français à l'adresse suivante : http : //www.un.org.french/secureworld/panelmember.html,de même que http://wwwdaccesdeb.un.org/docsUNDDC/GEN/NO4/602/32PDF/NO460232.pdf ? Open éléments, (Accédé le 19/04/2005).

[4] Composé de seize chefs d'Etats et de gouvernement, de responsables de la sécurité, officiers diplomates ou responsables de développement. Robert BADINTER (France), Joâo BUENA SOARES (Brésil), Oro HARLEM BRUNTLAND (Norvège), Mary CHINERY HESSE (Ghana), Gareth EVANS (Australie), David HANNAY (Grande Bretagne), Enrique IGLESIAS (Uruguay), Amre MOUSSA (Egypte), Satish NAMBIAR (Inde), Sadako OGATA (Japon), Yevgueny PRIMAKOV (Fédération de Russie), Qian QIGIAN (Chine), Salim AHMED SALIM (Tanzanie), Nafis SADIK (Pakistan) et Brent SCOWCROFT (Etats Unis d'Amérique). Le Professeur Stephen STEDMAN de l'université de Stanford a orienté les recherches du groupe et rasssemblé les differents éléments du rapport. Lire à ce propos l'analyse de Anne-marie SLAUGTER, «Security, Solidarity, Sovereignty, : The Grand Themes of UN Reform », *American Journal of International Law* , July 2005, vol.99, n°3, p. 619-631.

[5] Intutulé « *Dans une liberté plus grande. Développement, sécurité et respec des droits de l'homme pour tous* », Nations-Unies, AG/A/59/2005, accessible sur le site de l'ONU, http://www.onu.org-French.

[6] Les autres points principaux sont le remplacement de l'actuel commissariat des droits de l'homme par un Conseil plus puissant (déjà instauré), la restructuration du Conseil Economique et Social, en vue d'axer son action sur le développement économique, le renforcement des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale afin d'avoir des troupes mieux entrainées, plus rapidement déployées et soumises à un contrôle plus strict sur le terrain, ainsi que la création de la commission pour l'établissement de la paix qui intègrerait les missions de reconstruction et de mise en place d'institutions démocratiques à l'issue d'un conflit.

du Sud symbolise le caractère inéluctable de l'élargissement du CS[7], et peut constituer le seul facteur légitimant les ambitions sud-africaines.

Ainsi, c'est sur la question du droit de véto que se manifeste la stratégie ambivalente de la RSA, pour qui fédérer le continent (§1), dans le prisme de la formule d'élargissement du CS (§2) et constituer des alliances régionales et internationales est de mise (§.

§1) Fédérer le continent : l'adhésion à la position commune africaine « *le Consensus d'Ezulwini* »

Depuis plus d'une décennie, l'implication de la RSA dans la résolution des conflits africains est une réalité. La lutte contre les mines anti-personnel, la dénucléarisation, la lutte contre conte le trafic illégal d'armes et de diamants, son opposition à la guerre en Irak ainsi que l'implication dans la résolution de la crise haîtienne en 1995, celle du Kosovo en 1999, et enfin la crise palestinienne et du Timor Est témoignent d'une diplomatie globale active.

Or, si auprès des grandes puissances, le pays jouit d'une capacité de puissance pivot, et d'interlocuteur, cette perception ne fait pas l'unanimité auprès des Etats africains, pour qui la nation arc-en-ciel est le shérif des Occidentaux[1]. De même, sur le plan régional, le pays se heurte au passé militariste de la politique régionale de l'ancien régime. Aussi, le président T. MBEKI a accusé les Etats africains d'avoir « *puni* »[2] en 2004 son pays pour ne pas l'avoir soutenu lors de la désignation du pays organisateur de la coupe du monde de 2006. Ces éléments témoignent du manque de fédération régionale autour de la candidature sud-africaine, bien que la restructuration de l'architecture régionale et continentale témoigne de l'implication dans les affaires du continent, le consessus d'Ezulwini en témoigne.

Ce consensus a mis en valeur le critère géographique qui constitue un facteur qui prend en compte les intérêts des puissances régionales, ainsi que ceux des régions dont elles sont issues. Ceci peut constituer la base légale de la désignation des membres permanents, et augure de la conjonction entre l'intérêt national et continental de la RSA.

Ce diagnostic a été mis en lumière par le ministre sud-africain des Affaires étrangères, N. DLAMINI-ZUMA : « *L'Afrique n'est pas encore réprésentée de manière équitable au sein*

[7] Soulignons l'article de Yéhuda Z. BLUM, « Proposals for UN Security Council Reform », *The American Journal of International Law*, ibid., p. 632-649.

[1] A titre d'exemple, lors de la seconde guerre civile en RDC en 1998, le président MUGABE n'a invité ni N. MANDELA ni T. MBEKI à la réunion *de Victoria Falls* de la SADC en août de la même année. Quelques années plus tôt, la RSA a été le seul pays à comdamner l'exécution publique des opposants au régime de Sani ABACHA au Nigéria en 1995.

[2] T. MBEKI., « The African Renaissance », in *The South African YearBook of International Affairs 1998/99*, SAIIA, Johannesburg, 1998, p.15.

du Conseil. Afin de pouvoir prendre en charge les besoins de sécurité, le Conseil doit être reformé pour respecter pleinement les principes de l'égalité souveraine de tous les Etats membres sur une représentation géographique équitable »[1].

Le CS devra dès lors être élargi « *tant en ce qui concerne ses membres permanents pour ce qui est de ses membres non permanents, et devra s'ouvrir à des pays en développement et à des pays développés en qualité de nouveaux membres permanents* »[2].

La diplomatie sud-africaine, au sein des Nations Unies en particulier, prend appui sur les groupes de travail qui la compose pour faire avancer les travaux sur la réforme institutionnelle envisagée. La présidence du G77 plus la Chine pour l'année 2006, constitue en effet pour la RSA le vecteur de son action en faveur de la réforme des Nations Unies[3].

Sur le plan continental, la RSA a réaffirmé par la voix de son ministre des Affaires étrangères[4], son soutien à la position commune africaine sur la question de la représentation du continent au sein du CS, « le Consensus d'Ezulwini » qui a été établi en 2005 et qui prône l'attribution du droit de véto aux nouveaux membres permanents[5]. Cette position est en adéquation avec celle de la réforme des Nations Unies, en particulier la formule A, sur deux sièges permanents au sein du Conseil de sécurité sur l'Afrique. Cette adhésion marque ainsi pour la RSA la recherche d'un consensus et celle du mandat de ses pairs africans.

En effet, les chefs d'Etat de l'UA, après moult débats[6], se sont accordés sur la représentation du continent au sein du CS par deux pays de la manière suivante : au moins deux sièges permanents avec tous les privilèges et prérogatives des membres permanents y compris le droit de veto. Cinq sièges non permanents : la responsabilité de la sélection de

[1] "*Yet Africa is neither adequaly represented on the Council. In order to more effectively adress today's security requirements, the Council must be reformed to fully reflect the principles of the sovereign equally of all member States and of equitable geographic representation*", 8 mai 2001.

[2] Idem. Voir aussi le rapport présenté par le SG de l'ONU en ce qui concerne le CS en ses paragraphes 165 à 183.

[3] Lire à cet égard les communiqués de presse de l'ambassadeur sud-africain auprès des Nations Unies, Dumisani S. KHUMALO au nom du G77 et de la Chine, en date du 26 février 2006 et du 7 mars 2006. http://www.southafrica-newyork.net, (Accédé en avril 2006). Lire aussi la fin du discours annuel de T. MBEKI sur l'état de la Nation au parlement sud-africain, 3 février 2006.

[4] *« L'Afrique du Sud soutiendra fermement la position commune africaine en appellant à l'allocation de deux sièges permanents pour ce continent dans un Conseil de Sécurité réformé* », DLAMINI ZUMA, 8 mai 2001, op.cit.

[5] Union Africaine, Conseil exécutif, 7ème session extraordinaire, 7-8 mars 2005, Addis Abeba, « Position Commune africaine sur la Réforme des Nations Unies », Ext./EX.CL./2 (VII).

[6] La seconde thèse abandonnée s'inspire d'une résolution prise en 1997 par le sommet de Hararé (Zimbabwe) qui recommandait l'élargissement du CS à cinq pays africains, disposant d'un mandat de quatre ans non renouvelable et sans droit de véto. Cette thèse exprimait la volonté d'un réalisme, sous-tendu par la croyance selon laquelle la Communauté internationale accorde le droit de veto au continent africain. Cette position a été soutenue par le président Botswanais Festus MOGAE : « *il y a peu de chance que la communauté internationale accorde le droit de veto à notre continent* », et par le Président Algérien A. BOUTEFLIKA. Pour ce dernier, cette solution répondait au souci de notre continent de disposer d'une représentation adéquate et conforme à ses traditions en faveur, d'une rotation dans la participation dans les travaux. Lire Cherif OUAZANI, « Un sommet pour rien ? », JAI., n°2300, op.cit., p. 34-36.

représentants de l'Afrique incombant à l'UA, les critères étant la nature et la capacité de représentation des pays choisis[1]. Deux représentants permanents disposant d'un droit de veto à la préférence de l'Afrique australe et de l'Ouest réunis autour des candidatures de la RSA et du Nigéria.

§2) Une formule d'élargissement du CS légitimant les ambitions sud-africaines

Le critère géographique de la formule d'élargissement met l'accent sur la représentation géographique et sur les puissances régionales. Cette donnée met en bonne position la RSA et témoigne de la légitimité de sa candidature. Si les deux formules d'élargissement proposées par le groupe de personnalités et reprises par le rapport sur la réforme des Nations Unies ont pour corollaire la représentation géographique, c'est la première qui prévoit de nouveaux sièges permanents[2].

Ainsi cette formule (formule A), propose la création de six nouveaux sièges permanents sans droit de véto, et trois nouveaux sièges non permanents avec mandat de deux ans répartis entre les principales régions de la manière suivante :

Afrique	Deux nouveaux sièges permanents, trois sièges avec mandat de deux ans non renouvelable.
Asie-Pacifique	Deux nouveaux sièges permanents, trois sièges avec un mandat de deux ans non renouvelable.
Europe	Un nouveau siège permanent, deux sièges un mandat de deux ans non renouvelable.
Amériques	Un nouveau siège permanent, quatre sièges avec mandat de deux ans non renouvelable.

Source : Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, mars 2005.

[1] Voir le « Consensus d'Ezulwini », op.cit., p. 10-11.

[2] La formule B ne prévoit pas de sièges permanents mais une nouvelle catégorie de sièges avec mandat renouvelable de quatre ans. Il y en aurait huit auxquels s'ajouterait un nouveau siège avec mandat de deux ans non renouvelable. Cette formule est la suivante : Afrique (deux sièges avec mandat renouvelable de quatre ans, quatre sièges avec mandat de deux ans non renouvelable. Asie Pacifique (deux sièges avec mandat renouvelable de quatre ans, un siège avec mandat de deux ans non renouvelable), Europe (deux sièges avec mandat renouvelable de quatre ans, un siège avec mandat de deux ans non renouvelable), Amériques deux sièges avec mandat renouvelable de quatre ans, trois sièges avec mandat renouvelable de deux ans). Sur les deux formules, voir le rapport du Secrétaire général de l'ONU, op.cit., p. 49-51.

Cette représentation géographique équitable tient lieu de modalité de désignation des membres non permanents[1], et peut constituer la base légale de la désignation des pays membres permanents du CS.

Le Japon[2] et l'Allemagne, puissances vaincues de la deuxième guerre mondiale et aujourd'hui de grandes puissances économiques, engagées dans des opérations de maintien de la paix et dans l'aide au développement des pays du Sud[3], peuvent représenter l'Europe et l'Asie. L'Inde, qui par sa population, son développement économique, son statut de détenteur de l'arme nucléaire ainsi que l'autorité morale au sein du MNA et de Commonwealth[4], se trouve dans la même dynamique. Le Brésil, en qualité de première puissance économique de l'Amérique latine, peut représenter l'Amérique. Ces Etats, sur la base de la représentativité et de la répartition géographique qui constituent la base de la légitimité et de l'efficacité, que ces

---

[1] Article 23 paragraphe 1 de la charte. Force est de constater que tous les membres permanents du CS sont des pays de l'hémisphère nord.

[2] Avec une contribution financière onusienne de l'ordre de 20 %, juste derrière les Etats-Unis (22%). Sa seule cotisation dépasse celle cumulée des quatre autres membres permanents du CS que sont la France, la Chine, la GB et la Russie, qui équivaut à 17 %. Ce pays est très présent sur la scène internationale. De la reconstruction de l'Afghanistan à la lutte contre le terrorisme, Tokyo joue un rôle non négligeable. Voir Coumba DIOP, « Dans le concert des Nations », JAI, n° 2300, du 6 au 12 février 2005.

[3] Le Japon s'est depuis ces dernières années impliqué dans des opérations de maintien de la paix. Les forces d'autodéfense japonaises sont en effet présentes en Irak et au Timor oriental pour des activités humanitaires et de reconstruction. Pour aider les victimes du Tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud Est le 26 décembre 2006, le gouvernement nippon a déboursé 500 millions de dollars, loin devant les Etats-Unis (350 millions). Et parce que la question nucléaire dans la péninsule coréenne constitue un risque sérieux pour la paix et la stabilité du Nord-Est asiatique, le pays s'attache à résoudre ce problème en accord avec la déclaration de Pyongyang (Corée du Nord), adoptéee à l'occasion de la visite du Premier ministre japonais Junichiro KOIZUMI dans ce pays le 17 septembre 2002, texte co-signé par ce dernier et KIM Jong-IL, et qui constitue le fondement des relations entre les deux pays. L'action de Tokyo en Afrique est également notable. A travers le TICAD (Conférence internationale de Tokyo sur le développment de l'Afrique), fondé sur le partenariat Japon-Afrique initié en 1993 (Voir : www. ticad.net). Cette coopération se fonde sur trois domaines : le premier a trait à la consolidation de la paix, qui est la base de du développement, le pays contribue à la promotion de la paix dans les zones de conflit et participe à l'aide humanitaire et à des aides à la reconstruction. Le Japon a apporté une aide de 350 millions de dollars aux sept opérations de maintien de la paix en Afrique. Le second domaine a trait à la réduction de la pauvreté par la croissance économique. Depuis la TICAD I (1993), le pays a apporté une aide de 5 milliards de dollars pour le développement des infrastructures en Afrique. Fort de son expérience en Asie, le Japon s'engage à soutenir le développement du secteur privé, à travers la promotion des échanges commerciaux et des investissements. Le troisième domaine a trait à la place cardinale des hommes, cœur du développement. En effet, le développement durable va de pair avec la sécurité humaine, la protection et le développement du potentiel de chaque individu. Lors de la TICAD III (29 septembre –1er octobre 2003), le pays s'est engagé à verser 1 milliard de dollars sur cinq ans. Pour la santé et les soins médicaux, l'eau, la nourriture, l'éducation et pour d'autres domaines 300 millions de dollars ont déjà été octroyés, doublés de 250 millions de dollars au fonds global de la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. JAI, n° 2300, du 6 au 12 février 2005, p. 71, et pour en savoir plus, le site web du ministère des Affaires du Japon : http://www.mofa.go.jp/region/africa/ticad3/index.html. (Accédé le 09/03/2005).

[4] Veena GILL, « India as a Regional Great Power : in Pursuit of Shakti », in Iver.B NEUMAN, *Regional Great Power in International Politics*, Macmillan, Houndmills, 1992, p. 49-69, de même que Aminah MOHAMAD-ARIF, « L'Inde et sa puissance », *AFRI* 2002, vol.3, p. 118-134, et enfin Alain LAMBALLE, « L'Inde, un acteur international majeur », *Défense Nationale,* n°1, 2006, p. 25-36.

pays appellent de leurs vœux[1] aspirent à faire partie du cercle fermé des pays membres permanents du CS.

Pour ce qui est du continent africain, l'Afrique du Sud, candidate avec le Nigeria et dans une certaine mesure l'Egypte disposent du soutient de l'UA, et sont bien placés pour obtenir le siège tant convoité, la RSA disposant pour sûr d'atouts, car elle est une puissance continentale porteuse de valeurs. Mais le consensus autour de sa candidature reste incertain.

Cette double représentation peut augurer en effet, en vertu de son activisme continental, d'un climat favorable à la désignation du géant de l'Afrique australe et du continent noir comme membre permanent du CS de l'ONU, même si la procédure de désignation, qui est interne à l'UA, est susceptible de donner lieu à des marchandages politiques. Néanmoins, la nation arc-en-ciel ne se départi pas de son objectif ultime qui est de faire partie des membres permanents du CS de l'ONU, son adhésion avec un groupe de pays africains amenés par le Nigeria à la proposition du G4 en témoigne.

§3) La constitution d'alliances régionales et internationales

La diplomatie sud-africaine s'est engagée dans une constitution d'alliances en vue de trouver un consensus sur l'attribution ou non du droit de véto aux nouveaux membres permanents. Cet engagement se fait aux niveaux continental et international. Elle s'est reflétée lors du rejet de la proposition du G4, à laquelle elle adhérait, faite aux membres de l'Union Africaine de sursoir à statuer sur la question de l'attribution du droit de véto aux nouveaux membres permanents[2]. L'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigeria et l'Ethiopie s'étaient ralliés à la proposition du G4, qui est composé du Brésil, l'Inde, du Japon et de l'Allemagne, de réviser le consenssus d'Ezulwini, en supprimant l'attribution du droit de véto aux nouveaux membres permanents[3].

Le rejet par l'UA de l'offre du G4 marque le refus de tout compromis, et surtout la volonté de la majorité des pays membres d'avoir la maitrise des négociations et de consolider le consensus d'Ezulwini. Pour la RSA, ce refus réflète l'absence de fédération autour d'une position commune africaine et de la nécessité de trouver un compromis sur le plan continental. La question du droit de véto est très sensible, puisque son issue dépend de la

[1] Nations Unies, New York, Déclaration suite à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement [ ] Conseil de sécurité de l'ONU, 21 septembre 2004, DAI, op.cit., p. 848.
[2] Voir Francis NGUENDI IKOME & Nhamo W. SAMASUWO, « From Addis Ababa to New york: Africa and the Challenge of negociating the complexities of UN Reform", *Global Insight*, Issue n°53, september 2005.
[3] La réunion du G4 avec ce groupe de pays de l'UA avait eu lieu à Londres en août 2005, suivant celui du G8 à Gleneagle en Ecosse.

représentation du continent au sein du CS et de l'avancée des négociations sur la réforme de l'ONU.

Si pour la majorité des pays membres de l'UA ce refus illustre la volonté de rester unis, pour les pays favorables au compromis du G4 dont la RSA faisait partie, elle témoigne de l'absence d'un mandat continental et surtout de la nécéssité de rester fédérés au plan continental. La RSA, pour qui ce « deal » était une opportunité réaliste pour s'infilter au sein du CS comme membre permanent, la constitution d'une alliance avec les grandes puissances africaines, le Nigeria en l'occurrence fait partie de sa stratégie de coalition, et surtout de sa volonté individuelle d'être membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il ressort de cette alliance la notion d'intérêt national, puisque le pays aspire à faire partie du CS en qualité de membre permanent.

L'acceptation sud-africaine du compromis du G4 illustre aussi sa volonté de fédérer au plan international sa candidature par la constitution d'une position commune. Elle est ainsi l'expression de l'adhésion au multilatéralisme international qui est le fer de lance de sa politique étrangère. Elle marque aussi, les dilemmes d'une puissance moyenne qui doit à la fois représenter ses intérêts et ceux du continent.

Ce positionnement stratégique sud-africain vis-à-vis de la réforme de l'ONU se reflète aussi eu égard à son engagement pour une restructuration des institutions financières internationales.

Section 2 : La RSA et la réforme des institutions financières internationales : une nécessité contraignante

Les responsables de la diplomatie sud-africaine[1] ont mis en lumière la réforme globale des institutions de *Brettons Woods* (FMI et Banque mondiale). En effet, cette réforme globale, soutenue aussi par l'UA, prend appui sur le lien entre l'actuel système de paix et de sécurité internationale, la pauvreté et le développement. A ce titre, la réforme de l'ONU est indissociable de celle des organisations financières internationales.

Le ministre des Finances sud-africain, alors président du Comité de Développement à la Conférence Internationale pour le financement du Développement, Trévor MANUEL, a été sans équivoque : « *La réforme de la gouvernance financière internationale est essentielle*

[1] K. DLAMINI-ZUMA, 8 mai 2001, op.cit, Ayanda NSTALUBA (Directeur général du DFA) le 20 mai 2004 à l'occasion du 70ème anniversaire de l'Institut Sud-africain des Relations Internationales. http://www.dfa.gov.za/docs/speeches, (Accédé le 21/06/ 2004).

pour s'assurer que les pays en développement tirent profit de la mondialisation par la participation »[1].

A la nécessité pour ces institutions de s'adapter à la nouvelle donne internationale, s'ajoute l'échec total des programmes de développement, initiés au début des années 1980 dans les pays africains (les plans d'ajustement structurel-PAS) ou *consensus de Washington*[2]. Les deux institutions financières de régulation internationales ont été créées dans le but de renforcer la coopération économique monétaire et de jeter les bases d'une économie mondiale plus stable et plus prospère[3].

Or, nonobstant la volonté d'un dialogue multilatéral, la surveillance des marchés financiers reflète un manque de volonté politique des principales puissances économiques[4]. Dans le même ordre d'idées, le consensus de Monterrey, issu de la conférence internationale sur le financement qui s'est tenue dans la ville du même nom (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, qui clarifie les responsabilités des acteurs internationaux et affirme que *« chaque pays*

---

[1] Monterrey, 18 mars 2002.

[2] Plus de soixante ans après la création de ces institutions, le continent africain soufre toujours d'une extreme pauvreté. Basé en 1981 sur le *rapport Berg*, ces reformes macroéconomiques initiées par le FMI et la Banque mondiale, ont eu un impact négatif sur les sociétés africaines. Elles incitaient à une réduction du pouvoir de l'Etat, à la chute des prix, la libéralisation et la libre concurrence des marchés et la réduction des tarifs douaniers, en clair la tryptique libéralisation, privatisation, déreglementation. D'une manière générale, ces programmes ont empiré les conditions économiques de la majorité des pays africains. En terme de coût social élevé, le secteur de la santé, dans l'ensemble des pays de la SADC, a connu la pire des détériorations au milieu des années 1980 dans le domaine de la mortalité infantile de moins de cinq ans, avec un taux de 140 décès pour 1000. A l'échec des PAS, il faut ajouter l'endettement abyssal des pays les plus pauvres du Sud qui ne cesse de s'accroître, dont le service de remboursement des pays africains est supérieur à celui des secteurs clés comme l'éducation, la défense et la santé. Enfin, l'initiative en faveur des Pays pauvres Très Endettés (PPTE) est loin de convaincre. Sur l'échec relatif des politiques des institutions financières internationales, voir P.BOND, *Against Global Apartheid*…….., op.cit., p. 1-30. Sur la crise dans le secteur de la santé en Afrique australe, Southern African Political Economic Series, *SADC Regiona lHuman Development Report*, Harare, 1998 ; Michel AGLIETA & Serge MOATTI, Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers, Economica, Paris, 2000 ; Francois HOUTARD et F. POLET, L'autre Davos :mondialisation des résistances et des luttes, L'Harmattan, Paris, 2000. Enfin Joseph STIGLITZ, *The Rebel Within : Joseph STIGLITZ and the World Bank,* Ha6joon Chang, Anthem Press, 2002.

[3] Le FMI favorise la coopération monétaire internationale et fournit aux pays membres des conseils de politique économique, des prêts temporaires ainsi qu'une assistance technique pour les aider à parvenir la stabilité financière, à la viabilité extérieure et à fortifier durablement leur économie. La Banque mondiale œuvre en faveur du développment économique à long terme et de la réduction de la pauvreté en accordant aux pays des concours financiers et techniques, notamment pour les aider à conduire des réformes sectorielles ou à réaliser des projets spécifiques (constructions d'écoles et de dispensaires, approvisionnement en eau et en électricité, lutte contre les maladies, protection de l'environnement). Voir Louis SABOURIN, Organisations économiques internationales, La Documentation française, Paris, 1994, Patrick LENAIN, le FMI, La découverte, Paris, 2002. IvanCHRISTIN, La Banque mondiale, PUF, Paris, 1995.

[4] Voir Timothy D. ADAMS, « *The US View of IMF Reform* », speech presented at the Conference on IMF Reform, Institute for International Economics (IIE), Washington DC, september 23, 2005, et Rodrigo De RATO, directeur général du FMI, « *The IMF View on IMF Reform* », idem, September 23, 2005. http://www.iie.com/publications/papers, (Accédé le 11/03/ 2006).

est responsable de son développement [1]», n'a été qu'une avancée timide dans la construction de la nouvelle architecture financière mondiale[2].

Ces données augurent du contexte dans lequel la RSA cadre son action. A l'instar de son activisme pour ce qui a trait à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, la RSA milite pour le consensus et la participation effective des pays du Sud dans le processus de décision et l'élaboration des politiques internationales.

Cependant, si la supériorité économique de la RSA vis-à-vis des pays africains, en vertu de son statut spécial au sein des pays ACP témoigne de la position qui n'est pas sans ambiguité du pays, son influence reste très relative sur le plan international et témoigne des limites d'une puissance émergente qui adhère au multilatéralisme.

Le défi de la RSA est ainsi d'être le porte-parole des pays du Sud et de jouer un rôle de pivot entre les pays en développement et les pays développés, dans le but de renforcer la participation effective et égale de tous les pays. Or, la RSA a bénéficié de l'assistance financière des IFI. A ce titre, les convergences d'intérêts entre la RSA et les institutions financières (§1), auxquelles s'ajoutent ses limites dans le processus de décision (§2) augurent de la position ambiguë du pays.

§ 1er : Une convergence d'intérêts entre la RSA et les institutions financières internationales

La nature de l'économie Sud-africaine, axée sur la libéralisation macroéconomique et le programme de reconstruction du pays lancé en 1994 et le GEAR en 1996, met en lumière l'indispensable assistance financière des institutions financières internationales (IFI). Ces dernières ont, pendant les anneés d'Apartheid, tout comme en Afrique Australe, accordé des prêts à l'ancien régime.

Les relations entre la RSA et les IFI sont à lier au processus de transformation politique qui s'est opéré dans le pays, et à la nécéssité pour la nation arc-en-ciel de définir une politique

[1] Préambule du texte.

[2] En somme, il tente d'apporter une réponse au dilemme entre libéralisation et montée des inégalités, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté. A défaut d'argent, ce consensus propose une vision et des principes devant permettre d'inclure dans la mondialisation les pays jusque là exclus. IL clarifie les responsabiltés de chacun, pays du Sud, donateurs et institutions internationales. L'économie de marché, le jeu du commerce mondial et des investissements directs étrangers restent, selon le document de Monterrey, la voie du rattrapage économique. Si le texte en son préambule affirme que chaque pays est responsable de son développement, force est de constater que cette légère avancée dans les rapports entre le Nord et le Sud n'est que le prémisse d'une timide évolution dans l'autonomie des politiques de développment des pays du Sud. Elle met un terme à une relation Nord-Sud fondée depuis cinquante ans sur un devoir d'assistance des pays riches. Le préambule souligne par ailleurs que le rôle de l'Etat dans une économie de marché peut varier d'un pays à l'autre, qui devra pouvoir appliquer de manière graduelle et volontaire les normes internationales.

qui allie aussi bien le besoin d'assistance et la volonté d'élaborer une politique qui sied aux intérêts du pays et à ceux de l'Afrique et des pays du Sud en général. La dette de l'ancien régime (A), ainsi que l'implication de ces institutions dans les programmes de développement et de reconstruction du pays (B) attestent de cette donne.

A)Le positionnement ambigu face à l'héritage de la dette envers les institutions de Bretton Woods

Les institutions financières internationales, de part la nature de l'économie sud-africaine et la place qu'occupait ce pays pendant la guerre froide dans l'échiquier des puissances occidentales, ont contribué à un soutien financier de ces dernières sans équivoque. La dette du régime d'Apartheid s'élève à 20 milliards de dollars et la dette domestique à 50 milliards.[1] A A partir des années 1950, la Banque mondiale est devenue le plus grand contributeur financier international de plusieurs colonies qui étaient sous la domination d'une minorité. Elle a en effet accordé des prêts à la Rhodésie et au Nyasaland, à l'Angola et au Mozambique, alors sous domination portugaise, afin de construire des infrastructures destinées à satisfaire les intérêts de la minorité blanche. Ce fut le cas pour l'Afrique du Sud.

De 1951 à 1967 par exemple, la Banque mondiale a prété à Pretoria de manière continue près de 200 millions de dollars, dont 100 millions à *Eskom.* De même, entre 1976 et 1983, date à laquelle le Congrès américain ne l'interdise sous la pression des mouvements sociaux ,au plus fort de la crise de Soweto, 2 milliards de dollars furent prétés au régime d'Apartheid[2].

Par ailleurs, en 1983, cette institution a continué à fournir des conseils techniques jusqu'au début des années 1990, en particulier pour l'adoption des politiques néolibérales telles que la privatisation, des taux d'intérêts élevés, des stratégies favorisant l'exportation des produits. En 1986, au plus fort des sanctions économiques internationales, la Banque mondiale, qui était sous l'influence de l'administration REAGAN, par le biais d'un fonds spécial londonnien, a contribué au *Lesotho Highlands Water Projet,* grand projet hydraulique régional dont la RSA est le maître d'oeuvre. L'action du FMI a aussi été non négligéable par

[1] Chiffres empruntés à Patrick BOND, *Elite Transition: From Apartheid to Néoliberalism in South Africa,* University of KwaZulu-Natal Press, Scottsville, 2ème édition, 2005, p. 176.
[2] Catherine CAUFIELD, *Masters of Illusion: The World Bank and the Poverty of Nations*, Macmillan, London, 1997, p. 7. Par ailleurs, même après les massacres de Sharpeville qui en fait plus de 1000 morts en 1960, la Banque a garanti au pays des emprunts d'un montant de 45 millions de dollars, y compris 20 millions en 1966, malgré l'appel aux sanctions demandées par Albert LUTHULI (président de l'ANC) et le Révérend Martin LUTHER KING, Jr. Ces derniers chiffres sont tirés de Patrick BOND, *Elite Transition…..* op.cit., p.158.

un prêt en décembre 1993 de 850 millions de dollars[3] au gouvernement intérimaire sud-africain, le Conseil Executif Transitionnel.

En somme, le FMI et la Banque mondiale ont soutenu l'ancien régime sud-africain, même au plus fort des troubles sociaux et des sanctions économiques infligées par la communauté internationale, lesquelles n'ont été que très peu respectées par la Suisse[1] et Israel[2] notamment. Cette aide, dans le prisme de la guerre froide, a coincidé avec des régimes oppressifs pour la majorité noire a contribué à les soutenir, mettant en lumière une dette odieuse. C'est une dette acquise par un régime dictatorial pour des objectifs étrangers aux intérêts de la nation et des citoyens[3]. Pour ce qui a trait au cas spécifique de la RSA, force est de constater que le régime

---

[3] Patrick BOND, *Against Global Apartheid…..,* op.cit., preface, p.vii.

[1] Alors que l'Afrique du Sud était soumise à un embargo international, les Banques, les industries ainsi que les services de renseignement helvétiques ont continué d'entretenir des relations juteuses avec le pays paria. Aussi, la coopération a été économique. En effet les trois principales banques suisses (UBS, Crédit suisse et la SBS), dont l'intérêt pour la nation arc-en-ciel remonte à la fin du second conflit mondial, et qui ont crée en 1968 le « pool de l'or », vont commercialiser une part importante de l'or sud-africain. Les achats de l'or sud-africain vont s'accroitre fortement dans les années 1980, le pool écoulant jusqu'à 80% de la production sud-africaine. De même, certaines trading companies établies en Suisse vont jouer un rôle non négligéable dans l'approvisionnement sud-africain en pétrole.La coopération entre les deux pays sera aussi militaire, notamment par la fourniture en arme chimiques et biologiques le mandrax notamment (1986-1992) destinées à tuer les noirs et à stériliser les femmes noires uniquement, la livraison de 10 000 armes à l'Afrique du Sud, par l'entrainement des pilotes suisses en Afrique du Sud et enfin l'achat de missiles russes à l'Afrique du Sud. Sur la coopération économique lire *Le Courrier*, 2 avril 2003, http///www.lecourrier.ch. S e référer aussi au cycle de conférences sur les relations en tre la Suisse et l'Afrique du Sud, organisé par le CETIM (Centre Europe –Tiers monde) et l'IUED (Institut Universitaire d'Etudes du développement), et en particulier l'intervention de SAndra BOTT intitulée « la présence suisse en Afriquedu Sud », le 2 avril 2003, au cours de la conférence intitulée « La présence suisse en Afrique du Sud et le commerce de diamants et de l'or sud-africain en suisse : éléments historique » , accessible sur le site du CETIM, http://www.cetim.ch. (Accédé le 13/10/06). Sur les relations militaires, lire Sébastien L'HAIRE, « Suisse-Afrique du Sud : Les fréquentations douteuses des barbouzes helvétiques », *Une Suisse sans armée,* n°52, hivre 2001, p. 8-9, ainsi que Daniel KUNZI, « Suisse-Afrique du Sud : La vérité dort encore », *Une Suisse sans armée*, n°44, hiver 1999, p.7-8. Ces articles sont accessibles sur le site http://www.gssa.ch. (accédé le 13 /10/06)

[2] Les relations entre les deux pays se sont tissées en 1948, année de la naissance d'Israel et de la victoire de PN en Afrique du Sud. Elles ont été marquées par la prisme de la notion commune de peuple élu, etpar un destin commun, puisque les deux pays se disasiant victimes des adversaires de la civilisation occidentale (les Etats arabes pour Israel et la plupart des Etats africains. C'est en 1976, suite à la visite de VORSTER en Israel, que s'initia la collaboration qui fit de l'axe Israel-Afrique du Sud un grand pôle de développement de matériels militaires et un acteur majeur dans la domaine du commerce international des armes, et qui s'est notament traduit par la présence de conseillers israélien en RSA et la livraison à la RSA de véhicules militaires anti-émeutes.La coopération entre les deux pays a aussi été nucléaire par la fourniture par Israel d'une expertise et d'une technologie. Christ Mac Greal., "Le pacte secret d'Israel avec l'Afrique du Sud », The Guardian, 7 février 2006, disponible sur le site http://www.europalestine.com/article.php3?id_article=2006. (Accédé le 25/05 2006)

[3] C'est une doctrine qui a été formulée dans un traité en 1927 par Alexander NAHUM SACK, basé sur le fait qu'au XIX e siècle, le Mexique avait dénoncé la dette contractée par l'empereur Maximilien. Le second exemple est fourni par les Etats-Unis qui ont refusé que Cuba paye les dettes contractées par le régime colonial espagnol. Au XX e siècle, la dette contractée par le régime d'Apartheid en Afrique du Sud pour la police et la défense, le Zaire sous le régime de MOBUTU, au Rwanda, les philippines sous la dictature de Ferdinand MARCOS jusqu'en 1986, ainsi que les régimes dictoriaux en Amérique latine jusqu'au début des années 1980 (Uruguay, Brésil, Argentine, Equateur, Bolivie, Chili), peuvent être considérée comme dettes odieuses. Sur cette théorie, se référer à Eric TOUSSAINT et Damien MILLET, 50 questions / 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale, co-éditon CADTM/ Syllepse, Bruxelles, Paris, 2002. Pour ce qui a trait à l'Afrique australe, la Banque mondiale lié ses programmes de développement aux besoins de la population indigène. A titre d'exemple, le barrage érigé sur le fleuve zambèze entre l'actuel Zambie et le Zimbabwe a éntraîné le déplacement des de dizaine de milliers de batonga de leurs terres ancestrales sans compensation. Patrick BOND,

oppréssif de l'Apartheid était contraire aux intérêts de la Nation et de citoyens[1], même si, pour l'ancien régime, cette politique était justifiée. Ceci témoigne de l'ampleur de l'assistance des IFI aux gouvernements antérieurs à la démocratisation du pays. Cette aide financière a aussi contribué à maintenir et à renforcer la structure économique libérale du pays et à aider le nouveau régime à mettre sur pied sa politique socioéconomique[2].

B) La nouvelle politique économique sud-africaine comme laboratoire d'expérimentation du consensus de Washington

La conciliation entre l'économie de marché et développement social du pays, leitmotiv de l'ANC au pouvoir depuis 1994, est la résultante de la gestion des relations avec les institutions de Bretton Woods. Le premier discours a en effet été celui de la formulation d'une politique nationale autonome qui reflétait l'intérêt national à travers le Programme de Reconstruction et de Développement : « *Le programme de reconstruction et de développment ne doit utiliser les financements étrangers que pour les éléments du programme qui peuvent potentiellement accroître notre capacité à gérer nos échanges extérieurs. Les relations avec les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent être guidées de manière à protéger la mise ne œuvre de la politique nationale et à promouvoir les intérêts de la population sud-africaine et l'économie .Nous devons poursuivre des politiques qui accroissent notre autosuffisance et nous permettent de réduire la dépendance sur les organisations financières internationales* ».[3]. Le financement du programme a donné lieu à un débat interne au sein de la majorité noire du à la libéralisation politique et à la gestion de nouveaux rapports avec la Banque mondiale dont

---

*Against…..*op.cit., p. 157.

[1] La population noire n'a pas profité des emprunts contractés par Eskom, parce qu'ils n'avaient pas accès, pour cause d'Apartheid à l'électricité. Idem, p.159. Se référer aussi à Jeff RUDIN, « La dette odieuse : le cas de l'Afrique du Sud », *Alternatives Sud*, vol. IX (2002), 2-3, p. 173-185.

[2] Voir aussi l'aide de pays comme la Suisse et Israel.

[3] « *The RDP must use foreign debt financing only for those elements of the programme that can potentially increase our capacity for earning foreign exchange. Relationships with financial institutions such as the World Bank and International Monetary Fund must be conducted in such a way as to protect the integrity of domestic policy formulation and promote the interest of the South African population and the economy. Above all, we must pursue policies that enhance national self-sufficiency and enable us to reduce dependance on international financial institutions*", PRD de l'ANC, 1994, sections 1.4.17 et 6.5.16. (Traduction de l'auteur).

l'enjeu était la souveraineté sud-africaine sur la conduite de son programme de développement[1].

Le second débat qui a eu lieu au sein de l'ANC a été celui du remboursement de la dette contractée par l'ancien régime. Au sein du mouvement, cette question était source de débat. En 1991, un fascicule de l'ANC stipulait que cette dette, qui a servit les intérêts de l'ancien régime devait servir à soutenir la reconstruction du pays à travers un fond de reconstruction. Cette dette héritée de l'Apartheid, dont le règlement a été au cœur des préoccupations des dirigeants de l'ANC a servit de toile de fonds aux négociations qui ont eut lieu en 1993 avec la Banque mondiale. Au terme de ces négociations, la RSA au mois d'octobre 1993, s'est engagée à rembourser cette dette[2] .

Le second discours a été celui de l'intégration dans le système économique et commercial mondial. A ce titre la nouvelle politique socioéconomique initiée en 1994 est une synthèse de l'intérêt national sud-africain et de ceux des IFI, qui s'est traduite par une normalisation de leurs relations, à laquelle T. MBEKI adhérait fermement. Ce dernier, l'a affirmé en 1995 : « *La force et la persistance de l'intérêt de la Communauté internationale sur l'Afrique du Sud met le Gouvernement d'Unité Nationale sous pression pour contribuer positivement et de manière constructive à l'économie mondiale* »[3]. Ces propos illustrent la prise en compte de la mondialisation et de l'importance de l'ouverture et de l'adhésion aux théories des institutions financières internationales.

Ainsi, depuis 1994, la prégnance de l'intérêt national, par une politique sociale et les tenants de la libéralisation économique, illustrent l'ambivalence de la position sud-africaine dont le défi est la volonté d'intégration dans l'économie mondiale et la nécessité de prendre en compte les besoins de base de la population noire. A ce titre, la Banque mondiale, dès les premières années du GNU, a collaboré avec les nouvelles autorités à travers une implication dans tous les domaines de la vie socio-économique du pays[4].

---

[1] La rédaction du RDP a donné lieu à un débat entre les tenants (Trevor MANUEL et Tito MBOWENI–Président de la Banque centrale sud-africaine) et les opposants (les représentants du COSATU–Alec ERWIN- et celui de la SACP- Jeremy CRONIN), à l'implication des institutions financières internationales.

[2] Le deal prévoyait pour la RSA un règlement de 500 millons de dollars en 1994. En 1996, la COSATU et la SACP se sont alliés pour critiquer le remboursement de la dette héritée de l'Apartheid. En 1998, une coalition sociale composée d'églises, de travailleurs et d'ONG- jubilé 2000 South Africa-, critiqua les priorités financières du pays vis-à-vis des baIlleurs de fond. En 1999, ce mouvement engagea des actions pour les prêts accordées par les banques allemandes et suisses, à l'instar des réparations accordées aux juifs spoliés par le régime nazi, soient transformées en réparations pour les noirs sud-africains. P.BOND, *Elite Transition…..* op.cit., p. 177.

[3]« *The strength and persistence of the international focus on South Africa puts the South African government of National Unity Under pressure to contribute positively and constructively to the global community".* Discours aux ambassadeurs sud-africans lors de la conférence de 1995, cité par le DFA, *South African Foreign Policy, Discussion document,* op.cit, p. 7-8.

[4] Nous citerons la promotion de la réforme des terres libérale en 1993-94, qui a établi des conditions onéreuses, la gestion en août 1994 de la politique d'habitation en préconisant des petits prêts, en novembre 1994, le schéma

La formulation du GEAR, avec l'aide des institutions financières internationales (la Banque mondiale en particulier), a marqué un tournant décisif dans l'approche libérale sud-africaine du développement économique, qui peut être liée à la présidence sud-africaine de la CNUCED de 1996 à 2000, ainsi qu'aux missions de reconnaissance auprès de ces institutions financières internationales[1]. Ce tournant libéral, dont les aspects sociaux néfastes pour la majorité noire [2] ont été criants, et conjugué à la flexibilité et à la volatilité des marchés financiers[3], marque une fois de plus l'orientation sud-africaine.

En somme, les institutions financières internationales, depuis les années 1950, ont contribué à l'insertion de la RSA dans l'économie mondiale, dont les bonnes performances économiques n'ont eu qu'un impact limité sur les conditions de vie de la majorité noire. Ces éléments, conjugués au discours qui n'est pas sans ambiguité sur la Renaissance africaine dans le prisme de la prise en compte du nouveau rapport de force international, témoignent de l'impuissance de la puissance de la RSA à rendre effectif l'équité au sein des Institutions financières internationales.

§ 2 : La puissance sud-africaine en question

La problématique de la réforme des institutions multilatérales repose sur la capacité d'un pays à imposer son point de vue et à créer un consensus sur ce point. La démocratisation, qui constitue l'aspiration sud-africaine, consiste pour le pays à mettre en œuvre la participation effective de tous les pays au processus de décision.

Or, plusieurs facteurs militent contre la faculté sud-africaine à initier ce processus que sont la taille de la RSA, qui est une puissance moyenne émergente, la convergence d'intérêts avec le FMI et la Banque mondiale, la complexité du consensus dans la prise de décision et

---

de la politique d'infrastructure, marqué pour les habitants des zones rurales et urbaines noires d'absence de connections au réseau électrique, des routes inadéquates, l'implication de la banque dans la politique de l'eau en 1995, qui s'est avérée contraire aux inrérêts des populations (coupures pour non paiement, refus de subventions pour irriguer les zones à forte population noire, l'encouragement à la flexibilité dans le marché du travail, pour ne citer que ces exemples. P.BOND, *Against Global Apartheid….* , op.cit., Préface xiii. Voir aussi, du même auteur, *Elite Transition*…… , op.cit., chapitre 5, p. 155-191.

[1] Voir Ben CASHDAN, Globalisation : *Whose Sideare We On ?,* film enregistré à Davos lors du sommet économique mondial, 2001.

[2] En 2000, Trevor NGWANE, activiste politique de Soweto a émis le chiffre de près d'un million d'emplois perdus, des ravages du cholera qui en dix mois avait infecté 100 000 personnes. P. BOND, *Against Global Apartheid…..* op.cit., préface, p.vii.

[3] La crise financière de 1998 est symtomatique de cet état de fait. La particularité de l'économie sud-africaine est que les investissements étrangers se font à travers les portefeuilles, avec une moyenne de 5% du PIB par an entre 1994 et 2002; ce qui fait du pays le plus grand marché financier d'Afrique avec en 2004, près de 420 sociétés inscrites à la bourse de Johannesburg.

enfin la place incontournable des grandes puissances. Cependant, rendre plus démocratiques des institutions, dont on applique la politique, est le dilemme auquel est confrontée la RSA.

Cependant, c'est par le biais de la réforme de ces institutions qui a pour objet cinq points clés, dont deux qui paraissent primordiaux que la RSA, malgré son handicap, est engagée: la représentation des pays au sein des structures de décision (au FMI notamment) et la politique mise en œuvre (A)[1] pour laquelle l'effectivité s'annonce long et ardue à travers la difficile convergence des intérêts entre la RSA et les pays africains (B).

A) La RSA face à la répartition des voix au Conseil d'administration du FMI : un déséquilibre des forces en faveur des grandes puissances économiques

Si la réforme de ces institutions s'avère indispensable[2], elle a de particulier qu'elle est soumise à la volonté des grandes puissances économiques internationales. Leur mutation, eu égard aux nouveaux enjeux de l'économie mondiale et le choix d'une politique axée sur leurs spécificités propres, a été prise en compte par les Etats-Unis et le FMI pour ce qui a trait à cette institution.

A la différence des autres organisations internationales comme l'ONU ou l'OMC, chaque pays ne dispose pas d'un nombre égal de voix, puisque le FMI est comparable à une association de crédit mutuel à laquelle les sociétaires contribuent de manière plus ou moins importante et de laquelle ils peuvent retirer plus ou moins d'argent. Ce système est différent d'une banque où il n'ya pas de relations entre les dépôts et les crédits[3]. Ce conseil compte 24 administrateurs représentant un pays ou un groupe de pays. L'Afrique du Sud, qui détient 0,87% des voix (quotes-parts)[4], derrière le Brésil et l'Inde, fait partie d'un groupe de pays non francophones de 19 pays détenant 3% des voix, qui était en date du 15 juillet 2005, représenté par la Tanzanie[5]. Ces chiffres témoignent dès lors de la faible influence de la RSA au sein du FMI.

[1] Les trois autres points sont notamment pour ce qui a trait au FMI, la surveillance des taux de change, la dette publique, la résolution des crises financières, et la situation des pays à faibles revenus.

[2] Lire Ariel BUIRA (ed.), *The IMF and the World Bank at sixty*, Anthem Press, London, 2005, de même que Peter B. KENEN et al., *International Economic and Financial Cooperation : New Issues, New Actors, New Responses,* Geneva Reports on the World Economic 6, *International Center for Monetary and Banking Studie*s, Geneva, 2004.

[3] Définition donnée par Gérard Marie HENRY, A quoi sert le FMI ?, Studyrama, Paris, 2002, p. 206.

[4] La quote-part détermine le nombre de voix et l'accès aux ressources du FMI. Exprimée en Droits de tirage spéciaux (DTS) qui correspond à sa souscription, la quote-part est concue de manière à réfléter la taille de l'économie du pays en question, qui constitue l'élément fondamental de ses relations financières et institutionnelles avec le FMI. Elle détermine le nombre de voix dont le pays dispose au FMI en plus des 250 voix de base auxquelles il a droit.

[5] Les Etats-Unis détiennent 17,38%, le Japon 6,13%, l'Allemagne 5, 99%, la France et le Royaume-Uni 4,95% chacun. Pour l'ensemble des représentations, lire *FMI bulletin*, septembre 2005, p. 14.

L'objet de cette restructuration est d'équilibrer la représentation et la participation des pays en développement et des pays en transition. Le G7 compte en effet 47,7% de quotes-parts, l'UE 30% et les Etats–Unis, 17,38%[1].

Les autres groupes sont répartis selon les pourcentages de voix suivants.

Amérique centrale et Espagne	4, 27
Canada et îles des Caraïbes	3,71%
Australie et Pacifique	3,33%
Proche et Moyen Orient	3,26%
Arabie saoudite	3,22%
Asie du Sud-Est	3,17%
Afrique du Nord	3 ,00%
Chine	2,94%
Suisse et PECO	2 ,84%
Iran et Maghreb	2,47%
Inde, Bangladesh et Bhoutan	2,39%
Groupe Argentine	1,99%

Source : FMI bulletin, septembre 2005, p.14.

Selon Jack BOORMAN, consultant et conseiller à la direction du FMI, « *Il faut revoir la représentation des membres du FMI et la répartition des voix* » [2]. Cette répartition des voix donne lieu à des distorsions. A titre d'exemple, sept pays asiatiques, hormis le Japon, dont la quote-part est inférieure à celui de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suisse alors que leur part dans le PIB mondial est sept fois plus élevée[3] disposent d'un nombre réduit de voix.

La place des Etats-Unis avec 17,38% de voix est d'une importance capitale, puisque le géant américain peut bloquer tout processus de vote. En effet, avec une majorité de 85% de voix, ce pays peut empêcher toute réforme. Ce constat a été fait par Trévor MANUEL, président du Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque Mondiale pendant l'année

[1] Lire Ariel BURIA (ed.*), Challenges to the World bank and the IMF: Developing Countries Perspectives*, 2004, de même que Edwin M. TRUMAN, *International Monetary Fund Reform. An Overview of the Issues. Rearranging IMF Chairs and Shares: The Sine Qua Non of IMF Reform,* Paper prepared for the IIE Conference on IMF Reform, 23 septembre 2005*; IMF, Report to the IMF Executive Board of the Quota Formula Review Group.* Washington DC, april 28, 2000; *IMF Staff Commentary of the External Review of the Quota Formula*, Washington, DC, IMF, june 6, 2000.

[2] Cité par *FMI Bulletin*, vol.33, n°15, 16 août 2004, p. 239.

[3] De même, les25 pays de l'UE (27 depuis le 1er janvier 2007) jouent un rôle important dans l'élection de 10 des 24 directeurs exécutifs, et représentent 42% du Conseil exécutif.

2000 : « *L'équilibre des forces dans ces institutions doit changer. …… Le vote est basé sur le pourcentage de voix de chaque pays. Le plus grand problème que nous rencontrons au sein des institutions de Bretton Woods est qu'il faut un vote de 85% pour rendre effectif tout changement. Avec les Etats-Unis disposant de 17%, aucun accord ne peut avoir lieu sans leur accord. Ainsi, le type de réforme que nous espérons ne se réalisera que si le monde opte pour une approche différente de ces institutions*[1]. De même, avant de la rencontre annuelle du FMI et de la BM de Singapour en septembre 2006, ce dernier affirma que « *notre problème réside dans le fait que la voix des pays africains est complètement faible »*[2].

La nature des réformes envisagées par la RSA n'a jamais été annoncée avec précision, ce qui reflète la position ambiguë du pays. Selon T. MANUEL, « *notre relation avec la Banque mondiale repose sur le réservoir de connaissances de la Banque et que la Banque considère ses opérations sud-africaines comme le point clé de sa politique de Banque de savoir* »[3]. Ces propos reflètent en effet, le lien et l'implication de cette banque dans les projets de développement et la politique macroéconomique en Afrique du Sud. L'instauration de rapports étroits entre cette banque et le gouvernement ainsi que les autres groupes a contribué à lui forger une bonne image de marque en Afrique du Sud[4].

Or, la RSA ne peut influer seule sur les réformes au sein de ces institutions. Le réequilibrage des forces ne peut passer que par les Etats-Unis. Si un consensus global a lieu sur un équilibre des forces au sein des conseils d'administrations, les Etats-Unis, qui sont opposés à la réduction de leur quote-part, préconisent celle des pays de l'UE[5]. En effet, Edwin TRUMAN préconise une convergence des quotas de 18% pour les Etats-Unis et l'UE, ce qui permettra de libérer entre 13 et 16% du total des parts [6], les Etats-Unis ayant donné leur accord de principe.

John W. SNOW, le secrétaire d'Etat américain au Trésor a été clair : « *Un rééquilibrage des quotas des pays surreprésentés vers les pays sous-représentés pourra être un progrès substantiel. Ce ne sera pas une tâche facile, mais qui peut être menée à bien avec*

[1] *« The power relations in these institutions need to change. This is Catch 22 situation. Voting is based on the amount of shares a country holds. The bihgger problem that confront us in relation to the Bretton Woods Institutions is that you need and 85% vote to effect any change. With the US holding about 17% of all share no reform can take place is agreement. Therefore, the kinds of reforms we are hoping for are not going to happen unless the world takes a different approach to these institutions*". *Global Dialogue*, vol 4, n°2, 1999, p.15.

[2] « *Our Problem is that the Voice of the African Countries is completely muted*", Trevor MANUEL, cité par Brendan BOYLE, " Manuel Seeks to Amplify Voice of Africa in IMF", *Sunday Times*, September 10, 2006, p. 3.

[3] « *Our relationship with the World Bank is generaly structured around the reservoir of Knowledge in the Bank". Global Dialogue*, op.cit.

[4] Le terme « Banque de savoir » a été avancé par P.BOND, *Elite Transition……*, op.cit., notamment les pages 189 à 191.

[5] Lire Timothy D. ADAMS, op.cit.

[6] Edwin M. TRUMAN, op.cit, p. 1.

vigueur et une vision pour aider à moderniser le Fonds[1]. La réunion annuelle du FMI et de la BM de Singapour de septembre 2006, d'accorder 1,8 des quotas de vote à La Chine, le Mexique, la Corée du Sud et à la Turquie pour prendre en compte la puissance de leurs économies[2].

Le rééquilibrage des forces dépend d'un accord entre l'UE et les Etats-Unis. Dans cette optique, la marge de manœuvre de l'Afrique du Sud s'annonce réduite. Cependant, l'action du pays, qui aspire à amplifier la voix des pays africains au sein du FMI[3], consiste à se greffer sur celle du FMI et de la Banque mondiale dans la prévention des crises financières dans les pays émergents et la réduction de la dette.

B) Le positionnement délicat face à la réduction de la dette et la lutte contre les crises financières ou la difficile convergence d'intérêts entre la RSA et les pays africains

Si une mutation de la représentation des pays au sein du Conseil d'administration de ces institutions s'avère à court terme, difficile, la définition des politiques de régulation des marchés[4] et la réduction de la dette paraît être à la mesure du pays. La RSA, première puissance financière du continent, peut jouer un rôle à cet égard. Cependant, la position sud-africaine à cet égard est à lier à la relation particulière qu'elle a lié avec les IFI lors de la transition démocratique. En effet, au bout d'un long débat national et de longues négociations avec les IFI a accepté de rembourser la dette de l'ancien régime en 1993.

Aussi, c'est par le biais de la conférence sur le financement du développement de 2002 à Monterrey que la RSA s'est efforcée de mettre fin à cette contradiction entre la construction d'une position claire vis-à-vis du remboursement de sa dette et la contribution à l'allègement de la dette des pays pauvres[5]. L'alignement entre les intérêts du pays et ceux des pays du Sud

---

[1] John W. SNOW, *Statement on Behalf of the United States of America. International Monetary and Financial Committee*, Washington, DC, IMF, april 16, 2005. Http://www.iie.com/publications/papers. (Accédé le 18/01/2006).

[2] Brendan BOYLE, op.cit.

[3] Idem.

[4] La régulation des marchés consiste en l'injection de monniae dans des pays, suite à une crise financière dont les symptômes sont les suivants :une faillitte bancaire, chutte de la monnaie, et la crise des marchés de capitaux. Le Mexique en 1995 et 1997 en a bénéficié, en 1997, ce fut la Thailande (juillet), l'Indonésie (octobre), la Corée du Sud en (novembre).

[5] La posture sud-africaine vis-à-vis des IFI est ambigue. En effet comment aller à l'encontre des institutions dont on applique la politique et dont on accepte l'assistance financière ? La constitution du jubilee 2000 à la fin des années 1990, qui demandait au gouvernement de ne plus rembourser la dette de l'ancien régime aux banques commerciales est restée lettre morte. Par ailleurs, la négation du gouvernement sud-africain d'avoir hérité d'une dette extérieure des entreprises publiques et du secteur privé estimée à 25 millions de dollars et l'adhésion à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) du G8 et des IFI, qui n'est qu'une goutte d'eau dans la dette

a constitué l'agenda du pays. Cette conférence a en effet établi les bases d'une restructuration de l'architecture mondiale, en particulier les relations entre les institutions financières internationales et les pays en développement, ce sur deux principaux points que sont le renforcement de la coopération financière technique internationale pour le développement et l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)[1].

L'adhésion sud-africaine à l'initiative sur les PPTE est un ajustement de sa position vis-à-vis de sa dette nationale avec les prétentions des autres pays du Sud, et constitue ainsi un débat sur la dette. Il en est de même pour l'aide publique au développement. T. MANUEL, en sa qualité de Président du Comité ministériel conjoint du Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale sur le développement l'a confirmé : « *Nous avons réaffirmé notre soutien au programme de travail en cours qui harmonise les politiques opérationnelles et les procédures des agences bilatérales et multilatérales de manière à améliorer efficacement l'aide* »[2].

Cependant, ces initiatives ne visent qu'à faciliter l'insertion de ces pays pauvres dans le commerce mondial sans tenir compte de leurs spécificités particulières. A ce titre, la défense des intérêts des pays du Sud, compte tenu de la nature néolibérale de l'économie sud-africaine marque encore un fois le dilemme sud-africain. Contribuer à l'insertion durable et à l'adaptation des politiques économiques des pays du Sud, dont la gouvernance politique et économique, doublée de l'épineuse dette, à la mondialisation.

La réduction de la dette et l'aide publique au développement (APD) ne constituent qu'un aspect de la réforme de l'action des Institutions Financières Internationales (IFI). Les propositions du directeur général du FMI, Rodrigo DE RATO[3], dans la lignée de la conférence de Monterrey, résument les autres enjeux que sont l'amélioration du dialogue multilatéral, la surveillance des marchés financiers[4], la prévention des crises et

---

des pays du Sud, témoigent du positionnement ambigu et de l'attitude prudente du gouvernement face au problème de la dette extérieure nationale et internationale. P.BOND, *Against Global……*, op.cit., p. 140.

[1] L'aide publique au développement, en complément d'autres ressources de financement, vise à améliorer les srtuctures des pays bénéficiaires de manière crééer un cadre favorable afin d'attirer les investissements privés. Pour ce qui a trait à la dette, la conférence est arrivée à la conclusion selon laquelle une assistance technique pour gérer la dette extérieure et son suivi doit être renforcée. Il a été décidé que des efforts sont nécessaires pour réduire la charge de la dette des PPTE et la ramener à des niveaux accpetables. Ces décisions, aussi louables soient-elles, ne constituent que des déclarations d'intention, et n'augurent pas d'une réduction globale de la dette. Voir Nations Unies, Assemblée générale, A/ac.257L.13, « Projet de conclusions et décisions de la conférence internationale sur le financement du développement », p. 9-13.

[2] " *We reaffirmed our strong support for the current program to harmonize operational policies and procedure of bilateral and multilateral agencies so as to enhance aid effectiveness and efficiency"* . Cité par *IMF, World Bank Group, Press Release n°5*, september 29, 2002.

[3] *IMF, World Bank Group Press Release*, op.cit.

[4] Le terme de marché financier désigne un ensemble de systèmes permettant d'émettre ou d'échanger des instruments financiers assurant les conditions de leur négociation, de leur règlement et de leur livraison. Les instruments financiers évalués et échangés sont divers titres de créance sur les marchés obligataires et options.

l'accroissement du travail sur les pays à faibles revenus, qui vont dans le sens d'une réforme globale. Ces dernières semblent correspondre aux caractéristiques de la RSA qui fait partie d'un groupe restreint du concept élastique de pays émergents[1]. A ce titre, c'est par le biais du renforcement du dialogue multilatéral que le pays, ainsi que les autres pays du Sud représentant plus de la moitié des quotes-parts au sein du FMI, peut influer sur le processus en cours.

La spécificité sud-africaine est sa position de première place boursière africaine. Le pays représente à lui seul 80% de la capitalisation boursière africaine et constitue la place forte africaine. La zone Afrique est en effet composée de marchés de petite taille, avec une faible diversification de leur branche d'activité, un volume restreint de transactions et une forte concentration sur un petit nombre de titres (deux-cent au Nigeria, cinquante-six au Kenya, vingt-un au Ghana, trois au Malawi, deux en Tanzanie). L'Afrique ne compte que trois principaux marchés boursiers , le namibian Stock Exchange, le Ghana Stock Exchange et le Johannesburg Stock Exchange (JSE), qui est le plus significatif avec ses 606 sociétés cotées et 150 milliards de dollars de capitalisation boursière. Ces chiffres en faisaient en 2002, le 18e marché mondial[2].

Cependant, la RSA n'est dès lors pas à l'abri des fluctuations de flux de capitaux et de subir les effets d'une crise financière internationale[3], celles de 1997 et 1998 en témoignent[4]. A ce titre, le pays qui déjà expérimenté ce phénomène, se trouve en position

---

Hervé JUVIN, Les marchés financiers : voyage au cœur de la finance mondiale, édition d'organisation, Paris, 2004, p. 122.

[1] La nature des pays émergents est à lier à la définition donnée par les Etats-Unis, et qui joueront un rôle déterminant dans leur commerce extérieur. En 1994, l'administration CLINTON n'a retenu que dix *Big Emerging Markets,* constitués par la Chine, (en y adjoignant Taiwan et Hong Kong), l'Inde, L'Indonésie, le Mewique , le Brésil, l'Afrique du Sud, la Pologne, la Turquie et la Corée du Sud.La volatilité de ce concept est du au fait que la qualification d'un pays en développement en pays émergent est soumis aux flux nets de capitaux à destination de ces pays. Se référer à Yves CROZET et al, Les grandes questions de l'économie internationale, Nathan, Paris, 2ème édition, 2000.

[2] Chiffres tirés de Hervé JUVIN, op.cit., p. 239.

[3] Une crise financière est un retournement brutal des marchés financiers qui fait baisser la qualité des crédits, créée des situations d'insolvabilité qui mettent en difficulté les banques. Celles-ci diminuent l'offre de crédit pour l'ensemble de leurs clients. Jean-Marc SIROEN (sld.), Finances internationales, Armand Colin, Paris, 1993, p. 240.

[4] En 1997, le pays a été frappé de plein fouet par une conjoncture internationale très défavorable à son économie. Tout d'abord, la chute des cours des matières premières liée à l'effet dépressif de la crise sur a demande mondiale de ces produits a durement touché l'économie sud-africaine, dont les exportations sont encore composées de produits primaires ou semi transformés. Pour la première fois depuis vingt ans, le cours de l'or est devenu inférieur à 300 $, soit une baisse de 10% par rapport à l'année précédente. En 1998 ensuite, le pays a subi une crise financière qui a résulté d'un effet de contagion observé dans la plupart des pays émergents (Brésil, Inde et Singapour). Alors qu'u n afflux de capitaux avait été enregistré en début d'année, 35 milliards de rands d'investissements nets de porte-feuille en quatre mois, soit autant que pour l'ensemble de l'année 1997, on a assisté à des sorties massives de capitaux dès lors que la dégradation de l'environnement international a accru l'aversion pour le risque des investisseurs internationaux. Le rand s'est dévalué de 20% par rapport au dollar et la bourse de Johannesburg a connu une baisse générale des cours de 40% observé entre avril et juillet 1998. Pierre-Paul DIKA E., « L'accord de commerce, de développement et de coopération entre l'Union européenne et

d'influer, ou de faire des propositions, au nom de l'Afrique et des autres pays émergents du Sud, sur toute action internationale en vue de rendre plus transparente les flux financiers de capitaux. L'appel lancé en faveur d'une coordination internationale en faveur de la taxe Tobin contre la spéculation financière le montre. Or, toute action hasardeuse peut avoir des effets néfastes et incontrôlables pour l'économie du pays.

A titre d'exemple, la retenue affichée par Trévor MANUEL à propos cette taxe Tobin en témoigne: « *En tant que petite économie avec peu d'économies, nous sommes dépendants des flux de capitaux étrangers, et pas loin d'être mis à mal si nous prenons une telle décision[……], nous sommes conscients de la nécessité de restructurer le système financier international et voudrions faire partie de la première vague de construction d'une sorte de choc rapide aux flux financiers[…]. Mais actuellement, en l'absence de crise financière, peu de responsables haut placés se demandent ce qui est arrivé à cette idée* »[1].

Le pays pourra néanmoins tirer profit d'une réforme de ces flux parce qu'il est plutôt le destinataire des investissements en portefeuille qui sont instabl es et consécutives à une faible épargne intérieure et à un faible taux d'investissement[2]. On constate en effet que les marchés des capitaux des pays émergents sont pour la plupart localisés en Asie, à l'exception du Brésil et de la RSA[3]. Les flux de capitaux stables vont en priorité vers les pays à taux d'épargne intérieure et à taux élevé d'investissement.

Les capitaux plus volatiles se dirigent vers vers les pays à faible taux d'épargne et d'investissement, ce qui est le cas de la RSA[4]. Ainsi, une mutation et une réorientation de ces investissements vers d'autres secteurs de l'économie, pourront la redynamiser, à condition de crééer un cadre favorable aux investissements étrangers, notamment en incitant les populations à moins s'endetter, et l'action du ministère des Finances sud-africain va dans ce

---

l'Afrique du Sud », mémoire de DEA (master II) de droit public, université de Reims, 2000, p. 78.

[1]« *As a small economy with law savings, however, we are dependant on foreign capital flows, and are likely to be punished if we look such decision ……we are mindfull of the need to restructure the interlnational financial system, and would want to be part of the first wave to constructing some speed bumps to financial flows….But now, as there doesn't appear to the financial crisis anymore, too few of the appropriately placed people are asking what has happened to this idea*". *Global Dialogue*, op.cit., p. 15.

[2] Ces investissements sont relatifs aux placements réalisés à l'étranger ou sur les marchés nationaux par les non résidents. Ils concernent les achats de bons de trésor, d'obligations. Les achats d'action peuvent être considérés comme des investissements directs ou de porte-feuille, si l'objectif du placement est exclusivement financier. J.M SIROEN (sld.), op.cit., p. 12.

[3] La réussite de smarchés de capitaux émergents en Asie s'explique par le fait que de 1991 à 1994, ce continent a reçu 61% des investissements directs étrangers (IDE), des prêts de plus d'un an correspondant à une épargne longue et 29 % des investissements en portefeuille (flux plus volatile) à destination des PED, contre 30 et 60% pour l'Amérique latine. Chiffres empruntés à Yves CROZET et al, op.cit, p. 225.

[4] Direction de la Prévision, Note de conjoncture internationale, ministère de l'Economie et des Finances décembre 1995, p. 27.

sens[1]. Aussi, de par leur nature, les réformes envisagées des IFI auront un impact bénéfique sur le pays, bien qu'à ce stade, l'impact des mesures envisagées sur les pays africains soit difficille à déterminer[2].

L'ambiguité de la position sud-africaine, eu égard à sa position par rapport aux autres pays africains, est qu'elle doit, dans le processus de négociation et de dialogue multilatéral, faire sienne les intérêts des pays d'Afrique. A ce sujet, son niveau de développement supérieure aux autres pays d'Afrique, doublé de la propension du pays à l'économie de marché, peuvent être source d'ambiguité et d'intérêts divergents entre cette dernière et ses pairs africains. Cependant, la RSA, de par son statut de puissance moyenne, peut par le bias de la puissance douce et du multilatéralisme, défendre les intérêts des pays africains.

En somme, la réforme des institutions financières obéit à des stratégies d'alliance et à la volonté des grandes puissances économiques. Aussi, elle induit aux ambiguités d'une puissance moyenne qu'est la RSA d'agir au nom des pays en développement. Ceci se traduit aussi dans la contribution à la création de règles commerciales multilatérales équitables, par une approche globale des négociations commerciales au sein de l'OMC.

[1] Banque mondiale, *News Release N° 2006/198/AFR*, « *South African Investment Climate Favorable* », 13 décembre 2005.

[2] Le faiblesse du système bancaire africain, qui induit un faible taux d'épargne ne laisse pas de place à l'IDE, encore moins aux investissements en portefeuille.

Chapitre 2: L'approche globale des négociations commerciales multilatérales

Pour la RSA, la restructuration du système commercial mondial va de pair avec celle de l'ONU et des institutions financières internationales. Depuis 1994, l'introduction du pays dans le commerce mondial[1] s'est faite en conformité avec les règles de l'OMC, l'instauration du GEAR en témoigne. L'entrée du pays dans l'OMC en 1995, dans le prisme d'une nouvelle diplomatie commerciale et d'une redéfinition de la politique du GUN[2], a de prime abord été motivée par l'intérêt national et le dévelopment économique libéral du pays par son intégration dans le commerce mondial. Cette approche était guidée par l'utilisation du multilatéralisme pour doper les réformes nationales.

La présidence pendant cinq années (1996-2000) de la CNUCED, de l'ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, Alec ERWIN, a été le socle pour le pays d'une tentative de promotion d'un système commercial international basé sur des règles et mutuellement avantageuses pour tous les pays[3], en particulier un partenariat pour le développement : « *En affrontant les défis du commerce et du développement lors de la CNUCED XIX, nous essayons de tourner le dos à la contestation par le partenariat* »[4] .

La création de l'OMC en 1995 sur le fondement d'un commerce international équitable et fondé sur des règles sensées être objectives en a fait l'organisation dont le consensus est le mode de fonctionnement par excellence, mais qui apparaît être une arme aux

[1] Le pays a adhéré à l'OMC le 1er janvier 1995.

[2] En 1994, la nouvelle équipe a dû faire face à une ancienne politique protectionniste, une structure économique qui ne promouvait pas les exportations, un taux élévé des prix dans le marché intérieur et à une complexité administrative. Voir à cet égard, McCARTHY, op.cit., p. 159-187, Rashad CASSIM., « The Pace, nature and Impact of Trade Policy in South Africa in the 1990s », *South African Journal of Economic Policy*, vol.18, september 2003, p. 76-95, Rashad CASSIM, « Reflections on South Africa's First Wave », Document non publié, School of Economic and Business Sciences, University of Witwatersrand, Johannesburg, 2004, Rashad CASSIM & Dirk VAN SEVENTER, « South African Merchandise Trade Reform Since Democracy : An Overview, Document non publié, School of Economic and Business Sciences, University of Witwatersrand, Johannesburg, and TIPS, Pretoria , 2004, Rashad CASSIM et Harry ZARENDA , « South Africa Trade Policy Paradigm : Evolution or Involution », in Elisabeth SIDIROPOULOS (ed), *Apartheid Past, Renaissance……*, op.cit., et enfin Jesmond BLUMENFEL, "South Africa's Evolving Foreign Policy Trade Strategy: Coherence or Confusion?", in Sakhela BUHLUNGU, John DANIEL, Roger SOUTHALL & Jessica LUTCHMAN, *State of the Nation: South Africa 2005/2006*, HSRC Press, Pretoria, 2006, p. 430-435.

[3] La déclaration de Midrand (Afrique du Sud), à l'occasion de la neuvième conférence de la CNUCED, a conforté le mandat dans son rôle de créer une alternative par la mise à profit de son avantage comparatif afin d'offrir aux pays en développement un appui correspondant à leurs besoins, de manière à ce qu'ils participent pleinement à l'économie mondiale. CNUCED, *Déclaration de Midrand*, TD/L, 360, 10 mai 1996. Lire aussi les passages que consacre Odile CASTEL aux espoirs et désillusions de la CNUCED, dans son ouvrage : Le Sud dans la mondialisation : quelles alternatives ? La découverte, Paris, 2002, p. 81-84.

[4] *« In adressing the challenge of trade and development in UNCTAD IX, we are attempting to break with a conception of contestation by stressing Partnerhip*". Alec ERWIN., Discours d'ouverture à la dixième conférence de la CNUCED, Bangkok, 12 février 2000.

mains des puissances économiques commerciales[1]. La marginalisation de plusieurs Etats dans l'économie mondialisée, en particulier ceux d'Afrique[2], et la question de la cohérence de la mise en œuvre de la politique globale entre le FMI, la Banque mondiale et l'OMC constituent les principaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale dans le contexte de l'économie mondiale intégrée.

De ce fait, l'OMC est en passe de devenir le centre névralgique du système évolutif de la gouvernance économique mondiale[3]. Pour ce faire, aux yeux de la diplomatie sud-africaine, aller au devant de la gouvernance globale est au cœur de l'action en vue d'assurer le développement économique et progressif de l'ensemble de l'économie internationale[4]. Les matières issues des accords du cycle d'Uruguay sont extensives et ont un impact intrusif sur tous les aspects des politiques commerciales des Etats membres[5].

L'intérêt des négociations réside dans le fait que ces dernières vont consolider l'action de l'OMC en incluant dans le champ de ses compétences les nouveaux domaines soumis au marché et mettre en lumière les prémices de la place croissante de l'OMC dans l'expansion des échanges commerciaux internationaux[6]. Cependant, ce mercantilisme à outrance donne lieu à une suspicion de « désarmement économique des pays en voie de développement »[7].

De ce constat, il convient de prendre en considération les objectifs stratégiques de la RSA qui sont de quatre ordres : contribuer au changement structurel dans l'affectation géographique de la production globale, établir des règles qui élèvent l'aire de coopération et qui pallient aux inquiétudes et aux déséquilibres dans les accords multilatéraux existants, étendre et élaborer des dispositions plus efficaces sur le traitement spécial et différencié, et

---

[1] La signature du traité de Marrakech en avril 1994 et l'entrée en vigueur de l'OMC le 1er janvier 1995 ont permis aux entreprises américaines de s'attaquer aux marchés mondiaux en bénéficiant de l'arme que représentaient les économies d'echelle déjà réalisées sur le continent américain. Voir par exemple Pascal LOROT, « La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *AFRI 2000*, p.110-122.

[2] L'Afrique ne contribue qu'à 2% du commerce mondial. OMC, Rapport annuel,

[3] DFA « Approche globale des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC », 25 juin 2001, texte en anglais accessible sur le site : http ://www.dfa.org.

[4] DFA, juin 2001, idem, section 1.

[5] A cet égard, voir pour les pays en développement, Christopher STEVENS, The Consequences of the Uruguay Round for Developing Countries :, in Harald SANDER & Andras INOTA (eds), *World Trade after the Uruguay Round, Prospects and Policy Optionsfor the Twenty-first Century*. Routledge, London, 1996, p. 71-88.

[6] DFA, ibid, section 3. Pour les pays en voie de développement, les accords de l'OMC font montre d'un déséquilibre et d'une déficience qui sont préjudiciables à leur commerce et à leur besoin de développement. Plus encore, ces accords réflètent les intérêts financiers et humains des pays développés, qui fait parfois défaut aux pays en voie de développement. DFA, idem, section 4.

[7] Les négociations commerciales multilatérales, en particulier celles de Cancun (Mexique 2003), ont donné lieu au sentiment croissant que les pays développés ne se soumettent pas aux mêmes règles commerciales que les pays en développement, en particulier, et entre autres (accord de l'OMC sur les stratégies de développement, sur les mesures concernant les investissements liés au commerce, les subventions à l'importation), sur le domaine de l'agriculture, où les discours officiels sur le libre-échange ne changent rien aux subventions massives accordées aux fermiers américains et européens. Chantal BOUIN, « l'OMC à Cancun : sommet sur le désarmement économique des pays en développement ? », *Institut Nord-Sud*, 22 août 2003.

enfin étendre les règles à de nouvelles formes et de dimensions du commerce par rapport à la nature de plus en plus intégrée de l'économie internationale[1].

La RSA milite pour un système commercial multilatéral, universel, bien réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, conçu comme un véritable instrument de libéralisation des échanges, pouvant être un facteur incontournable de développement économique dans le monde parce qu'il serait bénéfique à des pays à divers stades de développement, la RSA et les pays du Sud, africains notamment, qui sont au nombre de 43. Le défi sud africain est dès lors de faire de l'OMC un réceptacle de ses ambitions internationales (Section 1), tout en ménageant les intérêts de ses partenaires africains et occidentaux (section 2).

Section 1ère : L'OMC comme base de la diplomatie et de la stratégie commerciale internationale sud-africaine et des intérêts africains

Dès la fin des années 1990, l'intérêt national sud-africain s'est mué à la volonté de jouer un rôle d'avocat des pays du Sud dans les négociations multilatérales, dans l'esprit que « *les accords de l'OMC font preuve de déséquilibre et d'inégalités qui sont préjudiciables au commerce et aux pays en développement* »[2]. Cette évolution de la position sud-africaine est dans la ligne droite de la Renaissance africaine et du NEPAD. Elle est aussi le leitmotiv du rôle que doivent jouer les puissances moyennes au plan international. Néanmoins, cette prise de position en faveur de l'intégration commerciale des pays en développement peut être soumise à une double interprétation : la première est la conjonction des intérêts nationaux et continentaux, et la seconde la base des intérêts nationaux.

La nécessité pour la RSA de se faire le porte-parole des pays du Sud s'appuie sur un double constat : la réalité de la marginalisation des pays du Sud au sein de l'OMC, et la nature de l'OMC comme structure multilatérale fonctionnant par consensus.

Or, cette institution internationale est le réceptacle de la fracture Nord-Sud et des ambitions des puissances émergentes, doublées de la volonté des pays développés d'imposer une politique de statut quo. Les enjeux auxquels est confrontée cette instutition augurent ainsi

[1] DFA, 25 juin 2001, op.cit., voir aussi la déclaration du ministre du Commerce et de l'Industrie sud-africain de l'époque, Alec ERWIN, (en charge depuis 2004 des Entreprises publiques), à la quatrième session de la conférence ministérielle de l'OMC, Doha, Quatar, 9-13 décembre 2001, déclaration en anglais : http://www.dfa.gov.za/docs/wtoerwin.htm , (Accédé le 16/11/2001)

[2] "*WTO Agreements exhibit a range of imbalance and inequities that are prejudicial to the trade and development interests of developing countries*". Xavier CARIM., « SA's Trade Policy: Ten Years On », *TIPS Trade and Industry and Monitor*, vol. 31, september 2004. p. 3.

d'une dificile lisibilité de l'effectivité du bien-fondé du consensus dont elle se fait le chantre[1]. Ces considérations illustrent le caractère ambiguë de cette institution qui marque la volonté sud-africaine de la démocratiser (§1), ainsi que sa position vis-à-vis du consensus de Washington (§2).

§1 : Une volonté de démocratiser le système commercial mondial

L'OMC apparaît être l'enceinte par laquelle la RSA peut, par le biais du multilatéralisme défendre ses intérêts et ceux des pays en développement. Issue des négociations de « *l'Uruguay Round* », la création de l'OMC en 1994 à Marrakech (Maroc), qui a pris la suite du GATT conclu en 1947[2], correspondait à la restructuration et à la création d'un cadre institutionnel commun à la majorité des pays de la planète. Dès sa création, si l'OMC s'inscrivait dans la continuité du GATT, en ce qui concerne ses buts[3], son champ d'action[4] atteste en effet de la nature de cette structure[5].

L'adhésion au multilatéralisme constitue ainsi un des points centraux de sa politique commerciale, le nouveau ministre du Commerce et de l'Industrie, M. MPAHLWA l'a rappelé

---

[1] Pour une analyse critique et détaillée des règles de l'OMC, Agnès BERTRAND et Laurence KALAFATIDES., L'OMC, le pouvoir invisible, Fayard, Paris, 2002. Sur les ambivalences entre l'OMC et la marginalisation de l'Afrique, Yash TANDON, « The World Trade Organization and Africa Marginalization », *Australian Journal of International Affairs*, vol.53, n°1, 1999, p. 83-94.

[2] Conclu en 1947, l'accord est entré en vigueur le 1er janvier 1948. A la différence de l'OMC, le GATT était un traité multilatéral fixant les règles des échanges commerciaux entre les Etats. Ses objectifs étaient le relèvement des niveaux de vie dans les Etats membres, la réalisation du plein emploi, d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel, la hausse de la production et des échanges des produits. A cette fin, l'accord a énoncé un code de conduite pour le commerce international, dont les principes de base sont les suivants: l'exemption de toute discrimination (clause de la nation la plus favorisée et clause du traitement national), la protection de l'industrie nationale uniquement par des tarifs douaniers et non par des restrictions quantitatives ou autres mesures. De plus, ces tarifs douaniers devaient être réduits grâce aux négociations multilatérales, règles juridiques précises étendues lors des rounds (cycles) successifs. Pendant une quarantaine d'années, le GATT a régit le commerce international. A l'origine, c'est l'Organisation Internationale du Commerce (OIC) qui devait assumer ce rôle. Mais devant la réticence des Etats-Unis, cette organisation ne vit jamais le jour. De ce fait, le GATT a dû progressivement créer des structures nécessaires et devenir une organisation internationale à part entière en matière de commerce et d'échanges internationaux. Sur le texte de l'accord du GATT, voir Louis SABOURIN, op.cit., p. 215-277.

[3] Relèvement des niveaux de vie, réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, l'accroissement de la production et de commerce des marchandises et des services tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales, conformément à l'objectif de développement durable en vue à la fois de protéger et de préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique. Préambule de l'accord instituant l'OMC. Voir Louis SABOURIN, op.cit., p.265.

[4] Article 2 de l'accord

[5] Pour une présentation synthétique de l'OMC, lire Michel RAINELLI, L'Organisation Mondiale du Commerce, La Découverte, Paris, 2004. Se référer aussi à Bienvenu OKIEMY, La reformulation de l'architecture organique du système commercial multilatéral : l'accord instituant l'organisation mondiale du commerce (OMC), thèse de doctorat, (non publiée) université de Reims Champagne-Ardennes, novembre 1999.

avec force : « *l'Afrique du Sud est partie prenante au multilatéralisme. C'est un principe fondamental de notre politique étrangère et le centre de notre politique commerciale* »[1].

L'approche sud-africaine vis-a-vis de cette institution est à lier à sa politique économique nationale. En effet, les réformes économiques entreprises au milieu des années 1990, ont été sous-tendues par l'adaptation de sa législation aux normes de l'OMC, dans un paradigme d'économie libérale axée sur la croissance par l'exportation. A cet égard, il est nécessaire qu'une réglementation du commerce international, sa démocratisation et le respect de ses règles se fassent en totale équité[2].

Cette ambition illustre le caractère ambivalent d'une structure fonctionnant par consensus. Destiné à être le chantre du développement du commerce international comme moteur de la croissance et du développement économique, sa structuration l'est encore plus pour une équité qui apparaît indispensable pour la RSA et les pays du Sud.

Or, ce renforcement est aussi synonyme d'expansion des échanges internationaux, qui serait préjudiciable aux pays en développement ne disposant pas de structures pour ce faire et peut exprimer une position de repli et soupçonner l'OMC de tous les maux[3].

Si le débat sur le libre échange commercial international est incontournable, celui du développement économique des pays pauvres et marginalisés l'est aussi. En se sens, l'action de la RSA, guidée par ses ambitions internationales, est de faire en sorte que le commerce international, à travers l'OMC, profite aux pays du Sud et à l'Afrique en particulier. Pour ce faire, le pays s'appui sur l'OMC, qui apparaît être le cadre institutionnel de la stratégie commerciale de la RSA (A), afin d'en faire un cadre qui ne nuise pas aux pays du Sud (B).

A) L'expression du cadre institutionnel de la stratégie commerciale internationale sud-africaine

Cette organisation apparaît de prime abord comme un organe indispensable. Eu égard à sa fonction et à sa nature, cette structure est une enceinte par laquelle les pays membres, en particulier ceux du Sud, pourraient faire entendre leur voix et participer à l'élaboration d'un système commercial juste et équitable[4]. Cependant, l'OMC apparaît surtout être un instrument

[1] Mandisi MPAHLWA., *Speech at South Africa's National Consultative Conference for the 6th WTO Ministerial Conference*, Gallagher Estate, 27 october 2005.
[2] DLAMINI-ZUMA, 14 mars 2000, op.cit.
[3] Réné SANDRETTO, « L'OMC, une organisation mal connue et méconnue », *Management et Conjoncture Sociale,* n° 588, 15 septembre 2000.
[4]Patrick ALLARD, « Pour une Organisation Mondiale du Commerce », in *Critique Internationale*, n°11, avril 2001, p.106-116.

du libéralisme aux mains des pays développés, l'expression du cadre macroéconomique de la stratégie commerciale sud-africaine.

De par ces objectifs, cette institution tient une place de choix dans la diplomatie et la stratégie commerciale sud-africaine. En effet, l'établissement de l'OMC, aux yeux de la RSA et dans l'optique de ses ambitions internationales, marque l'émergence d'un renforcement de la réglementation du système commercial à visage international, à visage unique, qui vise l'optimisation de la sécurité de l'accès aux marchés. L'OMC, créée en 1994 à la suite du GATT (l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers), a pour fondement et mission principale de dynamiser les échanges malgré des insuffisances marquées par la non réglementation de certains domaines qui font encore l'objet de discrimination sur fond de distorsion des échanges mondiaux[1]. A ce titre, l'OMC est le réceptacle de la politique sud-africaine de diversification de son commerce extérieur, qui est le propre de sa politique nationale.

Ensuite, pour la RSA l'OMC réduit le champ d'application des mesures commerciales unilatérales et vise à assurer l'interaction économique, y compris la résolution des différends et la gouvernance du système des règles. C'est la contribution essentielle de l'OMC à la création d'un système clair, transparent et prévisible de la gouvernance économique mondiale[2]. Cette fonction de l'OMC est sensée faire de la terre une vaste zone de libre échange et laisse à la RSA des instruments pour ce faire.

Les fonctions de l'OMC dénotent un rôle de coordination par le biais de la légalisation et de la légitimité des accords commerciaux multilatéraux, et apparaît dès lors, au sens de la RSA comme l'instrument universel qui ne deviendra équitable que si tous les pays membres se l'approprient[3]. Les propos du ministre du Commerce et de l'Industrie sud-africain en témoignent « *L'OMC offre, du moins en théorie, à tous les pays un vote égal et l'opportunité de prendre en compte les besoins commerciaux et de développement des pays en développement qui n'exitent pas dans les autres enceintes internationales* »[4].

L'OMC sert de cadre institutionnel commun pour la conduite des relations commerciales entre ses membres et ce dans plusieurs domaines qui sont dans la ligne droite de son champ d'application[5] : la facilitation de la mise en œuvre, l'administration et le

[1] Pour une analyse détaillée des règles, Michael J. TREBILCOCK & Robert HOWSE, *The Regulation of the International Trade*, Routledge, London, 3ème édition 2004. Pour une présentation synthétique de l'organisation, se référer aussi à Michel RAINELLI, op.cit.
[2] DFA « Approche globale face aux nouvelles négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC », 25 juin 2001, texte en entier et en anglais sur le site du DFA ; http://dfa.org.
[3] Pour une analyse critique et détaillée des règles de l'OMC, Agnès BERTRAND et Laurence.KALAFATIDES., L'OMC, le pouvoir invisible, Fayard, Paris, 2002. Sur les ambivalences entre l'OMC et la marginalisation de l'Afrique, Yash TANDON, op.cit.
[4] Mandisi MPALHWA, 27 octobre 2005, op.cit.
[5] Article III de l'accord.

fonctionnement de l'accord et des accords commerciaux multilatéraux, favoriser la réalisation de leurs objectifs, servir de cadre pour la mise en œuvre de l'administration et le fonctionnement des accords commerciaux plurilatéraux. A ce titre, l'OMC est l'enceinte multilatérale dans lequel la RSA, puissance émergente dont l'influence sur le plan international est limité, pourra s'incruster et défendre ses intérêts. Etre l'organe des négociations[1] entre ses membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales concernant des questions visées par les accords figurant dans les annexes de l'accord. L'organisation sert en effet de réceptacle pour d'autres négociations entre ses membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales, ainsi que pour la mise en œuvre des résultats de ces négociations selon la décision de la conférence ministérielle[2].

A l'heure actuelle, la protection de certains secteurs d'activité, de même que la réciprocité pour les pays pauvres, en particulier d'Afrique, restent une necessité. Le cadre d'action de l'OMC, à bien y voir, ne réflète que l'instrumentalisation d'une politique qui donne la primeur aux politiques impulsées par les puissances économiques dominantes. La formulation de la décision au sein de cette enceinte atteste de cette réalité et illustre l'ampleur du défi de la RSA pour qui l'OMC, dont la rationalisation du processus de décision est antidémocratique, a vocation à être le cadre institutionnel au service des intérêts des pays africains.

B) La nécéssaire rationalisation du processus de décision au sein de l'OMC

L'OMC coopère en vue de rendre plus cohérente l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial avec le FMI et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et ses institutions affiliées. Force est de constater que la communauté internationale n'est pas équipée pour gérer la réticence des Etats, grands et petits, à respecter les principes de plus en plus englobants et exigeants du commerce équitable dès lors que ces exigences, d'où qu'elles viennent, peuvent être suspectées de satisfaire les intérêts particuliers des Etats, des multinationales et groupes de pression ou

[1] Singapour (9-13 décembre 1996), Genève (18-20 mai 1998) Seattle (30 novembre-3 décembre 1999), Doha (9-13 novembre 2001), Cancun (10-14 septembre 2003), et Hong Kong (décembre 2005).

[2] Composé de représentants de tous les pays membres qui se réuniront au moins une fois tous les deux ans. Cette conférence exerce les fonctions de l'OMC et prend les mesures nécessaires à cet effet. Elle est habilitée à prendre des décisions sur toutes les questions relevant de tout accord commercial multilatéral, si un membre en fait la demande, conformément aux prescriptions spécifiques concernant la prise de décisions qui sont énoncées dans le présent accord et dans l'accord commercial multilatéral correspondant à l'un (article IV) structure de l'OMC.

d'intérêt. La rationalisation du processus de décision dans le système s'en trouve dès lors indispensable.

Concrètement, c'est le processus par lequel un Etat membre trouve une solution à une question dans la conduite de la négociation commerciale et de la gestion du système. Le nombre sans cesse croissant de pays membres[1] illustre le caractère inachevé de la construction de cette organisation, dans un contexte de revendication d'une participation effective dans le processus de décision.

A ce titre, la rationalisation est une étape incontournable dans la volonté de réduire les difficultés de fonctionnement des négociations multilatérales[2], au contraire du GATT dont les décisions, eu égard au nombre réduit de pays, et au système de la délégation. En effet, dans le cadre du GATT, la majorité des pays en developpement devaient accepter les décisions prises. D'un cadre restreint, (GATT), l'OMC, dans un souci d'universalisme, est devenu le receptacle des sujets aussi divers que variés[3], soulignant ainsi la difficulté d'arriver à un consensus, facteur inhérent à la création de l'OMC[4] . L'entrée de la Chine en 2001, synonyme d'adjonction d'un acteur politique et économique puissant, atteste du nouveau rapport de force qui s'établi au sein de cette organisation.

Concrètement, le nombre élevé de pays se heurte à la procédure de décision de la « salle verte ». Seul un nombre restreint de pays selectionnés y siègent, synonyme d'exclusion d'un grand nombre de pays[5]. Cette diversité de vues et d'intérêts ne s'accomode plus de cette procédure de décision. En somme, ce système exclu la participation de la majorité des pays membres de l'OMC, appelés à libéraliser leurs économies, à réduire leurs barrières douanières et à réformer leurs pratique commerciale. La démocratisation du système appellé de tous ses vœux par la RSA augure de cette donne.

Il est opportun dans l'optique de la réprésentativité effective de toutes les composantes de l'OMC, de s'inspirer des stuctures de décision que celle existant au sein du Conseil de

[1] 23 pays membres en 1948 et 149 (OMC) au 11 décembre 2005.
[2] Jeffery T. SCHOTT & Jayashree WATAL, « Decision Making in the WTO *», Institute for International Economics*, *Policy Brief* 00-2, mars 2000.
[3] Le droit de propriété intellectuelle par exemple.
[4] Jeffery T. SCHOTT, « The Uruguay Round: An Assessment », *Institute for International Economics*, Washington, 1994, p. 138-140.
[5] La participation varie selon les sujets de négociation a connu un accroissement des pays participants. Lors du cycle d'Uruguay, près de huits délégations étaient impliqués les débats. Le processsus actuel permet près d'une trentaine de délégations. Il n'y a pas de base objective de participation à ces réunions. D'une manière générale, son inclus la quad (Etats-Unis, l'Union européenne, le Canada et le Japon), l'Australie, la nouvelle Zélande, la Suisse, la Norvège et un ou deux pays à économie de transition et quelques pays en développement. Les pays en développement qui participent à la salle verte sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Egypte, Hong Kong, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Mexique, le Pakistan et quelques pays de l'ASEAN. Plusieurs pays sont écartés de ce processus eu égard à leur faible poids économique. 18 pays africains n'ont pas de représentations à Genève. J. SCHOTT & J. WATAL, ibid.

sécurité, du FMI, voire de la Banque mondiale[1], basée sur des critières objectifs : une combinaison entre la prise en compte de la valeur du commerce extérieur de chaque pays et la représentation géographique des pays, composées de deux participants par région[2]. Cette nouvelle structure de décision de vingt sièges, à l'inverse de celle du FMI qui fonctionne à la majorité, peut, pour sûr, être un vecteur du consensus au sein de l'OMC. Par ailleurs, elle prend en compte la puissance commerciale des pays qui garantit la participation de ces derniers à cette structure de décision.

Or, au-dela de l'organisation du fonctionnement des structures de décision de l'OMC, se greffe la fracture Nord-Sud et des politiques de développement, en particulier le contrôle du processus de développement et d'intégration par les Africains en particulier. De ce fait le prisme d'un nouveau partenariat Nord Sud, dans le paradigme de la prise en compte d'un modèle de développement choisi, apparaît être la donne[3].

A ce titre, le consensus de Washington, dogme des politiques de développement impulsé par les organisations financières internationales depuis le début des années 1980, et qui se fonde sur la croissance, est au centre des débats sur la nouvelle approche du mot « développement ». La position de la RSA dans le prisme du NEPAD[4] s'analyse en un ajustement de ce consensus, synonyme de la rédéfiniton du dogmatisme de l'intégration des pays du Sud dans les échanges commerciaux internationaux.

---

[1] Le conseil des gfouverneurs du F.M.I se compose de 24 groupes, représentés chacun par un représentant. Néanmoins, les pays les plus puissants économiquement comme les Etats-Unis ont une faculté de blocage. Ce sont les raisons pourlesquelles la transpositon pure de ce système à l'OMC est inadaptée à sa structure de décision qui prône le consensus.

[2] J.SCHOTT & J.WATAL, op.cit., développent cette idée qui prend appui sur le nombre de 20 sièges dans la salle verte, avec en plus de la présence des pays dont le volume du commerce extérieur est important. A ce titre, la représentation, sur la base du commerce extérieur de 1996, serait la suivante : L'UE, Les Etats-Unis, le Japon, l'ASEAN, le Canada, l'EFTA (Islande, Liechtenstein, Suisse, et Norvège), la Republique de Corée, le Mexique, l'Australie et la Nouvelle Zélande, le CEFTA (groupe des pays d'Europe de l'Est), l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, (6 pays), l'Asie du Sud (4 pays), le MERCOSUR, la Communauté Andine, Israel, l'Afrique du Sud, l'Afrique subsaharienne francophone (représentée par le Gabon), l'Afrique sub-saharienne anglophone et lusophone (représentée par l'Angola), la CACM (Amérique centrale), et la CARICOM (groupe de pays des Caraîbes).

[3] Lire à cet effet, André TIANO, A bas le dogmatisme : les politiques de développement des pays du Tiers monde, Economica, 1991, de même que Amartya SEN, *Developmentas Freedom*, Oxford University Press, 1999, et enfin Jean-Louis BIANCO et Jean-Michel SEVERINO, Un autre monde est possible. Globalisation, gouvernance, développement, Fondation Jean Jaurès, 2001.

[4] La politique économique du NEPAD se fonde sur les trois orientations qui ont caractérisé les politiques en faveur du développement. La première caractéristique des années 1950 et 1960 a été fondée sur l'impératif de la croissance, donc de l'accumulation du capital. La deuxième qui se fit jour dans les années 1970, a conduit à concentrer les efforts sur la pauvreté monétaire, physique et intellectuelle. La troisième a consisté à mettre en œuvre les PAS par la transformation des économies nationales pour s'ouvrir aux courants des échanges internationaux. Pour une analyse centrée sur le NEPAD comme construction d'un nouveau partenariat Nord-Sud, lire Jean-Pierre PATAT, Afrique, un nouveau partenariat Nord-Sud, l'Harmattan, Paris, 2005.

§2 : L'ajustement du consensus de Washington : entre orientation néolibérale et limites d'une puissance moyenne

Le discours sur l'essor du commerce mondial passe par des politiques nationales d'adaptation à la mondialisation économique et est au centre du paradigme actuel. A cet égard, les politiques macro-économiques initiées depuis près de vingt ans[1] dans un contexte de fin de guerre froide[2], ont donné lieu à ce qu'on a appelé le « consensus de Washington », une réforme libérale dont l'interprétation varie et fait débat[3].

En effet, les politiques étatiques néolibérales ont été amenées à s'adapter à la nouvelle donne internationale à cause de la dette des pays du Sud à travers les PAS (plans d'ajustement structurel) menés sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale. Les effets de cette politique, expression du consensus de Washington[4] dans un contexte de déséquilibre commercial entre les pays du Nord et ceux du Sud, peuvent être assimilés à un échec[5], dont la logique freine le développement économique des pays africains.

C'est pourquoi cette crise de légitimité et d'efficacité des politiques de développement des pays du Sud, qui accentue le fossé sans cesse croissant dans le monde, a conduit la RSA à

---

[1] La fin des années 1970 a connu un changement dans l'orthodoxie concernant la pensée économique relative au développement.

[2] L'éclatement de l'ex-URSS ayant entraîné le rejet des idées socialistesainsi que celle de la planification décentralisée.

[3] Au début des années 1990, John WILLIAMSON a donné son interprétation du consensus de Washington à travers dix commandements :la discipline budgétaire, la réorientation de la dépense publique, la réforme fiscale, la libéralisation financière, l'adoption d'un taux de change unique et compétitif, la libéralisation des échanges, l'élimination des barrières à l'investissement étranger, la privatisation des entreprises publiques, la dérégulation des marchés pour assurer l'élimination des barrières à l'entrée et à la sortie, la sécurité des droits de propriété. John WILIAMSON, « What Washington means by policy reform », in John WILLIAMSON (ed.), Latin american adjustment : how much has happened ? Washingon DC, *InstituteFor InternationalEconomics*, 1990.Voir aussi John WILLIAMSON, « What should be the World bank think about the Washington consensus ? »,the *World BankResearch observer*, vol.15, n°2, aout 2000, p. 251-264. Lire aussi Amit BHADURI et Deepak NAYYAR, « Le consensus de Washingon et la libéralisation de l'économie », *Revue Tiers monde XXXVIII*, n°150, 1997, p. 295-310.

[4] Les précepts énoncés par John WILLIAMSON peuvent constituer le fondement de la première génération de PAS pilotés par le FMI et la Banque mondiale. Bernard COMTE, « le Consensus de Washington », CEAN, 2003, in http://conte.u-Bordeaux4.fr (Accédé le 22/06/ 2004)

[5] La libéralisation du commerce, le protectionnisme des pays développés, la détérioration des termes de l'échange, la libéralisation financière, la concentration des flux de capitaux et l'instabilité sont en effet les symptômes du mal être des pays du Sud. Voir Arnaud ZACHARIE, « Echec du Consensus de Washington », in http://www.users.skynet.be/Cadtm.pages/francais/consensus.htm (Accédé le 22/03/04. Et aussi John WILLIAMSON., « Did the Washington consensus fail ? », discours prononcé en 2002 au Center for Stratégic and International Studies. Lire aussi Christopher CLAPHAM, *Africa and the International System, The Politics of Sate Survival,* Cambridge University Press, 1996. Enfin Stefaan MARYSSE et al, Appauvrissement de la population rurale et l'ajustement structurel : Causalité ou coincidence ? Le cas deKiarambogo (Rwanda), UFSIA*, Centre for Development Studies*, mai 1993.

opter pour une redéfinition du « Consensus de Washington » dans le paradigme du caractère incontournable de l'économie de marché et de l'ouverture internationale[1].

La position sud-africaine dans cette optique consiste en un ajustement du consensus de Washington. En effet, la RSA, sur le fondement des réformes macroéconomiques nationales, de la réalité et du caractère propulseur du commerce international vers la voie du développement par l'intégration par le marché, prône un réajustement des distorsions des politiques néo-libérales. Cet ajustement peut correspondre à la quatrième phase des politiques de développement[2] et prend appui sur le dogme de l'économie de marché et de l'ouverture internationale.

Le *GEAR* (l'adaptation de la politique sud-africaine à la mondialisation (*Growth Employment and Redistribution*) initié en 1996) et la politique financière incarnée par T. MANUEL, le ministre des Finances du pays en sont les fondements. L'adaptation de la politique sud-africaine à la mondialisation, reflète dans ses formulations une orthodoxie néo-libérale dans le sens de l'accentuation du rôle du marché et de la réduction de celui de l'Etat[3], dans le but de se conformer aux prescriptions de l'OMC.

Eu égard au contexte national (démocratisation et retour dans le concert des nations), cette politique est l'expression de l'intégration économique mondiale qui passe par l'arrimage à la mondialisation et aux grandes puissances économiques[4]. Le niveau de développement de la RSA constitue un facteur de son arrimage aux grandes structures internationales et de sa volonté d'activer son développement et celui de l'Afrique, les pays de la SADC de surcroît[5].

Cette restructuration de l'économie sud-africaine, indispensable dans un contexte interne ambivalent, est le gage de la place et du rôle qu'aspire à jouer le pays par une politique économique plus volontariste. Cette différence de développement entre la « nation arc-en-ciel » et ses voisins africains a été source de tension, eu égard au faible niveau économique,

---

[1] Le Président T. MBEKI l'a affirmé en 2000 : « Whether we like it or not , we are part of the World Economy », Keynote Adress to the ANC National General Council, Port Elisabeth, Afrique du Sud, 12 juillet 2000.

[2] Les trois précédentes l'ont été sur la base des orientations découlant des périodes particulières. Voir JP. PATTAT, op.cit., p. 45-47.

[3] Jean-Pierre CLING « La politique économique sud-africaine face à la mondialisation, op.cit. Voir aussi Rashad CASSIM et Harry ZARENDA, op.cit.

[4] L'accord de Commerce de développement et de coopération entre la RSA et l'Union européenne signé en 1999 instaurant une zone de libre-échange entre les deux parties en est l'expression, le niveau de développement de la RSA étant supérieur à ceux des autres pays ACP, engagés dans un partenariat avec l'institution européenne. Pour des détails sur cet accord, voir Commission de l'UE « Partners in progress : the EU/South Africatrade, development and cooperation agreement for the 21st century », octobre 1999 ; Karin MOUNAMOU DULAC., « Enjeux économiques et sociaux de l'accord commercial entre l'AS et l'UE », in *Afrique Contemporaine*, n°192, 4ème trimestre 1999, p. 57-68.

[5] La ZLE qui prend effet en 2008, doublée des négociations entre la SACU et l'Inde, les Etats-Unis et le MERCOSUR en particulier, attestent de cette donne.

au fort endettement et au résultat, en deçà des espérances, des politiques de réforme engagées à travers les PAS. Elle rend en effet difficile le contexte international et la légitimité du consensus de Washington, d'où la nécessité de trouver la bonne voie. La mutation structurelle des économies africaines (A), et le NEPAD, destiné à en être le vecteur (B) en témoignent.

A) Pour une mutation structurelle des économies africaines

Cette approche sud-africaine qui se situe aux antipodes d'une alternative à ce type de développement[1], illustre le caractère directeur du consensus. « *Chaque pays interprète à sa manière ce consensu*s ». Cette phrase de Trévor MANUEL[2] illustre la position sud-africaine à cet égard. Le ministre milite pour une adaptation au contexte africain des politiques de développement axées sur le marché international : « *pour des raisons culturelles et historiques, certaines réformes sont délicates* »[3]. Ceci témoigne du fait que l'adhésion à une approche ciblée sur le recul de la pauvreté qui passe par une croissance régulière et plus vigoureuse[4], est liée à la politique économique nationale du pays.

Selon T. MANUEL, cette adhésion au réajustement du Consensus de Washington, qui passe par l'analyse de ses imperfections et du manque d'adaptabilité aux réalités africaines, prend appui sur deux phénomènes qui peuvent dès lors expliquer l'échec de ces politiques néo-libérales nationales.

Le premier tient au climat général plus ou moins favorable. Le problème de la croissance de l'Afrique tient en partie à l'influence favorable ou défavorable du contexte mondial qui est une donnée importante. Toutes les économies africaines, y compris celles de la RSA, l'Egypte et le Nigeria[5], sont de petites économies à l'échelon mondial. L'environnement économique mondial, commercial, financier international et l'aide au développement sous toutes ses formes, doit être propice à la croissance et fournir aux petits Etats africains les encouragements pour poursuivre les réformes.

Le second, a trait au caractère inégal du consensus. En effet, sur le plan interne, cet ajustement se doit d'aborder trois aspects du développement économique africain pour que la

[1]Voir Axelle KALOU, Et si l'Afrique refusait le développement, L'Harmattan, Paris, 1991.
[2] Trévor MANUEL, « L'Afrique et le Consensus de Washington : trouver la bonne voie », in *Finances et Développemen*t, septembre 2003.
[3] Idem.
[4] A cet égard, les résultats économiques de ces dernières années sont le reflet de cette politique de réformes. En effet, le taux moyen de la croissance devrait atteindre 3% en 2003 et 4,2% en 2004, soit plus du double de la moyenne de 1994-1993. La stabilité macro-économique s'affermit, l'inflation moyenne est tombée de 54,6% en 1994 à 13,2% en 2001 et 9,7% en 2002. Cette avancée est due à la diminution des déficits budgétaires ramenés en moyenne de 5,2 % du PIB à 2,1% en 2001.
[5] T. MANUEL, « L'Afrique et le consesus de Washington…. », ibid.

croissance devienne réalité. L'économie duale[1], le capital social[2] et le développment du secteur public par l'accroissement du rôle de l'Etat[3]. Les principales conditions sont les suivantes : tout d'abord, une réglementation efficace des secteurs névralgiques, transports, communications et finances. Ensuite, des mesures destinées à encourager les nouveaux arrivants, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la valorisation du capital social. Dans la foulée, des marchés du travail capables de réintégrer la main-d'œuvre, et enfin des institutions et des services publics qui diminuent les coûts qu'entraîne le passage au niveau de l'offre, d'un type d'activité économique à un autre. Aussi le NEPAD contient des dispositions qui visent à ajuster sa place dans le système socioéconomique mondial.

B) Le NEPAD comme vecteur de cet ajustement

Ces directions annoncées par T. MANUEL, à bien y voir, sont dans la logique du NEPAD, expression de l'ajustement du consensus de Washington. Ce programme énonce des mesures destinées à accélerer le développement économique africain par l'intégration du commerce, des finances, de la main d'œuvre et des infrastructures entre les économies africaines. Ces mesures sont destinées à permettre aux Etats d'engager des réformes tendant à crééer un environnement propice aux exportations africaines[4].

Trois voies posibles sont à explorer : la première a trait à l'interdépendance des économies sur le plan international. Si elle a des effets néfastes, peut aussi contribuer à la réactivation des réformes socio-économiques, financiers et monétaires nationales. Ainsi, cet environnement favorable passe par une prise de conscience internationale de la résolution du sous-développement et par une aide financière mieux adaptée aux besoins locaux[5].

La seconde vise la création du capital humain (au travers d'emplois structurés ou informels) et l'amélioration des services publics qui se doivent être un élément fondamental des stratégies de développement de l'Afrique. Pour ce faire, les propositions du NEPAD

[1] Les pays présentent dans l'ensemble (eu égard à la taille du continent) des déséquilibres économiques et sociaux entre le secteur urbain et le secteur informel rural de l'économie notamment dans lequel le taux de chômage et la pauvreté sont en général supérieur. De ce fait, ces zones rurales sont tributaires des transferts budgétaires et des revenus des travaileurs des zones urbaines.

[2] Pour stimuler l'économie, il faut éviter de privilegier l'un des deux secteurs de l'économie (structuré et informel)

[3] La particularité des Etats africains est la faiblesse de leurs moyens qui représentent 50% du revenu national. Les privatisations ont généralement donné lieu à des processus défectueux, non transparents et discrétionaires, indépendamment de leur ampleur. T.MANUEL, op.cit.

[4] NEPAD, paragraphe VII, p. 59-61.

[5] Les objectifs de la déclaration du millénaire pour le développement, le consensus de Monterrey, le sommet pour le développement durable de Johannesburg, et le NEPAD peuvent jouer de la manière la plus efficace possible et contribuer à une meilleure efficacité de l'aide.

visent à renforcer les liens entre le secteur rural et le secteur urbain, ainsi qu'entre l'économie informelle et l'économie structurée, notamment par le développement des réseaux de transport et de communication. En ce qui concerne l'agriculture, qui est la forme de production et la source de revenus principaux des zones rurales, il convient de redistribuer les terres, et reformer et de consolider les droits de propriétés des petits exploitants.

Enfin, le secteur public doit être développé et non réduit, améliorer sa qualité, ce qui exige une capacité institutionnelle, surtout dans les domaines de la réglementation, de la prestation des services et des dépenses sociales. De ces considérations, la nécessité d'un ajustement apparaît de plus en plus probable, notamment quand la main-d'œuvre ne peut pas changer de secteur en raison de qualifications insuffisantes et inadaptées. Dès lors, les institutions publiques, en vue de réduire leurs responsabilités, doivent être à même d'établir un équilibre entre les coûts et les avantages privés et sociaux. Aux compétences techniques doivent s'ajouter la transparence et la représentation dans les institutions publiques.

Cette approche, si elle peut correspondre à la stratégie commerciale sud-africaine dans le prisme de la Renaissance africaine et du NEPAD, se heurte à la logique de l'alternative fondée sur le développement social et humain[1]. Ce choix sud-africain pose aussi la question de la capacité sud-africaine à crééer un consensus autour de ses aspirations, malgré le succès relatif de la politique de *soft Power* initiée dans sa politique régionale laquelle apparaît plutôt correspondre à une stratégie fondée sur l'unilatéralisme, le bilatéralisme et le multilatéralisme.

A cette logique mercantiliste et dogmatique du développement par les exportations, imposé et instrumentalisé par les puissances économiques, s'oppose celle d'un développement dont la politique sera mise en œuvre par les pays concernés[2]. L'alternative passe par la prise en compte de la spécificité africaine, notamment par un affranchisement de la domination économique extérieure. A ce titre, la démocratisation de la procédure de prise de décision au sein de l'OMC, constitue un défi pour la majorité des pays membres, en particulier les moins puissants.

Le recentrage sur l'intérêt national, à travers le redémarrrage de la croissance par une stratégie recentrée sur l'accroissement de la productivité agricole, particulièrement les cultures vivrières, l'exploitation du marché national, régional et même continental dans le

[1] Les objectifs du programme du Millénaire, initié par les Nations unies en 2000, illustrent cet état d'esprit, bien que les résulats soient en deça des espérances.
[2] Le consensus de Monterrey (2002) constitue une approche embryonnaire de cette évolution.

cadre des communautés régionales. La priorité donnée à la culture, à l'éducation, et à la capacité technologique augure de cette donne[1].

L'absence d'une politique continentale fédérative des peuples, à laquelle s'ajoute la marginalisation que subissent les pays du Sud au sein du procesus de décision de l'OMC illustrent le caractère fragile et non démocratique de cette institution. C'est dans ce contexte que l'approche sud-africaine des négociations multilatérales est la manifestation de la diversification commerciale du pays ponctuée par le choix d'une approche globale des négociations commerciales.

Section 2 : Le choix d'une politique d'ouverture des négociations commerciales multilatérales : des alliances multildimentionnelles

L'OMC semble ainsi, malgré son caractère fragile (des secteurs entiers dont celui de l'agriculture restent encore soumis au protectionnisme) avoir vocation à devenir un instrument de promotion, ainsi que de développement économique de l'Afrique et des pays sous-développés en général. La politique sud-africaine d'ouverture des négociations, caractérisée par la mise en avant de sujets de Singapour, est un prélude aux alliances avec les groupes représentant les pays du Sud, et constitue l'action de la RSA à cet égard.

La RSA, de par son statut de première puissance politique[2] et économique du continent africain, se manifeste par une vision globale, une vision d'ensemble du processus de négociation au sein de l'OMC. Sont en effet en jeu l'ouverture au libéralisme commercial des secteurs entiers encore protégés. De ce fait le pays attache une importance particulière aux sujets dits de « Singapour »[3].

Plusieurs réunions ministérielles de l'OMC, notamment Seattle (1999), Doha (2001) et Cancun (2003), Hong Kong (2005) ont avec un succès relatif et surtout une opposition entre les pays du Sud et ceux du Nord sur lesdits sujets illustré le caractère épineux de la libéralisation du commerce international.

Les nouvelles négociations doivent servir les intérêts de tous les membres de l'organisation sans exception. Le principe de la « promesse individuelle » à travers laquelle le

[1] Voir pour le développement de cette thèse, Louis SANGARE, Les défis de la Renaissance africaine au début du XXIème siècle : Du pouvoir patrimonial à la souveraineté collective, L'Harmattan, Paris, 2004.
[2] La candidature du pays au statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU l'atteste au plus haut point.
[3] Politique commerciale et la concurrence, la transparence dans les aides étatiques, le commerce et l'investissement, le commerce électronique et les facilités commerciales.

résultat des négociations et tous les autres sujets est adopté par tous les membres dans leur intégralité, en est l'illustration. En effet, c'est l'un des plus importants changements constitutionnels issus des négociations commerciales de l'Uruguay Round (1986-1994), introduits par les grandes puissances pour s'assurer que tous les participants aux négociations commerciales acceptent l'intégralité des accords.

Aujourd'hui, ce concept est controversé parce qu'il force les pays en développement (PED) à accepter des accords pour lesquels ils seraient reticents, les sujets de Singapour en témoignent au plus haut point[1]. Ce cadre constitue également aux yeux du DFA, la seule garantie du respect de l'équilibre entre tous les membres, à l'inverse de l'approche plurilatérale qui donnera lieu à une fragmentation du système commercial international, et qui pourra battre en brèche les principes d'universalité qui constituent la pierre angulaire du multilatéralisme[2]. La mise en avant des sujets de Singapour, qui constitue ainsi la pierre angulaire de la politique sud-africaine au sein de l'OMC, Ces nouveaux thèmes[3] sont les suivants : La politique commerciale et la concurrence, la transparence dans les aides étatiques, le commerce et l'investissement, le commerce électronique et enfin les facilités commerciales.

La position sud-africaine est aux antipodes de celle des autres pays africains, puisque ces derniers font de l'agriculture le cœur de leurs révendications. Ainsi, construire un agenda consensuel qui prenne en compte les intérêts de la RSA et ceux des pays africains au sein de l'OMC constitue le défi et l'objectif de la diplomatie sud-africaine. Cette construction conduit à des relations ambigues de la RSA avec le groupe Africain à l'OMC (GAOMC) (§1), et à la constitution d'alliances avec d'autres groupes de pays (§2).

§1 : La construction d'un agenda consensuel

La RSA attache une grande importance aux sujets de Singapour qui reflètent la tendance de l'OMC à étendre les domaines parfois considérés comme hors de sa compétence.

[1] Voir Olu FASAN, « non agricultural concern of Africa on the WTO », *SAIIA Trade report, n°38*, septembre 2003, p. 23.
[2] DFA, 25 juin 2001, op.cit., section 12 et 13.
[3] Déclarations de Singapour, Genève et Seattle (1999).

Ces sujets en question ont été adoptés à la conférence ministérielle de Singapour de 1996, et sont devenus des éléments de l'agenda de construction de l'OMC. La déclaration de Doha (Quatar, 2000)[1] a ainsi constitué une avancée depuis Singapour, en établissant des groupes de travail pour examiner la corrélation entre les sujets litigieux de Singapour. Ces thèmes constituent pour la nation arc-en-ciel l'objet essentiel des négociations, ce, dans un contexte de contribution positive au développement, l'équité et la transparence du système international, et non pas avantager un groupe de pays par rapport à un autre.

Ces derniers constituent un facteur positif en vue d'avancer dans les négociations, puisque la question de l'agriculture oppose les pays africains aux pays du Nord (UE, Etats-Unis et Japon principalement) qui subventionnent leur agriculture, et dont les concessions constituent une question sensible. Ainsi, une négociation globale est beaucoup plus productive que des négociations sectorielles, qui sont le fer de lance des revendications des pays agricoles, issus du continent africain pour leur grande part[2]. Ceci augure de la position sud-africaine.

Cette dernière milite pour des procédures de négociations claires, transparentes ainsi que l'identification des éléments clés et des principes qui vont guider les négociations[3]. Xavier KARIM, négociateur en chef sud-africain des négociations commerciales multilatérales l'a souligné : « *Soyons informés sur chacune d'elles, examinons les afin qu'elles nous aident à avancer* »[4]. Cest précisément ce choix stratégique qui est la source de la complexité de ses relations avec la plupart des pays africains représentés au sein du groupe africain de l'OMC (A) et de la volonté d'assouplir la position européenne (B).

A) Une alliance aux intérêts divergents avec le Groupe africain à l'OMC (GAOMC)

[1] L'un des principaux résultats a été l'engagement des pays développés de fournir une assistance technique aux pays en développement. Doha a fort justement fait partie du cycle de négociations sur les échanges commerciaux dont l'objectif est de mettre au centre des règles du commerce mondial les besoins en développement des pays du Sud et leurs revendications qui avaient trait en priorité à l'agriculture et à l'accès aux médicaments génériques, deux secteurs qui leur sont vitaux. OMC, « Doha declarations », Geneva, OMC, 2002. Voir aussi, Steven GRUZD, « An introduction to the WTO talks, Make or break for Africa *», SAIIA Report* n°38, september 2003, p. 6-11.

[2] A ce propos, la position sud-africaine est ambiguë au sein du groupe africain de l'OMC.

[3] DFA, 25 juin 2001, op.cit., section 27 à 34 (*New Issues*).

[4] "*Let's be informed about each one anconsider them, as they may help us move forward*". Cité par Steven GRUZD, « Questions and answers with Xavier CARIM, South Africa's chief director of multilateral trade negociations »,*SAIIA report* n°38, septembre 2003, p. 45.

Le groupe africain[1] est un groupe informel qui représente les pays africains, basé à Genève, et qui a été mis sur pied à la fin de *l'Uruguay Round.* 40% des pays membres de l'OMC sont en effet africains[2]. La constitution de ce groupe s'est fondée sur la prise de conscience parmi les pays africains du fait que, pour être crédible, ils devraient mettre en commun leurs ressources intellectuelles et technique afin de travailler ensemble comme une force unique dans un souci d'intérêts communs.

Spécifiquement, le Groupe Africain à l'OMC (GAOMC), qui se compose des pays ACP et de ceux de l'UA, a été formé dans le but de développer la capacité des pays africains à mieux relever les défis résultant de l'Uruguay round. Le groupe se réunit régulièrement afin de synchroniser les positions commerciales des pays concernés, en particulier sur les ressources sectorielles et les produits. Les réunions sont convenues et dirigées par les Etats participants sur une base rotationnelle, avec un Etat comme porte-parole de tous les pays pendant la durée de son mandat. Les activités sont volontaires et dépendent de l'ordre du jour. En l'absence d'un représentant spécial au sein de l'OMC, le groupe reste néanmoins une plate-forme de dialogue intra-africain de formulation d'une position commune sur les sujets cruciaux du système de l'OMC à Genève. De plus, donnée majeure, le GAOMC s'est efforcé de renforcer une coalition africaine dans le but de forger les alliances Sud-Sud.

L'autre caractéristique et faiblesse de ce groupe sont le manque de liens et de coordination entre ses membres et les représentants commerciaux et politiques de leurs pays respectifs. Dès lors, afin d'améliorer cette coordination, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU a organisé plusieurs sommets dans toutes les capitales nationales, afin de promouvoir les opportunités d'une interaction entre ce groupe et les représentants officiels des pays respectifs à faciliter la capacité à construire.

Forte de cette dynamique, l'UA s'est impliquée dans les négociations commerciales internationales par l'élaboration d'une position commune commerciale[3], et a mandaté l'Ile Maurice[4] comme porte-parole de l'Afrique à Cancun.

---

[1] Voir Mills SOKO & Mzukisi QOBO, « Championing african trade interest :the Africa group within the WTO », *SAIIA Trade report* n°2, november 2003, Africa After Cacun : Trade Negociations in Uncertain Time, September 2002, p.47-57.

[2] Steven GRUZD, « An Introduction to the WTO Talks….. » op.cit., p. 8.

[3] « *African Common trade position*: the Grand Baie Ministerial Declaration in the fifth ministerial conference of the WTO », 20 june 2003. In SAIIA, S. Gruzd (ed)., Africa and international trade [ ] beyong, op.cit.,p.59-62.

[4] Premier exportateur de sucre de la SADC devant l'Afrique du Sud : en 1994, le pays exportait en effet 535 400 Tonnes de sucre contre 419 500 pour l'A.S. Steve ATKINS & Alan TERRY, « The Changing Role of Sugar as a Vehicule For Economic Development within Southern Africa. », in David SIMON (ed.),*South Africain Southern Africa……,* op.cit., p. 134.

Concrètement, eu égard au processus de négociations, ce groupe a géré l'agenda de développement de Doha et s'est investi dans trois sujets de négociations chers aux pays africains que sont l'agriculture, l'accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, le traitement spécial et différencié TSD), ce avec un succès notable mais relatif sur l'ADPIC et le TSD[1], l'agriculture étant un sujet sensible et qui oppose la RSA et le groupe africain.

Si le GAOMC brille par son caractère informel et hétérogène, c'est l'épineuse question de l'agriculture, inhérente au protectionisme des pays développés, qui créée des sujets de discorde entre la RSA et cette plate-forme de discussion africaine[2]. La structure même du groupe n'est pas étrangère à cet état de fait. Si l'Afrique du Sud a une vision globale des négociations fondée sur les thèmes de Singapour, celle du GAOMC reflète une vision différente, c'est à dire sectorielle, eu égard à sa volonté de placer l'agriculture au centre des négociations[3].

L'agriculture constitue en effet le cheval de bataille des pays du Sud majoritairement agricoles. Une grande partie de ces pays souhaite ardemment que l'agriculture soit au centre des débats et appellent à un accord profitable à tous les pays membres de l'OMC[4]. Ce secteur, dont les négociations ont débuté en 2000, fait partie des secteurs à uniformiser. Près de 80% de la population des pays en développement vivent de l'agriculture contre moins de 5% dans les pays développés[5].

Jusqu'à présent, les règles commerciales dictées par l'OMC et régissant l'agriculture internationale, ont nuit aux intérêts des agriculteurs démunis et issus des pays pauvres. L'organisation commerciale limite la capacité des gouvernants à protéger l'agriculture intérieure (en exerçant des contraintes plus fortes sur le Sud) et exige des pays riches qu'ils

---

[1] La conclusion d'un accord en août 2003 autorisant les pays en voie de développement (PED) confrontés à une urgence sanitaire (Sida, Malaria, Tuberculose) à acquérir des brevets et d'importer des copies de médicaments, constitue une grande victoire. Voir M. SOKO & M. QOBO, op.cit., p. 49. Dans la même lignée, les pays africains ont obtenu des PD une assistance technique. De plus, 28 propositions ont été faites pour étendre le TSD aux PED. Pour l'ADPC et le TSD, voir Olu FASAN, op.cit., p. 23-24.

[2] Voir à ce sujet, Peter DRAPER & Nkululeko KHUMALO, « Friends of Foe ? South Africa and Sub-Sahara Africa in the Global Trading System », in *South African Yearbook of International Affairs 2005*, op.cit., p. 47-50.

[3] Qui débutèrent en 2000. Pour un récapitulatif des autres thèmes de négociations, voir Olu FASAN, idem, p.23-25.

[4]Voir particulièrement: Food and Agricultural *Organization Impact of the Uruguay Round on Agriculture* , Commodities and Trade Division, FAO, Rome, 1995.

[5] Cap Monde, «L'OMC au service de qui ? », 29 juillet 2003. Accessible sur le site http://A :L'OMC%20au%20service%de%qui.htm. Pour d'autres chiffres, voir Steven GRUZD, « Agriculture, the key WTO issue : can the EU-US deal break the Logjam ? », *SAIIA report n°38*, september 2003, p. 18.

ouvrent leurs frontières au commerce agricole. Force est de constater que près de 800 millions de personnes dans les PED souffrent de la faim[1].

L'élément juridique, sur lequel se base la RSA est l'article 20 de l'accord sur l'agriculture. Pour la RSA, l'interprétation du préambule et de l'article en question dégage trois éléments : la poursuite du processus de réforme convenu, l'interaction du processus du cycle d'Uruguay avec des engagements dans les trois domaines fondamentaux que sont l'accès au marché, la concurrence à l'exportation et le soutien interne, et enfin la poursuite du processus en cours (compte tenu des considérations autres que d'ordre commercial qui sont un élément du processus de réforme, mais qui ne font pas en soit partie de l'objet des négociations[2].

L'agriculture, en dépit de la crise qui secoue ce secteur, peut être considérée comme un avantage comparatif de l'Afrique[3] en fournissant à ce continent des opportunités pour augmenter ses exportations et la croissance économique. Ce continent dispose en effet de 0,25% hectares de terre arables per capita, contre 0,11% pour l'Asie de l'Est et le Pacifique 0,16 % pour l'Asie du Sud, 0,28% en Amérique latine et les Caraïbes, la région la plus exportatrice au monde[4].

Le déséquilibre commercial au sujet de l'agriculture à auquel s'ajoute la difficile uniformisation du secteur, est du aux subventions agricoles accordées principalement par l'UE et les Etats-Unis d'Amérique[5] en plus de l'accès au marché et du soutien à l'exportation[6].

Ces subventions permettent de maintenir les agriculteurs du Nord, dominants dans le secteur du sucre[7] et du coton. L'Afrique a un climat idéal et produit à bas prix. Les subventions européennes sont significatives puisque indexées sur le prix du marché. L'effort

---

[1] CAP Monde, op.cit.

[2] Déclaration de l'Afrique du Sud: quatrième session extraordinaire du comité de l'agriculture, 15-17 novembre 2000. OMC, C/AG/NG/W/82, p. 2. (29 novembre 2000).

[3] Lire à ce propos, Frances PERKINS, « Africa's Agricultural Trade Reform and Development Option », *Trade Policy Briefing*, n°1, SAIIA, June 2003, et Michel NORRO, Analyse économique de l'Afrique subsaharienne, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 1994, p. 99-172.

[4] Frances PERKINS, «Africa's agricultural trade reform and development options », *Trade Policy Briefing*, SAIIA, n°1, june 2003, p. 2.

[5] Le Japon, la Suisse, la Corée du Sud et la Norvège subventionnent aussi lourdement leurs agriculteurs.

[6] Les Etats-Unis, associés aux autres groupes, exclusion faite de l'UE, ont proposé une élimination des subventions à l'exportation à l'horizon 2010, alors que L'UE propose l'horizon 2013 lors de la conférence de Hong Kong. Lire à ce propos, ISMAIL Faizel, « An Assesment of the 6th WTO Minsterial Conference. Hong Kong. 13Th-18th December 2005 », *TRALA*. Sur les entraves aux exportations des PED à cause du soutien agricole des pays de l'OCED, Oxfam, *Rigged Rules and Double Standards. Trade Globalization and the fight Against Poverty,* 2002.

[7] Le sucre constitue un produit d'une importance particulière dans le commerce mondial. Voir *Food and Agriculture Organization*: « The World Sugar Market: Prospects for the Nineties *» :Commodities and Trade Division, FAO*, Rome, 1992.

financier de la politique agricole commune européenne (PAC) est estimé à 57 milliards de dollars en 2002[1]. Aux Etats Unis, malgré la promesse faite par le président G.W. BUSH de réduire les subventions accordées aux fermiers, la loi fermière (US Farm Bill)[2], texte de réforme, a prévu d'allouer aux dépenses fédérales de l'ordre de 80 %, soit 82,6 milliards de dollars sur dix ans, en plus des 100 milliards déjà assignés[3].

Aussi, soucieuses de montrer leur bonne foi, mais surtout de faire bonne figure vis-à vis de la Communauté internationale, les deux principales puissances commerciales (UE-EU), en prélude à la réunion ministérielle de Cancun (10-14 septembre 2003), après de timides réformes de leur politique d'aide respective[4], ont fait une proposition commune le 13 août 2003 intitulée *US-EU trade Agreement.* Conséquence notable, cet accord dans le contexte de tensions a reçu un accord mitigé des autres pays.

Le GAOMC par exemple, dans une déclaration du 19 août 2003[5], a constaté que le TSD n'était pas inclus dans ce rapport, et qui a donné la part belle aux réductions des tarifs les plus bas, exception faite des cas des produits spéciaux et les mesures de sauvegarde.

Ainsi, le développement économique inégal des Nations et les difficultés pour l'Afrique à mettre en valeur son agriculture, eu égard, en plus des thèmes de négociation (accès au marché, subventions à l'exportation et soutien interne des pays du Nord) attestent de l'impasse et des difficultés que doit gérer l'OMC. Ce GAOMC opte ainsi pour le règlement de la question de l'agriculture qui doit être une priorité vis-à-vis des sujets de Singapour. En effet, l'agriculture fait partie du programme de Doha (PDD), sujet pour le groupe africain d'une importance capitale, à l'inverse de la RSA qui opte pour une négociation globale, qui serait propice à des avancées et concessions de la part des occidentaux et susceptible de mettre fin à leur raidissement. Cette différence fondamentale de position entre les PED, la RSA et le GAOMC a été mise à jour à Cancun.

B) Une position ambiguë : entre défense des intérêts africains et assouplissement de la position européenne

[1] Steven GRUZD, « Agriculture the key WTO issue. ….. », op.cit., p.18. Pour la PAC, idem, p. 19-20.
[2] *US Farm Security and Rural Investment*, *Act of 2002*, (*US Farm Bill*).
[3] Steven GRUZD, op.cit., p. 19.
[4] L'UE, en juin 2003 au Luxembourg (suite à un débat de 16 heures) a décidé qu'a partir de 2005, les subventions seront découplées de la production de manière à ce que les aides aillent aux fermiers sans être basés sur le volume de leur production. L'aide totale agricole de l'UE s'élève à 50 milliards de dollars (43 milliards d'euros) jusqu'en 2006, avec une hausse de 1% par an jusqu'en 2013. Les Etats-Unis, malgré le *Farm Bill* (2002) n'ont procédé qu'à une baisse timide des subventions. Une précision assez notable s'impose puisque sont principalement mis en cause le coton (pour les E.U) et le sucre (pour l'UE). Chiffres empruntés à Steven GRUZD, idem, p. 19-20.
[5] *International Remark by the African Group to the joint EU-US paper on agriculture*. TN/AG/GEN /8,19, August 2003.

Cette conférence a reflété la difficulté globale de trouver un accord général sur une durée assez courte, (quelques jours). La question de l'agriculture, en particulier l'accès pour les produits du Sud aux marchés des pays développés, a fort justement été au centre des négociations et a constitué la priorité du groupe africain. Le caractère hétérogène de ce groupe, constitué des Pays les moins avancés. (PMA), des pays Afrique Caraibes et Pacifiques (ACP) et de l'UA, a rendu difficile une position cohérente. Ce n'est pas cette hétérogénéité, doublée de la difficile mise en œuvre du PPD que le refus de l'UE en incitant les pays africains producteurs de coton, d'opter pour une autre stratégie économique[1] qui illustre la difficile tenue d'un accord

Force est de constater que la difficulté pour l'UE et les Etats-Unis de respecter leurs engagements internationaux de libéraliser le secteur en question est à lier à leur politique interne[2] d'un secteur, il est vrai, sujet à une difficile reconversion, bien que l'UE ait décidé d'éliminer ses subventions à l'exportation en 2013.

La RSA, sous-tendue par sa volonté de négocier en priorité les thèmes de Singapour, a adopté une position pour sûr contraire à celle du GAOMC, que Mills SOKO et Mzukisi QOBO ont qualifiée « *d'ambiguë* »[3], conséquence des positions différentes concernant le PDD[4].

Cette posture sud-africaine peut s'expliquer et s'analyser par plusieurs éléments. La position du pays comme pays émergent, puisque le pays est un grand investisseur sur le continent africain et ses ambitions commerciales dépassant largement ce cadre. Ensuite, l'accord de commerce signé en 1999 avec l'UE conforte la puissance africaine dans son statut de pays émergent puisque les Etats-Unis font partie des premiers partenaires commerciaux de la RSA. Enfin, la politique commerciale et interne de restructuration de son économique (Le GEAR), qui est la politique macro-économique d'adaptation à la mondialisation illustrent cette position.

La négociation globale est objectivement plus pragmatique puisqu'elle est sujete à un contexte susceptible de briser les tensions et résistances de part et d'autre. Pour Xavier CARIM, directeur en chef de la branche « Commerce international et développement » au

[1] Pour un détail des négociations, Ismael FAIZEL, « An insider's insight », in SAIIA, *Trade Report* n°2, op.cit. , p. 9-18.
[2] A cet égard, nous notons un fort désaccord et une différence de position entre les EU (ouverture des marchés et réduction des systèmes de soutien) et l'UE, qui patit de la division interne puisque la France prône le maintien actuel dans toutes ses dispositions de la PAC.
[3] M. SOKO & M. QOBO, op.cit., p. 9-18.
[4] Les pays africains dans leur majorité, avaient pour cheval de bataille la question de l'agriculture.

DTI les nouveaux sujets, ceux de Singapour en l'occurrence, sont « *importants pour l'équilibre de l'agenda de Doha* »[1].

Nonobstant cette approche différente des négociations commerciales multilatérales, force est de constater que l'échec de Cancun est la conséquence du retard pris dans le PPD et au manque de préparation des négociateurs des pays du Sud[2].

La position sud-africaine est ainsi révélatrice du dilemme auquel sont confrontés les pays émergents de mettre en avant leurs propres intérêts et ceux du continent auxquels ils appartiennent. Tout compte fait, cette posture ambiguë est logique eu égard à sa propre ambition et à sa volonté d'être le porte-parole des pays en développement. Le ralliement pendant les négociations de Cancun au groupe de Cairns et au G20 en est l'illustration.

§ 3 : Une alliance opportune reflétant les intérêts sud-africains : le tryptique RSA-Groupe de Cairns et le G20

Cette alliance reflète les intérêts des pays en développement[3] et est stratégique puisqu'elle est l'expression du regroupement des pays ayant des intérêts communs. L'intégration de la RSA dans ce groupe est inhérente à son adhésion au multilatéralisme. Le pays a ceci de particulier qu'il s'allie, en vertu de son statut de puissance moyenne et du Sud, aux principales coalitions internationales.

L'appartenance de la RSA à divers groupes d'intérêts a ainsi pour objectif de faire valoir sa position et d'augmenter son influence au sein des négociations multilatérales. Multiplier les alliances et les plate-formes de discussion dans le but d'optimiser sa politique, afin de se positionner comme un acteur incontournable apparaît être un instrument de la stratégie sud-africaine. Cette appartenance illustre la volonté du pays de modifier les rapports de force internationaux. Cependant, la RSA est le seul pays africain membre de ses coalitions et l'appartenance à un groupe est loin de suffire pour être un acteur influent de sa politique. Le groupe de cairns comme positionnement sud-africain vis-à-vis de l'agriculture (A), l'alliance opportune avec le G20 (B), en témoignent.

---

[1] "*The so called Singapore Issues are vitals to the balance of the Doha Round*". Cité par Steven GRUZD (ed), « Questions and Answers with Xavier CARIM », op.cit., p.45.

[2] Les pays du Sud ne sont pas toujours associés à la préparation de l'ordre du jour, et sont parfois mis devant le fait accompli. Seuls quelques pays émergents, dont fait partie l'Afrique du Sud disposent de négociateurs formés et compétents.

[3] La mise en commun des compétences techniques est aussi un facteur d'alliance entre les pays du Sud.

A) Le groupe de Cairn comme positionnement sud-africain au sujet de l'agriculture

L'appartenance, depuis 1994 , au sein de ce groupe[1], créé pendant le cycle d'Uruguay, de la RSA est due à la nature même de celui-ci. En effet, il est constitué de pays exportateurs de produits agricoles, et pèse de ce fait d'un poids non négligeable, puisqu'il est constitué des pays des cinq continents, l'Amérique du Sud étant celui le plus représenté. Cet ensemble de pays apparaît mieux structuré que le groupe africain, et constitue dès lors une troisième force pour réduire la domination de l'UE et des Etats-Unis au sein des négociations commerciales multilatérales. Deux éléments augurent de la puissance de cette coalition et des intérêts de la RSA d'en faire partie

Le premier est la nature hétérogène de ce groupe, auquel s'ajoute les pays qui le composent. Pour la RSA, l'arrimage en son sein correspond à sa stratégie d'alliance avec les grands ensembles économiques mondiaux. Partant de ces principes et des facteurs objectifs, le groupe de Cairns semble apparaît être sur le domaine de l'agriculture, une structure de poids et un instrument d'influence au sein des négociations commerciales multilatérales.

Le second est la politique de ce groupe, face à la libéralisation de l'agriculture et au regard des trois sujets de discorde (soutien interne et concurrence à l'exportation, préférences commerciales et l'accès au marché) et constitue un facteur de poids. En ce qui concerne le soutien interne, il existe la volonté de réduire le soutien accordé aux agriculteurs du Nord. Ce, par des propositions originales comme celui du système de lots. Le lot ambre (distorsion des échanges[2]), et le lot vert concernant les aides, ne créé pas de distorsion commerciale, et minimise les effets sur la production et le commerce. En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, le groupe continuera à collaborer afin d'éliminer les subventions à l'exportation des pays développés en proposant une élimination de ces subventions sur trois ans.

Enfin en ce qui concerne l'accès au marché, le groupe, par le biais de Mark VAILLE considère qu'une formule harmonisatrice[3] avec un coefficient approprié, celui de la formule suisse avec un coefficient de 25[4], est le meilleur moyen de réduire les effets des quotas et de droits de douane. Cette formule se démarque de celle de l'UE et du Japon d'une réduction

[1] Groupe de pays exportateurs de produits agricoles, appelé ainsi du nom de la ville australienne où il fut fondé. Se compose de 17 pays qui sont : l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay.

[2] Par lequel les pays en développement auront neuf ans, au lieu de cinq pour les pays développés pour éliminer les subventions de la catégorie ambre, presque pas utilisée par le groupe africain.

[3] Elaboré par les Etats-Unis et l'UE, juste avant la réunion de Cancun, réunit les éléments de la formule très flexible du cycle d'Uruguay à la formule suisse ambitieuse.

[4] Qui réduirait tous les droits de douane de manière horizontale à un plafond maximal, prenant effectivement en compte les crêtes tarifaires.

moyenne, celle de l'Uruguay round[1] sur tous les produits. Fort justement, certains pays en développement jugent que cette formule aura un impact négatif sur les préférences commerciales comme stipulé par l'étude de l'ABARE, le bureau australien de l'agriculture et des ressources économiques. Le même bureau démontre aussi qu'en utilisant la formule suisse avec un coefficient de 25 dans les marchés des pays développés, il résulterait une réduction efficace de 29%. Les membres du groupe de Cairns ont proposé une formule suisse modifiée permettant aux pays en développement de baisser les tarifs à 25%, qui serait bénéfique aux pays africains[2].

A cet égard, le secteur agricole sud-africain a fait l'objet de réformes d'orientations fondamentales au cours des dernières années. Dans la plupart des cas, le pays est allé plus loin que ne l'auraient exigé ses engagements dans le cadre de l'OMC[3]. Le dernier calcul de l'équivalent subvention à la production met le pays dans la catégorie des 5%, ce qui représente une diminution considérable par rapport aux niveaux supérieurs à 30% du début des années 1990. A la suite de ces réformes, la participation du secteur agricole du pays au marché mondial a nettement augmenté, la valeur des importations ayant quadruplé, passant de 2 milliards à plus de 8 milliards de rands au cours de la dernière décennie[4].

Ainsi la politique du groupe de Cairns poursuivant les mêmes objectifs que le GAOMC laisse un espace pour une alliance stratégique[5], au même titre que le G20 dont fait partie l'Afrique du Sud.

B) Une alliance ponctuelle avec le G20 ou l'arrimage aux pays émergents

[1] Réduction moyenne avec une réduction maximale par ligne tarifaire à appliquer à certains produits dits « sensibles ». Cette formule autorise les pays à réduire largement les bas prix sans faire de réductions significatives sur les prix élevés, mesure n'ayant aucun impact sur la réduction des prix. Une étude du bureau australien de l'agriculture et des ressources économiques (ABARE) indique qu'en utilisant cette formule pour réduire les tarifs de 36%, il se soldera une réduction effective de 8%, entraînant un accès minime aux marchés pour les produits agricoles. Mark VAILLE, « The Cairns Group on agricultural trade-Building an alliance for reform » in Steven GRUZD (ed), op.cit., p. 35.
[2] Idem, p. 36.
[3] Déclaration de l'Afrique du Sud, op.cit., p. 2.
[4] Idem, p. 3.
[5] Voir MarkVAILLE, op.cit. , p. 34-36.

Le G2O ou G21[1] est une coalition de pays menée par le Brésil[2], quatrième exportateur mondial de produits agricoles, formé le 20 août 1993 dans l'optique des négociations commerciales de Cancun pour y représenter les pays (du moins la majorité)[3] exportateurs de produits agricoles. L'intérêt pour la RSA de faire partie du G20 prend appui sur deux facteurs: le leadership du Brésil, dont les relations politiques et commerciales avec la RSA se développent : ensuite, la prise en compte dans le secteur particulier qui est l'agriculture des besoins des pays en développement face au puissant pôle du Nord. Au vu de ces éléments, le G20 est à même de constituer une opportunité certaine et une plate-forme adaptée aux revendications des pays du Sud.

A l'instar du Groupe de Cairns, le G21 milite pour la réduction des subventions accordées par les pays développés à leur agriculture, ambition somme toute légitime puisque représentant 20% de la production agricole mondiale et plus de 60% des agriculteurs. Formée de grands pays émergents comme l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, cette coalition, malgré son caractère informel, se doit d'être considérée comme un acteur incontournable de l'OMC.

Plusieurs éléments en témoignent en effet : la présence du Brésil et son activsme , des intérêts communs sur le plan agricole, la présence des grands pays émergents (à l'inverse du groupe de cairns constitué en plus des pays du sud, de quelques pays développés comme le Canada et l'Australie), et l'action en faveur de la prise en compte des intérêts communs et vitaux des pays en développement.

Ces éléments mettent en lumière le fait que l'appartenance de la RSA au G20, tout comme au Groupe de Cairns, est l'expression d'une part de leur vitalité, de leur légitimité, et de leur force d'attraction et est, d'autre part, l'expression de la stratégie commerciale globale du pays.

En définitive, les négociations commerciales multilatérales, à travers l'appartenance à trois groupes, mettent en lumière la stratégie de la RSA ainsi que ses ambitions internationales. De plus, et donnée non négligeable eu égard à son statut, si cette appartenance traduit la volonté du pays de se positionner sur la scène internationale, elle est avec force l'expression pour la RSA du privilège de la création d'un marché juste et équitable pour tous qui transcende les divisions Nord-Sud et exclue toute confrontation basée sur l'appartenance

[1] La terminologie exacte varie en fonction des adjonctions et des retraits des pays. Les termes G20 ou G21 sont très souvent utilisés. Ismael FAIZEL, op.cit., p.9-18, utilise le terme G20+. Ce groupe de pays comprend : le Nigeria, la Tanzanie, le Zimbabwe, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, Cuba, la Chine, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Paraguay, le Pakistan, le Venezuela, et les Philippines.

[2] Pour le président brésilien Luiz Inacio lula DA SILVA, le G20 «*contribue à ce que les paramètres des négociations agricoles cessent de nous être imposées par quelques rares puissances développées* ».

[3] En effet, le G20 ne regroupe pas tous les pays du groupe de Cairns, même si plusieurs pays membres de ce groupe en font partie.

régionale. De ce fait, l'appartenance à cette alliance, en plus de la RSA, de l'Inde et du Brésil, a mis en orbite une coopération trilatérale politico-économique, la Commission Inde-Brésil-Afrique du Sud (IBSA) dont les enjeux sont l'expression d'une politique commerciale axée sur une vision interrégionale des enjeux globaux.

Chapitre 3 : La coopération trilatérale Inde-Brésil-Afrique du Sud (IBSA) :expression d'une vision interrégionale des enjeux globaux

Cette coopération stratégique trilatérale, a été créée dans la lignée de la Zone de Paix et de coopération de l'atlantique Sud ZPCAS) et de *l'Indian Ocean Rim* (IOR) qui n'ont pas été couronnées de succès. Elle est l'expression de la politique de diversification commerciale de la RSA et d'une approche novatrice des relations Sud-Sud. En effet, le multilatéralisme dans les relations commerciales sud-africaines s'est toujours accompagné d'un régionalisme et d'un bilatéralisme. A ce discours sud-africain s'oppose la construction inachevée d'une définition d'une politique commerciale uniforme dans un paradigme d'accès difficile aux marchés des pays du Nord[1].

La baisse de la participation commerciale sud-africaine dans le commerce mondial est une longue réalité. De 1,43% pendant les années 1965-1969, elle est passée à 0,44% pendant les années 2000-2003[2] ; ceci attestant de la nécessité pour le pays de développer des partenariats stratégiques. Aussi, si le commerce extérieur sud-africain a connu une croissance plus lente que le commerce mondial en général[3], c'est la tentative de formulation d'une stratégie commerciale tridimentionnelle, à laquelle s'ajoute la recherche sans cesse croissante de débouchés qui ont conduit le DTI a instaurer la GES (*Global Economic Strategy*)[4]. La principale idée directrice de cette stratégie est « *la promotion d'un agenda de développement dans lequel la RSA se doit de trouver des alliés au sein du monde en développement »*[5].

Cette nouvelle politique commerciale, qui fait du Brésil et de l'Inde des partenaires stratégiques, s'inscrit dans le cadre de l'approche multidimentionnelle de la politique commerciale internationale sud-africaine. Elle est aussi l'expression d'une alternative au

[1] J.BLUMENFELD, op.cit., p. 427-456.

[2] 0,7% (1985-1989), 0,6% (1990-1994), chiffres tires de J.BLUMENFELD, idem, p. 42, *et ABSA/SA Financial Sector Forum*, « South Africa's Foreign Trade », Rivonia, *SA Financial Sector Forum*, 2004.

[3] Exception faite de l'exportation des produits manufacturés, qui a connu une croissance annuelle de 5,4% entre 1990 et 1995, et 11,6% entre 1995 et 2000. Ainsi, la part des produits manufacturés dans le total des produits exclusion faite de l'or, est passée de 39,5% à 56,2% au cours de la dernière décennie. Chiffres tires de Colin McCARTHY, « Manufacturing During the 1990s: Facing Up to Trade Liberalisation », *South African Journal of Economic History 18*, september 2003, p.180. Malgré ses performances, la part sud-africaine dans le commerce mondial a baissé, et est passée de 0,5% en 1980 à 0,3% en 1999. En 1998, les groupes de produits des vingt marchés les plus dynamiques ont connu un taux de croissance de 12,9%, pour un total de 22,6% du total des exportations. Un bémol est à souligner puisque ces produits ne représentent que 3% des exportations totales sud-africaines. A ce propos, lire David KAPLAN, « Manufacturing in South Africa over the Last Decade: A Review of Industrial Performance and Policy », *Development Southern Africa*, vol. 21, n°4, 2004, p. 623-625.

[4]"*It should seek to promote a developmental agenda in which South Africa will find allies accross the developing world*" DTI: South Africa's Global Economic Strategy, Pretoria, 2001. Cette politique commerciale globale est une ébauche d'une direction coordonnée de la politique commerciale extérieure sud-africaine. Si elle répond à la volonté de remédier à la marginalisation économique de ses voisins, l'Afrique notamment, illustre la nécessité pour le pays de diversifier ses relations commerciales, en mettant l'accent sur le bilatéralisme et le régionalisme.

[5] DTI, idem, p. 1.

multilatéralisme[1] par une adhésion marquée aux négociations bilatérales, basée sur des concessions réciproques, sujetes à lever progressivement les politiques protectionnistes[2].

Cette approche constitue l'expression des intérêts sud-africains et s'inscrit dans le cadre d'une coopération commerciale bilatérale et régionale avec divers acteurs, africains ou d'autres continents. La coopération trilatérale met en jeu plusieurs défis : celui de la compétitivité commerciale et la création de nouvelles opportunités commerciales du pays, l'entrée dans le marché sud-américain et asiatique, et enfin l'implication de la SACU dans ce processus.

Cette coopération dans la lignée du G20 lancée le 6 mai 2003, est l'illustration de l'émergence de la coopération Sud–Sud et de la nécessité sud-africaine de rééquilibrer le commerce international par la multiplication des partenaires commerciaux. La position stratégique de la RSA doublée de son statut de pays émergent, à l'instar de l'Inde et du Brésil, peut donner lieu à des opportunités commerciales et politiques, par le biais d'une gestion conjointe des défis actuels. Ceci s'illustre par les prémices d'une coopération interrégionale avec le Mercosur et l'Asie du Sud-Est (Section 1), sur laquelle se greffe une nécessaire cohésion politique sur des sujets d'intérêts communs (section 2).

Section 1 : L émergence d'un commerce Sud-Sud : les prémices d'une coopération interrégionale

Les implications régionales de l'IBSA[3] apparaissent en fil rouge dans cette coopération trilatérale. Le développement d'un commerce Sud-Sud passe pour sûr par l'association des partenaires régionaux des principaux acteurs. Une nouvelle géographie du commerce est sur le point de se dessiner autour des géants en développement, Chine, Brésil, Inde, Afrique du Sud. La réactivation à Sao Paulo (Brésil) à l'occasion de la réunion de la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement), par une quarantaine de pays d'un projet de coopération commerciale lancé en 1989 en est la manifestation. Il s'agissait en effet de s'accorder des concessions mutuelles dans le cadre d'un système global de préférences commerciales, sans les étendre aux pays industrialisés. Cette

[1] Le rôle ambigu de l'OMC, à laquelle s'ajoute la difficulté de la conduite des négociations multilatérales en son sein en témoigne.
[2] Lire en ce sens, R. CASSIM & H. ZARENDA, op.cit., p. 14.
[3] Forum tridimentionnel composé de l'Afrique du Sud, de Brésil et de L'Inde, lancé le 6 juin 2003 à Brasilia (Brésil). C'est une plate forme de discussion politique économique et sociale dont le but est de maximiser les opportunités réciproques des trois Etats, et de constituer un consensus sur les défis mondiaux actuels que sont la lutte contre la pauvreté, l'environnement et la réforme de l'ONU.

volonté l'est encore plus seize ans plus tard, alors que l'Europe et les Etats-Unis continuent de dominer le commerce mondial, en faussant le marché en subventionnant leur agriculture et en n'offrant qu'un accès limité à leurs marchés aux produits du Sud.

La RSA, qui est partie prenante dans cette construction d'une alliance de coopération du Sud, fait de cette alternative aux règles universelles de l'OMC, une stratégie commerciale. La volonté de créer une nouvelle géographie commerciale, parallèlement aux prescriptions de l'OMC, ne s'appuie que sur des puissances régionales. Fédérer l'ensemble des pays de cette partie du globe apparaît ainsi être un objectif que se fixe la RSA ainsi que les autres Etats. Or, à cette fédération, se greffe la volonté des puissances régionales, celle de la RSA en l'occurrence, de trouver de nouveaux débouchés pour leurs biens et services. Dès lors, se pose la question de la crédibilité de cette alternative au commerce vertical actuel.

Cette volonté de mettre en orbite une coopération Sud-Sud a pour socle une donnée objective qu'est la dynamisation d'un commerce Sud-Sud (§1). En outre, elle met en lumière l'existence d'accords ou de négociations entre la RSA, la SACU et les grands blocs économiques régionaux à travers l'arrimage aux zones de libre échange Sud-Sud (§2).

§1 Le développement du commerce Sud-Sud : expression des opportunités commerciales pour la RSA et une volonté de rester compétitif sur le marché mondial

Si la RSA a pour principaux partenaires commerciaux les puissances occidentales et la Japon, la construction d'un commerce Sud-Sud vise à diversifier son commerce extérieur. Pour les pays du Sud, négocier dans un cadre multilatéral entre pays du Sud permettrait d'éviter que la présence des pays riches profitent de leur poids pour obtenir des baisses de tarifs douaniers sans faire de concessions et consolider les échanges.

Selon les chiffres de la CNUCED, 40 % des exportations des pays en développement sont destinés à d'autres pays en développement, le commerce sud-sud étant en constante augmentation, 11% par an contre 4 à 5% de croissance pour l'ensemble du commerce mondial[1]. Une réduction entre 30% et 50% des taxes douanières multiplierait par seize le commerce entre l'Inde et le MERCOSUR (Union douanière sud-américaine qui regroupe le

[1] Cité par Babette STERN, « L'emérgence d'un commerce Sud-Sud », *Le Monde : Dossiers et Documents*, n°345, septembre 2005, p.8.

Paraguay, l'Uruguay, le Brésil et l'Argentine)[1], avec un potentiel encore plus important avec la Chine[2], qui développe ses relations économiques avec le continent africain[3].

L'organisme a calculé qu'avec une baisse de 50% en moyenne des droits de douane que s'imposent les pays en développement entre eux, générerait près de 13 milliards d'euros[4]. Le lien entre la réduction de la pauvreté et l'élimination des subventions fait l'unanimité et n'est plus sujet à controverse. La Banque mondiale évalue que l'élimination des subventions et des différentes entraves au commerce augmenterait de 32% les échanges agricoles et réduirait de 144 millions le nombre de personnes qui vivent avec 2 dollars ou moins par jour. C'est pourquoi, la promotion d'une *« nouvelle géographie commerciale mondiale »*[5], lancée par le président brésilien Lula DA SILVA, et reprise à son compte par la CNUCED, peut être considérée comme une pierre dans la construction d'un front du Sud. Cette volonté de construire une nouvelle géographie commerciale mondiale prend appui sur la démographie.

La part mineure de ce commerce Sud-Sud, qui ne représente qu'un dixième du commerce mondial est, à bien y voir, source d'espoir, malgré le rapport de force qui lui est encore favorable[6]. En effet, en 2025 sur une population mondiale de près de huit millards d'habitants, 84,2% seront situés dans les pays en développement[7]. Cette modification du poids démographique mondial, à laquelle s'ajoute l'augmentation de revenus dans les pays du Sud, nous amène à penser que l'importance du Sud comme source de demande mondiale ne fera que s'accroître. Les négociations pour des ZLE entre la SACU, dont est membre la RSA et les autres blocs économiques, entrent dans cette optique.

---

[1] Affirmation du directeur général de la CNUCED, cité par Babette STERN, op.cit.

[2] Dont la croisance économique est qualifiée de « miracle ». Avec un taux de croissance de 10% par an depuis 25 ans, elle est devenue (en PIB à parité de pouvoir d'achat) la deuxième économie du monde. Elle est à l'origine de 13% de la production mondiale, ce qui équivaut à 60% de la contribution des Etats-Unis (plus que l'Allemagne, la France et le Royaume Uni). Néanmoins, le PIB par habitant (5 642 dollars en 2003) équivaut à celui des Japonais en 1960 (ou à celui des Francais et des Canadiens en 1923). L'état de monde 2006, op.cit., p. 276. Pour des informations générales sur la Chine, idem, p. 273-280.

[3] Le volume global du commerce bilatéral entre la Chine et les pays africains est en augmentation continue. Entre 2000 et 2004, les échanges sino-africains sont passés de 10 millliards à 28,5 milliards. Le 1er janvier 2005, le gouvernement chinois, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développment (PNUD), a officiellement crée le Conseil d'administration industrielle et commerciale sino-africain. Cette organisation va aider le secteur privé à se développer dans plusieurs pays africains comme le Cameroun, le Ghana, le Mali, le Kenya et le Nigeria. Sur le plan technologique, la Chine est présente dans plusieurs secteurs, des biens de consommation courante aux grands projets de construction d'immeubles ou de barrages électriques. Le pays s'efforce aussi sur le domaine informatique de pénétrer le marché africain où l'américain *Microsoft* est présent. Sur la coopération sino-africaine voir Francois PLOYE, « La coopération Sud-Sud, ça marche », in *Jeune Afrique L'Intelligent, hors série n°8, l'Etat de l'Afrique 2005*, p. 103, 104.

[4] Qui pourrait se traduire en emplois, en revenus supplémentaires, une scolarisation en hausse (150 millions d'enfants en sont privés), de l'eau potable (2 milliards d'individus en sont privés). Eléménts d'informations empruntés à B. STERN, op.cit., p. 8.

[5] Cité par B.STERN, idem.

[6] Le PIB moyen par habitant des pays développés est de 27 000 dollars, soit vingt fois plus que celui des pays en développement.

[7] L'état du monde 2006, op.cit., p. 591. Pour des statistiques complètes, lire les pages 591 à 597.

§2 : L'adhésion sud-africaine à un trilatéralisme multidimentionnel: l'arrimage aux zones de libre-échange Sud-Sud

La RSA, dans le prisme de sa stratégie économique globale, est aussi engagée dans des relations bilatérales. Si le pays maintient des relations économiques stratégiques avec ses alliés traditionnels que sont les Etats-Unis, l'UE et le Japon, sa politique de diversification commerciale place en priorité la recherche d'opportunités et de marchés dans l'hémisphère Sud[1]. Cela se traduit par la dynamique des négociations avec les pays du Sud (A), laquelle donne lieu à l'arrimage politique et économique avec la Chine (B).

A) La dynamique des négociations avec les pays du Sud

L'Afrique du Sud, qui a signé en 1999 (après quatre années de longues négociations) un accord de libre-échange avec l'UE aux effets asymétriques[2] et qui exlut l'accès au marché européen de 40% des produits agricoles sud-africains, n'a pas donné lieu à un équilibre de la balance commerciale entre les deux partenaires[3]. De même, aux négociations en cours (elles ont débuté au milieu de l'année 2003 avec la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein non parties à l'accord de libre-échange RSA/UE[4]), s'ajoutent celles menées par la RSA et la SACU avec les Etats-Unis. Ces dernières, qui ont débuté en juin 2003 pour un accord de libre-échange entre la SACU[5] et les Etats-Unis, ont donné lieu en 2004, malgré les avantages

[1] Lire Martin DAVIES, « South Africa's Place in the Emerging Market Sun », in SAIIA., *South African Yearbook of International Affairs: 2005*, SAIIA, Johannesburg, 2006, p. 113-117.

[2] La libéralisation côté sud-africain sera plus étalée dans le temps que du côté européen. L'accord prévoit une baisse des droits de douane de 90% de 20 milliards de dollars du commerce entre les deux entitées. Elle couvre 90% des exportations sud-africaines contre 86% des exportations européennes. En outre, les tarifs européens seront abolis sur dix ans alors que les Sud-Africains diposeront de douze années. Lire à ce propos, Pierre-Paul DIKA, « L'accord de Commerce de développement et de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud », Mémoire de DEA, Université de Reims, 2000. De même que, La Commission de l'Union Européenne., « *Partners in Progress : the EU/South Africa Trade Developementand Co-operation Agreement for the 21th Century* », Octobre 1999. Enfin, Sanoussi BILAL et Geert LAPORTE, «*How did David Prepare to talk with Goliath? South Africa's experience of Trade Negociations with the EU* ». ECDPM Discussion Paper, n°53, Maastricht, ECDPM, 2004.

[3] Six années après l'entrée en vigueur de l'accord, la balance commerciale entre les deux partenaires n'a pratiquement pas connu de sensible évolution. En effet, les exportations sud-africaines ont crû de 54 milliards de rands en 1999 à 10,1 en 2002, avant dechuter à 85,1 milliards en 2003. Les importations de de la RSA ont par contre crû de 63,4 milliards de rands à 117, entre 1999 et 2002 avant de chuter à 111,9 en 2003. Tout compte fait, les exportations sud-africanes ves l'UE se stabilisent entre 31-33% du total des exportations du pays alors que les importations restent stables, dans une fourchette comprise entre 41 et 43% du total des importations du pays. Chiffres tirés de *Absa/SA Financial Sector Forum*, op.cit., p. 15, de même que J. BLUMENFELD, op.cit, p. 444-445.

[4] Suisse, Islande, Norvège et Lichtenstein.

[5] Dont fait partie la RSA. La SACU est une union douanière crée en 1910 et dont la monnaie commune est le rand sud-africain.

attendues pour la SACU[1] à des blocages dus à des sujets dont la résolution s'annonce difficile[2]. Ces négociations entrent dans la stratégie globale des Etats-Unis d'ouvrir les marchés de PED clés par la promotion d'un libéralisme commercial par des accords bilatéraux et régionaux[3].

Les lentes avancées de ces négociations avec les puissances du Nord vont de pair avec celles en cours avec d'autres puissances du Sud. En effet, la SACU, sous la houlette de la RSA, est en négociation avec le MERCOSUR[4], l'Inde[5], la Chine, l'Egypte, le Kenya et le Nigeria. Ces négociations doivent permettre l'ouverture du marché de la SACU aux produits et services de ses puissances, ainsi que la création par le biais de cette union douanière de nouveaux marchés pour la RSA. Celles qui se déroulent avec le marché commun du cône Sud[6] et l'Inde qui revêtent une importance capitale eu égard au statut de puissance régionale de ces pays, n'ont pas, à l'instar de celles engagées avec les Etats-Unis, connu d'avancées notables. En effet, la création d'une ZLE entre la SACU et le MERCOSUR reste incertaine, les conditions politiques et économiques restant à redéfinir[7].

---

[1]Cet accord qui est sensé renforcer ou remplacer l'AGOA (*US-Africa Growth Opportunity Act*) expire en 2008, et était déstiné à faire bénéficier à certains pays africains d'un accès préférentiel sur le marché américain, dans la même optique que la convention de Lomé entre l'UE et les pays ACP. A ce titre, près de 1800 produits de la SACU entrent sous le domaine de l'AGOA. De plus, près de 4650 produits de la SACU entrent dans le domaine du système de préférence généralisé des Etats-Unis (SPG). Le commerce bilatéral entre les deux partenaires est estimé annuellement à 7 milliards de dollars. La SACU qui absorbe entre 2,5 et 3 milliards de dollars de produits américains par an, est de ce fait le premier marché pour les Etats-Unis en Afrique sub-saharienne. Pour les pays de la SACU, le remplacement de l'AGOA qui est une initiative unilatérale américaine et qui n'offre pas les mêmes garanties qu'une ZLE est une nécessité. De plus, certains produits clés de la SACU tels que le sucre et le tabac sont exclus de l'AGOA, de même que l'industrie du textile sud-africaine qui n'est pas favorisée par les règles d'origine de cette disposition. Eléments d'informations tirés de J. BLUMENFELD, op.cit. , p. 445-446. Se referer aussi, à propos des relations commerciales américano-africaines dans le cadre de l'AGOA, Carol B. THOMPSON, « US Trade with Africa, African Growth Opportunity ? *» Review of African Political Economy*, vol.31, n°101, september 2004, p.457-474. Enfin en ce qui concerne l'AGOA, lire Babette STERN, « l'AGOA, un contrat à efficaté limitée », *J.A L'Intelligent*, n°2194, du 26/01/ 03 au 1er /02/03.

[2] Plusieurs sujets sensibles en particulier ceux de Singapour (l'accès au marché pour les produits industriels et agricoles, le commerce des services, les droits de propriétés intellectuelles, l'investissement, les mécanismes de reglement des conflits, les critères environnementaux et du travail, pour ne citer que ces exemples) n'ont pas encore été résolues.

[3] Peter DRAPER & Mills SOKO, *«Us trade strategy after Cancun: Prospects and Implications for the SACU-US FTA »*, *SAIIA Trade PolicyReport n°4*, SAIIA, Johannesburg, 2004.

[4] Marché commun d'amérique du Sud qui regroupe outre le Brésil (chef de file), l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay.

[5] En vue d'un accord commercial préférentiel. A cet égard, se référer à mills SOKO, « SACU and India : Towards a PFA », in SAIIA., *South Africa yearbook of International Affairs :2005*, op.cit., p. 105-111.

[6] Bien que l'intégration entre les deux entités a connu des avancées significatives, le commerce reste minimal, le Mercosur n'absorbant que 1% des exportations de la SACU, bien qu'elles aient connu une croissance significative significative. *Business Day*, 29/12/04, et J. BLUMENFELD, op.cit., p. 447.

[7] En ce sens, Lyal WHITE, « Driving South Africa-Mercosur. Trans-Atlantic Co-operation in the Automotive Industry », *SAIIA Report* n°34, SAIIA, Johannesburg, 2003, du même auteur, « South Africa-Mercosur. Long Process, Litte Progress », *SAIIA Report* n°23, SAIIA, Johannesburg, 2002. Enfin, Simon ROBERT, « Reflections on Approaching an FTA Negociation with Mercosur: A Review of Key issues », *SAIIA Report n°6*, SAIIA Johannesburg, 2004.

Ce diagnostic a conduit à un accord sur des tarifs préférentiels en 2004, qui concerne deux mille produits soumis à des bas tarifs. Des négociations entre la SACU et l'Inde, qui ont débuté en 2004, suivent la même voie que celles qui ont lieu avec le MERCOSUR, l'accord sur des tarifs préférentiels en l'occurrence. Les négociations avec la Chine entent dans cette optique

B**) Le positionnement commercial sud-africain : l'arrimage politique et économique à la Chine**

Les négociations qui ont cours entre la RSA et la Chine est le résultat d'une coopération stratégique dont le point de départ a été, le 1er janvier 1998, l'établissement formelle des relations diplomatiques entre les deux nations[1]. Le choix par Pretoria de Pekin au détriment de Taiwan était guidé par des considérations stratégiques puisque la Chine Populaire était une puissance commerciale en devenir et un futur allié sud-africain dans la zone asiatique[2].

Cette construction d'un partenariat avec la Chine revet une importance capitale pour la RSA, dans la mesure où ce pays est devenu un acteur majeur et un allié politique et économique incontournable dans les relations commerciales internationales. De plus, l'arrimage de la RSA à la Chine, qui fait partie de la stratégie de diversification commerciale de la Nation arc-en-ciel, s'inscrit dans le prisme de l'accroissement des marchés sud-africains en Asie. De même, elle illustre la volonté sud-africaine d'être compétitive sur le plan international, y compris sur le continent africain, dont les relations politiques et économiques avec la Chine sont entrées dans une nouvelle phase. Les négociations entre la SACU et la Chine entrent dans cette optique.

En 2001, la GES considérait la Chine comme un pays stratégique avec lequel la dynamisation de liens économiques était prioritaire. Les relations entre les deux pays, à l'instar de celles qui s'opèrent entre la RSA et les autres partenaires stratégiques sont d'ordre politique. La signature en avril 2000 à Pretoria par les deux chefs d'Etats de la déclaration de

[1] Le choix de l'Afrique du Sud de reconnaitre la République Populaire de Chine au détriment de Taiwan (avec lequel le pays avait établi des relations en 1976) est survenu après un long débat en Afrique du Sud. En 1994, la posture ambigue de Pretoria –le dilemme des deux Chines-, sous-tendue par des contradictions internes –Taiwan avait été un allié de l'ANC pendant l'Apartheid-, était liée à la construction par la RSA d'une stratégie interantionale. Elle était aussi le fruit d'une ambivalence entre réalisme et moralisme. Lire Garth LE PERE, Kato LAMBRECHTS & Anthoni. VAN NIEUWKERK, « The Burden of the Future: South Africa's Foreign Policy Challenges in the New Millennium », *Global Dialogue*, vol..4, n°3, 1999, p. 3-8. Se référer aussi à Raymond SUTTNER, "Dilemmas of South African Foreign Policy: The Question of China", in *South Africa and The Two Chinas Dilemmas,* SAIIA and Foundation for Global Dialogue, Johannesburg, 1995.

[2] Lire l'article de Sanusha NAIDU, "South Africa's Relations with the People's Republic of China: Mutual Opportunities or Hidden Threats?", in *State of the nation 2005/2006*, op.cit., p. 547-483;

Pretoria qui marquait l'établissement d'un partenariat entre les deux pays, et l'instauration d'une commission binationale[1]. La seconde nature du renforcement des relations entre les deux Etats est économique. La RSA a en effet conféré à la Chine le statut d'économie de marché, à la différence des Etats-Unis et de l'UE. En effet, en vertu de l'accord de l'OMC (dont la Chine est membre depuis 2001), le géant asiatique doit se voir conférer ce statut en 2015. Cette donnée est un facteur non négligéable de la volonté sud-africaine de s'arrimer à ce pays.

La Chine est le cinquième partenaire commercial de la RSA et cette dernière le premier partenaire commercial chinois en Afrique, soit 20% du commerce total chinois dans le continent africain[2]. Le commerce bilatéral entre les deux pays reste encore déficitaire pour la RSA. En effet, le déficit commercial sud-africain était de 9,85 milliards de rands, avec une augmentation substantielle de 88% en 2001[3]. En dépit de ce déficit, le volume des échanges commerciaux, n'a pas cessé de croitre depuis l'instauration des relations diplomatiques entre les deux pays, et a atteint 40,23 milliards de rands en 2005[4].

La construction et la dynamique d'un partenariat stratégique entre les deux Etats reste néanmoins soumises à des incertitudes. La première a trait à leur compétition sur le marché africain. En effet, la Chine devient une importante force politique et économique en Afrique, ce qui aurait pour effet de nuire aux intérêts sud-africains. De plus, le géant asiatique reste un pôle plus influent que la RSA, dans la mesure où les entreprises chinoises constituent des adversaires pour les entreprises sud-africaines. La seconde a trait aux considérations de politique intérieure chinoise qui font de la politique étrangère chinoise le fer de lance de son intérêt national.

Au-dela de ces données, prime la volonté des deux partenaires, la RSA encore plus, de rester compétitif sur le plan commercial.

---

[1] A la suite de plusieurs visites des responsables politiques sud-africains de cette déclaration de Pretoria, deux commissions binationales ont eu lieu, l'une en décembre 2001 à Pékin, et la seconde en 2004 à Pretoria. Cette commission nationale est un forum de discussion sur plusieurs sujets, l'énergie, la réforme de l'ONU, les négociations au sein de l'OMC. Le vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, Aziz PAHAD, a affirmé que la Chine sera un partenaire incontournable dans le développement d'une approche cohérente des pays du Sud. Voir *Africa Confidential*, vol.47, n°18, september 2006, p. 4.

[2] Sanusha NAIDU, "Relations With the People's Republic of China", op.cit., p. 468.

[3] Idem.

[4] De 1991 14 millions de dollars en 1991, il est passé à 1,5 milliards de dollars en 1997, et 2,58 millards en 2002, les exportations chinoises étant sensiblement égales aux importations. Entre 1998 et 2003, le commerce entre les deux Nations a connu une croissance annuelle de 36%, et de 64% entre 2003 et 2004. Chiffres tirés de S. NAIDU, idem, et pour ce qui a trait aux chiffres de 2005, SAIIA., *South Africa Yearbook of International Affairs,* op.cit., p. 301.

En définitive, ces négociations entre groupes régionaux illustrent l'intérêt de la RSA de dynamiser son commerce extérieur par l'ouverture de nouveaux marchés, en associant ses partenaires régionaux. Ces dernières, qui sont longues et difficiles, se greffent sur des relations commerciales bilatérales entre les principales puissances du Sud.

Cette volonté des pays émergents du Sud de développer les opportunités réciproques dans le prisme d'inter-régionalisme, réflète la nécessité pour la RSA de crééer unre alliance stratégique avec le Brésil et l'Inde, par le biais d'un processus politique et économique destiné à renforcer leur influence sur la scène internationale. Cette donnée constitue le fondement de la coopération trilatérale unissant ces trois Etats.

Section 2 : L'IBSA comme renforcement de l'influence sud-africaine sur la scène internationale et l'arrimage aux continents américains et asiatiques

La RSA partage avec l'Inde et le Brésil, qui sont prétendants au statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et de grandes puissances économiques, politiques, et surtout des puissances régionales, les mêmes objectifs, dans le contexte actuel de la mondialisation et de la réforme en cours de l'ONU. Cette coopération trilatérale a pour objectif la construction d'un dialogue Sud-Sud stratégique constructif dont les retombées politiques et économiques seraient bénéfiques aux trois partenaires. En effet, ces pays représentent pour la RSA une porte d'entrée dans leurs aires géographiques respectives. Une dynamisation de leurs relations économiques permettrait à la RSA, de s'arrimer aux marchés asiatiques et sud-américains.

Cependant, si cette volonté de s'allier répond à la constitution d'une alliance stratégique, elle est aussi pour chacune des trois puissances l'expression de leur intérê respectif national dont l'objectif est la conquête de nouveaux marchés[1]. Néanmoins, le choix de la RSA pour cette coopération trilatérale s'inscrit dans une perspective dynamique qui est de rester compétitif sur le marché mondial et de passer outre son influence politique relative au plan international. La « nation arc-en-ciel » vise l'arrimage économique aux continents sud-américain et asiatiques. S'inserer dans ce processus dans lequel les partenaires sont alliés et concurrents constitue le défi de la RSA. Cette IBSA constitue aussi pour la RSA le vecteur

[1]Lire Gilberto DUPAS, « South Africa, Brazil and India. Divergences, Convergences and Alliance Perspectives", in Fabio VILLARES et al., *India Brazil and South Africa*, IEEI et Editoria UNESP, Sao Paulo, Brésil, 2006.

de sa volonté d'accroitre son influence sur la scène internationale (§1), et la déclaration de Brasilia son expression marquante (§2).

§ 1 : Le vecteur de l'influence politique internationale sud-africaine

L'émergence d'une coopération politique entre les trois partenaires constitue la base de l'activation d'une relation trilatérale, et le fondement de la volonté de la RSA de s'intégrer dans un forum de discusion international. La tenue des commissions ministérielles conjointes en est le corrolaire.

Ces dernières, qui ont lieu annuellement, sont l'expression des relations bilatérales politico-économiques entre la RSA le Brésil et l'Inde. En effet, ce forum de dialogue, n'est que bilatéral et donne lieu à cet égard à deux forums. La RSA prend part à deux commissions distinctes avec chacun de ses partenaires, celle avec le Brésil (A) et la *Red fort déclaration* avec l'Inde (B).

A) La commission RSA-Brésil ou le support politique d'une alliance stratégique avec le Brésil

La dynamisation des relations poltiques et économiques entre les deux Etats sert de fondement à leur volonté commune, encore plus pour la RSA, de mettre sur pied une base de coopération sur divers sujets internationaux. En ce sens, la commission RSA-Brésil est l'expression de l'existence d'intérêts et de prise de position commune, puisque ces deux pays sont deux chantres de la politique économique néolibérale (1), le Brésil étant l'allié sud-africain sur les questions internationales (2), relation qui est le prémice des avantages comparatifs réciproques entre les deux nations (3).

1) Deux chantres de la politique économique néolibérale

Le premier intérêt commun et encore plus pour la RSA, est la dynamisation de leurs relations commerciales. A ce titre, ils se sont engagés dans des politiques commerciales néolibérales. La volonté d'accélérer les relations économiques et commerciales de la RSA avec le Brésil entre dans cette optique dans la mesure où ils partagent une même politique continentale. En effet, à partir de 1995, parmi les lignes directrices de la politique brésilienne[1]

[1] Le rapprochement avec les pays d'Amérique latine dans le but de développer son rôle de leader régional sur des bases concrètes, la diminution de la dépendance du pays envers les Etats-Unis par le biais du commerce et de l'investissement, une politique d'ouverture sélective pour protégerles acquis tout en profitant au maximum du

figure le maintien du principe de multilatéralisme dans les relations économiques internationales, avec la signature d'accords avec différents pays ou blocs commerciaux. La volonté brésilienne de s'affranchir de la domination des Etats-Unis dans la Zone de Libre-échange des Amériques (ZLEA)[1] et de celle de donner une marge de manœuvre plus importante à ses entreprises, ont conduit ce pays à promouvoir une politique d'ouverture économique. La volonté d'accélérer les relations économiques et commerciales de la RSA avec le Brésil entre dans cette optique.

Cette vision commune sur le commerce international (Le G 20 au sein de l'OMC le souligne), a mis en lumière l'importance des potentialités commerciales entre les deux pays. Ainsi, le ministre sud-africain des Affaires étrangères DLAMINI-ZUMA a affirmé avec force que « *un axe horizontal des routes commerciales est indispensable pour l'équilibre des flux commerciaux* »[2]. Aussi, le commerce entre les deux pays atteste d'une nécessaire vitalisation de leurs relations. Entre 2004 et 2005, les exportations sud-africaines vers le brésil sont passées de 1,5 milliard de rands à 2,034 milliards[3]. Les importations sud-africaines sont aussi en hause, puisqu'au cours de la même période, elles sont passées de 6,4 milliards de rands à 8,34 milliards[4]. Par ailleurs, l'autre élément positif des relations entre les deux pays, est le statut du Brésil d'important marché touristique pour la RSA et son allié sur les questions internationales.

2) L'allié sud-africain sur les questions internationales

Sur le plan politique les deux pays partagent, avec néanmoins une approche différente sur la crise haitienne[5], la même vision sur les questions internationales[6], les intérêts politiques

potentiel de croissance du marché interne. Voir Sylvain F. TURCOTTE, « La politique commercialebrésilienne, le MERCOSUR et le libre-échange dans les Amériques », *in Etudes Internationales*, vol.32(XXXII) n° 4, décembre 2001, p. 707-710.

[1] Par le développement des liens avec les autres Etats, éviter toute négociation avec le géant de Nord qui donnerait à ce dernier un grand avantage.

[2] « A horizontal axis of South-South commercial trade route is indispensable for the balance of trade flow". 7 mai 2003. Discours d'ouverture de la Commission conjointe AS-Brésil, Pretoria. En intégralité et en anglais sur le site du DFA http://www.dfa.za.org , (Accédé le 14/02/04).

[3] *SA Yearbook of International Affairs: 2005*, op.cit., p. 298.

[4] Idem.

[5] Le fond de développement établi par l'IBSA, censé aider les pays pauvres du Sud, a montré une approche différente entre les trois principaux protagonistes. Haiti, qui fait partie de ces pays éligibles, a fait l'objet d'un désaccord. Le Brésil qui dispose de troupes dans ce pays a proposé une campagne visant à lutter contre la pauvreté et le crime. La RSA, à l'inverse de l'Inde, a rejeté l'offre qui entrait en conflit avec sa politique vis-à-vis de ce pays. Voir en ce sens Lyal WHITE, *« Developing IBSA into a Coalition of Willing »*, *South African Foreign Policy Monitor,* sept/oct 2005, SAIIA, Johannesburg, 2005.

[6] Même volonté de réforme des Nations Unies, le CS en l'occurrence, par notamment le biais du G5 composé en plus de ces deux pays de la Chine, de l'Inde, du Mexique, et l'exercice de la diplomatie dans la résolution des conflits.

communs constituent ainsi le second socle de leurs relations. En effet, le développement croisant des relations commerciales sont la conséquence des relations bilatérales entre les deux pays, et du redéploiement de la diplomatie brésilienne vers le continent noir.

Deux facteurs peuvent l'expliquer : Son passé colonial et l'importation d'esclaves noirs de ce continent. Membre influent de la Lusophonie, le pays aspire à maintenir des relations plus étroites avec les pays africains lusophones que sont l'Angola, le Mozambique. Ensuite, le Brésil détient du fait de sa diaspora africaine, la plus nombreuse population d'origine africaine à l'extérieur du continent, soit un nombre juste inférieur à celui du Nigeria[1]. Enfin, un autre facteur non négligeable est la position géographique du Brésil dans l'hémisphère Sud. Cet ensemble de facteurs a placé l'Afrique au centre de la politique étrangère du Brésil et l'Amérique latine au centre de celle de la RSA, dont la commission conjointe entre les deux pays constitue le prémice d'un cadre des avantages comparatifs réciproques entre les deux pays.

3) Le premice d'un cadre des avantages comparatifs réciproques entre les deux pays

La commission conjointe entre les deux pays, laquelle est dans une phase de lancement, au sein de laquelle des accords spécifiques de coopération technique sont en négociation, en est le reflet. Nous citerons l'accord préalable sur les questions qui ont trait à la coopération dans le domaine de la défense, sur les accords de coopération sur les questions sanitaires et phytosanitaires, sur les mines et l'énergie, la technologie, l'accord complémentaire sur la santé et la médecine, l'environnement, l'assistance juridique sur les affaires criminelles[2]. Ces accords de coopération ont pour but de développer et de diversifier les compétences sud-africaines dans des domaines dans lesquels les brésiliens disposent de réelles compétences.

La traduction de cette relation a été la conclusion de plusieurs accords multidimentionnels entre les deux pays : ce sont l'échange d'information sur la taxation des bénéfices provenant de l'aviation et des transports maritimes, l'accord sur le domaine de la culture, sur les services aériens, l'assistance mutuelle dans les domaines de la lutte contre la production et le trafic illicite des narcotiques et des substances psychotropes, l'échange d'informations sur une levée réciproque des visas pour tout type de passeport pour des séjours

[1] 128,7 millions d'habitants. L'Etat du monde 2006, op.cit., p. 128.
[2] Se référer au site internet du DFA.

touristiques et d'affaires n'excédant pas quatre-vingt-dix jours, une coopération technique (mars 2001 au Cap).

Cette nouvelle tournure des relations entre les deux pays, dans une volonté de bénéfice mutuel, illustre l'arrimage sud-africain au Brésil et au continent sud-américain. La coopération indo-sud-africaine, est dans la lignée de celle qui prend forme entre la RSA et l'Inde, la *Red Fort Declaration* en témoigne.

B) La *Red Fort Declaration* ou le support stratégique d'une alliance avec l'Inde

La RSA s'appuie sur le statut indien de puissance démographique[1], économique, de la volonté du pays, de par ses ambitions régionales et internationales, d'être un acteur non négligeable sur la scène internationale[2]. Ces éléments, dans le cadre de la renaissance afro-asiatique fondent la coopération avec la RSA, qui est le résultat de liens existant entre les deux pays. En effet, des accords de coopération dans plusieurs domaines existent entre les deux pays[3], dont le plus important apparaît être sans conteste « *la Red Fort Declaration* », un partenariat stratégique signé le 28 mars 1997 à New Delhi[4], qui constitue un dialogue constructif (1) et l' expression des potentialités économiques pour la RSA (2).

1) Un dialogue politique constructif pour la défense des intérêts des pays du Sud

Cette déclaration constitue ainsi le fondement des relations entre les deux pays et l'expression de l'engagement commun vers un ordre global marqué par la paix, la sécurité et l'équité. Elle a pour socle un passé commun (lutte pour l'indépendance, la discrimination raciale incarnée par le Mahatma GHANDI et N. MANDELA), la conférence de Bandung

---

[1] Le pays est peuplé de plus d'un milliard d'habitants. (1, 103 milliard, chiffre de 2004, pour une superficie de 3,287 millions de Km². L'état du monde 2006, op.cit., p. 265. Pour une donnée générale, MC.SAGLIO-YATZIMIRSKI, Population et développement en Inde, Ellipses, Paris, 2002.

[2] Pour plus d'informations sur la politique étrangère indienne dans son ensemble, voir Ambassade d'Inde à Paris, « India and the world », Chapitre 28. En anglais sur le site http://w:ww.amb-inde.fr. (Accédé le 22/06/2005).

[3] L'accord commercial (22 août 1994), l'accord sur la commission intergouvernementale conjointe pour la coopération politique, commerciale, économique, culturelle, scientifique et technique (25 janvier 1995), le traité sur les principes des relations interétatiques et la coopération (même date), le protocole de coopération entre les ministres des Affaires extérieures de l'Inde et le DFA (même date), l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie (19 juillet 1995), de la culture (4 décembre 1996), du tourisme (octobre 1997). L'alliance commerciale Inde–Afrique du Sud (ISACA) d'octobre 1997, l'accord de coopération dans le domaine de la géologie et des ressources minières, l'accord préalable sur la coopération dans le domaine de la défense, le programme exécutif pour la coopération culturelle entre les deux gouvernements pour les années 2001, 2002, et 2003 (du 15 mars 2001) dans la lignée de la mise en œuvre de l'accord culturel signé le 4 décembre 1996.

[4] Texte en entier sur le site du gouvernement sud-africain : http://www.gov.za. Voir aussi Greg MILLS, « India and South Africa: the search for Partnership », *SAIIA Report* n°1, 1997.

(Indonésie 1955) qui constitue la base de leur engagement marqué pour la liberté et l'égalité entre les Nations.

Cet accord constitue aussi l'expression de la volonté respective des deux pays d'œuvrer pour la promotion de la paix et la sécurité en Afrique australe et dans le Sud-Est asiatique[1]. De plus, la *Red Fort Déclaration* a mis en exergue l'accord sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU en une représentation équitable et une voix constructive pour les PED[2]. Enfin, l'autre point fondamental de cette déclaration est la réaffirmation du rôle des MNA comme facteur d'indépendance de ses pays membres puisque la paix, la liberté et la prospérité sont indivisibles[3].

La position stratégique de la RSA, pont entre l'Asie et l'Amérique latine est un facteur majeur dans le développement des relations Sud-Sud. Sur la mondialisation les deux pays ont une position et une vision communes. En effet, les deux pays sont convaincus que le succès et la durabilité de la mondialisation dépendra de son habilité à répondre aux besoins des PED. A cet égard, une consultation mutuelle au sein de l'ONU de l'OMC et des MNA constituera une étape importante et cruciale pour ce faire. Plus encore, les deux pays ont exprimé la volonté de mettre à profit les opportunités d'une coopération sud-Sud[4] et aider la capacité à construire des PMA (pays les moins avancés)[5]. Cette coopération se double des opportunités économiques pour la RSA.

2) Un marché économique pour la RSA

Cette déclaration a aussi mis en orbite une coopération multisectorielle entre les deux pays. En effet, l'Inde qui est une puissance démographique constitue un marché potentiel pour la RSA. En effet, des avantages comparatifs réciproques, qui peuvent être complémentaires et susceptibles de promouvoir la coopération économique en témoignent. L'Inde dispose en effet de compétences dans le secteur des PME, de la technologie et de la communication, la RSA dans les domaines des mines et des infrastructures de développement[6].

C'est en particulier sur le plan commercial que cette coopération bilatérale se dynamise. Le commerce bilatéral a en effet doublé entre 2004 et 2005 puisqu'au cours de

[1] Paragraphe 6 de la *Red Fort Declaration*
[2] Paragraphe 10.
[3] Paragraphe 11.
[4] Encouragée par l'ONU.
[5] Paragraphe 9 de la Red Fort Declaration.
[6] Paragraphe 7 de la même déclaration. Concrètement, la RSA par la voix de sa vice-présidente, souhaite que l'Inde investisse dans les secteurs de l'infrastructure et des technologies de l'information. *Business Day*, " SA, India to Treble trade to $ 12 bn", Tuesday, September 12, 2006, p. 2.

cette période de référence, les exportations sud-africaines sont passées de 3,71 milliards de rands à 7,39 milliards, et les importations de 4,54 milliards à 7,09 milliards[1]. Dans cette dynamique, la RSA a pour ambition de tripler le commerce entre les deux pays afin de passer de 4 milliards de dollars à 12 milliards[2]. La vice-présidente sud-africaine, Phumzile MLAMBO-NGCUKA, lors d'une conférence à New Delhi à en effet été sans équivoque « *J'ai demandé aux hommes d'affaires de se fixer l'objectif de 12 milliards en 2010* »[3]. Cette double dimension des relations entre les deux pays, qui découle de la *Red Fort Declaration*, augure dès lors d'une mise en orbite d'un partenariat construcutif aux avantages réciproques pour les deux pays.

Cette déclaration, à laquelle s'ajoute la commission binationale RSA-Brésil, constitue donc le fondement juridique et institutionnel des relations entre les deux Etats, qui a été le prélude à celle de Brasilia du 6 juin 2003.

§2 : L'émergence d'une coopération politique triangulaire : fondement de la necessité d'une cohésion tridimentionnelle aux implications continentales

Point de départ de la coopération trilatérale IBSA, cette coopération, dont le socle est la création d'une commission trilatérale[4], constitue en effet la base de la volonté sud-africaine de prendre appui sur une relation Sud-Sud constructive, stratégique et soucieuse de la promotion et de la réactivation de l'action des pays en voie de développement sur la scène internationale. En outre, cette coalition est la manifestation de la volonté des trois membres de jouer un rôle sur la scène internationale, ce qui témoigne de sa nature dynamique[5]. En effet, elle oscille entre intérêt national et partage des préoccupations des pays du Sud, d'Afrique notamment. Dans ce cadre, la marge de manœuvre de la RSA, dont la commission sert de tremplin, est de conjuguer ses intérêts avec ceux des pays du Sud. L'intérêt de la RSA de faire partie de ce groupe est de trois ordres : économique (A), politique (B) et stratégique (C).

---

[1] SAIIA., South African Yearbook of International Affairs 2005, op.cit., p. 301. Par ailleurs, au cours de l'année fiscale 2005-2006, le commerce bilatéral entre les deux pays a été estimé à 4 milliards de dollars. *Business Day*, idem.
[2] *Business Day*, op.cit.
[3] *« I ask Businessmen to set a Target of $12bn by 2010* », *Business Day*, idem.
[4] Depuis son lancement en 2003 à Brasilia, deux nouvelles réunions annuelles ont eu lieu à New Delhi en 2004 et au Cap en 2005.
[5] Se référer à Lyal WHITE, « IBSA : A Stock-take of South-South Co-operation and a Glimpse on the Road Ahead », in SAIIA, South African Yearbook of International Affairs: 2005, op.cit., p. 75-85.

A) L'ancrage économique sud-africain aux continents sud-américain et asiatique

La RSA se trouve dans une dynamique de conquête de marchés africain, asiatique et américain. Ce positionnement illustre sa volonté de rester compétitif dans un marché mondial dominé par les puissances occidentales et dont la part du commerce-Sud-Sud par rapport au commerce Nord-Sud est faible. Le développement de cette stratégie commerciale globale prend ainsi appui sur la constitution d'alliances nouvelles avec les pays du Sud, le Brésil et l'Inde en l'occurrence.

Ces deux pays ont de particulier qu'ils sont des alliés et des partenaires stratégiques de la RSA. De même, ces pays aspirent à développer leurs relations commerciales avec le continent africain. En outre, ces derniers, qui aspirent à peser d'un poids non négligéable sur le commerce international, se trouvent dans une dynamique d'expansion et d'émancipation régionale. L'ombre des Etats-Unis, de la Chine et du Japon continue de peser dans leurs aires géographiques respectives. A ce titre, ils se sont engagés dans des politiques commerciales néolibérales. C 'est pourquoi ils développent, à l'instar de la RSA, une politique de diversification commerciale et de recherche de nouveaux marchés pour leurs produits. Aussi, ce forum témoigne des ambitions politiques sud-africaines.

B) **Un forum de discussion attestant des ambitions politiques sud-africaines**

Ce dernier constitue ainsi un ressort de la volonté sud-africaine de passer outre son poids relatif sur la scène internationale. Influer sur la scène internationale, par le biais d'un consensus sur plusieurs sujets et la constitution de plusieurs domaines de coopération constitue dès lors l'objectif de la RSA. Le respect de la règle de droit internationale, le renforcement du Conseil de sécurité de l'ONU et la priorité de l'exercice de la démocratie en vue de maintenir la paix et la stabilité en conformité avec la charte, constituent le premier fondement de leur action commune[1]. La dimension sociale en constitue la seconde. En effet, la promotion de l'équité sociale et l'inclusion par la mise en œuvre des politiques visant à éradiquer la faim et la pauvreté, la promotion de la sécurité alimentaire, la santé, l'assistance sociale, l'emploi, l'éducation, les droits de l'homme et la protection environnementale[2] entrent dans cette optique. A cette dimension politique, s'ajoute une dimension économique,

[1] Section III de la déclaration de Brasilia.
[2] Section VI de la déclaration de Brasilia.

puisque ce forum constitue aussi pour la RSA un tremplin vers les marchés asiatiques et sud-américains.

C) Un tremplin stratégique pour la RSA vers les marchés asiatiques et sud-américains, d'Afrique australe et d'Afrique

La dynamisation des relations commerciales est aussi à l'ordre du jour. Les trois ministres des Affaires étrangères des trois pays respectifs, Celso AMORIN du Brésil, DLAMINI-ZUMA de la RSA, Yashwant SINKA de l'Inde, ont ainsi mis en exergue l'importance du bien être social dans le développement économique[1]. La coopération trilatérale comme un outil important pour atteindre un développement économique et social, notamment par une combinaison de leurs meilleures potentialités[2]. L'extension de la coopération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication[3], en vue de limiter le fossé entre les PD et les PED.

Cet agenda constitue pour l'Afrique du Sud un tremplin vers les marchés respectifs- notons que la balance commerciale sud-africaine avec le Brésil est déficitaire- des deux pays et leurs aires géographiques respectives. L'amélioration des règles du système commercial multilatéral, avec pour point d'orgue l'effet propulseur des négociations dans l'intérêt des PED.

La reconnaissance de la conférence de Rio et de son agenda 21, les sommets du millénaire, les conférences de Johannesburg en 2001 et de Monterrey en 2002, peuvent être considérés comme des instruments contenant des lignes directrices orientant leur action. La mondialisation comme force positive de changement pour tous les peuples, et qui doit bénéficier au plus grand nombre de pays[4].

Cette déclaration multifonctionnelle constitue ainsi le fondement de la coopération et l'illustration des ambitions des trois puissances parties, et apparaît pour la nation arc-en-ciel un tremplin vers une coopération Sud–Sud, sur laquelle se greffe une prise en compte commune et une contribution à la redéfinition des relations entre les PVD et les PD, dans le

[1] Section VII, idem.
[2] Les trois pays ont des compétences en matière de science, de technologie, de la biotechnologie, de la coopération spatiale et aéronautique et disposent d'opportunités en matière de commerce, d'investissements, de voyages et de tourisme.
[3] Déjà prévue dans le NEPAD. Les partenaires de la RSA à cet égard pourront y apporter leur contribution à travers cette coopération.
[4] Section XIII.

cadre d'une tri-régionalité. Cette déclaration marque aussi le positionnement sud-africain sur les marchés africains.

Enfin, à la cohésion politique et la maximisation des potentialités réciproques respectives entre les trois puissances, s'ajoutent les implications régionales de l'IBSA qui apparaissent ainsi en fil rouge dans cette coopération trilatérale. Le développement d'un commerce Sud-Sud passe pour sûr par l'association des partenaires régionaux des principaux protagonistes. En ce sens, le Brésil, au même titre que la RSA, apparaît être porteur d'une volonté d'associer les autres pays régionaux. Cette posture sud-africaine, dans le prisme de l'implication de la SACU dans les principales négociations pour des zones de libre-échange, constitue une donnée de choix dans sa politique commerciale. Le concept de bénéfices mutuels, dans cette optique illustre cet arrimage.

En ce sens, l'implication régionale qui découle de la trilatéralité en question malgré son timide lancement[1] de la volonté sud-africaine d'associer, dans un contexte d'une mondialisation et d'un multilatéralisme aux effets divergents, ses partenaires régionaux. Elle constitue aussi pour la RSA un propulseur de sa politique d'intégration économique régionale. En effet, les négociations en cours entre la SACU et les partenaires stratégiques de la RSA, permettra une libéralisation du commerce régional. Par ailleurs, elle constitue aussi pour la RSA, le vecteur de rester compétitif sur le marché africain, régional en l'occurrence.

Si la RSA, par des moyens de puissance régionale émergente se veut, dans les instances internationales, le porte-parole des pays du Sud compte tenu de ses principes de droit de l'homme et de développement, il ne faut pas perdre de vue l'intérêt national. Cette notion universelle est le socle de l'action de tout Etat. Aussi, l'interaction avec la notion de libération en ce qui concerne la RSA dénote une particularité somme toute notable. Les ambiguïtés et les défis de la politique étrangère post-Apartheid, sous-tendues par la RA et le NEPAD entrent dans cette optique, par une interaction, dans le prisme de la mondialisation, entre solidarité nationale et le partage des préoccupations continentales. Il serait opportun de s'avancer en affirmant un nouvel ordre mondial basé sur la solidarité et sur le bonheur humain, dont les prémices bousculent l'ordre établi par les grandes puissances depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

[1] Lyal WHITE, op.cit.

Conclusion générale

Treize années après la transition démocratique, la RSA reste confrontée à la reconstruction de son creuset socio-économique, qui est le symptôme d'une transition biaisée dans laquelle continue de peser l'héritage du passé. D'autre part, cette reconstruction passe

par une réduction des inégalités sociales héritées des années d'Apartheid, le rattrapage économique des Noirs en l'occurrence.

C'est précisément ce rattrapage économique, qui conditionne et façonne la politique étrangère du pays, dont les contours sont parfois diffus et attestent de ses défis. Si le lien entre reconstruction économique et construction d'une politique étrangère s'appuie sur l'Afrique et est identifiable, il se manifeste par une ambivalence marquée par la délicate articulation entre ambition nationale, ambition continentale et mondialisation.

En effet, la Renaissance africaine et le NEPAD, qui sont des vecteurs d'arrimage du pays à la Communauté internationale, marquent encore plus les lignes directrices de la politique étrangère du pays arc-en-ciel. Ces outils de positionnement sur l'Afrique s'avèrent être des boucliers derrière lesquels le pays s'abrite, et des facteurs de légitimation, d'adaptation et de tremplin vers l'Afrique.

Or, ce sont précisément ces outils qui conditionnent l'expansion économique sud-africaine sur le continent noir, et par ricochet une diplomatie internationale d'adaptation et d'intégration aux transformations qui y ont cours depuis le début de la dernière décennie.

L'intérêt porté par de la RSA pour le continent à travers son engagement dans la reconstruction de l'architecture institutionnelle et la résolution des conflits, reste pour sûr, soumise aux aléas d'une puissance moyenne. Cette ambivalence et les défis de la puissance sud-africaine aux intérêts nationaux et continentaux, affectent l'identification d'une politique étrangère lisible. Néanmoins, cette ambiguïté a la clarté de mettre en évidence la force de l'intérêt national à caractère sociolibéral.

En effet, l'adhésion à l'économie néolibérale, l'appel lancé aux investisseurs étrangers doublé du déploiement économique et politique sur le continent, de même que la volonté de la démocratisation des Institutions Internationales, restent sous-tendues par une renaissance sud-africaine.

Ces éléments témoignent du fait que la politique étrangère du pays reste marquée par l'image affichée dès 1994 d'être les précurseurs des droits de l'homme et synonyme d'exceptionnalité sur le continent. Cette image, doublée du repositionnement marqué sur le continent souligne le caractère novateur de sa politique étrangère et les ambivalences de la Renaissance africaine et du NEPAD, lesquels apparaissent être la manifestation de cette image d'exceptionnalité.

Cette image marque ainsi la place croissante de la RSA sur l'arène mondiale, de par son positionnement vis-a-vis des armes de destruction massive et de sa diplomatie d'ouverture, les relations avec la Russie, l'autorité palestinenne et l'Iran en témoignent.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie est faite suivant les sources et les noms des auteurs classés par ordre alphabétique

Ouvrages généraux sur les relations internationales

ABBAS, *La CNUCED XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo,* La chronique des Amériques, vol xxi, juillet, 2004.

ABDULAI (David), *African Renaissance Challenge Solutions and the Road Ahead*, Asean Academic Press, London 2001.

ADA (K) & AJULU (R) (eds.), *Globalisation and Emerging Trends in African States: Foreign Policy Making Process: A comparative Perspectives of Southern Africa*, Ashgate, Aldershot, 2002.

ADDA (Jacques), La mondialisation de l'économie,tome 1, Génèse; tome 2, Problèmes, La Découverte, Paris, 2001.

ADDISON (Tony), "*From Conflict to Recovery in Africa*", Oxford University Press, Oxford, 2003.

ADEBAJO (Adekeye), *Liberia Civil War, Nigeria,ECOMOG, and Regiona lSecurity in West Africa,* Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2002.

ADEBAYO (Adekeye), «*Building Peace in West Africa : Liberia, Sierra-Leone and Guinée Bissau,* Lynne RiennerPublishers, 2002.

ADI (Hakim) & SHERWOOD (Marika) (Dir), *Pan African History :Political Figures from Africa and the Diapora Since 1787*, Routledge,London, 2003.

AICARDIE de SAINT-PAUL (Marc), Le Japon et l'Afrique: genèse d'une relation atypique, CHEAM, Paris, 1999.

Alternatives Sud- vol VIII (2001), n° 3, Et si l'Afrique refusait le marché ?, l'Harmattan, Paris, 2001.

AMIN (Samir), Les défis de la mondialisation, L'Harmattan, Paris,1996.

AMIN (Samir), *Regionalisation inthe Third World-in Response to the Challenge of Polarising Globalisaton (With Special Reference to Africa and the Arab World*), MIMEO, Dakar,*Third World Forum,* 1997.

AMSELLE (Jean-Loup) & MBOKOLO (Elikia) (sld.), Au cœur de l'ethnie, La Découverte, Paris, 1985.

Australian Bureau of Agricultural and Ressource Economics, Domestic Support of Agriculture, « Is WTO Special Treatment for Developing Countries Helping or Indering Changes ? », http://www.abara.gov.au, (accédé le 8/01/ 2003).

BADIE (Bertrand) et PELLET (Alain), (sld.), "Les relations internationales à l'épreuve de la science politique", Economica, Paris, 1993.

BANGOURA (Dominique) (sld.), L'UA face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense, L'harmattan, Paris, 2003.

BARNES (Leonard), *African Renaissance*, Gollancz, London, 1969.

BARRY JONES (R.J.), *Encyclopedia of International Political Economy*, Routledge, London, Vol 3, 2001.

BATTISTELLA (Dario), Théorie des relations internationales,Presses de Sciences Po, Paris, 2003.

BAYNE (Nicolas) & WOOLCOCK (Stephen), *Decision making and Negociation in International Economics Relations,* Routhledge, London, 2003.

BELSHAW (Deryke) & LIVINGSTONE (Arthur Ian), *Renewing Development in Sub-Saharian Africa*, Routledge, London, 2003.

BEN HAMMOUDA (Hakim) et KASSE (Moustapha) (sld.), Le NEPAD et les enjeux du développement en Afrique, Maison neuve et la Rose, Paris, 2002.

BERTRAND (Agnès) & KALAFATIDES (Laurence), OMC : le pouvoir invisible, Fayard, 2002.

BERTRAND (Maurice), L'ONU, La découverte, 4ème édition, Paris, 2004.

BIEL. (R.)(ed.), *The New Imperialism : crisis and Contradictions in North/South Relations*,Zed, London, 2000.

BOAS (Morten) & MC NEILL (Desmond), *Global Institutions and Development: Framing the World?* ,Routledge, London, 2003.

BOND (Patrick) & MANYANYA (Masimba), *Zimbabwe's Plunge: Exshausted Natrionalism, Neoliberalism and the Struggle for Social Justice*, Merlin Press, London, 2002.

BONIFACE (Pascal), Morale et relations internationales, Institut des relations internationales et stratégiques, Paris, PUF, 2000.

Books & David Philips, London, Cape Town, 2002.

BOULDEN (Laurie), *Developments in the International Landmine Regime*, SAIIA 1998/99, Johannesburg, 1998.

BOULDEN Jane (Dir), *Dealing With Conflict in Africa: The United Nation and Regional Organizations*, Basingstoke, New York, Mac Millan , 2003.

BRADSHAW (York) & NDEGWA (Stephen.N), (eds.), *The Uncertain Promise of Southern Africa*, Indiana University Press, Bloomington, et Indianapolis, 2000.

BRESLIN (Shaun), HUGHES (Christopher W), PHILLIPS (Nicola) & ROSAMOND (Ben), *New Regionalism in the Global Political Economy,* Routledge, London,2002.

BURIA Ariel (eds.), *The IMF and the World Bank at Sixty*, Anthem Press, Londres, 2005.

BUSAN (B), *People, State and Fear*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado,1992.

CAETANYA, *The restoration of African Greatness*, Shirokon Publishers, Nairobi, Kenya, 1990.

CAHILL (Kevin M.) (selected book by), *Preventive diplomacy, stopping wars before they start,* Routledge (New-york, Londres) and The center for international Health and coopération, 2001.

CEA, L 'Afrique et les négociations agricoles, Maison Neuve et Larose, Paris, 2005.

CHAIGNEAU (Pascal), (sld.), Dictionnaire des relations internationales, Economica, Paris, 1998.

CHANG (Stephen), *Robert MUGABE : life of Powerand Violence*, IB Tauris, London, New York, 2003.

CHARILLON (Frédéric), (sld.), *Les politiques étrangères, ruptures et continuités*, La documentation française, Paris, 2001.

CHASE (Robert S), HILL (Emily B) & KENNEDY (Paul),(eds), *" The Pivotal States: A new Framework for US Policy in the Developing World*, W.W Norton, New York, 1999.

CHEIKH (Anta Diop), Fondements culturels, Techniques et Industriels d'un futur Etat fédéral d'Afrique Noire, Présence Africaine, 1960.

CHEIKH (Anta Diop), Géopolitique de l'intégration en Afrique noire, L'Harmatan, Paris, 1984.

CHEMILIER-GENDREAU (Monique), Humanités et souverainetés, La Découverte, Paris, 1995.

CHERU (Fantu), *African Renaissance : Roadmaps to the Challenge of Globalization*, Zed

CHOWDHRY (Geeta) & NAIR (Sheila)," *Power, Postcolonialism and International Relations: reading race, Gender and Class"*, Routledge, London, 2002.

CHRISTIN (I.), La Banque mondiale, PUF, Paris, 1995.

CHRISTOPHER (Anthony John), *The Atlas of States: Global Change, 1900-2000*, John Willey and Sons, Chichester, UK, 1999.

COHEN (Samy) (sld.), Le diplomates négocier dans un monde chaotique : Mutations, Paris, 2002.

COLAS (Alejandro), *International Civil Society : social movements in world Politics*, Cambridge, Polity, 2002.

COLLARD (Daniel) ,La société internationale après la guerre froide, Armand Colin, PARIS, 1996.

COLLARD (Daniel), Les relations internationales de 1945 à nos jours (1977),Armand Colin, Paris, 1996.

COPANS (Jean,) La longue marche de la modernité africaine.Savoir, Intellectuels, Démocratie, Karthala, Paris, 1990.

COQUERY-VIDROCITCH (Catherine), Afrique noire, permanences et ruptures., L'Harmattan, 2ème édition, Paris, 1992.

COX (Robert W) & SCHREHTER (Michael G.), " *The Political Economy of a Plural World : Critical Reflections on Power,Morals and Civilisation*", Routledge, London, 2002.

COX (Robert), (ed), *The New Realism. Perspective on Multilateralism and World Order*, London, Mac Millan, Tokyo, United Nations University Press, 1997.

CROCKER (Chester A.), HAMPTON (Fen Olser), & AALL (Pamela) (eds.*), Managing Global Chaos: Sources and Responses to International Conflicts*, Institute of Peace, Washington, DC, 1996.

CROZET (Yves) et al, Les grandes questions de l'économie internationale, Nathan, 2ème édition, Paris, 2000.

CURTIN (Philip.D.), *The Atlantic Slave Trade: A Census*, Madison WC, University of Wisconsin Press, 1969.

CYPER (James M) & DIETZ (James L.), "*The Process of Economic Development*", Routledge, London, 2003.

DAVID (Charles-Philippe), BALTHAZAR (Louis) et VAISSE (Justin), La politique étrangère des Etats-Unis: Fondements, acteurs, formulation, Presses des sciences Po, Paris, 2003.

DAVIDOW (J.), *A Peace in Southern Africa: The Lancaster House Conference on Rhodesia,*Westview Press, Boulder, Colorado, 1984.

DAVIDSON (Basil), *Modern Africa : A social and Political History*, Longman Londres, 1989.

DAVIDSON (Basil), *The African Awakening*, Jonathan Cape, London, 1955.

DAVIES (Matthew), NIEMANN (Michael)," *Rediscovering International Relations Theory: Global Spaces and Everyday Life",* Routledge, London, 2003.

DE LAGGER (L), Le Rwanda, KABGAYI, CS.l, s.é.l, 1939.

DE LESPINAY (Charles) et MWOROHA (Emile) (sld.), Construire l'Etat de droit : Le Burundi et la région des grands lacs. L'harmattan, 2000, Paris.

DE PONTET (Philippe), *Sub-saharian Africa Energy Strategic Implications of Growing Competition for African Oil*, Intellibridge, Global Energy Solutions, 2004.

DE SOYSA (Indra),*Foreign Direct Investment, Democracy and Development : Assessing Contours, Correlates and Concomitants of Globalization*, Routledge, London, 2003.

DECRAENE (Philippe), L'Afrique centrale, CHEAM, Paris, 1989,153, pages.

DELOYE (Yves), VOUTAT (Bernard), Faire de la Science Politique, Belin, Paris, 2002.

DENG (Francis M) & ZARTMAN (Williams I) (eds.), *The Kampala Movement,* Brookings Institutions, Washington DC, 2002.

DENQUIN (Jean-Marie), Introduction à la Science Politique, Hachette, 2ème édition, Paris, 2001.

DEUTSCH (Klaus), SPEYER (Berhnard), "*World Trade Organization Millennium Round : Freer Trade in the Twenty First Century*, Routledge, London, 2001.

DOLLFUS (Olivier), La mondialisation , Presses de Sciences Po, 2ème édition, Paris, 2001.

DO-NASCIMENTO (José) et MAWA–KIESE (Mawawa), La renaissance africaine et sa prospective, Paari, Paris, 2001.

DOSTALIER (Gilles), Le libéralisme de HAYEK, La Découverte, Paris, 2001.

DROUIN (Michel), Le système financier international, Armand Colin/ HER, Paris, 2001.

DUGUIT (Léon), Traité de droit constitutionnel: Tome 1: La règle de droit. Le problème de l'Etat, Paris, Boccard, 1911, 1ère édition, Paris, Boccard, 1923, 2ème édition.

DUGUIT (Léon), L'Etat, le droit objectif et la loi positive, Paris, A Fontemoing, 1901, Réed Dalloz, Paris, 2003.

DUGUIT (Léon), Traité de droit constitutionnel : Tome 2 et 3 : La théorie générale de l'Etat, Paris, Boccard, 1923.

EAST (Maurice A) & ROBERTSON (Justin L.), *Post Cold-War Foreign Policy Making Structures and Processe* , Frank Cass Publishers, London, 2003.

ELA (Jean Marc), Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire, L'Harmattan, Paris, 1998.

ELMAN (Fendius Miriam), *Paths to Peace : Is Democracy the Answer* ?, CSIA, Washington, DC, 1998.

ELTIS (David), BEHRENDT (Stephen D.), RICHARDSON (David) & KLEIN (Herbert S.), *The Translantic Slave 1527-1897,* Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

EMADI-COFFIN (Barbara), *Rethinking International Organisation: Deregulation and Global Governance,* Routledge, London, 2002.

ETHIER (Diane) (collaboration de ZAHAR MARIE Joelle), Introduction aux relations internationales, Presses de l'Université de Montréal, 2003.

EYENE MBA (Jean Rodrigue), L'Afrique sur le chemin de la croissance et de l'évolution des défis du NEPAD, L'harmattan, Paris, 2003.

FALK (Richard), *On Human Governance : Toward a New Global Politic*, Cambridge, Polity Press, 1995.

FAUVELLE–AYMAR (Francois-Xavier) et al, Afrocentrisme. L'histoire des Africains entre Egypte et Amérique, Karthala, 2ème édition, Paris, 2000.

FIELD (Shannon) (ed.), *Peace in Africa: Towards a Collaborative Security Regime, Institute for Gobal Dialogue*, 2004.

FINE (Ben), LAPAVISTSAS (Coatas) & PINCUS (Jonathan), "*Development in the Twenty-first Century,"*Routledge, London, 2003.

FINGERE (Jean-Pierre) et VOISIN (Colette), Le système financier monétaire international. Crises et mutations, Armand Colin, 3ème édition, Paris, 2005.

FINNEMORE (Martha), *National Interest in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.

FRATIANNI (Michele), SAVONA (Paolo) & KIRTON (John J.), *Sustaining Global Growth and development: G7 and IMF Challenges and contributions*", Routledge, London,2003.

FREEMAN (Alan) & KAGARLITSKY (eds.), *The Politics of Empire: Globalisation in Crisis*, Plutot Press, Londres et Ann Arbour, 2004.

FRIEDMAN (Milton), *Capitalism and Freedom*, The Chicago University Press, Chicago and London, 1963.

GAZANO (Antoine), Les relations internationales, Gualino éditeur, Paris, 2001.

GEDICKS (Al.), *Resource Rebels: Natives Challenges to Mining Oil Corporation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

GEISS (Imanuel), *The Pan African Movement* , Methium of Co, ltd, 2ème édition, Londres, 1974.

GERBERT (Pierre), MOUTON (Marie-Rénée) et GHEBALI (Victor-Yves), Le rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU, Editions Imprimerie nationale, Paris, 1996.

GRAZ (Jean Christophe), La gouvernance de la mondialisation, La Découverte, Paris, 2004.

GREADY (Paul), *Figthing for Human Rights*", Routledge, London, 2003.

GUERRIEN (Bernard), Dictionnaire d'analyse économique, La Découverte, Paris, 1996.

GUZZINI (Stefano), "*Realism in International Relation and International Political Economy: the continuing Story of a Death Foretold*", Routledge, London, 1998.

HANSEN (Holger bernt) & JOHANNSEN (May- Britt), *The challenge of the new partnership for Africa development, NEPAD",* University of Copenhagen,Copenhagen, 2003.

HARBESON (John W.), ROTHCHILD (Donald), *Africa in the world Politic : The African State System in Flux*, West View Press, Boulder(Colorado), 2000.

HARROD (Jeffrey) & O'BRIEN (Robert), *Global Unions? : Theories and strategies of Organized Labour in the Global Political Economy*, Routledge, London, 2002.

HAYEK (Friedrich), La constitution de la liberté, Litec, Paris, 1994.

HAYNER (Priscilla B), *Unspeakable Truth. Facing the Challenge of Truth Commission*, Routledge, New York, 2002.

HEEKS (Richard), *Reiventing Goverment in the Information Age: International Pratice inIT-Enabled Public Sector Reform*, Routledge, London, 1999.

HEINZ (Marais), *Reinforcing the mould*, research paper, Dakar et Johannesburg, *third world forum and institute for Global Dialogue*,1998.

HELD (David) & McGrew (A.), *The Global Transformation Reader,* Cambridge, Polity Press, 2000.

HELD (David) et al., *Global Transformations. Politics,Economics, and Culture*, Stanford, CA, Stanford University Press, 1999.

HENRY (Gérard-Marie),A quoi sert le FMI ?, Studyrama, Paris, 2002.

HEROD (Andrew), TUATHAIL (Geroid O.) & ROBERT (Susan M*)," AnUnruly World?: Globalization, Governance and Geography*", Routledge, London, 1998.

HIGGOTT (Richard), UNDERHILL (Geoffrey) & BIELER (Andreas*), Non States Actors and Authority in the Global System,* Routledge, London, 1999.

HOLSTI (Karl J.), *International Politics: A Framework for Analysis*, Englewwood Cliffs Prentice-Hall, 1977.

HOUTARD (François) et POLET (Francois), L'autre Davos . Mondialisation des résistances et des luttes, L'Harmattan, Paris, 2000.

HOWE (Stephen), *Afrocentrism :mythical Past and Imagined Homes*, Verso, Londres, New York, 1999.

IMOBIGHE (Thomas A.), *The OAU (AU) and OAS in Regional Conflict Management* , Spectrum Books, Ibadan, 2002.

INIKORY (Joseph E) & ENGERMANN (Stanley L.), *The Atlantic Slave Trade: Effects on Economies, Society and People in Africa, the Americas and the People*, Durham NC, Duke University Press, 1992.

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE, *Agricultural market reforms in Sub-Saharian Africa : A syntesis of Research Finding, International Food policy Research Institute,* Washington DC, 2000.

International Peace Academy (IPA), *The infrastructure of peace in africa: assessing the peace building Capacity of african institutions*, september 2002.

JENKINS (Caroline) & KNIGHT (John), *The Economic Decline of Zimbabwe: neither growth nor equity,* Palgrave, Basingstoke & New York, 2002.

JENKINS (Caroline),*Post independance, Economic Policy in Zimbabwe-Lessons for South Africa,* Centre for Researching to Economic and Finance in Southern Africa, Quaterly Review, January 2-14, London School of Economics, London, 1997.

JORGE (Manuel), Pour comprendre l'Angola. Présence Africaine, Paris, Dakar, 1997.

JUNG (Dietrich), *Shadow Globalisation, Ethnic Conflicts and New Wars,* Routledge, London, 2002.

JUVIN (Hervé), Les marchés financiers : voyage au cœur de la finance mondiale, édition d'Organisation, Paris, 2004.

KANDUR (R.), *The New Partnership for Africa's Development An Initial Commentary*", Cornell University, decembre 2001,http://www.people.cornell.edu/pages/sk145.

KAVIRAJ (Sudipta) et KHILNANI (Sunil)., *Civil Society : history and possibilities*, New York, Cambridge University Press, 2001.

KENNETH (Peter.B), SHAFER (Jeffrey.R), WICKS.(N) & WYPLOSZ (C.), *International Economy and Financial Cooperation: New Issues, New Actors, New Responses*, *Geneva Report on the World Economy 6,*International Center for Monetary and Banking Studies, Geneve, 2004.

KENTRIDGE (Matthew), *Turning the Tanker : The Economic Debate in South Africa*", Centre For Policy Studies, Johannesburg, 1993.

KESSLER (Marie-Christine), La politique étrangère de la France. Acteurs et processus Presses de Sciences Po, Paris, 1999.

KEYNES (John Maynard), Les conséquences économiques de la paix, Edition de la Nouvelle revue Française,treizième édition, Paris, 1920.

KISSINGER (Henry H.), Diplomatie, Fayard, Paris, 1996.

KISSINGER (Henry H.), Le chemin de la paix, Denoel, Paris, 1972.

KNIGTH (W. Andy), NEIL (S.), Mac FARLANE & WEISS (Thomas G.), *Global Gouvernance. A Review of Multilateralism and International Institutions,* Lynne Rienner Publisher, 2005.

KORVA (Adar) & NTHABISENG (Nkosi), « *The State of Readiness of African Parliaments on the Eve of the Pan AfricanParliament*, AISA, Pretoria, 2004.

KRASNER (Stephen D.), *Defending National Interest*, Princeton University Press, Princeton, 1978.

KRASNO (Jean E). *The United Nations confronting the age of a global challenges,*Lynne Rienner Publisher, Boulder, 2004.

KULULAMBI PONGO (Martin), Transition et conflits politiques au Congo-Kinshasa. Karthala, 2001, Paris.

L'ETAT DU MONDE 2006, La Découverte, Paris, 2005.

LACOSTE (Yves) (sld), Dictionnaire de géopolitique, Edition mise à jour, Flammarion, Paris, 1995.

LAIDI (Zaiki), La grande perturbation, Fayard, Paris, 2004.

LAKE (David A) & MORGAN (Patrick), *Regional Orders: Building Security in a New World,* University Park, PA, The Pennsylvania State Press, 1997.

LANGHORN (Richard) & HAMILTON (Keith*), The Practice of Diplomacy: Its Evolution, Theory and Administration*, Routledge, London, 1994.

LANGLEY (Paul), "*World Financial Orders: An historical International Political Economy",*

LATHAM (A..J.H.), *Old Calabar 1600-1891: the Impact of the International Economy on a Traditionnal Society*, Oxford, Oxford University Press, 1973.

LATOUCHE (Serge), L'autre Afrique : entre don et marché, Albin Michel, Paris, 1998.

LATOUCHE (Serge), Les dangers du marché planétaire, Presse de Sciences Po, Paris, 1998.

LEBEAU (Debie) & GORDON (Robert. J), *The Challenge for Anthropology in the African Renaissance: A southern African Contribution*, University of Namibia Press, Windhoek,2002.

LEFEBVRE (Maxime), Le jeu du droit et de la puissance. Précis de relations internationales, PUF, Paris, 1997.

LEVINE (David P.), *Normative Political Economy: Subjective Freedom, the market and the State,* Rouledge, London, 2000.

LINKLATER (Andrew), *" International Relations : Critical Concept in Political Science",* Routledge, London, 2000.

LOGAN (B.Ikubolajeh), *Globalization, the third world State and Poverty-Alleviation in the Twenty-First Century,* Routledge, London, 2002.

LONG (Norman), *Development Sociology : Actor Perspectives*",Routledge, London, 2001.

LUGAN (Bernard), Histoire du Rwanda: De la préhistoire à nos jours, Bartillat, Paris, 1997.

MACQUET (J.J.),Le système des Relations sociales dans le Rwanda ancien, Tervuren, (s.l; s.é.), 1954.

MAKGOBA (Malegupuru william) (ed.), *African Renaissance: the new struggle*, Mafube, Tafelberg, Cape Town,1999.

MALOKA (Eddy), LE ROUX (Elisabeth), *Problematising the African Renaissance*, AISA (Africa Institute of South Africa),Pretoria, Johannesburg, 2001.

MALONE (David M.), *the UN Security Council: From the cold war to the 21st century* , Lynne Rienner Publisher, boulder, 2004.

MANDER (Jerry) & TAULI-CORPUZ (Victoria) (eds.), *Pardigm War : Indigenous People's Resistance to Economic Globalization,* Forum on Committee on Indigenous People, 2005.

MANDVILLE (Peter), MASON (George) & WILLIAMS (Andrew), *Meaning and International Relations",* Routledge, London, 2003.

MAPPA (Sophie) (sld.), Développer par la démocratie? Injonctions occidentales et exigences planétaires, Karthala, ¨Paris, 1995.

MARSEILLE (Jacques), Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce, Albin Michel, Paris, 2005.

MARTIN (Jean), L'empire triomphant. 1871/1936. Mahgreb, Indochine, Madagascar, iles et comptoirs, Denoel, Paris, 1990.

MARYSSE (Stefaan) et REYNTJENS (Filip), (sld), L'Afrique des grands lacs, L'Harmattan, Paris, 2001.

MATANGILA MUSALIDA (Léon), Pour une démocratie au Congo-Kinshasa, L'harmattan, Paris, 2001.

MAYER (Arno), *The Political Origins of the New Diplomacy : 1917-1918*, New Heaven, 1959.

MBUYINGA (Elenga), Panafricanisme et néocolonialisme, UPC, Yaoundé, 1979.

McSweeney (Bill), *Security, Identity, and Interest: A sociology of International Relations*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 1999.

MERLE (Marcel), Bilan des Relations Internationales Contemporaines, Economica, Paris, 1995.

MERLE (Marcel), Forces et enjeux dans les Relations Internationales, Economica, 2ème édition, Paris, 1985.

MERLE (Marcel), La politique étrangère , PUF,1ère édition,Paris, 1984.

MERLE (Marcel), Les acteurs dans les Relations Internationales, Economica, Paris, 1986.

MERLE (Marcel), Sociologie des Relations Internationales, D alloz, 4ème édition, Paris, 1988.

MILLS (Greg) & STREMLAU (John) (eds.), *The Privatisation of Security in Africa,* SAIIA,

MILLS (Greg), *Poverty to Prosperity: Globalisation Good Governance and African Recoverey*, Tafelberg, Cape Town, 2002.

MINOW Martha, *Between Vengeance and Forgiveness: Facing History After Genocide and Mass Violence*, Beacon Press, Boston, 1998.

MORGENTHAU (Hans), *In defense of the National Interest*, New York, Knopf, 1951.

MORRISSEY (Oliver), FILATOTCHEV (Igor), *Globalisation and Trade: Implications for exports from Marginalised Economie*s, Frank Cass Publishers, London, 2003.

MOYO (Jonathan), *Voting For Democracy: Electoral Politics in Zimbabwe*, University of Zimbabwe Press, Harare, 1991.

MULLER (Joachim), *Reforming the United Nations:The quiet revolution,* Kluwert Law International, La Haye, 2001.

MWAYILA (Tshiyembe), Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la Renaissance politique, l'Harmattan, Paris, 2001.

NEL (Philip), MC GOWAN (Patrick J.), *Power, Wealth and global order*,UCT Press, Cape Town, 2002.

NEUMANN (Iver B), WAEVER (Ole), *The Future of International Relations: Master in the Making?,* Routledge, London, 1997.

NICHOLSON (Michael), *Rationality and the Analysis of International Conflits*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992.

NKRUMAH (Kwame), *Africa must unite,* Heinemann Publishers, Londres, 1963.

NYE (Joseph S.), Jr., *Soft Power : The Means to Success in World Politics*, Public Affairs, New York, 2004.

NYE (JOseph S), Jr., *The Paradox of American Power : why the World's Only Superpower Can't Go It Alone,*Oxford University Press, New York, 2002

OBASANDJO (Olusegun) & MOSHA (Felix.G.N) (eds.), *Africa :Rise to challenge-towards a CSSDCA,* Africa Leadership Forum, Lagos, Nigeria, 1993.

O'HARA (Phillip Anthony), *Encyclopedia of Political Economy*, Routledge, London, 2000.

OLUKOSHI (Adebayo O.), *Governing the african developmental process: the challenge of NEPAD,* CAS, Copenhagen, 2002.

OSAGHAE (Eghosa E.), *Crippled Giant.Nigeria Since Independance*, Hurst, London 1998.

OXFAM : *Rigged Rules and Double Standards : Trade Globalization and the Fight Against Poverty*, Oxfam, 2002.

OZDEN (Caglar) & REINHARDT (Eric), *The Pervesity of Preferences GSP and Developing Countries Trade Policy, 1976-2000* , www.worldbank.org. (Consulté le 12 decembre 2002).

PANITCH (Leo) (ed.), *Socialist Register 1997: Ruthless Criticism of all that Exist*, The Merlin Press, Suffolk, 1999.

PAYNE (Richard J.),*Third World and South Africa: post Apartheid Challenges*, Greenwood Press, Wesport, 1992.

PENNEBAKER (James W.), PAEZ (Dario) & RIME (Bernard), *Collective Memory of Political Events: Social Psychological Perspectives*, Lawrence Erlbaum Associates, Mahwah, N.J, 1997.

PETERSON (V. Spike), *Rewriting Global Political Economy*, Routledge, London, 2003.

POIDEVIN (Raymond), (sld) Histoire des débuts de la construction européenne Mars 1948-Mai 1950. Actes du colloque de Strasbourg 28-30 novembre 1984, Emile Bruylant, Bruxelles, 1986.

Politique Etrangère, 1900-2000, Cent ans de relations internationales, IFRI, n°3-4, Automne hiver 2000.

PONDI (Jean Emmanuel) (sld.), L'ONU vu d'Afrique , Maison Neuve et Larose, 2005.

PORTEILLA (Raphaêl) (Co-direction avec DEROCHE. Frédéric, FRITZ Jean Claude et FRITZ Gérard), La nouvelle question indigène: peuples autochtones et ordre mondial, L'Harmattan, Paris, 2006.

POSTHUMUS (Bram), *Nepad a new parthnership?Shall i Abide by the rules of speed up change by breaking them?,* Netherland Institute Voor Zwuidelyk, Africa, 2003.

PRAKASH (Aseem) & HART (Jeffrey A.),*Coping with Globalisation*, Routledge, London, 2000.

PRINS (Gwyn), *The Heart of War: On power, Conflict and Obligation in the Twenty-first century*, Routledge, London, 2002.

PUCHALA (Donald J), *Visions of International Relations*, University of North Carolina Press, USA, 2002.

RABB (Théodore) & SULIEMAN (Ezra), *The Making and Unmaking of Democracy: Lessons from History and World Politics,* Routledge, London, 2003.

REICH (Robert), L'économie mondialisée, Dunod, Paris, 1993.

RENOUVIN (Pierre), DUROSELLE (jean-Baptiste), Introduction à l'histoire des relations internationales, Armand Colin, Paris, 1991, quatrième édition.

RIST (Gilbert), Le développment- histoire d'une croyance occidentale, Presses de Sc Po, Paris, 2001.

ROSENEAU (James N.), *Along the domestic-Foreign Frontier: Exploring Governance in a turbulent world,* Cambridge University Press, Cambridge, 1977.

ROTHBERG (Robert I.) & THOMPSON (Dennis) (eds), *Truth V Justice, the Morality of Truth Commission*, Princeton Niversity Press, New Jersey, 2000.
Routledge, London, 2002.
RUGGIE (John Gerard), *Constructing the World Polity*, Routledge, London, 1998.
RUGGIE (John), (ed.), *Multilateralism Matters: The Theory and Praxix of an institutional Form,* Colombia University Press, New-York, 1993.
SABOURIN (Louis), (Documents rassemblés et présentés par), Organismes économiques internationaux, La documentation Française, Paris, 1994.
SCELLE (Georges), Droit internatioal Public, Domat-Montchrétien, Paris, 1944.
SCELLE (Georges), Le sens international, Bibliothèque du peuple, vol 55, Paris, PUF, 1942.
SCELLE (Georges), Manuel de droit international Public, Domat-Montchrétien, Paris, 1948.
SCELLE (Georges), Manuel élémentaire de Droit international Public, Domat-Montchétien, Paris, 1943.
SCHECHTER (Michael J.), *The Revival of Civil Society: Global and Comparative Perspectives,* New York, St. Martins's Press, 1995.
SCHOEMAN (Maxi), *The Africa Union after The Durban Summit*, CAS, Copenhagen, 2003.
SEMUJANGA (Josias), Récits fondateurs du drame rwandais: Discours social, idéologies et stéréotypes, L'Harmattan, 1998.
SENARCLENS DE (Pierre), La mondialisation. Théories, enjeux et débats, Armand Colin,Paris, 4ème édition, 2005.
SINCLAIR (Timothy J.), *Global Governance: critical concepts in Political Science*, Routledge, London, 2003.
SINDJOUN (Luc), Sociologie des relations internationales, Karthala, Paris, 2002.
SINKONDO (Marcel), Droit international public, Ellipses, Paris, 1999.
SINKONDO (Marcel), Introduction au droit international public, Ellipses, Paris, 1999.
SIROEN (Jean-Marc) (sld.), Finances Internationales, Armand Colin, Paris, 1993.
SMOUT (Marie Claude), BATTISTELLA (Dario),VENNESSON (Pascal), Dictionnaire des relations internationales, Dalloz, Paris, 2003.
SMOUTS (Marie-Claude) (sld.), Les nouvelles organisations internationales, Presses de sc po, Paris, 1998.
SMOUTS (Marie-Claude), Les organisations internationales, Armand Colin, Paris, 1995.
SOUTHALL (Roger), *Opposition and Democracy in South Africa*, Frank Cass Publishers, London, 2003.

STEDMAN (Stephen John), *Peacemaking in civil war. International Mediation in Zimbabwe, 1974-1980*, Lynne Rienner Publisher, Boulder, Colorado, 1991.

STIGLITZ (Joseph), *The Rebel Within: Joseph STIGILTZ and the World Bank*, Ha-Joon Chang, Anthem Press, 2002.

STIGLITZ (Joseph), Un autre monde, Fayard, Paris, 2006.

STIGLITZ (Joseph), with GREENWALD (Bruce), *Towards a New Paradigm in Monetary Economics,* Cambridge University Press, Cambridge, 2003.

STONEMAN (Colin), *Zimbabwe Prospects*, Mac Millan London, 1998.

SUR (Serge), Relations Internationales, Montchrétien, Paris, 2004.

TANGERMAN (Stephan), *The future of Preferential Trade Arrangement for Developing Countries and the Current round of WTO Negociations on Agriculture*, Food and Agriculture Organisation, Rome, 2002.

TETRAULT (Mary Ann), DENEMARK (Robert A.), BURCH (Kurt) & THOMAS (Kenneth P.), *Rethinking International Political Economy*, Routledge, London, 2003.

THOALANE (Thoalane) (ed), *Black Renaissance*, Ravan Press, johannesburg, 1975.

TREBILCOCK (Michael J.) & HOWSE (Robert), *The Regulation of International Trade*, third Edition, Routledge,London, 2004.

TRONQUOY (Philippe) (sld)., La crise des organisations internationales, La Documentation française, n° 302, Paris, mai-juin 2001.

TSHIYEMBE (Mwayila), Géopolitique de paix en Afrique Médiane. Angola, Burundi, RDC, Ouganda, Rwanda. L'Harmattan, 2003.

UNCTAD, *The World Commodity Economic Recent Evolution, Financial Crisis and Changing Market Structures*, UNCTAD, 1999.

VIGARE (André), La mer et la géostratégie des Nations, Economica, Paris, 1995.

VULLIERME (Jean Louis), Le concept de Science Politique, PUF, 1ère édition, Paris, 1989.

WADE (Abdoulaye), Un destin pour l'Afrique, Karthala, Paris, 1989.

WALKER (R.B.J), One world, Many Worlds: Struggles for a just World Peace, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 1998.

WALT (Stephen M.), *International Relations: One world, many theories*, Foreign Policy 110, 1998.

WEIL (Prosper), Le droit international en quête de son identité, Martinus Nijhoff, La Haye, 1996.

WEISS (John), *Industrialization and Globalization": Theory and Evidence from developing Countries,* Routledge, London, 2002.

WEISS (Thomas G.) (sld.), *Collective Security in a Changing World*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 1993.

WENDT (Alexander), *Social Theory of International Politics*, New York, Macgraw-Hill, 1979.

WEST (Katarina), *Agents of altruism : the Expansion of Humanitarian NGOs in Rwanda and Afganistan*; Routledge, London, 2003.

WHITTAKER (David J.), *Conflict and reconciliation in the Contemporary World*, Routledge, London, 1999.

WILKINSON (Rorden) & HUGHES (Steve), *Global Governance: Critical Perspectives*, Routledge, London, 2002.

WILKINSON (Rorden), *Multilateralism and the World Trade Organisation: the Architecture and Extension of International Trade Regulation*, Routledge, London, 2000.

WOODS (Ngaire) & LOMBARDI (Domenico), *Effective Representation and the Role of Coalition Within the FMI,* Working Paper, Global Economic Gouvernance Program, Oxford, 2005.

ZORGBIBE (Charles), L'avenir de la sécurité internationale, Presses de sciences Po, Paris, 2003.

Articles généraux de revues scientifiques

ABIODUN (Aloa), "ECOMOG Presence Fails to Stem the Violence in Sierra Leona", *Jane's Intelligence Review*, vol.11, n°4, April 1999, p. 40-42.

ACHEAMPONG (Kenneth A.), « Human right and the African Renaissance », *African Journal of Political Science*, vol.5, n°1, 2000, p. 105-123.

AIRAULT (Pascal), « Les dessous de Libreville », JAI n°2297 du 16-22 janvier 2005, p. 37-39.

ALEXANDER (Peter), « Zimbabwean Workers, the MDC and the 2000 Elections, *Review of African Political Economy*, vol.85, 2000, p. 385-406.

ALLARD (Patrick), « Pour une organisation mondiale du commerce », *Critique internationale*, n°11, 2001, p. 105-128.

AMIN (Samir), « L'économie politique de l'Afrique et la mondialisation », *Alternatives Sud*, vol.XIII, 2001, p. 37-48.

AMUWO (Kunle), "Globalisation, Nepad and the governance question in Africa", *African Studies Quaterly,* 6(3), hiver 2002.

ANREANI (Gilles), “Gouvernance globale: origines d'une idée”, Politique Etrangère, 3/2001, juille-septembre 2001, p. 549-568.

BACH (Daniel), « The Politics of West African Economic Cooperation : CEAO and ECOWAS », *Journal of Modern African*Studies, n°21, 4, 1983, p. 601-621.

BALDWIN (David), “Power Analysis and World Politics: New Trend versus Old Tendencies, *World Politics*, vol.31, n°2, janvier 1979, p. 161-194.

BANGOURA (Dominique), « Les Forces Africaines de paix », *Géopolitique Africaine* 7, été-automne, octobre 2002, p. 101-117.

BARREA (Jean), « La sécurité collective ses origines, ses fondements et son institutionnalisation », *Stratégique,* 54, 2ème trimestre 1992, p. 209-226.

BHADURI (Amit) & NAYYAR (Deepak), « Le consensus de Whashington et la libéralisation de l’économie », Revue Tiers Monde XXXVIII, n° 150, 1997, p. 295-310.

BLOUIN (Chantal), « L'OMC à Cancun : Sommet sur le désarmement économique des pays en développement? », *L'Institut Nord Sud*, Ottawa (Canada), 23 août 2003, http://A:\L'OMC%20%à%Cancun%20%Sommet%20Sur%20le%20désarmenent...(23.01.2004)

BOUGHTON (James L.), « Does the World Need a Universal Financial Institution ? *», World Economic,* vol.6, n°2, April-June 2005, p. 27-46.

BOURDIN (Joel, “ Les think Tanks : un rôle surestimé ? », *Economies étrangères*, 3 octobre 2001, p. 12-17.

BOURGI (Albert), “L’UA entre les textes et la réalité”; *AFRI 2004*, Bruylant, Bruxelles, 2004, p. 327-363.

BRIDGES Weekly Trade News Digest, vol.1, number 1, 12 mars 2002, http://A:\SUR%20LE%20FIL.htm (27.01.2004).

BRODIN (Claire), “Le NEPAD: une initiative politique de l’Afrique pour penser son développement au XXIè siècle”, *AFRI 2004*, p. 364-375.

BRUN (Thierry), « Quand l'OMC perd le Nord, Politis », 25 septembre 2003.

BUHLER (Pierre), “Puissance et démographie: la nouvelle donne?”, *AFRI 2004*, p. 3-33.

BURTON (Charles), POWELL (Kristiana) & TIEKU (Thomas Kwasi), “The African Union Stand By Force. Canadian Foreign and Defense Policy Options, *Canadian Foreign Policy Journal* (A paraître).

BUSSOLO (Maurizio), *Regional or multilateral agreements? An evaluation of Southern-Africa Trade Policy Scenarios,* DSA European Development Policy Group, Discussion

Papern° 17, march 2000. http://wwwRegional%20or%20Multilateral%20agreements%20An%evaluation..

CAP MONDE " *L'OMC au service de qui?,* 29 juillet 2003, http://A:\L'OMC%20service%20de%20qui.htm. (23/01/2004)

CAPONE (A.), PARKER (A.), & RUKARE (Donald), "The New African Union and Its Contitutive Act", *American Journal of International Law*, vol.96, n°2, 2002, p.365-378.

CHABAL (Patrick) " The Quest for good government and development in Africa. Is NEPAD the answer?", *International Affairs*, vol.78, n°3, juillet 2002, p. 447-462.

CHAVAGNEUX (Christian) «La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'Etats. » *Revue Pouvoirs*, n°88, 1999, p. 33-42.

CHRETIEN (Jean-Pierre), « Le Burundi après la signature de l'accord d'Arusha », *Politique Africaine*, n°80, décembre 2000, p. 136-151.

CILLIERS (Jakkie) & STURMAN Kathryn, « The Right Intervention: enforcement Challenges for The African Union », *African Security Review* 11, 3, 2002, p. 29-39.

CLARCK (John F.), "Explaining Ugandan intervention in Congo: Evidence and interpretations", *The Journal of Modern African Studies*, vol.39, n°2, june 2001.

CODESRIA's 10th General assembly on "Africa in the new millennium", Kampala, Uganda, 8-12 december 2002, p. 17-28. http://A:\Mwesiga%20Baregu.htm(18.03.04)

COHEN (Samy), "Décision, pouvoir et rationalité dans l'analyse de la politique étrangère", dans SMOUTS (Marie-Claude), (sld.), Les Nouvelles relations internationales. Pratiques et théories, Presses de Sciences Po, Paris, 1998, p. 75-101.

COLLINS (D.) & BIEKPE (N.), "Contagion and Interdependance in African Stock Markets", *The South African Journal of Economics*, vol.71:1, March 2003, p. 181-194.

COMPAGNON (Daniel), Carton jaune pour Mugabe: Référendum surprise au Zimbabwe, *Politique Africaine,* n° 77, mars 2000, p. 107-116.

COOPER (Frederick), "What is the concept of globalization good for? An african historian's perpective", *African Affairs* (2001), p. 189-213.

COX (Robert), "An Alternative Approach to Multilateralism for the Twenty First Century", *Global Gouvernance*, vol.3, n°1, janvier-avril 1997, p. 103-115.

DE VAAL (Alex), "What is new in the New Partnership for Africa Development?", *International Affairs*, vol.78, n°3, juillet 2002, p. 463-475.

DIKA E. (Pierre-Paul), « Cote d'Ivoire : Scénarios pour une paix durable », Les Cahiers de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la paix (IDRP), Ivry Sur Seine, Novembre 2005.

DIKA E. (Pierre-Paul), « La Crise du Darfour ou la Faillite de l'Etat Post-colonial Soudanais », Les cahiers de l'IDRP, janvier 2006.

DRAPER (Peter) & NKULULEKO (Khumalo), « Smoke or Mirrors ? Sub-saharian Africa's negociating positions in the Doha Development Agenda through the Prism of Special and different Treatment », *Trade Policy Briefing* n°2, SAIIA, september 2003.

DUGUIT (Léon), "Des fonctions de l'Etat moderne », *Revue internationale de sociologie*, 1894.

ELLIS (Stephen), "How to Rebuilt Africa", *Foreign Affairs*, vol.84, n° 105, oct 2005, p. 135-148.

EMIZET (Kisangani), " The Massacre of Refugees in Congo: Acase UN peace Keeping failure and international law", *The Journal Of Modern African Studies*, vol 38, n°2, june 2000.

ENOKI (Yakusuki), NEPAD as Viewed G8 eyes, *Africa Insight,* vol. 32, n°3, 2002, p. 62-66.

FOSTER (John Bellamy), « A Warning to Africa : the New US Imperial Grand Strategy », *Monthly Review*, vol.58, n°2, june 2006. http://www.monthlyreview.org.

FOURIE (Pieter) & VICKERS (Brendan), "African Economic Pragmatism: NEPAD and Policy Prostitution", *Africa Insight*, vol .33, n°3, 2003, p. 11-19.

FRANCHE (Dominique),"Généalogie du drame rwandais:Hutu et Tussis, Gaulois et Francs", *Les Temps Modernes*, n°582,1995, p. 1-58.

FRITZ (Jean-Claude), "La Namibie: un acteur discret des guerres d'Afrique centrale", *L'Afrique Politique* 2000, p. 137-157.

FRITZ (Jean-Claude), « Mondialisation et destructuration des cadres et des conditions de vie », *Revue Française de Santé publique,* vol.4, 2002, p. 425-464.

FROMENT-MEURICE (Henri), « La diplomatie économique », *Revue Française d'Administration Publique*, janvier-mars 1994, n°69, p. 91-96.

GASANTE (SKB), « ECOWAS/CEAO: Conflict and cooperation in West Africa », in ONWUKU (Ralph) & SESAY (Amadu) *The Future of Regionalism in Africa,* MacMillan, London,1985, p. 74-95.

GIBSON (James L.), "Understandings of Justice: International Legitimacy? Procedural Justice, and Political Tolerance", *Law and Society Review*, vol.23, n°3, 1989, p. 469-496.

Global Dialogue: Interview With Alec ERWIN, vol.4, n°1, *Institute for global Dialogue*, Johannesburg, April 1999.

GRAEFF (Christian), «Le métier de diplomate d'hier à demain », *Pouvoir,* n°88, 1999, p. 17-32.

GRUDZ (Steven), « Africa and international Trade .A primer for Cancun and Beyong » , *SAIIA, Report* n°38, september 2003.

HAEFELE (Mark), "John F. KENNEDY, ASIA and World Public Opinion", *Diplomatic History*, Vol.25, n°11, hiver 2001.

HARBESON (John.W), ROTHCHILD (Donald), *Africa in the world Politic : The African State System in Flux*, West View Press, Boulder(Colorado), 2000.

HARSCH (Ernest), "Africans ponder new partnership", Africa Recovery, 16(4), février 2003, p.7.

HELD (David), "Democracy and Globalization" *Global Governanc*e, 3 (3), Septembre -décembre 1997.

HERBS (Jeffery) & MILLS (Greg), "The Future of Africa. A New Order Insight", *ISS Adelphi* Paper, 2003, p. 59-61.

HOPE (Kempe. Ronald), "From crisis to renewal: towards a successful implementation of the new Partnership for Africa's Development" *African Affairs*, vol.101, n°104, juillet 2002, p. 387-402.

HOWE (Herbert), "Lessons of Liberia: ECOMOG and Regional Peace Keeping", *International Security*, vol.21, n°3, 1996, p. 145-176.

HUMMEL (Rebecca) & SALTZMAN (Jeff), « Pan-African Parliament: Pipe-dream or reality ? », *South African Foreign Policy Monitor*, SAIIA, December 2004, p. 2,4.

IBHAWO Bonny: "Between Culture and Constitution: Evaluating the Cultural Legitimacy of Human Rights in the African States," *Human Right Quaterly,* vol.22, 3, August 2000, p. 838-860.

JACQUET (Pierre)et SCHWALD (Frédérique), "Mondialisation, la vraie rupture du Xxe siècle", *Politique Etrangère* 3-4/2000, p. 597-612.

KAPUR (Devesh) & NAIM (Moses), " The IMF and the Democratic Governance", *Journal of Democracy*, vol.16, n°1, January 2005, p. 89-102.

KATUMANGA (Musambayi), "Uganda and Rwanda involvement in DRC: The pursuit of National Interest", *L'Afrique Politique*, 2000, p. 89-103.

KAWONISHE (Duyo), "Is Globalization exacerbing or allievating poverty and underdevelopment in Africa?", *African Journal of International Affairs and Developmen*t, vol. 6, n°2, 2001, p. 1-10.

KAWONISHE (Duyo), "Metamorphosis of the OAU into the AU, problems and prospects", *African Journal of International Affairs and Development*, Vol.7, n°1, 2002, p. 84-111.

KEMPE (Ronald Hope, Sr), “From crisis to renewal. Towards a successful implementation of the New Partnership for Africa Development”, *African Affairs,* vol.101, 2002, p.387-402.

KENNEDY (Paul), CHASE (Robert S.) & HILL (Emily B.), “Pivotal States and US Strategy”, *Foreign Affairs*, vol.75, n°1, 1996, p. 33-51.

KENT (Vanessa) & MALAN (Mark), « The African Standby Force: Progress and Prospects », *Africa Security Review,* vol.12, n°3, 2003, p. 29-46.

KEOHANE (Robert. O) & NYE Jr (Joseph. S.), “Globalization: what’s New? What’s not? (And so what?)”, Foreign Policy, Spring 2000, p. 104-119.

KHILNANI (Sunil), “La société civile, une résurgence », *Critique internationale*, n°10, janvier 2001, p. 38-50.

KOSTANTINOS (D, Magliveras) & NALDI (Gino J.), “The Africa Union: the New Dawn for Africa”, *International and Comparative Law Quaterly*, vol.51, n°2, 2002, p. 415-425

LEVINE (R.), “ International Financial Liberalization and Economic Growth”, Review of International Economics, 9 (4), 2001, p. 688-702.

LIEBENBERG (I), “The African Renaissance: myth, vital lies, or mobilising tool?", *African Security Review,* vol.7, n°3, 1998.http://www.iss.co.za/Publications/Asindex.html

LOOTS (Elsabé), “Aid and Investment in Africa:The Debates, the Challenges and the Way Forward*”, The South African Journal of Economics*, vol. 74:3, September 2006, p.363-381.

LOOTS (Elsabé), “NEPAD and the Capital Flows Initiative: Can Africa Walk the Walks?”, *TSouth African Journal of Economics*, vol. 73:1, March 2006, p. 1-20.

LOVEJOY (Paul E.) & RICHARDSON (David), “ The Business of Saving Pawnship in Western Africa c1600-1810”, *Journal African History*, 42, 2002, p. 67-89.

Mac CARTHY (Colin), “Manufacturing During the 1990’s: Facing up Trade Liberalization”, *South African Journal of Economic History* 18, September 2003, p. 159-187.

MAKKI (Sami), “Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre*”, Politique étrangère*, hiver 2004-2005, p. 849-861.

MAKOA (Francis K.), “African Union-new Organization, Old Ideological Framework”, Strategic Review for Southern Africa, vol.XXVI, n°1, may 2004, p. 1-14.

MALOKA (Eddy), "African Renaissance Reactionary", *the African Communist*, n°147, p. 37-43.

MALOKA (Eddy), “NEPAD and Africa Future”, *Africa Insight*, vol.32, n°2, 2003, p. 65-67.

MANUEL (Trevor), " L'Afrique et le consensus de Washington: Trouver la bonne voie", *Finance et développement*, septembre 2003.

MARKEL (Dan), The Justice of Amnesty? Toward a Theory of Retributivism in Recovering States, *University of Toronto Law Journal,* vol.49, n°3, summer 1999, p. 389-445.

MATHEWS (K.), “Booth of the African Union (AU)”, *Africa Quaterly*, vol.41, n°1-2, 2001, p. 113-120.

MATSOLA (Khabele), “Election Monitoring and observation in Zimbabwe: Hegemony Versus Sovereignty”, *African Journal of Political Science*, Vol. 7, n°1, 2002, p. 129-154.

MC GREGOR (Joann), “The Politics of Disruption/ War Veterans and the Local State in Zimbabwe”, *African Affairs,* vol. 101, n° 402, 2002, p. 9-37.

MEARSHEIMER (John), "The false promise of international Institutions", in *International Security*, 19, winter 1994/95, p. 5-49.

MELBER (Henning), The new partnership for Africa Development (NEPAD), Old Wine in new bottle?"*Forum for Development Studies*, 1-2002, pp. 695-724.

MOHAMMED (Nadia AbdelLatif), " Economic implications of civil war in subsaharian Africa and the économic policies necessary for the successful transition to peace", *Journal of African Economies*, vol. 8, supplément 1, décembre 1999.

MOISI (Dominique), “La politique étrangère à l'épreuve de la mondialisation”, *Politique Etrangère,* 3-4/2000, p. 625-630.

MORTIMER (Robert), “From ECOMOG I to ECOMOG II: Intervention in Sierra-Leone”, in

MUGESERA (A.), “La révolution rwandaise de 1959: Une approche analyse et critique”, *Dialogue,* n°137, 1989, p. 145-169.

NABUDERE (Dani W.), « The African Renaissance in the Age of Globalization », *African Journal of Political Science*, vol.6, n°2, 2001, p.11-27.

NAIM (Mosés), “Washington Consensus or Washington Confusion?”, *Foreign Policy,* Spring 2000, p. 87-103.

NARS El DIN (Ibrahim), “In Criticism of the Western Mind and Practice Towards a new Vision for African Development”, *African Journal of Political Science* (AJPS), vol.8, n°2, 2003, p. 1-10.

NDEBELE (N), " African Renaissance: a social quest", *Siyaya,* issue 2, hiver 1998.

NEETHLING (Théo), “Conducting Operations in the Realm of Peace and Security: Key Issues and Challenges in the Africa Context”, *Small Wars and Insurgencies*, vol. 14, n°2, 2003, p. 87-112.

NEST (Michael), "Ambitions, profits, and loss: Zimbabwean economic involvement in the Democratic Republic of the Congo", *African Affairs*, vol.100, n°400, july 2001, p. 469-490.

NGUENDI IKOME (Francis) & SAMASUWO (Nhamo W.), « From Addis Abeba to New York: Africa and the Challenge of Negociating the Complexities of UN Reform", *Global Insight,* Issue n°53, September 2005.

NYE (Joseph.S) Jr, "The American National Interest and Public Goods", *International Affairs*, vol.78, n°2, 2001, p. 233-244.

O'SULLIVAN (Megan L.), "Rogues States" les dilemmes de la politique étrangère vis-à-vis des Rogues States", *Politique etrangère*, printemps 2000, p. 67-80.

OGUNTADE (Olufemi), « African Renaissance in the Global Trap », *Africa Insight*, vol.33, n° 3, 2003, p. 20-27.

OMC "Comprendre l'OMC: Examen des politiques commerciales: assurer la transparence,http://A:\OMC%20%20Comprendre%20l'omc%20-%20examen%20des%20politiques..(.27.01.2004)

OSAGHAE (Eghosa E.), « Political Transitions and Ethnic Conflict in Africa », *Journal of Third World Studies*, vol 21, n°1, 2004, p. 221-240.

OUAZANI (Cherif) « Un sommet sinon rien ? » JAI n°2300, du 6-12 janvier 2005, p .34-36.

PALMER (Robin), "Land Reform in Zimbabwe. 1980-1990". *African Affairs,* vol.89, n° 355, 1990, p. 163-181)

PERKINS (Frances), « Africa's Agricultural trade Reform and Development Options », *Trade Policy Briefing*, SAIIA n°1, june 2003.

PIETERSE (Edgar) & VAN DONCK (Mirjam), "Realising socio-economic rights: the role of the state and the civil society" *Community law centre*, vol.3, n°1, july 2002.

PILLAY (Devan), "Zimbabwe: Silence of the Left" *South African Labour Bulletin*, vol.27, 2003, p. 61-62.

PRUNIER (Gérard), « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique Africaine*, n°75, octobre 1999, p. 43-59.

RANDRIAMARO (Zo), "The NEPAD Gender and the Poverty Trapand the challenge of financing for Development in Africa", Kairos Africa. //A:nepadgender.htm.

RAZEEN (Sally), "What Future for the WTO in Global Changing International Order ? », *Trade Policy Briefing* n°3, SAIIA, september 2003.

RIGGS (R.A.) , « Geopolitical Discourse, Global Actors and the Spatial Construction of African Union », *Geopolitics*, vol.8, n°2, 2003, p. 499-512.

RODIN (Jeff), « La dette odieuse : le cas de l'Afrique du Sud », *Alternatives Sud*, vol. IX, (2002), 2-3, p. 173-195.

ROSENAU (James), “National Interest”, in SILLS, D.L (ed.), International Encyclopedia of the Social Sciences, New York, Free Press, vol.XI, 1968, p .34-39.

ROULEAU (Eric), et ANDREANI (Jacques), « A l’heure de la mondialisation, à quoi servent encore les diplomate », *Revue Internationale et Stratégique*, automne 2000, n°39, p. 23-30.

ROWLAND (ID) "The renaissance revealed", New York review of books, 6 novembre 1997.

SABBAGH (Daniel) et VAISSE (Justin), “Ethnicité et politique étrangère aux Etats–Unis », *Critique Internationale*, n°11, Avril 2001, p. 69-76.

SATIH (C), «African Unification: Past Experience and Future Promise », *Africa Quaterly*, vol. 41, n°1-2, 2001, p. 88-100.

SCELLE (Georges), « Le concept de société internationale », JDI (Journal de droit international, 1935, p. 7-35.

SCELLE (Georges), « Règles générale du droit de la paix », RCADI, 1933, IV, p. 331-697.

SHAW (Timothy A.) & NYANGORO (Julius E.), “African Renaissance in the New Millenium? From Anarchy to Emerging Market?, *African Journal of Political Science*, Vol.5, n°1, 2000, p. 14-28.

SIDANIUS (Jim), SEYMOUR (Fechbach), LLEVIN (Shana) & PRATTO (Felicia), “The Interface Between Ethnic and National Attachment: Ethnic Pluralism or Ethnic Dominance?”, *Public Opinion Quaterly*, vol.61,n°1, printemps 1997, p. 102-133.

SINGH (Ajit), “ What Role for South-South Co-operation?. A fifty Year Overview”, *South Letter*, vol.1&2, 2001, p. 5-10.

SLAUGHTER (Anne Marie), “ Security, Solidarity and Sovereignty: The Grand Themes of UN Reform”, *The American Journal of International Law*, vol.99, n°3, july 2005, p. 619-631.

SLIM (Hugo), « Dithering Over Darfur ?, A preliminary Review of International Response », *International Affairs*, vol.80, 2004, p. 811-833.

SMOUTS (Marie-Claude), « La sécurité collective : histoire et bilan d’une doctrine équivoque », in Secrétariat général de la défense nationale : sécurité collective et crises internationales, Paris, SGDN, 1994, p. 275-286.

SMOUTS (Marie-Claude), « Que reste t-il de la politique étrangère ? », *Pouvoir*, n°88, 1999, p. 515.

SMOUTS (Marie-Claude),"Du bon usage de la gouvernance en relations internationales", *Revue Internationale des Sciences sociales*, mars, 1998, p. 85-94.

SOUDAN (Francois), «Malaise chez les Francophones », JAI, n°2292, du 12-18 décembre 2004, p. 54.

SOUTH LETTER, « Strenghtening the UN and Restoring Multilatéralism", Issue 39, 2003, p. 67-78.

STRONGBERG (Roland. N), "The Idea of Collective Security", Journal of the History of Ideas, vol. 17, n°2, avril 1956, p. 250-263.

STRUDOM (PDF.), "The International Adjustment Mechanism Under Restraint", *South African Journal of Economics*, vol.74:3, September 2006, p.463-472.

TANDON (Yash), « The World Trade Organisation and Africa's Marginalisation », *Australian Journal of International Affairs*, vol.53, n°1, 1999, p. 83-94.

TAYLOR (Ian) et WILLIAM (Paul), "The Limits of Engagement. British Foreign Policy and the Crisis in Zimbabwe", *International Affairs*, Vol.78, n°3, july 2000, p. 547-505.

TAYLOR (Ian), "The New Partnership for Africa's Development and the Zimbabwe elections implications and prospects for the future", *African Affairs*, vol. 101, n°404,july 2002.

THOMPSON (Carol B.), « US Trade with Africa : African Growth and Opportunity ? », *Review of African PoliticalEconomy*, vol.31, n°101, sept 2004, p.457-474.

THORIN (Valerie), « Enfin la paix ? », Jeune Afrique l'Intelligent, (JAI) n°2304, du 6 au 12 mars 2005, p. 37-39.

TIEKU (Kwasi Thomas), « Explaining The Clash and Accomodation of Interest of Major Actors in the Creation of the Africa Union », *African Affairs*, vol. 103, n°411, April 2004, p. 249-267.

TOURAY (Omar A.), « The Common Defense and Security Policy », *African Affairs*, vol.104, n°417, 2005, p. 635-656.

TOYE (John) & TOYE (Richard), « How the UN Moved from full Employment to Economic Development »,*Commonwealth and Comparative Politics*, vol.44, n°1, march 2006, p. 13-31.

UDAMBANA NSONGURUA (J) , « A Harmony or a Cacophony ? The Music of Integration in the African Union Treaty and the New Partnership of Africa Development », *Indiana International and Comparative Law Review*, vol.13, n°1, 2002, p. 185-236.

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE, « Profiles and Tariffs in Global Agricultural Markets », Market and Trade Economic Division », *Agricultural Economic Report* n° 796, Washington DC, January 2001,

VAN AARDT (Maxi), " The emerging security Framework in Southern Africa: Regime or community?",*Strategic Review for Southern Africa*, vol XIX, n°1, may 1997, p. 1-30.

VAN NIEUWKERK (Anthoni), Regionalism into Globalism ? War or Peace ? SADC and ECOWAS Compared », *Africa Security Review* ,10, 2, 2001, p. 7-18.

VOGT (Margaret Aderinsola), « *Cooperation Between the UN and the OAU in* the *manegement of African conflits* », MALAN (Mark) (Directeur), « *Whiter Peacekeeping ?* ,ISS Monograph Series n°36 (Pretoria :Institute for Security Studies, April 1999, p. 45-60.

WAAL (Alex), "What's new in the new partnership for Africa Development? *International Affairs,* vol.78, n°3, July 2002, p. 463-75.

WETZER (R.), "In search of Regime Security: Zimbabwe Since Independence", *Journal of Modern African Studies*, December, 1984

WHITE (E.), «Kwame Nkrumah Cold War, Modernity and the Geopolitic of Development », *Geopolitics,* vol.8, n°2, 2003, p. 99-124.

WILLANE (Jean Claude), " L'accord de Lusaka: Chronique d'une négociation internationale", *Cahiers Africains*, n°51-52 (2002).

WILLIAM (M.), "Third World Cooperation-the Group of 77" in UNCTAD, Pinter, London, 1991, p.77-106.

WILLIAMS (R), "African armed Forces and the challenge of security sector tranformation", *Strategic Review for Southern Africa*, vol.XXII, n° 2, november 2001, p.1-35.

WILLIAMS (R.), "Confidence-building defense and Southern Africa: the implications of non offensive defense for South Africa's defense posture", *Strategic Review For Southern Africa*,vol. XIX, n°1, may 1997, p.31-56

WILLIAMSON (John), « what Washington Means by Policy Reform », in WILLIAMSON (John) (ed), Latin America Adjustment: how has happened ?, *Institute for International Economics,* Washington DC , 1999.

WILLIAMSON (John), What Should the World Bank think about the Washington Concensus ? », *The World Bank Reseach Observer*, vol.15, n°2, Aout 2000, p. 251-264.

WOOD (Adrian) & MAYER (Jorg), « Africa's Export Structure in a Comparative Perpective », *Cambridge Journal of Economics*, vol.25, p. 369-394.

WRIGHT (Stephen), "*The changing contexts of African foreign policies*", in WRIGHT (Stephen) (ed) *African Foreign Policies*, Westview Press, Boulder, Co, 1999, p .1-19.

WRIGHT (Stephen), EMEKA OKOLO (Julius),«Nigeria : Aspirations of Regional Power », in WRIGHT (Stephen) (ed), *Africa Foreign Policy*, West View Press, Boulder, (Colorado-USA), 1999, p. 125-130.

WYN JONES (Richard), "Message in the Bottle? Theory and Praxis in Critical Security Studies", *Contemporary Security Policy,* Vol. 16, n°3, 1995.

ZACHARIE (Arnaud), "Echec du consensus de Washington", http://users.skynet.be/cadtm/pages/français/consensus.htm.(22/03/04)

ZANU(PF),"Strategies in General Elections 1980-2000. Discourse and Coercision", *African Affairs*, vol.104, n°414, Janvier 2005, p. 1-34.

ZARTMAN (William), « Africa Regional Security and Changing Patterns of Relations », in KELLER (Edmond J.) & ROTHCHILD (Donald), Africa and the New International order, Lynne Rienner Publishers, Boulder (Colorado), 1996, p. 62-65.

ZO (Pandriamaro), "The NEPAD. Gender and the Poverty Trap: the NEPAD and the challenges of financing for development in Africa", *GERA* http://A:\nepadgera.htm, (13/06/2002)

ZORGBIBE (Charles), « De l'OUA à l'Union africaine ? », *Géopolitique Africaine*, n°1, hiver 2001-2002, p. 91-108.

ZURN (Michael), « From Interdependence to Globalization », in CARLNAES (Walter), RISSE (Thomas) & SIMMONS (Beth A.), (dir), *Handbook of International Relations*, Sage, Londres, 2000, p. 235-254.

Afrique australe

Ouvrages

ADAR (Koorwa Gombe) & ROK (Ajulu),(eds.), "*Globalization and emerging trends in African States's Foreign Policy-Making Process": A comparative Perspective of Southern Africa",* Aldershot, UK, Ashgate, 2002.

ADLER (Emanual), & BARNETT(Michael), *Security Community,* Cambridge University Press, Cambridge, 1998.

AYOOB (Mohammed), *The Third World Security: Predicament, State Making, Regional Conflict, and the International System*, Lynne Rienner Publishers, London, 1995.

BAREGU (Mwesiga) & LANDSBERG (Christ), *From Cape to Congo: Southern Africa Evolving Security Challenges*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2003.

BAUMAN (Zygmunt), *Community: seeking Safety in a Insecure World*, Polity,Cambridge, UK, 2001.

BOOTH (Ken), *A Security Regime in Southern Africa. Theoritical Considerations*, *Workshop Paper Series*, 30,Centre for Southern African Studies (CSAS), Bellville), 1994.

BRADSHAW (York), NDEGWA (Stephen.N) (sld), *The uncertain promise of Southern Africa,* Indiana University Press, Bloomington, 2000.

BRYANT (Coralie) (ed), *Poverty, Policy, and Food Security in Southern Africa*, Lynne Rienner Publisher, Boulder, 1998.

BURMAN (Erica), KOTTLER (Amanda), LEVETT (Ann) & PARKER (Ian) (eds.), *Culture, Power, and Difference: Discourse Analysis in South Africa*, University of Cape Town, Press Cape Town, 1997.

CENTER FOR SOUTHERN AFRICAN STUDIES, *Treaty establishing the common market for eastern and southern Africa adopted in Kampala,* Uganda on 5 november 1993",CSAS, Bellville, 1993.

CENTRE FRANCAIS DU COMMERCE EXTERIEUR, Afrique Australe, Afrique subsaharienne, CFCC, 2001.

CHIPETA (Chinyamata), *Trade and investment in Southern Africa: towards regional cooperation and integration*, SAPES, Harare, 1998.

CILLIERS (Jakkie) & MILLS (Greg),(eds.), *Peace Keeping in Africa*, vol.2, Institute for Defense Policy and South African Institute of International Affairs, Johannesburg, 1995.

CILLIERS (Jakkie), *The SADC Organ for Politics, Defense, and Security*,IDP Paper n°10, Halfway House: Institute for Defense Policy, 1996.

CLARK (John F.), *The African Skate of the Congo War*, Palgrave, New York, 2002.

COOPER (Andrew F) (ed.), *Niche Diplomacy: middle Powers after the cold War,* Mac Millan, London,1997.

COUSSY (Jean), Cheminements institutionnels et dynamique capitaliste dans l'intégration de l'Afrique Australe: représentations et projets en Afrique du Sud et au Zimbabwe, FNSP-CERI, Paris, 1995

DE CONING (Cédric), *Breaking the SADC Impasse". Report of a Seminar on the operationalisation of the SADC,* Organ, Accord, Occasional paper n° 6, 1999.

DE CONING (Cédric), *Towards a Common Southern African Peace Keeping System,* Centre for International Political Studies, University of Pretoria,2004.

DECRAENE (Philippe), avec la participation de CHATEL (Benedicte), Onze lecons sur l'Afrique australe, Notes africaines, asiatiques et caraibes, Paris, 1995.

DU TOIT (J), JACOBS (A.S.), *Southern Africa: an economic profile*, Southern book publ, Hallway House, 1995.

EVANS (David), HOLMES (P) 1 MANDAZA (Ibbo), *SADC: The Cost of Non integration,* Harare, SAPES Books, 1999.

GIBBON(Peter), *Structural Adjustment and the Working Poor in Zimbabwe*, Uppsala, afrikainstitutet, 1995.

GRETCHEN (Bauer) & TAYLOR (Scott D.), *Politics in Southern Africa: State and Society in Transition,* Lynne Rienner Publishers Boulder (USA), 2005.

GUTTERIDGE (William) & SPENCE (J.E) (eds), *Violence in Southern Africa*, Frank Cass, London, 1997.

HANDLEY (A) & MILLS (Greg), (ed), *South Africa and Southern Africa: Regional Integration and Emerging Markets,*SAIIA, Johannesburg, 1998.

HANSOHM (Dirk J.), *South Africa and the logic of Regional Cooperation,* Indiana University Press, 2005.

HENTZ (James) HANILLEY (A) & MILLS (Greg) (eds.), *South Africa and Southern Africa : Regional Integration and Emerging Market*, SAIIA, Johannesburg, 1998.

ISAKEN (Jan), TJO (Meland) & ELLING (Njal), *Assessing the restructuration of SADC: position policy and progress,* Bergen, Chr Michelsen Institute, 2001.

ISAKSEN (Jan), *Restructuring SADC: Progress and Problems*,Chr Michelsen Institute, Berlin, 2002.

KALLEY (Jacqueline A.), *South Africa's Treaties in theory and Practice, 1806-1998*, Scarecrow, Lanham, MD, 2001.

KEET (Dot) *International players and programmes for and against economic integration in Southern Africa*, Bellville, CSAS , Bellville, 1994.

LEE (Margaret C), *The political Economy of Regionalism in Southern Africa*, Lynne Rienner Pulishers, Boulder, 2003.

LONDON (Rewick), *Unconventional diplomacy in Southern Africa*, Mac Millan, London, 1997.

MAASTORP (Gavin Grant) & SAVILLE (Adrian), *The SADC economies; waiting for South Africa,* 1994.

MAC CARTHY (Colin), *South Africa and the region: reconciling the benefits and cost of integrating unequal economies*, Institut fur afrikanistik, Leipzig, 2000.

MALAN (Mark), CILLIERS (Jakkie), *SADC Organ on Politics, Defense and Security: Future Development.* ISS Paper n° 19, Halfway House,Institute for Security Studies, South Africa, 1997.

MALAN (Mark), *SADC and Sub-Regional Security* , ISS Monograph Series n° 19, ISS, Pretoria, South Africa, 1998.

MANDAZA (Ibbo), TOSTENSEN (A.), *Southern Africa: In search of a Common Future,* SADC, Gaborone, 1994.

MATLOSA (Kabhele), *Regional Security in Southern Africa : South Africa's Role* , Contribution, septembre 2004, Miméo.

Mc DONALD (A.) (ed.), *On Borders: Perspectives on international Migration in Southern Africa* , St Martin's for the Southern African Migration Project, New York, 2000.

MELBER (Hennig), *Challenges to Regional Integration: The Case of SADC,* Nordic Africa Institute, 2004.

MELBER (Henning), *Challenges to Regional Integration: The Case of SADC,* Nordic Africa Institute, 2004.

MELBER Henning, *Limits to Liberalization in Southern Africa*, HSRC Press, JCAS, Cape Town, 2003.

MEYNS (Peter), *Konflikt und Entwicklung im Sudlichen Afrika (Conflict and development in South Africa).* Grundwissen Politik BAND 27.Oplanden: Leske Budrich, 2000.

NAIDU (Sanusha) & ROBERTS (Benjamin), *Confronting the Region. A Profile of Southern Africa*, HSRC Press, Cape Town, 2004.

NOLUTSHUNGU (Sam C.), *Southern Africa in a global context: Towards a Southern African Security Community* , South Africa Political Economy Books, Harare, Zimbabwe, 1994.

ODEN (Bertil), *Southern African future: critical factors for regional development in Southern Africa,* Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, Suede, 1996.

OHLSON (Thomas), *Power Politics and Peace Politics: Inter States Conflict Resolution in Southern Africa,* Department of Peace and Conflict Resolution, University of Uppsala, Suede, 1998.

OHLSON (Thomas), *The New Is Not Yet Born: Conflict Resolution in Southern Africa*. Brookings Institution Press, Washington DC, 1994.

POKU (Nana K) (ed.), "*Security and Development in Southern Africa*", Praeger, London, 2001.

POKU (Nana K.), *Regionalisation and security in Southern Africa,*Basingstoke, Palgrave, 2001.

POSTHUMUS (Bram), *Trade traps, dept throes and escape routes*,Netherland Institute for Southern Africa, Amsterdam, 2003.

RIC (Paul B) (ed), *The Dynamics of Change in Southern Africa*, St Martin's Press, 1994.

ROTBERG (Robert I) & MILLS (Greg) (eds.), "*War and Peace in Southern Africa: Crime, Drugs, Armies, and Trade.* Brookings Institution Press and the World Peace Foundation, Washington DC, 1998.

RUGGIE (John Gerard), *Constructing the world: Essay on International Institutionalisation*: Routledge, Londres, 1998.

SADC, *SADC year book*, 1994.

SALOMON Hussein (ed.), *Towards a Common Defense and Policy in the SouthernAfrican Development Community,* Africa Insitute of South Africa (AISA), Pretoria, 2004.

SHAW (Mark) & CILLIERS (Jakkie) (eds.), *South Africa and Peace Keeping in Africa*, Institute for Defense Policy, Halfway House, South Africa,1995.

SIMMONS (Jack), *Struggles in Southern Africa for Survival and Equity,* MacMillan, Cape Town, 1997.

SIMON (David), *South Africa in Southern Africa: reconfiguring the region*,Ohio University press, Cape town, 1998.

SODERBAUM (Fredrick), *The political economy of regionalisation in Southern Africa*, Goteborg University, Gotegorg, 2002.

SOLOMON (Hussein) (ed.), *Sinkor Swim? Water, Resource Security, and State Cooperation,* ISS Monograph Series n°6, ISS, Halfway House, South Africa, 1996.

SOUTHERN AFRICAN PERSPECTIVES, *A security Regime in Southern Africa: Theoretical Consideration,* Working Paper Series n°30, Centre for Southern African Studies, University of Western Cape, Bellville, South Africa, 1994.

SPENCE (Jack E.), *The Strategic Significance of Southern Africa*, Royal United Service Institute, London, 1970.

VALE (Peter), *Of Laagers, lepers, and Leannes: South Africa and regional Security*, Christian Michelsen Institute, Bergen, Norway, 1995.

VALE (Peter), *Southern Africa: Exploring a peace dividend*. Catholic Institute for the International Relations, London, 1996.

VALE (Peter), SWATUK (Larry A.) & ODEN (Bertil) (eds),*Theory Change and Southern African Future",* Palgrave, London, 2001.

VALE Peter, *What ever Happened to the post-apartheid moment? Past hope and possible future for Southern Africa*, Catholic Institute for International Relations, Londres, 2002.

VENANCIO (Moses) & CHAN (Stephen*),"Portuguese diplomacy in Southern Africa 1974-1994,* SAIIA, Johannesburg, 1996.

VIERA (Sergio), MARTIN (William G.) & WALLERSTEIN (Immanuel), *How fast the wind? Southern Africa, 1975-2000,* Africa World Press, Trenton, 1992.

WEGGORO (Nyamajeje Calleb), *Effects of Regional Economic Integration in Southern Africa and the role of the Republic of South Africa,* A study of Project Co-ordination Approach in Industry and Trade in SADCC/SADC", Verlag Koster, Berlin, 1995.

WHITMAN (Jim), *The sustainability challenge for Southern Africa*, Mc Millan New-York, St Martin Press, London, 2000.

WILLET (Susan), *Military expenditure trends and development co-operation in Southern Africa: South Africa, Angola, Zimbabwe and Mozambique*. Report for the development co operation Directorate, OECD, Paris, January 1997.

Articles sur la SADC

Africa research Bulletin South Africa-Mozambique: Development Corridor." *Economic, financial, and technical Series,* 33, 2, Février 1996.

AYISSI (Anatole), « L'Afrique du Sud: une puissance régionale? », *Questions Internationales*, n°4, novembre-decembre 2003, p. 97-104.

BOOTH (Ken) et VALE (Peter), "Security in Southern Africa after Apartheid: Beyond Realism", *International Affairs,* vol.71, 2, 1995, p. 285-304.

BREYTENBACH (Willie), " Conflict in Southern Africa. Whiter Collective Security?", *Africa Insight*, (24), (9), 1994.

BREYTENBACH (Willie) "Conflict in Sub-Saharian Africa: From the Front line States to collaborative Security", *Arusha Paper,* 2, 1995.

BREYTENBACH (Willie) "Cuito Cuanavale Revisited", *Africa Insight*, 27, 1, 1997

CARIM (Xavier), "Multilateral Trading, Regional Integration and the Southern African Development Community", *South African Journal of Economics*, vol.65, n°3, 1997, p.334-354.

DAVIES (Rob) & O'MEARA (Dan), "The State of Analysis of the Southern African Region: Issues Raised by South African Strategy", *Review of Africa Political Strategy*, Summer 1984, p.64-78.

DAVIES (Rob) & O'MEARA (Dan), « La stratégie totale en Afrique australe », *Politique africaine*, n° 19, septembre 1985, p. 7-28.

DAVIES (Rob), "Economic Growth in Post-Apartheid South Africa. It's Significance for Relations with Other African Countries", *Journal of Contemporary African Studies*, vol.11, n°1, 1992, p. 50-71.

DAVIES (Rob), « Integration or Co-operation in a Post-Apartheid Southern Africa : Some Reflections on a Emerging Debate, University of the Western Cape, le Cap, *Southern African Perspectives*, n°18, 1993.

DE CONING (Cedric), "Lesotho Intervention: Implications for SADC, Military Interventions, PeaceKeeping and the African Renaissance", In SALOMON.H & MULLER.M (eds): Contribution to the African Renaissance, african Dialogue Monograph Series n1, ACCORD, Durban, 2000, p. 39-75.

GONCALVES (Fernando)," Is SADC Ready?" , *Southern African Economist*, Fevrier 1998.

HEINEKEN (Lindy) "Aids: The new Security Frontier". *Conflict Trends* 4, 2000.

HOUGH ((Mike),"Collective Security and its Variants: A conceptual Analysis with Specific Reference to SADC and ECOWAS", *Strategic Review for Southern Africa*, (20) (2), 1998.

LANDSBERG (Christ), "The Institutional Governance Dimension", *CPS*, Policy Issue and Actors, vol 15, n°1, Johannesburg, November 2002.

LEISTNER (E.), "Regional Cooperation in Sub-Saharian Africa, With Special Reference to Southern Africa*" Africa Insight* , vol.27, n°2, 1997, p. 112-123.

MACCARTHY (CL.), "Polarised Development in a Free Trade Area", *The South African Journal of Economics*, vol.67:4, December 1999, p. 375-399.

MAINARDI (Stefano), Southern Africa in a Comparative Context, Development Patternand Growth Constraints, *The South African Journal of Economics*, 62, n°2, 1994, p.69-79.

MAKOA (Francis K), "The Challenge of the South African Military Intervention in Lesotho After the 1998 Elections", *Lesotho Social Science Review* 5, 1, 1999.

MANGCU (Xolela), "Notes on Political Morality, Racial Identityand Cultural Tolerance in the age of the African Renaissance", *South African Journal of International Affairs*, vol.9, n°1, Summer 2002, p. 69-74.

MAYER (Marina J.) & THOMAS (Rosalinde H), "Trade Integration in the Southern African Development Community: Prospects and Problems", *Development in Southern Africa* 14, n°3, 1997, p.15-21.

McGOWAN (Patrick), « The Regional Sub-system of Southern Africa », in Mc GOWAN.Patrick et NEL (Philip) (eds.), *Power Wealth and Global Equity*, UCT Press, Cape Town, 2002, p. 267-295.

MEYNS (Peter), "Time to decide: Rethinking the Institutional Framework of regional Co-operation in Southern Africa", in SPANJER (H.J.) et VALE (Peter), (eds.), *Bridges to the future: Prospects for Peace and Security in Southern* Africa, Westview Press, Boulder, Co, 1995.

MOLOMO (Mpho G.), “External Military Intervention in Lesotho's Recent Political Crisis", *Lesotho Social Science Review 5*,1, 1999.

MWASE (Ngila), “Economic Integration for Development in Eastern and Southern Africa: Assessment and Prospect”, *The Round Table,*336, 1995, p. 477-493.

NEOCOSMOS (Michael), "Neoliberalism versus state nationalism: beyond state thinking in Southern Africa", *Journal of Contemporary African Studies*, vol 21, n°2, july 2003, p. 341-357.

NEETHLING (Théo), Pursuing a Functional Security Community in Southern Africa. It is Possible after all?”, Strategic Review for Southern Africa, vol.XXV, n°1, may 2003, p.29-52.

NEPAD Multi Stakeholder Dialogue, The Role of Regional Economic Community in the Implementation of of NEPAD: The Case of Southern African Development Community (SADC), Johannesburg, 22-23octobre 2004.

NGOMA (Naison), “ SADC Towards a Security Community?” *African Review* (12) (3), 2003, p. 18-28.

NGOMA Naison, “ SADC Mutual Defense Pact: A final Move to a Security Community?”, *The Round Table,* vol. 93, n° 375, 2004, p. 411-423.

NKIWANE (Tandeka C.), “The Quest for Good Governance”, in BAREGU ‘(Mwesiga) & LANSBERG (Christ), From Cape Town to Congo: Southern Africa Evolving Security Challenges, Lynne Rienner Publisher, Boulder, 2003, p. 53-72.

PALOTTI (Arrigo), “SADC. A Development Community Without a Development Policy?”, *Review of African Political Economy*, vol.3, n°101 sept 2004, p. 513-531.

PENNETA (P), DI STASI (A.), “Le Organizzazioni Economiche Regionali Africane, Commenti, Documenti, Bibliografia 1. Le Organizzazioni dell’Africa Australe” (SACU and SADC). Edizioni Scientifiche, Naples, 1995.

PIAZOLO (Marc), “Regional Integration in Southern Africa: Motor for Economic Development?”, *The South African Journal of Economics*, vol.70:8, 2002, p. 1198-1221.

RYAN SINCLAIR (Marion), " I know a Place That Is Softer Than This: Emerging Migrant Communities in South Africa", *International Migration Quaterly Review* 37,2 1999.

SACHIKONYE (Lloyd), “Rethinking about Labour Markets and Migration in Southern Africa”, *Southern African Political and Economic Monitor*, 11, n°4, Fevrier 1998, p.11-20.

SELEBI (Jackie), “ Building Collaborative Security in Southern Africa”, *Africa Security Review*, (8), (5), 1999.

SIDAWAY (James D.),“The (Geo)politics of Regional Integration: The example of the Southern African Development Community after the New South Africa”, *Environment and Planing D: Society and Space*, 1998.

SODERBAUM (Fredrik), “The New Regionalism in Southern Africa*", Politeia,* 17, 3, 1998.

SOKO (Mills), “Regionalism and the WTO: opportunitiesand Dangers for Africa”, *South African Journal of International Affairs*, vol.11, n°2, Winter/Spring 2004, p. 31-48.

SOLOMON (Hussein) & CILLIERS (Jakkie), " Southern Africa and the Quest for Collective Security" *Security Dialogue* 28, 2, 1997.

SOUTH AFRICAN JOURNAL OF INTERNATIONAL AFFAIRS., “Nepad Special Edition”, vol.1, n°1, Summer/Autumn 2004.

SWATUK (Larry A.), " The next Water architecture in Southern Africa: reflections on current trends in the light of Rio + 10'. International Affairs, 78 (3), July 2002, pp. 507-530.

THOMPSON (Lisa), LEYSENS (Anthony) " Changing Notions of Human Security in the Southern African Region", *Transformation: Critical Perspective on Southern Africa*, vol.43, 2000.

VALE (Peter), " Regional Security in Southern Africa", *Alternatives,* 21, 3, 1996.

VALE (Peter), MOTLASA (Khabele), "Beyond the Nation State. Rebuilding Southern Africa from bellow", *Harvard International Review,* 17, 4 1995.

VAN AARDT (Masa), “The Emerging Security Framework in Southern Africa: Regime or Community?”, *Strategic Review of Southern Africa*, vol.19, n°1, 1997, p. 1-30.

WEEKS (John), “Regional Co-operation and Southern African Development”, *Journal of South African States,* 22 (1), 1996, p. 99-117.

Ouvrages sur la RSA

Absa/SA Financial Sector Forum, *South Africa’s ForeignTrade,* SA Financial Sector Forum, Rivonia, 2004 Edition.

ADEDEJI (Adebayo), "*South Africa and Africa: within or apart?",* Zed books, London, Sadri books, Cape Town, 1996.

ADELZADEH (Asghar), *From the RDP to GEAR: the Embracing of Neo-liberalism in Economic Policy,* Johannesburg, National Institute for Economic Policy, 1996.

ALDEN (Chris), HIRANO (Katsumi)," *Japan and South Africa in a Globalising World: A distant Mirror"*,Routledge,London, 2003.

ALDER (Glenn) & STEINBERG (Jonny) (eds.), *From Comrade to Citizens : The South African Civics Movements and the Transition to Democracy,* Macmillan Press, Basingstoke, 1999

ARKIN (AJ), MAGYAR (KP) & PILLAY (GJ), *The Indian South Africans*, Owen Burgess Publishers, Pinetown , 1989.

BARBER (James), *MANDELA's World :The International Dimension of South Africa's Political Revolution*, James Currey, David Philips, Ohio University, 2004.

BARBETON.(Conrad), BLAKE.(Michael) & KOTZE (Hermien), *Creating action Space :The Challenge of Poverty and Democracy in South Africa,* IDASA and David Philips Publishers, Cape Town, 1998.

BARREL (Howard), *MK : The ANC's Armed Struggle*, Penguin Books, Johannesburg, 1990.

BEINART (William), *Twentieth-Century South Africa*, New Edition, Oxford University Press, Oxford, 2001.

BENTLEY (Kristina A) & SOUTHALL (Roger), *An Africa Peace Process.MANDELA, South Africa and Burundi*, HSRC Press, Cape Town, 2005.

BHANA (Surendra), & BRAIN (Joy), *Setting Down Roots: Indian Migrants in South Africa, 1860-1911,* Witwatersrand University Press, Johannesburg, 1990.

BISCHOFF (Paul-Henri), *Democratic South Africa and the world one year later: towards a new foreign policy script",*CSAS, Bellville, 1995.

BLACK (David) & KLOTZ (André), "*International legitimation and domestic political change: implication for South African foreign relations*", CSAS, Belville, 1995.

BOND (Patrick) & KHOSA (M.) (eds.), *An RDP A*udit, Human Science Research Council Press, Pretoria, 1999.

BOND (Patrick), *Against global apartheid*, Zed Press, London, Universty of Cape Town Press, september 2003.

BOND (Patrick), *Elite transition : From Apartheid to Néoliberalismin South Africa*. Pluto Press, (London), and Pietermaritzburg, University of Natal Press, 2000.

BOND (Patrick), *Elite Transition: From Apartheid to Néoliberalism in South Africa*,Plutot Press, London, 2000.

BOND (Patrick), *Talk Left, Walk Right : South Africa's Frustated Global Reforms*, Pietermaritzburg, University of KwaZulu-Natal Press,2004.

BOND (Patrick., *Against Global Apartheid : South Africa Meets The World Bank and International Finance*, UCT Press, Landsdowne, 2001.

BONNER (Philip), DELIUS (Peter) & POSEL (Deborah)., *Apartheid Genesis, 1935-1962.* Ravan Press and Witwatersrands University Press, Johannesburg, 1993.

BORAINE (Alex)., *A country Unmasked: Inside South Africa's Truth and Reconciliation Commission,* Oxford University Press, Oxford, 2000.

BOUILLON (Antoine) (sld.), L'immigration africaine en Afrique du Sud: Les migrants francophones des années 1990, IFAS, Karthala, Johannesburg/ Paris , 1998.

BRAMBLE (Tom) & BARCHIESI (Franco), *Rethinking the labour movement in the new South Africa,* Routhledge, 2003.

BREYTENBACH (Willie), *Bargaining in North-South politics: policy option for a new South Africa,* Centre for international Comparative politics, Stellenbosch, 1994.

Briefing Paper for the Green Task Group on International Migration, Pretoria, 12 march, 1997.

BRODERICK (Jim), BUFFORD (Gary) &, FREER (Gordon), *South Africa foreign policy, dilemmas of a new democracy,* Palgrave, Basingstoke, 2001.

BRODERICK (Jim), *The United States and South Africa in the 1990's,* SAIIA, Johannesburg, 1998.

BUHLUNGU (Sakhela), DABIEL (John), SOUTHALL (Roger) & LUTCHMAN (Jesssica), *State of the Nation 2005-2006,* HSRC Press, Pretoria, 2006.

BUHLUNGU (Sakhela), DANIEL (John), SOUTHALL (Roger) et LUTCHMAN (Jessica), *State of the Nation: South Africa 2007*, HSRC Press, Pretoria, 2006.

BUNK (M.), *Undocumented Migration to South Africa :More questions than Answers,* IDASA, Public Information Series, n°4, IDASA, Cape Town, 1996.

BUTHELEZI (Sipho), LE ROUX (Elisabeth), *South Africa since 1994, : lessons and prospect,* AISA, Pretoria, 2002.

BUTTS (Kent Hughes), THOMAS (Paul R.), *The geopolitics of Southern Africa: South Africa as a Regional Super Power,* Westview, Boulder, 1986.

BYARUGABA (J.), *Mozambicans Refugees in South Africa: Special focus on vulnerable groups,* UNHCR/UNICEF Report, Johannesburg, 1994.

CAHILL (Kevin M.) (selected book by*), Preventive diplomacy, stopping wars before they start,* Routledge (New-york, Londres) and The center for international Health and coopération, 2001.

CALLAND (Richard) & FEBRUARY (Judith), *Democracy and the Arms Deal: An Interim Review,* IDASA, Cape Town, 2001.

CALLAND (Richard), *The First Five Years: A Eview of South Africa's Democratic Parliament,* Institute for Democracy in South Africa, (IDASA), Cape Town, 1999.

CALLICINOS (Alex), *South Africa Between Apartheid and Capitalism,* Bookmarks, London, 1992.

CAMPBELL (Gwyn), *The Indian Ocean Rim: Southern Africa and Regional Cooperation*", Routledge, London, 2002.

CARLNAES (Walter) & MULLER (Marie), *Change and South African external relations,* International Thomson publishing, Johannesburg, 1997.

CARLNAES (Walter) & PHILIP (Nel), *In Full Flight : South African Foreign Policy after Apartheid,* Institute for Global Dialogue (IGD), South Africa), 2006.

CASSIM (Rashad), ONYANGO (Donald) & VAN SEVENTER (Dirk),*The State of Trade Policy in South Africa* , *Trade and Industrial Policy Strategies (TIPS) ,* Johannesburg, 2002.

CASTEL-BLANCO (Carlos Nuno), *Economic Lonkage Between South Africa and Mozambique*, Study for the Department for International Development to the British Government, 2002.

CAWTHRA (Gavin), *Policing South Africa: the SAP and the Transition from Apartheid*, Zed, London, 1993.

CHAKOODZA (A.M.*),International diplomacy in Southern Africa from Reagan to Mandela,* Third World, London, 1990.

CHRISTOPHER (Anthony J.), *Atlas of Changing South Africa*, Routledge, London, 2000.

CLING (Jean Pierre), L'économie sud-africaine au sortir de l'apartheid, Karthala, Paris, 2000.

CONAC (Gérard), DREYFUS (Françoise), MONTERRO (José Oscar) et MANDELA (Nelson), L'Afrique du Sud en transition: réconciliation et coopération en Afrique Australe, actes du colloque de l'Université de Paris I de mai 1993, Economica, Paris, 1995.

COOPER (Carol), *Labour Migration in Southern Africa*, Submission to the Labour Market Commission, 1995.

COSATU, *A Draft Programme for the Alliance* , November 1996.

COX (K.), *Immigration into South Africa, 1940-1967: A Bibliography*, University of Cape Town Libraries, Cape Town, 1970.

CRUSH (Jonathan), JEEVES (Alan) & YUDELMAN (David), *South Africa Labour Empire: A history of Black Migrancy to the Gold Mines :* Westview and David Philip, Boulder, CO and Cape Town, 1991.

DANIEL (John) & LUCHTMAN (Jessica), *State of the Nation : South Africa 2005-2006,* HSRC Press, Cape Town, 2006.

DANIEL (John), HABIB (Adam) & LUCTHMAN (Jessica), *State of The Nation : South Africa 2003-2004*, HSRC Press, Cape Town, 2003.

DANIEL (John), SOUTHALL (Roger) & LUTCHMAN (Jessica), *State of The Nation, South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2005.

DANSO (Ransford) & Mac Donald (David), *Writing Xenophobia: Immigration and the Press in Post-Apartheid South Africa,* Migration Policy Series, n°17, IDASA for the Southern African Migration Project, Cape Town, 2000.

DAVIES (Robert Haydn), *South African Foreign policy: options in a changing global context,* CSAS, Bellville, 1995.

DE VILLIERS (R) & REITZES (M.), *Southern African Migration:Domestic and Regional Policy Implication*. Centre For Policy Studies, Workshop Proceeding, n°14, Johannesburg, 1995.

DIESCHO (Joseph), *The limits of foreign policy making in South Africa",* UNISA Press, Pretoria, 1996.

DOLAN (Christ) & REITZES (Maxine), *The Insider Story, Press Coverage of illegal Immigrants and Refugees,* April 1994-September 1995. Research Report n°48, Centre for Policies Studies, Johannesburg, 1996.

DONNA (Lee), TAYLOR (Ian) & WILLIAMS (Paul), *The New Multilateralism in South African Diplomacy,* Palgrave, UK, 2006.

DTI (Department of Trade and Industry, South Africa), *South Africa's Global Economic Strategy*, DTI, Pretoria, 2001.

ELLIS (Stephen) & SEBACHA (Tsepo), *Comrades against Apartheid : the ANC and the South African Communist Party in Exile*, James Currey et Indiana University Press, London et Bloomington, 1992.

FALK (Richard A.), *Human Rights Horizons*, Routledge, London, 2000.

FIRST (Ruth), *Black Gold:The Mozambicans Miner, Proletarian and Peasant,*. St Martin's Press, New York, 1983.

FOUCHER (Michel) et DARBON (Dominique) (sld.), L'Afrique du Sud: puissance utile?, Belin, Paris, 2003.

FOUNDATION FOR GLOBAL DIALOGUE SEMINAIRE, *Mission imperfect: redirecting South Africa's foreign policy, proceeding of a workshop*, FGD-CPS, Johannesbourg, 1995.

FRONEMAN Commission, *Interdepartemental Commission of Inquiry into Foreign Bantu*, Goverment Printer, Pretoria, 1962.

GASTROW (Shelagh), *Who's Who in South African Politics, 1985-1993*, 4ème Edition, Hans Zell, London, 1990.

GIBSON (James L.), *Overcoming Apartheid, Can Truth Reconcile a Divided Nation?*, HSRC Press, Cape Town, 2004

GOBODO-MADIKIZELA (Pumla), *A Human Being Died That Night: A south African Story of Forgiveness*, Houghton Mifflin, Boston, 2003.

GREESTEIN (Ran), *The State of Civil Society in South Africa*, Community Agency for Social Enquiry (CASE), 1998.

GUILLAUME (Philippe), PEJOUT (Nicolas), et WA KABWE-SEGATTI Aurelia (sld.), L'Afrique du Sud dix ans après transition accomplie ?, IFAS (Johannesbourg), Karthala (Paris), 2004.

GUMEDE (William Mervin), *Thabo Mbeki and the Battle for the soul of the ANC*, Zebra Press, Cape Town, 2005.

HALISI (C.R.D), *Black PoliticalThough in the Making of South African Democracy*, Indiana University Press, Bloomington and Indianapolis, 1999.

HANDLEY (Antoinette &, MILLS (Greg), *From isolation to integration? The South Africa economy in the 1990's*, SAIIA, Johannesburg, 1996.

HANDMAKER (Jeff), JOHNSTON (Nicola) & SCHNEIDER (James), *The Status "regularisation" programme for former Mozambican Refugees in South Africa*, LHR/University of the Witwatersrand Refugee Research Programme, 2001.

HARRIES.(Patrick), *Work, Culture and Identity: Migrant Laborers in Mozambique and South Africa*, Heinemann, New York, 1994.

HAYNER (Priscilla B.), *Unspeakable Truths : Facing the Challenge of Truths Commisions*, Routledge, London, 2001.

HAYTER (Susan), REINECKE (Gerhard) & TORRES (Raymond), *South Africa: Studies on the Social dimensions of Globalisation*. Task Force on Country Studies on Globalisation, International Labour Office, Geneva, 1999.

HENDRICKS (Cheryl) & WHITEMAN (Kaye), *South Africa in Africa:The Post Apartheid Decade,* Seminar Report, Centre for Conflit Resolution, 2004.

HENTZ (James L.), *South Africa and the Logic of Regional Co-operation*, Indiana University Press, USA, 2005.

HESSE (Brian J.), *The United States, South Africa and Africa: of grand Foreign policy Aims and Modest Means*, Routledge, London, 2001.

HILL (L.) & KOTZE (Hemien), *South Africa in Southern Africa : the politics of migration and citizenship,* Boston, Annual meeting of the American Political Science Association, 1998, version non publiée.

HOCKLEY (Harold Edward),*The Story of the British Settlers of 1820 in South Africa*. Juta, Cape Town and Johannesburg, 1957.

HOUGH (Michael) & DUPLESSIS (Anton), *Selected official South Africa Strategic and security perception: 1992-2000.* ISS, Pretoria, 2000.

HOUGH (Michael) & DUPLESSIS (Anton), *Strategic influence: selected official south african perception- 1992-2002,* Pretoria, Institute For Strategic Studies, Pretoria, 2002.

HUMAN (Linda), *Affirmative Action and the Development of People*, Cape Town, Juta, 1993.

HUMAN RIGHTS WATCH, *Prohibited Persons, Abuse of undocumented Migrants, Asylum Seekers and refugees in South Africa* , Human Rights Watch, New York, 1998.

ISRAEL (Mark), *South Africans Political Exile in the UK*, Macmillan, Houndmills, Hampshire 1995.

JACOBS (Sean) & CALLARD (Richard) (eds), *Thabo MBEKI world : the politic and ideology of south african president*, University of Natal Press, Zed Books, Pietermaritzburg, London, New York,2002.

JAMES (Wilmot G.), *Our Precious Metal: African Labours in South Africa's Gold Industries, 1970-1990*. David Philip, James Currey and Indiana University Press, Cape Town, London and Bloomington, IN, 1992.

JEEVES (Alan H.), *Migrant Labour in South Africa's Mining Economy: The Struggle for the Gold Mines Labour Supply*, McGill-Queens's Press Kingston and Montréal, 1985.

JOHNS (Sheridan) & DAVIS (Hunt R), Jr (eds.), *Mandela, Tambo, and the African National Congress : The Struggle Against Apartheid, 1948-90*, Oxford University Press, New York, 1991.

KEET (Dot), *South Africa's Role in the WTO,* Alternative Information on Development Centre Occasional Paper, Le Cap, 2000.

KENNETH (Christie), *The South African Truth Commission,* St Martin's Press, New York, 2000.

KINGSTON (Martin L) & SPENCE (John Edward), *South Africa and the International community: politics and finance*, CAS, Edingurg, 1994.

KLEIN (Michel), Le défi Sud-africain: le creuset des controverses, France Europe édition, Nice, 2004.

KLUG (Heinz), *Constituting Democracy:Law, Globalism, and South Africa's Political Recontruction*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000.

KOK (Pieter), GELDERBLOM (Derik), OUCHO (John) & VAN ZYL (Johan), *Migration in South and Southern Africa: Dynamics and determinants*, HSRC Press, Cape Town, 2006.

KOTZE (D.A), *African Politics in South Africa: 1964-1974. Party and Issues,* C.HURST &Co Publishers ltd, Londres, 1975.

LAMIN (Abdul Rahman), *The conflict in Côte D'Ivoire: South Africa's Diplomacy and Prospects for Peace*, IGD, Johannesburg, August 2005, *Occasional Paper* n° 49.

LANDSBERG (Christ), *South Africa: The Pivotal State*, Center for Policy Studies and Open Society Foundation for South Africa, (Johannesburg?) 2003.

LANSBERG (Christopher) & BAREGU (Mwasega), *From Cape to Congo: Southern Africa's Evolving Security Challenges",* Lynne Rienner Publishers, London (UK) and Boulder (USA), 2003.

LEGUEBE (Jacques), L'Afrique du Sud et le destin de l'occident, Del Luca, Paris, 1974.

LEMON (Anthony) & ROGERSON (Christian. M*), Geography and Economy in South Africa and its neighbours,* Routhledge, London, 2002.

LODGE (Tom), *South African Politics Since 1994*, David Philips, Cape Town, 1999.

LORY (Georges), *L'Afrique du Sud.* Karthala, Paris, 1998.

MADI (P..M.), *Affirmative Action in Corporate South Africa*, Cape Town, Juta, 1993.

MAKGOBA (Malegapuru william), *African renaissance The new strugle*. Mafube tafelberg Cape town, 1999.

MALAN (Jannie C.),*Conflict Resolution Wisdom From Africa*,Accord, Durban, 1997.

MALOKA (Eddy), *The SACP in Exile : 1963-1990*, AISA, Pretoria, 2002.

MANDELA (Nelson) 1 NZO (Alfred), *South Africa ecolving foreign policy: speeches in the South African Parliament Treaties and Agreements, 1994-1995*,CSAS, Bellville, 1995.

MANDELA (Nelson), *Un long chemin vers la liberté*, Fayard, Paris, 1995.

MANDELA (Nelson), *A Long Walk to Freedom : the Autobiography of Nelson Mandela*, Abacus, London, 1995.

MARAIS (Hein), *South Africa-Limits to change:the political economy of transformation*, UCT Press/Zed books, Le Cap/Londres, 1998.

MARTIN (William G.), *Waiting for oprah and the US constituency for Africa with question for S.A.*, Center for Southern Africa Studies, Bellville, 1998.

MATHEBE (Lucky), *Bound by Transition : the World of Thabo Mbeki*, UNISA Press, Pretoria, 2001.

MAZISA (Zondi) & LANDSBERG (C.), *Fission for Compliments, South Africa and the 1995 Extension of Nuclear Non Proliferation*, *Centre for Policy Studies*, 1996.

MBEKI (Thabo), *Africa: The time has come,* Tafelberg, Houghton, Mafube, Cape Town, 1998.

MCINTOSH (Toga) & WOODS (John T.), *Globalization and Africa's Future : Policy Issues for Managing the Development Process*, New York, 1999.

McKINLEY (Dale), *The ANC and the Liberalisation Struggle*, Pluto Press, London, 1999.

MICHIE (Jonathan) & PADAYACHEE (Vishnu) (eds.), *The Political Economy of South Africa's transition: Policy Perspectives in the Late 1990s,* Dryden Press/Harcourt Brace, London, 1997.

MIILS (Greg) et SIDIROPOULOS (Elisabeth)(eds), *The EU-SA Agreement : South Africa, Southern Africa and the European Union,* SAIIA, Johannesburg, 2000.

MILLS (Greg), *From Pariah to participant: South Africa Evolving Foreign Relations*, 1990-1994. SAIIA, Johannesburg, 1994.

MILLS (Greg), BEGG (Alan) & VAN NIEUWERK (Anthoni), *South Africa in the global économy*" SAIIA, Braamfontein, 1995.

MILLS (Greg), BEGG (Alan) &VAN NIEUWKERK.(Antoni) (eds), *South Africa in the Global Economy*, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, 1995.

MILLS (Greg), *South Africa and the future of the Non Aligned Movement*, SAIIA, Johannesbourg, 1998.

MINAAR (Anthony) & HOUGH (Mike), *Who Goes There? Perspectives on Clandestine Migration and Illegal aliens in Southern Africa*. *Human Sciences Researc*h *Council*, Pretoria,1996.

MITTERRAND (Francois), MUGABE (ROBERT) & MAJOR (John), *International perceptions of South Africa's transitions : speeches in the South African Parliament*, CSAS, Bellville, 1994,.

MOKOENA (Kenneth), *South Africa and the United States: the declassified history,* The New Press, New-York, 1993.

MOODIE (Dunbar .T) *Going for Gold:Men, Mines and Migrancy in South Africa*, University of California Press, Berkeley, CA, 1994.

NEL (Philip), TAYLOR (Ian) & VAN DER WESTTHUIZEN (Janis), *South Africa multilateral diplomacy and global change:the limits of reforming*, Adelshot, Ashgate, 2001.

OBASANDJO (Olusegun), «Nigeria-South Africa : Bond accross the Continent » in A Collection of Speeches of President Olusegun Obasandjo, Ed Ad Obe, vol 2, Spectrum Books, Ibadan,Nigeria, 2001.

ODIGHEJI (O' Mano Emma), *Rethinking Black Economic Empowerment in Post Apartheid SA*, *TRIPS, Annual Forum*, Johannesburg, 1999.

PADAYACHEE (Vishnu), *South Africa recovery into the global economy: a review and critique of post 1990 strategies of reintegration*, Centre for social and development studies, Durban, 1997.

PHILANDER (Diane), *Franco-south african dialogue and sustainable security in Africa*, Institute for Security Studies (ISS), Pretoria, 2000.

RAMPHELE (Manphela), *Immigration and Education: International Students at South African Universities and Technikons*, Migration Policy Series,n°12, Le Cap, Queen's University, Canada, IDASA/SAMP, 1999.

RENWICK (Robin), *Unconventional diplomacy in Southern Africa*, MAC Millan , London, 1997.

ROTBEG (Robert I.) & THOMPSON (Dennis) (eds.), *Truth v Justice,the Morality of Truth Commissions*, *Princeton University Press*,New Jersey, 2000.

SANDRES (J) & LEE HAMILTON (V) (eds.), *Handbook of Justice Research in Law*, Kluwer Academic/Plenum Publishers, New York, 2001.

SEEGERS (Annette), *The military in the making of Modern South Africa*, I B Tauris, London, 1996.

SHAW (Mark), *South Africa and Peace keeping in Africa, vol 1*, Institute for defense policy, Halway House, 1995.

SHELTON (Garth L.), *The Yoshida doctrine: a foreign policy model for South Africa*, University of Witswatersand, Witts, 1995.

SHEPHERD (Georges W.), jr, *Effective Sanctions on South Africa: The Cutting Edge of Economic Sanctions*, Praeger, New York, 1991.

SHISANA (Olive) et al, *South African National HIV Prevalence, HIV Incidence Behaviour and Communication Survey*, Cape Town, HSRC Press, 2005.

SHUBIN (Vladimir), *Flinging the door open: foreign policy of the new South Africa*,CSAS, Bellvile, 1995.

SIDIROPOULOS (Elisabeth) (ed), *Apartheid Past, Renaissance Future : South Africa's Foreign Policy1994-2000*, SAIIA, Johannesburg, 2004.

SIMON (David), *South Africa in Southern Africa: Reconfiguring the Region*, James Currey, Ohio University Press, David Philip, 1998.

SKOSANA (Xolani), *The Dynamics of Post 1994 Arms Export Control Policy*, ISS, Pretoria, 2002.

SOUTH AFRICAN INSTITUTE OF RACE RELATIONS (SAIRR), *South Africa Survey 2004/2005,* SAIRR Johannesburg, 2004,

SOUTH AFRICAN INSTITUTE OF RACE RELATIONS, *South Africa Survey 1999/2000,* SAIRR, Johannesburg, 1999.

SOUTHALL (Roger) (Ed.), *South Africa's Role in Conflict Resolution and Peace Keeping in Africa. Conference Proceeding*, HSRC Press, Cape Town, 2005.

SPARKS (Allister), *Beyong the miracle : inside the new South Africa*, Jonathan Ball Publisher, Le Cap, 2003.

STONE (John), *Colonist or Uitlanders?A study of the British Immigrant in South Africa*, Clarendon Press, Oxford, UK, 1973.

SUTTNER (Raymond), *South African Foreign Policy and the promotion of Human Rights,* in SAIIA, SAIIA, Johannesburg, 1997.

SUTTNER (Raymond*), Some problematic questions in developping foreign policy after april 27, 1994*, CSAC, Bellville, 1995.

SWATUK (Larry Anthony) & BLACK (David R.), *Bridging the rift: the new South Africa in Africa,* West view press, 1997.

THIESSEN (Gunnar), *Between Acknowledgement and Ignorance: How White South Africans have Dealth with the Apartheid Past*, Centre for the Study of Violence and Reconciliation, Johannesburg, 1997.

THOMAS (Scott), *The Diplomacy of Liberation: The Foreign Relations of the Africa National Congress since 1960*. Tauris Academics Studies, London, 1996.

THOMSON (Alex), *Incomplete engagement : US foreign policy towards the Republic of South Africa: 1981-1988*, Adelshot, Avebury, 1996.

TUTU (Desmond Mpilo), *No future without Forgiveness,* Doubleday,New York, 1999.

UNIVERSITY OF STELENBOSCH, CENTRE FOR INTERNATIONAL AND COMPARATIVE POLITICS, CONFERENCE, 1993, *The political économy of South Africa's relation with the International Monetary Fund and World Bank,* University of Stellenbosch, Stellenbosch, 1994.

VALE (Peter) & BLACK (David), *The prodigal returns: the Commonwealth and SA, past and future* Center for Southern African Studies, Bellville, 1994.

VALE (Peter), *Security and Politics in South Africa: The regional Dimension,* Lynne Rienner Publisher, London, (UK), Boulder (USA), 2003.

VAN ROOYEN (Johaan), *The New Great Trek, the Story of South Africa's White Exodus*, University of South Africa Press, Pretoria, 2001.

VERNON (Seymour), *Global dialogue, human rigth and foreign policy will South Africa pleased dead*, CSAS, Bellville, 1996.

VILLA-VICENCIO (Charles) & VERWOERD (Wilhem), *Looking Back, Reaching Forward; Reflections on the Truth and Reconciliation Commission of South Africa*, University of Cape Town Press, Cape Town, 2000.

VIRCOULON (Thierry), L'Afrique du Sud démocratique ou la réinvention d'une Nation, l'Harmattan, Paris, 2004

WALDMEIR (Patti*), Anatomy of a Miracle : The End of Apartheid and the Bird of a New Nation,* New York, W.W Norton & Company, 1997.

WHEELER (Tom), *History of the South African Department of Foreign Affairs: 1927-1993,* Johannesburg, SAIIA, 2005.

WILSON (Francis*), Labour in the South African Gold Mines*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 1972.

WILSON (Richard), *The Politics of Truth and Reconciliation in South Africa.Legitimating the Post Apartheid States*, Cambridge University Press, New York, 2001.

Articles RSA

ADAM (Habib), « The Rise of Black Consciousness in South Africa », *Race,* vol.15, n°2, octobre 1973, p. 149-165.

ADAMS (Simon), « What's Left ? The South African Communist Party after Apartheid », *Review of African Political Economy,* vol.24, n°2, june 1997, p. 237-248.

ADEBAYO (Adekeye), "The Pied Piper of Pretoria", *Global Dialogue*, vol.10, (1), February 2005, p. 1-3.

ADELZADEH (Asghar), The Costs of Staying the Course. Ngqo!, *Journal of the National Institute for Economic Policy*, Johannesburg, june 1999.

ADENIJI (Olu), « The Emergence of South Africa into the Global Economy and its Consequences for Nigeria and Africa », *Essay on Nigeria Foreign Policy Governance and International Security,* Dokon Publishing House, Ibadan, Nigeria, 2000,

AFRICA REVIEW, Sapem, vol.14, n°8, 2002, p. 37-40.

AFRICA TODAY, Vol.48, n°3, 2001, p. 1-139, (8 articles)

AFRIQUE RELANCE, «Inverser la fuite des cerveaux africains »,vol.17, n°2, juillet 2003.

AHLUWALIA (Pal), « The Struggle for African Identity: Thabo MBEKI's African Renaissance », *African and Asian Studies*, vol.1, 2002, p. 265-277.

AHRIWENG-OGENG (Fred) & MAC GOVAN (Patrick), "Partner or hegemon?: South Africa in Africa (Part One), *Journal of Contemporary African Studies*, vol.16, n°1, january 1998, p. 5-38.

AKINBOADE (Oludele A.) & LALTHAPERSAD-PILLAY (Pinky), "South Africa and the New Partnership for Africa's Development: Economic Spin-offs and Linkages", *South African Journal of Economics*, vol.73:2, June 2005, p. 243-268.

ALDEN (Christ) & LE PERE (Garth), "South Africa's Post Apartheid Foreign Policy: From Reconciliation to Ambiguity?", *Review of African Political Economy,* vol.31, 2004, p. 283-297.

ALVES (Philip)," Understanding Indian Trade Policy: Implications for the Indo-SACU Agreement ", *SAIIA Trade Policy Report*, n°5, South Africa Institute of International Affairs, (SAIIA), Johannesburg, 2004.

ARORA (Vivek) &VAMVAKIDIS (Athanasios), "The Implications of South African Economic Growth for the Rest of Africa*", South African Journal of Economics*, vol.73:2, June 2005, p. 229-242.

BARBER (James), "South Africa's Political Miracle: the International Dimension", *South African Journal of International Affairs*, vol.7, n°1, Summer 2000, p. 51-71.

BARBER (James), "The New South Africa's Foreign Policy: Principles and Practice", *International Affairs*, Vol.81, n°5, 2005, p. 1079-1096.

BLACK (David R)," The New South Africa confront's Abacha 's Nigeria: The politics of human rigth in a seminal relationship", *Commonwealth ComparativePolitics*, vol.41,n°2, july 2003, p. 35-54.

BLACK (DAVID) & SWATUK (Larry H.), "Gazing into the Continental Cristal Ball: *Directions and Suggestions for South Africa-Africa Relations*"? in SALOMON.H (ed.),*Fairy* Godmother, Hegemon or Partner? in Search of a South African Foreign Policy, *Institute for Security Studies*, Pretoria, Monograph n°13, 1997, http://www.iss.co.za/Pubs/MOnograph/No13/Blackand Swatuk.html

BOND (Patrick), " The ANC's Left Turn and South African Sub-imperialism*", Review of African Political Economy*, vol.31, n°102, dec 2004, p. 599-616.

BOND (Patrick), “NEPAD an Annotated critique from South Africa”, 24 avril 2002, in http://A:\nepad_aidc.htm. (Accédé le 13/06/2002).

BOND (Patrick), “Thabo Mbeki and NEPAD. Breaking or shining the chains of global apartheid” *TNI global crisis seminar*, Amsterdam, 17-18 febuary, 2002., in JACOBS.S & CALLAND (Richard) (eds.), *Thabo Mbeki’s World, the Politics and Ideology of the South African President,* University of Natal Press & Zed Books LTD, 2002, p. 53-81.

BOND (Patrick), “What is Pretoria Planning for Africa ?”, december 2001, in http:/A:\nepadpretoria1201.htm (accédé le 13/06/2002).

BONGMBA (Elias.K), “Reflexions on Thabo Mbeki’s African Renaissance*”, Journal of Southern African Studies*, vol.30, n° 2, june 2004, p. 291-316.

BOTHA (P du T), "An African renaissance in the 21st century", *Strategic Review for Southern Africa*, vol XXII, n° 1, june 2000.

BOUGHTON (James.L), « Does the World Need a Universal Financial Institution ? *», World Economic,* vol.6, n°2, April-June 2005, p. 27-46.

BRIDMAN (Martha), “Parliament, Foreign Policy and Civil Society in South Africa”, South *African Journal of International Affairs*, vol.9, n°1, Summer 2002, p. 69-74.

Briefing Paper for the Green Task Group on International Migration, Pretoria, 12 march, 1997.

BROWNELL (F), British Immigration to South Africa, 1946-1970, M. A. Thesis, UNISA, 1977, publié dans “*Archives Year Book for South African History*,(48) 1, p.1-196.

CARIM (Xavier), “SA’s Trade Policy. Ten Years On”, *TIPS Trade & Policy Monitor* 31, September 2004, p. 2-5.

CASSIM (Rashad), “The Pace, Nature and Impact of Trade Policy in South Africa in the 1990s”, *South African Journal of Economic History*, vol.18, 2003, p.76-95.

CHRISTOPHER (Warren), « The US View of South Africa », *International Update* vol.19, 1996.

CROUZEL (Ivan), “L’Afrique du Sud : moteur d’une nouvelle donne continentale”, *Politique Africaine,* n°88, décembre 2002, p. 120-130.

CROUZEL (Yvan), "La renaissance africaine: un discours sud africain?", *Politique Africaine,* n°77, mars 2000, p. 171-182.

DANIEL (John), “Editorial: The Truth and Reconciliation Commission”, *Transformation: Critical Perspectives on Southern Africa*, vol.42, 2000, p.1-8.

DANIEL (John), LUCHTMAN (Jessica) & NAIDU (Sanusha), « South Africa and Nigeria :two unequal centres in a periphery », in DANIEL (John) et al, *State of the Nation :South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2004, p. 544-568.

DANIEL (John), LUTCHMAN (Jessica) & NAIDU (Sanusha), « South Africa and Nigeria: Two Inequal Centres in a Periphery, DANIELL & Al, (Dir), *The State of the Nation. South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2004, p.544-568.

DARBON (Dominique), "Autopsie du miracle sud-africain: le cas de la Truth and Reconciliation Commission" in FAURE Véronique (ed.), Dynamiques Religieuses en Afrique Australe, Karthala, Paris, 2000, p. 39-60.

DAVENPORT.(T), "The Triumph of Colonel Stallard: The Transformation of the Native (Urban Areas) Act between 1923 and 1937", in *South African Historical Journal,* vol.2, 1969, p. 77-96.

DE CONING (Cedric), "Lesotho Intervention: Implications for SADC, Military Interventions, PeaceKeeping and the African Renaissance", In SALOMON.H & MULLER.M (eds): Contribution to the African Renaissance, african Dialogue Monograph Series n°1, ACCORD, Durban, 2000, p. 39-75.

DE VILIERS (JW), JARDINE (Roger) & REISS (Mitchell)., « Why South Africa Gave up the Bomb", Foreign Affairs, vol.72, n°5, nov/dec 1993, p. 98-109.

DOLBEAU (Jean-Michel), "Thabo Mbeki: l'homme de la renaissance africaine", *Afrique Contemporaine*, n°192, 4ème trimestre 1999, p. 3-13.

DRAPER (Peter), "To Liberalise or Not to Liberalise? A Review of South African Government's Trade Policy", *SAIIA Trade Policy Report* n°1, SAIIA, Johannesburg, july 2003.

DU PLESSIS (Anton), " Revisiting South Africa national interest in an area of change and transition: theoretical consideration and practical manifestations", *Strategic Review for Southern Africa,* vol xix, n°2, november 1997.

DU PLESSIS (Anton), « The Military Instrument in South African Foreign Policy. A Preliminary Exploration Strategic Review for Southern Africa", Strategic Review for Southern Africa, vol.XXVI, n°2, nov 2003, p. 106-143.

DUNTON (Christ), « Pixley Kaisaka Seme and the Africain Renaissance Debate », *African Affairs,* n°101, 2003, p. 555-573.

EDWARDS (Lawrence) & ALVES (Phil), "South Africa 's Export Performance: Determinants of Export Supply", *The South African Journal of Economics*, vol.74:3, September 2006, p. 473-500.

ESSOP (Pahad), interview, *Global Dialogue,* vol.10, (3), November 2005, p. 10-12.

EVANS (Graham), « South Africa's Foreign Policy after MANDELA :MBEKI and his Concept of an African Renaissance », *The Round Table*, vol.359, n°352, 1999, p. 621-628.

FISTER (Roger), " Gateway to international victory (The ANC struggle for recognition) : the diplomacy of the ANC , *Journal of African Modern Studies*, vol.41, n°1, 2003, p. 51-73.

FRANCES (Elisabeth), Land and Agriculture in the New South Africa*", Journal of Contemporary African Studies,* vol.17, n°1, january 1999, p. 49-76.

FREEMAN (Linda), "South Africa's Zimbabwe Policy. Unraveling the Contradiction", *Journal of Contemporary African Studies*, vol.23, n°2, may 2005, p. 147-172.

FRIEDMAN (Steven), « South Africa : Entering the Post-Mandela Era », *Journal of Democracy*, vol.10, n°4, 1999.

GAMES (Dianna), « An Oil Giant Reforms: The Experience of South African Companies doing Business in Nigeria », *Business in Africa Report,* 1, SAIIA, June 2003, p. 1-43.

GARMODY (Pradraig), "Between globalisation and (post) apartheid: the political economy of restructuring in South Africa", *Journal of Southern African Studies*, vol. 29, june 2002.

GATER (G.), "Scenarios of Change in South Africa in the World", *The Round Table*, vol.93, n°375, 2004, p. 369-383.

GENRE-GRANDPIERRE (Gilles), « La Black Economic Empowerment en Afrique du Sud: fondements, contraintes et risques », *Afrique contemporaine*, n°210, été 2004, p. 95-108.

GIBSON (James L), "Truth Reconciliation and the Creation of Human Rights Culture in South Africa", *Law and Society Review*, vol.38, Mars 2004, p. 5-40.

GIBSON (James L.), "Truth, Justice, and Reconciliation: Judging the fairness of Amnesty in South Africa", *American Journal of Political Science*, vol.46, n°3, july 2002, p. 540-556.

GINSBURG (David), « The Transformation of South Africa :Transition Theory Tested », T*ransformation*, vol.29, 1996.

Global Dialogue: Interview With Alec ERWIN, vol.4, n°1, *Institute for global Dialogue*, Johannesburg, April 1999.

GOEBEL (Allison)," Is Zimbabwe the Future of South Africa? The Implication for Land Reform in Southern Africa", *Journal of Contemporary African Studies*, vol.23, n°3, sept 2005, p. 345-370.

GONIDEC (Pierre-.François),"Afrique du Sud: une nouvelle politique extérieure? », Afrique 2000 (*Revue Africaine de politique internationale*), 4/10/1997, p. 119-144.

GRAY (Bill) & LYN (S), "South Africa's Truth and Reconciliation Commission. Ethical and Theological Perspective", *Ethics and International Affairs,* vol.12, 1998,p. 43-62.

GROBELAAR (Neuma), “Can South Africa Business Drive Regional Integration on the Continent?”, *South African Journal of International Affairs*, vol.11, n°2, Winter/Spring 2004, p. 91-106.

HABIB (Adam) & SELIYANE (Nthakeng), “Why South Africa Should Play a Hegemonic Role in Africa”, Global Dialogue, vol.11, (1), may 2006, p. 4-8.

HABIB (Adam) & KOTZE (H.), « Civil Society Governance and Development in an era of Globalisation », in EDIGHEDI (O.) & MHONE (G.), *Governance in the New South Africa,* UCT Press, Cape Town ,2003, p. 246-270.

HABIB (Adam), PILLAY (Devan) & DESAI (Ashwin), " South Africa and the global order: the structural conditioning of a transition to democracy", *Journal of Contemporary African Studies*, , vol 16, n°1, january 1998.

HABIB (Adam), PILLAY (Devan) & DESAI (Ashwin), " South Africa in Africa (Part two), *Journal of Contemporary African Studies,*vol.16, n°2, july 1998.

HABIB (Adam), PILLAY (Devan) & DESAI (Ashwin): “The Structural Conditioning of Transition to Democracy”, *Journal of Contemporary African Studies*, vol.16, n°1, january 1996, p. 95-116.

HAMIL (James), « The Making of the South Africa’s New President”, *Contemporary Review,* vol.275, n°1605, october 1999, p. 193-198.

HARTZENBERG (Trudi), “*South-south Trade Liberalisation: Competing Among Ourselves*”,Tralac Documents, 8 February 2005, http://www.tralac.org/script/content.

HAYNER (Priscilla .B), “Same Species, Different Animal: How South Africa Compares Truth Commission World Wide”, in VILLA-VICENCIO Charles et VERWOERD Wilhem: *Looking Back, Reaching Forward: Reflections on the Truth and Reconciliation Commission of South Africa*, University of Cape Town Press, 2000.

HAYNER (Priscilla. B), “Fifteen Truth Commission, -1974 to 1994: A Comparative Study”, *Human Right Quaterly,* vol.16, n°4, November 1994, p. 597-655.

HENTZ (James Jude), " The two faces of privatisation : Political and economic logic in transitional South Africa", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 38, n° 2, june 2000.

HERBST (Jeffrey), “MBEKI’s South African Foreign Policy”,*African Affairs*, vol.84, n°6, nov/dec 2005, p. 93-105.

HIPUNGU DJA KASENG (Sesanga), « L'Afrique du sud et la sécurité sous-régionale des grands lacs », *Actualité et Droit International*, mars 2002.

HOUGH (Mike), " The concept of military doctrine with specific reference to the South African National Defense Force",*Strategic Review for Southern Africa*, vol XXII, n°1, june 2000.

HUSSEIN (Salomon), "Illegal Immigration into South Africa", *Africa Insight,* vol. 31, n°4, p. 20-28.

JOHNSON (Krista), « Liberal or Liberation ? : the Contradiction of ANC Rule in South Africa », in MELBER (Henning), Limits to Liberation in Southern Africa, HSRC Press, Cape Town, 2002, p .200-223.

JOHNSON (Krista)," Liberal or liberalization framework?: the contradition of ANC rule in South Africa", *Journal of Contemporary African Studies,*vol.21, n°2, may 2003.

JONES (Stuart), "External Trade in the 1990s", *South African Journal of Economic History*, vol.18, September 2003, p. 332-365.

JONSSON (Gunnar) & subramanian (Arvind), "Dynamics Gains From Trade: Evidence From South Africa , *IMF Staff Papers*, 48, 1, 2001, p. 197-224.

KAJWANJA (peter), "power and Peace: South Africa and the Refurbishing of Africa's Multilateral Capacity for Peacemaking", Journal of Contemporary African Studies, vol.24, n°2, mays 2006, p. 159-182.

KAPLAN (David), "Manufacturing in South Africa Over the Last Decade: A Review of Industrial Performance and Policy", *Development Southern Africa,* vol.21, n°4, 2004, p. 623-644.

KLEIN (Michel) " L'Afrique du Sud, dix ans après", *Défense Nationale*, mars 2004, p. 119-134.

KORNEGAY (Francis) « Nigeria, Egypt and South Africa: A stable Balance of Power in Africa », South Africa Institute of International Affairs 1999-2000, Johannesburg.

KORNEGAY (Francis), LANDSBERG (Christ), "Mayivuke iAfrica! Can South Africa lead African Renaissance? Centre for Policy Studies, PIA, vol 11,n°1, janvier 1998, p.14.

KORNEGAY (Francis), LANDSBERG (Christ), « Phaphama ! Afrika !: The Africa Renaissance and Corporate South Africa », *African Security Review*, vol 7, n°4, 1998. http://www.iss.co.za/Publications/Asindex.html

KOTZE (Hennie) & HILL (Llyod), "Emergent Migration Policy in a Democratic South Africa", *International Migrations*, vol.35, n°1, 1997, p. 5-36.

KUNZI (Daniel), "Suisse-Afrique du Sud : La vérité sort encore », *Une Suisse sans armée,* n°44, hiver 1999, p. 7-8.

L'HAIRE (Sébastien), "Suisse-Afrique du Sud : les fréquentations douteuses des barbouezes helvétiques », *Une Suisse sans armée*, n° 52, hiver 2001, p. 8-9.

LANDSBERG (Christ) & HLOPHE (Dumisani).," The Triple Black Burden: Race, Knowledge Production and South Africa's International Affairs", *South African Journal of International Affairs*, vol.8, n°1, summer 2000, p.23-39.

LANDSBERG (Christ), "Pax Pretoriana vs Pax Nigeriana", *L'Afrique Politique*, 2000.p. 105-115.

LANDSBERG (Christ), « Promoting Democracy: the Mandela-Mbeki Doctrine », *Journal of Democracy* , vol.11, n°3, Juillet 2000, p. 83-96.

LANDSBERG (Christ), « South Africa and Nigeria: Hegemons or Strategic Partners ? », *Global Dialogue* 5, 2, Septembre 2000.

LE PERE (Garth) VAN NIEUWKERK (Anthony) & LAMBRECHTS (Kato) (sld), "South Africa and Africa: Reflexion on an African renaissance", *Foundation for global dialogue*, occasional paper n°17, octobre 1998.

LE PERE (Garth), « South Africa and Nigeria. A Strategic Partnership », *Global Dialogue* 4, 3, december 1999.

LE PERE (Garth), « South Africa: An Emerging Power?", *Global Dialogue*, vol.3, (1), march 1998, p. 1-4.

LEE (Margaret C.), " The European Union -South Africa Free trade agreement/ in whose interrest?", *Journal of Contemporary African Studies*, vol.21, n° 1, january 2002.

LEFTWICH (Gail).,"An African Renaissance? South Africa", *The Journal of Trade, Industry and Investement*, Eté, 1997.

LEGOSSICK (Martin), " Armed Struggle in South Africa: Consequences of a strategic debate", *Journal of Contemporary African Studies*, vol.21, n°2, may 2003.

LEWIS (JD.), « Promoting Growth and Employment in South Africa », *The South African Journal of Economics*, vol.70.4, 2002, p. 725-776.

LYMAN (Princeton), « south Africa's Promise », *Foreign Policy,* vol.102, Spring 1996, p. 105-119.

MACKAY (Shaun) & SHUBANE (Kehla),« Down to Business :Government-Business relations and South Africa's Development Needs », *Research Report* n°69, Centre For Policy Studies, Johannesburg, 1999.

MAHADEA (D.), "Employment and Growth in South Africa: Hope or Despair?", *The South African Journal of Economics*, vol.71:1, March 2003, p. 21-48.

MAHARAJ (Herushia) & RAJKUMAR (Rinku),The Alien Invasion in South Africa:Illegal Immigrants in Durban, *Development Southern Africa,* 14, n°2, 1997, p. 255-273.

MAKGEHANGENG (Sehlare), "South African Economy and Trade Policy in Africa": A Critical Analysis", *Africa Journal of Political Science*, vol.8, n°2, 2003, p. 87-107.

MAKOA (Francis K)., "Making Sense of South Africa's Foreign Policy and the South Africa /Africa Leadership Thesis", Strategic Review for Southern Africa, vol.XXIII, n°1, may 2001, p. 43-57.

MAMDANI (Mahmood), « State and Civil Society in Contemporary Africa : Reconceptualising the Birth of State Nationalism and the Defeat of Popular Movements », *Africa Development*, vol.15, n°3/4, 1990, p. 47-70.

MANBY (Bronwen),"Les principes face au pragmatisme", *Enjeux internationaux*, trimestriel I/2004, n°3, p. 40-45.

MANDELA (Nelson), "The South Africa's Future foreign Policy", *Foreign Affairs,* vol.72, n°5, 1993 p. 86-97.

MARAIS (Hein), « The Mbeki Enigma », *Southern African Report*, vol.13, n°1, november 1997, p. 6-11.

MARAIS (Hein): « The RDP: Is There life After GEAR ? », *Development Up Date*, vol.1, n°1, 1997.

MASERUMBULE (Bethuel) & MADIKANE (Merryman), "Is the Skills Acts Working for Workers?", *South African Labour Bulletin*, 28, (3), 2004, p. 30-33.

MBEKI (T.), « A Climate for Negociations ? », *Africa Report,* vol.34, Novembre/décembre 1989, p. 27-29.

MBEKI (T.), « Class, Race and the Future of Socialism », *New Left Review* vol.160, November/December 1986, p. 2-22.

MBEKI (T.), « Disarming Talks », Interview With Philips VAN NIEKERK, *Leadership SA*, vol.9, n°1, mars 1990,p. 24-27.

MBEKI (T.), « Solving Regional Conflict through Negociations : Does it Work?, *Die Suid-Afrikaan*, 24 december 1989, p. 26-27.

MBEKI (Thabo), « ANC is Undestructible », Interview by FREDERICKSE Julie. Africa News, 16 july 1984, p. 5-6.

MC KINLEY (Dale T.), " Commodifying Oppression: South Africa's Foreign Policy Towards Zimbabwe under Mbeki", *Southern African Regional Poverty Network*, mars 2003, http://www.sarpn.org.za

McCARTHY (Colin), “Manufacturing During the 1990s: Facing up to Trade Liberalisation,” *South African Journal of Economic History*, vol.18, september 2003, p. 159-187.

MELBER (Henning), « SA and NEPAD, Quo Vadis ? », *South African Journal of International Affairs* (SAJIA° vol.1, n°1,summer/Autmn 2004, p. 89-100.

MEYER (Jean Baptiste), “ Expatriation des compétences africaines:l’option diaspora en Afrique du Sud”, *Afrique Contemporaine*, n°190, 2ème trimestre 1999, p. 3-19.

MILLS (Greg), “India and South Africa: the search for Partnership”, A report on an international Workshop organized by SAIIS, ISS and Analyses, johannesburg 25-26 march 1997.

MINAAR (Anthoni), “Ours for the Taking ? Crime and Illegals”, in *Social Update,* 4, 1995.

MULLER (Marie),“The Foreign Ministry of South Africa: From Isolation to Integration to Coherency”, in HOCKING.(Brian) (ed): Foreign Ministry. Change and Adaptation, Mac Millan, London, 1999.

MYBURG (Andrew), “Explaining Emigration from South Africa”, *The South African Journal of Economics*, Vol.72:1, March 2004, p. 125-151.

NATHAN (Laurie), “Consistency and Inconsistencies in South African Foreign Policy” *International Affairs*, vol.81, n°2, 2005, p. 361-372.

NATTRASS (Nicoli), “Aids, Economic Growth and Income Distribution in South Africa”, *The South African Journal of Economics*, vol.71:3, September 2003, p. 428-454.

NELL (Philip)., “South African Foreign Policy: Elite Perception and Preferences”, *Global Dialogue,* vol.8, (2), october 2003, p. 3-6.

NEOCOSMOS (Michael), « From People’s Politics to State Politics : Aspects of National Liberation in South Africa ».In OLUKOSHI (Adebayo) (ed) : *The Politics of Opposition in Contemporary Africa*, Nordic Africa Institute, Uppsala, 1998.

OBASANDJO (Olusegun), «Nigeria-South Africa : Bond accross the Continent » in A Collection of Speeches of President Olusegun Obasandjo, Ed Ad Obe, vol 2, Spectrum Books, Ibadan, Nigeria, 2001.

OKECHKWU (Ideduru), “Black economic Power and Nation Building in Post-apartheid South Africa”, *Journal of Modern African Studies*, vol.42, n°1, mars 2004, p. 1-30.

OKECHUKWU (Ideduru), « Black Economic Power and Nation Building in Post ApartheidSouth Africa », *Journal of Modern African Studies,* vol.42, n°1, mars 2004, p. 1-30.

OLIVER (Gerrit) & GELDENHUYS (Deon, ”South Africa’s Foreign Policy: From Idealism to Pragmatism”, *Business and the Contemporary World*, vol.9, n°2, 1999, p. 365-380.

PEBERDY (Sally) “Obscuring history? Contemporary Patterns of Regional Migration to South Africa”, in David SIMON, South Africa in Southern Africa Reconfiguring the Region, James Currey (Oxford), Ohio University Press (Athens), David PHILIP (Cape Town), 1998, p.187-205.

PHIMISTER (Ian) & RAFTOPOULOS (Brian), “Mugabe, Mbeki and the Politics of Anti Imperialism”, *Review of African Political Economy*, vol.31, n°101, sept 2004, p. 385-400.

RANGASAMY (L.) & BLIGNAUT (Z.), “How Exposed is the South African Economy to International Trade?”, *The South African Journal of Economics*, vol.73:3, September 2005, p. 366-388.

REDDY (Ratna V.), "Water Security and management: lessons from South Africa", *Economic and Political Weekly*, 37 (28), July 13-19, 2002. p. 2878-81.

ROBERTS (Simon), Reflections on Approaching an FTA Negociations With Mercosur : A Review of Key Issues, *SAIIA Trade Policy Report* n°6, SAIIA, Johannesburg, 2004

SA Foreign Policy Monitor, "SA's dead-end policy on Zimbabwe", SAIIA, december 2003, p. 1, 4.

SACHIKONYE (Llyod M), “South Africa’s Quiet Diplomacy: the case of Zimbabwe”, in DANIEL (John) et al, South Africa: State of the nation 2004/2005, 2005, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 569-585.

SCHOEMAN (Maxi) & ALDEN (Christ),“The Hegemon that Wasn’t: South Africa’s Foreign Policy Towards Zimbabwe “, *Strategic Review for Southern Africa*, mai 2003.

SCHOER (Volker) & LEIBBRANDT (Murray), “Determinantss of Job Search Strategies: Evidence From the Khayelitsha/Mitchell’s Plain Survey”, *South African Journal of Economics*, vol.74:4, December 2006, p. 702-724.

SCHRAEDER (Peter .J), “South Africa’s Foreign Policy: From International Pariah to Leader of the African Renaissance”, *The Round Table*, Vol.359, 2001, p. 229-243.

SELEBI (Jacquie): Interview, *Global Dialogue*, vol.3, n°3, 1998, p.15-41.

SIMON (David R.), “Trading Spaces: Imagining and Positioning the New South Africa within the Regional and Global Economies”, *International Affairs*, vol.77, n°2, avril 2001, p. 377-405.

SKIDMORE (Natasha), “Japan and South Africa: Deepening Economics Relations”, *SAIIA report* n°42, SAIIA, Johannesburg, 2004.

SMUTS (Jan. C), Plans for a Better World, Speeches of field Marshall the Hon JC SMUTS, Hodder et Stoughton, Londres, 1942.

SPENCE (Jack E.), « On Becoming Just Another Country*", The World Today*, March 1997, p. 67-69.

STONEMAN (Colin) "Lessons Unlearned: South Africa One way relationship With Zimbabwe", in David SIMON(ed): South Africa in Southern Africa: Reconfiguring the region, James Currey, Ohio University Press, David Philip, 1998, p.89-1O2.

SUTTNER (Raymond), "Culture of the ANC of South Africa -imprint of exile experiences", *Journal of Contemporary African Studies*, vol.21, n°2, may 2003.

TAYLOR (Ian) & WILLIAMS (Paul),"South African foreign policy and the great lakes crisis: African Renaissance meets vagabondage politique?", *African Affairs*, vol.100, 2001, p. 265-286.

TAYLOR (Ian), "La politique sud-africaine et le NEPAD, contradictions et compromis", *Politique Africaine,* n° 91, octobre 2003, p. 120-131.

TENDAI (Dum Bustshena), "Foreigners go home", SAPEM, vol.14, n°8, 2002, p. 5-6.

TSHEOLA (Johannes), "Explaining South Africa's Form of Globalisation: A Continental Posture Paradox for Insertion and Dependance", *Political Geography*, vol.21, 2002, p. 789-811.

UZODIKE (Ufo Okele) & NAIDOO (Varusha), "Between Scylla and Charibdis: Challenges facing South African Policy on Zimbabwe", *African Journal of Political Science*, vol.8, n°2, 2003, p.33-54.

VALE (Peter), "The movements, modernity and new international relations writing in South Africa", *International Affairs*, 78 (3), July 2002, pp.585-93.

VALE (peter), MASEKO (Sipho), "South Africa and the African Renaissance", *International Affairs*, vol. 74, n°2, 1998, p.271-287.

VALE (Peter), MASEKO (Sipho), South Africa and the African Renaissance, South Africa and Africa;: Reflectiond on the African Renaissance, Fondation for Global Dialogue(FGD) occasional Paper n°17, Johannesburg,1998.

VALE (Peter)., « The African Renaissance : It Sounds Wonderful, but What Does it Mean ? *Election Talk, Newsletter Two*, Electoral Institute of South Africa, December 1997, p. 1-2.

VAN AARDT (Maxi), "A foreign Policy to Die for: South Africa's Response to the Nigerian Crisis", *Africa Insight,* vol.26, n° 2, 1995, p. 107-119.

VAN DER WESTBUIZEN (Janis): "South Africa's Emergence as a Middle Power*", Third World Quaterly,* vol.19, n°3, sept 1998, p. 435-456.

VAN NIEUWKERK (Anthoni), "The Impact of Illegal Alienson safety and Security in South Africa", in *ISSUP Bulletin,* 1995.

VAN NIEUWKERK (Anthoni) “The SADC Mutual Defense Pact: si vis Pacem, para Bellum?” Centre for Defense and Security Management, University of Witwatersrand, Issue n°16 (2), October 2003, p. 1-4.

VAN NIEUWKERK (Anthoni), “La puissance de l’Afrique du Sud en question”, *Politique africaine*, n°98, juin 2005, p. 96-110.

VAN NIEUWKERK (Anthoni), “South Africa’s Foreign Policy Mood: Moral Internationalism or Commercial Realism?”, Global Dialogue, vol.3, (1)? March 1998, p.7-8.

VAN NIEUWKERK (Anthoni), “South Africa’s National Interest”, *African Security Review,* vol. 13, n° 2, p. 89-104.

VAN WYK (Jo Ansie), “The Saga Continues: the Zimbabwe Issue in South Africa’s Foreign Policy”, *Alternatives*, vol.1, 2002, p. 176-230.

VENEY (Cassandra R),“ India’s Relations with South Africa During the Post Apartheid Era”, *Journal of Asian and African Studies*, vol.34, n°3, 1999, p. 279-297.

VENEY (Cassandra R.) & PAYNE (Richard J.), « The Abolition of Apartheid and its Implication for Nigeria », *Journal of Developing Countries*, vol.13, f2, 1997, p. 208-225.

VREY (Francois), " Military future of developing countries: Images of alternative futures for the South African military", *Strategic Review for Southern Africa*, vol XXIII, n° 2, november 2001, p. 35-63.

WA KABWE-SEGATTI (Aurelia), “ Du rapatriement volontaire au refoulement dissimulé. Les réfugiés mozambicains en Afrique du Sud”, *Politique Africaine,* n°85, mars 2002, p. 75-92.

WALTER (S.) & DE BEER (B.), “An Indicator of South Africa’s External Competitiveness”, *South African Reserve Bank Quaterly Bulletin*, September 1999, p. 54-65.

WHITE (Lyal), “Driving South Africa-Mercosur Trans-Atlantic Co-operation in the Automotive Industry”, SAIIA Report n°34, SAIIA, Johannesburg, 2003.

WHITE (Lyal), South Africa-Mercosur: Long Process, Little Progress, *SAIIA Report* n°23, SAIIA Johannesburg, 2002.

WILLIAMS (Paul) & TAYLOR (Ian), "Néo-liberalism and the political economy of the "new South Africa", *New Political Economy*, vol.5, n°1, mars 2000.

WILLIAMS (Rocky), "Confidence-building defense and Southern Africa: the implications of non offensive defense for South Africa's defense posture", *Strategic Review For Southern Africa*, vol XIX, n°1, may 1997, p.31-56.

WILLIAMS (Rocky), "Peace Operations and the South African Armed Forces: Prospect and Challenges", *Strategic Review for Southern Africa*, vol.17, n°2, November 1995.

Winter 2000, p. 147-157.
WOODS (Geoffrey), " The South African Military in transition*", Australian Journal of Political Sciences* ,vol.31, n°3, 1996, p. 387-400.
WOODS (Geoffrey), "Organisational change and continuity within the South African National Defense Force", *Commonwealth Comparative Politics*", vol.38, n°2, july 2000, p. 89-104.
YOUNG (Tom), "South Africa's Foreign Relations in A Post-Apartheid World", *South Africa International*, April 1991, p. 236-243.

Articles de journaux

ADEBAYO (Adekeye), "Whiter Nigerian Foreign Policy?", *Tell,* 23 août 1999.
BOURDIEU (Pierre), "L'essence du néolibéralisme", *Le Monde diplomatique,* mars 1998;
BOYLE (Brendan), "MANUEL Seeks to Amplify Voice of Africa in IMF", *Sunday Times*, September 10 2006, p. 3.
BOYLE (Bredan), "LEKOTA Wants more money", *Sunday Times*, june 13, 2004.
COLETTE (Elise) avec YERIM SECK (Cheikh), « Mbeki peut-il réussir ?, JAI n°2292, du 12-18 decembre 2004.
DAVIES (Desmond), "Whiter African Renaissance?", *West Africa*, 13-19 décembre 1999.
EDMONDS (Martin), "ANC Mps Peeved about consultants's Powers", *Mail and Guardian*, 4 october, 1996.
GEVISSER (Mark), "The Thabo Mbeki Story: the Chief", *Sunday Times*, June 20, 1999.
GONDWE (Gondal) et CADAVO (C)., "New Swipe at Fighting Poverty", *Financial Times*, october 7, 2001.
GRANT (Catherine), "South Africa's Trade Coalition: Are they Good for the Economy?", Business Report, Thursday, september 14, 2006.
HERBERT (Ross), "It is Time to make NEPAD a Reality", *Mail and Guardian*, July 5 to 11, 2002.
HUGUES (Tim Ross), "Its Time to be African Scholars", *Mail and Guardian*, november 22 to 28, 2002.
JACOBS (Sean), "An Imperial Presidency", *Siyaya*, Autumn, 1999.
KANUMA (Shyaka), "Dreaming in Durban", *Mail and Guardian*, July 12 to18, 2002.

LANDSBERG (Christ), « Waiting for the Giant ?", West Africa, 26 September- 2 October 1994.

Le Monde Diplomatique, Dossier ONU, septembre 2005.

LECOUTRE (Delphine), « L'Afrique et la réforme des Nations Unies », *Le monde diplomatique*, juillet 2005.

Mac GREAL (Christ), "Le pacte secret d'Israel avec l'Afrique du Sud », *The Guardian*, 7 février 2006.

Mail and Guardian, "Africa Renaissance: Teaching the past for the future", 1-7 avril 1997

Mail and Guardian, "Fueling a Renaissance for a New Africa", 19-27 septembre 1997

MALOKA (Eddy),"Africa must Rise a New", *Sowetan*, september 14, 1998.

MAVIMBELA (Vusi), "SA has Clear Script for role in continental Affairs", *Sunday Times,* september 13, 1998.

MBELE (Wally), "…..And More weapons", *Sunday Times*, june 13, 2004.

MILLS (Greg) et OPENHEIMER (J), "Partnership only way to break the Cycle", *Financial Time,* october 1st , 2001.

NDEBELE (N), « African Renaissance: A social Quest », *Siyaya*, Issue 2, winter 1998.

PERROT (Francine), « Evolutions, les conditions de la renaissance africaine », *La planète*, fevrier 1998.

SHADRACK (Gutto), "Creating a New african", *This Day*, june 15, 2004.

SOEPE (Sipho), "NEPAD, Schmepad", *Mail and Guardian* 12-18 juillet 2002.

STREMLAU (John), "NEPAD Peer Review Mecanism", *Mail and Guardian*, 10 mai 2002

STREMLAU (John), "NEPAD Requires African Solutions", *Mail and Guardian*, 10-16 mai 2002.

TSHIYEMBE (Mwayila), « L'ex-Zaire convoité par ses voisins. Ambitions rivales dans l'Afrique des grands lacs », *Le Monde diplomatique*, janvier 1999.

WORTHINGTON (Richard), "Pushing the Parameters of NEPAD", *Mail and Guardian, July* 7 to 13, 2002.

ZUMA (Jacob), "Signification of the Launch of the African Union", *Sowetan*, july 3, 2002.

Travaux de recherche et travaux non publiés

BAGAYOKO-PENONE (Niagale), Les politiques de sécurité francaise et américaineen Afrique de l'Ouest : approche comparée des stratégies de la France et des Etats-Unis, thèse de doctorat, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 20 décembre 2002.

BAILA (Nourredine), L'Afrique du Sud et la Renaissance africaine , Mémoire de Master II, juin 2006, Université de Reims Champagne-Ardenne.

BRADLAW (E.), *Immigration Into the Union : 1910-1948 Policy and Atitudes*, thèse de doctorat, Université du Cap, 1978.

BULLEN (Alison), « *The African Renaissance : An Assesment of the African Renaissance Discourse as a Unique Strategy forDevelopment in Africa* », Honours Dissertation, School of African Studies, Université du Cap, Décembre 1999.

CASSIM (Rashad) & VAN SEVENTER (Dirk), *South African Merchandise Trade Reform Since Democracy : An Overview,* Document non publié, School of Ecoonomic and Business Science, Université de Witswatersrand,Johannesburg et TIPS Pretoria, 2004.

CASSIM (Rashad), *Reflections on South Africa's First Wave of Economic Reforms*, document non publié, School of Economic and Business Science, Université de Witswatersrand, Johannesburg, 2004.

DAMOISEAU (Nadège), Apartheid et démocratie en Afrique du Sud : évolution de la politique gouvernementale de 1989 à nos jours, Thèse de doctorat, Université de Reims, 1995.

DAMOISEAU (Nadège), L'évolution du Congrès National Africain, mémoire de maîtrise de droit public, Université de Reims, 1990-1991.

DEQUIN (Sandrine), La propagande génocidaire au Rwanda: un calque de la propagande nazie""? Mémoire de maîtrise de droit public, Université de Reims, 1999-2000.

DIKA ELOKAN (Pierre-Paul), « L'accord de Commerce de Développement et de coopération entre l'Union Européenne et l'Afrique du Sud , Mémoire de relations internationales de DEA, Université de Reims Champagne-Ardenne, décembre 2000.

DONCK (Peggy), "Les réactions de la communauté internationale face à la crise des Grands Lacs", mémoire de DEA de droit public, option relations internationales, Université de Reims, 1997-1998.

DONSKI (I.), :*Aspect of the Immigration of Europeans to South Africa*, M.A Thesis, Université de Rand Afrikaans,Johannesburg,1989.

DUPRELLE (Karine),"L'Afrique du Sud et la Nigeria peuvent-ils être les moteurs pour l'Afrique subsaharienne dans la cadre de la coopération régionale?" Mémoire de DEA, Lille, 1997.

FALL (Abdou), La Nouvelle Afrique du Sud et la contruction d'une politique étrangère post-aparthied : Essai d'évaluation des relations avec l'Afrique et le reste du monde occidental (1994-1999), thèse de doctorat en sciences politiques, Toulouse I, mai 2005.

FRIEDMAN (Steven), *The MBEKI Era and South African Busines*s, Document non publié, Centre for Policy Studies, Johannesburg, 1999.

LAUSEIG (Jérôme), " L'Afrique du Sud et l'Océan indien : les voies d'une insertion régionale atypique"; Mémoire de DEA, 1997.

OKIEMY (Bienvenu), La reformulation de l'architecture organique du système commercial mondial multilatéral : l'accord instituant l'organisatin mondiale du commerce (OMC), Thèse de doctorat, Université de Reims, décembre 1999.

RYKLIEF (C.), *The Manufacture of Chaos and Compromise : an Analysis of the Path to Reform in South Africa*, MA Thesis, School of Politics and Communication Studies, Université de Liverpool, Royaume Uni , Septembre 1996.

WA KABWE-SEGATTI (Aurelia), La place de l'étranger dans la nouvelle Afrique du Sud :la réforme de la politique d'immigration : 1986-2002, thèse de doctorat, Université de la Réunion, 2003.

Discours officiels.

1) Sur l'ONU

MBEKI (Thabo), Discours à New-York, *Documents d'Actualité Internationale* n°22, 15 novembre 2004, p.796.

MBEKI (T), Discours à l'AG des Nations Unies, New York, 10 novembre 2001, *Documents d'Actualité Internationale*, n°2, janvier 2002, p.51-52.

MBEKI (T), *Adress to the Annual Conference of the Black Management Forum,* Kemton Park, 20 November 1999.

MBEKI (T), *Adress to the SA-ISA Business and Finance Forum*, New York, 23 september 1999

NZO (A), Foreign Affairs Budget Vote : Adress by Minister A.NZO, House of Assembly, 04/03/99.

2) Sur la politique africaine et le NEPAD.

MBEKI (T), disponible en anglais sur le site du gouvernement sud-africain (http://www.gov.za
-Discours sur l'Etat de la Nation sud-africaine, 3 février 2006, 21 mai 2004
-Sommet du TICADIII, Tokyo, 29 septembre 2003.
-Sur l'état de la Nation Sud Africaine au Parlement, Le Cap, 6 février 2004.
-«Démocratie et la Renaissance en Afrique : A la recherche d'une Pax Africana durable », Abuja (Nigeria) 30 octobre 2000, à l'Institut nigerian des affaires étrangères.
-A l'institut sud africain des relations internationales (SAIIA), 13 novembre 2001.
-Au siège de l'UNESCO (Paris), 19 novembre 2003.
-Conference internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 21/03/02.
-Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, Maputo, Mozambique, 10 juillet 2003.
-Réponse lors du débat sur l'Etat de la Nation », Assemblée Nationale, 11 février 2004. Site du gouvernement sud-africain, http: //www.gov.za.
-« Démocratie et la renaissance en Afrique : A la recherche d'une Pax Africana durable », Abuja (Nigeria), 30 octobre 2000, à l'institut nigerian des affaires étrangères.
-Sur l'état de la Nation sud-africaine au Parlement, Le Cap, 6 février 2004 ;

DLAMINI ZUMA accessible sur le site du DFA
NDLAMINI ZUMA,
-14 mars 2000, 8 mai 2001, 3 avril 2003
-Sur le Budget à l'Assemblée Nationale sud Africaine, Le Cap, 28 mai 2002.
-Sur le NEPAD à l'Université de l'Alberta (Canada),
-Sur le NEPAD et l'UA devant l'Assemblée Nationale et le Conseil Nationaldes Provinces, 31 octobre 2001.
-L'Afrique du Sud en Afrique et dans le monde, Londres, 25 octobre 2003.
-Discours à l'Assemblée Nationale sud-africaine de présentation du budget,Le Cap, 28 mai 2002 : http://wip.dataworld.co.za/dfa/docs/Speeches/dlaminiZuma/2002/20020322_NEPAD.asp
-Discours à l'occasion de la réunion sur la Politique Africaine de Défense et de Sécurité Commune (PASC) (Johannesburg), 29 mai 2003. Disponible sur le site duDFA
-Discours devant les milieux d'affaires, des médias et universitaires sur le NEPAD et l'UA au Brésil, (7aout 2002). (consultable sur le site du DFA).
-A l'Université d'Alberta (Canada) sur le NEPAD, 22 mars 2002.http://wip.dataworld.co.za/dfa/SpeechesdlaminiZuma/2002/20020322_NEPAD.asp

LEKOTA (Mosiuoa) Ministre de de la Défense
-Sur le NEPAD au Parlement sud-africain, 31 octobre 2001, in http://A:\s97cgi.html

NTSALUBA Ayanda (Directeur général du DFA au 20 mai 2004 à l'occasion du 70ème anniversaire du l'institut sud-africain des relations internationales (SAIIA),
-« La politique étrangère sud-africaine depuis 1994 », 20 mai 2004. http://www.gov.za/docs/Speeches/2004/ntsa0521htm

PAHAD (Aziz), « Réflexions sur la politique étrangère post-apartheid de l'Afrique du Sud », accessible sur le site du DFA.
SELEBI (Jackie), "South Africa Foreign Policy: Setting New Goals and Strategies", Extrait d'un discours, SAIIA, Johannesburg, 18/09/99.
ZUMA (Jacob) -Inauguration de la Commission conjointe RSA-Nigeria (Abuja-Nigeria), le 4 octobre 1999 : En anglais : http://www.gov.za/docs/Speeches/Zuma/004.htm.

3) Sur la renaissance africaine

MBEKI (T),
-« The African Renaissance », Discours devant le Conseil Corporatiste sur l'Afrique sur l'attrait des capitaux au sommet de l'Afrique, Chantilly, Etats Unis,avril 1997.
-« The African Renaissance », Déclaration Gallagher Estate, 13 aout 1998.
-« The African Renaissance, South Africa and the World », Discours à l'Université des Nations Unies, 9 avril 1998.
-The African Renaissance Myth or reality", discours à l'institut sud-africain des affaires internationales, *Jan Smuts House*, Johannesburg, 21 octobre 1997.
-Discours de lancement de l'Institut de la Renaisance Africaine, Pretoria, 11 octobre 1999.
ZUMA (Jacob) :
-« La Renaissance Africaine : de la vision à la réalité », disponible en anglais sur le site du DFA : http://www.dfa.gov.za/docs/speeches/1999/Zuma1123.htm
-Sur la renaissance africaine à l'université du Bosphore, Istanbul, Turquie, 15 octobre 2003.http://www.gov.za/docs/Speeches/2003/Zuma1015.htm.

Communications

ANC., « ANC Conference on Afirmative Action », octobre 1991, Port Elisabeth.

BEKOE (Dorina), "*Peace Making in Southern Africa: The role and Potential of the Southern African Development Community*", Report of the International Peace Academy and Centre for Africa's International Relation Task Force, Johannesburg, mars 2002.

BOTT (Sandra), "La présence suisse en Afrique du Sud », Suisse, 2 avril 2003.

BOUILLON (A.), *New African Immigration to South Africa*, Rapport présenté à la conférence de l'association sociologique sud-africaine, Durban (AS) 7-11 juillet 1996.

CLOUGH (M), *Constructing a role for South Africa in the Emerging World Order*, Paper Read at Centre For Policy Studies Workshop on South Africa as an Emerging Power,Johannesburg,september 1996.

COHEN (R.), *International Migration: Southern African in Global Perspective*, Communication pour le groupe vert de travail sur les migrations internationales, Le Cap, 13-14 janvier 1997.

CRUSH (Jonathan), *Contract Migration to South Africa: Past, Present and Future*, (communication) élaborée pour le Groupe vert de Travail sur les migrations internationales, Le Cap 13-14 janvier 1997.

EIDELBERG (P.), *The Tripartite Alliance on the Eve of New Millenium: the Congress of South Afrian Trade Union, the National African Congress and the South African Communist Party,*Documentadressé à un seminaireà l'Institut de la Recherche sociale avancée, Seminar Papern°413, Université de Witswatersrand, Johannesburg ,3 mars 1997.

FOUNOU-TCHIGOUA (Bernard*), Economie politique du Consensus de Washington révisé,* Communication au Symposium internationalsur « repenser Bretton Woods à partir de l'Afrique », Ouagadougou, 9-11 juin 1999.

HABIB (Adam), *South Africa: Hegemon or Pivotal State?,* Paper presented at a Debate Organized by the Centre for Policy Studies and the Open Society Foundation for South Africa, SA, Aout 2003.

LOOTS (Elsabé), "*Globalisation, Emerging Markets and the South African Economy*", Paper Presented at the International Jubilee Conference of the Economic Society of South Africa, Glenburn Lodge, Johennesburg, 2001.

MANDAZA (Ibbo), *Southern Africa Identity: a Critical Assesment*, communication à l'occasion d'une conférence sur les identités africaines, Le Cap, Afrique du Sud, juillet 1998.

MASETHLA (BM), Remarques, Commission parlementaire de l'intérieur, "Présentation du système migratoire sud africain au minstère de l'intérieur", Le Cap, 15 avril 2002, http://www.queensu.ca/samp/ImmigrationBillComments/DG150402.htm.

Mc KINGLEY (D.), *Democracy, Power and Patronage: Debate and Oppositionwithin the ABC and the Tripartite Alliance since 1994,* comunication à l'occasion d'une conférence sur l'opposition sur la nouvelle démocratie sud-africaine, Kariega Park, Easten Cape, 28-30 juin 2000.

MELBER (Henning), *South Africa and NEPAD, Talking Local, Acting Global, and/or Talking Global, Acting Local*, Paper presented to Looking at South Africa ten year on International Conference , University of London, 10-12 september 2004.

NJINKEU (C) & OGINKOLA (E.O.), *Advancing African Development through the Doha Round,* Document présenté à la quatrième conférence annuelle de la Banque mondiale sur le développement économique, Oslo, 24-26 juin 2000.

PEBERDY (Sally), *History of South African's Immigration Legislation*, Résumé du Document à l'intention du groupe vert de travail sur la Migration Internationale, Pretoria, 13-14 janvier 1997.

PORTEILLA (Raphael), Réconclliation, paix et justice, le TRC à l'épreuve des réalités politiques et sociales, contribution au colloque « la justice, intrument de paix et de développement, 12 –13 mars 2004, Université d'Oudja.

POSEL (Dorrit), *Have Migration Patterns on Post Apartheid South Africa Changed*?, Paper prepared for the Conference on African Migration Perspective, Johanesburg, 4-7 june 2003.

POWEL (Kritiana) & TIEKU KWASI (Thomas), *From the OAU to Arfican Union: Are we Closer to Pax africana?* Paper presented at a Conference Towards an Africa Without Borders, Université du Wisconsin Madison, Etats-Unis, octobre 2003.

SNOW (John W.), *Statement on Behalf of the United States of America*, International Monetary and Financial Committee, IMF, Washington DC,6 avril2005.

TRUMAN (Edwin), *International Monetary Fund Reform: An Overview of the Issues,* Document préparé pour la conférence de l'institut de l'économie internationale sur la réforme du FMI, Washington DC, 23 septembre 2005.

VALE (Peter), *South Africa and Southern Africa: Theories and Practice, Choice and Ritual,* Inuagural Lecture, UNESCO Africa Chair, Faculté de Lettres de l'Université D'Utrecht, Pays Bas, 1996.

WALLERSTEIN (I.), « *The ANC and South Africa : The Past and Future of Liberation Movement sin the World System* », Adress to the South African Sociological Association, Durban, 7juillet 1996.

Déclarations, communiqués et sessions

-Comité spécial contre l'Apartheid, Assemblée Générale," The policy of Apartheid of the Government of South Africa, A/res/1761 (xvii), - novembre 1962, New York.
-Communiqué de presse de la mission sud-africaine à l'ONU
-MBEKI (T), «Statement before a Delegation of the UN Special Committee on Apartheid, London, 13 april 1964.
-Présentation du programme de réforme de l'ONU par son Secrétaire Général (Kofi Annan). (21 mars 2005).
-Présentation par le SG de l'ONU (Kofi Annan) du Rapport du Millénaire pour le développement. "Nous les peuples: Les Nations-Unies au XXIème siècle". 03 avril 2000.
-Programme du Millénaire "Nous les peuples, les Nations Unies au XXIème siècle (2000).
-Session Plénière de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, 15 septembre 2005.
-WTO, « Satement by Australia on Behalf of the Cairn Group: Fourth Special Session of the Commitee on Agriculture, 15-17 november 2000, www.wto.org, (Accédé le 14 janvier 2000).

Rapports Internationaux

Rapport Intérimaire de la Commission des Nations-Unies pour le Ruanda-Urundi, New York, 1961.

Documents officiels

1) RSA-SADC
Traité de la SADC (Revisé)
-Pacte de défense Mutuelle
-Protocole sur la Coopérationpolitique, de défense et de sécurité.
-Le SIPO (Plan Stratégique Indicatifde l'organe)
-Plan de développement Stratégique Régional (RISDP)
-Report of the Review of Operationof SADC Institutions, april 2001. SADC Secretariat

-Draft Guidelineson SADC National Committee, SADC Secretariat,Gaborone, Botswana, 2001.
Réunion Extroordinaire du conseil des ministres de la SADC à Blantyre, Malawi, janvier 2002.
SADC Secretariat, "Briefing Notes on the Implementation of the RISDP: By Dr Angelo MONDLANE, ead Policy and Strategic Planning, Aout 2005.

2)ONU
Assemblée Générale. A/RES/53/239: 14 juin 1999. "Résolution adoptée par l'Assemblée Générale" 53/239: Réformede l'Organisation des Nations Unies: mesures, propositions et renforcement du Système des Nations Unies, 101ème séance plénière.
Departement de l'information publique, The United Nation and Apartheid 1948 –98, United Nations Headquaters, New York, 1998.
La Charte des NationsUnies.
Rapport du Millénaire.

3)UA et NEPAD
Accord de Pretoria sur le Processus de paix en Cote d'Ivoire, Pretoria,6 avril 2005.
Commission de l'Union africaine, Communication du président, Addis Abeba,25 mai 2004.
CSSDCA *Final Daft Document, Abuja*, Nigeria, 8-9 mai 2000.
DFA: *Conference on Security, Stability , Development and Cooperation in Africa,* Pretoria, 21 juin 2001.
DFA" part 2, New partnership for Africa's Development (NEPAD), October 2001.
NEPAD secretariat *Annual Report 2002.*
Nigeria, Ministre des affaires extérieures, "*Nigeria and the World, Foreign Policy Highligth 1991*, Abuja 1991.
South Africa Year Book 2003-2004, South Africa Yearbook 2006-2007.
Texte intégral de l'accord de Linas Marcoussis.
Union Africaine, Acte Constitutif de l'UA, J.A.I n°2066-2067, du 15 –28 août 2000, p.56-60.
Union Africaine, Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de Sécurité de l'Union Africaine, Durban, (9-10 juillet 2002), *Documents d'Actualité Internationale*, (DAI) n°21,1er 2002.

Union Africaine, CPS, cinquième session, 13 avril 2004, Addis Abeba (Ethiopie) « Rapport du Président de la Commission sur la situation en République Démocratique du Congo », PSC/PR/4 (V).

4) RSA

Bulletin d'Afrique du Sud, DITABA (Bulletin de l'Amabassade d'Afrique du Sud à Paris.

DEPARTMENT OF HOME AFFAIRS, *Annual Reports*, 1986-2001, Republic of South Africa.

DFA, *Annual Report 2001*- 02, 2003-04, 2004-05, 2005-06.

DFA, 2005-*06 Annual Report of the African Renaissance and International Co-operation Fund, 2006.*

DFA: *South Africa Yearbook*, 2004/05, 2005/06, 2006/07.

DTI Annual Report, 2004/05.

Government of South Africa, "*RDP White Paper"*, Pretoria, 1994, *White Paper on Human Ressources Management in the Public Service (dec 1997), Employment Equity Bill (dec 1997), White Paper on Affirmative Action in the Public Service, march 1998*

Présidence de la République Sud-africaine: *Towards a Ten Year Review: Syntesis Report on Implementation*, Policy Coordination and Advisory Services, 2003.

5) Généralités

Commission on America's National Interest, "*America's National Interest"*, 1996.

Harare Comonwealth Declaration, October 20, 1991.

- N° 42, 04 avril 2001

-Afrique du Sud

ANC., Black Economic Empowerment Workshop Report,, ANC Economic Tranformation Committee, mars 2001.

ANC., The State and Social Transformation, Discussion Paper, November 1996.

BEE Commission : « Integrated Black Economic Empowerment Strategy » octobre 2000.

Broad Based Black Economic Empowerment Act, 2003.

Broad Based Black Economic Empowerment Bill, 7 janvier 2004

Bulletin d'Afrique du Sud.

Bulletin de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris.

Bulletin of Statistics, vol.39, n°3, statistics South Africa, Pretoria, 2005.

Contitution de 1996.

Department of Foreign Affairs (DFA) " *South African approach to New Multilateral Trade negociationin the World Trade Organisation*, 25 june 2001. http:/A\South African Approach to WTO Negociations.htm. .

Department of Foreign Affairs.

DFA : «Strategic Plan 2002-2005 », 2000; 2006-2009

DFA : « Thematic Review. Strategic Plan », DFA, Pretoria, 1998.

DOF Department of finance, Growth Employment and Redistribution. A Macro Economic Strategy, DOF, Pretoria, 1996.

DTI :« Strategy on Broadbased Black Economic Empowerment », 2003.

FMI Bulletin, 2004, 2005.

FMI Survey, 2004, 2005

IMF: Report to the IMF Executive Board of the Quota Formula Review Group, Washington DC, IMF, 28 avril 2005.

IMF: Staff Commentary on the External Review of the Quota Formula, Washington DC, IMF, 6 juin 2000.

- N° 155, 19 novembre 2001.

-N° 31, 19 mars 2001

- N° 91, 25 juillet 2001

- N°143, 01 novembre 2001

-Parliament monotoring group.

Parliament of the Republic of South Africa.

RSA: White Papers, on International Migration, on Defense, Intelligence, NationalDefense for the Republic of South Africa, Safety and Security.

South Africa Survey, SAIRR.

South Africa YearBook, SAIIA.

South African Chamber of Business.

Statistic South Africa.

The SANDF's Baptism of Fire." *US Department of State Bulletin* 76, october 1998.

TRUTH and RECONCILIATION COMMISSION, Truth and Reconciliation Commission of South Africa Report, 5 vols, juta£ Co, Cape Town, 1998.

-Australie.

Australian Department ofForeign Affairs and Trade.

Presse et revues scientifiques internationales

Africa Confidentia.

African Affairs.

African Finance Journal.

African Journal of International Affairs and Development.

African Journal of Political Science.

Africa Insight

Agence France Presse.

ANC Today.

Contemporary Secutity Policy.

Commonwealth Comparative Politics.

Documents d'Actualités internationales.

Enjeux Internationaux.

Etudes Internationale.

Foreign Policy.

Foreign Affairs.

Harvard International Review.

International Affairs.

International Security.

Journal of Contemporay African Studies.

La planète.

Le Courrier.

Le monde.

L'institut Nord-Sud.

Marchés Tropicaux.

Nepad dialogue.

Nord Sud Export.

Politique Africaine.

Politique Etrangère.

SAPEM.

SARPN.

Siyaya .

Strategic Review for Southern Africa.

The East African.

South African Journal of International Affairs.

South African Journal of Economics

Thisday.

Transformation.

Urambolo.

West Africa.

sites Internet sud africains et généraux.

Presse locale

1stHeadlines-South Africa. http://www.1stheadlines.com/south_africa.htm

African Communist. http://www.sacp.org.za/ac/

Allafrica.com: South Africa. http://www.allafrica.com/southafica/

Business Day. http://www.bday.co.za/

Bulletin d'Afrique du Sud: http://www.afriquesud.net

Business Report .http://www.busrep.co.za/

Cape Business News(South Africa). http://www.cbn.co.za/

Cape Time. http://www.capetimes.co.za/

*Financial Mail interactive.*http://www.fm.co.za/

Mail and Guardian. http://ww.mg.co.za/

Moneyweb .http://www. *Moneyweb.co.za/*

News 24. http://www.news24.co.za/

*South African Press Association.*http://www.sapa.org.za/

*Southscan*http://www.*gn.apc.org/southscan/*

*Sunday Times.*http://www.co.za/

Talking Africa: South Africa. http://talkingafrica.szs.net/news/south-african-news.htlm

Institutions sud-africaines, régionales et continentales

DFA: http://www.dfa.za.org

PMG : http: //www.pmg.org.za

SADC: http://www.sadc.int , http://www.sadcexpo.Org, http://www.sadc-online.com,et http://www.sadcreview.com

Human Science Research Council Press, http://www.hsrcpress.ac.za.

South Africa Yearbook: Http://www.gcis.org.za.

Statistic South Africa: http://www.statssa.gov.za

NEPAD : http://www.nepad.org

Union africaine : http://www.au.org

Site officiel du gouvernement sud-africain : http://www.gov.za

ANC : http://www.anc.org.za

Government Communication and Information System (GCIS): http://www.gcis.za.org

SAIIA : http://www.wits.ac.za.saiia

ISS : http://www.iss.org.za

Ambassade d'Afrique du Sud à Paris : http://www.afriquesud.net

Table des figures

Figure 1 : Divisions du DTI…….61.
Figure 2 : Bureaux africains du DTI……. ..65
Figure 3 : Forces armées sud-africaines……...76
Figure 4 : Composition raciale des Forces armées sud-africaines……...78
Figure 5 : PIB des pays développés et des puissances africaines…….83
Figure 6 : Evolution des relations commerciales entre la RSA, le Zimbabwe, le Mozambique, le Nigeria, la Zambie et l'Angola……..293
Figure 7 : PIB des pays de la SADC……..299
Figure 8 : Armature institutionnelle de la SADC……..306
Figure 9 :Formule A d'élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU……...348
Figure 10 : Groupes de pays représentés au FMI……..... 360

Index

A

Africa Institute of South Africa (AISA.), 113, 118, 123, 124.

African National Congress (ANC.), 40, 41, 46, 47,49, 50, 52, 53, 54, 55, 102, 121, 127, 142, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 165, 166,168, 169, 170, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 181,183, 183, 186, 187, 194, 234, 241, 242, 246, 265, 269, 271, 280, 294, 353, 354.

B

Black Economic Empowerment (BEE.), 148, 152,186, 205, 207.

C

Chine, 397, 398.

D

Department of Foreign Affairs (DFA.), 14, 15, 20, 21, 37, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 65, 66, 67,69, 70, 71, 72, 73, 77, 79, 83, 86, 92, 99, 100, 102, 109, 110,111, 13, 114, 122, 123, 124, 203, 309.

Department of Defense (DOD.), 41, 46, 65, 74, 72, 78, 79.

E

Executive Outcome (EO.), 255, 256, 257, 258

F

Fonds Monétaire International (FMI.), 207, 349, 352, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 366, 371, 373, 374.

Foreign Service Training Institute (FSTI.), 52, 53.

G

Groupe Africain à l'OMC (GAOMC.), 380, 382, 385, 386, 388.

Growth Employment and Redistribution (GEAR.), 121, 124, 152, 208,210, 211, 212, 214, 351, 355, 375.

I

Indian-Brazil-South Africa (IBSA.), 390, 392, 399, 400, 405.

Interstate Political and Diplomatic Committee (ISPDC.), 308, 309.

M

MANDELA (Nelson), 14, 20, 37,39, 41, 46, 51, 53, 55, 94, 100, 115, 154, 155, 156, 158, 160, 167, 171, 172, 175, 176, 177, 178, 184, 194, 208, 227, 233, 236, 237, 241, 242, 246, 248, 250, 251, 252, 253, 259, 273, 274, 281, 306.

MBEKI (Thabo), 14, 38, 40, 50, 56, 57, 109, 119, 153, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 191, 194, 195, 197, 198,199, 200, 206, 208, 209, 210, 216, 218, 222, 233, 234, 236, 238, 251, 261, 263, 267, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 280, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 294, 295, 317, 319, 321, 322, 234, 331, 332, 333, 336, 341, 344, 355.

Mondialisation, 16, 31,59, 71, 95, 97,198, 222,277, 312, 315, 328, 376, 406,409, 410.

N

Nouveau Partenariat pour le Développment de l'Afrique (NEPAD.), 59, 61,66, 71, 72, 88, 97, 98, 102, 109, 110, 111, 114, 119, 128, 129, 145, 187, 188, 189, 205, 206, 207, 209, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 225, 226, 228, 229, 231, 236, 269, 277, 278, 288, 294, 309, 312, 314, 315, 316, 318, 336, 342, 367, 373, 376, 377, 378, 409, 410, 411.

O

Organisation Mondiale du Commerce (OMC.), 61, 62, 63,225, 314, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 388, 390, 392, 398, 401.

Organisation des Nations Unies (ONU.), 32, 81,161, 167, 215, 216,225, 244, 276, 280, 281, 283, 286, 322, 323, 333, 347, 348, 350, 357, 365, 399, 404, 406.

Organe Politque de Défense et de S écurité de la SADC (OPDS.), 306, 307, 308, 311, 314.

R

Renaissance africaine (RA.), 128, 129, 188, 189, 190, 191, 196, 197, 199, 200, 231, 409, 410, 411.

S

Southern African Development Conference (SADC.), 61, 62, 63, 68, 72, 78, 90, 97, 115? 116, 126, 127, 135, 247, 249, 252, 268, 271, 275, 276, 286, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 308, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 326, 339, 375, 407.
South African National Defense Force (SANDF.), 72, 77, 80, 81, 82, 95, 108.

U

Union Africaine (UA.), 73, 80, 88, 91, 97, 110, 116, 216, 275, 288, 292, 295, 305, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 328, 329, 330, 331, 332, 339, 359, 347, 348, 349, 382, 386.

Table des matières

INTRODUCTION.....6

PREMIERE PARTIE : LA RECONSTRUCTION D'UN SUBSTRAT NATIONAL: LES PREMICES D'UNE PUISSANCE UTILE A L'AFRIQUE.....32

TITRE 1 : GOUVERNER LA POLITIQUE ETRANGERE : DES ACTEURS ENTRE CONTINUITE, RUPTURE ET MUTATION.....33

CHAPITRE 1er : UN NOYAU DECISIONNEL : ENTRE CONTINUITE ET MUTATION.....35

Section 1 : L'affirmation du rôle du Président de la République.....35

§1: l'évolution de son rôle : l'empreinte de l'ancien régime.....36

§2 : Un rôle de coordination de la politique gouvernementale dévolu au bureau de la Présidence.....37

§3ème : Le poids de l'ANC ou le lien délicat entre Etat et parti.....40

Section 2 : Les nouveaux défis du Ministère des affaires étrangères (DFA).....42

§1 : Un rôle amoindri pendant le régime de BOTHA P.W (1978-1989).....42

A) La prégnance de la culture du secret.....43

B) La place prépondérante de l'armée et la militarisation de la politique régionale.....44

§2 : Le DFA post-Apartheid ou l'adaptation au nouveau contexte international.....47

A) La nouvelle période : une necéssaire mutation.....48

B) Les prémices d'une nouvelle diplomatie.....50

C) Un processus de transformation et de démocratisation administratif en cours.....51

1)La necéssaire réforme de l'administration bureaucratique.....51

2) La FSTI et l'impétratif de formation des diplomates.....52

§3 : La formulation du rôle du DFA comme organe central de la mise en œuvre de la politique étrangère ou le souci de la transparence.....…..54
A) La transformation de l'ANC en parti de gouvernement.....….....….54
B) La dynamique de la construction d'un rôle dans la formulation de la politique étrangère.....….....….56

Section 3ème : Le Ministère du commerce et de l'industrie ou le défi de la contruction d'une formulation de la politique commerciale extérieure.....….58

§ 1 : Vers un rôle stratégique dans le défi de la compétitivité internationale du pays....…….59
A) L'adaptation aux règles de l'OMC .....….61
B) La nécéssité d'une promotion des exportations et des investissements étrangers.....….63
§2:La défense des intérêts commerciaux sud-africains à l'étranger: les missions économiques..…….....….65
A) La répartition des compétences entre le DFA et le DTI dans la promotion des exportations: entre conflit d'intérêt et complémentarité…….....….....….66
B) La direction par le DFA des missions étrangères: la primauté du politique.....…..69
C) L'esquisse d'une fonction dévolue au DTI: le repositionnement sur l'Afrique à travers l'agenda économique du NEPAD.....71

CHAPITRE II: LE NOUVEAU VISAGE DES MINISTERES DE LA DEFENSE ET DE LA SURETE A L'ŒUVRE DU DEFI CONTINENTAL……..….73

Section 1: Un ministère de la défense (DOD) au service de la paix……....74
§1: Un nouvel esprit: une clarification des rapports bureaucratiques civilo-militaires ou le souci de la transparence…….. .74
§2: La dynamique du processus de transformation et de restructuration de l'armée……...….76
§3: L'esquisse d'une doctrine de participation de l'armée sud-africaine (SANDF) aux opérations de maintien de la paix sur le continent africain……..….79
§4 : Une volonté politique d'accroître la capacité opérationnelle de la SANDF……..……...82

Section 2: La refonte des ministères de la Sureté, de la sécurité et des renseignements……..84

§1 : Le ministère de la Sureté et de la sécurité entre défis internes et obligations internationales……..……..85
A) Le souci de la transparence……..……...……85
B) Entre restructuration et défis internes……..…...……87
C) Un rôle international en affirmation…….…....…….89
1)Des obligations internationales et des engagements en Afrique…….....…...89
2) L'existence d'accords de coopération internationaux……..….....…...90
3)Entre défis internes et défis internationaux…….....…...91

§2: Le ministère des Renseignements comme outil dans la formulation de la politique étrangère……...…….92
A)L'imminence d'une réciprocité entre le renseignement et la formulation de la politique étrangère……...92
B)La volonté politique d'un appareil de renseignement adapté aux défis du XXIème siècle……94
C)Le développement de la coopération en Afrique et avec les partenaires internationaux : outil de l'influence sud-africaine…….….97

CHAPITRE III: LA PARTICIPATION DU PARLEMENT SUD-AFRICAIN ET DE LA SOCIETE CIVILE AU RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA RSA : ENTRE RECONNAISSANCE ET TENTATIVE D'AFFIRMATION……..100

Section 1 : Le rôle en construction du Parlement……..….101
§1 : le parlement dans la structure étatique: un collaborateur de l'éxecutif……...102
§2: Une rôle à définir en matière de politique étrangère…….104
A)Un pouvoir classique de contrôle des activités du cabinet…….…….....…....105
1)La place incontournable des comités……..…….....…….105
2)Un rôle affirmé…….....….106
B) A la recherche d'un partage de prérogatives en matière de défense nationale….....….107

§3 : L'agenda africain du cabinet comme facteur d'implication en matière de politique étrangère…….….109

A) La mise en place des organes de l'Union africaine……..…….....….110
B) La participation au mécanisme africain d'évaluation par les pairs….....…….....…..110

Section 2 : Les think tanks au centre du débat public…….…112
§1: Une spécialisation des principaux think tank……..……..113
A) Les aspects commerciaux de la mondialisation: l'institut sud-africain des relations internationales (SAIIA)…….....…...113
B) La sécurité régionale et la défense: l'Institut d'études sur la sécurité (ISS)…….....….115
C) Une prise en compte du continent africain: l'Institut Africain d'Afrique du Sud (AISA)… …….....….118
D) La représentation des multinationales: la fondation sud-africaine…….…….....….119

§2: Une influence à redéfinir sur la politique étrangère…….…….123
A) Des institutions aux prises avec la réalité……...…….....….123
B) Un rôle à jouer en matière de sécurité régionale par le biais de la coopération institutionnelle……...….125

TITRE II: UN CREUSET SOCIOPOLITIQUE INEDIT, LA RENAISSANCE AFRICAINE ET LE NEPAD COMME INSTRUMENTS DYNAMIQUES DE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RSA……..…….…...129

CHAPITRE I: DES FACTEURS SOCIOPOLITIQUES COMPLEXES EN MUTATION……...……..130

Section 1: Un pôle magnétique continental ……..…….131
§1 : La pertinence des données géographiques et démographiques……...132
A)La position géostratégique au centre de l'hémisphère Sud comme vecteur……...….133
B)La redéfinition de la politique d'immigration ou la difficile gestion d'un phénomène contemporain……..136
1) Le poids du passé : la RSA: une terre historique d'immigration blanche sélective…..….137
2) L'immigration act de 2002: la volonté d'une reconstruction de la politique d'immigration ……...……...….140
3)Vers une nouvelle immigration sélective africaine…….....….145

C)Les faibles conséquences de la fuite des cerveaux sud-africains…….….148
1)L'impact sectoriel de l'émigration…….....…..149
2)L'inversion timide de la faible tendance à l'émigration…….....….151
3)Des impératifs socioéconomiques…….....….152

§2: Des fondations politiques inédites……...….154
A) L'expérience du dialogue et de réconciliation nationale : la force d'un compromis national ……155
1)La volonté politique des partis politiques…….....…...155
2) Les conditions objectives d'une nouvelle constitution: la charte de l'ANC et le manifeste du Parti national…….....….156
3)L'alliance face aux forces hostiles à la paix…….....….156

B)Le receptacle des attentes de la communauté internationale: entre prudence africaine et optimisme occidental…….….158
1)Le socle économique des relations avec les pays développés…….....….159
2)Des rapports politiques : l'ombre de Washington…….....…...160

Section 2: Le facteur Thabo MBEKI: l'homme de la révolution sud-africaine….…….164

§1: L'empreinte idélologique de l'ANC: entre homme d'état et homme politique.....…....165
A) Né dans l'ANC…….....…….166
1)L'exil et l'ascension au sein de l'ANC…….....…...168
2)L'Afrique comme base de résistance…….....….169
3)Un grand négociateur…….....….170
4)Un rôle stratégique pendant les négociations officielles avec le Parti national…… …….....….….172
B) Une pratique du pouvoir héritée de l'ANC : entre consensus et centralisation du pouvoir… …….…...173
1)Un parcours politique inédit…….....…..175
2)Une personnalisation du pouvoir présidentiel…….....…....177

§2: Un nationaliste africain dans un paradigme économique néolibéral……
…….…….……..…….178
A) Un idéaliste rigide ?…….....….……....178
B) Le chantre de la notion libérale de l'Etat démocratique…….....….….180
1)L'hégémonie de l'ANC…….....…..181
2)Le précepteur du socle économique sociolibéral des relations entre l'Etat et la société sud-africaine…….....….184

CHAPITRE II: DES INSTRUMENTS AMBIGUS DE PUISSANCE : LA RENAISSANCE AFRICAINE ET LE NEPAD COMME FONDEMENTS SOCIO-LIBERAUX DE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA NOUVELLE AFRIQUE DU SUD……...188

Section 1: La nature stratégique du discours sud-africain de la Renaissance africaine (RA)…
…….……..….189
§1: Les fondements sud-africains de la Renaissance africaine……...…...190
A)Une réactivation d'un discours centenaire: la renaissance noire……
…….....….....…..191
B) L'adaptation du discours sud-africain de la RA: l'empreinte de la mondialisation économique…….....……...194
C) Un contexte international favorable au discours sud-africain de la RA…....…….……..197

§2: Entre Renaissance sud-africaine et Renaissance africaine……...…….……...199
A)Un concept à dimension variable…….....…199
B) La RA comme vision d'un leadership des ambitions internationales de la RSA.....….201
1)Un engagement institutionnel et politique…….....….201
2)L'implication des multinationales sud-africaines: une projection économique de la RA……
.....……..…….204

Section 2: Le NEPAD ou la stratégie complexe d'une Renaissance africaine par le développement socio-économique du continent africain…….……...206

§1 : Une projection de la structure néolibérale de l'économie sud-africaine : un GEAR continental……...208
A)Une politique d'adaptation à la mondialisation du pays de l'économie sud-africaine : une stratégie qui combine libéralisme économique et développement……..……....209
B) Le NEPAD comme projection continentale de la politique économique libérale sud-africaine: un GEAR continental……..…...214

§2: Le parrainage institutionnel sud-africain…….…..……...217
A)La supervision et la coordination des projets…….....…….218
B) L'accord de coopération avec le Fonds International de développement agricole (FIDA) : expression du partenariat international……..……...…..218
C) L'expression de la diversification sud-africaine……..……...…….....…..220

§3: Le NEPAD : outil sud-africain redéfinition de la place de l'Afrique dans l'économie mondiale…….……222

DEUXIEME PARTIE: DES AMBITIONS A L'EPREUVE DE LA MONDIALISATION : UNE PUISSANCE MOYENNE FACE A SES OBJECTIFS GLOBAUX…….227

TITRE I: LA CONSTRUCTION D'UN ENVIRONNEMENT CONTINENTAL STABILISE OU LA PLACE STRATEGIQUE DE L'AFRIQUE POUR L'ECONOMIE SUD-AFRICAINE……..…….…..230

CHAPITRE I: DE L'UNILATERALISME REGIONAL AU BILATERALISME CONTINENTAL …….….234

Section 1: L'Afrique australe comme aire naturel d'influence une politique « de soft power » La diplomatie morale et la médiation comme mode de résolution des conflits: de la doctrine MANDELA à la doctrine MBEKI…….…….234

§1: Les droits de l'homme comme base de la légitimation de la doctrine MANDELA..…..237

A)La réconciliation nationale : vecteur de la coexistence pacifique…….……237
B)La diplomatie morale face au drame rwandais : le lien émotionnel……...242
1)L'engagement aux cotés du pouvoir en place……..…….…...…...243
2)La constitution d'alliances régionales et internationales……...…...…..245
C) La diplomatie morale face à la logique de guerre en Angola: l'engagement timide dans la résolution du conflit…….....…...249
1)L'Angola: une puissance en devenir…….....….249
2)Une volonté sud-africaine de rompre l'isolation diplomatique de l'UNITA….....….251
3)La préservation des intérêts économiques sud-africains…….....…….254

D) La recherche de la transparence dans l'exportation d'armes et le contrôle des activités des compagnies de mercenaires…….……...255
1) L'implication d'Executive Outcome (EO): le tandon d'achille de la RSA……
…….....……...…...257
2) : La reprise en main du gouvernement sud-africain : la régulation stratégique de l'assistance militaire privée sud-africaine à l'étranger…….…….…….261

§2: La doctrine MBEKI ou la reprise de la politique régionale dans un paradigme néolibéral…
…….262
A)L'engagement constructif face à la crise socio-politique zimbabwéenne……
…….....……...263
1)La stabilisation économique et politique d'un Etat défaillant…….....…….264
a-Le choix de soutenir l'économie libérale zimbabwéenne…….....…..265
b-L'instauration d'une concertation politique avec le régime de MUGABE ou l'ombre du Nigeria…….....……267
c-La participation à la sanction du Zimbabwe par le Commonwealth : entre solidarité africaine et scepticisme européen…….....…...270
2)L'expression de la mise en œuvre de la Renaissance africaine et du NEPAD……..271

B)L'implicatiion dans la résolution des crises au Burundi et en RDC……
..…….....…….274
1)La contribution à l'établissement d'un ordre politique, économique et social inclusif au Burundi……..…….....……..274

2)L'instauration d'un partenariat stratégique entre la RSA et la RDC comme expression de la diplomatie économique sud-africaine…….....…...276

Section 2: La constitution d'un partenariat stratégique avec le Nigeria :l'axe Pretoria-Abuja……...…...279
§1 : Les fondements historiques et politiques des relations entre les deux pays…….....….279
A)Le Nigeria chantre continental de la lutte contre l'Apartheid…….....……..280
B) Le substrat stratégique d e l'influence politique et économique de la RSA en Afrique de l'Ouest…….....…..283

§2: T.MBEKI et O. OBASANDJO :Deux porte–parole d'une renaissance politico-économique africaine…….……....286
A)Une approche similaire de l'idéal panafricaniste…….....…....287
1)Le support du mode de résolution sud-africaine pacifique des conflits…… …….....….287
2)Une approche commune de l'intérêt continental :le support de la politique africaine de la RSA…….....….288
B)Un allié économique stratégique de la RSA…….....….290

CHAPITRE II: LE MULTILATERALISME COMME CADRE DE RESTRUCTURATION DE L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE REGIONALE ET CONTINENTALE……...294

Section 1: La SADC instrumentalisée par la RSA :la dimension militaro-politique et la dimension économique…….……..296
§1: Les dénominateurs politiques et économiques d'une redéfinition des relations entre la RSA et ses voisins régionaux…….…….297
A)L 'intérêt d'un espace politique de coopération.....…….…….. 297
B)Une polarisation économique régionale autour de la RSA…….....….298

§2: La contribution de la RSA à la construction de l'architecture supra-nationale de la SADC…….….302

A)L'organisation régionale comme vecteur politique de la coopération de la RSA…....….303
B) La prédominance des critères politiques : l'influence politique face aux rivalités régionales…….....…...304
C) :La contribution sud-africaine à l'institutionnalisation de l'architecture de l'organe politique de défense et de sécurité (OPDS) et son intégration dans la SADC…….…...307
1) :Un outil sud-africain et régional de rationalisation…….....….307
2) :Le réequilibrage des structures internes de l'OPDS…….....……..309

§3: Le Plan Indicatif Régional de Développement (IRISDP): outil d'intégration par le marché…….313
A)Un instrument sud-africain de vitalisation économique de la SADC…….....……...313
B)La place cardinale du secrétariat de la SADC: expression de la politique régionale d'alliance de la RSA…….....……....314
C)L'intégration de l'IRISDP dans le NEPAD: l'arrimage à la mondialisation économique… …….…316

Section 2 : L'Union Africaine comme cadre de légitimation du leadership sud-africaine…… ……..…….317
§1: La bras politique et institutionnel de l'action sud-africaine en matière de paix et de sécurité……....318
A) L'UA comme mécanisme tentative de réponse sud-africaine aux nouveaux défis de l'Afrique…….….319
B) Une présidence sud-africaine sous le signe du lancement des organes de l'UA…… ……...….321
C) Un bilan politique globalement positif de l'implication dans le cadre de la résolution de conflits…….....…….323

§2 : Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA: Outil institutionnel cadre de la diplomatie africaine…….....…….…….….325
A) Du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MPGRC) au CPS : une approche pragmatique …….…….……..….….326
B) Le CPS comme organe multifonctionnel d'adaptation des moyens aux objectifs sud-africains de paix et de sécurité de l'Afrique…….….…...…….330

§3: L'implication sud-africaine dans la crise ivoirienne: vers la reconnaissance du statut de puissance continentale en matière de paix, de sécurité et de stabilité politique…… ……....….332
A) La traduction du partenariat stratégique RSA-Nigeria……..…….....….333
B) Le positionnement diplomatique de la RSA en Afrique de l'Ouest….…….....….334

TITRE II: L'AS FACE AUX INSTITUTIONS DE LA MONDIALISATION : LA DELICATE CONTRIBUTION MULTILATERALE A LA DEMOCRATISATION DU SYSTEME POLITIQUE FINANCIER ET COMMERCIAL MULTILATERAL INTERNATIONAL…….….339

CHAPITRE I: L'ENGAGEMENT VERS LA NECESSAIRE REFORME DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET FINANCIERES INTERNATIONALES……..….341

Section 1 : La réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU comme vesteur des ambitions sud-africaines : la volonté d'exercer des responsabilités globales…….343

§1: Fédérer le continent africain :l'adhésion à la position commune africaine : le consensus d'Ezulwini…….…….….345
§2 : Une formule d'élargissement légitimant les ambitions sud-africaines……..……..347
§3 :La constitution d'alliances régionales et internationales…….…….350

Section 2: La RSA et la réforme des institutions financières internationales (IFI): une nécessité contraignante…….…….….351
§ : Une convergence d'intérêts entre la RSA et les IFI……..…….……...353
A) Le positionnement ambigu face à l'héritage de la dette envers les institutions de Bretton Woods……..…….....….…353
B) La nouvelle politique économique sud-africaine comme laboratoire d'expérimentation du consensus de Washington…….....…...356

§2 : La puissance sud-africaine en question…….….…..….……..358

A) La RSA face à la répartition des voix au sein du FMI: un déséquilibre des forces en faveur des grandes puissances économiques……..…….....…..…...359
B) Le positionnement délicat face à la réduction de la dette et la lutte contre les crises financières ou la difficile symbiose d'intérêts entre la RSA et les pays africains……...…...362

CHAPITRE II: L'APPROCHE GLOBALE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES……..…….367

Section 1: L'OMC comme réceptacle de la diplomatie et de la stratégie commerciale sud-africaine et des intérêts africains……..……...369
§1 : Une volonté de démocratiser le système commercial mondial……..370
A)L'expression du cadre institutionnel de la stratégie commerciale sud-africaine……
…….....….371
B) La nécessaire rationalisation du processus de décision au sein de l'OMC…….....…....373

§2: L'ajustement du consensus de Washington: entre orientation néolibérale sud-africaine et limites d'une puissance moyenne …….…….376
A) Pour une mutation structurelle des économies africaines……....…….....……..…378
B) Le NEPAD comme vecteur de cet ajustement……...…….....…….379

Section 2: Le choix d'une politique d'ouverture des négociations commerciales multilatérales : des alliances multidimentionnelles…….…..….381
§1 :La construction d'un agenda consensuel……...….....….383
A)Une alliance aux intérêts divergents avec le groupe africain à l'OMC.....….384
B) Une position ambiguë : entre défense des intérêts africains et assouplissement de la position européenne.....…….....….388

§3 : Une alliance opportune refletant les intérêts sud-africains :la tryptique RSA-Groupe de Cairns-G20……..…….389
A) Le groupe de Cairns comme positionnement sud-africaine au sujet de l'agriculture.....……
…….…...…....390

B) Une alliance objective et ponctuelle avec le G20 ou l'arrimage aux pays émergents...……
…….392

CHAPITRE III: LA COOPERATION TRILATERALE INDE-BRESIL-AFRIQUE DU SUD : EXPRESSION D'UNE VISION INTERREGIONALE DES ENJEUX GLOBAUX …….…....394

Section 1: L'émergence d'un commerce Sud-Sud ou les prémices d'une coopération interrégionale.....….395
§1: Le développement du commerce Sud-Sud : expression des opportunités commerciales et une volonté sud-africaine de rester compétitif sur le marché mondial……..….396
§2 : L'adhesion sud-africaine à un trilatéralisme multidimentionnel: l'arrimage aux zones de libre échange Sud-Sud.....….....….398
A) La dynamique des négociations avec les pays du Sud.....….....398
B) Le positionnement commercial sud-africain :l'arrimage politique et économique à la Chine.…….....….....….400

Section 2: L'IBSA comme renforcement de l'influence sud-africaine sur la scène internationale et l'arrimage au continents sud-américain et asiatique.....….402

§1 : Le vecteur de l'influence politique internationale sud-africaine.....….403
A) La commission RSA-Brésil : ou le support politique d'une alliance stratégique avec le Brésil.....….403
1) Deux chantres de la politique économique néolibérale.....….....……..….403
2) L'allié sud-africain sur les question internationales.....….....….404
3) Le prémice d'un cadre des avantages comparatifs réciproques entre les deux pays.....….405
B) La red fort declaration ou le support statégique d'une alliance avec l'Inde.....….406

1) Un dialogue politique constructif pour la défense des intérêts des pays du sud.....….406
2) Un marché économique pour la RSA.....….407

§2 : L'émergence d'une coopération politique triangulaire : fondement de la nécessité d'une cohésion tridimentionnelle aux implications continentales.....….....…...408
A) L'ancrage sud-africain aux continents sud-américain et asiatique...….....….409
B) Un Forum de discussion attestant des ambitions politiques internationales sud-africaines.....…409
C) Un tremplin stratégique pour la RSA vers les marchés sud-américains, d'Afrique australe et d'Afrique….....…….....…410

Conclusion….....…413

Bibliographie……...415
Table des figures…….……....487
Index……...488
Table des matières……..491